

Thèse présentée pour obtenir le grade de docteur
Université Lumière Lyon 2

Département d'anthropologie et de sociologie
École doctorale 483 Sciences sociales

Discipline : anthropologie

Les ingouvernables

La faillite du gouvernement des roms en bidonvilles

Lyon, 2005 – 2012

PAR : **Thomas Ott**

Sous la direction de Gilles HERREROS, Professeur de sociologie

MEMBRES DU JURY :

Examineur : François LAPLANTINE, professeur émérite d'anthropologie, Université Lumière Lyon 2

Rapporteur externe : Claire LÉVY-VROELANT, professeure de sociologie, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Rapporteur externe : Eric FASSIN, professeur de science politique, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Date de soutenance : 29 janvier 2015

Version publique, revue et corrigée v.4 du 2 avril 2018

© Thomas Ott, janvier 2015

thom.ott@gmail.com

Voir le site internet *www.ingouvernables.org*

En hommage à Thierry Ott, mon père

*« La souveraineté moderne,
c'est le pouvoir de contrôler la surenchère des indiscernables. »*
— **Serge Margel**

Sommaire

Avant-propos	9
Introduction	13
I L'événement	25
1 Le trouble des bidonvilles	27
1.1 La ville indéterminée	29
1.1.1 Paradigme bidonville	29
1.1.2 Le bidonville de Kruger	33
1.1.3 La ville bidon	41
1.2 La ville inquiète	45
1.2.1 Ecart	45
1.2.2 La ville-événement	53
2 L'écart des corps	55
2.1 Traduire	56
2.1.1 Faire communiquer	56
2.1.2 Comprendre	60
2.1.3 Transposer	63
2.2 Approcher	65
2.2.1 Les vulnérables	65
2.2.2 L'état des corps	67
2.2.3 Déclassement	71
2.3 Soigner	76
2.3.1 Les soins en souffrance	76
2.3.2 Corps à corps	81
II L'ambition	85
3 Le bidonville de la Soie	87
3.1 Les conditions	88
3.1.1 Discipliner	89
3.1.2 Confirmer	94
3.1.3 Choisir	98

3.2	L'examen	100
3.2.1	Questionner	101
3.2.2	Documenter	105
3.2.3	Se présenter	109
3.3	La sanction	113
3.3.1	Dispersion	113
3.3.2	Déloger	118
3.3.3	Evacuation	122
4	Sécuriser les abords	129
4.1	Dangers	130
4.1.1	Eloigner	131
4.1.2	Épauler	134
4.1.3	Interdire	136
4.2	Disperser	138
4.2.1	Notifier	139
4.2.2	Efficacité	140
4.2.3	Rester, partir	143
4.3	Qualifier	146
4.3.1	Conférence d'agglomération	146
4.3.2	L'affaire Balcescu	149
4.3.3	Abords	154
5	Résorber l'habitat précaire	161
5.1	Convention	162
5.1.1	Intention	163
5.1.2	Bénéficiaires	166
5.1.3	Priorités	168
5.2	Désaccords	172
5.2.1	Mécanismes	172
5.2.2	Moindre mal	180
5.3	Bilan	185
5.3.1	Défaut de regard	186
5.3.2	Descriptions	191
III	La faillite	195
6	L'offre et les demandes	197
6.1	Non-recours	199
6.1.1	Individualisation	200
6.1.2	Faux amis	206
6.2	Marges de manoeuvre	213
6.2.1	Faire des différences	213
6.2.2	Carnet de bal	221

7 Économies domestiques	237
7.1 A demeure	239
7.1.1 A couvert	240
7.1.2 Réinstallations	249
7.2 A destination	258
7.2.1 Insertion	259
7.2.2 Exposition	267
7.2.3 Tinca	275
Conclusion	289
Annexes, tables et références	295
Cartographies	297
Index des squats et bidonvilles cités	300
Table des illustrations	301
Glossaire des acronymes utilisés	303
Bibliographie	304

Avant-propos

Ce travail est le fruit d'une démarche qui n'est pas seulement une démarche de recherche. Après m'être inscrit en doctorat en 2005, avec le projet de poursuivre mes travaux d'ethnographie urbaine dans les périphéries de Bucarest en Roumanie, j'ai cherché une activité sur Lyon avant de repartir pour la capitale roumaine. J'ai commencé un travail bénévole auprès de l'ONG Médecins du Monde, où j'ai découvert les bidonvilles de Lyon. J'ai abandonné mon projet de recherche en Roumanie pour privilégier cette expérience, qui est devenue au fil du temps le sujet de ce travail de thèse. Le terrain de cette découverte devient le terrain d'une première réflexion.

Cette première expérience m'a mis « le pied à l'étrier ». D'une expérience d'engagement bénévole, elle est devenue « mon métier », à partir notamment du moment où je suis embauché dans une association lyonnaise, l'Alpil, en tant que chargé d'une mission sur les squats et bidonvilles dans le cadre d'une petite équipe de travailleurs sociaux « de terrain ». Là encore, le terrain de l'intervention devient cette fois l'occasion du terrain ethnographique.

Témoigner des liens défaits

Je décide de quitter mon poste au début de l'année 2010, épuisé et secoué par les conditions de ce travail rude qui engage personnellement jusqu'à ses propres limites, décidé de commencer l'écriture de ma thèse précisément sur cette expérience. Je pense à la nécessité de témoigner de notre rapport à la situation des roms en bidonvilles, qui a déjà occupé, à ce moment-là, près de 5 années de pratique professionnelle sur le terrain. J'ai été identifié comme « doctorant en anthropologie » en même temps que travailleur social « auprès des roms », et on fait alors souvent appel à moi pour animer des petites conférences, proposer des formations, vulgariser les connaissances sur « les roms », répondre aux sempiternelles questions pour savoir « qui ils sont », etc.

Je suis sollicité sur une double compétence issue de mon cursus en anthropologie et de cette expérience de quelques années de présence sur le terrain de cette situation difficile, qui est aussi de plus en plus sous le feu de l'actualité, et qui préoccupe de plus en plus le monde politique. De 2010 à 2012, je vais uniquement vivre de mes interventions sur ce sujet en travailleur indépendant, en facturant des prestations et des « expertises », jusqu'à être embauché par une ONG opérateur du Grand Lyon pour un programme d'aide décentralisée en Roumanie. Retour au point de départ. Retour en Roumanie où, en mars 2003, je m'installe à Bucarest pour deux ans, où j'apprends tant bien que mal le roumain sans imaginer un seul instant que la connaissance de cette langue, que je vais parler plus souvent en France

qu'en Roumanie, va ouvrir les portes de mon « insertion professionnelle ». Je suis aujourd'hui en charge d'un programme de développement local et j'estime que c'est le cœur de ce métier qui est dorénavant le mien, que de réparer et réajuster les liens défaits de situations locales compliquées.

Défaire la spécificité du sujet des roms et construire un objet transversal

Ce travail de thèse a donc d'abord été le support de mon entrée dans la vie active, avant d'être une démarche de recherche en tant que telle. J'ai alors souhaité aborder dans ce travail l'insistance avec laquelle le sujet des roms s'impose dans une situation digne d'un imbroglio politique. Pendant toutes ces années, j'ai finalement tenté de me débarrasser de cette « étiquette » de « spécialiste des roms » qui a bien failli me coller à la peau, avec le risque de n'y voir plus que des questions spécifiques (mais qui sont les roms ?) ou de disparaître avec l'épineuse question des roms dès lors l'affolement passé de ces dernières années. Je peux dire aujourd'hui que ce travail est le fruit d'une réflexion en ce sens de plusieurs années pour défaire la spécificité de la situation et montrer en quoi elle est une situation banale de l'échec de la gestion d'un problème qui se trompe d'objet.

Le problème n'est bien entendu pas celui des roms, il est notre propre problème, de la même manière que les roms appartiennent à notre rapport au monde. Parlant « d'occupation » lorsqu'un squat ou un bidonville s'installe entre les mailles du filet urbain, j'ai voulu interroger *ce qui nous occupe tant* lorsque des roms *occupent* une parcelle de vie urbaine. J'ai voulu montrer la répétition et l'insistance avec laquelle on est rivé sur cette présence étrange et étrangère et à quel point elle nous paraît *indéterminée*, pour avoir à la *surdéterminer* en réaction. Ce travail parle de cette éternelle réaction d'avoir à interroger et à cerner les « indiscernables » et comment on passe des indiscernables aux « ingouvernables », et réciproquement. L'objet de ce travail est le point où se rencontrent la sur-désignation et l'ambition du contrôle.

Une chronologie personnelle qui interroge le collectif

Ce travail est composé à partir de cette expérience entre le mois de novembre 2005 et les derniers mois de l'année 2012. Il est issu de rencontres et d'observations dans des cadres finalement très divers. J'ai tout de même voulu montrer, après avoir revêtu plusieurs rôles, un panel de situations représentatives de la situation dans son ensemble. J'ai vécu toutes ces situations de l'intérieur, au sein desquelles j'ai tenu une position qui n'était cependant pas celle d'abord du chercheur. J'ai composé ce texte à partir de ces différents points de vue qui ont été les miens durant cette longue période d'observation participante. J'ai cependant toujours estimé être un ethnographe en premier lieu, à devoir observer, interroger et participer pour comprendre et connaître. Je fais ainsi usage du « je » en faisant en même temps l'effort de traduire plus généralement cette expérience qui n'est finalement pas seulement la mienne et qui interroge le « gouvernement collectif » d'un événement troublant, vécu comme incompréhensible puis inacceptable.

J'ai fait de ce texte un récit. J'ai tenté de conserver sa chronologie pour deux raisons : la première raison correspond au souhait de faire une description précise du

déroulement des situations rencontrées ; c'est la volonté de conserver le déroulement de la compréhension de ce qui se passe. Je crois qu'un des problèmes rencontrés sur ce terrain est de ne pas prendre en compte le temps qu'il faut pour comprendre et s'investir dans les interactions, et être attentif à ce qui évolue progressivement. La seconde raison pour laquelle j'ai conservé au récit sa chronologie correspond à ce que j'ai construit ma recherche en suivant les questions qui se posaient sur le terrain dans une démarche inductive et « rebelle à l'abstraction », comme l'écrit François Laplantine¹. J'ai suivi le fil d'un « problème » qui est devenu par son insistance l'interrogation principale de ce travail, de manière lente et progressive, comme par l'effet d'une activité de « frayage » (au sens psychanalytique²).

On voudra donc bien entendre la démarche de témoignage contenue dans ce travail, être indulgent face au risque pris d'en établir le plan de manière chronologique et la longueur, parfois, de certaines parties rédigées il y a maintenant déjà quelques années et qui peuvent laisser apparaître la nécessité d'en découdre avec cette expérience qui est avant tout une de ces expériences humaines fortes dont recèle la pratique de l'anthropologie.

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier Gilles Herreros pour son accompagnement et sa patience, ses remarques et corrections. Je souhaite également remercier François Laplantine pour son intérêt pour ce travail. Je remercie les membres du jury d'avoir bien voulu porter leur attention sur ce travail.

Ce travail représente près de 10 années de terrain et d'écriture. Je dois ainsi beaucoup, et à beaucoup de monde. Je remercie en particulier les personnes que j'ai rencontrées durant ce parcours de recherche et qui est aussi un parcours professionnel : je remercie Marion Gachet qui m'a recruté comme bénévole à Médecins du Monde, ma tante Claudine Ladet-Poulain qui m'a invité à m'y présenter, les médecins et infirmiers et tous les collègues de l'ONG avec qui je suis allé sur le terrain, en particulier Isabel Marblé et Thérèse « Nanda » Nandagobalou. Ce fut une époque de découvertes incroyables et d'engagement intense, là où tout a commencé.

Je veux ensuite remercier de la manière la plus chaleureuse la « *dream team* » de l'Alpil : Nicolas Molle, Adeline Firmin, Véronique Gilet, mais aussi André Gachet, ainsi que tous les collègues d'alors. Ce fût une époque folle, pleine d'invention, un engagement opiniâtre, une équipe soudée, des rencontres riches et un apprentissage sérieux.

Je dois quand même des remerciements supplémentaires à Véronique pour sa relecture et toutes les riches discussions aux abords de ce travail.

1. François LAPLANTINE, *Le sujet. Essai d'anthropologie politique*, Paris, Téraèdre, 2007, p. 99.

2. Au milieu de ce parcours, j'ai entamé un travail de psychanalyse qui a toujours accompagné, consciemment ou non, ce travail d'observation participante comme d'écriture, c'est-à-dire de formulation et notamment la formulation de « l'affect non représenté » comme le note Jeanne Favret-Saada à propos du traitement de l'affect en anthropologie et en référence à ses travaux et sa méthode : Jeanne FAVRET-SAADA, *Désorcèler*, Paris, Éditions de l'Olivier, 2009, p. 146, Jeanne FAVRET-SAADA, *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard, 1977 et le « reprise » de ses carnets de terrain avec son analyste, Jeanne FAVRET-SAADA et Josée CONTRERAS, *Corps pour corps. Enquête sur la sorcellerie dans le Bocage*, Paris, Gallimard, 1981.

Mes remerciements à Gilberte Renard et Yves Fournier, parmi les nombreuses rencontres sur le terrain de l'engagement militant et de l'intervention.

Merci à Bruno Amsellem pour ses photographies et les moments ensemble sur le terrain.

Je tiens à remercier Bianca Botea pour son soutien simple et sincère et ses conseils.

Merci à Nicole Bernard d'avoir accompagné ce travail.

Mes remerciements à Pisu, Pamela et les enfants.

Je veux remercier mon ami Sam pour sa fidélité sans faille et sa relecture.

Merci à Gérard Berne pour cette ultime relecture qui accompagne la publication de cette toute dernière version du texte.

Je remercie ma mère, ma soeur et mon beau-frère pour leurs soutiens, ma grand-mère en particulier pour ses encouragements et son attente.

Je souhaite remercier d'une manière très particulière ma compagne Elodie pour sa patience, la qualité de son soutien, la tendresse de son regard et l'évidence de sa confiance. Je n'aurais simplement jamais eu la force de terminer ce long travail sans cette magnifique rencontre.

Je remercie en outre toutes ces personnes que j'ai croisées durant ce long parcours et qui m'ont à un moment ou à un autre soutenu, aidé, accueilli, écouté, lu. Je remercie de la même manière toutes les personnes qui m'ont peut-être mieux compris que je n'ai su les cerner sur le terrain des observations et de l'intervention. L'ethnographe est d'abord « l'observé » d'un autre, j'en suis persuadé.

Introduction

Quand la répétition, c'est l'échec

Rien ne semble mieux caractériser la situation autour des « roms » que la répétition. Une rapide revue de presse sur quelques années, sans même être exhaustive, devrait pouvoir donner un aperçu du problème que je souhaite aborder ici. Il ne concerne pas ces « roms » qui sont pourtant le sujet insistant de ces « actualités ¹ ». Il concerne la répétition « en elle-même », si je peux dire, le fait que le sujet des roms et ce qu'il se passe tout autour se répète et se multiplie en surabondance de discours.

Finalement, on se dit que le problème est celui de la définition de ce qui se passe. On ne sait pas vraiment caractériser la situation, on ne sait pas non plus ce qu'il y a à dire des « roms » ou de ce qui se passe dans ces situations qui sont décrites. La surabondance de discours semble mettre l'accent sur ce qui est le moins déterminé dans ces situations, tout en « surdéterminant », par effet de répétition, un de ses aspects qui caractérise alors l'ensemble.

Les échecs de l'intervention

Ce qui n'a de cesse de se répéter ne se situe certainement pas *seulement* dans les discours des médias qui, de surcroît, ne doivent sans doute faire que relayer ce qui se déroule par ailleurs. Lorsque je commence ce travail, cette répétition se manifeste dans une sorte d'insistance sur le terrain. En novembre 2005, bénévole pour l'ONG Médecins du Monde, j'interviens en tant que traducteur, parce que je parle roumain, sur le terrain des squats et des bidonvilles, donc uniquement auprès de roms roumains. L'intervention peine sur le terrain autant qu'auprès des pouvoirs publics. On répète alors que « *les choses n'avancent pas* », on me dit aussi que « *c'est toujours la même chose* », on relève que « *l'État ne fait rien* » et la situation n'évolue pas.

Les choses se répètent encore : après mon passage à Médecins du Monde, j'intègre une association d'insertion par le logement, l'Alpil². Point de changement *a priori*,

1. J'ajoute ici des guillemets car, s'agissant de répétition, la question de « l'actualité » est logiquement mise à mal. Le problème qui nous intéresse ici pourrait alors, si on s'en arrêtaient là, se formuler en « pourquoi n'y a-t-il pas (ou plus) "d'actualité" au sujet des roms ? »

2. Là non plus il n'est pas inutile de préciser qu'on vient me chercher (je suis « débauché » comme on dit, je ne postule pas) parce que je parle roumain et que j'ai connaissance des circuits du logement d'une part et du problème des bidonvilles d'autre part, du fait de mon expérience à Médecins du Monde notamment. Par là, il y a *quelque chose* qui demande un ensemble de compétences déterminées, entre connaissance des questions de logement et, comme on me disait alors, connaissance de la « population rom ».

sinon un geste d'amélioration, croit-on, avec l'engagement de l'État en 2007 pour tenter d'en savoir un peu plus et de trouver des solutions au « bidonville de la Soie », une vaste occupation d'un terrain privé qui fait alors figure d'illustration pour l'ensemble des problèmes que l'on croit pouvoir identifier comme similaires. Il s'agit de résorber « l'habitat précaire », alors que la Roumanie rentre dans l'Union européenne (1^{er} janvier 2007)...

Toujours est-il que les opérations de 2007 échouent, malgré une nouvelle tentative en 2008 de création d'un dispositif plus cadré encore (on se demandera justement de quel cadre il s'agit), qui échoue à son tour. L'année 2009 est marquée, dit-on, par le « retrait » des pouvoirs publics sur cette question, tandis qu'à l'Alpil nous nous efforçons de remettre du sens dans des situations « difficiles à suivre », dans un contexte où chacun butte sur des rouages défaits, des fonctionnements anarchiques et des démarches désorientées.

L'échec de l'objectivation

Le problème n'est donc pas seulement celui de savoir de quoi on parle, mais aussi de savoir ce sur quoi on intervient, dans un contexte complexe où chacune des actions engagées semble mise en échec. Il n'est pas seulement difficile d'en parler, il est difficile de faire avec. On ne questionne plus les moyens mis parfois en œuvre, mais on reporte la question sur certains des acteurs engagés dans les situations. De la même manière que les discours de la presse, notamment, ont tendance à « surdéterminer » le sujet de ces « faits divers » et de ces imbroglios politiques, dans l'intervention sur le terrain des squats et des bidonvilles, on ne questionne plus ni la méthode des interventions, ni les circonstances et le contexte de cette intervention, ni même les résultats des précédentes actions menées ; ce qui est toujours et seulement questionné, c'est finalement ce qui est le moins déterminé ; ce qui est questionné d'une manière bien trop insistante, ce qu'on « surdétermine » est toujours *l'indéterminé*.

C'est qu'il s'agit d'abord de ne pas se tromper d'objet. Au sujet des roms – un sujet qui a ses spécialistes et ses publications incontournables – on trouve pléthore de travaux en tout genre, œuvres de fiction pour une part¹, mais aussi œuvres de synthèse², travaux photographiques (reportages comme photographies d'art),

1. Il n'est pas ici question de les citer et d'en faire la liste – il serait d'ailleurs difficile d'être exhaustif – mais je veux signaler deux ouvrages qui m'ont été importants, en terme de fiction : les *Rhapsodies gitanes* en troisième partie de Blaise CENDRARS, *L'homme foudroyé*, Paris, Denoël, 2002 et Griselidis REAL, *Le noir est une couleur*, Paris, Gallimard, 2007. Je les oppose à trois ouvrages (je n'irais pas plus loin ici) généralement cités qui forment pour moi la *vulgate* de la littérature autour des roms et autres tsiganes : Alice FERNEY, *Grâce et dénuement*, Arles, Actes Sud, 1997, Isabel FONSECA, *Enterrez-moi debout. L'odyssée des Tziganes*, Paris, Albin Michel, 2003 qui est beaucoup citée outre-atlantique et Jan YOORS, *Tsiganes. Sur la route avec les Rom Lovara*, Paris, Libella, 2011 qui est, lui, beaucoup cité outre-manche.

2. Il y a les ouvrages les plus « culturalistes », comme celui de Claire AUZIAS, *Les poètes de grand chemin. Voyage avec les Roms des Balkans*, Paris, Michalon, 1998 et qui est préfacé par Marcel COURTIADÉ qui a longtemps été secrétaire général de l'Union Romani Internationale. Je me suis essentiellement appuyé sur les ouvrages qui sont pour moi des références : Jean-Pierre LIÉGEOIS, *Roms et Tziganes*, Paris, La Découverte, 2009, ou encore Henriette ASSÉO, *Les tsiganes, une destinée européenne*, Paris, Gallimard, 1996, entres autres. A noter l'absence aujourd'hui d'un vieux livre d'un grand anthropologue, qui mériterait d'être réédité, avec les précautions qui

films (de fiction ou documentaires¹) dans lesquels des « roms » sont mis en scène. Là aussi, on peut noter une accumulation de cette attention qui dit aussi que des questions se répètent et insistent.

En ce sens, je reste étonné du nombre de discussions publiques, de débats, de conférences ou de colloques et autres table-rondes à ce sujet. Depuis 2005, je suis moi-même souvent convié à ce genre d'exercices². On me demande de participer en tant que « spécialiste » de la question, parce que « je fais une thèse », que je suis présent sur le terrain, que je connais « la situation des familles », qui plus est parce que je parle roumain et que je peux ainsi « mieux les comprendre ». Les annonces se sont succédées avec parfois la même insistante et lancinante question : « les roms, qui sont-ils ? » Cette interrogation, certes diversement formulée, relève du présupposé de la spécificité des roms, une sorte de « culturalisme » à l'endroit de « ces » personnes, même si leur est parfois concédée une diversité interne (« polythétique », précise Leonardo Piasere³) en même temps qu'une homogénéité d'ensemble (ce qui donne, vu de l'extérieur, des « endoétrangers »⁴). Ces interrogations sont aisément celles du sens commun. Il existe un problème avec les « roms » et lorsqu'on parle des bidonvilles des grandes villes de France, on peut s'interroger sur « qui sont les roms », sans même avoir à préciser qu'ils en sont les occupants majoritaires, mais ni les seuls ni, dans l'histoire, les premiers...

Récemment (peut-être à partir de 2010), on voit émerger de nouvelles publications qui commencent à déplacer le « centre de gravité » (ou plutôt de « pesanteur ») de la question : on ne traite plus (ou plus seulement) de la spécificité de cette population, mais on parle aussi du contexte plus large (la ville ou les bidonvilles, les « riverains » aussi⁵) ou encore on propose des recueils de cartographies commen-

s'imposent de par son âge, mais qui porte un regard qui n'a pas perdu de cette fraîcheur qui manque aujourd'hui : Luc DE HEUSCH, *A la découverte des Tsiganes*, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, 1965. A noter que Luc de Heusch a sollicité l'aide de Yan Yoors, auteur d'un livre (œuvre littéraire et biographique) cité précédemment.

1. J'ai beaucoup travaillé à partir de deux films documentaires à ce propos : *Roms en errance* (2005) de Bernard KLEINDIENST et *Le bateau en carton* (2010) de José VIEIRA, auxquels j'ajoute un des rares films de fiction que je trouve intéressant à plus d'un titre (notamment parce que les roms que je connais m'en ont beaucoup parlé, et pas qu'en bien) : *Gadjo Dilo* (1997) de Tony GATLIF (et même si je garde toutes mes réserves face à ce réalisateur).

2. Pour ne citer que des interventions dans des cadres plutôt formels : le 26 avril 2006 pour Médecins du Monde et la Maison des passages, le 20 mai 2008 auprès des équipes du CDHS, le 19 décembre 2008 sur le thème « Les roms, le contexte local, l'enjeu européen » pour les jeunes socialistes, le 26 novembre 2009 pour la Ligue des Droits de l'Homme (« Les roms, qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? »), le 6 décembre 2010 au musée du CHRD, le 9 novembre 2010 à la mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon (« Comme les autres : les roms »), le 16 novembre 2010 à l'IREIS de Firminy (« Roms, Gens du voyages, qui sont-ils ? »), le 3 décembre 2010 avec les étudiants de Sciences politiques, le 2 février 2011 sur « L'intégration des Roms en Europe. Approche juridique et anthropologique » organisée par la Fédération des étudiants en Droit de l'Homme, le 9 mai 2011 pour le festival Vents du Monde à Chaponost, le 24 novembre 2011 à Oullins pour le festival du film Sciences et cinéma ou encore très récemment, outre des formations de professionnels de la Ville de Lyon (travailleurs sociaux, agents de développement), une intervention le 5 juin 2014 aux journées d'étude de l'ENTPE sur la fausse alternative « Communautés : problèmes ou solution ? ».

3. Leonardo PIASERE, *Roms. Une histoire européenne*, Montrouge, Bayard, 2011, p. 35.

4. Katia LURBE et Frédéric LE MARCIS, *Endoétrangers. Exclusion, reconnaissance et expérience des Roms et gens du voyage en Europe*, Louvain-La-Neuve, Harmattan-Academia, 2012.

5. Martin OLIVERA, *Roms en (bidon)villes*, Paris, Éditions Rue d'Ulm et Presses de l'ENS, 2011

tées¹. On notera également qu'avec ces nouvelles démarches, on déplace également le problème qui n'est plus (ou plus seulement) celui de l'État mais celui de la collectivité locale (Eric Fassin parle de « politique municipale » et Sébastien Thiéry de « l'art municipal »). Il me semble que ce retour au local parle de la nécessité de montrer les mécanismes en train de se faire (l'art de « détruire un bidonville » ou une nouvelle « politique de la race ») ou, autrement dit, en revenir aux mécanismes mêmes. C'est la posture que je choisis alors de soutenir ou, pour citer Martin Olivera, « l'été 2010 en France n'a été en définitive qu'une séquence de surf politicien sur une vague croissante depuis les années 1990. Ce focus permanent sur la "question rom" permet, par l'ethnisation de la pauvreté au niveau continental, de ne pas interroger les causes structurelles de l'augmentation de la précarité et des formes d'exclusion (sociales, spatiales et symboliques) dans nos démocraties néolibérales et urbaines. Et si, par ailleurs, l'anti-tsiganisme est bel et bien un trait récurrent des discours nationaux européens depuis le XIX^e siècle, il semble difficile, pour ne pas dire dangereux, de vouloir le contrer en revalidant sans cesse l'image réductrice des "Roms, catégorie sociale problématique"². » Et de citer à son tour Eric Fassin : « il ne faut pas prendre l'objet de la phobie pour sa cause³. »

Produire un autre objet à l'enquête

Ce qui caractérise la situation, c'est non seulement la répétition et tout à la fois le sentiment, dans cette répétition, d'un échec, qu'il soit celui de la définition de la situation ou de la détermination des modes d'intervention adéquats, mais c'est aussi cette insistance à questionner les roms sans être non plus en mesure de proposer un autre « objet » à la constitution de cette sorte d'enquête entêtée. La difficulté, c'est celle « d'objectiver » la situation.

La situation des roms en bidonvilles n'a quasiment jamais été présentée d'une manière que je dirais « déplacée », « transversale », « décentrée », en tous les cas « traduite » d'une autre manière. Je pense notamment à la proximité pourtant des

et Eric FASSIN et al., *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique, 2014, voire aussi le très original ouvrage coordonné par Sébastien THIÉRY, éd., *Considérant qu'il est plausible que de tels événements puissent à nouveau survenir. Sur l'art municipal de détruire un bidonville*, Fécamp, Post-éditions, 2014.

1. Samuel DELÉPINE, *Atlas des Tsiganes. Les dessous de la question rom*, Paris, Autrement, 2012, qui est à mon sens un travail exemplaire, ce à quoi participent parfaitement des illustrations cartographiques et schématiques pour élargir le champ de l'observation et déplacer les points de vue. Dans cette même pratique, voir utilement, concernant les roms roumains et la Roumanie, le travail essentiel de Violette REY, éd., *Atlas de la Roumanie*, Paris, CNRS et La documentation française, 2000.

2. OLIVERA, *Roms en (bidon)villes, op. cit.*, p. 8. Martin Olivera est un jeune chercheur dont je me sens proche et que je côtoie un temps, entre 2006 et 2010, dans le cadre des activités d'un collectif national d'associations intervenant auprès des roms (RomEurope).

3. Eric FASSIN, « Pourquoi les Roms ? », in *Revue Lignes*, n° 35, 2011, *L'exemple des Roms, les Roms pour l'exemple*, p. 115-122, p. 117. Précisément, à la question des propriétés symboliques des roms : « La réponse ne nous dira rien sur les causes de cette phobie ; en revanche, elle en éclairera le fonctionnement. » A noter également la publication de deux numéros successifs de la revue *Lignes* en février 2011 (n° 34) puis en juin de la même année (n° 35). Un ensemble d'auteurs y interviennent, des spécialistes (ou habitués du sujet) et des universitaires traitant habituellement de questions plus transversales, et d'ailleurs tout-à-fait à même ici de faire évoluer les interrogations.

descriptions de la place des « parias » par Eleni Varikas¹, proche et inspirée de la démarche de Nicole Lapière de décrire le parcours de ceux qui sont aller « penser ailleurs² » ; je pense au rapprochement possible avec l'histoire des bas-fonds de Dominique Kalifa³ ; je pense à la figure du « hobo » de Nils Anderson⁴ ou au paysan polonais de Znaniecki et Thomas⁵, aux « fourmis d'Europe » de Alain Tarrus⁶, ou encore aux « gens de peu » de Pierre Sansot⁷ et aux « vies perdues », d'une manière plus similaire encore, de Zygmund Bauman⁸, etc.

Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que « les roms » peuvent être constitués en objet de cette interrogation quant à la situation des bidonvilles (ou bien la recherche est une étude de folklore). Les roms ne peuvent pas être pensés comme l'acteur unique de la situation, ni comme un ensemble préexistant qu'il est possible d'isoler du reste de la situation. On ne peut pas non plus prendre les roms comme la « figure » ou l'illustration « représentative » de la situation des squats et des bidonvilles. Il s'agit de construire d'autres types de rapprochement, mais on ne peut pas rapprocher les caractéristiques de personnes au fonctionnement de l'intervention sociale par exemple, ou encore au sentiment que la situation échappe. . . La question qui est à poser est de savoir si on ne se trompe pas d'objet ou, pour aller plus loin, de quoi relève notre insistance à « surdéterminer » cette présence pour parler par ailleurs d'une situation dans son ensemble ? Que nous dit cette insistance de la *relation* que l'on entretient avec cette situation ?

L'objet de ce travail est constitutif de cette relation, qui est une relation défaite et troublée. Il est en creux et en négatif, il est une forme de résistance à la détermination et à la définition de la situation. Il est une *objection* (la difficulté même « d'objectiver »), un « défaut de réalité », une « anomalie », pour reprendre les mots de Luc Boltanski⁹. Il ne peut être « saisi » comme une entité préexistante, mais comme une *relation* en train de se faire ou, pour être encore plus précis, *en train de se défaire*. Ce travail suit la démarche constructiviste de la sociologie de l'acteur-réseau en considérant en ce sens que « la société ne constitue pas un cadre à l'intérieur duquel évoluent les acteurs. La société est le résultat toujours provisoire des actions en cours¹⁰. » Cet objet impose de faire le choix « de décrire les imbroglios où qu'ils nous mènent¹¹ » et de suivre le « déploiement » des faits

1. Eleni VARIKAS, *Les rebuts du monde. Figures de paria*, Paris, Stock, 2007.

2. Nicole LAPIÈRE, *Pensons ailleurs*, Paris, Stock, 2004.

3. Dominique KALIFA, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, 2013.

4. Nils ANDERSON, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993.

5. William I. THOMAS et Florian ZNANIECKI, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant (Chicago, 1919)*, Paris, Nathan, 1998.

6. Alain TARRUS, *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, 1992. Voir aussi le plus récent Alain TARRUS, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland, 2002, qui réactualise la notion de nomadisme souvent accolée aux roms.

7. Pierre SANSOT, *Gens de peu*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

8. Zygmunt BAUMAN, *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Paris, Payot & Rivages, 2009.

9. Luc BOLTANSKI, *Énigmes et complots. Une enquête à propos d'enquêtes*, Paris, Gallimard, 2012.

10. Michel Callon *in* Madeleine AKRICH, Michel CALLON et Bruno LATOUR, *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses de l'école des Mines, 2006, p. 267.

11. Bruno LATOUR, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte & Syros, 1997, p. 10.

disputés¹.

L'objet de ce travail est produit par le scandale des indiscernables

Je pense alors que « les roms » sont des « indiscernables » (Serge Margel) dont il s'agit avant tout de cerner les traits. La situation n'est pas celle des roms en bidonvilles, mais de la relation que nous entretenons aux roms des bidonvilles en tant que la situation est caractéristique d'un trouble provoqué par ce qu'il s'y trouve d'indiscernable et d'incompréhensible, d'inaccessible et d'inacceptable. On doit dans cette situation questionner la relation entre ce qu'il y a d'indiscernable, ce qu'il y a ensuite d'inaccessible et qui devient pour finir inacceptable. Voici ce que les roms indiquent, ou plutôt l'insistance avec laquelle on questionne « qui sont les roms » : qu'il y a de l'indiscernable et que « la souveraineté moderne, indique Serge Margel, c'est le pouvoir de contrôler la surenchère des indiscernables². » Ce qu'il s'agit d'interroger dans ce travail est la *nécessité*, en ce sens, du contrôle de cette « surenchère ».

Ce qui est indiscernable fonctionne en outre comme un « scandale », au sens que lui donne François Laplantine : « Le terme “scandale” vient du latin *scandalum* signifiant “pierre d'achoppement”, “obstacle”, qui lui-même vient du grec *skandalon* signifiant piège pouvant engendrer du désordre, du trouble, voire du tumulte. L'usage hébreu du mot *miksol*, traduit en latin par “scandale”, fait de ce piège une occasion de péché provoquant la réprobation publique³. » « Contrairement à la preuve et à la révélation, poursuit Laplantine, il n'y a plus d'univers homogène explicable (la preuve), interprétable (la révélation), c'est-à-dire pouvant se résoudre dans une totalité cohérente⁴. » « Le scandale fait osciller et vaciller », il nous fait réaliser « qu'il y a de l'hétérogénéité entre les mots et les choses, les sons et les images, l'individu et le monde, l'individu et lui-même, certaines valeurs et d'autres⁵. » Enfin, « il est un lien contre nature, contre raison, un lien problématique qui n'est plus tissé à l'aide de renfort sémantiques⁶. »

Des indiscernables aux ingouvernables

Sans ces renforts sémantiques, sans le lien entre « les mots et les choses⁷ », sans un système de preuves et un rapport sûr entre « pouvoir et savoir », le *scandale des indiscernables* met en péril, fait « osciller et vaciller » la possibilité du *gouvernement* de la situation. J'entends par « gouvernement » l'exercice de la « gouvernementalité » défini par Michel Foucault, où s'articulent des formes de savoir, des relations de pouvoir et des processus de subjectivation : « l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs

1. Bruno LATOUR, *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2007.

2. Serge MARGEL, *La société du spectral*, Fécamp, Lignes, 2012, p. 53.

3. François LAPLANTINE, *De tout petits liens*, Paris, Mille et une nuits, 2003, p. 365.

4. *ibid.*, p. 365.

5. *ibid.*, p. 366.

6. *ibid.*, p. 367.

7. Michel FOUCAULT, *Les mots et les choses. Archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966.

et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, quoique très complexe, de pouvoir qui a pour cible principale la population, pour forme majeur de savoir l'économie politique, pour instrument essentiel le dispositif de sécurité¹. » La gouvernementalité, c'est la possibilité d'avoir prise sur l'ensemble d'une situation par ceux qui en sont acteurs. La gouvernementalité s'exerce sur une population, nous dit Foucault, qui est un ensemble construit par des systèmes de classements, de hiérarchies, de catégories et de discipline et qui est un ensemble justement déterminé. Or, c'est bien une « population » qu'on « surdétermine » dans la situation des bidonvilles et des squats. On parle sans cesse de « population rom » pour tenter de constituer un ensemble homogène qui nous rendrait la possibilité du gouvernement de la situation, qui est une mise en ordre qui fait défaut. Les indiscernables échappent à la constitution d'un ensemble homogène et stable. Les indiscernables font désordre. Des indiscernables, on passe aux « ingouvernables ».

L'objet de ce travail est ce qu'il y a « d'ingouvernable » dans une situation, notamment dans la situation des roms en bidonvilles, qui n'est qu'une illustration parmi d'autres (une situation singulière qu'il s'agit d'objectiver). Encore une fois, il ne faut pas se tromper d'objet. *Ce qui résiste au gouvernement* dans les situations des bidonvilles et des squats n'est pas une population en particulier, mais l'impossibilité d'en considérer une avec assurance et efficacité. Le problème n'est pas de savoir comment les roms « font » pour ne pas être identifiables à ce point, ce qui serait une démarche injustifiable en donnant des « responsabilités » et désigner un « coupable », mais ce qui fait qu'il est nécessaire au gouvernement d'une situation de déterminer ce sur quoi il s'agit d'agir. En d'autres termes, il s'agit d'interroger le rapport qu'entretient l'exercice de la gouvernementalité avec les processus de subjectivation mais aussi les processus d'objectivation. De quelle manière l'exercice du pouvoir détermine un sujet agissant et en quoi les nécessaires sujets et objets transparents et adéquats à la reconnaissance, lorsqu'ils disparaissent de ce champ de « visibilité » pour atteindre le « hors-champ » des indiscernables, remettent-ils en question l'exercice du gouvernement ? Pourquoi s'agit-il de déterminer des « ingouvernables », et de les déterminer *à défaut* ?

Je propose d'étudier dans ce travail les conditions de la faillite de la gouvernementalité, notamment au travers de l'échec du gouvernement de la situation des roms en bidonvilles ces dernières années, entre 2005 et 2012, dans l'agglomération lyonnaise. L'objet de cette recherche est la faillite du gouvernement. Il peut concerner tout type de situations dans lesquelles échoue l'exercice, quel qu'il soit, de leur gouvernement. Les ingouvernables représentent l'un des acteurs centraux de l'écueil, révélateurs du point de résistance qui fait vaciller la gouvernementalité. Ce qu'il y a d'ingouvernable dessine enfin ce qui défait l'homogénéité d'une population déterminée, ce qui échappe à cette forme de savoir qu'est l'économie politique et fait défaut aux dispositifs de sécurité.

1. Michel FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, p. 111.

Cadre d'analyse

Lisibilité et résistance

Un auteur nord-américain, James C. Scott, dont les textes ont tardé à être traduits en français, a posé une question assez similaire : « pourquoi l'État a toujours semblé être l'ennemi des "personnes mobiles", pour le dire crûment ¹. » Il observe dans ces situations « la tentative de l'État de rendre la société lisible, d'organiser la population d'une manière qui puisse faciliter les fonctions classiques de l'État comme l'impôt, la conscription ou la prévention de la rébellion ² ». On peut reconnaître ainsi, au travers de la question, qui va devenir centrale dans son travail, explique-t-il, de « lisibilité » (« *legibility* »), un lien possible avec le « défaut de réalité » des indiscernables qui fait désordre et qu'il s'agit alors de combler. Il reste que l'approche anarchiste de cet auteur ³, bien que par de nombreux côtés radicale, permet par la suite d'interroger l'échec (il parle de « fiasco », et le mot lui paraît bien faible ⁴) d'une telle gouvernementalité ⁵ parce qu'elle fonctionne par « simplifications » : à vouloir schématiser pour rendre lisible, elle ignore « l'ordre social réel et fonctionnel » qui a véritablement cours sur le terrain ⁶. A tel point que, développant sa pensée dans un de ses ouvrages les plus connus au sujet de la « Zomia » et sous-titré « *L'art de ne pas être gouverné* », il laisse entendre clairement « la position stratégique » des populations de la Zomia, « visant à maintenir l'État à bonne distance » en se réfugiant dans des zones difficilement accessibles et se déroband à l'assignation par la mobilité ⁷.

La lisibilité est un des facteurs qui joue dans les situations ingouvernables. Les squats et les bidonvilles sont des environnements difficiles d'accès pour cette raison, ils provoquent du trouble, déplacent les repères ordinaires de la « condition urbaine », selon l'expression de Olivier Mongin. James C. Scott parle des « frictions du terrain » pour désigner la difficulté physique, l'obstacle réel pour accéder à l'espace hors du champ du pouvoir ⁸. Les bidonvilles mettent à mal la perception mais aussi la compréhension non seulement de l'espace occupé mais de la démarche même de l'occupation. La difficulté de l'accès n'est plus seulement « physique ». C'est ce qui se passe encore lorsque la puissance publique orchestre les expulsions

1. James C. SCOTT, *Seeing like a state. How certain schemes to improv the human condition have failed*, Londres, Yale University Press, 1998, p. 1. La traduction est de moi. A noter le sous-titre de cet ouvrage que l'on peut traduire par « comment certains projets visant à améliorer la condition humaine ont échoués ».

2. *ibid.*, p. 1-2.

3. James C. SCOTT, *Petit éloge de l'anarchisme*, Montréal, Lux, 2013.

4. SCOTT, *Seeing like a state, op. cit.*, p. 3.

5. On s'en doute, James C. Scott est lecteur de Foucault, auquel il emprunte le fond de pensée. Scott parle de « *statcraft* » qu'il est possible de traduire littéralement par l'« habileté du pouvoir », qui correspond d'après moi assez bien, d'une manière moins précise cependant, à la notion de gouvernementalité de Foucault.

6. SCOTT, *Seeing like a state, op. cit.*, p. 6.

7. James C. SCOTT, *Zomia. Ou l'art de ne pas être gouverné*, Paris, Seuil, 2013. La Zomia est une vaste zone d'Asie du sud-est difficile d'accès. Au contraire des vallées, les montagnes et la jungle ne permettent pas à l'État de s'y investir. Cette zone est peuplée de minorités dont les modes d'organisation empêchent là encore l'État d'exercer ses fonctions.

8. SCOTT, *Seeing like a state, op. cit.* et SCOTT, *Zomia, op. cit.*, notamment les chapitres 4 à 6.

de sites ou, au contraire, diligente des opérations de résorption des bidonvilles de roms, la situation est conditionnée à un *examen* de la « volonté » des occupants de « s'intégrer ». Ce sont des opérations de remise en ordre. L'ordre donne accès et rend visible. On reconnaît, en outre de la nécessité d'organiser le champ des installations précaires de roms pour qu'il soit visible, lisible et accessible, la mise en œuvre par le pouvoir d'un « dispositif de discipline » qui tente de reprendre prise sur la situation.

Les dispositifs de discipline comme les dispositifs de sécurité sont pour Michel Foucault des outils de cette gouvernementalité. Les dispositifs de discipline surveillent, hiérarchisent, récompensent ou sanctionnent. Ils s'exercent sur les « individualités » à partir des corps qu'ils contrôlent¹. Les dispositifs de sécurité s'établissent eux à partir d'ensembles, définissant des populations, des « séries » à partir desquelles sont calculés des risques et des potentialités. Le mécanisme de sécurité, c'est la prévision du risque, la gestion des « séries ouvertes », « qui ne peuvent être contrôlées que par une estimation de probabilités » et donc en mesurant ce qui échappe à « l'événement possible »² et en le ramenant en deçà d'une limite *acceptable, admissible*. Voilà ce que tente de faire la puissance publique confrontée aux ingouvernables : examiner la possibilité de leur intégration à un ensemble homogène, punir les non-conformes et les situations qui ne se laissent pas connaître, et produire un sujet lisible et transparent, qui se conforme et qui se conduit dans le cadre de possibilités envisagées. Mais si le gouvernement de la situation subit un revers, c'est que le sujet ne se conforme pas, ne se laisse pas connaître³ et *résiste* à la détermination. C'est à l'effort de gouvernement que s'opposent à son tour des « modalités⁴ » de résistance.

La capacité d'incertitude des ingouvernables

En ce sens, ces résistances vont constituer le principe heuristique qui permet de mettre en question la subjectivité déterminée par cette gouvernementalité et évoquer les modalités de la subjectivité qui lui échappe.

Les modalités de résistance manifestent avant tout la « capacité » à remettre en question, à défaire les systèmes de vérité et la fixité de l'inhérence (Laplantine), c'est-à-dire, pour les auteurs du *Manifeste de Lauzanne*, la « capacité d'incertitude »⁵. C'est en ce sens que peut s'élaborer une réflexion à partir des situations d'incertitude que représentent les occupations de roms dans des squats et des bidonvilles, qui fissurent et fragilisent les positions hégémoniques de la connaissance autant que celles des systèmes de la domination. Il me semble que c'est là une des postures de l'anthropologie qui est de résister, pour sa part, « de manière non pas réactive mais

1. Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 196.

2. FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p. 22.

3. James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Editions Amsterdam, 2009.

4. François LAPLANTINE, *Le social et le sensible. Introduction à une anthropologie modale*, Paris, Téraèdre, 2005.

5. Francine SAILLANT, Mondher KILANI et Florence GRAEZER BIDEAU, éd., *Manifeste de Lauzanne. Pour une anthropologie non hégémonique*, Montréal, Liber, 2011, p. 31.

réflexive¹ », à la norme comme règle de vérité. La notion de « situation », souvent convoquée dans ce texte, va permettre d'évoquer ce qui « se passe », ce qui évolue et se transforme d'une manière inédite et souvent imprévue, de penser les processus de subjectivation, l'implication et l'engagement (qui peuvent être ceux du chercheur) et va alors participer à « la critique du dispositif de connaissance opposant le sujet et l'objet² ». Le processus d'objectivation provoque une dé-subjectivation (ou un assujettissement) alors que l'objection participe d'une re-subjectivation : on ne peut « exclure le rôle nécessaire des connaissances et des savoir-faire locaux », rappelle James C. Scott pour affirmer son implication³. La finalité de ce travail se situe dans ce que Gilles Herreros appelle l'« advènement du sujet » qui « renvoie à une situation où individus et collectifs peuvent se penser dans leur action, affecter du sens à celle-ci et, au travers de cette compréhension, parviennent à récupérer une prise sur ce qu'ils font et ce qu'ils sont⁴. »

Plan de la thèse

La première partie de ce travail interroge le trouble produit dans la relation que l'on entretient avec les bidonvilles et les roms. On ne peut pas comprendre la situation si on ne fait pas l'expérience d'un de ces espaces sans forme, où on ne peut d'abord déambuler sans mal. Le bidonville fait « événement » et défait les cadres de la ville, ce pourquoi elle a toujours été pensée (chapitre 1). Après avoir pénétré sur ce terrain où les cabanes et les caravanes dévient les chemins (et non l'inverse), on fait la rencontre, par le biais de la traduction, des personnes qui l'occupent (chapitre 2). A cette époque, entre 2005 et 2006, je suis traducteur pour Médecins du Monde. J'observe ces corps porter les traces d'une autre condition, ce qui interroge jusqu'à la possibilité de la rencontre, ouvrant la voie, enfin, à la réflexion ethnologique, c'est-à-dire à la question des cloisonnements et de leur difficile dépassement, jusque dans la question des soins et de la santé. Les premières difficultés d'intervention sont là, comme un obstacle physique, un corps à corps indépassable. Le trouble produit par la situation dans son ensemble est la première des résistances. Le gouvernement de la situation n'est d'abord pas celui qu'orchestre la puissance publique, il s'agit d'abord du simple rapport que l'observateur, quel qu'il soit, entretient avec ces installations « bidons » et leurs occupants.

La deuxième partie interroge l'ambition de la puissance publique. J'intègre, début 2007, une équipe de travailleurs sociaux de l'Alpil, une association d'insertion par le logement, qui est missionnée par la préfecture pour réaliser un « audit » de la situation d'un des plus gros bidonvilles de cette époque (chapitre 3). L'État conditionne le travail de plusieurs mois par une injonction à l'intégration. C'est

1. *ibid.*, p. 124.

2. LAPLANTINE, *Le sujet, op. cit.*, p. 62. François Laplantine préconise dès cet ouvrage de « relire Foucault » (p. 84), avant de revenir à plusieurs reprises sur la notion de gouvernementalité qui « serait une forme de gouvernement dans lequel le sujet redeviendrait ou deviendrait acteur », précise-t-il plus récemment : François LAPLANTINE, *Quand le moi devient autre. Connaître, partager, transformer*, Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 125.

3. SCOTT, *Seeing like a state, op. cit.*, p. 6.

4. Gilles HERREROS, *Au-delà de la sociologie des organisations. Sciences sociales et intervention*, Toulouse, Erès, 2008, p. 279.

toute l'ambition du pouvoir sur cette situation de désordre et d'indiscipline : la méthode, c'est celle de « l'examen » en vue de sanctionner et approuver la possibilité que les occupants de ce terrain peuvent entrer dans des catégories connues. Sauf que la sanction va être disciplinaire et sécuritaire, puisque le bidonville est expulsé alors que le travail peine en effet à donner des « résultats » clairs. La tactique du pouvoir « marche à tâtons » sur le présupposé qu'il y a là du danger et de l'insécurité (chapitre 4), ce qui est une manière de percevoir non seulement ses intentions mais de reconnaître ses difficultés. Les blocages sont nombreux et en premier lieu celui de représenter les difficultés et de faire un état de la situation, de rendre compte de ce qui se passe sur ce terrain, ce que s'efforce de faire l'Alpil sans véritablement de succès. En 2008, un dispositif en tant que tel est créé pour lutter contre « l'habitat précaire » (chapitre 5). Là encore, on reconnaît l'ambition du pouvoir au travers de cet outil qu'est le dispositif sous « la forme d'agencements concrets¹ ». Le dispositif se fixe des priorités et se pense pour une certaine efficacité qui est celle de reprendre d'autorité ce « territoire » perdu qu'est le bidonville. Le « domaine du non-conforme » que représente la situation des occupations précaires est une de ces résistances. L'échec de l'ambition du gouvernement de la situation délimite un objet pourtant insaisissable.

La troisième partie s'établit à la charnière de l'année 2009, qui est une année durant laquelle le travail sur le terrain se transforme et « s'individualise », il glisse à l'échelle des individus ou des ménages. Ce changement d'échelle me permet d'ajuster aussi le point de vue de l'observation (chapitre 6). Je commence aussi à bien connaître certaines personnes que je côtoie sur le terrain et auxquelles je me sens lié, d'une manière ou d'une autre. En tous les cas, c'est la possibilité de regarder du côté des personnes et de tenter de réaliser des portraits fragmentaires à partir des interactions que nous avons. Toutes les demandes qui me sont adressées le sont d'une manière qui défait le rôle de travailleur social que je ne sais d'ailleurs vraiment bien tenir. Je quitte l'Alpil avec l'espoir de pouvoir alors explorer une autre manière de relation plus proche (chapitre 7). Je travaille durant l'année 2010 avec un photographe pour une exposition documentaire sur les parcours de familles des bidonvilles, ce qui m'amène par deux fois en Roumanie dans des allers-retours qu'il me fallait faire pour habiter à mon tour ces espaces distendus qui « déplacent » les intentions et l'organisation des familles (que j'appelle alors « l'économie domestique »), qu'on ne cesse d'interroger par ailleurs pour comprendre puis illustrer (l'exposition) ce qu'il en est de la situation. Je m'engage enfin, à partir de la fin de l'année 2010, dans un programme de coopération entre la Communauté Urbaine de Lyon et un village de Roumanie. Je suis consulté au départ de ce projet pour déterminer le lieu et l'objet de cet investissement assez inédit, qui répond au problème des bidonvilles et des roms autrement qu'à l'habitude en France, où on expérimente plutôt les « villages d'insertion » (que je visite durant l'année à Nantes et Paris dans l'idée d'en évaluer là aussi la pertinence). Alors que le programme est lancé, je termine sur l'évocation d'une de ces missions de suivi du travail là-bas où d'interminables discussions montrent que le problème des « ingouvernables » ne semble pas avoir de frontières. Ce sont ces économies domestiques qui représentent la troisième des résistances au gouvernement de la situation. Elles laissent apparaître,

1. Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, t. 1 : *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 185.

à l'observateur le plus minutieux des liens, d'autres processus de subjectivation dans l'intimité de la maison qui n'est progressivement plus celle de la cabane du bidonville.

Première partie

L'événement

Chapitre 1

Le trouble des bidonvilles

Entre 2003 et 2005, je m'installe à Bucarest pour réaliser deux terrains ethnographiques en périphérie de la capitale roumaine. J'apprends à parler le roumain et je reviens à Lyon en milieu d'année 2005. J'intègre l'ONG Médecins du Monde (MDM) sur cette compétence linguistique, afin de traduire durant les visites et consultations sur le terrain, à la rencontre des occupants des bidonvilles et des squats.

Je réalise mes premières interventions avec des équipes de médecins et infirmiers ou avec une collègue assistante sociale dans les derniers mois de l'année 2005 et jusqu'au milieu de l'année 2006. Je passe beaucoup de temps sur un des bidonvilles vers lequel nous concentrons notre attention en raison des conditions de vie difficiles des familles qui l'occupent. Nous l'appelons le « bidonville de Kruger ». Je traduis également dans d'autres lieux squattés de l'agglomération. Mon impression est souvent la même. Ce sont des lieux qui déplacent et dérangent des repères connus, notamment dans cet environnement « naturel » qu'est la ville, que nous traversons pour nous rendre dans ces enclaves où nous évoluons non sans mal.

Cette activité de traduction avec MDM me permet d'aborder un sujet qui m'apparaît vaste et indéterminé, alors que je fais la connaissance des squats et bidonvilles, de leurs occupants roms roumains, et de la complexité de l'ensemble de ces situations d'occupation, où se rencontrent l'urgence des interventions, la souffrance et la misère, les enjeux politiques et médiatiques et bientôt l'engagement personnel qui est le mien comme celui de mes collègues et de beaucoup des intervenants de terrain. Il se trouve que ces premières expériences vont me faire entrer dans un parcours de plus de dix années de travail (travail de recherche et activité professionnelle) sur ce même sujet.

Je me suis rendu compte qu'on ne pouvait pas comprendre toute la complexité de cet ensemble, qui se compose autour de la présence de ces bidonvilles occupés par des roms, sans faire l'expérience de ces espaces, qui est une expérience troublante, pour le moins. C'est ce « trouble fondateur », selon les mots d'Eric Chauvier¹, qu'il convient d'interroger comme un point de départ. Pénétrer dans un bidonville, y évoluer et y intervenir n'est en rien une expérience banale. La présence d'un bidonville en ville n'est pas sans incidence sur une multitude d'acteurs mais aussi de « choses » que l'on pense souvent comme inertes : le quotidien de tout un quartier est transformé, comme le sont aussi les décisions des élus qui en sont responsables,

1. Eric CHAUVIER, *Anthropologie de l'ordinaire*, Toulouse, Anacharsis, 2011.

le quotidien des voisins qui sont observateurs, parfois aussi victimes de ce qu'ils considèrent comme des « nuisances », les lignes de bus qui voient de nouveaux « habitués » laisser une odeur qu'on pourrait dire être une odeur de feu de bois, enfin même les éléments les moins « vivants », les plus statiques, se transforment à leur tour, comme cette façade d'immeuble attenant à un bidonville qui noircit progressivement par endroit à cause de la fumée des cheminées des cabanes du terrain.

De la même manière, l'environnement (qui) trouble du bidonville « agit » sur la situation dans son ensemble. Il est un lieu où on ne retrouve pas aisément ses repères, le cadre normal de la ville et de la « condition urbaine » selon l'expression de Olivier Mongin¹, en premier lieu le cadre sensible, les sons, les odeurs, les matériaux et les textures, les manières d'y déambuler et de rencontrer ceux qui y habitent. Richard Sennett a montré la pauvreté sensorielle de la ville qui est selon lui une de ces protections contre le désordre « et le risque de sentir la présence d'éléments allogènes². »

Un bidonville est en ce sens un lieu *difficile d'accès* à cause de ce que James C. Scott appelle les « frictions du terrain³ ». Ce qui est vécu comme des « obstacles » concrets n'entrave cependant pas seulement la progression physique mais rend aussi difficile la compréhension du terrain jusqu'à la connaissance de ceux qui l'habitent. Le bidonville est difficilement compréhensible dans sa forme qui est cependant aussi « forme de pensée⁴. ». S'en devient une ville « bidon » avec laquelle on n'entretient qu'un rapport *dérisoire*, c'est-à-dire pris difficilement en considération et à qui on dénie le sens et la possibilité. Le bidonville apparaît alors comme un « événement » imprévu et impossible qui trouble et défait les règles de ce qui est habituel et conforme dans notre rapport à la ville. Ce trouble va être aussi le trouble de la situation dans son ensemble, de l'intervention des pouvoirs publics à la réaction de l'opinion publique en passant par l'intervention de travailleurs sociaux ou encore la décision d'expulsion du juge d'instance, etc. Il faut éviter l'évidence avec laquelle on parle du bidonville comme d'un « lieu commun ». On passe ainsi à côté du trouble qui affecte le rapport que nous entretenons avec cet espace qui déconcerte avant toute autre chose.

Ainsi, l'intention de ce tout premier chapitre est d'opérer d'entrée un renversement : de considérer « en premier lieu », si on peut dire, le trouble qui survient dans la ville lorsqu'un bidonville s'installe.

1. Olivier MONGIN, *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Seuil, 2005.

2. Richard SENNETT, *La chair et la pierre. Le corps et la ville dans la civilisation occidentale*, Paris, Les Éditions de La Passion, 2002, p. 16.

3. SCOTT, *Zomia, op. cit.*, Voir notamment p. 175 et suivantes, en particulier p. 223-226.

4. François Laplantine précise : « La question du sens n'existe pas indépendamment des formes. Or les formes (cinématographiques, chorégraphiques, théâtrales, musicales, architecturales) sont des formes de pensée. » François LAPLANTINE, *Son, images, langage. Anthropologie esthétique et subversion*, Paris, Beauchesne, 2009, p. 36.

1.1 La ville indéterminée

A mon arrivée comme bénévole à MDM, le terme de « bidonville » s'impose à moi comme une évidence. Nous en faisons un usage systématique pour désigner les lieux vers lesquels nous nous tournons spécifiquement pour mener notre intervention. La délégation lyonnaise de l'ONG mène trois programmes de travail pour l'accès aux soins des plus démunis sur le territoire de l'agglomération lyonnaise : des consultations médicales au Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation (CASO) qui est le siège lyonnais de l'association, une mission « bus » mobile en centre-ville sur les questions de prévention sanitaire, et une mission « hors-centre » pour intervenir sur les squats et bidonvilles sur tout le territoire de l'agglomération lyonnaise. Je suis « traducteur » (on dit aussi parfois « interprète »), dans le cadre de ce dernier programme qui consiste à se rendre « sur le terrain » à la rencontre des occupants des bidonvilles et des squats qui sont en très grande majorité des familles de roms roumains. Ce travail de « traduction » déborde cependant assez largement de l'intervention sur ce seul terrain, même si la mission est parfois surnommée « mission bidonvilles ». Je traduis aussi très souvent pour des consultations au CASO et j'accompagne des personnes ou des familles vers les hôpitaux ou services spécialisés pour des rendez-vous ou diverses affaires liées aux soins et à la santé.

Nous faisons usage du terme de « bidonville » d'une manière *générique*, c'est-à-dire qu'il semble renvoyer à un seul et même « genre » qui a tout d'indéterminé en même temps qu'il porte en son usage une évidence silencieuse. Ce terme peut tout autant qualifier notre mission (« mission » dans son sens métonymique d'ensemble des bénévoles œuvrant sur ce terrain-là), la « mission bidonvilles », ou le terrain de nos interventions, voire d'une manière plus raccourcie encore les personnes qui émargent *a priori* aux cadres de cette mission et, par-là, les « roms » eux-mêmes (une bénévole de longue date à l'accueil du centre : « *la salle d'attente était pleine aujourd'hui, c'était le public bidonville surtout* », me dit-elle en désignant une femme qui sortait du dernier rendez-vous de la journée). Que les familles soient effectivement dans des abris en dur (type « squat », c'est-à-dire dans un bâtiment désaffecté) ou sur un « terrain vague », le terme bidonville recouvre en tous les cas ce travail de rencontre des familles sur le lieu, quel qu'il soit, de leur installation.

Il y a une évidence dans l'usage du terme en même temps qu'une profonde indétermination dans ce qui est désigné. Il m'apparaît alors que plus il est fait un usage générique d'un terme comme celui de bidonville, et plus la réalité qu'il voudrait recouvrir est en fait évasive et indéterminée.

Ainsi, il s'agit ici d'interroger le bidonville moins comme un espace déterminé que comme une relation singulière qui met en difficulté la détermination de ces lieux. Il s'agit de remettre en question l'évidence de ce « mot-valise » (Lewis Carroll) et de rester attentif à l'expérience de ces espaces qui dérangent la ville. On passe ici du « paradigme bidonville » au « bidonville de Kruger », d'un indéterminé générique à un lieu expérimenté et nommé.

1.1.1 Paradigme bidonville

L'usage que nous faisons, dans le cadre de nos interventions, du terme bidonville entraîne avec lui une double évidence : la première est qu'il est clair et possible de

déterminer ce qui est un bidonville et ce qui n'en est pas ; la seconde évidence dans notre usage est que ces bidonvilles sont occupés par des roms roumains, évidence liée notamment à ma présence comme traducteur en langue roumaine.

Le terme de bidonville renvoie à une histoire ancienne ou à des contextes urbains qui nous apparaissent plutôt exotiques. Il fait le lien entre des conditions d'installation très diverses, de « populations » tout aussi diverses, en des lieux et en des temps lointains jusqu'à des contextes urbains contemporains et voisins. Mike Davis parle même aujourd'hui du bidonville global en banalisant la pauvreté urbaine et en prévenant de la possible extension globale des formes précaires et pauvres de l'urbain¹.

Ainsi, à Lyon, à l'époque à laquelle je commence à traduire auprès des équipes de MDM, on parle du « retour des bidonvilles ». Ce « retour » fait référence à l'existence de bidonvilles en France jusqu'à la fin des années 70. On fait référence à un passé, qui lui-même fait référence à des installations pauvres dans les grandes villes d'autres pays (on dit que le mot est inventé au regard de situations urbaines pauvres au Maroc à la fin du 19^e siècle).

Mais la situation se représente à partir des années 90 à Lyon. La forme d'occupation précaire est presque la même, on y voit en tous les cas une ressemblance. Les bidonvilles d'aujourd'hui semblent identiques, à quelques détails près (mais les détails ne sont jamais insignifiants), aux bidonvilles d'antan. Un article de Françoise Brun de 1964 est en ce sens éloquent². La description du bidonville de la campagne Fenouil près de Marseille, occupé par des gitans rapatriés, colle assez bien avec la réalité du terrain des bidonvilles lyonnais de 2005. En 1979, Colette Pétonnet publie une première version tronquée de sa thèse sur les bidonvilles et banlieues qui donnera lieu à *On est tous dans le brouillard*, ce livre remarquable (et un document assez inédit) sur les installations précaires de Portugais dans la banlieue de Paris dans la fin des années 70³. Là aussi, sa très précise et complète description de ce type d'installation n'est pas sans rappeler les installations actuelles. Les exemples en ce sens ne manquent pas⁴.

Il n'empêche, on voit dans ces quelques descriptions ou dans celles que l'on va pouvoir faire des bidonvilles de cette fin d'année 2005, qu'il n'est pas si simple de déterminer avec certitude ce qu'est un bidonville. Ce qui fait évidence, ce sont les abris de fortune, les planches et la tôle dont sont fabriquées les baraques par leurs occupants eux-mêmes. On reconnaît-là un des aspects « typique » des bidonvilles, celui-là même qui est le plus fragile, le moins solide et celui qui ne reste pas (on a aucune trace des installations précédentes, aucune histoire des bidonvilles qui parfois précèdent l'établissement d'un tout nouveau quartier d'une ville). A l'évidence, le mot convient mieux pour qualifier ce qui n'est pourtant pas formulé comme une question que pour désigner avec assurance un type d'espace. Mais voilà,

1. Mike DAVIS, *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte, 2006.

2. Françoise BRUN, « Un bidonville de gitans rapatriés : la campagne Fenouil », in *Méditerranée*, Vol. 5, n° 3, 1964, p. 243-255.

3. Colette PÉTONNET, *On est tous dans le brouillard*, Paris, Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2002.

4. Je pense aussi au beau (et rare) livre de Mehdi LALLAOUI, *Du bidonville aux HLM*, Paris, Syros, 1993 (réalisé à partir d'un documentaire du même auteur), ou encore à Monique HERVO, *Chroniques du bidonville. Nanterre en guerre d'Algérie*, Paris, Seuil, 2001, entre autres.



ILLUSTRATION 1.1 – *Un bidonville à Vaulx-en-Velin en novembre 2002. Photographie de Bruno Amsellem*

la définition du bidonville ne tient qu'à un aspect architectural qui ne parle pas du trouble que provoquent ces installations. On peut faire une description de ces ensembles misérables, on peut décrire la vie qui s'y déroule, trouver un moyen de définir ce qu'il en est de ces installations en délimitant les points communs et systématiques. Mais on va omettre de parler du rapport entretenu avec ces entités qui apparaissent comme sans effet, sans incidence sur la vie de la cité, l'interaction de ces occupants avec le voisinage, les élus, la police, la presse et les services de la voirie, mais aussi, bien que cela puisse paraître un peu curieux, entre la rectitude des alignements de murs des immeubles de la rue et le plastique bleu des bâches qui recouvrent les toits des baraques ou encore les volutes de fumée grise qui balaient la route et étonnent les passants qui n'ont pas l'habitude de sentir l'odeur de feu de bois à cet endroit, et ils ne sont pas au bout de leurs surprises.

A partir de 1993, on a vu arriver à Lyon des familles de roms roumains venues d'Allemagne où elles avaient tenté une installation, après être parties de Roumanie à la suite de la révolution de décembre 1989 (et l'ouverture – relative – des frontières roumaines). Elles s'installent dans des squats parce qu'elles n'ont pas vraiment d'autres possibilités de s'abriter. Ce sont de grandes familles pauvres, avec des enfants et des vieillards, et les quelques solutions d'hébergement sont insuffisantes pour les prendre en charge. Même à parler du « retour des bidonvilles », il semble que ces nouvelles présences (qui elles-mêmes réactivent des images voisines ou lointaines de « tsiganes nomades ») transforment au contraire la situation en nouveauté. On se rend compte que les vieilles ressemblances avec les images des baraques et de la misère du passé laissent la place à une réaction inverse : la présence des roms est la nouvelle inquiétude, les bidonvilles n'apparaissent plus comme le révélateur du problème, ils deviennent annexes, voir ils deviennent le fait même des roms, leur manière « à eux » d'habiter. En tous les cas, les roms amènent une nouveauté et c'est cette présence nouvelle qui recouvre la totalité de ce que sont les bidonvilles comme retour des situations critiques du passé. En fin de compte, l'idée n'est pas vraiment de savoir s'il s'agit d'une nouveauté ou d'un retour du passé. Ce qui

reste toujours très actuel (ce qui *s'actualise* sans cesse), c'est le trouble qu'un tel établissement suscite. C'est ce trouble qui définit le mieux la situation lorsqu'un bidonville s'installe dans un recoin de la ville.

Il n'y a pas, depuis les années 90, de dispositif public de gestion des bidonvilles, ni même une reconnaissance institutionnelle car le terme de bidonville, contre toute évidence, n'est techniquement pas repris dans la sphère institutionnelle et politique, dans les circulaires ou les textes de loi, dans les rapports techniques des services publics. Le retour des bidonvilles n'est observé que comme un phénomène sans définition ni dispositif officiel, mais dont tout le monde parle, s'agite et s'inquiète, « l'opinion publique », les réseaux militants et le voisinage immédiat des installations précaires. Alors certes, c'est le « retour » d'une même nécessité, celle de s'abriter et de trouver refuge, de tenter une installation, peut-être avant de demeurer, de résider, mieux et plus durablement, ou de (re)partir ailleurs (volontairement ou sous la contrainte)¹. Certes, il y a un « paradigme bidonville », « ce mot de la stigmatisation urbaine » selon Raffaele Cattedra², mais personne n'est tout-à-fait en accord sur la réalité qu'il recouvre, ou bien tout le monde désigne, « stigmatise », mais personne ne convient de quoi il s'agit et qu'en faire, c'est-à-dire quelle relation entretenir avec ce qui n'est que rarement vu comme un aspect de la ville. Or, c'est en ce sens que j'observe ces espaces dans lesquels je pénètre pour la première fois avec les équipes de MDM que j'accompagne durant l'hiver 2005. Un bidonville est un des aspects de la ville. Cela ne peut pas être traité comme une notion « théorique ». « L'objet » bidonville ne peut pas être laissé *inerte*. Un bidonville n'a pas d'existence propre. Il n'est que la part d'ombre de la ville. On a toujours cherché à lui donner une définition et une forme canonique. Or un bidonville est avant tout l'envers de la ville, une expérience en dehors des cadres durables, et stables de la ville. C'est uniquement par un renversement pragmatique que l'on va pouvoir interroger l'expérience troublante qui *coïncide* avec l'installation d'un bidonville aujourd'hui. Co-incider, c'est agir incidemment ensemble. L'environnement inquiétant que représente un bidonville a une incidence sur notre manière de le penser, d'y intervenir, puis sur la manière qui est la nôtre d'en parler et de le représenter.

Je me rends pendant près de 4 mois sur le bidonville de l'avenue Paul Kruger à Villeurbanne, de novembre 2005 à mars 2006. Lorsque je découvre ce premier bidonville, puis les suivants, je m'intéresse à ce que j'appelle alors de la « marginalité » qui est pour moi comme de la négativité³, l'envers de la positivité, de la certitude mais aussi de l'ordre des choses et de la pureté des formes. Il y a de la négativité dans un bidonville, il défait la plénitude de la ville, son ordre et sa « positivité ». Il défait ce qui est plein, compact et complet dans l'idée de la ville. Il défait enfin ce lien « naturel » que nous entretenons avec cet environnement, qui est aussi un lien de « sujet » à « objet », un rapport « objectif », ce qui rend l'objet ville absent de notre existence de sujet autonome, seul agissant dans le contexte urbain notamment. Comme un mécanisme silencieux, comme une « innovation »

1. Voir en ce sens Michel AGIER, *Campement urbain. Du refuge naît le ghetto*, Paris, Payot, 2013.

2. Raffaele CATTEDRA, « Bidonville : paradigme et réalité refoulée de la ville du siècle », in, *Les mots de la stigmatisation urbaine*, sous la dir. de Jean-Charles DEPAULE, Paris, UNESCO, Maison des sciences de l'homme, 2006, p. 123-163.

3. Voir François LAPLANTINE et Alexis NOUSS, éd., *Métissages. De Archimboldo à Zombi*, Paris, Pauvert, 2001, p. 452.

dont l'invention échappe au commun (Latour), un bidonville installe une relation précisément défaite, « déreliée », ou le lien manque.

Lorsqu'on pénètre dans un bidonville ou lorsqu'on observe à distance, on ne peut pas demeurer dans un rapport sûr et durable, « paradigmatique », avec cet espace qui est aussi du temps, généralement un temps court comparé aux temps longs de la ville. On ne peut pas faire comme si cet espace et ce temps court et changeant n'avaient pas d'incidence sur notre manière de l'appréhender. Un bidonville remet en question la « condition urbaine ¹ ». Il instaure d'autres conditions, qui ne sont pas moins urbaines pour autant.

Je suis attentif aux détails, aux faits et gestes, aux expressions, aux interactions entre les occupants, entre eux et moi. J'observe ce qui m'apparaît directement être l'intimité du corps et de la maison (ou plus précisément de la cabane). Mon idée première est, depuis mon retour de Roumanie et mes deux précédents travaux ², de travailler sur ce que j'appelle les « marges » et que je décline moins en marges urbaines ou en marginalités humaines, qu'en marges (sociales) « de manœuvre ». C'est cette marge, cette mobilité, ce jeu, qui produit du trouble d'abord, qui *dérange* ensuite (défait l'ordre, au sens « physique » du dérangement autant que « moral » de la gêne) ou qui « désabuse » comme le dit François Laplantine citant Maurice Blanchot ³.

Je propose de partir de ce trouble lié à l'expérience même du bidonville puis de la rencontre avec ses occupants. Ce que je propose, c'est de reconstituer ce trouble à travers la description du bidonville de Kruger.

1.1.2 Le bidonville de Kruger

Le bidonville de Kruger, ainsi que nous le nommons, s'installe au début de l'hiver 2005 sur le lieu d'anciens ateliers de maintenance des trains à proximité de l'ancienne gare de voyageur de Villeurbanne, abandonnée à la fin des années 70 à la suite de la fermeture de la ligne de chemin de fer de l'Est qui reliait Chambéry à Lyon. L'espace laissé vacant se trouve être assez vaste. Il est constitué d'un terrain délimité, d'une maisonnette à l'entrée et d'un hall ouvert qui devait constituer l'atelier et le garage de réparation des trains, des fosses profondes entre des rails anciens attestant probablement de cette activité passée. L'entrée se fait soit par un large portail déglingué, l'entrée « naturelle » du site, soit par une ouverture moins évidente dans le grillage rouillé du long de l'avenue.

Le 12 février 2006, à l'occasion d'un compte-rendu pour MDM, je rassemble mes notes afin de produire une description vivante illustrant les conditions de vie sur ce terrain. La description servira ensuite à illustrer le travail de l'ONG dans un de ses rapports annuels rendant compte de son activité. Cette note fait alors état de nos discussions et de notre manière de voir ce terrain et ce que nous y faisons. J'ai gardé ensuite cette description que j'ai consigné (à cette date, donc) avec mes différentes notes de cette époque dans mon « carnet de terrain ». Et comme toute

1. MONGIN, *La condition urbaine*, op. cit.

2. *Olteni, c'est comme ça*, mémoire de Maîtrise (Master 1), université Lumière Lyon 2, 2004 et *En marge de la ville. Moments de vie et modalités de ville*, mémoire de DEA (Master 2), université Lumière Lyon 2, 2005, sous la direction de François Laplantine.

3. LAPLANTINE et NOUSS, *Métissages*, op. cit., p. 454.

bribe de carnet, je retrouve ces écrits au moment de la rédaction de ce travail avec l'impression laissée par la distance dans le temps d'un premier regard naïf mais instructif à plusieurs égards. Qui plus est, s'agissant de ce bidonville, j'ai décrit à plusieurs reprises les conditions de vie sur ce terrain et, au moment de reprendre cette description pour ce travail, je découvre de nouveau ces descriptions *successives* qui, mises « bout à bout » d'une certaine manière, montrent l'évolution dans le temps et me permettent de travailler cette description d'une manière dynamique. C'est ainsi que l'expérience vécue sur ce bidonville prend un certain sens :

L'ensemble du terrain peut se découper en deux parties distinctes, séparées par un parterre d'ordures, un *no man's land* dont la mi-distance est marquée par le seul et unique point d'eau. A droite de cette entrée, un vaste hall qui abrite quelques caravanes et des dizaines de cabanes, entre les fosses de réparation des trains et les anciens rails. Sur le côté et au fond, des « pièces » en dur ont été également aménagées dans les anciens locaux de la gare. Du côté gauche en entrant sur le terrain, des dizaines de cabanes, quelques-unes construites sous quelques avancées de toits ou abritées au fond du seul bâtiment en dur de ce côté-ci.

En général, les cabanes et autres abris sont fait d'ingénieuses combinaisons de matériaux en tout genre, bois, cartons, grilles de chantiers, bâches. Des poêles en tôle fabriqués de la plus talentueuse des manières assurent le chauffage et font augurer de cuisinière, parfois avec chance une ampoule au milieu du plafond distille, entre d'intempestives coupures, une trop faible lumière. Toujours, un ou plusieurs lits, une seule et même couverture pour plusieurs personnes, des draps crasseux et puis, à même le sol, les ustensiles de cuisine, une unique casserole, quelques pauvres jouets cassés, des planchettes brisées grossièrement souvent à mains nues, enfin un énorme ballot de toile synthétique qui peut contenir les derniers biens de la famille, si tant est qu'il puisse, jour après jour, leur en rester.

La vie sur le terrain paraît parfois s'être installée pour de bon. Des enfants jouent d'un côté, quelques personnes autour d'un feu d'un autre côté et puis ces infinis passages des uns chez les autres, entrant par une porte, ressortant d'une autre, s'engouffrant sous un rideau en courbant le dos, entrouvrant un battant pour passer la tête. Bien que cela puisse parfois nous laisser une agréable impression, nous frémissions quand même à l'idée que de telles conditions se normalisent à ce point. Le pire, c'est bien cette longueur de l'installation dans le temps. Rien de plus difficile probablement que de rester autant de temps dans un si grand inconfort. Les cabanes sentent la crasse et des visages nous semblent creusés par la fatigue.

Sur le terrain, nous remarquons chaque fois toujours plus de déchets en tout genre. Nous sommes d'abord rassuré en voyant que les déchets organiques sont rigoureusement mis dans les bacs à l'extérieur du camp et ramassés par les éboueurs. Le fait est que des maçons ou autres professions (on me dit « *zidari* » : maçons) viennent vider leurs déchets de chantiers sur ce terrain : d'une part ils évitent ainsi de payer les taxes d'entrée à la déchetterie voisine et d'autre part le bois et quelques autres matériaux sont ainsi heureusement récupérés pour les maisons et pour se chauffer. Il y a eu aussi des carcasses de voiture que les enfants malmènent joyeusement des jours entiers, avant qu'elles ne soient emmenées (récupération et revente du fer probablement).

On nous dit parfois que malgré les conditions difficiles, pour rien au monde ils ne rentreraient en Roumanie. Là-bas, bien que quelques proches puissent leur manquer (ils laissaient parfois des filles et des fils, des parents et des grands-parents), ils n'ont pas cette reconnaissance que nous leur donnons, nous assurant-ils le doigt sur l'écusson bleu de nos gilets (MDM). Puis enfin, nous entendons de plus en plus ce que nous ne pouvons que croire, nous incroyables, depuis le début :

« — Ici, ça devient pire qu'en Roumanie. »

« — Les gens de la préfecture manquent de conscience (« *lipsește de constiența* », traduit littéralement) de nous mettre dehors. »

« — On a demandé à la police où aller avec les enfants et ils ont dit “on s'en fout” (exprimé en français). »

L'expulsion du terrain est dans tous les esprits et depuis déjà quelques semaines, les conditions sur le terrain se dégradent fortement. Des déchets organiques ont finalement été laissés dans les fosses à l'intérieur du terrain. Ceux qui sont partis ont bâclé le travail, ils n'ont plus ni pensé aux autres, ni pensé à un futur ici. C'est pourquoi nous trouvons les fosses pleines de déchets en tout genre, dérisoirement recouvertes de bâches ou de vieilles couvertures pour éviter les odeurs et les mouches.

Et en effet, beaucoup partent. Probablement jusqu'en Roumanie. Beaucoup par peur de la police. De plus de 300 personnes au mois de novembre (dont près de 170 enfants), il reste finalement moins de 90 personnes à la mi-janvier (une cinquantaine d'enfants). Ceux qui restent sont ces familles de moindre « ressources », si l'on peut dire. Sans retour possible et sans avenir.

Durer

La description commence par la topographie du bidonville, étymologiquement « écriture d'un lieu ». L'espace occupé par le bidonville n'est pas sans attirer d'abord l'attention. Ce lieu est vaste et l'entrée que nous empruntons est le vieux portail qui ouvre sur l'espace « central » du terrain, ou que nous jugeons central car, par la suite, et pour distinguer nos différentes interventions sur ce site et nous organiser entre les différentes équipes (une décision prise en réunion), nous nous entendons pour parler, *contre toute évidence*, de « la partie gauche du terrain », celle qui recèle essentiellement des petites cabanes et la première moitié des occupants, et de « la partie droite du terrain » qui est constituée du grand hall sous lequel sont installées des caravanes (hors d'usage, qui servent d'abri et sont le pendant *préfabriqué* des cabanes), où des parties des anciens locaux sont réinvestis et où est établie l'autre moitié des occupants.

S'attacher à la topographie d'un lieu comme celui-ci nous paraît particulièrement important. Elle est pour nous le point de départ de la connaissance du site et il nous est nécessaire de nous *inventer* des repères pour parler du bidonville. De la même manière, nous donnons une adresse au terrain (qui est souvent réinterprétée à partir des traces laissées par son précédent usage ou son précédent établissement, mais c'est comme si la vacance du lieu lui retirait son adresse, l'annulait ou la suspendait). A partir de l'adresse, c'est aussi souvent le moyen de nommer le lieu, et il se pourvoit ainsi d'un nom fabriqué à partir du nom de la rue, du quartier, des anciens locaux, etc. S'en devient un lieu-dit (toponymie improvisée). Ainsi, nous

parlons du « bidonville de Kruger », raccourci pour dire qu'il s'agit du bidonville situé avenue Paul Kruger à Villeurbanne.

La topographie, c'est la description d'un lieu et de ses éléments caractéristiques : un hall à droite, une vaste étendue jonchée de déchets au centre, des rangées de cabanes se faisant face à gauche. C'est la description d'une certaine structure, qui guide justement nos interventions et notre moyen d'y évoluer et de s'y reconnaître. Elle tient d'une recherche, voire d'une enquête (collective) pour « bien s'y retrouver », comme on dit. Notre difficulté cependant, c'est que cette topographie est évolutive ou dynamique, même si cette dimension apparaît à peine ici. Nous parlons des « nouveaux », aussi de ceux qui partent, des cabanes qui sont petit à petit construites « à gauche » ou « au fond ». De nouvelles caravanes « arrivent », d'autres « sont déplacées ». Si faire la topographie de ce lieu est important, c'est qu'elle pose avant tout problème, comme s'y déplacer et y circuler, car les repères de la ville qui devraient être immuables et immobiles, sont ici fluctuants, mobiles, changeants, et que les choses n'y durent pas. Circuler et intervenir dans cet environnement nous prive de nos repères, ce qui définit d'une manière assez singulière notre rapport à ce lieu et construit ce qu'est un bidonville.



ILLUSTRATION 1.2 – *Sous le hangar du bidonville de Kruger en novembre 2005. Photographie Médecins du Monde*

L'évolution notable aussi, c'est celle des déchets. Nous sommes attentif à la gestion des déchets organiques par les occupants. Ces déchets sont aussi pour nous une inquiétude car ils amènent les rats et représentent un risque pour l'hygiène et la santé. Nous informons les familles, nous leur distribuons des sacs poubelle et veillons à ce que les bacs poubelle à l'extérieur, devant le portail, soient bien utilisés. Selon nos repères habituels, la question des déchets n'est normalement plus une inquiétude.

Les déchets sont aussi un indicateur de la durée. L'installation perdure (elle durera pas loin de 7 mois). Si bien qu'elle nous apparaît « pour de bon » et ce n'est justement pas bon signe. Paradoxalement, il s'agit aussi de l'expulsion du

lieu qui est une préoccupation pour les occupants mais pour nous également, car elle signifie généralement que le bidonville ne durera pas et annonce l'absence de solution de relogement alternative ou le retour forcé au pays (deux sens du terme « expulsion » qui peut signifier soit l'expulsion du terrain, soit l'expulsion des personnes, le renvoi dans le pays d'origine). Dans les deux cas, l'expulsion a tendance à bousculer cet espèce d'état d'*attente*, à moitié souhaité, à moitié décrié. Si à l'inverse le bidonville perdure, il nous laisse le sentiment d'une « normalisation » qu'on ne peut accepter parce qu'elle est synonyme d'acceptation de conditions de vie que nous trouvons au contraire *inacceptables*. La gestion de la durée devient un problème de conjoncture évolutive où des éléments oubliés (on va voir qu'ils sont simplement jetés) réapparaissent et modifient notre rapport à ce lieu.

Il y a en effet deux types de déchets sur le bidonville : les déchets organiques et les déchets résiduels d'une part ; d'autre part ces déchets qui sont amenés par des « maçons » et déversés là pour ne pas être mis ailleurs, dans ces endroits appropriés où ils doivent être récoltés pour être « proprement » stockés (d'abord dans une déchetterie, ensuite dans une décharge ou une recyclerie). Ces derniers sont parfois ici autant de matériaux qui sont récupérés et qui peuvent encore servir. Le bidonville est le lieu de la réutilisation de ces déchets-matériaux comme l'histoire du terme semble l'indiquer (une ville faite de tôle et de bidons). Ces déchets redeviennent propres, peuvent être appropriés, utiles à nouveau : pour construire, consolider, brûler (pour se chauffer ou cuisiner), jouer (des enfants qui jouent sur la carcasse d'une voiture), être récupérés et revendus (créer de la richesse). Pourtant, ces déchets-matériaux « font sale », ils s'entassent jour après jour au beau milieu du terrain, sur cette parcelle vide (d'occupation) mais pleine de ces détritiques en tout genre.

Les déchets dans un autre sens disent la saleté et, en l'occurrence, la misère. L'un des mots de la misère, de la sale misère, est le mot « crasse ». Un mot hors d'usage lui aussi tellement nous l'avons oublié. Il est soit réservé à l'autre ou à un autre temps, ou bien il est très enfantin, le crasseux, ce petit qualificatif mignon. Ici, dans le bidonville, « ça sent la crasse » et cette odeur qui est inoubliable parce qu'en plus je la retrouverai partout où j'irai par la suite, dans les autres squats, à chacune des visites dans ces bidonvilles qui, sans ça, « se normalisent ». Cette odeur que l'on retrouve sur nos vêtements à la fin de la visite, à la fin de la journée, cette odeur que l'on retrouve quand on est chez soi et qu'on retrouve notre odeur à nous, c'est-à-dire cette absence d'odeur *a priori*. Une odeur de crasse ou, plutôt, une odeur mélangée, presque inconnue, pourtant reconnaissable, où se confond l'odeur du feu de bois et l'odeur des corps et de l'intérieur des cabanes (avec l'habitude, c'est aussi toute l'odeur d'un bidonville de l'extérieur).

Forcément, ce qui est sale est laissé derrière, par ceux qui partent, croyons-nous. En effet, les occupants ont tendance, avec les moyens dont ils disposent, à se prémunir contre la saleté et à isoler les déchets qui *polluent* au premier chef. Mais c'est dans le sens de l'évolution de l'état du terrain et plus le temps passe et plus les déchets s'amoncellent, et moins il est évident d'y prendre soin. Ceux qui partent ou ceux qui pensent partir (et tous ne pensent-ils pas partir à un moment donné ?) semblent eux aussi relever le paradoxe, voire l'inutilité même de ce tri. Les cabanes laissées vides, abandonnées après le départ de leurs occupants (de gré ou de force) deviennent elles aussi des déchets. Elles sont petit à petit démontées, mais jamais

entièrement, de telle manière qu'elles restent les déchets finaux d'une série de recyclages jusqu'à épuisement. Elles restent là de guingois, affaissées, lamentables, et servent souvent enfin de latrines, comble de puanteur et de rejet.

Les déchets n'illustrent donc plus seulement la durée mais produisent aussi une nouvelle limite entre le propre et l'impropre dont nous n'avons là encore pas l'habitude¹. Nous sommes dans un rapport aberrant avec ce lieu qui n'a plus une seule topographie immuable mais une durée problématique.

A l'inverse, on ne peut visiblement jamais non plus s'empêcher de relever « l'ingéniosité », voire le « talent », de ceux qui récupèrent et recyclent, dans un certain sens, ces déchets-matériaux. C'est là aussi une attitude paradoxale où se mêle une certaine fascination à un refus de donner caution. C'est tout de même l'attrait, avec un peu de naïveté et d'enchantement, pour l'habileté de ceux qui fabriquent et transforment d'une manière qui nous paraît improbable ce qui est par ailleurs rejeté, hors-d'usage ou inutile. Il nous paraît que c'est faire de peu, avec peu. Or ce qui s'amoncelle et parfois nous alarme est ce « si peu » avec lequel d'improbables constructions se composent et se façonnent.

Enfin, on ne peut pas ne pas être affecté par un tel lieu. La description est naïve certes, mais affectée, nourrie d'empathie. S'en est presque aussi le sens de nos interventions, d'être là et de veiller, de dispenser des soins et de prendre soin pour que les choses ne se dégradent pas, n'évoluent pas « en mal ». Cette empathie pour l'ingéniosité et la débrouillardise de ces gens, leur résistance à ces conditions qui nous apparaissent indignes et au comble de l'inconfort, c'est-à-dire insupportables parce que ne pouvant décentement pas favoriser le bien-être, cette notion normative de l'installation à demeure.

Le premier problème avec un bidonville, c'est qu'il n'est pas dans un rapport habituel avec la durée : sa topographie est changeante dans le temps, ce qui rend plus difficile notre rapport à l'idée même de bidonville qui est de toutes les évidences, alors que l'expérience qu'on en fait n'est en rien stabilisée.

Circuler

L'image du corps est souvent privilégiée pour dire la forme de la ville, ce « grand corps » face aux « petits corps » qui la composent, la mettent en forme, y circulent, s'y agglomèrent. « Le corps donne forme à la ville, mais la forme d'une ville est avant tout liée au parcours des corps individuels qui s'aventurent dans le corps de la ville »². Un bidonville tel que le bidonville de Kruger semble en effet faire corps, même si c'est un corps démembré et mal latéralisé qui désoriente d'abord. C'est aussi qu'on s'éloigne ici d'une certaine idée de géométrie qu'on retrouve par ailleurs en ville, la géométrie qui est plutôt synonyme de méthode et de rigueur, d'un ordre ou d'un ordonnancement qui peut parfois varier dans une régularité cependant réglée.

La circulation au travers du bidonville donne l'impression d'une « immédiate extériorité ». Il n'y a pas de seuil entre les cabanes et l'espace extérieur. Une

1. Voir Mary DOUGLAS, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 1992. Mary Douglas a mis en valeur le fait que le système rejette tout élément aberrant par rapport aux normes générales, ce qui est utile ici pour penser en même temps nos repères mis à mal dans une forme qui plus est de rejet.

2. MONGIN, *La condition urbaine*, *op. cit.*, p. 37.

personne qui sort d'une cabane « surgit » au dehors. Une personne qui rentre « disparaît » sous un rideau souvent fait d'une lourde couverture tendue dans l'embrasement de la porte (qui, elle, reste généralement ouverte la journée). Il n'y a pas d'espace de transition, pas de hall d'entrée, pas de perron, encore moins de porte cochère, il n'y a pas ces petits espaces de deux ou trois mètres carrés sur le seuil des pavillons de banlieue qu'observe Eric Chauvier où apparaît à l'extérieur la vie qui se déroule à l'intérieur¹, pas même de trottoir ou de bordure devant les portes. Au sol, la terre. Parfois de la boue quand il a plu, si bien que des planches ou des plaques de carton sont posées sur le sol devant les cabanes comme des paillasons. Les différents va-et-vient dessinent des sortes de sillons sur le sol. Là où il y avait de l'herbe, le sol est mis à nu à force de passages, « comme creusé de rigoles »². Le sol garde la trace de la circulation répétée des habitants. La circulation fabrique le lieu, alors qu'en ville c'est exactement l'inverse.

Les cabanes sur la partie gauche ressemblent à de petites maisons réduites à leur plus simple expression. Il n'y a pas d'étage, pas de hauteur, on y tient parfois à peine debout. Les portes sont basses et la présence d'un rideau rend nécessaire la courbure du corps pour y pénétrer ou en sortir. Dehors, la coupe du bois (en fait on casse les planches et palettes à coup de grosses pierres ou de moellons, ou avec une lourde barre de fer) se fait à même le sol et les corps sont penchés vers le sol, cassés en deux car les femmes ne plient pas les genoux. Sur la partie droite, ce sont essentiellement des caravanes qui sont posées là. Elles sont parfois entourées de cabanes et le tout dessine un dédale sous le vaste hall, qui permet d'avoir une double protection de toit. Mais ces habitations restent tout de même closes et elles continuent de protéger l'intimité comme si elles étaient tout-à-fait en plein air. Dans cette partie, on y circule tout autant mais les trajectoires sont limitées à des espaces circonscrits entre quelques habitations, et de ces ensembles à l'extérieur du hall. Une multitude de petits passages assurent la circulation. Le sol est en béton mais des débris qui font souvent dos aux cabanes sont réunis en tas qui aident d'une certaine façon à délimiter ces routes, qui apparaissent plus nettement à mesure que l'on se heurte à des passages étroits qui ne sont empruntés que par l'ignorant des passages habituels de ce côté-ci.

Évoluer dans le bidonville de Kruger et y intervenir avec MDM relève là encore d'une certaine difficulté. Les réunions d'équipe sont l'occasion de mises au point afin d'organiser nos différents passages et permettre d'en investir l'ensemble, d'éviter de se cantonner à quelques endroits et d'en oublier d'autres. Sur place, il nous est difficile d'y circuler. Bien que nous définissons un espace « central », le bidonville de Kruger, partagé en deux, n'a pas de centre, si bien qu'un repère essentiel semble nous manquer pour *mesurer* nos trajets. Dans un espace aussi restreint, il est difficile de choisir notre chemin au plus court, comme il semble tenir du « bon sens » lorsqu'on passe d'un endroit à un autre (la ligne droite étant « le plus court chemin » dit-on et celui, donc, à privilégier, généralement pour gagner du temps) mais la circulation au contraire paraît tortueuse, tout à la fois faite de détours et ne manifestant rien franchement (mais plutôt de manière détournée justement, qui fait faire « des détours »).

1. Eric CHAUVIER, *Contre Télérama*, Paris, Allia, 2011.

2. L'expression est de Colette Pétonnet à propos des vieux quartiers vus du ciel PÉTONNET, *On est tous dans le brouillard*, op. cit., p. 53.

Un bidonville n'est généralement pas rectiligne. Il est relatif à son environnement, à l'espace qui le contient et qu'il investit (contrairement à la ville qui impose sa forme à son environnement), il est adapté à la topographie du lieu et les installations, les constructions, les espaces de vie prennent forme en fonction du paysage et de sa géographie.

L'espace « public » du bidonville est sinueux et incertain, même s'il peut y avoir des voies et des rues tracées entre des alignements de cabanes ou de caravanes. Des petits espaces peuvent être aménagés entre plusieurs constructions pour créer des sortes de petites cours, qui deviennent autant d'impasses, de voies sans issue, signe qu'un espace particulier a été approprié, signe aussi qu'on ne peut passer sans traverser un espace attribué et rentrer chez quelqu'un. Manière aussi de signaler que le bidonville est d'abord une expérience physique, une expérience corporelle, celle, en premier lieu, de la circulation, dans le « grand corps » du bidonville, des « petits corps » des personnes qui l'occupent, le pensent et le mettent en forme.

Le bidonville n'est pas un objet immuable, matériel et inerte, il est un *usage* (et non seulement un usage de la ville mais un usage de la vie). Un bidonville est défini par une pratique et non par une théorie (le *modus operandi* de Latour¹). Cette pratique est celle de ceux qui l'habitent comme de ceux qui le traversent et y interviennent et elle est induite par le cadre du bidonville comme produite par lui². Cette pratique est difficile et elle n'a rien de figé, rien de défini, elle est le fruit d'une chaîne d'associations d'acteurs, d'éléments et de facteurs. Je suis troublé par cet environnement, ce qui trouble tout autant mon rapport à lui.

Comme je le notais dans ma description du bidonville de Kruger (page 34), je remarque « *ces infinis passages des uns chez les autres, entrant par une porte, ressortant d'une autre, s'engouffrant sous un rideau en courbant le dos, entrouvrant un battant pour passer la tête* ». Il y a une certaine densité des personnes présentes et des passages de celles-ci *au travers* du bidonville et de ses espaces de vie. Je reste d'abord surpris par cette incessante circulation qui ne semble pas vraiment avoir de sens, vu de l'extérieur. Elle me donne l'impression d'une certaine perméabilité de ces espaces qui ne sont ici pas clos par des portes mais des rideaux qui voilent un intérieur. La circulation des personnes marque une autre instabilité, car la circulation est intense, elle n'apparaît pas forcément évidente dans ces endroits confinés où les chemins ne sont pas tracés.

Je remarque également que les cabanes n'ont pas forcément de fenêtre. La seule ouverture, bien souvent, en est la porte. Les intérieurs sont sombres et si une cabane est ouverte, il n'est pas forcément possible de distinguer ce qu'il y a à l'intérieur. Les caravanes ont des petites ouvertures de plexiglas et, lorsqu'elles ne sont pas cassées et remplacées par des morceaux de cartons opaques, les reflets sur ces mauvais plastiques les rendent tout aussi obscures. Seuls des bruits, des sons de voix, ce que nous imaginons être « du mouvement » nous indiquent une présence. Les repères ne sont plus visuels. Il n'y a pas de signalisation, pas de point de vue, pas de lignes tracées. Le visible reste un mystère. Il n'y a rien de caché

1. Bruno LATOUR, *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux faitiches*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 1996, p. 90.

2. C'est ce qui amène Bruno Latour à défaire l'autonomie des objets-causes, d'élargir la gamme des acteurs et de poser la question : quelle action pour quels objets ? LATOUR, *Changer de société, refaire de la sociologie*, op. cit., p. 91.

mais rien d'indiqué visiblement. Les repères sont au contraire parfois sonores mais demandent un apprentissage que nous ne savons pas très bien faire.

Revenir à une première description du bidonville montre que nous ne pouvons entretenir un rapport simple avec ce lieu qui défait toutes les évidences et tous les repères que nous tenions pour habituels lorsqu'il s'agissait de délimiter un espace et le décrire, c'est-à-dire s'y repérer, y circuler et le (re)connaître. A partir de cette première expérience, je suis convaincu que c'est d'abord parce que ce rapport est déplacé, dérangé, qu'au-delà nous ne pouvons que construire une relation défaite avec cet ensemble. Il s'agit d'une relation « aberrante » au sens premier du terme, c'est-à-dire qui s'écarte de la norme attendu et qui produit une forme de rejet, une relation « bidon », comme on dit.

1.1.3 La ville bidon

Dans le langage populaire, ce qui est bidon est factice et trompeur. On peut même dire que ce qui est bidon ne vaut rien et ne donnera rien, rien de bon et rien de bien. C'est un jugement de valeur plus encore qu'une simple duperie découverte dans la déception et la dérision. Ce qui est bidon a été maquillé, reproduit pour faire « comme si », mais non, ce n'est pas comme ça. Nous en sommes bien juges et, après avoir failli être trompés par une apparence fausse, nous nous en détournons pour trouver ailleurs une forme plus juste. Il en va ainsi des bidonvilles, ces villes « bidons »¹ qui sont l'envers négatif et fallacieux de la ville, ce « portefeuille bourré de papier et donné comme plein de valeur », d'après une illustration de dictionnaire.

Notre rapport au bidonville est un rapport bidon au sens où il est *aberrant*, étymologiquement hors du commun et hors de la norme attendue, espérée, aimée.

Les bidonvilles sont des annexes de la ville qu'on ne souhaite pas voir chez soi, qui sont le comble du malheur et de la misère et qui sont informes, insensés, impropres en comparaison de leur environnement, la ville, qui n'est d'ailleurs pas vue comme environnement et qui n'aurait, là, rien à *voir*. Comme si, par ailleurs, l'objet ville, dans sa matérialité, n'était pas en même temps du « social ». En préconisant d'« élargir la gamme des acteurs », Bruno Latour propose en fait de prendre en considération que « les objets participent à l'action » : la ville ou le bidonville sont la pièce de fonte au porte-clef de la clef de votre chambre à rapporter à l'hôtelier si bien décrit par Latour (ou encore la « clef de Berlin » et ses deux pannetons), un objet, une invention, une innovation artificielle qui traduit l'impératif de ramener sa clef quand on sort de sa chambre ; l'objet ne transmet aucune force qui fait que vous ramenez la clef à son propriétaire ; l'objet traduit la demande par la sensation désagréable, par exemple, de charger ses poches d'un tel poids.

Un bidonville offre à voir certaines images que l'on voudrait bien ignorer, ne pas voir et ne pas savoir (voir-ça) ni d'ailleurs connaître soi-même. Pourtant, ces

1. Cette expression apparaît dans MONGIN, *La condition urbaine, op. cit.*, p. 172, mais visiblement comme simple expression détournée, ou comme simple jeu de mots, elle ne fait pas vraiment cas en ce sens. L'expression apparaît dans CATTEDRA, « Bidonville : paradigme et réalité refoulée de la ville du siècle », *op. cit.*, p. 123, comme formule de stigmatisation en usage. Pour ma part, je détourne volontairement l'expression en y voyant une formule suffisamment dérisoire pour qu'elle annonce très sérieusement, plus qu'un stigmate, une relégation vers ce qu'on ne comprend pas, dans le sens d'ailleurs inclusif (et ici au négatif, exclusif) du terme.

images continuent de nous « parler » malgré souvent le faux-semblant de n'avoir rien remarqué. Un bidonville est plutôt source d'angoisse¹. Et c'est comme si ces images qui dérangent et qui peuvent souvent se rendre si présentes (on dit aussi « médiatisées » en un sens très commun qui n'est pas tout-à-fait celui que lui donne Bruno Latour) étaient tout à la fois refoulées, remisées à l'écart, mises à distance. Une manière de les mettre à distance, c'est d'en faire des images de loin, de réduire le bidonville à une vue globale et « paradigmatique », comme s'il « pouvait être saisi d'un seul regard, d'une façon globale et définitive, comme si ce monde-là était en quelque sorte réduit à rien, et réductible à volonté, comme si l'espace et le temps pouvaient être absorbés en un seul instant, strictement restreint à une vue de géographe », pour paraphraser Eric Chauvier au sujet de « la vie périurbaine »². Cet espace périurbain qu'un hebdomadaire contre lequel Chauvier s'insurge qualifie de « moche ». Un jugement esthétique qui rend ces lieux « indignes »³ et reproduit le sentiment issu de la standardisation de ces espaces qui, « plus ou moins confusément » dit-il, s'assimilent « à un déni d'authenticité et, par là, de vérité »⁴. A cela, Chauvier répond, dans ce petit livre courageux et très *en marge* (voire en périphérie) de l'enquête sociologique classique, par une interrogation sur « la faillite de tous les modèles de transcription usuels de [cet] ordinaire »⁵. Il se montre préoccupé par « cette impossible conversion de l'intime en politique »⁶ et reste alors attentif à ce « réservoir de milliers de fictions [qui contredit] ce constat »⁷. De la même manière, les bidonvilles échappent d'une certaine manière au langage ordinaire qui peut plonger l'observateur incrédule dans une sorte de « mutisme » ou plutôt dans « un silence qui ne [relève] pas d'un mutisme, mais d'une réserve et d'un répit »⁸, si tant est que ces images permettent enfin d'imaginer. Car ce serait donc oublier et repousser, refouler « les franchises de fictions », selon l'expression de Chauvier, cette vie qui se déroule à l'intérieur et son potentiel de fictions, à jamais mutique si on n'y prête pas d'attention, et ce défaut d'attention en devient une « anomalie qui se convertit aisément en routine »⁹ mais appelle alors « une exigence de communication affinée »¹⁰. En provoquant de l'angoisse, en appelant à une certaine empathie ou au contraire du rejet, les bidonvilles offrent à voir des images qui troublent le langage, et notamment le langage de la ville et de l'urbain au sein duquel les bidonvilles prennent aussi forme. Ce sont des images qui dérangent (et pas que les images, les odeurs aussi comme on a pu le voir). En d'autres termes, un objet n'est pas duplicable en image qui en serait la « représentation » exacte. L'objet n'est pas autonome, séparé et sans action sur les sujets.

Si un bidonville est une ville bidon, c'est d'abord que ça ne cadre pas avec l'idéal-

1. Voir Georges DEVEREUX, *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Aubier, 1980.

2. CHAUVIER, *Contre Télérama*, *op. cit.*, p. 10.

3. *ibid.*, p. 44.

4. *ibid.*, p. 11.

5. *ibid.*, p. 63.

6. *ibid.*, p. 62.

7. *ibid.*, p. 61.

8. *ibid.*, p. 56.

9. *ibid.*, p. 26.

10. *ibid.*, p. 47. Voir aussi CHAUVIER, *Anthropologie de l'ordinaire*, *op. cit.*

type de la ville qu'ont mis par exemple en forme Max Weber ou George Simmel, sans parler des sociologues de l'École de Chicago¹. Si ça ne cadre pas, c'est qu'*a priori* l'expérience qu'un bidonville met en forme paraît d'abord défaire cet idéal-type, tel que l'a repris Olivier Mongin dans *La condition urbaine*². La condition urbaine³, dans un premier sens, désigne la ville comme expérience physique, au-delà même de son seul aspect physique (un territoire spécifique et des limites dont parlent les urbanistes par exemple). C'est l'opposition entre une pluralité d'expériences corporelles et un cadre physique et spatial, en fait « un mixte de mental et de physique, *d'imaginaire* et de spatial »⁴ qui donne forme de manière typique à l'expérience urbaine et lui offre une scène où s'orchestrent des rapports entre des termes antagonistes, entre le dedans et le dehors, l'intérieur et l'extérieur, le privé et le public, le personnel et l'impersonnel. Et j'ajouterai le propre et l'impropre.

Un bidonville serait au dehors, *le* dehors même de la ville qui, elle, perd ses frontières extérieures à mesure que l'urbain se généralise, selon certains urbanistes. Cette ville-là est bidon et ce n'est pas ce qui est attendu et imaginable par ailleurs. Un bidonville est difficilement un quartier ou un fragment de ville, il prend place dans une sorte d'ailleurs qui est un espace vacant, souvent ces espaces relégués, inutilisés, voire inutilisables *a priori* ou en attente⁵. Pourtant, un bidonville prend bien place au sein de la ville, mais ce qu'on découvre alors n'a presque rien de commun, et ce qu'on perçoit d'abord se forme « dans l'écart du *comme*, dans l'intervalle du *presque* »⁶. Et cet écart et cet intervalle sont à l'image de ces interstices, de ces failles de la ville au sein desquelles les bidonvilles s'immiscent, justement là où il est difficile d'imaginer quelque chose (entre une voie de chemin de fer et un avenue bordée de maisons de ville, entre un boulevard périphérique et une station d'épuration, etc.) En plus d'être relégué à un autre espace, un bidonville n'a aucune permanence dans le temps, contrairement à ce qui structure une ville et qui l'élançait dans l'Histoire, lui donne une contenance (un « dedans ») et une permanence « solide », « en béton ». Même si on en annonce le retour, s'agissant des bidonvilles vus au travers de l'histoire des villes, un bidonville a un début et une fin, est limité dans le temps, est expulsé ou au contraire « perdure ». Les bidonvilles s'éloignent de la conception d'un ordre immuable qui est contenu dans l'idée de la ville. C'est une limite de temps qui initie un mouvement et ce mouvement est le glissement entre les mailles du filet de la ville auxquels ils échappent continuellement. C'est dans l'écart, entre les mailles du tissu urbain que les bidonvilles prennent place un temps seulement dans un glissement continu et répété.

La condition urbaine, comme le propose Mongin, désigne la ville comme espace

1. Voir Yves GRAFMEYER et Isaac JOSEPH, éd., *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie Urbaine*, Paris, Flammarion, 1990, Georg SIMMEL, *Philosophie de la modernité*, Paris, Payot, 2004 et le très récent Max WEBER, *La domination*, Paris, La Découverte, 2014.

2. MONGIN, *La condition urbaine, op. cit.* Je fais référence ici à la première partie, « La ville, un milieu sous tension ».

3. Que Jean-Christophe Bailly appelle « le propre d'une ville ». Voir Jean-Christophe BAILLY, *La phrase urbaine*, Paris, Seuil, 2013, p. 115.

4. MONGIN, *La condition urbaine, op. cit.*, p. 22. C'est moi qui souligne.

5. BAILLY, *La phrase urbaine, op. cit.* Bailly parle des « délaissés » (p. 201 et sq.) qui sont des parcelles inutilisables et inconstructibles, comme les délaissés d'autoroute par exemple, le long des échangeurs le plus souvent.

6. François LAPLANTINE, *Tokyo, ville flottante*, Paris, Stock, 2010, p. 12. C'est bien l'auteur qui souligne.

qui agglomère et qui libère des échanges et des pratiques spécifiques. L'expérience urbaine est une expérience d'affranchissement qui rend possible le franchissement, le passage du privé au public, et vice-versa. Un bidonville semble étaler sous nos yeux le contenu de ce qui nous paraît parfois être, à première vue, une sorte de minuscule village avec ses maisons de dessins d'enfant au toit pointu et ses cheminées toutes droites crachant une légère fumée grise. Un village « de campagne », car visible dans son ensemble à l'œil nu, limité et circonscrit à un espace précis. Ce qui fait que la ville est ville et est monumentale, c'est qu'elle ne peut être vue que difficilement à l'œil nu. Il faut prendre de la hauteur ou s'éloigner suffisamment, et cette vue n'est que parcellaire. Au contraire, le village de campagne que nous croyons apercevoir possède qui plus est la simplicité enfantine et la rusticité des maisonnettes circonscrites simplement à un territoire quasi vierge, presque naturel, sauvage. Les bidonvilles semblent dévoiler « l'espace sauvage » des villes, à l'instar de la ville du moyen-âge où « l'opposition est moins celle de la ville et de la campagne que celle des espaces cultivés et des espaces sauvages »¹. Espace sauvage des bidonvilles contre espace *civilisé* des villes. Civiliser les rapports, c'est ce que permet la ville dans sa dimension publique, au sein d'un espace public qui n'est pas stigmatisé comme tel mais dont elle crée les conditions. Les conditions, ce sont celles de la *scène* qu'elle livre à la circulation entre le privé et le public, cet « échange d'énergie »² entre le collectif et l'individualisation. En fait, la scène publique et les coulisses, deux espaces qui en effet peuvent « coulisser »³. Mais le bidonville, en dehors de tout ça, redevient un espace non seulement spécifique mais aussi sans véritablement d'attribut privé ou public. Livré à l'œil nu, étalé « à plat », sans étage ni hauteur (ni ampleur, circonscrit et condensé), il appartient à peine au privé (il annexe d'ailleurs le privé, la propriété privée) puisqu'il apparaît en public (il devient même un problème public). L'impression qu'il donne est une impression d'immédiateté parce qu'il projette au dehors toute son intériorité : une « semi-intimité »⁴ en plein air. Un bidonville, c'est un espace ouvert dont on peut voir l'intérieur depuis l'extérieur et cet intérieur paraît être le dedans, alors que ce que l'on voit est bien l'extérieur. Si bien qu'ainsi semble se dévoiler quelque chose de personnel et le bidonville n'apparaît pas dans son extériorité un espace impersonnel, comme l'espace public de la rue par exemple. Là réside la confusion qui projette un bidonville tout en dehors et semble mettre à nu cet espace en le stigmatisant comme lieu spécifique (proche du privé) et extérieur (presque public) tout à la fois. Dans ce quasi renversement, il marque enfin (tout comme il est marqué par) la désaffection pour l'espace public de la rue⁵. Dans les bidonvilles, on passe directement (et brutalement) d'un « chez soi » au dehors et cette immédiateté, cette accélération, c'est aussi l'image du risque plus grand encore d'être « mis dehors » et d'être « à la rue ». Cette trop grande proximité fait tomber les barrières entre l'espace propre du chez soi et l'espace extérieur impropre et impersonnel. Un bidonville devient

1. MONGIN, *La condition urbaine, op. cit.*, p. 83.

2. *ibid.*, p. 69. C'est pour Jules Romain, cité par Mongin, un « échangeur de rythme ».

3. *ibid.*, p. 71.

4. Eric Chauvier parle de cette semi-intimité lorsque des seuils (les seuils des pavillons de banlieue) « révèlent la vie qui se déroule à l'intérieur », « cette vie exsude dans ces deux ou trois mètres carrés qui se donnent en public tout en appartenant au privé ». CHAUVIER, *Contre Télérama, op. cit.*, p. 51.

5. MONGIN, *La condition urbaine, op. cit.*, p. 119.

tout à la fois un lieu impropre mais approprié et un lieu générique et impersonnel mais spécifique.

1.2 La ville inquiète

1.2.1 Ecart

Nous sommes dans un « hors-lieux », avance Michel Agier, qui est marqué par un écart, et en premier lieu un écart qui « sème la discorde » avant de provoquer « de l'exclusion, de l'exception et de l'extraterritorialité¹ ». Au préalable de toute exclusion, il y a de la distance.

Dans le bidonville, en parcourant ces dédales faits de proximités et d'écarts entre lesquels on passe, il n'est pas rare d'avoir à saluer les personnes que l'on croise, ce qui paraît évident dès lors que l'on se perçoit dans un espace approprié, un intérieur à l'extérieur, impression qui est renforcée, sur la partie droite du terrain, par le toit du hall qui assombrie, protège un peu du froid et clôt par le dessus ce vaste espace parsemé de baraquements. Sous ce hangar, les enfants jouent et leurs cris résonnent. Les gens s'interpellent de loin et parlent généralement assez fort. Il n'est pas non plus rare d'être accosté et sollicité. On ne peut pas passer inaperçu. Depuis les cabanes on guette, chaque passage est remarqué, dès qu'on entend un bruit de pas ou des paroles on s'inquiète de qui est là, on s'enquière de ce qui se passe. Dès que la discussion s'engage plus avant, il est fréquent d'être invité à rentrer dans une de ces cabanes.

Les premières rencontres dans le bidonville, c'est toute la différence entre rencontrer et recevoir que nous invite à faire Colette Pétonnet. La rencontre se produit en terrain neutre. Recevoir une visite, c'est faire pénétrer quelqu'un dans son intimité². Or dans un de ces vieux quartiers qu'elle nous décrit, comme dans un bidonville, il est question d'appartenance et d'en faire corps, justement où « l'intimité y est préservée deux fois, comme derrière deux remparts concentriques, par le quartier et l'appartement dans le quartier »³.

Derrière le premier « rempart », les contacts peuvent se produire de plusieurs manières. Dès l'entrée du terrain, il n'est pas rare qu'un groupe d'hommes stationne (le plus souvent l'après-midi) juste derrière le portail béant, le long du grillage qui sépare le bidonville des entreprises voisines. Ce groupe fait presque autorité. Il est une vigie à la proue du terrain. Mais ce n'est pas tant un poste d'observation que le seuil d'un espace transitionnel entre le dedans et le dehors dont la semi-neutralité permet de petits attroupements qui ne sont cependant jamais anodins. On attend, on discute, on observe, on se rencontre. Il y a toujours une raison d'être là (plutôt que chez soi ou plutôt qu'ailleurs), contrairement à l'idée selon laquelle on fait ici « passer le temps » (et on imagine, on se figure de l'ennui). C'est aussi l'entrée du terrain, le lieu des salutations (on arrive, on part). On peut saluer de loin, adresser un bonjour à tous et continuer son chemin. On peut y reconnaître quelqu'un et

1. Voir Michel AGIER, « Le biopouvoir à l'épreuve de ses formes sensibles », in *Chimères*, Vol. 3, n° 74, 2010, *Brève introduction à un projet d'ethnographie des hétérotopies contemporaines*, p. 259-270.

2. PÉTONNET, *On est tous dans le brouillard*, op. cit., p. 53.

3. *ibid.*, p. 61.

affermir son salut, s'enquérir si « ça va » tout en s'éloignant. Enfin s'approcher et serrer des mains. La discussion a des chances de se poursuivre ainsi. On n'hésite pas, depuis ce poste d'information, à vous demander ce que vous venez faire, si tant est, paradoxalement, qu'on vous connaît (et qu'on sait donc ce que vous faites là). C'est une politesse qui indique qu'on s'intéresse à vous. En romani (« *so keres?* ») ou en roumain (« *ce faci?* »), demander comment ça va ou demander ce qu'on fait se dit de la même manière. Si vous n'êtes pas connu et que vous vous approchez, vous êtes seulement questionné si vous demandez un renseignement (« connaissez-vous untel et pouvez-vous m'indiquer où le trouver? ») Ce à quoi on vous répond par un haussement d'épaule et on vous demande ce que vous lui voulez ou qui vous êtes). Le franchissement de l'entrée, de cette manière, n'est jamais qu'un passage mais aussi un accueil.

Le 21 novembre 2005 au matin, je participe à un vaste recensement sur le bidonville de Kruger. C'est la première fois que je passe sur ce terrain. Je consigne après coup, dans mon carnet de terrain, ce qu'il s'est passé et ce que j'y ai observé :

Le but de cette matinée et d'un rendez-vous aussi tôt était de faire le recensement de toutes les personnes présentes sur le terrain afin, d'une part, de témoigner et d'alimenter des statistiques et, d'autre part, pour prévenir l'évacuation du terrain et gérer d'improbables relogements. Je suis arrivé à pied, plutôt à l'heure, par le bus n° 1 dont je ne connaissais pas le tracé. J'ai découvert cette avenue Kruger, longeant les voies de chemin de fer.

Rassemblement de tout le monde. Moment un peu de malaise car contact nouveau et long moment d'attente dans le froid. Plusieurs personnes de l'Alpil et l'un d'eux prend la parole. Plusieurs traducteurs. L'assistance est attentive. Derrière moi, un homme au visage magnifique (typiquement tsigane) propose même de nous faciliter la tâche en notant sur un papier les noms et dates, ceux des enfants aussi. Je traduis aussi quelques mots qu'ils n'ont pas entendu. Cet homme acquiesce et arbore un air profond et compréhensif, obéissant (je ne trouve pas le mot). Dispersion et j'accompagne la médecin M. Nous allons visiter les familles chez elles :

Première famille : gens calmes et sincères plutôt. On reste debout. Une jeune fille a une infection au tympan. Elle me demande plus tard mon prénom.

Deuxième famille : la femme hurle. L'homme est calme mais n'est pas tranquille. Mise en scène de la femme. On rentre. Homme probablement saoul. S'impatiente un peu. S'arrange pour en dire le moins possible. On se mélange les pinceaux entre les enfants.

Troisième famille : gens calmes et inquiets. Fils handicapé. Les papiers sont déjà prêts. Le cas du fils – délicat – occupe tout le temps. L'homme veut nous offrir un café que nous refusons mais l'offre est en quelque sorte pour nous retenir. La femme nous fait remarquer que c'est toujours la même rengaine mais qu'on les renvoie « de moins en moins ».

Quatrième famille : (au fond du hangar) famille de « moldaves ». Très touchants. Défense et discours déjà préparés. Homme, femme et enfant.

Cinquième famille : homme, femme et enfant nouvellement arrivés apparemment. Pas bavards.

Sixième famille : femme à l'opération avec deux garçons. Le mari est allé, dit-elle, « au magasin pour chercher à manger ».

Septième famille : c'est la famille d'une petite qui nous suit depuis le début. Encore une fille qui veut aller à l'école. Elle parle d'ailleurs français à

peine. Un petit frère joue dehors. Première sensation de calme familial. La fille sourit tendrement à la mère (ou l'inverse).

Ensuite on retrouve les autres. On gère quelques détails avec l'assistante sociale. On joue avec les enfants. Puis nous allons rejoindre cette femme en tenue rose (une figure!) qui nous a sollicité lorsque nous étions chez les « moldaves ». J'accompagne l'assistante sociale chez cette femme. Nous entrons dans une cabane où il y a plusieurs personnes (des figures encore!) Gestion de l'affaire. Homme en prison (« à Satolas »). Veulent récupérer les clefs et les papiers de la voiture. On me demande si je suis de la police.

Dehors, une jeune fille embrasse longuement un bébé qui est dans une poussette sur la bouche (famille 3).

Ce recensement est l'occasion pour moi de prendre connaissance plus avant avec les habitants du bidonville. Il va sans dire que je suis impressionné (c'est en tout et pour tout ma deuxième visite avec MDM et je ne suis pas habitué). Je suis soulagé de ne pas avoir à m'exprimer devant tout ce monde. Les habitants sont réunis à l'entrée du terrain et semblent nombreux, je ne peux pas encore dire combien (avec l'habitude, on sait à peu près dénombrer). Ils forment un arc de cercle autour d'une personne qui s'exprime en parlant fort et qui est relayée par une traductrice qui ne se fait d'ailleurs pas vraiment bien comprendre. Ce sont plutôt des traductions improvisées car nous ne sommes pas professionnels. Je me trouve parmi l'assistance, ce qui me permet de rentrer en contact avec ceux qui m'entourent. C'est d'ailleurs eux qui me questionnent d'abord. Ils veulent savoir qui je suis. Je reste vague (comment faire autrement ?) mais ils insistent pour savoir si je suis roumain ou français, et ils s'étonnent. Un homme derrière moi, que je trouve beau (il a un large chapeau de feutre et une épaisse moustache, il ne m'en faut pas plus pour dire de lui qu'il a le « type tzigane », mais qu'en sais-je ?), arbore un air compréhensif et qui me paraît *exagéré*, si bien que je ne sais pas très bien s'il se moque (de moi ou de ce qui se passe à ce moment précis). Il s'agit encore une fois de retrouver là des repères qui manquent.

Discordances

Je visite plusieurs familles chez elles. Je note surtout les premières observations qui me viennent et qui sont portées sur une impression de décalage et de *manque de concordance* entre ce qu'ils disent et ce que j'observe ou ce que je crois (surtout ce que je crois).

C'est ce manque de concordance qui provoque chez moi de la méfiance. Dès l'approche de l'homme au chapeau, puis dès la première famille que je trouve « plutôt sincère ». Je crois également remarquer des discours déjà préparés, comme s'ils nous répétaient une histoire (et qui dit histoire dit balivernes) apprise par cœur. Seulement, ce que je sais, c'est qu'à cette époque, des roms roumains se font passer pour des moldaves pour obtenir l'asile territorial. Mais il n'est cependant pas question de ça. Il ne s'agit pas de vérité ou de mensonge, d'une vérité objective qui existerait malgré tout et qui serait à retrouver, à débusquer derrière les paroles mensongères. Il s'agit plutôt d'un effet de discorde, ce manque de concordance entre ce que je vois, ce que j'attends et ce qui se produit.

De la même manière, tout ce qu'ils nous disent est pour moi douteux, car ils ont une manière de dire ce qui est attendu, ou ce qu'ils croient que nous attendons. Là encore l'effet de discorde : je ne vois pas que nous amenons avec nous une situation qui n'est ni ordinaire, ni normale. Les réponses sont à l'image de la situation. Manière aussi pour eux de se défendre et de se justifier, comme s'il était obligatoire de justifier leur présence face à nous. Manière enfin, malgré tout, et s'il faut alors en prendre l'habitude, de nous accueillir et de se présenter à nous.

Nous sommes là à leur demander leurs papiers pour noter correctement tous les noms de la maisonnée. Nous demandons à voir les passeports comme la police demande les papiers d'identité sous le coup du soupçon. Je suis gêné de procéder de la sorte et je me sens comme un inspecteur qui mène une enquête, je sais même que ma présence est vue de cette manière. Je tente de détendre l'atmosphère, d'expliquer que c'est plus simple pour ne pas se tromper de nom, de ne pas confondre les prénoms des enfants que je fais mine de vouloir retenir. J'ai cependant le sentiment que personne n'est dupe – mais s'agit-il pour autant de duperie ? – et nous nous toisons et nous jaugeons afin de paraître le plus honnête tout en ressentant de la gêne, ce qui ne donne pas vraiment de cohérence à l'ensemble. Je ne m'éternise pas sur les passeports, que je m'empresse de rendre l'air désintéressé. De connaître et d'anticiper ce que sous-tendent ces moments « d'enquête » me fait jouer (ou rejouer) le rôle qui est pourtant le mien « naturellement » (mais reste un rôle). Il me semble que j'exagère certains traits pour paraître innocent. Je tente d'innocenter ma crainte d'être pris pour un policier. Mais il semble que nous manquons, les uns comme les autres, eux comme nous, d'un certain « naturel », qui nous entraîne dans une méfiance surfaite, comme le jeu que nous jouons.

Nous sommes très directement *intrusifs*. Comment ne pas s'en défendre ? Nous sommes chez eux (nous sommes des intrus au premier sens du terme) et nous nous y sommes presque invités. Nous faisons intrusion et « si l'intrus n'est pas un ami sûr et que la maison soit pauvre ou peu présentable ce jour-là, le recevoir équivaut à craindre de le décevoir ou encourir son jugement », explique Colette Pétonnet¹. Doit probablement s'ajouter à cela la crainte d'être jugé *d'être là*, comme d'avoir été surpris d'être là où on ne doit pas être, c'est-à-dire d'être cet occupant-là et cet étranger-là : occuper un espace qui n'est pas à soi et savoir que c'est un acte répréhensible ; venir jusqu'en France et ne pas être chez soi, susceptible, là aussi, d'être désapprouvé.

Nous entrons dans les cabanes ou caravanes, dans les pièces et les espaces de vie qui leur servent d'habitation. Le manque de concordance apparaît très pratiquement. Il y a de larges lits sur lesquels nous sommes invités à nous asseoir. Il n'y a pas de fauteuils, et rares sont les habitations qui sont dotées de canapés. Il n'y a généralement pas non plus de table. Nous écrivons sur nos genoux et nous apparaissions maladroits et mal à notre aise. Nous sommes habitué plutôt à utiliser des chaises et une table, à avoir l'espace d'un salon pour accueillir, nous ne faisons pas rentrer des étrangers dans nos chambres qui restent l'espace de notre intimité. Ici, il n'y a qu'une seule pièce de vie. Elle sert de chambre, de salon, de cuisine. Le mobilier, si tant est, est récupéré, recomposé, fabriqué, hétérogène, seulement utilitaire. Le premier sentiment qui nous traverse n'est plus tout-à-fait celui de la

1. *ibid.*, p. 53.

méfiance, mais ce cadre (physique) dérange nos habitudes et déplace nos repères. Il y a beaucoup de monde autour de nous qui parlent parfois tous en même temps. Lorsque nous écrivons, ils se taisent. Leur silence semble matérialiser la distance entre cette pratique qui tient de la « raison graphique » et celle qui tiendrait d'autre chose, plus orale, plus sonore même, voire corporelle. Alors que je suis assis sur le bord d'un lit (famille 4), un homme y est encore couché, il s'est réveillé et je suis littéralement dans son lit, ce qui me gêne un peu, mais on m'a installé là. L'espace est réduit et il y règne une chaleur étouffante. L'odeur de la nuit y est encore présente. Face à nous, les membres de la famille sont debout, alignés les uns à côté des autres. L'espace vide du milieu de la pièce nous sépare. Je suis installé là comme un juge face à l'accusé. Eux non plus n'ont pas l'habitude : alors que nous faisons irruption dans cet espace à eux, aussi réduit et confiné (avec un sentiment inédit de proximité et de promiscuité), je me rends bien compte que le rapport aux corps (et à la corporeité, le fait de « faire corps ») n'est pas celui que nous savons instaurer chez nous. C'est la disposition des corps (sur la scène) et la mise en scène des comportements (gestes, sons, rapport à l'espace, proxémie) qui provoque une *atmosphère* de méfiance, méfiance qui au final semble partagée. Il ne s'agit donc pas de méfiance par rapport à un danger *immédiat* (le mensonge qui prive de la vérité vraie), si ce n'est l'insécurité (cette fois bien plus indirecte) dans laquelle le manque de concordance nous plonge.

La méfiance, c'est le fait de ne pas être sûr. Or dans le cadre de ce qui forme ces moments d'interaction, l'assurance provient de repères collectifs qui sont partagés et qui précèdent les moments d'interaction. Mais nous ne sommes pas sûr de ce qui est partagé et les choses ne sont pas claires, elles échappent à chacun de nous et n'apparaissent pas clairement. La méfiance est une méconnaissance qui vient « d'une déficience de perception et d'audition »¹.

Ailleurs, une femme « joue la comédie ». Elle crie après son mari (en fait, elle semble crier toute seule et s'adresser à tous, indifféremment) et semble « faire son cinéma », probablement parce qu'elle me donne l'impression d'exagérer : ça n'en fini pas, elle hurle et en même temps elle balaie le sol sans faire montre, là, de gestes de colère et cette activité, qu'elle n'interrompt que pour se tourner vers son mari en l'invectivant, se soustrait de cet état d'agitation.

Dissonances

Dans l'expression ordinaire sur le bidonville de Kruger, les discussions prennent parfois des tournures qui me donnent l'impression que mes interlocuteurs exagèrent. De la même manière que je suis d'abord méfiant dans mes premiers contacts avec les occupants du terrain que je découvre, je remarque des attitudes ou des comportements qui me paraissent excessifs. Ce sont des manières de faire ou de dire qui me semblent aller au-delà de ce que je peux en attendre ou ce qui « doit » être fait ou dit à ces moments là. L'ordinaire de ces moments d'interaction sur le bidonville me « saute aux yeux », m'apparaît plus intense qu'il ne doit l'être « normalement » (pour moi au moins) ; et cette impression de décalage (qui me désoriente jusqu'à représenter un désordre dans la communication) peut-être aussi une impression de dissonance, car elle concerne avant tout les gestes (et toutes les

1. LAPLANTINE, *Son, images, langage, op. cit.*, p. 142

expressions corporelles qui sont aussi des images) et les sons.

L'homme au chapeau, ainsi que je le désigne dans ma description du 21 novembre (p. 46) propose, pour le recensement, que chacun fasse une liste des personnes qui vivent avec lui. Visiblement, il est habitué du fait, ou au moins de la nécessité administrative d'identifier et de compter, ce qui peut par ailleurs en dérouter certains. Il est aussi attentif (trop attentif?) à la raison de notre présence et c'est aussi peut-être en cela que je le sens moqueur (par cette impression d'exagération) : il se rend d'une certaine manière sensible à notre travail, qui le concerne cependant dans une moindre mesure (parce que ce travail ne promet pas directement une amélioration de sa situation en particulier, ni de la situation du terrain en général), mais il va appuyer son intérêt sans toutefois se défaire de sa position.

Un autre jour, un homme m'explique qu'il « n'a rien à manger en Roumanie ». Beaucoup me disent « spontanément » ce qui les a poussé à venir en France. Ils ne répondent pas à une question. Ils s'expliquent comme par anticipation ou se justifient, ce qui me met d'abord mal à l'aise, parce que j'ai l'impression de provoquer cette justification, de l'imposer par ma seule présence. Comme je l'ai déjà noté dans ma description du 12 février (p. 34), je note souvent ce qui est dit des raisons de la venue de ces familles comme elles me sont présentées. Le 22 décembre, je consigne l'essentiel de l'échange avec cet homme entouré des siens et de quelques autres dans une cabane après une consultation :

« On a rien à manger en Roumanie. »

Un autre lui fait remarquer sa plainte, se moque en se cachant plus ou moins de moi. Le premier fait mine de se mettre en colère parce que je continu d'être attentif. Il se lève et s'en va presque. Le dos tourné, se met à esquisser le sourire qu'il contenait, adresse un regard au final entendu au moqueur, s'assoie et reprend sa moue.

(S'adresse à moi de nouveau) : « On a pas le droit de vivre? Ici, on fait la manche pour manger, pour gagner un morceau de pain (il répète le mot pain comme pour bien me le faire comprendre), du pain, du pain... Pour les enfants. *Manger* (en français)! »

(Le second qui ne semble plus se moquer et arbore une mine très grave) :
« On vient en France pour ne pas mourir de faim. »

Ces échanges sont des passes d'arme. Je suis pris à parti par l'intensité des tons de voix, bien moins encore que par les arguments même s'ils sont durs, brutaux. On parle fort, on crie même, pour que les mots soient aussi forts, percutants. On joue « exagérément » les émotions parce qu'au même titre que les mots, *les émotions sont des arguments*. Un homme qui a faim le dit avec l'expression qu'il porte sur le visage, avec la main qu'il plaque contre son ventre. Ailleurs, on s'époumone pour s'exprimer, la voix rauque, cassée par les cris, parce que le corps doit souffrir pour dire la souffrance. Ailleurs encore, un homme se tape le front et me dit qu'il préfère mourir plutôt que de rentrer en Roumanie. Ils se frappe plusieurs fois, sa main claqué sur son front.

Scénographies inattendues

J'ai fréquenté très régulièrement, pendant près de 4 mois le bidonville de Kruger où je me rendais plusieurs fois par semaine, à des moments différents de la journée

et, parfois, de la nuit (avant le levé du soleil pour prévenir l'arrivée de la police, tard le soir alors que nos activités prenaient du temps). J'ai ainsi pu observer non plus ce qui tient du bidonville dans sa forme immédiate et figée mais ce qui se déroule sur cette scène qui est mise en forme dans le temps. J'ai déjà parlé de l'évolution des conditions sanitaires (celles des déchets notamment) auxquelles nous sommes attentifs. Je note par ailleurs les changements de « l'ambiance » sur le terrain. Ainsi, le 24 novembre :

Dehors, une partie de foot s'improvise au milieu des cabanes. Du « manele », de la musique populaire tzigane, est passé très fort du fond d'un petit hangar. Bien qu'il fasse assez froid, ces jeunes sportifs profitent d'un soleil timide mais présent. Nous rencontrons, sur les « touches » du « terrain de foot », un femme qui nous demande l'adresse du CASO. [...] L'ambiance sur le terrain ce jour là est très bonne et chacun est affairé à ses activités, rangement, bois, foot. Nous avons eu essentiellement à orienter les gens.

L'ambiance, qui est un terme assez vague, fait référence à ce qui peut qualifier un environnement dans ce qu'il a de quotidien et dans ce qui est en train de se faire et de se passer. En ce sens, c'est aussi, si je me réfère au langage cinématographique auquel ces scènes me font penser, une manière de bruitage mais aussi d'éclairage. Nous sommes en milieu de matinée. Il fait certes froid mais le timide soleil de ce mois de novembre permet une activité extérieure. Des gens s'affairent visiblement d'une manière qui paraît ordinaire, en ce sens qu'elle semble pourvoir aux besoins quotidiens (« rangement » qui est plutôt une activité diverse qui n'est qualifiable qu'à l'idée qu'il se passe quelque chose, « coupe du bois » pour se chauffer ou cuisiner) et ne dénote pas. Par contre, il y a cette partie de foot qui semble plus exceptionnelle, même si quelque chose figure un « passe-temps » plutôt agréable avec cette musique diffusée « très fort », installée probablement pour l'occasion, une sorte d'état d'insouciance qui s'assimile tout de même à un temps ordinaire. Il y a de la musique et de la lumière, des sons et des images qui dénotent d'une ambiance animée où chacun est à son activité. « Nous nous habituons à tout », comme le relève Eric Chauvier dans sa banlieue périphérique¹.

C'est enfin une sorte de « climat » affectif auquel je suis également attentif. Je note le 29 novembre :

Contacts et salutations rapides dès notre arrivée, nous font également apparaître que la préoccupation première de cette matinée va pour le jugement rendu pour l'occupation du terrain. Nous attendons tous en vérité (et redoutons) le verdict.

L'ambiance en est donc fortement liée, sorte d'inquiétude générale et résolue. A plusieurs reprises au cours de nos visites, je suis interpellé sur cette question et je réponds que nous ne savons encore rien et que nous téléphonons régulièrement pour nous renseigner. Tant bien que mal, la vie continue et, jour de marché, beaucoup partent en direction de la place Grandclément. Et tout particulièrement aujourd'hui aussi, nous ne sommes sollicités que pour de jeunes enfants.

1. Il écrit : « Nous nous habituons à tout, même à ce qui est écrit, consigné dans un carnet de notes censé figer la mémoire. Nous résistons même à la raison graphique. » CHAUVIER, *Contre Télérama*, op. cit., p. 26.

Nous sommes d'abord sollicités pour répondre à la question que tout le monde a en tête, au sujet d'une décision de justice que tout le monde attend. L'inquiétude est littéralement ce qui est mobile et changeant, ce qui met en mouvement, transforme l'état. Ce jour-là, l'inquiétude, qui est celle de tous (la nôtre assurément), modifie l'ambiance du terrain. Les occupants viennent nous trouver, d'autres nous interrogent à notre passage. Les rencontres révèlent une préoccupation commune. De cette manière, il y a une sorte de « tension » qui est difficilement descriptible et dont il est difficile de parler. L'inquiétude, dont on dit qu'elle peut être « palpable », devient de l'agitation. Le bidonville est traversé ce jour-là par une sorte de tremblement comme d'un tourment.

A l'inverse, le 17 janvier 2006, je consigne un apaisement sur le terrain en début d'après-midi :

Mardi 17, plus au calme. En ayant eu un rapport détaillé de la sortie précédente, nous avons directement quelques personnes à voir. Il n'y a pas eu véritablement de demandes formulées (comme il pouvait nous arriver auparavant, lorsqu'on venait directement nous chercher). Il est vrai que le terrain est de plus en plus « calme » car beaucoup de familles sont déjà parties.

Le calme qui revient sur le terrain peut être synonyme du moindre nombre de personnes qui l'habite. Moins les occupants sont nombreux et plus le bidonville nous paraît calme.

Mais ce calme est d'une part relatif à ce que l'on en attend (nous travaillons visiblement plus efficacement sur le bidonville), d'autre part il semble indiquer d'une manière sensible que nous sommes attentifs sans se le dire à ce qui participe de cette scène en plus de ses images : les sons par exemple, mais cette « atmosphère » qui d'une manière certes vague procède de la mise en scène. Cette atmosphère est sensible aux intensités, c'est-à-dire à ce qui varie en terme de sonorités par exemple, ou encore de luminosité. A certaines heures de la journée, le bidonville est plus ou moins bruyant. A partir de 4 heures de l'après-midi, il devient très bruyant. Tout le monde est rentré de ses activités en ville. Généralement on mange et il n'est pas rare d'entendre des bruits de vaisselle comme dans une cour d'immeuble qui raisonne. Il y a aussi de la musique. Les occupants se rencontrent et se parlent. La journée est presque finie. La nuit n'est pas encore tombée, et c'est important dans un espace qui n'a généralement pas de système d'éclairage à l'extérieur et des moyens rudimentaires dans chacune des baraques. Ainsi, lorsqu'il n'y a plus de soleil et que la nuit approche, les sonorités diminuent d'intensité. Les habitants rentrent dans les intérieurs et le bruit est plus étouffé derrière les parois et cloisons de bois, de carton et de bâches. On se réunit encore les uns chez les autres. Il y a des discussions, parfois animées. Lorsque la nuit s'installe enfin, il fait très noir car les éclairages manquent. Alors les habitants s'endorment, et le bidonville sombre dans un épais silence.

La mise en scène, qui est mise en scène des corps et qui n'est pas indépendante de l'atmosphère sonore et de la luminosité, voire du temps en général (s'il fait « beau », s'il fait froid ou qu'il pleut). Nous en sommes comme « tributaires », elle suscite chez nous une interprétation de ce qui se passe, ce qu'il faut en faire et en dire. C'est elle qui participe à la définition du bidonville et notre rapport à cet

espace. Cette mise en scène à laquelle chacun participe, donne corps au bidonville, comme elle donne corps à la ville, comme le rappelle Olivier Mongin, parce qu'elle met en relation des corps et organise leur circulation et leurs interactions. Cette mise en relation orchestrent des liens, « des situations d'urbanité sont subtilement mises en relation avec des lieux et des moments, avec la double matière de l'espace et du temps ». « Selon les lieux et les moments, poursuit-il, les urbains font plus ou moins corps, plus ou moins groupe¹. » Autant de lieux « que les habitants s'approprient différemment, et qu'ils ressentent dans leur corps individuellement et collectivement. Car ils font corps avec le quartier et celui-ci [...] est un corps². »

Nous sommes tributaires, assujettis à un cadre matériel qui participe à la définition de la situation. Et lorsque ce cadre n'est plus seulement fait de cette matière mais qu'il s'emplit d'une ambiance aux éléments inattendus, qui créent du trouble et déplacent nos repères, la situation perd de son sens évident et le rapport que l'on entretient est inquiété. Le rapport à la ville doit être un rapport attendu.

1.2.2 La ville-événement

La relation avec la ville est perturbée. Un bidonville est une « ville-événement », il fait irruption et crée l'événement dans la ville, provoque de la surprise et de l'inédit. Il provoque du trouble, qui est d'abord signe de désordre et d'incompréhension (qui n'est pas compris, qui ne peut « tenir avec » ou « tenir de »).

Un bidonville semble défaire et désorganiser le cadre normal, « l'idéal-type » de la ville³, en fait, ce à quoi on s'attendait. Or un bidonville est inattendu, d'une certaine manière imprévisible et *a priori* « indéductible » du cours normal des choses. Il fait éclater la totalité de la ville, qui est une totalité statique et imposante (qui impose quelque chose de statique). Elle l'émiette et la fragmente, créant de l'impureté dans sa forme idéale, la rend « malade » (elle n'est plus « en forme »), le bidonville étant la maladie de la ville (une « plaie », dit Françoise Brun⁴), à l'instar des « crises » dans les banlieues. L'événement défait la catégorie de l'identité (qui a quelque chose de routinier en ce que ça se répète à l'infini, que c'est identique) et résiste aux processus de catégorisation. Or, un bidonville n'est que passager, « bidon », pas tout-à-fait valable parce qu'il ne peut être stabilisé, il ne peut être saisi « au repos » (contrairement à la ville selon Olivier Mongin). « La question qui nous est posée, nous dit François Laplantine, – moins par l'événement (il n'existe pas en lui-même) que par ce qui *fait événement* – est la question du temps et, plus précisément, de cette situation inédite et singulière à laquelle nous nous trouvons confrontés dans un présent qui paraît indéductible du passé tandis qu'il rend très incertain l'avenir⁵. » Notre réaction est affective avant d'être intellectuelle (on peut ressentir de l'empathie ou au contraire du dégoût). L'événement peut d'ailleurs de

1. MONGIN, *La condition urbaine*, *op. cit.*, p. 69.

2. PÉTONNET, *On est tous dans le brouillard*, *op. cit.*, p. 52, au sujet des différentes zones des vieux quartiers dont « le tracé organique des vieilles rues [...] donne lieu, chez l'arrivant, à une mémorisation inconsciente. » « Puis les pavés, les murs, les encoignures se chargent d'affectivité et l'endroit vivable devient bientôt vital. »

3. Max WEBER, *La ville*, Paris, Les Belles Lettres, 2013.

4. BRUN, « Un bidonville de gitans rapatriés : la campagne Fenouil », *op. cit.*

5. LAPLANTINE, *Son, images, langage*, *op. cit.*, p. 43.

cette manière provoquer du rejet, être refoulé ou absorbé, ignoré en tant que tel¹. Il fait obstacle à la connaissance rationnelle et « déstabilise la logique du discours explicatif ».

L'événement, comme un bidonville, est l'inverse de ce qui est attendu. On ne s'y retrouve pas, si je peux dire, parce que rien n'y est prévu. Ainsi, un bidonville expose une démarche qui n'est pas dans l'ordre des possibles. Un bidonville parle d'une démarche à peine « entendable », à peine prise en compte : j'ai formulé une première hypothèse un peu plus haut, selon laquelle c'est parce qu'on est en dehors des cadres de la ville qu'un bidonville est une ville « bidon » avec laquelle on n'a pas un rapport « sérieux », c'est-à-dire ni solide ni sûr. En dehors des cadres, et notamment des cadres de la ville, point de relation aux choses ou aux personnes qui ne soit valable, respectable et durable. La seconde hypothèse que je formule ici est que l'événement imprévu a à voir à de l'inacceptable. Un événement fait obstacle à la constitution d'un domaine des possibles, un bidonville-événement ne fait pas partie de ce panel des possibilités. Au delà de ce panel, la visibilité est réduite, on ne sait distinguer les choses, les ramener à du possible, à des catégories sûres et définies. Un bidonville est au dehors de cette zone de « lisibilité » (« *legibility* »), selon l'expression de James C. Scott². Or, la lisibilité est un critère de la possibilité du gouvernement des situations : il faut que la société soit lisible pour que s'exerce la souveraineté. Un bidonville-événement représente l'inverse de l'efficacité politique de la souveraineté moderne dans la ville (pensons déjà au rêve de Le Maître décrit par Foucault dans sa leçon du 11 janvier 1978 (p. 17) : « brancher l'efficacité politique de la souveraineté sur une distribution spatiale »). D'où la difficulté non seulement de maintenir une attention mais aussi une autorité sur cet environnement pas lisible. Dans cette zone de moindre visibilité, c'est du danger qui peut surgir, c'est la sécurité du cadre qui est menacée. Sécurité qui, selon les mots de Foucault, renvoie « à une série d'événements possibles »³. Sans la possibilité de l'exercice du pouvoir, ce qui s'éloigne des séries d'événements possibles n'est alors pas acceptable et fait partie du « domaine du non-conforme ».

1. *ibid.*, p. 39.

2. SCOTT, *Seeing like a state*, *op. cit.*

3. FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, *op. cit.*, p. 22.

Chapitre 2

L'écart des corps

Une des questions que pose l'installation d'un bidonville dans un recoin de la ville est celle de ses occupants. On ne demande pas véritablement à savoir *ce qu'ils font* mais plutôt *qui ils sont*. Une telle installation semble questionner la qualité des occupants, leur spécificité, plutôt que leur intention et la nécessité par laquelle ils s'installent-là. Un bidonville est généralement vu comme une entité en soi, un objet extérieur, plutôt que sur le mode d'une relation. On ne voit pas d'abord que c'est parce que les repères manquent et que l'espace du bidonville est troublant qu'on délimite ainsi cet espace, qu'on le dote d'une définition à lui seul et de tout un paradigme qui lui rend son homogénéité. De la même manière, on parle des « roms » avec la même évidence que l'usage que l'on fait du terme de bidonville. On ne questionne pas ce qui mène ces personnes à s'installer dans un abri misérable, on ne questionne pas non plus notre rapport à ce qui nous trouble, on questionne *ce qu'ils sont* sur le double présupposé qu'ils sont *étranges* et *étrangers*.

L'intention de ce chapitre, en écho au précédent, est de revenir à la question de la production de cette mise à distance. De la même manière que le bidonville induit du trouble et défait la stabilité d'une relation (une définition est par exemple une relation stabilisée), ce qui produit un des lieux de la « stigmatisation urbaine », les roms sont eux le produit d'un écart incompressible. Cet écart est tantôt l'écart des langues qui fait appel à la nécessité de traduire, tantôt il est l'écart du « déclassé » (Eric Chauvier) qui rend plus épineuse encore la possibilité de la rencontre ou encore l'écart des corps dans le rapport à leur performance et leur vulnérabilité.

Les traductions que je réalise entre le français et le roumain, entre mes collègues médecins et les occupants, sont un moyen utilisé pour réduire un écart, qui est un écart quasi physique pour « faire communiquer » lors des consultations qui sont aussi des prises de contact. La traduction est un moyen utilisé pour répondre à la question « qui sont-ils ? » si souvent adressée aux « roms » qui sont installés dans les squats et bidonvilles. Enfin, la traduction est la possibilité de réduire cet écart, soit à l'aide d'équivalences théoriques, soit à l'aide d'une mécanique pratique : du côté des « spécialistes » des « roms » (dans le domaine des sciences sociales), il y a ceux qui défendent les spécificités et les singularités de cette population, et il y a ceux qui préfèrent reconstituer ses « modes d'existence » dans l'Histoire et le « trajet de la connaissance¹ » (à l'instar de la sociologie de l'acteur-réseau) ; sur

1. Bruno LATOUR, *Enquête sur les modes d'existence. Une anthropologie des Modernes*, Paris, La Découverte, 2012.

le terrain de l'intervention, il y a ceux qui favorisent l'hypothèse selon laquelle les roms, sans spécificité, s'installent par nécessité dans les bidonvilles, et il y a ceux qui voient dans ces installations une manière singulière qu'a cette « population » de se frayer un chemin au travers de la société, mais pas en son sein.

Les roms, parce qu'ils occupent un bidonville, apparaissent dès lors à l'écart, qu'ils s'y maintiennent par singularité ou que le contexte les y oblige. Or, cette impression peut elle-aussi être vue d'une autre manière. Les conditions de vie difficiles marquent les corps, contraignent les espaces de la rencontre et « déclassent » les « rapports sociaux » qui sont avant tout des « corps à corps », à l'image du soin et de la nécessité de réduire les écarts concrets de la rencontre, comme la consultation médicale par exemple qui est un contact physique. Ce que j'appelle « l'état des corps » est à son tour le lieu du trouble et du désordre qui caractérise enfin la relation toute entière à la situation des bidonvilles de roms.

Je propose d'étudier dans ce chapitre, au travers de l'expérience du soin avec MDM, la distance qui existe dans le rapport aux occupants du bidonville. C'est cette distance qui, dans la suite de ce que nous avons vu au cours du chapitre précédent, induit aussi notre rapport à cet « événement » qu'est le bidonville et les situations d'occupation dans son ensemble.

2.1 Traduire

Fin octobre 2005, je passe un entretien préalable pour devenir bénévole à MDM et on me questionne déjà sur « les roms » et « ce que j'en sais » (en vérité, à l'époque, je n'en sais pas grand chose), mais c'est surtout intéressé par le fait que je parle roumain qu'on m'accueille dans l'association. Je reviens d'un séjour de 2 ans en Roumanie, où j'ai appris tant bien que mal à parler le roumain mais je n'en connais que les rudiments. Plus tard, j'avouerais avoir plus parlé roumain en France qu'en Roumanie. Je commence une activité qui m'amènera à parler roumain quotidiennement dans mon travail pendant plusieurs années. A l'époque de mon retour en France, ma tante est médecin bénévole et me prévient que MDM recherche des « traducteurs » en langue roumaine (ils disent aussi « interprètes », mais plus rarement). Jamais je n'aurais pensé proposer mes services comme traducteur si ma tante ne m'en avait parlé. Je ne pensais même pas que la langue roumaine allait m'être utile en France¹. Je me suis alors présenté à MDM pour proposer mon aide à la traduction, plus curieux du fait qu'en connaissance de cause.

2.1.1 Faire communiquer

Ma tâche consiste alors à traduire du français au roumain ce que disent les médecins que j'accompagne auprès des roms (sur le terrain des bidonvilles ou lors de consultations médicales au CASO). Je dois aussi traduire du roumain au français ce que disent et répondent les roms qui s'adressent aux médecins. Je dois ainsi

1. J'avais remarqué qu'à Bucarest, en Roumanie, il était possible d'y vivre plusieurs années sans avoir à apprendre la langue, l'anglais semblait suffire à la plupart des expatriés. J'avais pour ma part fait le choix de me retirer de la capitale, d'aller vivre plusieurs mois à la campagne et d'apprendre la langue pour les besoins de mon travail d'enquête de terrain.

faciliter ou simplement rendre possible les échanges d'abord verbaux entre les roms et les membres de l'association.

Une évidence s'impose d'abord dans l'acte de traduire, qui n'interroge pas la nature de cette activité. Il est alors clair qu'il est nécessaire de traduire pour les intervenants sur le terrain, car on dit que ceux-ci sont confrontés à la difficulté ou à l'impossibilité de « comprendre » et de se « faire comprendre » des personnes qu'ils rencontrent (on relève donc habituellement que peu de personnes sur le bidonville ne parlent français) et que dans ce cadre, il devient impossible d'intervenir correctement et de donner les soins qui semblent nécessaires. Traduire, c'est dire dans une autre langue ce qu'on dit dans une première, pour comprendre et se faire comprendre, d'une manière transparente, afin d'intervenir, et d'intervenir correctement. Car, de la même manière, il est tout aussi évident qu'en dehors d'une rencontre où « on se parle » et où « on se comprend », il n'y a point d'intervention socio-médicale possible. Ainsi, il apparaît nécessaire pour la qualité de l'intervention de terrain de traduire littéralement d'une langue à une autre.

Il y a d'abord un « problème de communication ». Cette nécessité de traduire est évidente pour rendre possible une certaine « communication ». Et même si ce terme est un « fourre-tout », comme le soutient Yves Winkin¹, je le pense alors comme l'action qui consiste à « faire communiquer », c'est-à-dire tenir bout à bout, brancher, aligner, faire tenir ensemble et circuler (une information qu'il serait possible de désigner et qui serait claire). Après quelques journées à traduire, un point est fait en réunion d'équipe et les médecins que j'accompagne relèvent unanimement « l'amélioration des interventions » et parlent de leur sentiment d'une « plus grande efficacité ». Il y a dans leur réaction un soulagement de rompre en quelque sorte l'état dans lequel ils se trouvaient de ne communiquer « qu'avec des gestes » ou « des mots simples » mais insuffisants pour non seulement se faire comprendre mais opérer correctement et effectivement. La traduction est vue comme une mise en lien, une mise en rapport possible et semble conduire à surmonter un écart qui est moins celui des langues qu'un écart quasi physique allant de la prise de contact jusqu'aux auscultations. En traduisant, me dit-on, c'est la possibilité de rentrer chez les gens parce qu'avant « on ne savait pas si on dérangeait », « on savait pas quoi dire », et c'est presque une retenue qui tombe alors que « ça ne servait à rien de pas expliquer, alors on rentrait pas ou on faisait le minimum urgent, on donnait des papiers qu'ils jetaient »².

L'idée de traduction rejoint clairement celle d'efficacité dans l'intervention. Ce qui est plus efficace, c'est de pouvoir rentrer en contact, c'est-à-dire saluer, se présenter, expliquer les raisons de notre venue, connaître précisément les besoins et y répondre lorsque telle en est la demande. L'efficacité se situe ainsi du côté du soin dans son sens le plus large, entendu comme le soin apporté à se faire comprendre, à ne pas être trop intrusif sans en expliquer la raison, à s'expliquer sur ce qui est fait et ce qui est à faire, à écouter ce qui est dit. Enfin, l'efficacité semble confirmer ce que les gestes par exemple « disent », et cela de deux manières : d'une part les médecins me disent qu'avant ils travaillaient « avec des gestes » et que la traduction permet alors de faire signifier plus précisément ou d'en confirmer le sens « avec des mots ». D'autre part, ces gestes sont les signes d'une intention

1. Yves WINKIN, *La nouvelle communication*, Paris, Seuil, 1981, p. 13

2. Notes prises en réunion d'équipe.

qui risquerait d'être « mal interprétée » et la traduction permet d'en confirmer « *l'orchestration* », pour reprendre la métaphore utilisée par le « collègue invisible » de la nouvelle communication ¹.

S'en devient même une sorte de « remède » pour prendre soin de la relation d'aide et de la relation thérapeutique même, autant un moyen thérapeutique (un remède au premier sens) qu'un moyen plus largement pour combattre une défaillance ou un défaut dans la relation et la communication, dans le fait que, dans la relation, il y a quelque chose qui « ne communique pas ».

Je rends longuement compte (et je n'en recopie qu'un extrait ici), le 29 novembre 2005, de retour du bidonville de Kruger, de notre travail de la journée avec une médecin ² et une infirmière :

Nous avons vu A., 6 mois, avec une dermite séboréique des deux oreilles et du cou (plus importante sur l'oreille gauche) ou peut-être un eczéma (?) (grattage important). Nous avons laissé à la maman des lingettes humides pour nettoyer (assez répandues en Roumanie, donc connues et appréciées!) et de la Fucidine pommade.

La mère étant dans un dénuement rare sur ce terrain (!) car sans mari et donc en état de plus grande précarité (sa cabane était étrangement vide de tout, particulièrement sale – et cela bien relativement aux autres habitations – et cette femme ne possédait non seulement aucun médicament, aucun ustensile de cuisine, mais une seule couette pour elle et ses trois enfants). Nous l'avons adressée, à sa demande pour des habits et des produits d'hygiène, vers l'association EP avec un courrier.

Nous avons vu I., 2 mois, présentant une rhino et une petite conjonctivite. La médecin a montré à la mère comment faire un mouchage efficace au sérum physiologique, en lui laissant ensuite quelques petites bouteilles de sérum et des compresses pour nettoyer aussi les yeux de l'enfant. Nous l'avons également adressée à l'EP avec courrier, cela sans trop d'hésitation au vu de la saleté et de la simplicité de l'habillement des trois autres enfants (quatre enfants au total). A noter aussi que cette femme dit être en concubinage avec l'homme à qui appartient la baraque. Cette femme me dit aussi qu'elle n'a plus de bois et que cela peut arriver car à l'arrivée d'une cargaison, il faut être plutôt rapide et très décidé à ramener quelques planches.

Nous avons vu A., 5 ans, (à la demande du papa qui est venu nous chercher chez la précédente) pour un trauma de l'orbite gauche avec une petite plaie superficielle sous l'œil. On m'aura expliqué qu'il a reçu un bout de bois lancé d'un camion, lors d'un déchargement. La plaie n'avait d'autre gravité que l'inquiétude correspondante. . . La médecin a donc guéri cette plaie particulière par un examen approfondi de la vision du petit, faisant apparaître enfin de larges sourires (marquant la guérison) sur les figures auparavant tant inquiètes des deux parents.

Autre inquiétude cependant pour Sergio, 6 ans, de la même famille, face aux séquelles dues à un problème dermatologique (inconnu) mal résolu

1. *ibid.*

2. Si ce n'est le besoin d'anonymiser les noms par le seul usage de la fonction, je féminise aussi volontairement ce substantif traditionnellement masculin en référence au *Guide d'aide à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre de l'institut national de la langue française* commandé par le premier ministre dans la circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.

(opération en « Moldavie ») entre les deux yeux et sur le nez du garçon. Le père, qui veut voir si une nouvelle opération est possible, étant en possession d'un récépissé jaune en cours, et n'ayant pas de CMU, nous l'avons adressé à l'assistante sociale avec l'adresse et le plan du CASO.

Nous avons été voir L.C., 21 ans, qui est venue nous chercher. Nous lui avons donné très rapidement un rendez-vous gynécologique pour le lendemain (mercredi 30 novembre, 9h15).

Dans le même temps, nous avons vu I., 7 mois, dont la médecin une nouvelle fois guérira l'inquiétude qu'elle pouvait donner à sa grand-mère, pour faire souvent ce que l'on croit être des spasmes du sanglot, probablement à cause de douleurs abdominales dues à un problème d'équilibre alimentaire (changement de régime – lait poudre – purée de pommes de terre carottes). En traitement cependant (pour les douleurs de la petite et non plus l'inquiétude de la grand-mère), la médecin, après un examen complet de l'enfant et quelques très bonnes explications, donnera du Débridat suspension (que la jeune tante passera prendre le lendemain au CASO).

Nous avons également vu I. et S., deux jumeaux, 8 mois, présentant tout deux une bronchite et des diarrhées. La médecin donnera quelques sachets de Smecta et le reste du traitement sera récupéré par la mère au CASO. En attendant, elle se sert de Doliprane rose en sirop dont on vérifie avec elle la posologie. Elle possède également un thermomètre dont elle se sert régulièrement.

Enfin, nous avons vu S., 1 mois ce jeudi dixit le jeune papa fier et, bien-sûr, inquiet. Une dernière fois durant cette matinée, la médecin fera le nécessaire pour cette inquiétude en auscultant le bébé et en donnant des explications claires et simples. Le bébé, en effet, va bien. Cette petite fille a bien grossi selon les observations en accord de la médecin et d'une consœur qui l'ont déjà vue il y a peu. Le père viendra chercher un flacon de Uvesterol gouttes au CASO au besoin. Et le père est guéri de son inquiétude.

Le bilan de cette matinée est intéressant pour nous tous. La médecin particulièrement souligne son sentiment d'avoir été plus « utile ». En effet, particulièrement aujourd'hui, le principal a été de guérir des inquiétudes, certes résolument fondées dans ces conditions très rudes, mais souvent plus importantes que la gravité même de la maladie. Le principal remède a été des explications claires mais efficaces, croit-on, car très simples : « le bébé, très bien ! » (Anne, en montrant son propre ventre après avoir ausculté celui du petit). Nous soulignons entre nous l'importance de l'interprète dans ces circonstances : pour le cas de la petite I., le fait de traduire la description des symptômes qu'en fera la grand-mère, Anne aura pu très vite comprendre et anticiper sur ces explications pour donner une preuve toute simple de sa bonne compréhension en mimant ce que sont les spasmes de la petite. La grand-mère s'est très visiblement sentie absolument comprise. Le reste n'a été que pure « mécanique » (les médicaments...)

L'écart qui se réduit par la traduction m'apparaît ainsi comme un écart phénoménologique où quelque chose de physique (corps), de kinesthésique (mouvement), de kinésique (gestualité), voire de proxémique (l'espace interpersonnel) est remis en rapport. « L'épreuve de l'étranger » passe ici d'abord par le corps, et c'est plus qu'une simple curiosité qui procède du « désir de traduire », certes entretenu par l'insatisfaction, mais une *résistance* (en analogie au langage de la psychanalyse)

qui se pose au corps lorsqu'il est dénué d'un langage parlé¹. En vérité, j'ai alors l'impression que je ne fais que confirmer (rarement infirmer) ce qui est montré et ce qui se dit malgré tout dans ces interactions qui paraissent inconfortables aux médecins que j'accompagne. En un premier sens, la traduction permet de faire communiquer les visites des médecins dans les bidonvilles avec les habitants qui parfois les attendent. Ces traductions ne se passent cependant pas de traduction linguistique, mais elles ne sont pas en premier lieu un seul fait de langue. La traduction « s'impose aujourd'hui comme un donné »² et laisse à penser non seulement qu'avec les outils dont nous disposons de plus en plus facilement une langue peut en recouvrir ou en remplacer une autre mais que ce n'est plus qu'un seul et unique effet de langue. L'appel à la traduction pour MDM relève à ce moment-là certainement de cette évidence. Elle semble faire nécessité au niveau de la valeur d'usage de la langue alors que l'écart qui se réduit d'abord est celui des corps, mais il ne se passe pas des mots, et du rapport des mots avec ce qu'ils orchestrent.

2.1.2 Comprendre

Sur le terrain, dans ce cadre, je rencontre des roms roumain avec lesquels j'arrive à parler et je ressens un certain plaisir à bien comprendre ce qu'on me dit et à me faire comprendre également. Je n'ai pas encore un très bon niveau de maîtrise de la langue mais je mène correctement des conversations qui me permettent de me sentir à l'aise. J'expérimente à l'inverse ce que semblent vouloir dire les médecins et infirmières qui interviennent sur le terrain et qui sentent une gêne à ne pouvoir « parler » avec les gens qu'ils rencontrent. L'évidence, peut-être, selon laquelle la privation du langage parlé et de l'entente (dans tous les sens du terme cette fois) produit un trouble profond et provoque un inconfort dans n'importe quelle situation d'interlocution et d'interaction, la déviant d'une certaine continuité ou d'une fluidité qui serait sa fonction première, celle de faire circuler l'expression (d'un locuteur vers un autre) pour « actionner » (faire fonctionner, animer) et agir ensemble (« de concert », s'il faut filer la métaphore de l'orchestration).

Je découvre d'ailleurs, derrière l'évidence de l'usage du roumain pour ces traductions, que ces personnes avec lesquelles je converse ne parlent justement roumain qu'à *défaut*. La langue « maternelle » de la plupart de ces familles est le romani, la langue des roms qui se parle dans toute l'Europe, que certaines de ces personnes m'ont dit être « universelle » (elle serait, sous une forme basique, partagée par les tsiganes à travers le monde), et qui est bien différente de la langue roumaine, malgré notamment quelques emprunts sporadiques. Il aurait idéalement fallu parler romani pour ces traductions. Je dirais même que, eux comme moi, nous utilisons alors une langue *par défaut*, une sorte d'intermédiaire où la conversation est possible. Si elle est par défaut, c'est que ce n'est qu'une langue de repli, une langue de secours, une langue qu'on parle seulement pour correspondre, parce

1. Paul RICŒUR, *Sur la traduction*, Montrouge, Bayard, 2004. « L'épreuve de l'étranger » fait référence pour Paul Ricœur à un livre éponyme de Antoine Berman, autant qu'à la « mise à l'épreuve » (p. 8) du projet de traduction qui est pour lui un « désir », voire une « pulsion de traduire », et qui entre en résonance avec la psychanalyse et le « travail » de la traduction, « travail de deuil » (p. 9 notamment) « conquis sur des résistances intimes » (p. 41).

2. LAPLANTINE et NOUSS, *Métissages*, *op. cit.*, p. 560

que justement elle correspond. Je m'en rends compte lorsque je comprends que mes interlocuteurs parlent roumain « assez mal » ou, plutôt, « assez bien », ce qui veut surtout dire qu'ils ne le parlent pas aussi bien qu'une langue maternelle, que leur *propre* langue. Je m'en rends compte en jugeant que nous parlons le roumain presque aussi « bien ». Ils me semblent plus habiles que moi parce qu'ils possèdent des automatismes et bon nombre d'expressions qui me manquent et qui sont cruciales, enfin quelques précieux mots d'argots et des régionalismes que j'apprends avec eux. Ils me trouvent un accent moldave (surtout parce que j'ai un accent « français » en roumain) et ont de la peine à croire que je suis bien français.

Durant cette période à MDM (et même au-delà), on m'appelle (à mon insu) « le roumain » (« *românul* ») et je ne le sais que grâce à la gaffe d'une dame qui, le disant ainsi, s'est aussitôt mise à s'excuser. Mais si on donne ce nom, c'est moins parce qu'ils me pensent roumain que par le fait que je parle le roumain d'une manière inédite (rares sont les français à parler roumain) et remarquable (au premier sens du terme, qui se remarque parce que je ne trouve pas mes mots, je bute sur certains mais, comme ils disent, « je me débrouille »). Le fait que je parle roumain leur laisse un sentiment d'étrangeté qu'ils ont du mal à définir. Enfin, cette langue médiane, cette langue à *mi-chemin* que nous nous trouvons, et qui par ailleurs fait évidence car on dit qu'ils sont roumains de nationalité, fait référence je crois pour eux à une langue administrative, une langue de rapport et d'usage extérieur. C'est la langue des roumains et non des roms, cette langue qui ne fait pas identité pour eux. Elle renvoie à un interlocuteur autre, aux roumains qui sont des concitoyens mais avec lesquels, visiblement, les relations sont celles de l'alterité, c'est la langue des « *gajé* », des blancs, des autres et je dirais même la langue de l'autorité ou, pour reprendre une expression courante en Roumanie, « des chefs » (police, mairie et administrations, commerces). Cette langue est la langue d'un rapport de pouvoir, sans doute un rapport de domination. Ce qui, entre nous, limite ce rapport, est le fait que je la parle dans le même rapport qu'eux, inexactement et sans facilité (surtout me concernant). De cette manière hésitante, j'ai tendance à tutoyer rapidement ceux que je rencontre régulièrement, par facilité (le vouvoiement est plus compliqué) et avec l'envie naïve qu'ils me tutoient à leur tour et je les invite à le faire. Tous ne le feront pas. On me dit « Monsieur Thomas » (« *Domnu' Thomas* ») et on me tutoie parfois à la suite¹.

La langue roumaine est le support de ces traductions. Je traduis du roumain au français, et du français au roumain. Je tente par là de « dire la même chose de deux façons différentes »². Je suis ce « médiateur »³ entre « deux modalités de résistance » : celle de la parole à traduire et celle de la langue d'accueil de la traduction⁴ (redoublé à chaque fois par l'aller-retour entre les deux langues).

1. Ce sont d'ailleurs ceux qui sont le plus à l'aise avec moi qui me tutoient. Ceux qui le sont moins me vouvoient, parce que le vouvoiement maintient une distance qu'il est de convenance de maintenir lorsqu'on ne peut ou qu'on ne doit être plus proche, ce qui permet littéralement de ne pas être familier. Tutoyer est être plus à l'aise, mais aussi plus proche. Le confort est selon cette convention être proche. Se rapprocher, quand on y est autorisé, est le signe qu'on est plus à l'aise. De la même manière, parler et s'entendre est la possibilité de se rapprocher et d'en être plus à son aise. Voir *infra* la section suivante « Approcher ».

2. RICŒUR, *Sur la traduction, op. cit.*, p. 14.

3. *ibid.*, p. 9.

4. *ibid.*, p. 15.

Les choses ne sont pourtant d'abord pas compliquées. L'amélioration que relevaient les médecins que j'accompagne se situe aussi dans des traductions basiques qui me demandent assez peu d'effort : « on peut entrer ? » « vous avez mal, là ? » Ou encore : « j'ai mal à la tête », « je suis allé chez le médecin hier mais il m'a dit que... » Dans ces cas de figure qui vont devenir de plus en plus habituels et faits d'automatismes pour moi, et par là s'effacer petit à petit, je trouve sans mal une expression équivalente dans la langue d'accueil de la traduction. Rien d'intraduisible *a priori*. Je trouve une forme adéquate et appropriée à ce qu'on me dit ou à ce qu'on me désigne, au but visé par ce qui est dit et prononcé.

Je ne tarde pourtant pas à faire une expérience inverse. J'ai déjà signalé que je participe assez tôt à une vaste opération de recensement des habitants du bidonville de Kruger (voir page 46). Durant les visites dans chacune des habitations (qui sont pour un tel recensement l'unité de départ) du « secteur » qu'il m'est attribué de recenser, j'ai, en somme, à poser une simple question pour savoir combien de personnes vivent « sous ce toit ». Pour affiner le recensement, je m'enquiers de l'âge de chacun et je tente de délimiter la taille et la forme du « ménage » en question. A la question : « combien avez-vous d'enfants ? », j'obtiens plusieurs réponses au cours de ce qui apparaît moins un questionnaire qu'une discussion. On me répond « deux » et, plus tard, on m'indique que la famille compte 6 personnes. Je vérifie les passeports de chacun pour reporter sur mon carnet les années de naissance des enfants et je compte en effet un enfant de plus. Quant au dernier individu manquant, j'apprends par des détours qu'il s'agit d'un enfant majeur qui est au pays. Il s'avère enfin que le troisième enfant mineur inscrit sur l'un des passeports des parents n'est pas ici mais avec ses grands-parents en Roumanie. Je note au final avoir rencontré un couple avec deux enfants mineurs à charge mais on me dit de prendre en compte 3 enfants au cas où le dernier reviendrait en France.

Je relève grossièrement trois types d'incompréhensions après cette première expérience qui se répèteront même au-delà de la matinée consacrée au recensement du bidonville. Des difficultés que nous aborderons à plusieurs reprises en réunion d'équipe de MDM car nous sommes confrontés souvent à cette sorte de brouillage de la compréhension des situations, que mes traductions ne lèvent aucunement, bien que, me dit-on, « *poser les questions en roumain et bien entendre les réponses nous permet de mieux comprendre les situations des familles* ». A la question que l'on me demande de poser : « combien d'enfants avez-vous ? », on attend ensuite une traduction claire de la réponse que l'on m'a donnée. On me demande à moi « combien ont-ils d'enfants ? »

Il reste que les questions et les réponses peuvent parfois en effet sembler limpides mais que les situations plus globalement continuent de nous échapper. D'abord, nos questions ne sont pas si claires que ça : s'agit-il de savoir le nombre d'enfants ici, présentement au moment du recensement, ou du nombre d'enfants en totalité, ou encore les enfants seulement « à charge », mineurs, en éludant les possibles enfants majeurs et mariés vivant parfois sous le même toit, ou partagés entre plusieurs cabanes, etc. Ensuite, le but du recensement est-il de connaître les familles dans leur ensemble ou de savoir combien de personnes vivent en ce lieu, à ce moment, sachant que la situation peut visiblement changer, évoluer dans le temps. Enfin, de notre côté, la notion de ménage au sens sociologique ne relève-t-elle pas d'un idéal d'une situation stabilisée ? Est-il également entendable l'éclatement d'une

famille, qui se recompose d'une manière dynamique dans le temps ou suivant la situation ? Et le *sens* que nous donnons à l'idée de famille, etc. ? Je m'efforce alors de traduire littéralement nos interrogations (dans le but du recensement d'abord) et de conduire une discussion qui, par des détours et des répétitions, tente de clarifier au mieux des réponses qui idéalement (ou théoriquement) doivent être fermes et définitives pour nous mais qui, en réalité (en pratique), échappent bien souvent à nos attentes de compréhension.

2.1.3 Transposer

Dès lors que cette incompréhension est située au niveau de l'occupation dans son ensemble, et en particulier à l'endroit de ses occupants qui « ne parlent pas français » et avec lesquels « on ne se comprend pas », un ensemble d'hypothèses est échafaudé pour expliquer non moins ce qu'on ne comprend pas mais *pourquoi* on ne se comprend pas : les écarts de sens, comme les écarts linguistiques, proviennent du fait que les occupants sont *étrangers* (ils ne parlent pas la même langue que nous) mais ils ont également des manières de faire *étranges*. L'évidence veut qu'on dise que les bidonvilles sont occupés par « des roms ». En l'occurrence, j'ai déjà dit qu'il s'agit de roms roumains, ce qui exprime assez bien qu'ils sont « d'étranges étrangers ». Et si il est difficile de se comprendre, c'est qu'il est difficile de comprendre un étranger (un roumain) mais c'est aussi difficile de comprendre ce qu'il fait d'étrange (un rom).

Les « roms » font beaucoup parler d'eux. Dans le domaine des sciences humaines, on compte un certain nombre de « spécialistes », soit qu'ils aient une longue carrière de recherche sur le sujet des « roms et tsiganes », soit qu'ils sont des habitués des commentaires à ce sujet, bien que leur travail ne relève pas à proprement parler de ce champ d'étude.

Ce qui est intéressant de remarquer, ce sont les deux pôles opposés qui se constituent au sujet des roms, pour en parler mais aussi expliquer les incompréhensions comme la situation contemporaine des squats et des bidonvilles dans les grandes villes de France. Lorsque je découvre ce que l'on en dit à la fin de l'année 2005, il est dit qu'il existe des bidonvilles et des squats occupés par des « roms de l'est » (comprendre « des roms de l'Europe de l'est »), qu'ils sont en majorité des « roms roumains », qu'il ne s'agit pas du « même problème » que les « tsiganes français » sur les « aires d'accueil », etc. On fait une série de distinctions pour parler en même temps des installations précaires en France et des spécificités « culturelles » d'un peuple dont l'histoire est aussi complexe qu'inconnue. Le lien, c'est la question « sociale » et les « problèmes sociaux » qui ont parfois pour cause les discriminations et pour conséquence la pauvreté. En tous les cas, on parle des roms et ce sont eux qui forment le « fils rouge » des discours à ce sujet.

D'un côté, on reconnaît des approches que je dirais plutôt « culturalistes » : elles privilégient des démarches qui présentent les roms dans toutes leurs spécificités¹. Ainsi, le problème des bidonvilles est avant tout le problème de la place des spécificités des roms dans nos sociétés². S'installer dans un bidonville est le signe

1. Voir notamment AUZIAS, *Les poètes de grand chemin*, *op. cit.*

2. Jean-Pierre DACHEUX et Bernard DELEMOTTE, *Roms de France, Roms en France*, Paris, Petra, 2010.

d'un manque de liberté¹ et la conséquence du rejet, des discriminations et la non-acceptation de la différence qui est première et essentielle.

De l'autre côté, on rencontre des postures qui commentent l'histoire des roms et montrent comment l'Europe notamment rencontre avec circonspection ces groupes indéterminés venus de loin². En ce sens, les roms sont un ensemble parmi d'autres et dont le problème commun est de trouver également sa place dans le monde. Les bidonvilles sont la conséquence d'inégalités certes liées aux discriminations et phénomènes de rejet³, mais ne sont pas spécifiques aux roms.

Il n'empêche que « la mécompréhension suscite l'interprétation », nous dit Paul Ricœur⁴, et que, sur le terrain, ce qui est incompréhensible dans les situations d'occupation, tant pour les intervenants sociaux comme MDM que pour le voisinage, les élus, les observateurs divers et badauds, devient le problème avec les roms. Le soucis est de savoir, finalement, « qui ils sont ». Si on ne comprend pas ce qui se passe sur le terrain des bidonvilles, par exemple lorsqu'on veut essayer de « se comprendre » ou lorsqu'on veut, en organisant un recensement, savoir combien de personnes sont installées sur un terrain ou dans un squat, il s'agit de déterminer ce qui résiste à la clarté, ce qui est si étrange, et étranger à l'entendement. Les roms sont la figure, l'interprétation ou encore la *traduction* de ce qui ne se comprend pas.

D'aucune manière, la question des roms en bidonvilles n'a été traitée autrement que comme la question des roms eux-mêmes dans toute leur spécificité. Jamais la question des roms et des bidonvilles n'est *traduite* en d'autres termes. Je soutiens d'ailleurs à cette époque, sans jamais cesser depuis, que le problème des bidonvilles n'est pas un problème avec les roms, mais « un problème de ville ». De la même manière, je soutiens qu'on se trompe « d'objet », c'est-à-dire de discours et, si on peut dire, de « vocabulaire », en remplaçant un terme par un autre. Toutefois, cette absence de traduction alternative a au moins l'avantage de désigner clairement ce qui préoccupe le plus dans la situation. Elle permet de « suivre la construction » des catégories, des désignations, voire des « rôles actifs » que jouent ces « entités produites », comme le suggère la méthode d'analyse de la sociologie de la traduction (« Une appellation qui n'a malheureusement jamais pris ni en anglais ni en français », précise Bruno Latour⁵) initiée par Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour, renommée plus tard en « sociologie de l'acteur-réseau »⁶. Elle est intéressante à plus d'un titre, et notamment parce qu'elle permet « de considérer que la société ne constitue pas un cadre à l'intérieur duquel évoluent les acteurs, précise Michel Callon. La société est le résultat toujours provisoire des actions en cours. La sociologie de l'acteur-réseau se distingue des autres approches constructivistes par le rôle actif qu'elle fait jouer aux entités produites par les sciences et les techniques dans l'explication de la société en train de se faire⁷. »

1. Claire AUZIAS, *Roms, Tsiganes, Voyageurs. L'éternité et après ?*, Montpellier, Éditions Indigènes, 2010.

2. LIÉGEOIS, *Roms et Tsiganes, op. cit.* et aussi PIASERE, *Roms. Une histoire européenne, op. cit.*

3. FASSIN et al., *Roms et riverains, op. cit.*

4. RICŒUR, *Sur la traduction, op. cit.*, p. 44.

5. LATOUR, *Changer de société, refaire de la sociologie, op. cit.*, p. 152.

6. AKRICH, CALLON et LATOUR, *Sociologie de la traduction, op. cit.*

7. « Sociologie de l'acteur-réseau » *in ibid.*, p. 267.

2.2 Approcher

2.2.1 Les vulnérables

MDM intervient sur le terrain des bidonvilles avec une attention particulière « aux plus vulnérables ». L'idée de vulnérabilité est toute relative, mais pas moins évidente, elle aussi, dans le cours de ces interventions. Elle est relative, comme la notion de pauvreté¹ ou de précarité, d'une part parce qu'elle correspond à un contexte dans le cadre duquel on peut désigner des personnes « vulnérables » (ou pauvres ou précaires) et d'autres non (à l'échelle du monde ou d'une société comme à l'échelle plus locale d'un ensemble de personnes dans une situation en particulier) ; d'autre part elle est bien relative, dans un contexte singulier, parce qu'on peut désigner des personnes « plus vulnérables » que d'autres au même moment et dans la même situation. Pour MDM, les femmes et les enfants sont les plus vulnérables sur les bidonvilles. Les interventions de l'association les concernent au premier chef. Et parmi la catégorie des « plus vulnérables » comme celle des femmes, les femmes enceintes le sont plus encore, etc.

Mais l'idée que certains soient plus vulnérables que d'autres est d'abord vite dépassée sur le terrain des bidonvilles. Les conditions de vie y paraissent très difficiles. C'est d'abord l'ensemble des personnes qui sont installées sur le bidonville qui sont en situation de vulnérabilité. MDM a, à cette époque là, un slogan : « soigner ceux que le monde oublie peu à peu ». Une espèce d'accroche publicitaire (on la trouve en premier lieu sur le site internet et dans les brochures destinées au public et aux donateurs) qui semble aussi vouloir dire tout ce qui fonde son action. Je m'approprie assez vite cette idée. « Le monde » qui « oublie » ceux qui en sont exclus. L'oubli, il est lancinant, lent mais inéluctable, « petit à petit », comme un glissement. En réponse, il est question « d'urgence », sociale, médicale, le tout confondu. L'urgence est le corollaire temporel du « petit à petit » du slogan. Il est urgent d'intervenir sur ces situations de vulnérabilité, car dès lors qu'une personne est vulnérable, elle présente le risque plus grand encore de glisser, doucement mais sûrement, vers un état qui a quelque chose d'une mort, physique ou sociale.

La vulnérabilité est un danger, un danger de mort.

Les conditions d'établissement sur le bidonville de Kruger nous apparaissent extrêmement rudes. Nous avons à faire à des familles visiblement très pauvres. La plupart sont dans des états de dénuement lourds et parfois même en danger physique immédiat selon les médecins qui y interviennent. Les pathologies poussent ces médecins à parer à l'urgence. Médecins dont les attributions demandent à être dépassées pour intervenir autant sur de l'urgence sociale en même temps que médicale. Pour ma part d'ailleurs, j'interviens essentiellement avec une assistante sociale salariée de MDM, à côté des traductions que je fais pour les équipes médicales. La vulnérabilité est alors une fragilité tout autant sociale que médicale.

Les familles qui sont installées sur le bidonville de Kruger vivent – mais on voudrait dire *survivent* – dans des conditions qui nous apparaissent très difficiles. En plus, je fréquente ce terrain pendant l'hiver. Et cet hiver là est particulièrement

1. Simmel parle, à la place de « relative », de « position formelle » vis à vis du tout social. Voir Georg SIMMEL, *Le pauvre*, Paris, Allia, 2009 ou d'une manière plus complète Georg SIMMEL, *Les pauvres*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011

froid. Les conditions de vie sur le terrain sont rendues *encore plus* difficiles à cause du froid. Parce qu'un bidonville, on l'a dit aussi, est en quelque sorte le pendant de la rue, une sorte de rue, un extérieur, aménagé. Les cabanes ou les caravanes sont des abris qui, du reste, sont dehors. Elles n'en donnent pas d'autre impression. J'ai souffert du froid, je dirais « comme tout le monde ». Sauf qu'ici, sur le bidonville, ce n'est pas « tout le monde ». Le bidonville est un de ces lieux qui marque l'exclusion, ne serait-ce que parce qu'il est l'extérieur et qu'à l'opposé, il y a quelque chose d'intérieur (la ville, la société, la normalité, etc.), qu'on ne pénètre pas et auquel on n'est pas « intégré ». Est-ce que c'est ce qui fait qu'ici, on souffre d'autant plus du froid ? Dire que les personnes qui y habitent sont moins protégées du froid serait un truisme. Mais il s'agit en vérité de protection et non de froid. Ces personnes sont moins protégées du froid car elle n'ont qu'un simple abri qui parfois n'est pas suffisant pour ne pas souffrir du froid (et que dire du bruit, de l'absence d'intimité, des risques d'effraction, etc. ?) Je ne peux pas vraiment dire si elles ont froid. Je peux l'imaginer à la hauteur de mon propre ressenti. Mais je peux dire qu'elles manquent de protection contre le froid, contre le froid de la nuit par exemple, parce qu'elles n'habitent pas un logement, seulement un abri, insuffisant pour les en prémunir, même si l'ingéniosité de la construction des cabanes peut être un instant rassurant.

Il y a quelque chose d'élémentaire dans le froid. S'il s'agit de parler du froid, ou plus précisément de l'exposition au froid, autrement que pour parler « de la pluie et du beau temps », de condition climatique, il s'agit plutôt de parler d'un certain manque de protection contre le froid, et plus généralement d'une absence de protection tout court, c'est-à-dire d'une vulnérabilité. Ne pas pouvoir se prémunir contre le froid, c'est avoir froid dans un sens moins immédiat et qui fait sens dans l'action de MDM et le constat que l'on peut alors faire sur place.

Le froid participe de ce constat des conditions de vie difficiles sur le bidonville et pour ces familles qui y vivent. Lorsque nous les rencontrons, des personnes nous disent avoir froid. Elles ne le disent pas en grelottant et n'en parlent pas pour dire le froid qu'il fait à ce moment là. Elles disent l'inconfort de n'être pas suffisamment protégées du froid, je dirais du froid en général. Certains nous invitent dans leurs cabanes. Il y fait curieusement à l'inverse extrêmement chaud. Voire suffoquant. Je comprends assez vite que la seule manière d'avoir chaud est de surchauffer l'intérieur de la cabane. Car en vérité les cabanes ne sont pas isolées (on devrait d'ailleurs dire qu'elles ne sont pas isolantes). Il n'est pas possible d'y maintenir un climat tempéré. La chaleur n'y reste pas. Si bien que cette sensation fulgurante de chaleur à l'entrée dans un de ces abris ne contredit absolument pas l'idée que les gens qui y vivent souffrent du froid. Par contre, on comprend tout aussi bien que ces personnes manquent de protection contre le froid.

Avoir froid en ce sens, c'est un peu comme avoir faim. Sur le terrain, je ne rencontre pas directement des personnes qui me disent avoir faim. Mais nous avons beaucoup de demandes d'orientation vers des associations caritatives qui distribuent une aide alimentaire. Avoir faim, ce serait alors plutôt manquer (ou risquer de manquer) de la possibilité de se procurer des aliments et de se nourrir. De la même manière qu'avoir froid c'est manquer d'une protection contre le froid et être vulnérable, avoir faim est ici le signe du manque de ressource minimum pour se nourrir suffisamment.

Durant ces consultations sur le bidonville où je traduis, nous rencontrons chez les jeunes enfants et les nourrissons des pathologies bénignes mais non moins considérables, liées pour la plupart, selon les médecins que j'accompagne, à un mauvais *équilibre* alimentaire. Nous trouvons parfois du soda dans les biberons par exemple, à la place d'un lait adapté à l'âge de l'enfant, ce lait en poudre qui est une de ces denrées rares et chères qui est très recherchée chez tous les services sociaux fréquentés par les habitants du bidonville. Une poudre de lait qui suit très précisément l'évolution des besoins du nourrisson au jeune enfant, dont la recette et la posologie issue de calculs probablement complexes et de batteries de tests cruciaux pour la bonne santé et la sécurité de nos bambins – qui est un stade particulièrement précieux de la vie qui demande une attention et une protection accrue due à leur fragilité – est à respecter à la lettre, au gramme près, au degré près, un peu comme on prend un médicament (et celui-ci serait préventif et préservatif).

L'idée de maintenir un équilibre alimentaire est particulièrement difficile sur le bidonville, et on se demande si elle est ici applicable. S'il est d'abord question de la faim et du besoin essentiel, vital, de se nourrir, on comprend là encore que cette ressource minimum est plus que fragile, et qu'elle fragilise à son tour cette idée toute particulière d'équilibre dans l'alimentation. Une illustration supplémentaire d'une certaine vulnérabilité lorsque l'on observe que l'accès aux ressources intangibles et minimum pour vivre est ainsi réduit. L'équilibre (peut-être cette fois plus généralement) est ainsi difficile à maintenir. Et de quel équilibre s'agit-il ? Maintenir un équilibre est l'idée d'une position stable, certes difficile à obtenir, parfois précaire, mais fixe. C'est aussi l'idée d'un ensemble intégré, cohérent, où des forces antagonistes se compensent. Si l'équilibre n'est pas maintenu, l'ensemble est vulnérable (au risque de chute ou, moins brutalement, d'un glissement « petit à petit » vers le bas, « l'oubli » ou la maladie par exemple).

2.2.2 L'état des corps

La position de traducteur, autant pour les consultations médicales que pour les « entretiens sociaux », me permet d'avoir un point de vue d'observation privilégié. Je suis particulièrement attentif à ce que j'appelle d'abord « l'état des corps » et, plus largement, l'état des conditions de vie. J'ai accès à la plus grande intimité chez les gens que nous visitons. Et au-delà de ces maraudes sur le terrain, je traduis aussi dans les cabinets médicaux, à MDM comme dans les hôpitaux. J'ai accès malgré moi à ce qui est physiquement le plus intime chez les gens que j'accompagne. J'accède, au sens propre comme au figuré, à leur quasi *nudité*. Je les vois pleurer, avoir mal, je vois des plaies qui ne se montrent pas, je vois des sous-vêtements et de la peau, cette peau préservée des regards et des contacts, cette peau fine du ventre ou du haut des cuisses. Le cabinet d'un médecin (comme la cabane vidée de ses occupants pour l'occasion d'une consultation) est un coffre-fort. On y dépose ce qu'on ne met pas ailleurs.

La plupart de ces consultations se font auprès des enfants ou des femmes. Tous les contacts sur le bidonville s'établissent par ailleurs avec les hommes. On parle avec eux du risque d'expulsion, on leur demande si la police est passée, s'ils ont suffisamment de bois pour se chauffer ou encore « si tout va bien ». Les enfants nous tournent autour, jouent, crient, se dérobent ou se moquent de nous. Les femmes

étendent le linge, saluent timidement, s'enquièreent de ce qui se passe puis retournent à l'intérieur des cabanes. En fait, ce sont les consultations qui me permettent d'être en contact avec les femmes et « le monde féminin ». Je suis un homme et je n'ai pas intérêt (mais ce n'est pas une menace, c'est une évidence) à les approcher.

Durant les consultations, j'observe les détails des corps qui se dévoilent à peine. J'ai une position de voyeur que je n'aime pas et que je prends soin de ne pas trop exploiter. Je me retire dès qu'il le faut, après un premier entretien où s'explique ce qui va être fait, le reste de la consultation se passe de moi, je reviens pour le bilan. Parfois on m'installe derrière un rideau ou une cloison en demandant si ma présence ne gêne pas. D'autre fois encore, j'ai un enfant sur les genoux et je fais diversion pendant la piqûre. Le fait est qu'il me faut en voir (et en entendre) *beaucoup*. Bien au-delà de ce que je *devrais* voir autrement, bien qu'il soit habituel, sur le terrain, de montrer ses blessures et ses cicatrices, ou encore ses dents manquantes (en ouvrant bien grand la bouche), mais sans retirer le moindre vêtement. Il faut que la blessure soit *accessible*. Les consultations me permettent d'avoir accès à la situation justement inaccessible.

D'abord, je remarque les couches de vêtements. Que les enfants ont souvent sous leur pantalon le bas de pyjama qui a servi pour la nuit et qui servira pour la suivante. Les chaussettes sont doublées et les couches de pull dévoilent, lorsqu'elles sont enlevées toutes en même temps, un t-shirt enfantin, enfin (un mickey, des petites fleurs, les pokémon). Car le reste n'a plus rien de l'accessoire qui fait *a priori* un enfant. Les jouets sont des bâtons de bois pointus et dangereux, des morceaux de ferraille coupante, des bicyclettes sans pédales, un ballon crevé, des poupées sans tête, déglinguées, dont il est amusant d'avoir réparé le mécanisme qui les fait parler avec une voie électronique rauque et fantomatique. Les enfants sur un bidonville, c'est un peu comme le froid ou la faim. Il y a là aussi quelque chose d'élémentaire qui n'est tenu par aucun équilibre, ou par un équilibre seulement précaire. Les jeux sont violents. Chaque occupation défie assez vite ce qu'on a l'habitude de voir ou d'espérer comme des lois enfantines de la gaité et de la candeur. La carcasse d'une voiture, au beau milieu du bidonville, est le terrain de jeu de jeunes garçons qui la détruisent à coup de pierres dont ils s'amusent du rebond dangereux pour l'un d'eux. Le jeu est la destruction, en même temps qu'il est aussi le lieu d'une chamaillerie, et les garçons se lancent ensuite des bouts de bois qu'ils trouvent au sol. Il y en a parfois qui sont blessés dans ce genre de jeu. Il n'est pas rare d'en apercevoir avec des coquards qu'on aurait tendance à attribuer à des coups et l'idée de maltraitance nous traverse parfois, sans jamais n'en avoir eu aucune confirmation. D'autres fois, les enfants s'amusent à jeter des pierres aux rats ou se balancent le cadavre d'un pigeon plein de fourmis qu'on vient me montrer en se pavanant et pour me déguster. D'autres fois encore, deux « grands » rient de la chute d'un plus petit dans une flaque de boue (il est trempé, il pleure puis il retourne jouer comme ça), avant de sautiller de pierre en planche pour éviter cette glu en risquant d'y tomber, les chaussures déjà bien souillées.

Le temps de l'enfance est généralement vu comme une période douce et naïve que l'on s'efforce de protéger des préoccupations des adultes. La protection des enfants dans nos sociétés occidentales est le signe d'un confort supplémentaire. Au regard de ces scènes, difficile donc de s'en amuser. C'est qu'il y a quelque chose de tragique à observer des enfants dans ces conditions, dont les jeux (qui ne nous en



ILLUSTRATION 2.1 – *Des enfants jouent sur le bidonville de Kruger en novembre 2005. Photographie Médecins du Monde*

paraissent pas) semblent mettre d'autant ces conditions en exergue. Si les enfants se trouvent au milieu de ces conditions ingrates et les animent de leurs jeux, c'est que les dernières protections contre celles-ci sont tombées. On protège *d'abord* les enfants, car on dit qu'ils sont plus vulnérables que les adultes. Et si les enfants laissent l'impression d'être « touchés » comme les autres, c'est que la misère est profonde. C'est en cela qu'il est quelque chose d'élémentaire aussi dans la condition des enfants, que dès lors qu'ils sont *exposés* à quelque chose d'autre que ce que l'on associe à l'enfance, il en va d'un état de vulnérabilité, mais dont la vulnérabilité est difficilement qualifiable, parce qu'elle se trouve être le quotidien des adultes, mais toutefois plus fragile qu'à l'ordinaire.

Je vois aussi souvent des nourrissons emmaillotés et trimbalés dans les bras de leur mère. Ils me semblent ballotés sans ménagement. Un jeune enfant est la propriété de sa mère. Il ne la quitte pas (ou est-ce la mère qui ne s'en sépare pas). Lorsque nous discutons avec des femmes dans les cabanes, elles sont bien souvent entichées de leur bambin. S'il pleure de trop, elles peuvent leur donner la tétée, au sein, et généralement à n'importe quel moment et en toute circonstance me semble-t-il. J'ai souvent assisté à ces tétées, d'abord gêné, puis de plus en plus indifférent. Elles tirent leur maillot qui est distendu à force de l'étirer et attrapent leur sein pour l'approcher de la bouche du petit¹. Ces femmes n'ont pas de soutien gorge. Leurs seins tombent. Ils sont rendus disponibles aux petits. Ce n'est plus (au moins pour ce temps d'allaitement) une partie du corps qu'il faut forcément cacher ou au contraire suggérer. Point de sein rond, pointu et pointé vers le désir masculin, apparaissant dans la lorgnette d'un décolleté à la profondeur calculée, comme il est ailleurs de plus en plus convenu que les seins sont les accessoires de l'esthétique féminine, et qu'on ne cesse de soigner, de regonfler, de former, de soutenir et

1. Voir Gregory BATESON, « Les usages sociaux du corps à Bali », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 14, n° 5, 1977, p. 3-33, planche 7 page 18.

à d'autres de regarder, désirer, fantasmer ou de vouloir surprendre à l'aune de toute une silhouette. Ces seins sont lourds et tombent, ils n'ont *a priori* pas de forme, ils sont attrapés, étirés, allongés jusqu'à la bouche du petit. Ils sont visibles *autrement* que comme des seins. Pas pleinement visibles mais rendus disponibles autrement que pour le désir masculin. Leur utilité est tout autre que celle de devenir l'accessoire (esthétique) qui semble indiquer (et fabriquer) ce qu'est « une femme » aujourd'hui. Non pas que ce sein qui donne et assure la vie n'est plus si maternel. Il semble de nouveau l'être pleinement et très directement, sans compromission, sans cette gangue de désir fait de suggestion et de cache-cache qui use de l'accessoire. Il est le sein de la mère qui nourrit l'enfant et ce que je remarque d'abord comme une absence de pudeur (qui me fait me sentir mal à l'aise) n'est en fait que le corps sans la protection ou le masque de l'accessoire avec lequel aujourd'hui il se construit dans un autre sens (femme, beauté, séduction, domination, propriété) qui isole l'idée première tout en jouant de cette mise à distance pour en exciter plus artificiellement encore l'attrait. Il n'y a là pas d'accessoire, et dans le contexte du bidonville, à ce moment là, la tétée est un refuge bien pauvre et un *dénuement* au sens premier.

Et les corps semblent plus exposés. Je me dis que l'état des corps est mauvais. Il y a toutes sortes de blessures, de marques et de tares qui apparaissent. Malformations, blessures mal refermées, maladies mal soignées. Les plaies suppurent et attendent trop longtemps. On dit aussi que l'hygiène n'y est pas et qu'elle est source de maux supplémentaires. On m'explique qu'on n'a pas les moyens de se soigner, que les soins en Roumanie coûtent chers et ne sont alors pas systématiquement reçus. Les cicatrices sont toutes gonflées et dessinent de drôles de traits sur les peaux. Les traces laissées par des opérations en Roumanie sont des scarifications qui nous semblent terriblement profondes, alors qu'à l'inverse la guérison semble rimer aujourd'hui avec la disparition des traces de la maladie. De la même manière, les maladies deviennent invisibles autant que les interventions pour les guérir. L'intervention chirurgicale se miniaturise, les lasers pénètrent en profondeur à travers les tissus sans avoir besoin d'en dégager le passage. Au contraire, je vois des ventres balafrés de haut en bas, comme si ceux qui les portent avaient été ouverts en deux.

Je découvre ce que sont les marques de brûlures, car je me rends compte que je ne suis pas non plus habitué. Ce qui est chaud, ce qui est brûlant est aujourd'hui chez nous très à distance, très protégé, autant que nous le sommes contre des appareils qui tiédissent au fur et à mesure que la technologie réduit autant les consommations d'énergie que leur dissipation. Nous n'utilisons d'ailleurs plus le feu, qui devient un danger (ou une menace car « il n'y a pas de fumée sans feu ») plutôt qu'une manière de se chauffer ou de cuisiner. Les traces de brûlure étirent la peau, lui enlèvent son élasticité, réduisent les mouvements des articulations touchées, ferment définitivement les mains brûlées si elles n'ont pas été maintenues ouvertes pour être soignées et, sur le visage, déforment horriblement l'expression.

Enfin, les handicaps sont d'autant plus spectaculaires qu'ils sont normalement cachés partout ailleurs. Pour autant, je vois ici des membres déformés, des pieds bots chez des adultes (qui n'ont pas été soignés), des jambes plus courtes à cause de la poliomyélite (signe de problèmes d'hygiène et d'absence de vaccination) et parfois d'articulations du genoux inversées (qui donne la sensation d'avoir mal pour

celui qui s'y appuie et se déplace ainsi).

Les corps dans leurs détails me semblent dégradés ou abimés. Parfois ils en sont monstrueux et semblent « contre-nature ». S'ils sont abimés, ils le sont par rapport à un état originel et idéal qui n'est ici pas atteint très souvent. Cet état du corps idéal est construit socialement par le regard que l'on porte non seulement sur les corps mêmes mais sur l'idéal d'une manière de vivre. Mais si cette manière de vivre est fragilisée par un manque de protection et qui rend les personnes vulnérables, c'est aussi que le corps aujourd'hui est approprié et protégé en tant qu'accessoire de l'individu¹. Le corps est enrobé (et pas seulement dans des vêtements de plus en plus pensés pour dire le corps et à qui il appartient) et il est à l'abri des heurts, du regard et du danger.

2.2.3 Déclassement

Je me souviens tout particulièrement, durant cette période, d'une jeune femme que je rencontre durant l'une de ces maraudes devenues banales sur le terrain de Kruger. Elle s'appelle Marinela, un prénom peu commun d'ailleurs. Je la rencontre au début du mois de février 2006. Nous sommes attentifs à son cas. Elle connaît assez bien Isabel, l'assistante sociale de MDM. Pour ma part, je fais sa connaissance alors qu'elle a déjà beaucoup échangé avec Isabel mais comme les choses se compliquent, on fait appel à moi pour traduire plus précisément et faciliter, sinon approfondir l'échange.

Lorsque je la rencontre pour la première fois, elle nous fait entrer dans sa cabane car nous avons besoin « de discuter ». Elle arbore un sourire gracieux qui dévoile ses dents en or mais elle est étrangement pâle. C'est une femme que je trouve d'abord assez grande. En fait, je trouve qu'elle a un large visage, ou plutôt une grosse tête et de larges épaules, mais c'est toute sa stature qui me semble épaisse, comme pleine et joliment formée, selon moi assez « féminine ». Elle semble en fin de compte tout-à-fait épuisée et elle s'assoie sur le lit. On se tient debout devant elle avant qu'elle ne nous dégage un peu de place. Tout est en désordre autour. Il y a des jouets d'enfant partout par terre et elle les pousse du pied sur le côté. Derrière le lit, il y a des tas de vêtements qu'elle trie. D'après Isabel, elle fait partie « *des plus pauvres, elle a vraiment rien, vraiment dénuée de tout* ». La cabane est sombre et semble sale. Il y fait assez froid car le feu est éteint, ce qui fait ressortir les odeurs. Elle est en t-shirt et je crois bien qu'elle transpire un peu.

Je suis là pour bien lui faire comprendre des résultats d'examen. Isabel est obligée de m'expliquer un peu l'affaire plus en détail pour qu'à mon tour je puisse être plus précis. Il s'agit de contraception. Elle s'est fait poser un stérilet il y a peu de temps. J'ai appris à dire stérilet il y a seulement quelques mois. C'est même Isabel qui m'a appris la manière la plus efficace de le dire : on parle d'un « fil » et l'image est limpide. Il se trouve que ce fil est la source d'une infection qui épuise la jeune femme. Il a enflammé la muqueuse de l'utérus qui s'est infectée. Je peine à lui traduire mais elle semble comprendre. Elle rougit d'un coup parce qu'elle est visiblement choquée. Je crois un moment qu'elle va pleurer, mais elle sourit à la

1. Voir David LE BRETON, *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011 et un article assez ancien de Luc BOLTANSKI, « Les usages sociaux du corps », in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 26, n° 1, 1971, p. 205-233.

place en laissant échapper une larme. Il va falloir l'opérer. Elle grimace joliment parce qu'elle ne veut pas mais elle sait aussi qu'elle n'a pas le choix et se résigne vite. On explique la marche à suivre. Isabel va s'occuper des rendez-vous. Pour ma part, je l'accompagnerai les premières fois. Elle me regarde en me souriant et acquiesce. J'ai l'impression que ce regard dit qu'elle a confiance. Je l'espère. Car je crois qu'il s'agit de ça. Qu'elle m'a regardé pour me jauger et voir si ça peut aller.

Je la rencontre une seconde fois quelques jours plus tard, le 13 février 2006 (je l'ai croisée avant cela sur le terrain mais je l'ai seulement saluée de loin). J'ai dû me rendre rapidement à l'hôpital aux urgences gynécologiques où elle attend pour une échographie. L'interne m'attend aussi pour lui donner quelques précisions. On se retrouve tous, avec la poussette et le dernier-né, dans une toute petite pièce sans fenêtre face au bureau derrière lequel l'interne semble coincé. Enfin, il me dit, avant que je sorte, qu'elle devra se mettre en culotte. Je lui répète et nous rions – c'est le mot « culotte » qui nous fait rire. Je vais attendre dans le couloir mais je dois aussi garder la poussette et le petit qui y dort. Le temps me paraît long parce que j'ai peur qu'il se réveille. Il commence à pleurer à la fin de l'examen et Marinela sort de la pièce à moitié rhabillée pour le sortir de la poussette. Elle le déshabille un peu et se rend compte qu'elle n'est pas complètement vêtue. Elle a les cheveux détachés comme si elle sortait du lit – ou qu'elle y était encore. Je ne l'ai bien entendu jamais vu comme ça. Peut-être prend-t-elle conscience que je la regarde déconcerté. Elle semble troublée un court instant et sait qu'elle doit retourner dans la pièce. C'est comme si nous sommes, le temps d'un instant, d'une seconde, plus proches que la convenance nous l'indique. Elle me met son petit sur les genoux comme pour pouvoir s'éclipser plus vite et esquisse un sourire sans vouloir se retourner. Je suis à mon tour troublé. Le petit qui reste sage sent le feu de bois. Après ce moment, Marinela me semble différente. Elle est légèrement inquiète, un peu grave, mais s'amuse de ça autant qu'elle se préoccupe de ce qu'elle a à faire. Après cette rencontre, je crois que nous sommes un peu gênés de ce qui s'est passé, ou interrogatifs (mais que s'est-il passé?). On se laisse avec un espèce de soulagement, non de se quitter mais d'une espèce de tension dans laquelle nous sommes plongés.

Le jour suivant, je passe sur le terrain pour annoncer aux occupants qu'il n'y a pas d'expulsion prévue pour le moment, puisque j'en ai eu la confirmation de l'huissier qui s'occupe du dossier. Je note dans mon carnet le soir même que « je suis soulagé pour cette fille ». Et puis je précise que j'ai plutôt tendance à dire « femme » bien qu'elle soit plus jeune que moi de deux ans. « Elle a déjà quatre enfants et elle paraît avoir bien plutôt 35 ou même 40 ans ». Je ne cherche pas à la voir mais je la rencontre tout de même et je cache mon plaisir de pouvoir la rassurer. Elle va pouvoir faire sa convalescence sereinement. J'ai rendez-vous avec elle le lendemain sur le terrain pour l'emmener en voiture chez l'anesthésiste.

Et lorsque j'arrive sur le terrain, je me sens mal à l'idée de ce rendez-vous. J'ai l'impression d'en faire trop, du moins je ne sais plus, et j'ai subitement peur que ce qui est en train de devenir une faveur à mes yeux soit mal interprété sur le terrain. Je me demande ce qu'on pourrait penser du fait que je vienne la chercher en voiture, alors que ce n'est pas la première fois que je procède de la sorte et qu'il n'y a rien de plus banal en l'occurrence. Il se trouve qu'elle m'attend curieusement à l'extérieur un peu à l'écart et se précipite dans la voiture. Elle porte un pantalon. Dans la salle

d'attente de l'hôpital, elle me demande si je suis marié. On est assis l'un à côté de l'autre. On ne sait pas trop quoi se dire. Je la trouve très souriante et m'étonne de la trouver belle. Je crois être stressé par le rendez-vous qui ne représente *a priori* pas d'enjeu pour moi. Je me dis par la suite que je suis peut-être amoureux d'elle. Et puis je me dis que c'est impossible, que ça ne se peut pas. Et j'élude l'idée parce que je me dis que je suis en position de l'aider, ce qui me pousse naturellement à avoir une sorte de sentiment pour elle. Mais cette position « d'aidant » me place aussi en position « de force » par rapport à elle et c'est comme si je n'avais pas le droit de profiter de cet effet sur elle. J'élude alors « l'effet » qu'elle a sur moi . . .

Elle sera opérée quelques jours plus tard. Je ne la revoie qu'à sa sortie de l'hôpital, alors que je suis affairé sur le terrain. Elle a été raccompagnée par Isabel, qui l'aide à marcher. Elle retrouve ses enfants et je la regarde de loin. Elle ne m'a pas vu. Je la recroise ensuite seulement sporadiquement.

C'est la lecture d'un ouvrage assez original de Jacques Mercier¹ qui me permet de relire d'abord cette expérience. Il revient sur un épisode dans la deuxième partie de *L'Afrique fantôme* de Michel Leiris. Le 17 août 1932, Michel Leiris est en Ethiopie. Il est arrivé à Gondar le 1^{er} juillet. Il en rend compte dans son carnet². Ce jour là, il fait la rencontre de Emawayish, « la belle – bien qu'un peu flétrie – princesse de cire », la fille d'une célèbre guérisseuse. Il est d'abord assez « déconcerté » en l'imaginant prendre la suite de sa mère. Mais s'il fait (peut-être malgré lui) cet effort d'imagination, outre le fait de relever là un fait de coutume, c'est qu'il semble déjà intrigué par cette jeune femme « d'aspect si calme, si réservé – malgré les rots puissants qu'elle pousse »³, dont il relève les contradictions et marque au final par là son intérêt⁴. Il semble chercher à la connaître rien qu'en la voyant, il l'imagine et ne peut retenir ses remarques sur des décalages qu'il ne semble pas comprendre. Je dirais même qu'il est intrigué d'abord par son corps et ses manières, ce qu'il perçoit en premier lieu⁵. Il la rencontre une seconde fois le 21 août où il note : « Sous sa crasse, elle fait distingué et a des lettres . . . J'imagine qu'elle doit viser à devenir épouse ou concubine d'un Européen du consulat. »⁶ Le 24 août, il rend compte d'une soirée passée la veille chez la guérisseuse, où il rencontre une troisième fois Emawayish. Mais quelque chose change. « Cruellement » dit-il, il perçoit à quel point il est « l'étranger »⁷. Il débute sa note du 25 par « Amertume » et poursuit ainsi : « Ressentiment contre l'ethnographie, qui fait prendre cette position si inhumaine d'observateur, dans des circonstances où il faudrait s'abandonner. »⁸

1. Jacques MERCIER, *Les traverses éthiopiennes de Michel Leiris. Amour, possession, ethnologie*, Montpellier, L'Archange Minotaure, 2003.

2. Qui deviendra donc *L'Afrique fantôme* une fois publié en 1934, près de deux ans après son retour de la mission Dakar Djibouti avec Marcel Griaule : Michel LEIRIS, *L'Afrique fantôme*, Paris, Gallimard, 1981.

3. *ibid.*, p. 424.

4. Et il en arrive « à voir cette fille beaucoup plus belle qu'elle n'est flétrie », fini-t-il par noter. *ibid.*

5. Toujours le 24 août, il écrit : « Beau visage, qui parfois se gratte entre les doigts de pieds », *ibid.*, p. 432. Ou encore, dans un court passage de *L'âge d'homme* dans lequel il revient sur son « voyage » en Afrique, il parle d'elle en la disant « très belle de visage mais la poitrine ravagée », Michel LEIRIS, *L'âge d'homme*, Paris, Gallimard, 1939, p. 199.

6. LEIRIS, *L'Afrique fantôme, op. cit.*, p. 428.

7. *ibid.*, p. 433.

8. *ibid.*

Le 27 août, il parle du « charme insolite » qui émane de cette femme, avant de s'écrier qu'il a « besoin de tremper dans leur drame, de toucher leurs façons d'être, de baigner dans la chair vive. Au diable l'ethnographie ! »¹

C'est seulement quatre mois plus tard que Michel Leiris revient sur la soirée du 23 août, même s'il ne s'expliquera jamais totalement sur le changement que va opérer ce moment dans le ton et la forme des notes qui le suivent. En fait, il avait déjà commencé le 24 août quand il avoue avoir commis des « petites, si l'on veut, incorrections »². C'est Jacques Mercier dans *Les traverses éthiopiennes de Michel Leiris* qui livre la version la plus crue de cette histoire que Leiris remanie dans un langage plus châtié dans une note à la date du 27 décembre 1932 (et en note de bas de page dans l'édition des carnets)³ : « La main au cul d'Em., la 3^e fois (?) que je l'ai vue lors de la fête chez sa mère pour la 1^{re} Saint Michel. Ce qui m'a toujours barré quand à elle, c'est l'idée qu'elle était excisée, que je ne pourrais pas la faire jouir, et que je ferais figure d'impuissant. »⁴

En même temps, c'est avec cet *événement* que se produit, pour Mercier, une coupure scientifique (entre récit littéraire et réflexion ethnologique) : « il n'est plus alors dans une description mais dans une confrontation d'interprétation »⁵. Parce qu'il pose la question, par le biais de la représentation qu'il a d'elle dans ses notes, de la possibilité d'une relation qui sans cesse hésite à se qualifier⁶, il propose essentiellement une réflexion sur un *déficit de communication* « entre l'ici et là-bas » en butant d'abord sur une sorte de cloisonnement (je dirais même de classement, dans le sens de ce qui va suivre) entre elle et lui.

On comprend ainsi que cette relecture de Leiris peut être éclairante sur cet épisode de ma relation avec Marinela. Cette relation qui est marquée par une sorte d'obstacle que je ressens comme infranchissable. Sans qu'il y ait besoin à mon sens de répondre à la moindre question (puisqu'il en soulève), il fait du moins apparaître un défaut dans le lien qui paraît devoir se rompre.

Dans *Anthropologie*⁷, Eric Chauvier propose trois dispositifs d'enquête pour partir à la recherche et résoudre une situation problématique, qui est sa rencontre avec une jeune rom dont il va s'efforcer, sinon de connaître, au moins justement de combler (ou d'explorer ce qu'il y a à combler) cette incroyable distance et en même temps ce qu'il y a d'effroyablement familier alors qu'il ne fait d'abord que croiser le regard de cette jeune femme qui fait la manche à un carrefour. C'est le « trouble fondateur »⁸ au départ de l'enquête qui fonde son « anthropologie » et qu'il nomme « une impression de familiarité rompue »⁹. Le troisième dispositif d'enquête, qui m'intéresse plus particulièrement ici, on va le comprendre, commence

1. *ibid.*, p. 436.

2. *ibid.*, p. 431.

3. *ibid.*, p. 620 et surtout pour comparaison de la citation qui va suivre la note 2 de la page 621.

4. MERCIER, *Les traverses éthiopiennes de Michel Leiris, op. cit.*, p. 19.

5. *ibid.*, p. 31.

6. Dans *L'Afrique fantôme* le 31 août : « Bien qu'elle me préoccupe, je ne suis pas amoureux de cette fille », LEIRIS, *L'Afrique fantôme, op. cit.*, p. 443, puis dans *L'âge d'homme* : « Après des mois de chasteté et de sevrage sentimental, séjournant à Gondar, je fus amoureux d'une Ethiopienne [...] », LEIRIS, *L'âge d'homme, op. cit.*, p. 199.

7. ERIC CHAUVIER, *Anthropologie*, Paris, Allia, 2006.

8. CHAUVIER, *Anthropologie de l'ordinaire, op. cit.*, p. 88. Chauvier s'explique de nouveau dans ce livre sur cette enquête pour notamment préciser sa démarche, p. 87 à 101.

9. CHAUVIER, *Anthropologie, op. cit.*, p. 12.

par la suggestion d'un de ses amis à qui il confie sa démarche qu'il en est peut-être « amoureux »¹. « Bien-sûr, dit-il, l'hypothèse [...] tente de désigner l'intensité de cette impression »². Mais « être amoureux » ne ferait « que commenter la distance qui [les] sépare pour en établir une autre, plus acceptable, moins effrayante peut-être »³.

Cependant, Chauvier s'oppose à l'usage de ce mot. Il a « déjà envisagé cette question » mais l'a « éludée naturellement »⁴. Ce mot qui fait partie, selon lui, de ces « postures globalisantes et essentialistes »⁵ qui participent, dans le sens de son *Anthropologie de l'ordinaire*, de ce qu'il appelle des « postures de désinterlocution » et à une entreprise de *déclassement* révélée par l'inadéquation de cette définition de la situation, « être amoureux », dont son emploi révèle lui-même des processus de disqualification et d'exclusion. Sa démarche « est entièrement conçue en réaction à ce type de réduction »⁶.

Il donne l'exemple d'un jeune homme qu'il a connu durant une enquête d'opinion. Ce jeune homme croise une vendeuse de journaux avec laquelle, à plusieurs reprises, il échange des regards et des sourires, mais il ne l'aborde pas. Il se sent attiré, peut-être « amoureux » mais il se résigne à n'en rien faire, même si depuis il y pense encore, parce qu'il ne se voyait pas « ensemble et que c'est comme ça », s'expliquait-il. Il ne se voyait pas « tous les deux ensemble, finalement ». Ils n'avaient, « tous deux, rien en commun, voilà. » Son critère ? Le « dénuement matériel de cette fille »⁷. Pour Chauvier, cette histoire montre d'une part que le sentiment amoureux n'est jamais « pur », jamais dénué de considération sociale, que les signes distinctifs de cette fille sont inadéquats aux attentes de la communauté du jeune homme en matière de lien amoureux. D'autre part, qu'au dire du jeune homme, cette fille qui vend des journaux dans un espace commercial (elle fait la manche, en somme) auquel elle n'a au final pas accès pour consommer, montre justement une « incapacité », une « incompétence » dit Chauvier, et « c'est à ce niveau que réside l'inconsistance de ce corps »⁸ et ce en quoi il résiste à toute reconnaissance sociale.

Ce dernier exemple donné par Chauvier montre, pour le citer encore, que « les modalités de ce *déclassement* relèvent à nouveau de l'*indétermination* »⁹. Cette fille n'est ni classée, ni classable, ni inclassable d'ailleurs. Elle est sans classement poursuit-il, c'est-à-dire hors classement. En ce sens, l'indétermination ne marque pas l'expression d'une impossibilité, mais relève plutôt d'une impossibilité d'expression¹⁰.

1. *ibid.*, p. 114.

2. *ibid.*

3. *ibid.*, p. 116.

4. *ibid.*, p. 114.

5. CHAUVIER, *Anthropologie de l'ordinaire*, *op. cit.*, p. 101.

6. la norme, précise-t-il, qui voudrait que cette rencontre ne trouve d'autre définition que celle-là, CHAUVIER, *Anthropologie*, *op. cit.*, p. 114.

7. *ibid.*, pp. 118-125.

8. *ibid.*, p. 124. « La représentation que donne cette fille, poursuit-il, ne cadre pas avec les critères en matière de création et de circulation de richesses ; ces critères que [le jeune homme] refuse mais qui *assujettissent* malgré tout sa position. Aux yeux de la communauté, seuls les corps consistants sont des possibles amoureux ». C'est moi qui souligne. Car il est bien question ici du sujet, ou plus d'assujettissement.

9. *ibid.*, c'est moi qui souligne.

10. *ibid.*, pp. 126-127.

2.3 Soigner

Durant l'entretien préalable à mon arrivée à MDM comme traducteur, mon cursus en anthropologie semble retenir un peu l'attention. On semble espérer « mieux comprendre la situation des roms » (on se rend compte, en référence à la première section de ce chapitre, de l'équivoque entre traduction linguistique et traduction du « sens »), c'est-à-dire de pouvoir proposer un regard particulier sur le problème *a priori* posé dans le cadre de l'intervention auprès de ces personnes et améliorer leur « prise en charge » quant à la question des soins. Ce que j'ignore encore à ce moment-là, c'est qu'au-delà de la possibilité d'améliorer l'intervention des équipes auprès de ces populations, il s'agit aussi de donner des explications sur les difficultés intrinsèques à l'intervention auprès de cette « population » considérée comme « particulière », et de « traduire », autrement qu'une simple traduction linguistique, ce que désirent les personnes pour leur santé et comment mettre en place efficacement des parcours de soin (souvent lourds) efficaces et efficaces. Car ces parcours sont bien souvent mis en échec par une sorte de « manque d'assiduité » et de clarté autour de ces demandes de soins des personnes elles-mêmes. C'est ainsi qu'on me demande de comprendre les difficultés et les échecs des prises en charge et de travailler avec les personnes elles-mêmes les « représentations », disait-on, liées à la maladie et au soin en général. Par là, un des *a priori* de ce questionnement est que cette population aurait des « représentations » particulières de leurs besoins en soin et, d'autre part, un mode d'appréhension culturel de la maladie et de son étiologie.

Sur le terrain pratiquement, je m'aperçois que les roms ne viennent pas systématiquement aux rendez-vous. Les soins ne sont pas toujours suivis. Les demandes sont immédiates, changent dans le temps. Les hôpitaux se plaignent, voient disparaître des personnes en cours de soin, avant des opérations cruciales. Des maladies graves, orphelines, contagieuses, sont dépistées, mais la mise en place des soins échoue. Les prises en charge sont contrariées par des difficultés d'ordre administratives parce que les roms perdent leurs papiers dit-on, cachent, changent, transforment leur identité, des personnes sont « perdues », puis réapparaissent quelques temps après, vont se soigner en Roumanie alors que des médecins leur prescrivent des soins importants ici. Et je suis loin d'être exhaustif. Pour ma part, je rencontre et j'accompagne beaucoup de personnes. Durant les réunions des équipes qui interviennent, nous tentons de réfléchir sur les difficultés que nous repérons et nous travaillons sur les perceptions de la maladie mais aussi sur le rapport aux soins dans des contextes et des cultures différents. Ça ne donne pas véritablement de résultats en pratique. Les personnes nous « échappent » toujours et chacune des situations rencontrées est un autre de complexité, dont l'analyse individuelle prend du temps, temps que nous n'avons pas car il s'agit d'intervenir aussi et surtout sur une situation d'ensemble, dans une certaine urgence.

2.3.1 Les soins en souffrance

En fin d'année 2005, des réflexions plus ciblées sont menées durant les réunions mensuelles de l'équipe intervenant sur les bidonvilles au sujet des difficultés récurrentes qui se présentent aux équipes sur le terrain. Le 23 novembre, nous nous

demandons, suite au constat selon lequel « nous sommes de plus en plus alertés par des familles qui ont faim » (je me réfère à un compte-rendu écrit des échanges, en plus de mes quelques notes), si nous devons distribuer nous-même de la nourriture ou bien s'il nous faut seulement orienter les personnes vers des points de distribution possibles (c'est-à-dire continuer de le faire). Et si nous choisissons de distribuer de la nourriture, nous nous demandons si nous devons le faire de manière pérenne ou bien de manière plus ponctuelle. La question qui se profile et que le compte-rendu ne répète pas (non parce qu'elle ne peut être reprise dans le document mais que cette question reste implicite), c'est que les intervenants sur le terrain cherchent un moyen (je dirai aussi qu'ils cherchent tous les moyens possibles) de rendre leur action plus *efficace* auprès des personnes. Car si des réflexions sont menées durant ces réunions d'équipe, dont on dit aussi qu'elles permettent de « mettre en commun » (les informations, les connaissances, etc.), c'est dans l'objectif de résoudre les difficultés rencontrées dans l'intervention. La première des difficultés – et peut-être l'unique parce que première et intrinsèque à la mission – apparaît comme celle qui butte sur l'amélioration des conditions de vie et l'accès aux soins des occupants des bidonvilles. C'est l'objectif premier et c'est aussi en soi « l'inatteignable » qui donne sens aux interventions, donc aussi bien la première des difficultés (ce n'est pas un travail facile). Presque confondues, des difficultés secondaires se posent aux équipes et on parle alors d'être « plus efficaces », qu'il faut « mieux s'organiser », mais aussi que le travail auprès des roms doit savoir s'adapter « à cette population » et, par là, qu'il existe des difficultés « particulières » à ce travail. S'il s'agit en l'occurrence de répondre à la question d'une distribution alimentaire sur le terrain, c'est se demander, dans la situation observée et dans le cadre de laquelle on intervient, si l'action des équipes de MDM sur le terrain peut être plus efficace, avoir plus d'effet, dans le sens des objectifs qui sont ceux d'une telle intervention. Plus précisément, se demander s'il faut répondre aux demandes alimentaires par une distribution sur-le-champ, c'est questionner l'efficacité d'un moyen supplémentaire d'action. Ce moyen-là, nous le questionnons à travers le filtre de la question du rôle de MDM et de ses interventions de terrain (faut-il oui ou non répondre par une distribution, est-on dans notre rôle, et si oui comment s'y prendre ?). Nous le questionnons aussi sur le principe même, et de cette manière dans ses incidences (faut-il forcément répondre à toutes les demandes et, si nous le faisons, n'est-ce pas remplacer ceux qui devraient y répondre – l'Etat, la mairie, d'autres associations, etc. – et n'est-ce pas aussi se substituer à *la volonté même* des personnes ?).

Alors oui, l'alimentation concerne la santé, se dit-on en réunion. Oui aussi, plusieurs associations font déjà de la distribution alimentaire. Une de ces associations organise une espèce de « distribution-livraison » directement sur le terrain. Nous sommes tous très critiques quant au rôle de cette association caritative dont nous ne comprenons ni le fonctionnement, ni les objectifs¹. Elle semble, selon nous, vouloir résoudre maladroitement des problèmes autant qu'elle en génère. Car par ailleurs, d'autres associations distribuant de la nourriture sont assez peu « fréquentées », malgré les orientations que nous faisons. Les familles orientées n'y vont pas. Elles nous sollicitent pour une aide, nous y répondons « par une adresse » (littéralement en adressant vers, comme au sens figuré, en donnant sur papier une adresse, les

1. J'ai moi-même tenté de parler à un de ses membres pendant une « livraison » mais sans que l'échange soit fertile.

indications pour un lieu), ce qui ne semble donc pas une réponse ni satisfaisante, ni suffisante (d'où la première interrogation : faut-il remplacer ce moyen par un autre, comme une distribution de nourriture sur le terrain ?).

Durant nos visites, nous sommes donc de plus en plus sollicités par les personnes que nous rencontrons pour une aide à la nourriture, surtout à l'approche de Noël (cette espèce de crainte plus forte encore de manquer à cette période, croyons-nous). Mais nous faisons dans le même temps l'hypothèse, et cette réflexion en équipe en est pour une large part la suite, que les demandes insistantes qui nous sont adressées sont provoquées par l'existence de cette autre distribution qui, selon nous, ne comble pas l'ensemble des demandes et créer des différences entre les familles différemment desservies. Egalement, nous supputons que de cette manière la possibilité existe, pour les personnes, d'espérer obtenir ce qui devient presque une faveur (puisque la distribution sur place ne semble pas toucher chacun et apparaît arbitraire) mais aussi qu'elle laisse à penser que, nous aussi, nous pouvons *apporter* de la nourriture sur place.

Nous craignons cependant que l'existence de cette aide ne « crée le besoin ».

Le compte-rendu de la rencontre, après ces premières questions, précise tout de même que « *culturellement, on a affaire à des personnes très attentistes... Comment on compose avec ça ?* ».

Puis, poursuivant presque le même constat, le 21 décembre, dans le compte-rendu de la réunion suivante, des médecins regrettent de n'avoir pas la possibilité de donner des médicaments directement sur place dès qu'ils sont prescrits (du moins dès que le diagnostic est établi) ou au moins délivrer des ordonnances (et ils le peuvent avec leur propre ordonnancier mais donc à leur seul nom, et non au nom collectif de l'association). Par là, ils insistent à leur manière pour trouver un mode plus direct et suivi d'effet qu'à l'accoutumée pour que les personnes se procurent les traitements et qu'elles les prennent *effectivement*. Ce qui veut aussi dire, dans le prolongement du précédent constat, que les personnes, sans ça, ne prennent pas ou ne se produisent pas leur traitement.

D'une certaine manière aussi, les critiques vives apportées à l'association qui organise avec tant de maladresse et d'arbitraire, selon MDM, des distributions alimentaires directement sur le terrain, se trouvent inversées et ce qui pourrait les provoquer suscité ici : il est parfois plus simple (par là aussi plus efficace) de venir avec ce qu'il faut plutôt qu'envoyer les personnes le chercher... Car il n'est pas rare de recroiser les mêmes personnes déjà auscultées mais dont la pathologie s'est aggravée et les traitements prescrits n'ont pas été pris. *Si rien n'est fait immédiatement, rien ne semble se faire finalement*. La réflexion qui est alors doublement menée, c'est celle d'abord de l'efficacité de l'intervention des équipes sur le terrain. Mais cette réflexion, c'est aussi celle de vouloir comprendre pourquoi, du côté des personnes occupant les bidonvilles, cette attente (on parle de personnes « attentistes ») est-elle si *passive* et semble-t-elle mener à une sorte d'immobilisme (qui est en fait le corollaire du manque d'efficacité) ? Et pourquoi, alors, les interventions sur le terrain n'apparaissent-elles pas si *actives*, dans le sens premier, c'est-à-dire agissantes, suivies d'effet ?

Il faut bien entendre ici que ce questionnement, qui s'étire en fait dans un faisceau d'interrogations – des difficultés partagées en équipe – se formule depuis la position et les objectifs de l'association. Il faut cependant entendre, en plus de la

volonté d'améliorer les effets d'une action, une question « d'arrière-plan » (en vérité elle n'est certainement pas « en arrière » !) qui est celle de savoir si ce ne sont pas les personnes elles-mêmes qui sont à questionner ou, autrement dit, si elles n'ont pas, elles-aussi, un « rôle » ou une « responsabilité » dans ces difficultés.

En fait, je dirais que ce qui est questionné, c'est cette « activité » des roms¹, ce qui est *actif* dans cette sorte de passivité qui est ici constatée et qui n'est pas tout-à-fait une absence d'activité, d'acte positif, performateur, productif, si on entend, même à demi-mot, une certaine responsabilité des personnes dans les difficultés rencontrées. Par là aussi, le présupposé de la question est qu'il faut dans toute activité un acte positif, un acte qui met à effet, qui accomplit, mais qui est en fait très relatif à ce qu'on souhaite obtenir de la situation, un acte « positif » en tant que tel n'existant pas.

Comme efficacité, *l'immédiateté* semble en être un des facteurs « positifs ». Délivrer des médicaments directement sur le terrain et *sur-le-champ* (littéralement donc), immédiatement, aux personnes examinées qui en ont besoin, permet aux médecins de penser que le résultat attendu de leur intervention, le traitement de la maladie détectée en vue de sa guérison, peut être atteint plus efficacement, non seulement en étant plus « rapide » (ce qui devient ensuite en ce sens un truisme) mais en étant seulement bien mis en œuvre. Il se trouve que dans beaucoup de cas, les maladies peinent à être traitées correctement (forme *passive*, la forme *active* étant : les personnes ne se soignent pas « correctement ») et les équipes de MDM qui interviennent, au premier chef desquelles les médecins (les plus directement confrontés au diagnostic, et par là à l'obligation de résultat ensuite), en font l'amère constat. Mais ce constat est redoublé d'un regret de voir les roms ne participer trop souvent que « passivement », s'il faut reprendre ce terme, à cette guérison, leur *propre* guérison. Certains des médecins que j'accompagne objectent que « *les roms ne font rien pour se soigner* ». Après une consultation sur le bidonville, au besoin, soit la personne est orientée vers une consultation plus poussée ou mieux adaptée à l'hôpital, chez un spécialiste ou seulement au Caso de MDM, soit le diagnostic est établi et il faut agir, en appliquant un traitement qui passe souvent par la prise de médicaments, donc le besoin de s'en procurer. Certains des médecins que j'accompagne font parfois des ordonnances pour que les personnes aillent acheter leur traitement.

Les médecins ragent à l'idée que ces pathologies habituelles sur le terrain des squats et bidonvilles peinent à être soignées : le plus souvent, ce sont des gripes, des bronchites, des otites, ou encore des gastroentérites et toutes sortes de blessures *a priori* bénignes et superficielles, coupures, éraflures, foulures. S'agissant d'une intervention essentiellement auprès des enfants (et des plus « vulnérables »), apporter un soin et soulager au plus vite devient impératif, et cet impératif devient celui de *l'urgence* et de l'immédiat (dans son double sens, « sans intermédiaire » et « tout de suite », « sans attendre »).

Mais lorsque, quelques jours, quelques semaines après une consultation, des personnes sont vues sans amélioration de leur état et qu'elles admettent n'avoir pas pris de traitement, avoir perdu leur ordonnance, ou encore avoir manqué leur rendez-vous, ne s'être pas déplacés, ou simplement dire qu'au final, « tout va bien »

1. Etymologiquement, l'activité est la qualité de ce qui est actif. *Activitas* est dérivé de *activus* (actif) qui, en terme de grammaire, signifie « forme active du verbe ».

contre toute évidence, on comprend que l'intervention des médecins est mise à mal. Fin décembre, je relève sur un mail envoyé par un membre de l'équipe que « *les rendez-vous se perdent* ». Il arrive en effet très souvent que des personnes orientées vers d'autres professionnels et institutions de santé, pour lesquels un rendez-vous a été pris (le travail de l'équipe de MDM à ce moment-là est de prendre le rendez-vous, généralement par téléphone depuis la terrain avec la personne concernée), ne s'y rendent pas. Non seulement le rendez-vous en lui-même est perdu et dans certain cas la possibilité d'en obtenir un autre est très difficile et demande d'attendre beaucoup de temps, mais c'est aussi tout ce temps qui est simplement « perdu ». Dans ces cas qui nous semblent à tous trop fréquents, j'entends souvent dire que les personnes manquent « d'assiduité ». Et dans ce manque d'assiduité non seulement face aux rendez-vous mais en somme face aux soins en eux-mêmes, le temps qui s'écoule et qui se perd est le signe d'une moindre efficacité dans les soins. Ces rendez-vous se perdent tellement souvent que ce phénomène inquiète toute l'équipe et nous en parlons à répétitions, jusqu'à bien souvent questionner « le rapport au temps » des roms sur le terrain qui serait « différent » du nôtre.

Pour éviter que les rendez-vous ne se perdent, ou encore pour donner clairement – croit-on – les indications pour tel lieu vers lequel nous orientons des personnes, nous laissons presque systématiquement ces indications écrites sur des feuilles de papiers ou des prospectus que nous préparons et avons avec nous au besoin. De la même manière, les ordonnances sont des documents papier qui sont remis au patient. Seulement ces documents sont généralement égarés. Du moins, lorsqu'ils doivent être présentés, ils ne le sont pas spontanément ou bien manquent-ils tout simplement. Je remarque bien souvent que ces documents sont rangés dans des pochettes, avec d'autres documents qui n'ont parfois rien à voir avec les premiers. Je les cherche avec les personnes qui me présentent un tas de papiers écornés et sales, souvent qui a pris l'humidité et les feuilles collent ou se déchirent, jaunissent, sont tachées et auréolées.

Je me rends assez vite compte que la plupart des personnes à qui j'ai à faire ne savent pas lire. J'observe aussi bien souvent qu'on me présente des feuilles de papier dans le mauvais sens, que ce sont les éléments graphiques (logo, plan, etc.) qui font repères (et parfois trompent le « lecteur » sur le sens de l'ensemble). Le fait que ces papiers soient une sorte de médiation (lorsqu'on adresse les personnes, lorsqu'on demande des renseignements écrits, etc.) fonctionne mal, ça n'est pas un moyen spontané et apprécié. Les personnes les oublient, les perdent en effet ou, paradoxalement, en prennent un soin trop important (ces bouts de papiers sont réunis dans un seul lieu, dans une seule pochette, tous pliés « en quatre », associés indifféremment au milieu de publicités reçues par courrier parfois, etc.) et ne les ressortent (de leur cachette bien souvent!) pas toujours à bon escient.

Les soins dentaires sont aussi une illustration d'un certain nombre de difficultés. D'abord soins de confort, ils apparaissent dans de très nombreux cas des soins essentiels aux vues des conséquences des aggravations d'affections simples (caries. . .) qui n'ont pas été soignées. Nous constatons « *qu'ils attendent le dernier moment* ». Les soins dentaires sont en ce sens l'exemple qui est le plus parlant pour nous, essentiellement parce qu'il dit ce contre quoi on ne peut rien, non seulement la décision des personnes elles-mêmes (on se dit que « *on ne va pas les prendre par la main quand même!* ») mais aussi les limites posées par l'inégalité d'accès aux

soins et aux conditions correctes d'existence (par là, le mauvais état dentaire notamment est lié aux conditions de vie). Les problèmes sanitaires causés par des infections dentaires non traitées (gonflements de la face, fièvres, septicémies, etc.) sont également pour nous l'illustration la plus tragique de cet ensemble de composantes qui convergent et compliquent les interventions et les soins. Conditions d'existence très mauvaises, pressions policières et occupations précaires, population vulnérable et pauvre, allophone, non-éduquée, violences, accès restreints aux soins élémentaires, etc. Conjonction de « facteurs » brouillant les pistes de la « bonne » intervention. Pour ma part, je remarque aussi que c'est le « facteur » le plus éloigné de ce sur quoi on sait intervenir qui recueille le plus de responsabilité (et d'interrogation au moins) face aux difficultés d'intervenir. D'un côté ce sont « les roms » (dit comme ça) qui représentent, dit-on, une population particulière. D'un autre côté, ce sont les entraves liées au contexte politique (au double sens de contexte local actuel de situation précaire et aussi de contexte politique national).

2.3.2 Corps à corps

Sur le terrain, nous retrouvons toujours les mêmes familles, ou presque (on repère plus facilement les « nouveaux ») et presque toujours les mêmes demandes. On nous demande de soigner des enfants fiévreux et déshydratés, des plaies superficielles et des rages de dent. On nous demande également, d'une manière plus discrète, d'examiner une jeune femme enceinte ou de parler de solution de contraception. On nous demande également de vérifier une balafre (ancienne opération) sur le torse d'un vieil homme qui a de la peine à respirer (mais à ce moment-là il est ivre) et qui s'avère être un problème cardiaque majeur. Le père d'un jeune homme nous donne des nouvelles de son fils handicapé pour lequel nous négocions des séances de rééducation. Enfin, nous suivons le cas d'une jeune fille dont la leucémie, diagnostiquée il y a peu, évolue mal.

J'en conclus temporairement que le motif principal de la venue de ces familles en France est la question des soins. Par là, je commence à vouloir répondre à la question de leur venue en France, et c'est presque le problème premier qui s'offre à moi par le biais de ces questions pratiques dans l'intervention autour des soins. Si les soins « échouent » parfois et même souvent, selon notre sentiment, les personnes restent « paradoxalement » (les guillemets ici marquent le point d'interrogation) et continuellement en demande de soin. A se demander donc pourquoi les familles viennent, si elles ne sont pas « capables » de mener à bien « leur projet » de se soigner. Si ce projet est le motif premier de leur venue, pourquoi n'est-il pas mené à bien, se demande-t-on alors ? Si ce n'est pas le « bon » motif (la bonne « raison », c'est-à-dire ce qui est raisonné, réfléchi, fait sciemment, voulu), quel est-il ?

Il y a dans le même temps la situation des lieux de vie de ces personnes qui s'ajoute à ce questionnement. J'ai dit dans un premier chapitre qu'un bidonville faisait irruption, était pris comme un événement accidentel (la ville bidon) qui nous donne du mal à *entendre* la démarche, l'investissement et le risque qui est pris par les occupants dans une telle installation. On a vu également plus haut dans ce chapitre que cette installation était concomitante d'un état de fait et de corps qui fait de la même manière apparaître un peu abruptement une distance incompressible et peut-être irréconciliable entre ce qui est vulnérable (ou pauvre)

– c'est-à-dire jugé comme un risque pris, en train d'être pris (le sens actif!), un danger bravé mais qui laisse encore dans le risque de la chute, du mal, de la mort – et le soin qui doit contrecarrer ce risque – qui, lui, devrait n'être que passif parce qu'on tombe malade, on est vulnérable que par accident. Le premier accident nous dérouté (le bidonville), rend difficile à accepter un deuxième accident qui devient « actif » : c'est ici notre problème. L'incident (l'accident) survient, il est « normalement » le fait du « hasard », d'une sorte d'aléatoire sur lequel on n'a pas de prise. Or l'accident auquel nous sommes confrontés donne le sentiment qu'il est provoqué, alors qu'il devrait être seulement – purement – subi (en ce sens « passif », non « *plannifiable* », pas *programmable*). La maladie, le mauvais état des corps, surviennent comme provoqués (indirectement certes, mais provoqués toujours). Si bien que le soin est, comme la ville un peu plus tôt, défait, pris à défaut. Le soin, s'il en est, s'applique lorsqu'une situation l'appelle, qu'elle nécessite un soin, et cette nécessité est réglée, la réponse à cet « appel » est une évidence.

Le soin, en cela aussi, est une action positive, comme l'est l'urbanisme et la ville, organisation positive de l'espace et de ses habitants ou de ses passants. La ville, comme le soin, prône l'ordre contre le désordre et l'anarchie, la ville, comme le soin, fabrique du collectif où l'entité est protégée (cf. la notion de sécurité de Foucault par exemple) et comprise (dans le tout). L'un des résultats, c'est la fabrication du sujet, l'assujettissement comme la subjectivation (l'un ne va pas sans l'autre nous dit Foucault), le citoyen comme le sujet sain, corps et esprit, sans maladie et, comme la ville le prône encore, sans plus de risque de tomber malade dans le corps collectif du territoire.

De là à voir les bidonvilles comme une maladie de la ville, le pas est peut-être déjà franchi dans l'intervention de MDM : le soin porté à ces personnes est aussi un soin qui accompagne indéfectiblement celui du corps, c'est le soin pris pour rétablir un contact (par la traduction peut-être d'abord), rétablir un lien ou, plutôt, un ordre. Un bidonville est un désordre autant que celui du corps malade, surtout si ce corps malade est un corps qui occupe (et constitue en fait) l'espace du bidonville.

L'autre présupposé, il concerne l'ensemble de la démarche, il est comme une méthode : si un désordre existe, si la maladie dégrade l'état du corps, c'est qu'il existe un état premier, corrompu, abimé, défait, qu'il faut retrouver, vers lequel il faut – peut-être qu'idéalement – converger.

Mais de la même manière que les soins sont actifs, voire « pro-actifs » dans le sens où ils vont « au-devant » des personnes (au-delà donc de l'intervention de MDM), nous rencontrons sur le terrain des personnes qui nous sollicitent très souvent sur des questions de santé. Nous observons aussi des situations qui nous amènent à penser que des soins deviennent urgents, ou tout le moins sont « nécessaires ». D'une chose l'autre : soit nous sommes sollicités sur des questions de santé (une personne nous présente *a priori* ce qu'elle juge être un état dégradé de sa personne, de sa « santé »), soit nous jugeons d'un état de santé qu'il est préoccupant ; une situation comme une autre pouvant ou non coïncider (elles coïncident le plus souvent). Le problème, c'est justement celui de la « co-incidence », que l'incident (ou l'accident) soit « commun », si je puis dire.

Le problème de coïncidence semble d'abord vouloir dire qu'il existe des manières très différentes de se soigner (ce qui n'est d'ailleurs pas tout-à-fait la même chose que de juger de son état). Ce qui ne s'ajuste pas, c'est la nécessité, à *un moment*

donné, de prendre soin (de « soi », de « son corps », de ses capacités physiques, etc.) Autrement dit, les uns peuvent ne pas se soigner comme les autres. On peut aussi le voir comme le fait que les uns ne se soignent pas comme le feraient les autres ou, encore, comme les autres le souhaiteraient (le souhaiteraient pour les uns comme pour eux).

De cette manière aussi, on juge ou non d'un état d'urgence de la situation. Et si on juge que c'est « urgent » (en son sens le plus large et le plus vague aussi), il y a le fait que nous sommes beaucoup sollicités, il y a aussi le fait que la situation du bidonville est dite elle aussi urgente (il y a une sorte d'horloge qui tourne car c'est une situation dramatique qui est aussi menacée d'expulsion, de se terminer et d'aggraver cet état de mal-logement en le rendant possiblement un état de pas de logement du tout), il y a enfin ce qu'on juge de l'état physique de qui nous sollicite. L'ensemble fait qu'il y a une sorte de brouillage là encore qui complique les choses. L'urgence, elle est celle d'une situation d'ensemble. Pour autant, s'il s'agit en dernière instance de dire ce qu'il en est de l'urgence, elle est celle des soins du corps. Comme quoi peut-être aussi, l'état des corps est un « état collectif » qui est jugé dans son ensemble.

Reste enfin la question prégnante et insistante sur le terrain de nos interventions : si l'urgence est si criante, pourquoi les soins échouent-ils ? Et pourquoi la situation se répète et n'évolue pas ? Et le problème, qui est d'abord une interrogation sur nos interventions (la question de les adapter, de « bien » intervenir), devient celui de la *présence* des roms que l'on interroge parce que nos interventions mettent en lumière la difficulté de la comprendre (pourquoi être là, et pour quoi faire ?). Je m'intéresse à cette époque à l'Anthropologie du projet¹ parce que je pense que c'est ce que j'appelle le « projet de migration » des roms qui n'est pas clair pour nous, et dans cette notion de projet, je parle déjà de préoccupations (qu'est-ce qui les préoccupe ?) et de prospective (la démarche de se préparer aujourd'hui à demain). Mais la notion de projet a ses limites dans ce cas. Car il ne s'agit pas forcément d'interroger l'intention (le projet) en tant que telle, mais plutôt observer de quelle manière elle s'exprime dans une situation, comment elle est « traduite » en l'occurrence. Les difficultés rencontrées par MDM sur le terrain, où les roms *ne se soignent pas comme nous le voudrions* (ou comme nous le ferions) m'apparaît enfin comme un défaut de clarté, une incompréhension du « projet » (on peut ici garder provisoirement le terme avant de le rendre plus secondaire) qu'ont les personnes en venant s'installer sur ces bidonvilles où nous les visitons. Nous venons à leur rencontre, nous leur proposons (presque à demi-mot en fait) des soins (en général). Ils disposent de notre présence, de cette proposition, en nous soumettant leurs inquiétudes (en général aussi, même si nous devrions être plus réceptifs aux inquiétudes quant aux situations sanitaires). Nous proposons alors une « réponse » à ce que nous disons être une « demande » (j'ai dit ailleurs « sollicitation », et la demande en est la forme explicite et précise²).

1. Avec la lecture notamment de Jean-Pierre BOUTINET, *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.

2. Didier Fassin parle, lui, en terme de « supplique » qui fonctionne aussi parfaitement. Voir notamment Didier FASSIN et Richard RECHTMAN, *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007 et Didier FASSIN et Dominique MEMMI, éd., *Le gouvernement des corps*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2004.

La question qui se pose alors : si les personnes qui nous sollicitent sont *en demande* (on voit le passage de « une demande » à « être en demande »), pourquoi n'entendent-ils pas la réponse qu'on leur donne ? Notre réponse est-elle si partielle ? Nous réfléchissons donc à comment mieux faire, en même temps que nous constatons que notre réponse est incomplète parce que le contexte « politique » ne nous permet pas de faire mieux. Mais il y a essentiellement le fait que nous pouvons mieux faire en « comprenant mieux » ce que *veulent* les personnes. Et ce que veulent ces personnes n'apparaît alors pas tout-à-fait clairement, justement parce que lorsqu'on leur répond, ils ne se saisissent pas de cette réponse, qui vaut ce qu'elle vaut, qui est peut-être limitée mais qu'on juge comme pouvant améliorer les choses (situation sociale comme sanitaire d'ailleurs).

Deuxième partie

L'ambition

Chapitre 3

Le bidonville de la Soie

A la fin de l'année 2006, un bidonville à l'orée du quartier de la Soie à Villeurbanne « fait événement ». S'y abritent près de 600 personnes et son ampleur est à l'égal du trouble qu'il suscite. Une procédure d'expulsion est engagée et le tribunal donne quelques mois de délai aux occupants, qui sont des roms roumains, avant leur expulsion, renvoyée au début de l'année 2007. Le passage à 2007 est marqué par l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, si bien qu'avec également l'insistance des associations militantes qui ne peuvent se résoudre à une expulsion sans proposition alternative pour les occupants, la préfecture accepte de mener un travail d'examen des situations individuelles de ces familles qui doivent pouvoir montrer leur « capacité d'intégration ».

Entre février et juillet 2007, le « bidonville de la Soie », ainsi dénommé, est le terrain d'un travail tout-à-fait original pour une part : il n'y a jamais vraiment eu par le passé un tel *investissement* de l'État sur le terrain des bidonvilles et en faveur des roms (car les deux aspects coexistent ici) ; d'autre part, ce travail montre sa nouveauté par le fait qu'une question est posée et qu'il s'agit d'évaluer la possibilité de « l'intégration » des occupants qui n'est d'abord qu'une hypothèse. La possibilité est celle de bénéficier d'une prise en compte individuelle et d'une aide pour « s'intégrer » (par un accès au logement ou à l'hébergement, à l'emploi, à la santé, etc.) L'hypothèse est celle qui interroge la capacité des occupants du bidonville à se conformer aux conditions de cette aide et de cette prise en compte. La situation des occupants du bidonville, qui forment ainsi une masse multiple et indéterminée, requiert donc un « *examen* » : « L'examen, précise Michel Foucault, combine les techniques de la hiérarchie qui surveille et celles de la sanction qui normalise. Il est un regard normalisateur, une surveillance qui permet de qualifier, de classer et de punir. Il établit sur les individus une visibilité à travers laquelle on les différencie et on les sanctionne¹. »

Ce qui se trame là n'est pas tout-à-fait un « dispositif de discipline » au sens que lui donne Foucault mais c'est au moins une réponse, sous une forme nouvelle, à « l'événement » et qui instaure des conditions pour une vérification nécessaire. Il s'agit de vérifier si les occupants peuvent ou non « s'intégrer », ce qui passe par l'examen de la *volonté* des personnes de s'intégrer, et qui produit, par l'effet d'un renversement, un sujet-acteur désigné comme responsable de « sa » situation, à qui on peut alors exiger qu'il fasse un choix (le choix de s'intégrer ou non). Après

1. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 217.

la fabrication d'un sujet responsable et autonome, il s'agit de fabriquer un objet clair et stable pour procéder à la mesure et documenter une situation objective et « lisible » (James C. Scott).

On peut ainsi entendre par s'intégrer, d'une manière très large, l'effort pour rejoindre au mieux « des signes d'appartenance à un corps social homogène¹ ». Sans oublier que la notion, explique Dominique Schnapper, « porte à la fois sur l'intégration des individus à la société et sur l'intégration *de* la société dans son ensemble² », c'est-à-dire que l'intégration est un processus à double sens, mais aussi à double contraintes : il faut s'intégrer en se conformant. Sans cela, c'est la sanction, comme c'est finalement le cas pour les occupants du bidonville qui sont expulsés de manière prématurée le premier jour du mois d'août 2007 : « Est pénalisable, nous dit Foucault, le domaine indéfini du non-conforme³ ». L'intention de ce chapitre est de montrer comment est investi, au travers de l'examen de la situation du bidonville de la Soie dans les premiers mois de 2007, ce champ indéfini, indéterminé, du non-conforme.



ILLUSTRATION 3.1 – *Le bidonville de la Soie fin janvier 2007. Photographie de Bruno Amsellem*

3.1 Les conditions

Au début 2007, la préfecture du Rhône commande à l'Alpil une « expertise » du bidonville de la Soie, dont l'expulsion programmée pour le début de cette année-là a été repoussée sous la pression d'associations, Alpil en tête, avec pour slogan : « pas d'expulsion sans solution ». Les « solutions » font référence à l'idée d'une proposition alternative à l'expulsion pure et simple du terrain qui est occupé sans titre, c'est-à-dire sans titre donnant le droit de l'occuper, mais qui est occupé par

1. *ibid.*, p. 216.

2. Dominique SCHNAPPER, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, 2007, p. 16.

3. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 210.

nécessité, soutient l'Alpil, faute, pour les occupants, d'une autre alternative, d'une autre solution pour s'abriter ou se loger simplement.

L'Alpil est une association d'insertion par le logement, constituée en 1979 et qui jouit sur Lyon d'une certaine réputation de par son ancienneté et son engagement en faveur du droit au logement. L'association est présente sur le terrain des squats et des bidonvilles depuis les premières arrivées de roms et les premières installations précaires dans des squats de ces familles. L'association a par ailleurs toujours été attentive aux questions du mal-logement sous toutes ses formes, squats, taudis, etc. L'investissement sur la question des occupations précaires n'est pas une nouveauté pour l'association. Elle emploie par ailleurs, depuis plusieurs années, un chargé de projet sur la question de l'habitat précaire, autour duquel se constitue une petite équipe lorsque la préfecture donne gain de cause à l'Alpil en janvier 2007.

Je suis embauché dès le mois de février aux côtés de Adeline et Véronique qui sont elles aussi embauchées pour l'occasion du travail qui démarre. Nicolas est salarié de l'Alpil en charge des situations de squats et bidonvilles. Il connaît bien le terrain et est très bien accueilli par les occupants qui le connaissent, semblent l'apprécier et le sollicitent en tant qu'interlocuteur et personne ressource sur les questions de leurs installations. Nous le rejoignons et lui prêtons main forte dans la mise en place de ce nouveau travail. Nous profitons de son expérience et de ses connaissances. André, qui est un des fondateurs de l'association et une personne reconnue dans le domaine du droit au logement, coordonne les actions de cette équipe opérationnelle sur le terrain.

L'accord qui est donné pour engager un premier travail soulève beaucoup d'espoir. Mais le travail sur le bidonville n'est pas sans conditions. Si la préfecture veut bien suspendre l'expulsion qui est une mesure de remise en ordre, la condition est de revenir à cet ordre, si on peut dire, d'une autre manière. La mission sur le bidonville doit confirmer la volonté des occupants de faire le choix de *se conformer*. Ces conditions ne sont cependant pas données explicitement. Je dirais qu'elles ont un sens plus large et moins précis : elles sont les éléments des circonstances qui font pression sur l'état général de la situation visant à *intimer* une manière de faire ou de penser. On peut dire que ces conditions ne sont pas données, « elles s'exercent », comme le dit Foucault à propos du pouvoir.

3.1.1 Discipliner

Lorsqu'il s'agit d'exécuter la décision de justice qui ordonne l'expulsion de tous les occupants d'un bidonville, la préfecture accorde le concours de la force publique mais tait généralement la date de l'expulsion. Il semble que ce silence fonctionne comme une « infra-pénalité » qui marque le rappel à la discipline alors que la dissuasion ne semble pas fonctionner. En proposant une alternative à cette expulsion, la préfecture ne propose cependant pas vraiment d'alternative à procéder par la force qui la caractérise. Je veux ici montrer qu'il y a un premier glissement qui s'opère, de la nécessité de faire respecter la discipline (se conformer) au travers de l'exécution d'une décision de justice par la force, à une autre modalité de l'exercice de *cette même force* au travers cette fois d'un « test ». Le « test » est en fait une autre modalité pour procéder à la conformation. Il s'agit même de vérifier si les occupants veulent et peuvent se conformer, c'est-à-dire « s'intégrer ».

Dissuader

Le 23 janvier 2007 en effet, une petite manifestation se tient sur le bidonville de la Soie, en soutien aux occupants alors menacés d'être expulsés du terrain où ils ont trouvé refuge. Une petite vingtaine de personnes, des membres associatifs surtout, mobilisés habituellement sur la situation des roms, se sont retrouvés à l'aube sur le terrain. La date à laquelle se tient ce rassemblement est *en toute hypothèse* la date de l'expulsion et ces militants veulent être là lorsque la police arrivera. La venue de la police, c'est-à-dire le moment de l'expulsion *en bonne et due forme*, est en effet une hypothèse. Les dates précises des expulsions restent généralement très hypothétiques. C'est la préfecture qui, suite au jugement d'expulsion et à la notification aux occupants par un huissier de justice de quitter les lieux à l'échéance de la décision, autorise le concours de la force publique, afin de faire respecter (c'est-à-dire rendre effectif) le jugement d'expulsion si les occupants ne sont pas partis (c'est-à-dire s'ils ne s'exécutent pas, s'ils refusent, tardent ou résistent, ne serait-ce que passivement, à la décision puis à l'ordre ou au « commandement » qu'on leur donne).

La procédure d'expulsion telle qu'elle se déroule après la décision de justice, après cette phase judiciaire, est la *traduction* de la décision *sur un autre mode*, d'abord à l'aide des notifications de jugement comme des significations d'obligation de quitter les lieux (les actes judiciaires colportés par l'huissier de justice), puis par la préfecture qui prête le concours de la force publique aux fins d'expulsion de tous les occupants. L'expulsion se fait alors *par la force*, ce qui ne signifie pas qu'il y ait effectivement, « physiquement », *usage* de la force. Ce mode de traduction de la décision est celui de l'exercice effectif d'un pouvoir d'agir, d'une force, qui n'est pas essentiellement une force physique, sans non plus n'être qu'une force désincarnée. C'est en tous les cas une force qui s'exerce par l'envoi, le jour décidé par la préfecture (et généralement tenu secret), des services de police (on parle d'un *dispositif* policier). A ce moment là, la police fait appliquer la loi (ici la décision de justice qui a été prononcée en application de la loi).

Ni les huissiers en charge du dossier qui détiennent, eux, l'information de la date de l'expulsion, ni les services de la préfecture ne communiquent sur le moment durant lequel va se dérouler cette « procédure », au sens le plus stricte (faire procéder suivant la règle). Il ne s'agit pas tant de garder secret la date que de ne pas avoir à la communiquer de toute évidence. Communiquer cette date ne signifierait que repousser d'autant le moment de faire effectivement respecter la loi. Outre le fait que détenir l'information, c'est être maître de la décision et de son exécution, il ne s'agit pas non plus de taire pour taire mais de ne pas tergiverser.

L'action d'expulsion doit être efficace et effective. Peut-être faut-il aussi éviter, dans le cas du bidonville de la Soie comme dans d'autres cas similaires par le passé, de provoquer des rassemblements de militants et compliquer la tâche de ceux qui, forces de police comme huissiers, font appliquer une décision. Il s'agit en tous les cas de donner à l'expulsion un caractère d'efficacité, en ce qu'elle doit apparaître comme la mesure finale sans alternative, inexorable, inflexible, qui suit le jugement. Si le jugement est rendu, que l'expulsion est prononcée, les occupants doivent *déjà* être partis. Ils ont été prévenus et notifiés (ils ont reçu un « commandement de quitter les lieux »), il ne peut y avoir d'autres discussions, d'autres négociations,

l'expulsion n'est plus négociable, et en cela elle n'a pas à être connue à l'avance, il est déjà trop tard. L'arrivée de la police pour procéder à l'expulsion de tous les occupants traduit évidemment le fait que le squat est illégal et qu'il s'agissait de ne pas commettre un acte illégal en squattant.

Mais je voudrais aller un peu plus loin : je crois que taire la date de l'intervention de la police pour l'expulsion des occupants correspond à un acte de rappel d'une discipline que les occupants auraient du respecter *au préalable*. Le secret, c'est « l'infra-pénalité » au sens que lui donne Michel Foucault¹ : l'idée selon laquelle la discipline établit une « infra-pénalité » dès lors que la règle (qui n'est d'ailleurs pas toujours une loi), n'est pas respectée. « Les dispositifs disciplinaires » poursuit Foucault, auxquels on peut rapprocher l'action de la préfecture d'accorder le concours de la force publique, « ont secrété une pénalité de la norme, qui est irréductible dans ses principes et son fonctionnement à la pénalité traditionnelle de la loi². » La décision de justice ne fait que répéter et traduire la règle de la discipline avant même celle de la loi.

On a vu au chapitre 1 par quel retournement ce n'est pas forcément la justice en elle-même qui « intime » l'ordre à la police de soutenir sa décision mais que c'est parce qu'il y a une « police » (synonyme, là, de discipline et de norme) qu'on glisse vers des décisions de justice (et la fabrication d'une loi et de jurisprudences) pour expulser un bidonville ou un squat³ ; pour le dire rapidement, c'est parce que c'est une ville « bidon », disais-je qu'il faut la supprimer ; que c'est d'abord parce que ces installations ne sont *pas possibles* qu'elles sont expulsées. La raison la plus rapidement visible est que la décision de justice, en l'occurrence celle qui, en février 2007, concerne quasiment toutes les occupations de terrain jusque-là, va dans le sens admis qu'il n'est pas permis (et même moralement interdit) d'habiter « où on veut » ou encore d'occuper la parcelle d'un autre sans son autorisation (mais d'ailleurs la justice n'a que faire de l'autorisation d'un propriétaire de terrain, elle peut trouver d'autres moyens d'expulser une occupation), ou encore de vivre dans une cabane que l'on a construite soi-même (elle pourrait ne pas respecter des « normes », de sécurité, d'hygiène, etc.) Une autre raison, moins directe celle-ci, est que la justice est devenue elle-même l'instrument en dernière instance, puisque les peines fonctionnent par une sorte d'anticipation (c'est toute la « science » de la discipline et de son apprentissage), il ne s'agit plus de punir visiblement (sur la place publique) et cruellement (les supplices) mais il faut que la peine soit ancrée, dissuade, fonctionne déjà avant même que le méfait (que devient une installation ou un squat) soit commis. Or, dans la situation qui nous intéresse, il y a quelque chose qui ne « fonctionne » plus en ce sens : la peine, l'expulsion, ne semble pas dissuader. La justice ne semble plus *intimer* efficacement. Les occupants ne se conforment ni à la discipline normale, ni à la décision de justice.

La discipline normale, qui correspond à l'ensemble des manières de faire pour ne pas avoir à recourir à un établissement alternatif (et à un investissement alternatif

1. *ibid.*, p. 209.

2. *ibid.*, p. 215.

3. Cette police s'est notamment traduite dans l'usage du droit de propriété, qui est un droit « fort » en France par exemple. Par ailleurs, on peut en ce sens remarquer que les bidonvilles ne sont pas traités de la même manière dans d'autres contextes et dans d'autres pays, comme le Brésil et ses *favelas* ou les *colonii* en Roumanie.

du collectif), n'est pas plus respectée que le moment où la justice ordonne, au nom de la loi, le départ de tous les occupants.

Il y a un rouage qui aggrave la faillite de ce « mécanisme » : le fait que ceux qui s'installent là n'en ont apparemment pas le choix. Ce qui apparaît avec cet élément, c'est qu'à force d'obliger en faisant autorité, on pousse à la résistance passive ceux qui n'ont pas le choix. On en fait des « résistants » ou des « récalcitrants » avant d'être des « sans choix ». Et en quelque sorte, il y a ici un premier mélange des genres, si je peux dire, où les rapports de subordination (produits par l'usage de l'autorité, premier mode) se mêlent aux inégalités sociales (second mode). Si bien que l'occupant qui ne part pas du lieu qu'il occupe illégalement (c'est une décision sur le mode de la justice, encore un troisième mode) refuse de partir. Or les personnes le disent bien sur le terrain : « *on ne veut pas faire de problème, on veut bien partir mais pour aller où ? Qu'on nous donne un autre endroit !* » (et qui ne correspond, là, à aucun mode connu). Mais le mélange qui s'opère le plus solidement est l'écho que trouve ce dernier mode inconnu dans la manière de qualifier les occupants et de questionner leur statut.

Tester

Le rassemblement du 23 janvier sur le bidonville de la Soie fait suite à des démarches de longue date de la part des associations auprès de la préfecture et de la collectivité locale concernée. Ce matin-là, les forces de l'ordre ne viennent pas. La manifestation se transforme en une cellule de crise. Dans la matinée, on apprend que la préfecture est prête à entendre les arguments des militants qui défendent une alternative pratique.

Le préfet du Rhône convoque en personne une réunion exceptionnelle qui réuni l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés par la question. La situation du bidonville est pour une part ordinaire : c'est un terrain privé, en l'occurrence vacant, appartenant à un propriétaire privé, occupé par des personnes sans droit ni titre pour s'y installer. Le propriétaire a fait constater cet état de fait illégitime et a fait valoir auprès de la justice son droit de propriété (qui est un droit qu'on dit être « fort » en France). Le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lyon a statué en faveur de la demande d'expulsion du propriétaire en vertu de son droit à la propriété et a confirmé l'illégalité de l'occupation. En vertu de cette décision, les occupants sont obligés de quitter les lieux, dans le sens du jugement. Dans ce cas, on l'a vu, la préfecture n'intervient que pour donner son concours à l'intervention des forces de police pour provoquer l'évacuation du lieu occupé de manière illégale alors que les occupants ne donnent pas de signe de départ volontaire. La préfecture est dans ses fonctions et l'ordinaire de la situation, sa banalité au sens de cette règle de fonctionnement, ne donne pas lieu à d'autres critiques que celles formulées par des associations *qui ne s'en satisfont pas, en vertu d'autres motifs*.

La situation du bidonville peut alors être vue autrement : comme une situation qui ne satisfait pas à l'idée d'un logement pour tous ; et que cette idée n'est déjà certainement pas satisfaite lorsqu'un bidonville s'installe, ce qui est synonyme de mal-logement (ou de pas de logement du tout, dans le sens premier du terme), mais en plus elle se trouve tout-à-fait contrariée lorsqu'un tel lieu, aussi illégal soit-il, aussi inconfortable soit-il, est *délogé* sans autre forme de procès, signifiant

le renvoi à la rue, littéralement, de ses occupants sans plus aucun abri. C'est alors cette autre forme de procès, selon un autre principe que celui du respect du droit de propriété, qui est mis en avant par les associations, Alpil en tête, défendant le droit au logement pour tous. En ce sens, la première des priorités n'est pas celle de faire respecter aveuglement le droit de propriété mais du droit de chacun de jouir d'un logement, surtout si la première menace la seconde ; et par là de n'accepter aucun état de mal-logement d'abord, avant de se préoccuper d'autre chose ; et que, partant de là, accepter de déloger un bidonville est une manière de renier le droit primordial d'un logement à chacun.

Un autre élément joue également dans cette situation : le fait que les occupants ne sont pas dans une « situation administrative » évidente face au « droit au logement », dans le sens de son acception en février 2007. Le droit au logement n'est alors qu'un principe. Il sera traduit au niveau législatif puis promulgué qu'en 2008¹. En attendant, les occupants du bidonville, roms roumains, ne sont pas forcément « éligibles » – et par là *légitimes* – pour prétendre à être relogés. Le droit au logement est encore un principe sous condition (de « régularité » de présence sur le territoire français notamment). Mais c'est sans compter sur le fait qu'en janvier de la même année, la Roumanie vient d'entrer dans l'Union européenne avec la Bulgarie, les deux derniers entrants formant la nouvelle union des 27. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les roumains sont des citoyens européens. Autrement dit, ce ne sont plus de simples « étrangers ». Ils sont des citoyens ressortissants d'un pays de l'Union européenne et, en cela, la question peut être posée de leur nouveau statut administratif, mais les choses ne sont pas encore claires. C'est un statut qui ne fait pas encore jurisprudence. Et c'est ce que propose de fabriquer de toute pièce l'Alpil. Ce à quoi la préfecture répond d'une manière assez « favorable ». L'Alpil est mandatée à l'issue de la rencontre par la préfecture pour réaliser un « audit » de la situation du terrain durant le mois de février, le mois le plus court de l'année. . .

Un autre élément lié à cette situation administrative apparaît implicitement dans le même temps : les occupants sont désignés comme « roms ». On dit « roms roumains » comme pour répéter une double étrangeté, signaler doublement de l'étranger. On dit « roms » comme une absence de clarté, comme si on ne savait pas bien dire de qui il s'agit (comme s'il fallait d'ailleurs le savoir ou, ici, poser la question). On fait usage d'un terme approximatif et confus qu'on utilise comme qualificatif certain qui n'a pourtant aucune valeur administrative et juridique en France. C'est toute la différence entre le sujet de droit qui est à construire autour du citoyen européen en France (une question légale d'éligibilité) et la question sous-tendue de légitimité. l'usage du mot rom répète et transforme la question qui est posée : on répète et accentue une étrangeté et on répète et déforme la question de la légalité à celle de légitimité. On met en question non plus seulement la légalité mais une question silencieuse se place en amont et interroge la possibilité même que ces occupants étranges, indéterminés mais assurément désignés, soient des sujets de droit.

1. C'est la loi dite Droit Au Logement Opposable (DALO) du 5 mars 2007, rendue applicable en 2008, qui institue un droit opposable au logement, donnant l'obligation à l'état de reloger ceux qui n'ont pas de logement ou les mal-logés qui, s'ils en sont dépourvus, peuvent faire valoir leur droit. Le droit au logement est pourtant inscrit dans la loi depuis plus de 20 ans mais la notion d'opposabilité donne nouvellement tout son sens pratique et effectif à un tel droit.

La commande de la préfecture pour l'expertise du terrain est pour une part explicite : il faut évaluer les besoins en terme de « solutions » de logement ou d'hébergement. C'est l'aspect que je dirais « technique » pour résorber ce bidonville qui est une situation de mal-logement, ou de sans-abrisme. Il faut ainsi évaluer qui peut travailler, dans quels domaines, quels sont les niveaux de formation, qui a des enfants, qui n'est pas disponible, qui est malade, etc. Cet aspect technique correspond aux modes juridique, administratif, social. Mais il y a aussi une autre question qui est posée implicitement cette fois : le problème sous-entendu de la présence des « roms », dont la seule dénomination « ethnique » (un autre mode encore) porte en elle une incompréhension et une relégation à un problème autre, en même temps que ce mode vient s'enchevêtrer et s'embrouiller aux problématiques de logement ou de précarité ou encore à la nouvelle question européenne : il faut comprendre ce que font là tous ces roms, et ce qu'ils veulent. Il faut le comprendre en *testant* leur volonté et leur capacité à s'intégrer.

3.1.2 Confirmer

La « confirmation » qui est attendue au sujet de ce bidonville et de ses occupants est celle qui, à côté de l'étude technique (l'estimation des besoins et celle des solutions et de l'offre), nécessite une sorte d'étude disciplinaire : les roms, occupants des bidonvilles, veulent-ils vraiment s'intégrer ? S'installent-ils vraiment sur des bidonvilles parce qu'ils n'en ont pas le choix ? Et souhaitent-ils de notre aide, souhaitent-ils eux aussi que le bidonville disparaisse ? En somme, peuvent-ils se conformer ? La répétition des situations d'occupation, l'absence de réussite probante et de solution systématique pour les résorber, met en doute l'acteur principal (désigné) de ces installations. Le doute est amené par les échecs du passé qu'on croit avoir vu se multiplier et être sans issue. La *présence* des roms est concomitante d'une *absence* de solution. Et il y a même l'idée selon laquelle cette absence de solution est le fruit d'une absence de volonté de la part des occupants, ou une impossibilité de se conformer.

Vouloir

Dans le sens des objectifs de l'audit, il est nécessaire d'étudier, d'une part, l'entrée de ces nouveaux européens dans le marché de l'emploi français ouvert pour 7 domaines d'activités¹ et, d'autre part, la possibilité du parc locatif et foncier de l'agglomération lyonnaise, sinon du département tout entier, à absorber l'ensemble de ces familles, soit, en d'autres termes, proposer de mettre en rapport le nombre et le type de logements ou d'hébergements nécessaires et les possibilités d'offre du parc existant. Pour résoudre cette situation d'occupation précaire et illégale, l'Alpil propose simplement dans un premier temps ce travail « technique » de mise en lien « de l'offre et de la demande », demande en hébergement ou en logement d'un côté (les occupants sont donc des demandeurs « comme les autres »), offre en terme d'hébergement ou de logement disponibles (ou rendus disponibles, notamment avec

1. Du fait de la « période de transition » imposée aux ressortissants des pays nouveaux entrants, l'accès au marché du travail en France est conditionné à une procédure d'obtention d'une autorisation de travail et restreint à une liste de 152 métiers dit « ouverts ».

le déblocage de crédits financiers – allocations, crédits pour l’accompagnement en Centre d’Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) par exemple, etc.) Sauf que ce « simple » travail n’est pas le seul à devoir être réalisé. Il ne s’agit pas seulement de mettre face à face des « besoins » et des « solutions », il s’agit aussi de *confirmer* (parce qu’on parle de vérifier) que ces besoins sont légitimes et que les solutions sont adaptées, autrement dit confirmer que les occupants ont *vraiment* besoin de *ces* solutions là, voire interroger s’ils « sont prêts » ou encore s’ils « sont faits » pour habiter ces solutions-là.

Il se trouve que depuis plusieurs années, des problèmes se posent régulièrement dès lors qu’on souhaite intervenir sur ces situations de précarité qui concernent des roms. Il n’y a jamais eu de véritable réussite d’opération de résorption d’un squat ou bidonville. On a déjà vu par ailleurs que les roms soulèvent des questions avant même que ne soit observée la moindre situation dans laquelle ils « apparaissent ».

Depuis plusieurs années, sur Lyon comme dans d’autres grandes villes de France (et peut-être ailleurs encore en Europe, comme en Allemagne, en Italie ou en Espagne), des roms s’installent dans des conditions très mauvaises, en squat ou sur des terrains vagues dans des bidonvilles. Il y a donc avant 2007 plusieurs opérations de relogement dans l’agglomération lyonnaise auxquelles peut ressembler l’intervention sur le bidonville de la Soie. Les contextes sont différents, notamment du point de vue des droits sociaux et du statut administratif des occupants, mais la plupart de ces opérations sont des échecs, en ce sens du moins qu’elles n’ont aucunement pérennisé et *systématisé* un mode d’intervention sur la question des bidonvilles ou auprès de cette « population rom ». Au contraire, elles semblent avoir montré qu’aucune intervention n’est possible pour endiguer le problème des bidonvilles. En ce sens encore, ces opérations, ces « bonnes volontés » qui apparaissent bientôt comme mises en échec, qui ne semblent pas donner de résultat, mettent en doute la volonté même des personnes de « s’intégrer ».

En 2002, un bidonville est installé en face de l’hippodrome de Vaulx-en-Velin avenue de Bohlen, sur l’actuel emplacement, vacant à l’époque, du récent complexe commercial de la Soie (à deux pas du bidonville de la Soie!). Suite à une manifestation là encore, une opération de relogement a lieu. Les familles reçoivent des propositions d’hébergement dans toute la France, dans le réseau des Centre d’Accueil des Demandeurs d’Asile (CADA). Beaucoup refusent de partir loin ou de se séparer et les quelques familles hébergées laissent des traces douloureuses de leurs départs des foyers concernés. J’ai pu retrouver bon nombre de ces familles tout au long de mes interventions sur les terrains et les squats. J’ai aussi souvent rencontré des travailleurs sociaux qui ont pu m’en parler.

En 2004, deux jeunes filles périssent dans l’incendie de leur caravane à Lyon, dans un bidonville rue de Surville. L’incident met en émoi la presse et des collectifs se réunissent pour mettre en garde sur les conditions d’hygiène et de sécurité des bidonvilles, et l’indignité de telles installations. Cette affaire n’a d’autre retentissement que de donner une plus grande visibilité à un phénomène qui semble ainsi réapparaître bel et bien, mais dont on ne sait que faire. Il y a en parallèle une opération, soutenue par la Fondation Abbé Pierre (FAP), pour installer un terrain d’accueil temporaire sur une parcelle prêtée par la Ville de Lyon, afin d’évacuer un campement le long des berges du Rhône en proposant une solution d’hébergement inédite en bungalows, dans des conditions de confort minimum. Ce

terrain est géré une année, avant d'être fermé (et les roms hébergés invités à quitter les lieux) puis réutilisé pour augmenter les capacités d'accueil classiques du système d'hébergement d'urgence lyonnais. Actuellement, ce site est utilisé comme CHRS pour l'accueil des toxicomanes et des « SDF ».

Il y a donc l'enjeu pour l'Alpil, au moment de la commande inédite de la Préfecture pour le bidonville de la Soie, de montrer que les roms (aussi, peut-on dire) veulent et peuvent être relogés et intégrés à des projets de ce type. L'Alpil doit par exemple montrer que la vie en bidonville n'est pas le fait d'une population particulière : les bidonvilles ne sont pas le fait exclusif des roms ; ces conditions de vie n'existent au contraire que par défaut ; les bidonvilles n'existent que parce qu'il n'y a pas d'autres solutions d'abris pour des personnes, quelles qu'elles soient. Ce qui doit être démenti, c'est l'idée selon laquelle les roms viennent *par choix* s'installer dans ces conditions. Sans parler encore de l'idée communément admise que ce mode de vie serait « culturel », un fait institué et « normal » pour les roms, et pour les roms seulement. L'Alpil doit donc expliquer que le choix de s'installer sur un terrain vacant ou dans un squat est un choix par défaut, c'est-à-dire par manque d'une autre alternative. En ce sens, l'association veut montrer que le problème est ailleurs, qu'il s'agit avant tout de créer les conditions d'une prise en compte de ces situations précaires, et non moins une situation particulière et ponctuelle : c'est le statut de ces lieux qui doit être pensé. Or, ce qui est d'abord interrogé, c'est l'absence de réussite des opérations de résorption, et non pas les dispositifs eux-même de résorption ; ce qui est d'abord interrogé et mis en doute, c'est la volonté des personnes d'adhérer à des opérations qui sont organisées pour eux et eux seuls, c'est-à-dire sous la forme, laisse-t-on ainsi entendre en conséquence, d'une sorte de faveur puisqu'il ne s'agirait pas forcément de la mission de la puissance publique ou d'un intérêt plus général. L'enjeu au démarrage de ce travail sur le bidonville de la Soie, c'est de montrer que le bidonville n'est pas un cas particulier d'une population particulière, mais qu'il est un défaut et un manque dans l'action collective ; que ce n'est pas parce que les roms ne souhaitent pas s'intégrer qu'ils s'installent sur un terrain vacant mais qu'au contraire cette installation traduit un besoin et le manque d'une solution.

Enjoindre

Ainsi, le travail qui s'ouvre sur ce bidonville revêt l'aspect d'une solution. Mais cette solution n'est d'abord pas celle qui veut mettre directement un terme à une situation précaire, c'est une solution qui vise à confirmer que les différents échecs précédents ne vont pas se reproduire et que la répétition des installations illégales dont les occupants sont des roms ne sont pas forcément des situations insolubles.

Insoluble, dans le premier sens de ce qui ne peut être résolu, a la même racine latine, *solvo* (dénouer, débrouiller, acquitter, expier, ce qui a donné aussi *absolvo*, *dissolvo*, *resolvo*), que le terme insolvable. D'insoluble à insolvable, il n'y a donc qu'un pas. Résoudre la question des bidonvilles, c'est abonder en solutions, c'est faire acte positif. On comprend cependant rapidement que pour tout acte positif de résolution, c'est comme une dette qui est contractée. Les conditions (explicites celles-ci) de cette mission sur le bidonville de la Soie sont en ce sens l'avertissement que ce qui est fait doit obtenir en retour un résultat (positif, lui aussi). Les occupants

doivent être solvables, ils doivent avoir de quoi s'acquitter (se rendre quitte) d'une dette, voire expier, réparer une faute. Dans le même temps, on a aussi vu que résoudre ce problème du bidonville, c'est aussi délier, dénouer, débrouiller et jusqu'à délivrer ce qui est sous l'emprise de l'obscur, du trouble et de la faute (on parle de fauteur de troubles). Une des conditions du travail est que les occupants doivent eux-aussi produire un effort positif pour sortir de cette mauvaise passe. Mais l'un des corollaires de cette condition, alors que des opérations de résorption des bidonvilles ont eu déjà cours avec le peu de résultat qu'on leur connaît, amène à penser que, *si des interventions échouent, c'est qu'elles ne sont pas la solution au problème*. Ces situations se répètent, donnent l'impression d'être ingérables, laissent penser qu'il n'y a pas de solution pour « régler » le « problème ». Mais si elles restent ingérables, insolubles, les solutions mises en place ne sont vraisemblablement pas les bonnes. Et si elles ne conviennent pas, c'est que les occupants eux-mêmes n'ont pas la capacité, ne sont pas en mesure ou ne souhaitent pas de ces actions.

Reste aussi que l'intervention positive et opérationnelle vers des relogements ou des mises à l'abri, lorsqu'elle échoue sous telle ou telle forme, est marquée aussi par le regret d'avoir tenté quelque chose de bon et de bien. Et si ça ne marche pas, c'est qu'à l'inverse de cette bonne intention, se cache une intention moins louable. Il n'est jamais bon de résister à une main tendue. C'est qu'au final on n'a pas besoin d'aide.

Ainsi, on prête à l'occupant une intention qui n'est pas de même nature que l'intention de résorber le bidonville. De cette manière, on donne à l'occupant la responsabilité de ses actes, et notamment du fait qu'il occupe illégalement un espace. On fabrique un sujet autonome et responsable moralement. Ce qui apparaît à l'image de l'usage du terme « rom » indistinctement mais systématiquement : nommer, c'est désigner et identifier, ce qui donne au « sujet rom » toute l'évidence de son existence et la responsabilité de ses actes. Plus largement ensuite, si les situations d'occupation se répètent, c'est qu'elles sont insolubles par essence, à l'instar des occupants qui ne se conforment pas par une sorte de choix existentiel et moral. C'est de cette manière que le glissement se produit, d'un intérêt pour la situation (l'alerte qui est donnée à cause de l'établissement d'un bidonville) à ceux qui en sont responsables (les occupants qui sont les roms et dont on peut dire « qu'ils la provoquent »).

Logiquement, le fait de rendre responsable le sujet de son acte amène à l'injonction qui est faite par la préfecture : une des conditions du travail sur le bidonville est la nécessité qu'ont les occupants de produire un effort positif pour sortir de cette situation qui n'est pas souhaitable. L'action de l'Alpil se place à cet endroit où ont été déplacées la question des bidonvilles à celle de ses occupants, et la question politique du statut à celui de l'effort à produire par le sujet de volonté (et non plus seulement sujet de droit).

C'est enfin l'idée toute entière de cette « migration », assortie de sa forme misérable de pied-à-terre à l'arrivée qui est troublante, parce qu'elle n'en finit pas, se répète sans cesse sans donner lieu à une issue comme on le voudrait. Le corollaire de la répétition de l'échec et de la *déception* (on n'arrive pas à *concevoir*, ça ne cesse de décevoir), c'est de se demander alors ce qu'ils veulent ; et de cette manière encore, l'injonction du pouvoir, c'est de vouloir. « Que voulez-vous, vous qui êtes installés de manière si précaire et n'avez pourtant pas besoin d'aide ? »

3.1.3 Choisir

A la question de savoir si les roms peuvent et veulent se conformer, une seconde interrogation, plus explicite, est formulée à l'attention des occupants. Il s'agit de la question du choix à réaliser de se conformer, moins comme s'ils en avaient les moyens de le faire par eux-mêmes (même si on l'aurait espéré) que comme une orientation profonde proche du « souci de soi » de Foucault qui est le propre du sujet se conformant par lui-même. Si le sujet-rom est doué de volonté propre (dont on peut douter qu'elle puisse être une volonté louable), qu'on enjoint de se conformer en son intérieur propre, il faut donc qu'il choisisse. Les choses se sont produites d'une certaine manière à l'envers, par un retournement qui fait passer de la situation négative à l'action négative. La demande d'une confirmation a fabriqué un acteur désigné comme seul responsable de ce qui se passe. On interroge donc ses raisons pour atteindre l'endroit d'un choix.

Bonnes raisons

Dans ce contexte, la préfecture propose les termes d'un choix. De simples étrangers, les roms deviennent des citoyens européens parce que la Roumanie est entrée dans l'Union européenne. Ce nouveau statut apparaît comme la promesse de renouveler l'approche du problème. Il y a un vent de nouveauté début 2007. On pense cependant que le cadre a changé, mais la question de « l'intégration » se pose toujours de manière insistante. Elle apparaît, elle, sous la forme d'un choix d'une manière nouvelle. Explicitement en effet, ce choix s'exprime au travers de questions pratiques qu'il est possible de formuler simplement : dans quel domaine travailler ? Dans quelle maison vivre ? Dans quelle école aller ? Quelle formation suivre ? En fait, au final, quel citoyen devenir ?

Alors qu'auparavant ces hommes et femmes, venus principalement de Roumanie, devenaient illégaux passé le délais de trois mois du visa de tourisme, leur est enfin donnée la possibilité, sous condition cependant (celle du travail d'abord), de pouvoir rester, d'une manière régulière (avec un permis de travailler), et de se « stabiliser » en France, si tel en est leur désir. De cette manière, il s'agit du choix des personnes. Par là, on ne peut donc que questionner leur « projet ». S'il s'agit du projet des occupants, les questions vont être orientées vers une alternative binaire qui sanctionne le choix : partir ou rester, comme le double système « gratification-sanction » dans la discipline, peut-on penser, dont la punition n'est en fait qu'une partie¹.

Veulent-ils rester en France ? Puisqu'ils en ont la possibilité, veulent-ils y travailler et y vivre ? Autrement dit, pour aller plus loin, ont-ils quitté la Roumanie pour s'installer en France ? La question dont la réponse, bien que de très nombreuses fois déjà mise en doute, laisse en suspend une question plus implicite encore qui est celle de la raison de leur venue. Ont-ils quitté la Roumanie dans l'espoir de vivre en France définitivement ? Ont-ils de bonnes raisons à cela et quelles sont-elles ? Ne viennent-ils pas plutôt pour « profiter » du système, s'enrichir, gangrener la société française d'une mafia organisée et dépouiller le passant de ses centimes à coups exagérés de plaintes et de gémissements ? Pire, ne sont-ils pas déjà riches et

1. *ibid.*, p. 212.

vont-ils s'enrichir encore sur le bon dos du même passant plein de charité, sinon de pitié? La vie en Roumanie, au contraire, est-elle si difficile pour qu'une poignée des plus désespérés viennent donc s'enticher de l'espoir, ici, d'une vie meilleure? Mais d'ailleurs, de quoi rêvent-ils en venant ici? Que supposaient-ils en partant pour la France et comment pouvaient-ils savoir qu'ici, en France, à Lyon, la vie puisse être quand même bien meilleure? L'est-elle, d'ailleurs, pour eux? Eux qui vivent généralement (du moins ceux dont on entend parler) dans de petites cabanes de fortune, sur des terrains vagues, dans des taudis et des squats? Ils doivent bien avoir, se dit-on alors, et quoi que l'on veuille bien en penser, de « bonnes raisons » de venir. . .

Cependant, quels qu'en soient les raisons et le projet contenus dans ce périple, il se trouve que pour les occupants du terrain, le choix peut dorénavant se poser. Car c'est ici que se situe l'enjeu de cette nouvelle situation. Les moyens sont donnés par les autorités pour que ces nouveaux européens puissent « se stabiliser » dit-on, trouver du travail et trouver où se loger. Une décision non seulement à prendre mais des conséquences à assumer.

Mais plus implicitement, la question est celle de rester ou partir. Mais à qui veut bien s'intégrer la possibilité de rester. Si on ne se conforme pas, on doit repartir. Voilà la condition qui est posée. Une installation dans un bidonville n'est pas conforme (ça n'a pas la « bonne forme ») à l'idée de s'intégrer. Si on s'installe dans un bidonville, on peut douter qu'on veuille s'intégrer. Plus question, d'ailleurs, de parler de « population rom ». La préfecture préférera parler dorénavant de « citoyens européens ». Voici s'opérer le passage « du fou au malade » comme l'a montré Michel Foucault dans ses études sur la folie¹, le passage du différent par nature à la nature de la différence sur laquelle on peut espérer avoir quelque action positive. . .

Contraintes

Le travail d'audit commence par une « assemblée générale des occupants », ainsi que nous la nommons, rassemblement tout-à-fait inédit pour les habitants du bidonville que nous convoquons le vendredi 2 février 2007 au soir dans un gymnase que la mairie de Villeurbanne nous a mis à disposition et qui se trouve non loin du terrain. S'y rend plus d'une soixantaine de personnes, en majorité des hommes, en une longue procession que nous accompagnons du bidonville à la salle communale. Je traduis ce jour là les propos de mon collègue André qui mène les opérations sur ce terrain². Il a préparé un texte qu'il m'a fait passer pour que je m'en imprègne. Le propos est positif et encourageant. Il s'agit de présenter aux occupants le travail qui va s'engager, mais aussi de leur dire que le travail qui s'engage est un travail

1. Michel FOUCAULT, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1976.

2. André est un des fondateurs de l'Alpil, dans les années 70. Il est à peu près connu de toute l'assistance, pour être présent sur le terrain des bidonvilles depuis qu'ils sont réapparus à Lyon. C'est un « personnage », une figure, qui n'apparaît parfois pas clairement pour tous. On le pense maire, commissaire, préfet (beaucoup, s'ils ne savent le nommer et le relier à moi, me parlent de lui en ces termes). Le fait est qu'il fait autorité aux yeux de tous. Tout au long de ce travail sur la Soie, nous lui faisons jouer le rôle bienveillant d'un « chef » (c'est le mot, pour ceux qui le méconnaissent, qui fait consensus), dont André lui-même refuse le terme mais endosse le costume, si tant est que sa stature de sexagénaire et ses cheveux blancs en dessinent l'occasion.

commun dans lequel ils doivent prendre une large part en affirmant leurs souhaits et leur « volonté » de « s'intégrer » (ou non, puisque c'est une question). Le propos est ponctué des réactions visiblement enthousiastes de l'assistance qui ne répond pas vraiment au propos mais plutôt à sa tonalité. Il n'y a pas de question à la fin. André relaie la possibilité nouvelle aujourd'hui de « décider de son avenir » et de la nécessité d'être acteur de son parcours. C'est la première fois que des occupants vont être entendus. Pour eux, c'est une occasion inédite, pendant la passation du questionnaire, de faire entendre leurs difficultés (en Roumanie comme en France), mais il n'y a pas véritablement encore de changements immédiats pour eux. La nuance introduite par cette « nouvelle donne » semble être difficilement entendue. La volonté de « s'intégrer » est déjà exprimée par tous comme une évidence. Elle s'exprime aussi comme la volonté *d'être intégré*.

Cette nouvelle situation est dans le même temps plutôt contraignante. De cette manière, elle ne produit pas véritablement son effet, si ce n'est d'être entendue, suivant son annonce, comme un nouvel espoir dont on peut également se méfier. L'espoir, qui est celui de passer d'un étranger désigné et circonscrit à une place qui ne doit pas être là, à un demandeur pouvant faire valoir ses droits et ses souhaits, a son revers. La contrainte, qui ne se dit pas, est de la même « matière » que la contrainte à l'origine de l'intention d'expulser *manu militari* tous les occupants. C'est en ce sens que le pouvoir continue de s'exercer de la même manière sur les habitants du bidonville qui sont contraints, assujettis, dans le cadre de l'examen de leur « bonne volonté », au choix de se conformer qui apparaît comme sans véritable alternative.

3.2 L'examen

Voici l'examen à faire de la situation : « débrouiller toutes les confusions¹ » sur le bidonville, à commencer par le dénombrement, l'identification et l'assignation d'une « adresse » à chaque ménage. C'est la réponse directe à ce qu'est un bidonville : un lieu où on ne sait pas à qui on a affaire (à qui on *s'adresse*). Il s'agit donc de questionner, de « documenter » et de faire émerger des « individualités » (ou des « ménages ») d'une masse trouble et d'une multiplicité désordonnée, individus-sujets qui peuvent, le cas échéant, se (re)présenter.

Le premier problème dont on a parlé est celui de la volonté qu'il faut tester et confirmer et de la possibilité des occupants de faire le choix de se conformer ; le second problème qui apparaît ici est un problème de clarté et de « lisibilité » sur le bidonville qui demande à ce que les choses soit stabilisées, identifiées, objectivées, comptabilisées. « Quantifier, c'est convenir puis mesurer » explique Alain Desrosières². L'instabilité de la situation du bidonville fait écho à l'instabilité de l'identité des occupants et de la définition de la situation. Après la fabrication d'un sujet responsable et autonome, il s'agit de fabriquer un objet clair et stable.

1. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 230.

2. Dans l'introduction générale des deux tomes de Alain DESROSIÈRES, *L'argument statistique 1. Pour une sociologie historique de la quantification*, Paris, Presses des Mines, 2008 et Alain DESROSIÈRES, *L'argument statistique 2. Gouverner par les nombres*, Paris, Presses des Mines, 2008, également dans Alain DESROSIÈRES, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte, 2014, p. 38.

On créer alors des « bénéficiaires » en même temps qu'on attend que des sujets se conforment.

L'examen qui se déroule au travers du travail d'audit du terrain de la Soie est l'essai d'établir une vision « panoptique » (Foucault) de la situation qui est aussi une vision simplificatrice (réductrice) selon James C. Scott : « Certaines formes de connaissance et de contrôle exigent un rétrécissement de la vision. Le grand avantage de cette vision en tunnel, c'est qu'il met en discussion certains aspects précis et limités d'une réalité autrement plus complexe et difficile à manier. Cette simplification, à son tour, rend le phénomène au centre du champ de vision plus lisible, et donc plus susceptible à la mesure et au calcul prudents. Combiné à des observations similaires, un ensemble, combiné, agrégé, est formé, une vue synoptique d'une réalité sélective est produite, qui rend possible un degré élevé de connaissances schématiques, le contrôle et la manipulation¹. » L'outil, c'est l'enquête par questionnaire puis le recensement, qui est moins l'activité de *compter* que la volonté de *contenir*. Par l'effet de recensement, est recherchée une limite (le « bénéficiaire ») à ce qui apparaît comme un épanchement incontrôlable, à l'image, fin juillet 2007, d'une épidémie de tuberculose qui fait craindre l'effet de contagion, qui est un désordre immaîtrisable, à l'instar de la situation du terrain durant ces quelques mois d'intervention. L'examen répond à la difficulté de réguler, voire de régulariser, ce qui apparaît confus et désordonné, voire déréglé.

3.2.1 Questionner

Fixer

A l'Alpil on s'organise. Fort de la décision de la préfecture plutôt inédite, en tous les cas attendue, il est décidé du mode opératoire pour construire un rapport d'audit qui permette de rendre compte au mieux de la situation du bidonville et de ses habitants. La forme de ce rapport a été proposée en réunion avec le préfet. Pour l'Alpil, chaque personne (ou chaque ménage) rencontrant une difficulté de logement est perçue comme demandeur de logement (ou d'hébergement). La demande est adressée à la collectivité via ses institutions (sous quelque forme que ce soit : un bailleur public, une juridiction, un maire ou son adjoint au logement, un centre d'hébergement, etc.) S'il y a une difficulté (de logement), si la personne n'est pas en mesure de la dépasser par ses propres moyens, c'est au collectif de prendre le relais (selon la loi). C'est en cela que chaque personne en difficulté de logement est un demandeur, et un demandeur comme un autre (le demandeur n'est caractérisé que par sa situation de logement qui est aussi définie dans le cadre du droit : sans logement, mal-logé, hébergé par un tiers, etc.) L'Alpil intervient habituellement à l'endroit de cette demande, pour la traduire en des termes administratifs, c'est-à-dire en des termes là encore de droit (et on peut dire aussi en des termes politiques pour faire évoluer le droit). On peut dire aussi que sur le terrain du bidonville de la Soie, l'Alpil se place en intermédiaire de cette formulation. Il est alors proposé, pour les fins de l'étude de la situation du bidonville, de réaliser une enquête par questionnaire auprès des ménages pour dresser le portrait type des souhaits et des besoins des familles. En ce sens, l'Alpil déplace la responsabilité, qui est d'une

1. SCOTT, *Seeing like a state, op. cit.*, p. 11.

autre manière prêtée aux occupants, du côté cette fois du collectif (c'est-à-dire du côté de ce qui le garanti, l'institution publique).

Pour la préfecture, il s'agit de connaître ce qui apparaît non seulement sans clarté (la nébuleuse du bidonville et de ses occupants) mais également sans « prise » (pour intervenir et résorber le bidonville). L'enquête par questionnaire puis le rapport d'audit vont permettre de délimiter les contours de ce qui est à examiner.

« La fixation des populations de manière permanente constitue peut-être, avec la levée des impôts, la plus ancienne activité des États » rappelle James C. Scott¹. En ce sens, c'est non seulement la fixation des identités (et, en général, de l'identité toute entière de ce qui se passe, c'est-à-dire l'identification de la situation, sa caractérisation) mais surtout les mesures à prendre pour faciliter l'inspection : « espace découpé, immobile, figé. Chacun est arrimé à sa place². » Il faut que la situation, en tous les cas, soit bien « lisible » (Scott), et que chacun soit à sa place est un critère. Ainsi, la première nécessité, alors qu'il faut enquêter sur la situation de chacun, est de délimiter et découper pour ensuite désigner et dénombrer les espaces, les familles (les ménages) et les individus.

Au préalable à l'enquête par questionnaire, la situation doit donc être idéalement « figée » et chacune des cabanes est numérotée. Car le premier problème qui se pose au départ de cet audit est l'instabilité de la situation du bidonville qui fait, elle, écho à l'instabilité de l'identité des occupants et de la définition de la situation. Des familles arrivent et s'y installent encore, d'autres partent, parfois ce n'est que quelques individus d'une même famille qui partent ou s'installent. Il y a également la situation sur les autres squats qui évolue dans le même temps. Certains sites sont expulsés et on voit alors arriver quelques familles supplémentaires. Le travail d'audit, au contraire, doit se faire sur un terrain dont la situation est idéalement stabilisée.

Le préfet craint également ce qu'il appelle un phénomène « d'appel d'air » : que l'amélioration des conditions (ou l'engagement d'un travail positif) puisse attirer de nouvelles familles (qu'elles soient sur d'autres sites ou même en provenance du pays d'origine). Si bien qu'une des conditions du démarrage de ce travail est de *contenir* le peuplement du terrain. De cette manière on crée des bénéficiaires (ceux qui sont là à un moment donné, au démarrage du travail), en même temps qu'on crée des sujets qui se conforment (section précédente).

Nous numérotons à la peinture rouge 139 cabanes. C'est un repère pour la passation du questionnaire. C'est aussi un moyen de limiter les nouvelles constructions, comme on attribue un nombre limité d'emplacements. Nous espérons aussi donner une « adresse », comme on numérote les habitations d'une rue. Mais la numérotation est déjà problématique car une cabane numérotée n'abrite pas forcément qu'un seul ménage ou plusieurs cabanes peuvent au contraire en abriter un seul. Cette manière de localiser, de fixer au sol, d'attribuer un emplacement, se trouve confrontée non seulement à la dynamique de l'installation des occupants mais aussi à l'organisation et à la distribution géographique qui échappent d'abord à « l'idée fixe » d'implantation, d'autre part à celle, plus sociologique, de « ménage » au sens ou nous voulons bien l'entendre. Localiser est synonyme de circonscrire, et ce que nous fixons là à un endroit que nous espérons précis n'évolue idéalement pas

1. SCOTT, *Zomia*, *op. cit.*, p. 139.

2. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 229.

ni ne s'étend et ne dépasse les limites établies à un moment donné. C'est par là aussi ce qui rejoint la définition idoine de la notion de ménage, où l'on entend une *unité* d'un couple et de ses enfants dans *un même foyer* ; où le ménage, si l'on peut dire, s'entend comme l'ordonnancement et la bonne gestion de quelque chose de domestique, qui ne doit pas être dérangé ni par la poussière, ni par une « scène de ménage » qui trouble l'ordre et l'entente (« faire bon ménage »). L'usage maladroit, après coup, de la peinture rouge pour la numérotation des cabanes est à cette image. La couleur rouge est un hasard. Le pot de peinture est récupéré. C'est un rouge bordeaux qui a servi à repeindre les portes des locaux de l'Alpil. Mais le rouge est le signe de quelque chose d'important, visible, voire une correction, comme le stylo rouge du maître d'école. La peinture est appliquée sur des constructions qui n'ont rien de permanent. Elle est appliquée sur des planchettes, sur des plaques ajustées, sur des morceaux de bois qui ne sont pas des surfaces pleines et homogènes. Il se trouve que les surfaces où elle est appliquée sont des surfaces qui restent mobiles et ré-aménageables, qu'elles peuvent être déplacées.

Mesurer

Un questionnaire est préparé pour être passé auprès de toutes les familles installées sur le terrain. Il est l'outil par excellence de l'examen, un de ces « procédés d'écriture et d'enregistrement » qui « place les individus dans un champ de surveillance » et « les situe également dans un réseau d'écriture ; il les engage dans toute une épaisseur de documents qui les captent et les fixent »¹. Le questionnaire est aussi un outil qui doit permettre de faire passer l'inconnu (ou ce qui n'a pas d'ordre, qui est désordonné) vers des catégories (ordonnées) connues. Il faut rendre cette réalité « lisible » et « répertoriable »².

L'objectif de l'audit et du travail de l'Alpil, c'est justement de mettre en rapport les occupants et « leurs souhaits » avec des catégories connues au préalable (on se souvient du préalable, déjà, de la norme sur la loi), en terme de logement, d'emploi, de formation professionnelle, etc. Le rapport d'audit est déjà une tentative d'intégration à l'existant ce qui n'est d'abord pas visible au travers de ces catégories. Le trouble que produit cette installation qui est d'abord reconnue comme illégitime et illégale provient de la difficulté à *intégrer* « ce qui se passe » à des catégories connues ou à des règles établies. C'est la difficulté à réguler, voire à régulariser, ce qui apparaît confus et désordonné, voire déréglé.

Une trame de questionnaire est le support de cette enquête. Elle prend en compte l'identité de la personne (le « chef de famille »), sa configuration familiale et ses liens familiaux par ailleurs, son parcours scolaire et professionnel, son parcours « résidentiel », ses projets d'installation ou d'aller-retour ou encore les éventuels problèmes de santé. L'ensemble de ces variables conditionnent l'établissement d'une liste des besoins en terme de relogement. Des problèmes de santé peuvent nécessiter un type de logement particulier ou exclure du marché du travail et

1. *ibid.*, p. 222.

2. SCOTT, *Zomia, op. cit.*, et notamment la question de la « lisibilité fiscale », p. 131, qui fait partie des « techniques de contrôle des populations » p. 123 : « Un système fiscal efficace exige d'abord et avant tout que les objets de l'imposition (individus, terres, activités commerciales) soient répertoriables. Les recensements de population et les cadastres dressant la liste des terres fertiles sont les principaux instruments administratifs qui permettent une telle lisibilité. ».

limiter des ressources qui conditionnent elles-mêmes la typologie et le prix du logement. L'accès au marché du travail est, lui, conditionné par la formation préalable ou les compétences et expériences du candidat, l'emploi étant la source de ces mêmes revenus sur la base desquels une typologie du logement est pensée, etc. Le questionnaire est également pensé pour décrire et expliquer plus précisément et, peut-être, plus clairement, la situation des occupants et leurs projets. De la même manière qu'il est nécessaire de figer l'occupation du terrain au jour du début de la mission d'audit pour en permettre son déroulement et créer des conditions *a priori* de clarification de sa situation, l'enquête par questionnaire vise à mettre en lumière *a posteriori* les rouages des difficultés des familles et en quoi la situation peut paraître « opaque » et fragile.

L'enquête par questionnaire se déroule durant le mois de février. Nous formons plusieurs équipes d'enquêteurs et traducteurs et passons dans chacune des cabanes à la rencontre des familles. Nous récoltons 152 questionnaires. Les résultats de cet audit sont publiés à la fin du mois de février dans un rapport confidentiel adressé à son commanditaire. Ce rapport comporte également un ensemble de propositions dans les domaines de l'emploi et du logement. Mais il fait d'abord état d'un certain nombre de constats : 289 adultes sont recensés et 167 enfants mineurs, soit 456 personnes sur le bidonville. Il me semble alors que ces premiers résultats ne présentent pas d'ambiguïté, sinon l'idée qu'il est en réalité difficile de maintenir ce nombre et qu'autant d'exactitude n'est pas « réaliste ». Je fais passer une quarantaine de questionnaires. J'ai déjà l'expérience de ce genre d'entretiens et je suis un moment sceptique quant à la possibilité d'obtenir des résultats « représentatifs » de la réalité¹. Nous constatons que « *seulement 15 % des ménages se déclarent sans attaches familiales sur le site*² ». Autrement dit, la très grande majorité des personnes que nous entendons entretient un lien de parenté (réel ou symbolique) avec d'autres familles installées sur le terrain. Nous sommes face à un vaste ensemble qui nous donne l'impression là aussi d'une grande complexité et donne à ces réponses un caractère évasif et délicat à traiter. Nous assurons, dans le rapport, que « *cette proximité n'induit pas inévitablement une volonté ou des perspectives d'installation commune. Cependant nous verrons plus loin qu'elle peut avoir dans certains cas une incidence sur les projets d'avenir* ». L'embarras peut venir par la suite, lorsque nous avons à proposer des solutions de relogement. En attendant, nous notons aussi que « *la proximité familiale est aussi le reflet de la grande communauté d'origine géographique* » et qu'ainsi 78 % de la population du terrain est originaire du département de Bihor³, 17 % viennent du département d'Arad (limitrophe de Bihor) et 11 % du département du Dolj et de la ville de Craiova. Ces données, exposées de cette manière, permettent d'obtenir des résultats attendus, non moins quantitatifs que qualitatifs, en exposant clairement l'état de peuplement du terrain et en préfigurant tout à la fois sa complexité. Nous

1. Voir le chapitre 2 et le recensement des habitants du bidonville de Kruger p. 46 avec Médecins du Monde (mais l'Alpil était déjà présent sur ce même terrain et a organisé ce recensement).

2. Je tiens tous les résultats que je cite du rapport d'audit de l'Alpil pour la préfecture, publié d'une manière confidentielle en février 2007.

3. On retiendra utilement ce nom : les premiers convois de rapatriement humanitaire sont organisés vers ce département ; en 2009 puis 2010, le département de Bihor n'est plus seulement une statistique, c'est un lieu où je me rends et qui devient même l'objet d'attentions depuis la France.

précisons d'ailleurs que ces chiffres « *doivent être considérés comme un maximum car il ne peuvent tenir compte, à l'heure de la rédaction de ce rapport, des départs des derniers jours* ». Nous ne parlons cependant pas du risque que ces chiffres augmentent. . .

Par ailleurs, les réponses qui nous sont données dans le cadre de ce questionnaire apparaissent aussi pour une autre part tout-à-fait univoques : chaque ménage entendu formule les mêmes souhaits d'installation. Les parcours varient certes, mais font état de la même précarité. Chacun *demande* à travailler, même les plus malades, les plus handicapés ou les plus âgés (un vieil homme de 69 ans m'assure pouvoir construire un mur de briques en une journée) et chacun *attend* de cette vaste opération de prise en compte un travail et un logement. Le rapport d'audit, en évaluant « l'employabilité » des personnes, fait ressortir que les adultes en âge de travailler recherchent en majorité un emploi, ou plutôt souhaitent travailler. La question est d'ailleurs, dans le questionnaire, très directement posée (« souhaitez-vous travailler ? ») et les réponses aussi directement et majoritairement, pour les hommes, dans l'affirmative. Cependant, aucune démarche n'est entamée en ce sens. De surcroît, si le souhait de trouver un emploi est affirmé clairement, le domaine dans lequel l'emploi est recherché n'est aucunement précisé. Au contraire, chacun martèle pouvoir accepter « n'importe quoi », travailler dans tous les domaines qui leur offrent une possibilité, et même à toutes les conditions.

Nous rencontrons un certain nombre de difficultés liées à l'imprécision et à l'ambiguïté des réponses données, mais aussi et dans le même temps à l'inadaptation de nos questions et à l'ambiguïté là aussi de nos formulations. Sans précision aucune, les réponses qui doivent permettre de définir avec exactitude la forme et les besoins de ces familles ne semblent pas dissiper l'équivoque.

Le questionnaire prévoit aussi de retracer les parcours professionnels. Mais la majorité des personnes n'a jamais travaillé, entendu comme ayant été employé régulier d'une entreprise ou dans un rapport professionnel, quel qu'il eut été. Tout au plus, les personnes interrogées ont participé à des travaux agricoles saisonniers ou de menus travaux de maçonnerie, dans un cadre difficile à cerner et, probablement, hors du cadre légal, sans aucune trace (ni même dans les mémoires, puisque d'aucun ne peut préciser dates et lieux). La très forte majorité d'entre-eux n'a pas eu de formation professionnelle et, qui plus est, n'est pas allé à l'école bien longtemps (la majorité jusqu'à la fin du primaire, les 4/5 étant illettrés). Fait plus grave encore, 32 % des habitants du bidonville n'auraient jamais été scolarisés et sont analphabètes.

3.2.2 Documenter

Recenser

Le bidonville de la Soie est installé sur ce vaste terrain vague depuis le début de l'hiver précédent. Les occupants ont eu le temps d'en organiser un tant soit peu la vie et ont eu le loisir d'améliorer leurs constructions. En entrant par la rue Léon Blum (sud), par le passage aménagé dans une brèche de la palissade métallique qui le protège des regards de la rue, on découvre une large étendue truffée de petites constructions basses au toit pointu. D'innombrables cheminées répandent un léger voile de fumée grise. Beaucoup de monde circule dans des sortes d'allées

joliment dessinées entre d'interminables rangées de cabanes plus ou moins alignées, parfois même juxtaposées de manière sinueuse. La première impression que laisse cet aperçu, d'autant que l'entrée en est un peu en surplomb, est celle d'un village miniature mais vaste et, à cette échelle, à perte de vue. En parcourant ces allées et contre-allées imbriquées d'une manière aléatoire mais non moins praticables, c'est l'impression du nombre de portes et d'entrées, de passages, de cours et d'impasses qui submerge le « promeneur ». Une impression qui est renforcée par le nombre de personnes circulant et passant ou stationnant devant autant de recoins attenants à des alcôves parfois couvertes de bâches et de toits improvisés.

Contrairement à l'intention « artificielle » lors de la passation du questionnaire, où chaque ménage est entendu de la même manière, le travail qui débute alors sur le terrain se confronte à la très grande diversité des situations et des personnes que nous rencontrons. Même si, on l'a vu, les discours et les réponses données s'expriment dans un même sens, l'expérience que nous faisons du travail auprès de ces familles, dans le bidonville au quotidien, dans ces allées biscornues et à l'intérieur de ces bicoques sombres et sales, laisse très vite le sentiment d'être submergé par la *masse* des personnes, des demandes « individuelles » ou des parcours singuliers que nous arrivons à grand peine à connaître, retenir, comprendre.

Nous sommes quatre intervenants à être présents chaque jour sur le terrain, durant le mois de février d'abord, durant lequel nous faisons installer un *algéco* (ce sera notre « bureau ») dans l'enceinte même du bidonville à proximité de l'une de ces entrées, le mardi 6 février (jour qui a son importance et qui montre l'investissement dans et de cet espace), jusqu'à l'expulsion du terrain fin juillet. Le premier recensement indique la présence de plus de quatre cents personnes, et le rapport de nombre est à notre désavantage, s'il faut être aussi terre-à-terre.

Des recensements sont régulièrement organisés. Des listes des occupants par cabanes sont établies. La police, à grand renfort de personnel (parfois plus d'une dizaine d'agents de police), organise elle-aussi des recensements en parallèle des nôtres. Je m'aperçois à cette occasion que la police rencontre de grandes difficultés à obtenir des listes *exhaustives* des familles (puisqu'il s'agit de ça) et que les policiers ne trouvent pas la méthode adéquate à l'objectif qu'ils poursuivent, si bien qu'ils obtiennent des chiffres inférieurs aux nôtres...¹ Nous n'avons d'ailleurs aucun avantage à tirer de la situation, car nous ne pouvons nous permettre de donner des chiffres du nombre de personnes *inférieurs à la réalité*, au risque de ne pouvoir faire prendre en compte telle ou telle personne, telle ou telle famille, etc. Et il s'agit donc bien d'un rapport à la réalité, ou plus précisément encore d'un écart par rapport à la réalité, en ce que les recensements mobilisent une sorte de modélisation abstraite de cette réalité, et que l'écart qui s'introduit toujours représente sans cesse une espèce de résistance, d'actualité du terrain (d'actualisation de la situation du terrain). Alain Desrosières dit bien que mesurer n'est pas seulement quantifier mais aussi convenir d'une réalité. La mesure est en effet un rapport à la réalité,

1. L'arrivée durant l'année 2008 d'un officier de liaison roumain en soutien aux forces de police à Lyon – au même moment à Paris et Marseille – va faciliter, d'une certaine manière, l'intervention de la police dans les bidonvilles et sur les situations liées aux roms roumains. S'il s'agit d'ailleurs de montrer l'évolution du rapport institutionnel à cette question, on ne peut pas s'empêcher de remarquer que la police, contrairement à l'image impartiale et objective qui ressort à son rôle, est dans les mêmes difficultés que tous les autres intervenants et n'a de cesse d'ajuster son rapport « objectif ».

en ce sens qu'il faut établir des comparaisons, des négociations, des compromis et des traductions avant que la mesure ne puisse se faire. Ce qui résiste à ce point, ce sont les « conventions de quantification », mais avant tout les conventions selon lesquelles l'objet à quantifier est délimité¹.

Nos recensements sont toujours difficiles à réaliser. Nous tentons toujours de mettre en rapport un numéro de cabane avec une famille et ses membres. Puis nous faisons le compte. Dans les tableaux que nous mettons régulièrement à jour, une première colonne indique le numéro de la cabane, une seconde le nom des époux (ou le cas échéant le nom d'une personne de référence s'il s'agit d'une personne seule ou d'un regroupement qui n'est pas un couple) et le nombre d'enfants vivant avec eux, enfin une troisième colonne d'observations diverses. Et si la première colonne donne l'impression d'un ordre simple (d'une manière très relative cependant, puisque certains numéros de cabanes correspondent parfois à plusieurs cabanes « physiques » mais à une seule famille – la famille X habite les cabanes 25 et 42 – ou qu'un seul numéro fait référence à deux lieux d'habitation – la famille Y est établie cabane 138 et la famille Z habite la cabane 138 Bis, enfin des mentions comme quoi telle cabane – la cabane numéro 3 – n'a « jamais existé »...), la dernière de ces colonnes devient essentielle à la mesure de l'évolution de la situation du ménage et d'abord à la compréhension d'un nombre important d'informations qui ne peuvent se réduire à un numéro ou à un nombre. Cette colonne défait assez rapidement ce que les comptages imposent de statique. Or ces recensements se doivent de fixer la situation, à l'image de la volonté de la préfecture de connaître l'état d'occupation du terrain. Les listes et recensements que nous dressons restent cependant tout-à-fait abscons.

Aux différents points que nous faisons du nombre de personnes sur le terrain, je sais que nous sommes « loin du compte ». Le plus simple est encore de donner le nombre de personnes relogées (ou en passe de l'être) lorsque nous sommes en mesure d'obtenir des places d'hébergement pour ces familles (dans ce sens, les places libres étant limitées et encadrées, et les familles les intégrant bien désignées aussi, on comprend que le calcul est plus simple). Pour autant, si nous réalisons un nouveau recensement, les chiffres que nous obtenons restent en décalage par rapport au calcul qui est logiquement à faire et au résultat mathématiquement obtenu. Et nous ne pouvons pas assurer simplement que de nouvelles personnes ont pris la place des familles qui partent. Les comptes à la base sont trop fragiles, nous n'avons jamais le même nombre de personnes, à moins d'une dizaine d'individus près. La plus grande difficulté est de n'oublier aucun enfant (à charge, même si cette notion reste elle aussi très fragile, des enfants mineurs pouvant être mariés, habiter dans une autre cabane que celle des parents, faire garder leur enfants aux grands-parents qui les indiquent comme leurs propres enfants, etc.)

Pris isolément, ce genre de situation des familles n'a rien de bien extraordinaire (sinon peut être une complexité liée au fait de bien se comprendre et de bien faire comprendre l'enjeu des renseignements qu'on demande et la précision avec laquelle nous les attendons, ce à quoi se mêle ce qui commence à se poser comme une certaine méfiance, voire des stratégies liées à la compréhension par les personnes de la situation les concernant, ou encore et justement le projet même d'habitation de la famille qui parfois dépasse les possibilités d'accueil d'autre part²). Mais c'est la

1. DESROSIÈRES, *Prouver et gouverner*, *op. cit.*, p. 38-39.

2. On se reportera à la section suivante et l'illustration des « fiches individuelles » qui sont

masse des personnes, la multiplicité des situations et la dynamique de l'ensemble qui déroutent le recensement, qui introduit de l'écart entre la production du compte « objectif » et la « réalité » qui semble de cette manière résister et qu'il faut alors contenir.

Contenir

Ainsi, notre travail sur le terrain se transforme-t-il en gestion des mouvements quotidiens des occupants, ou pour le dire autrement, en gestion de la « dynamique d'occupation », qui est cette dynamique même qui nous échappe et échappe à la possibilité de connaissance et échappe à la volonté de résorption du bidonville par ceux (puis pour nous) qui en commandent (puis en exécutent) le travail.

Fin mai, je traduis une petite affichette en roumain que nous placardons et distribuons sur le terrain. Voici ce qu'elle annonce froidement :

« ANUNT
pentru toata lumea
Miercuri 30 mai
începand cu ora 8 dimineata
Toate cabanele
ocupate de persoanele
care nu au dat interviul
din luna februarie
vor fii demolate
Pot ramâne pe platz doar persoanele
care sunt înscrise pe listele noastre
(cei care au dat interviul)
Va fii facuta o ultima verificare
in cursul saptamânii
Cei vizati sunt rugati sa se conformeze
pentru a putea respecta
proiectul initial al Prefecturii » ¹

A partir de ce mercredi 30 mai au matin, et les jours suivants, nous détruisons (*théoriquement*) 26 cabanes. 30 personnes (mais impossible de *vraiment* savoir) quittent le terrain pour s'installer sur un autre terrain qui est en train de devenir ce qu'une militante appelle dans un de ses mails d'information que je reçois un « la Soie bis ». Cette besogne (difficile de le dire autrement) est assumée par mon collègue Nicolas et moi-même. Quelques rares habitants nous prêtent main forte, plus amusés que nous. Les cabanes sont extrêmement robustes et difficiles à détruire. Nous utilisons une masse et nous rendons la structure inutilisable, plus que nous en supprimons la structure complète (nous « couchons » au sol les murs ou nous détruisons le toit) pour que les cabanes soient inutilisables, plus que simplement utilisées pour la part du travail avec chacun des ménages.

1. ANNONCE à tous. Mercredi 30 mai à partir de 8 heures du matin, toutes les cabanes occupées par des personnes qui n'ont pas été recensées durant le mois de février vont être démolies. Il ne peut rester sur le terrain que les familles inscrites sur les listes (c'est-à-dire celles qui ont participé au recensement). Une dernière vérification sera faite au courant de la semaine. Vous êtes priés de vous conformer à cette décision pour respecter le projet de la préfecture.

supprimées. Le fait est que nous voulons lancer un signal fort et qui doit faire *autorité* pour les occupants du bidonville, comme si aussi ces derniers ne respectaient pas les termes du « contrat ».

Des « assemblées générales » sont convoquées régulièrement sur le terrain. Nous appelons tous les habitants du terrain à nous rejoindre sur la plate-forme centrale (un vaste espace bétonné au centre du terrain), afin de les informer de l'avancée du travail et des liens avec les *autorités* (préfecture, mairie, police). En fait, ce sont des moments qui nous permettent justement de jouer d'autorité sur la vie quotidienne du terrain qui, en vérité, nous échappe absolument. Cette autorité s'exerce pour une grande part sur la *population* du terrain, c'est-à-dire sur l'occupation du terrain même, à savoir qui peut y habiter ou non (et c'est vrai à partir de février et du travail d'audit). Ainsi, après avoir prévenu qu'à partir de la fin de l'audit les occupants devaient être ceux et seulement ceux qui avaient été recensés (qu'il s'agissait donc bien plus qu'un recensement), puis après avoir constaté, au cours de nos présences et de notre travail avec les occupants les mois suivants, que le nombre de personnes n'était pas stabilisé (du moins que les « comptes » n'étaient pas clairs, ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose), il nous faut, dès la fin mai, exiger le départ des « surnuméraires », supprimer les cabanes qui ne doivent plus être occupées et continuer de prévenir les occupants qu'ils ne peuvent accueillir d'autres personnes.

Nous appelons les occupants à une *responsabilité commune*. Mais cette notion à de la peine à exister dans ce contexte. Qui plus est, elle devient directement le pendant de l'injonction première de la préfecture, où un glissement progressif fait passer la présence de ces personnes qui n'ont rien demandé de tel à une demande qu'ils ne contribuent pas à faciliter. On est là encore dans la situation de prêter la responsabilité de l'occupation aux habitants du terrain comme s'ils avaient fait le choix de s'opposer à ce qui est conforme. Contenir la dynamique du terrain passe tout de même par l'appel à cette responsabilité qui doit cependant devenir « commune », c'est-à-dire replacer sur un même plan l'action de la préfecture et l'action des occupants : pour ce faire, nous souhaitons dans le même temps voir émerger des représentants des occupants.

3.2.3 Se présenter

Représenter

Dans la vie du terrain, sur le bidonville de la Soie, nous espérons voir émerger des « représentants » des occupants, idéalement un petit groupe de porte-paroles qui pourraient s'exprimer et prendre engagement pour tous. L'objectif est de voir apparaître une *parole propre* des occupants. L'Alpil, bien au fait depuis plusieurs années des problèmes rencontrés par les roms roumains à Lyon, pour régulièrement intervenir et agir auprès d'eux, est souvent consultée pour répondre aux questions que se posent la presse par exemple ou les différents acteurs sociaux qui interviennent auprès des roms. Pour ce qui est des problèmes liés à l'intervention sociale, l'Alpil se pose en experte et propose des modes d'intervention qui lui semblent adaptés. Mais au sujet des roms, les questions qui sont souvent sous-tendues autour de l'intervention interrogent pour ainsi dire directement les personnes. Elle interrogent ce qu'on a l'habitude d'appeler des « revendications » (ce qu'on appelait plus haut

les « projets » ou encore les intentions) et, de la même manière qu'un ensemble de questions implicites commence à se poser au sujet de cette présence trouble des roms (« mais enfin, que veulent-ils ? »), il est en effet délicat de penser que l'Alpil parle « à leur place » ou « pour eux », avec l'idée de les « représenter » sans partager tout-à-fait leur existence, leurs intentions ou leurs souhaits et alors que l'idée d'une représentation peut déjà faire problème pour les occupants du bidonville. L'idée enfin n'est pas dénuée de l'intérêt de voir émerger une organisation des habitants dans le contexte de ce vaste ensemble de personnes qui interroge par sa forme et sa nature, son intention et ses souhaits¹.

Nous organisons régulièrement des « assemblées générales de tous les occupants » au beau milieu du terrain, durant ces fins d'après-midi où nous espérons trouver présent le plus grand nombre. Durant l'une d'entre-elles, nous exhortons l'assistance à s'organiser et, par là, à faire le choix de quelques personnes sensées les représenter. Je suis en effet attentif depuis plusieurs semaines à la manifestation de quelques personnages plutôt charismatiques sur le terrain, sans que l'idée de représentants n'ait été encore discutée avec les intéressés, même si quelques conversations informelles se sont naturellement portées sur le sujet. C'est une préoccupation qui existe « en creux », lorsque beaucoup me promettent d'être attentifs aux leurs afin que soient respectées un certain nombre de consignes, la propreté du terrain ou que j'ai pu demander ce que souhaitait la personne pour sa famille. Lorsque je parle de l'ensemble des occupants avec l'un d'entre eux, on me répond systématiquement qu'on ne peut parler que de soi (ou de sa famille). J'ai en tête quelques individus que j'ai pu remarquer ces derniers temps, à force de présence sur le terrain et de moments de discussion. Je prépare un premier choix, tout en sachant pertinemment qu'une sélection, voire une élection (dans l'idéal), sera fragile et difficile. Mes critères sont volontairement subjectifs et se basent sur mes échanges avec la plupart des habitants. Je prends en compte la facilité d'expression des problématiques quotidiennes et je m'attache aux discours que je juge les plus raisonnés et réfléchis et qui sont d'après moi les mieux adaptés au contexte en l'occurrence, en pensant aux futurs échanges avec la presse par exemple, les autorités publiques locales, des interlocuteurs sceptiques, voire des adversaires féroces de leur présence. Je sais que si une représentation existe, elle sera au mieux confrontée à des discussions comme elles sont les plus fréquentes pour moi (je pense aux réunions de cadrage de la mission, aux échanges avec les partenaires de l'opération, aux rencontres à la préfecture ou aux interrogations des journalistes), au pire à des affrontements verbaux difficiles et blessants. C'est au final la cohérence avec la manière que nous avons – nous, les associatifs ou les militants – de discuter « de l'extérieur » de la présence des roms à Lyon qui guide un premier choix.

Durant l'assemblée générale, personne ne se présente. Si nous organisons au final ce choix, c'est qu'il n'est d'aucune manière spontané et visiblement possible en l'état et par eux seuls. Cette ingérence nous mène à révéler nos options, l'air de rien... 5 hommes sont plus ou moins désignés, et leur désignation ne fait même pas l'objet de débat, non que nous n'y laissons place, mais qu'au contraire chacun d'eux

1. La démarche n'est cependant pas celle qui consiste à former une représentation des « roms », et représenter ainsi une particularité qu'on voudrait « culturelle » ou « ethnique ». La démarche ici est celle qui consiste à représenter des occupants d'un bidonville, c'est-à-dire des personnes dans une situation donnée.

fait curieusement l'unanimité, au vu de l'enthousiasme amusé de tous les autres, qui est d'avantage le fait d'un désintéret que d'une réelle attention. La forme même des assemblées générales a de la peine à être appropriée. En général, les formes d'actions collectives sur le bidonville n'arrivent pas véritablement à mobiliser. Nous en sommes toujours à l'initiative. Nous sommes fortement présents sur le terrain mais notre présence n'est pas *commune*. Nous nous ajoutons au quotidien et j'ai l'impression que nous le compliquons. Nous *forçons* les choses.

Au début de l'été 2007, nous tentons d'organiser le nettoyage du terrain. Depuis l'installation des occupants, des ordures se sont amoncelées en nombre et ces déchets attirent les rats et présentent un risque grave pour l'hygiène à l'approche de grandes chaleurs. L'image du terrain est aussi déplorable. Le voisinage se plaint des odeurs. La vision de l'état du terrain, de l'extérieur, fait écho à l'*a priori* qu'aucune notion de propreté n'est connue des occupants. Un nettoyage est organisé les 28, 29 juin et le 2 juillet 2007 avec l'aide d'une entreprise mécène de MDM qui met à disposition hommes et machines (un bulldozer) sur trois jours pour désencombrer au mieux le terrain. Rares sont les occupants à aider. Des pelles, balais et brouettes sont prêtés mais ne nous sont jamais rendus. Le revers de cette tentative de diminuer l'inconfort de l'installation laisse en suspend la revendication « d'une vie meilleure » à la base même de ce que, de l'extérieur, l'on pouvait imaginer. Cela semble aussi montrer que l'entente sur le terrain est impossible et qu'aucune homogénéité n'existe, alors que le nombre semble cette fois montrer le contraire sous un aspect communautaire. Bref, tout ce qui se passe sur le terrain semble être le fait spécifique des « roms », leur manière même de faire, spécifique et singulière, en tous les cas « non-conforme », pour le dire vite. Or, la possibilité de se représenter pour les occupants doit pouvoir être une manière de traduire ce qui se passe sur le terrain en des termes compréhensibles pour le pouvoir qui demande à ce que les choses soient stabilisées, ce que signifie l'idée de « représentation », qu'on puisse présenter à l'infini toujours la même identité¹. A l'Alpil, nous espérons que les occupants puissent trouver le moyen d'annoncer d'eux quelque chose qui soit rassurant pour le pouvoir, en des termes qui montrent qu'il y a là quelque chose (et quelque chose d'autre que les représentations du sens commun) de « présentable » (avec toute la connotation morale), c'est-à-dire de « connaissable » et d'entendante (sinon d'acceptable). Ce pari – car c'en est un – passe par ce qu'on appelle généralement les revendications et qui proposent un point d'appui qu'est le droit. Revendiquer, c'est demander de bon droit.

Revendiquer

Dans le même temps, une réunion à la préfecture s'organise autour de cette fragile délégation. J'accompagne le groupe de 5 hommes pour aider à la traduction dans une rencontre avec le préfet en charge du dossier. Là encore, il s'agit bien d'une initiative tout-à-fait originale qui ne s'est encore jamais produite. J'ai quelque peu préparé la rencontre avec eux. Chacun s'évertue à défendre sa propre vision du succès de toute opération, chacun espère le mieux pour sa famille mais aucun n'ose s'engager pour d'autres, ne sachant parler ni des autres familles, ni d'un idéal collectif auquel ils appartiendraient. Devant le préfet, il serait utile que chacun

1. François LAPLANTINE, *Je, nous et les autres*, Paris, Le Pommier, 2010.

parle de sa situation qui, par défaut, est partagée par tous les occupants de la même manière, ou presque. Il fait traduire les situations particulières par des généralités, et c'est un exercice bien particulier qui n'a finalement rien de très évident. Cette tentative « d'objectivation » échoue : chacun donne son avis. Il n'émerge aucune revendication forte et portée par tous. C'est la difficulté principale auprès du préfet.

Dans les échanges, la question de l'emploi s'impose. L'insertion professionnelle est dès le début de l'intervention sur le bidonville de la Soie un des axes principaux de l'action. *Leitmotiv* de « l'intégration » et du projet d'installation réussi, trouver un emploi est l'exigence première posée par la préfecture. Elle est rappelée durant cet entretien, à la suite de l'exposé des demandes des représentants des occupants, qui insistent à leur manière sur cet aspect. Outre les difficultés dans la vie quotidienne qu'ils décrivent pour s'expliquer (et expliquer, au final, leur installation si précaire), ils font montre de la plus grande volonté de travailler. Leurs exposés timides répètent sans cesse cette volonté, celle de mettre leurs enfants à l'école et de vivre une vie normale, avoir un appartement, « ne déranger personne » (je cite). Or, aucun des occupants du terrain n'a d'emploi au départ de l'opération.

Les revendications durant l'entretien en préfecture restent très limitées. Il s'agit pourtant, avec cette fragile délégation, de préciser fermement ce que souhaitent les occupants, et de se prémunir contre toute incompréhension qui peut mener à ce que leur situation ne soit pas prise en compte à juste titre. L'un d'entre-eux prend le parti d'exprimer son idée : il dit avoir pensé à la création de terrains d'accueil temporaires pour que soit expulsé le bidonville (but en soit de l'opération) avec comme solution de rechange des accueils du même type, souples dans leur structure, temporaires afin de prévoir un travail d'insertion plus poussé et de laisser un certain temps aux personnes pour transiger sur leurs situations. Il évoque l'utilité de gérer l'installation des familles, sur un site aux conditions minimales d'hygiène et de sécurité. Il insiste sur l'aspect réglementé de l'installation. Dans le même temps, il semble donner raison à ceux qui pensent qu'une telle installation précaire est un vivier de délinquance et de désordre, en allant dans le sens commun de la représentation d'un groupe anarchique et profiteur, sans bonne volonté de résoudre les difficultés de leur situation. Il propose une gestion plus que sévère, voire tout-à-fait autoritaire, et parle d'éduquer des « sauvages » qu'il plaint avant tout. Il se propose lui-même pour gérer une telle installation provisoire en demandant une sorte « d'accréditation » dit-il pour faire respecter les règles de vie, en même temps qu'une association veillerait à l'insertion des familles. La réunion se termine sur cette idée, qui va à sens contraire de tous les discours (de l'Alpil et des collectifs militants aux côtés des occupants du bidonville), entendus par ailleurs, visant à ce que cette population ne soit pas trop facilement la cible des représentations communes négatives avec cette tentation à la généralisation. Or la seule objectivation de la situation des occupants est exactement produite sur la base de la pensée commune.

En fin de compte, les revendications collectives ne sont que très artificielles. A l'inverse, au quotidien sur le terrain, il n'existe pas vraiment de revendication sinon sous la forme de ce qu'il convient d'appeler des sollicitations, qui font éclater le collectif idéal pour défaire sans cesse le lien à l'ensemble et privilégier un mode de relation sous pression qui, lui-même, défait l'idée d'intervention et de résolution, voire celle de droit commun.

3.3 La sanction

Avec cette petite équipe, nous sommes quotidiennement mobilisés sur le terrain de la Soie où nous avons installé un « bureau de campagne » et où nous prenons petit à petit nos habitudes, sans toutefois que le travail ne soit d'aucune manière routinier. Notre intervention se situe à la croisée de 5 grands axes définis dans le cadre de cette mission commandée par la préfecture. Tout d'abord, il est essentiel dans cette tâche de privilégier l'objectif premier de la résorption du bidonville, et donc idéalement du relogement de l'ensemble de ses occupants. Mais ce qui est l'axe central de cette mission demande nécessairement d'être complété par un travail sur l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi (2^e axe) en parallèle de la formation des adultes (formation en langue française comme la formation professionnelle, 3^e axe), de l'accès à la scolarisation des enfants (4^e axe) et de l'accès aux soins (5^e axe).

Le gros du travail se déroule autour des premières opérations de relogement, qui sont autant de « délogements » (on quitte le bidonville et ses solidarités et réseaux pour une chambre individuelle en hébergement provisoire). Les difficultés ne tardent pas à apparaître et la sortie du bidonville n'est pas aussi évidente que l'idée de « reloger », qui est au final avant tout l'action de déloger et de défaire des habitudes, des liens, des intentions.

Notre travail est extrêmement dense. Les heures passées sur le terrain sont intenses et éprouvantes. De la même manière que la vie du bidonville fourmille d'événements qui nous paraissent insaisissables, notre intervention se déroule sur autant de détails et de rencontres qu'elle ne laisse d'autre sentiment que celui de l'éclatement continu d'une forme idéalement homogène d'intervention.

3.3.1 Dispersion

Nous sommes en contact direct avec les occupants avec lesquels une relation de travail (pour certains une relation de confiance) s'instaure, non sans difficulté. Sur le terrain, nous sommes sans cesse *sollicités*. Les demandes, qui sont d'abord celles, simples, d'un logement et d'un travail, prennent systématiquement la forme d'une grâce ou d'une faveur selon deux modes parfois successifs de la déférence puis de l'insistance. Le fait est que ces demandes qui deviennent pressantes le sont aussi et d'abord parce que nous avons à répondre à un ensemble dense et complexe de « besoins », qui sont moins ceux des occupants du bidonville que parfois aussi les « besoins » mêmes de la mission¹. Je rappelle que l'objectif du travail est de résorber le bidonville, c'est-à-dire de le faire disparaître progressivement (rapidement cependant) et de résoudre par là le trouble (à l'ordre public) qu'il provoque. Car c'est non seulement un désordre mais un désordre qui se répand qu'il s'agit de résorber et solutionner. Pour ce faire, ce sont donc un ensemble de directions à suivre pour résoudre le problème, au travers d'une intervention sur l'emploi, le logement, la formation, la scolarisation ou la santé. Et ces directions

1. Je m'intéresse moins ici aux « besoins » en eux-mêmes ou encore à mettre en question cette notion par ailleurs problématique, qu'à l'idée que ces « besoins » (indéterminés) sont un facteur de l'agitation puis de la fragilisation de l'intervention. « Besoin » en ce sens est un élément quelconque du « cours de l'action », comme dirait Bruno Latour.

sont démultipliées par le fait que le travail doit cette fois être « individualisé », il se fait avec chacun des ménages (disons autour de chacune des familles, ce qui élargit d'autant l'approche et défait sa focale, si l'on peut dire).

Dépenses

L'un de nos outils quotidiens est un ensemble de « fiches individuelles » que nous commençons à rassembler à partir du mois de mars 2007, à partir des listes des occupants par cabane (qui forment la base des recensements et des « états d'occupation » du terrain que nous faisons régulièrement). Chaque fiche est la description de la situation du ménage concerné, suivant les thèmes définis par les cinq orientations du travail que nous réalisons.

Ces fiches sont le fruit d'un travail d'observation et d'entretien avec les occupants, afin de bien comprendre leur situation et pouvoir la traduire en des termes qui correspondent aux attentes, point par point, au regard de l'emploi, du logement, etc. Elles ne sont que la synthèse d'une somme d'interactions avec les intéressés (ou les concernés, ce qui est un peu différent). Mais elles ne livrent qu'un ensemble très réduit « d'informations » sur la situation des ménages. Elles ne rendent aucunement compte de toutes les petites interactions ou des longs moments de rencontre, les discussions hésitantes, progressives, sans assurance de bien se comprendre, le temps passé à fabriquer de l'information (un type d'information) à partir d'un quotidien partagé. C'est un travail harassant qui se fait à la mesure de toutes petites interactions sur des temps longs et intenses. Ce menu travail est essentiel, mais peine à être reconnu. Il nous permet de palier les difficultés pour traduire cet ensemble de faits éparses dans les « fiches individuelles », qui sont le fruit de ces petites interactions qui nous permettent de bien connaître chacun des ménages. Autrement dit aussi, aucune fiche, aucune information, n'est possible sans un travail préalable de prise de contact, de connaissance mutuelle et de co-présence sur le terrain. Cette co-présence à (au moins) une condition : celle d'être au centre d'un ensemble d'interactions et de sollicitations dont la somme est énorme pour la petite équipe que nous sommes, et pour chacun de nous.

La situation de chaque ménage est affinée à mesure des rencontres et de ce travail sur le terrain. Elle s'appuie sur des entretiens individuels mais aussi et surtout, par la suite, sur ce qu'on appelle le travail d'accompagnement. Nous parlons de « suivi et d'accompagnement » de chacun des ménages du terrain. « Suivre » une personne ou un ménage signifie pour nous que nous en connaissons la situation, que nous en observons son évolution et que nous nous rendons disponibles au besoin pour la soutenir ou la conseiller dans des actions qui correspondent à un travail d'accès aux droits et « d'insertion ». Nous évoquons de manière équivalente que « nous accompagnons » les personnes ou les ménages, au sens propre le plus souvent : une grande part du travail est celle d'accompagner (physiquement, pratiquement) des personnes dans leurs démarches, lorsque cela nous est demandé ou, le plus souvent encore, lorsque nous le jugeons nécessaire.

Ce travail d'accompagnement, tel que nous l'appréhendons alors, va être pour nous le premier instrument de la dispersion de nos efforts. Car nous pensons que l'insertion est une totalité de ramifications à mettre en place, d'où une intervention (et des accompagnements) dans toutes les demandes de la vie quotidienne. Nous

tentons de construire des liens avec « l'extérieur », étant entendu que « l'intérieur » (dans un sens à peine imagé) désigne le bidonville et ses occupants, puis nous tentons de mettre en lien l'extérieur et l'intérieur. Le travail d'insertion et d'accès aux droits est un travail de mise en lien, de rapprochement, de mise en concordance et de mise en relation. Nous réalisons ce travail d'accompagnement au quotidien sur l'ensemble des axes de travail définis dans le cadre de la commande de la préfecture pour ce travail sur le bidonville. Nous rencontrons de manière plus ou moins formelle les occupants, nous rédigeons avec eux des CV, nous remplissons des demandes d'hébergement ou de logement, nous constituons des dossiers de demande d'aides diverses, nous formalisons des demandes d'accès à des formations professionnelles, nous nous mettons en lien avec des écoles pour régler les problèmes d'admission des enfants, ou certains aspects du quotidien de la vie à l'école, etc. Mais ces accompagnements répondent le plus souvent d'une manière très immédiate (sans véritablement de planification et de prévisions) aux demandes des personnes et de certaines situations d'urgence (ou désignées comme telles) : ouverture de droits à l'assurance maladie, hospitalisation en urgence, arrestation par la police et liens entre la famille et des avocats à contacter pour la défense de prévenus, employeurs potentiels à convaincre, auquel il faut expliquer les démarches à effectuer (supplémentaires pour l'embauche d'un roumain), des meubles à trouver pour un emménagement, etc.

L'un des exemples le plus représentatif à mon sens du caractère *dispendieux* de ce travail est l'accompagnement, que je suis amené à faire, de certaines personnes sur les lieux de détention de leurs proches pour les parloirs. Au mois d'avril, j'accompagne à plusieurs reprises une femme du terrain à la prison de Villefranche-sur-Saône, à plus d'une trentaine de kilomètres du bidonville, en voiture, pour visiter son mari qu'elle n'a pas vu depuis le début de son incarcération il y a plusieurs mois. Elle s'y rend trois fois de suite sans toutefois pouvoir faire sa visite, pour diverses raisons qu'elle ne sait pas bien expliquer parce qu'elle ne les a elle-même pas comprises. Je décide de l'accompagner une première fois, mais elle ne peut là encore pas visiter son mari, si bien que je m'y rends une seconde fois après un ensemble de démarches complexes, pour finalement que cette femme puisse visiter son mari en prison.

Généralement, les premiers accompagnements vers les prisons se font pour résoudre les problèmes posés par les démarches administratives liées à la demande des permis de visite. Je dirais que, comme pour l'ensemble du travail d'accompagnement, nous décidons d'un accompagnement dans le cadre de démarches administratives difficiles. Le rôle que nous nous trouvons, en ce sens, est de *pallier* les difficultés rencontrées par les personnes pour approcher les exigences des administrations (administration comme instructeur de dossier papier ou comme guichet humain d'accueil des demandes¹). Il s'agit par là de mettre en lien une personne que nous suivons et l'administration (et au-delà la société toute entière, s'il s'agit « d'insertion »), dont le média est un ensemble de formulaires ou dossiers qui réunissent des pièces justificatives (je pense aux demandes de permis de visite où il faut justifier des liens de famille et remplir des informations parfois absconses « dans les cases » d'un formulaire), média qui déroute beaucoup de personnes qui viennent alors nous

1. Alexis SPIRE, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir, 2008.

solliciter (et nous en faisons le constat plus haut, beaucoup ne savent pas ou peu écrire et lire)¹. Je dis « pallier » parce qu'il s'agit alors d'*atténuer*, parfois même de transformer certains aspects qui peuvent rendre plus délicate encore l'acceptation d'une demande (je pense au soin à apporter à compléter un formulaire et à l'exactitude des informations, ou encore à la rédaction de CV), le plus souvent encore d'expliquer et d'avoir une action que je qualifierais de « pédagogique » (envers les occupants du bidonville comme des agents des administrations).

Urgences

Il s'agit pour nous de favoriser tous les liens avec « la société » et de faciliter ces liens qui se font avec difficulté (ou qui ne se font pas du tout). Le présupposé, on le comprend, est que le lien est rompu ou risque de l'être complètement si un soin n'est pas pris à constituer ou renforcer ces liens. En ce sens, le travail d'accompagnement est un travail d'ensemble et ne peut isoler une action d'une autre si elles convergent, l'une ou l'autre, vers l'accès aux droits. Pour le dire simplement, la position de l'Alpil à ce moment là est qu'on ne peut travailler à l'accès au logement par exemple sans travailler à l'accès aux ressources (allocations ou revenus du travail). De la même manière, il n'est pas envisageable de renoncer à son droit de visite en prison si par ailleurs on accède (ou on tente d'accéder) à son droit d'obtenir un logement. Si bien que nous disons à ce moment là que ces accompagnements participent de « l'intégration » des personnes, et que ce travail doit se faire par une multitude d'entrées, *aussi éloignées puissent-elles paraître de la commande première pour la résorption du bidonville*. On comprend ainsi que cette légère divergence de méthode, si on peut dire, est aussi un risque pris dans les relations avec la préfecture qui attend des résultats en la matière (et qui commande une action qui pourrait apparaître plus « simple » – disons plus directement orientée).

En ce sens également, les demandes d'allocations auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont aussi une manière pour nous d'explicitier les demandes des familles (« comme je suis un demandeur de plein droit, je fais une demande d'aide pour me signaler à l'institution »). C'est une autre piste de travail qui nous demande beaucoup de temps, mais qui est essentielle pour penser les relogements, et en général « les besoins en terme de solution » pour sortir du bidonville, que nous reportons dans les fiches individuelles. Un temps assez long est passé à la constitution des demandes d'allocation, et nous passons également beaucoup d'énergie à tenter de canaliser les demandes pressantes des occupants qui transforment l'espoir qu'ils placent dans l'obtention de l'allocation en une urgence quasi-vitale d'en formuler ne serait-ce que la demande (avec nous si possible). Les demandes d'allocations participent, pendant plus d'un mois, à une pression quotidienne sur

1. Nous sommes en effet beaucoup sollicités pour des difficultés pratiques rencontrées, mais nous sommes aussi sollicités parce que nous nous rendons disponibles (quand nous le pouvons) ou bien nous apparaissions disponibles parce que nous sommes là (et souvent nous sommes là en train de discuter formellement avec une personne – on dit « être en rendez-vous ») et donc susceptibles d'entendre une demande. Enfin, on ne peut pas nier que des demandes sont formulées parce qu'il est simplement plus commode de venir nous trouver et que la demande peut participer de stratégie, d'autant qu'après un peu de temps passé à discuter, beaucoup se méfiaient moins de nous que d'autres interlocuteurs possibles. J'affine un peu cette analyse dans le chapitre 5.

notre intervention sur le terrain.

En parallèle des demandes d'allocations, il s'agit de la scolarisation des enfants. Celles-ci entraînent à leur tour beaucoup de demandes de domiciliation (une adresse postale au siège de l'Alpil qui est agréementée à ce moment-là pour le faire). Durant les mois d'intervention sur le bidonville de la Soie, le siège de l'association, où sont délivrées les domiciliations, connaît une affluence record (et où nous devons également nous rendre disponibles, ce qui nous demande de partager notre temps de présence entre le terrain et le siège de l'association). Les premières demandes en entraînent d'autres et semblent démultiplier les requêtes, ce qui favorise en conséquence là encore le sentiment de tension et d'urgence au quotidien, et de dispersion de l'action.

De la même manière, la demande pour trouver du travail est pressante, beaucoup parmi les occupants du terrain veulent travailler, et la recherche d'une activité rémunératrice est là encore une urgence quotidienne. Nous aidons à écrire des CV, mais la constitution de ces documents dont l'usage n'est pas habituel pour la plupart demande en plus beaucoup de temps et met ainsi à jour des difficultés liées à la compréhension de l'utilité de cette démarche *intermédiaire et improductive*. Nous découvrons que les personnes n'ont souvent pas « d'expérience » au sens où nous l'entendons, à savoir l'expérience d'une embauche, d'un travail dans un cadre salarial, dans le cadre d'une entreprise, dans un cadre réglementaire quel qu'il soit. Difficile donc de traduire (et pas seulement littéralement) une expérience qui est plutôt celle de « petits boulots » essentiellement de manière journalière (et donc précaire) et sans contrat (« au noir »)¹. Cette expérience en Roumanie, nous l'exprimons au travers de l'expression de « travail chez des particuliers » puisqu'elle correspond à des « coups de main » dans l'entourage plus ou moins proche (une connaissance réclame « des bras » pour terminer la construction de sa maison). Parfois, cette expérience est celle d'un travail pour une entreprise mais elle se fait au jour le jour et sans contrat (une entreprise de construction a besoin d'une main d'oeuvre occasionnelle et non qualifiée pour finir un chantier en ville). Nous la notons comme une expérience de travail sur des périodes qui, au final, sont toujours beaucoup plus longues (on se dit que c'est une manière de rassembler une expérience plutôt discontinue qui ne se dit pas en terme « d'expérience professionnelle » sinon).

Faire un CV est souvent pris par les personnes comme la formulation d'une « demande » de travail. Le terme de *demande* devient encore plus ambiguë alors. Tout au long du travail sur le bidonville de la Soie, le terme va s'imposer d'une manière un peu particulière, avec les expressions de « demande de logement », de « demande d'allocations familiales », etc. Sur le terrain, les occupants qui espèrent pouvoir travailler sont dans *l'attente* d'un travail, eux qui sont habitués, me racontent-ils, à pointer à l'agence de l'emploi en Roumanie où leur demande semble, dans ce contexte institutionnel, toujours adressée à une entité indéterminée. Une « demande » qui devient en partie ce que Didier Fassin appelle une « supplique »²

1. L'expression « travail au noir » est connue de tous. Certains rechignent à l'avouer (même si c'est très évident). Alors qu'il est difficile d'appliquer l'expression au travail en Roumanie – disons que tous n'ont travaillé qu'au noir et pensent être dans leur bon droit puisqu'il n'y a que cette possibilité –, le travail en France est, pour beaucoup, si il a été expérimenté, un travail en effet non déclaré.

2. FASSIN et MEMMI, *Le gouvernement des corps*, *op. cit.*

parce qu'elle comporte l'enjeu d'une légitimation, elle est *indirecte et médiatisée*, en quelque sorte ici à la fois par notre présence (une sorte de guichet informel mais institutionnel quand même un peu) et par le biais des formulaires et autres dossiers papiers (marqués aussi par la présence de la photocopie, utilisée en abondance, qui dédouble les originaux et disperse les copies). Enfin, et c'est ce qui fait d'elle une sorte de nouveauté, cette demande est une demande *d'autorisation*¹. On « demande » à l'*autorité* son autorisation (en cela nous faisons, en tant que guichet, même informel, figure d'autorité). C'est presque si il ne s'agit pas de dire si, oui ou non, après l'écriture du CV (un temps de travail et de discussion plus ou moins long), la personne est prise pour le poste... Par là, l'immédiateté qu'on semble réclamer lorsqu'on pose la question « que savez-vous faire ? », pour traduire la réponse en terme de « compétences » (qui seront ensuite évaluées, confondues, comparées), trouble l'issue même de la rencontre pour l'écriture d'un CV.

3.3.2 Déloger

Travailler

Le début du mois de juillet 2007 représente un moment important pour notre petit équipe, affairée, entre bien d'autres travaux, depuis le mois de mars, à préparer le début de l'été, avec ses opportunités de travail de ramassage de fruits (opportunités dans le domaine agricole qui correspond beaucoup mieux aux « profils » des occupants du terrain qui recherchent un travail). L'anticipation a servi aux demandes d'autorisation de travail auprès de la Direction Départementale Travail, Emploi, Formation Professionnelle (DDTEFP)². Plusieurs contrats sont assurés pour une poignée d'hommes du terrain, qui débutent aux premiers jours du mois de juillet. Nous organisons d'abord le démarrage de ce travail (ramassage des cerises) pour trois personnes dans les environs du village de Mornant, au sud-ouest de Lyon, à une bonne quarantaine de kilomètres du bidonville. Si bien que nous devons arranger une solution (provisoire peut-être) d'hébergement car il est impossible de prévoir des aller-retour tous les jours. Nous dégottons trois vieilles caravanes (un exemple d'action supplémentaire au travail sur le bidonville) que nous installons sur des emplacements négociés dans le camping du coin. L'installation est fragile et cette suite d'arrangements me semble tenir qu'à un fil : les trois compères ne se connaissent pas vraiment, on ne sait pas quelle sera l'ambiance entre eux, les femmes manquent, essentiellement pour organiser la maisonnée, aussi provisoire soit-elle (encore que le « provisoire » comme les installations précaires est, par la force des choses, une habitude), les conditions de travail sont encore inconnues et le lieu de travail est quand même assez éloigné et aucun n'a de moyen de locomotion, il faudra compter sur le bus (deux par jour). Le premier matin de travail, les hommes arrivent en retard. Ils ont manqué le bus et fait la route à pied. Les deux jours

1. On a montré plus haut que la mission sur le bidonville de la Soie est en quelque sorte l'examen de ces demandes.

2. J'ai travaillé avec mes collègues de l'Alpil à l'écriture d'un « Guide des Droits des Européens » où sont expliquées de façon simple les démarches à réaliser par un ressortissant de l'Union Européenne pour pouvoir travailler en France (entre 2007 et 2012, la législation évoluant rapidement). Il nous permet aussi de nous former à ces demandes d'autorisation complexes et longues.

suyvants, la fatigue défait l'ambiance. Premier abandon que nous rattrapons à force de discussions. Médiation avec le « patron » qui accepte de passer l'éponge, même si les choses commencent, après à peine une semaine, à se compliquer pour lui.

Dans les mêmes conditions de préparation, nous emmenons, dans l'après-midi du lundi 2 juillet, F. et B., deux frères, dans un village à plus d'une heure de route du bidonville. Ils doivent commencer un travail saisonnier chez un maraicher dès le lendemain (après des mois d'attente d'autorisation de travail quand même). Même problème d'éloignement dans un premier temps, mais nous en avons discuté longuement et à plusieurs reprises avec les intéressés et leur famille (l'avis des femmes est dans ce cas très important). Nous négocions une chambre dans le Foyer de Jeune Travailleur (FJT) du village. C'est une sorte de petit appartement assez coquet, avec une terrasse et une tonnelle. Je trouve l'endroit particulièrement charmant. Les deux gars sont au contraire très déçus. Je commence à comprendre qu'ils regardent alentour pour voir s'ils pourront faire venir leur famille qu'ils espèrent installer dans un campement sauvage dans le coin et m'avouent leur intention en espérant avoir mon assentiment. Nous rediscutons et j'use d'arguments que je n'aime pas, mais je suis obligé de les prendre par les sentiments (c'est une manœuvre désespérée). Je tente aussi de les convaincre que c'est une grande chance de trouver un lieu comme celui-là, qu'ils ont beaucoup de chance là encore d'avoir du travail (ils sont à peine une quinzaine d'hommes du terrain à avoir un travail à ce moment-là), qu'ils vont gagner de l'argent (beaucoup plus qu'à rester sur le bidonville), qu'ils pourront rentrer les week-end en train (mais je tais le prix des billets). Je ne suis pas convaincu moi-même. J'use d'arguments pour moi, pour que mon opération réussisse, comme si leur avis ne comptait pas, ou plus (ils avaient été unanimes et très volontaires, jusqu'à ce jour). Je les retrouve le lendemain après-midi sur le bidonville où ils se cachent de moi avant que je ne les trouve par surprise. Ils sont honteux mais ils me disent que ce n'était pas possible pour eux.

Cet épisode fait selon moi apparaître plus clairement encore qu'il y a une grande part de ce quotidien que nous ne pouvons connaître, auquel nous n'avons pas « accès » et sur lequel nous ne pouvons pas intervenir. Notre action se situe à un endroit de la vie des personnes qui ne peut qu'être difficile d'accès, puisqu'il s'agit du lieu de l'intimité, quoi qu'il en soit des incidences « sociales » par ailleurs visibles des conditions de vie des occupants (ce qu'est par définition un bidonville) : un problème social ne signifie pas que la situation des personnes est elle aussi « sociale », au sens de publique ou de collective (qui intéresse l'ensemble). Or le travail commandé par la préfecture se situe à un endroit dont l'accès est difficile à plus d'un titre : parce qu'il doit se situer à l'endroit de l'intimité, de la famille, des intentions personnelles, etc., mais aussi parce qu'il se situe à un endroit qui est protégé, plus ou moins volontairement peut-être, des regards et des actions extérieures (produisant simultanément de l'intérieur et de l'extérieur avec les problèmes d'accès que l'on connaît).

Dans le travail au quotidien, nous l'apprenons assez vite : il y a des choses qu'on ne peut « connaître », qu'on ne peut « savoir », malgré notre intérêt, notre curiosité parfois, nos questions posées qui n'obtiennent que rarement des réponses « instructives ». Il y a toute une part du quotidien de la vie du terrain qui *résiste* à la compréhension. C'est ce qui parfois aussi résiste là encore au travail « d'information » des fiches individuelles ou parfois encore à l'organisation des relogements. A la suite

de la rencontre à la préfecture entre les représentants des occupants et le préfet, l'Alpil obtient de la préfecture une liste de terrains vacants dans l'hypothèse de l'installation de terrains équipés et gérés pour accueillir des ensembles de familles. Pour chacun des terrains que nous visitons et pour lesquels nous expertisons la possibilité de ces installations, nous simulons aussi l'organisation possible de ces installations et les orientations des familles (et leurs « combinaisons ») sans y arriver ni être sûr de ce que nous proposons. Car nous savons, pour le moins, que dans la vie du terrain, tous ne s'entendent pas les uns avec les autres, que parfois des conflits éclatent (sans que nous ne puissions savoir ce qu'il en est) et que des questions latentes nous échappent bien souvent totalement. Le fonctionnement du terrain est complexe et nous n'avons accès qu'à la surface des rapports entre les occupants. Cet accès superficiel est « normal » mais la situation du bidonville qui doit être résorbé ne l'est à l'inverse pas et demande à mettre en place des rapports et une connaissance qui devraient pouvoir dépasser « l'accès normal » (ordinaire) à la vie d'un ménage dans ce cadre extraordinaire de l'occupation. Le bidonville est un espèce de gros village où les personnes se connaissent pour la plupart, partagent souvent des liens plus ou moins étroits de parenté, une origine géographique commune plus ou moins proche, mais également de très grandes différences, qui créent des inimitiés, ayant parfois pour conséquences de créer des conflits souvent violents et retentissants sur l'ensemble des occupants. Non seulement lorsqu'il s'agit d'associer des personnes d'une manière arbitraire (du moins selon des critères « extérieurs » comme les compétences professionnelles par exemple) pour du travail par exemple, la connaissance des occupants a une incidence directe sur les relogements. Et comme pour le travail, les critères pour les relogements (composition du ménage, âge des enfants, états de santé, etc.) ne correspondent pas aux critères qui ont cours sur le terrain dans l'accord et l'association des familles et des personnes entre elles. Des critères qui ne sont pas les mêmes entre des critères « extérieurs » et des critères « intérieurs » qu'on ignore d'une part et qu'on ne sait pas prendre en compte d'autre part.

Adaptations

Les 19 et 20 avril 2007, 20 relogements dans plusieurs foyers sont réalisés sur la base des préconisations du rapport d'audit en terme d'hébergement et de logement. Ces premières entrées en hébergement se font à partir de quelques critères qui permettent de « prioriser » (de rendre prioritaire) certains ménages plus que d'autres. Ces choix sont évidemment difficiles à faire. Nous les faisons à partir de la connaissance que nous avons des ménages, qui reste une connaissance assez parcellaire mais qui est aussi le fruit de nos rencontres avec ces familles, des discussions avec elles et de longs moments d'observation. Mais nous tentons d'utiliser de critères simples et qui peuvent nous paraître les plus « objectifs ». Sont donnés prioritaires les ménages rencontrant des problèmes de santé nécessitant une « mise à l'abri » rapide, voire en urgence ; également celles que nous appelons alors les « femmes isolées » (avec ou sans enfant) ; enfin les personnes et leur famille qui ont engagé des démarches liées au travail ou qui travaillent effectivement à ce moment-là. Ces règles de priorité font écho à deux mesures qu'on peut appeler de « protection » et une mesure plus positive pour favoriser un « parcours d'intégration ».

Au total, plus d'une cinquantaine de relogements ont lieu, principalement en foyer d'hébergement, sur des places réservées à l'urgence sociale, temporaires avec accompagnement social. Il se trouve que j'accompagne plus particulièrement les relogements dans trois foyers d'hébergement de l'agglomération, à Gerland (7^e arrondissement de Lyon), Vénissieux et Meyzieu. Je connais mieux les familles qui y sont orientées mais j'ai aussi et surtout la possibilité, en plus de mes collègues, de traduire et faire le lien avec les travailleurs sociaux des différents foyers, et les entrées le demandent car doivent être précisées les « règles de vie » dans ces lieux collectifs.

A Meyzieu, sans trop avoir de latitude, nous proposons les quelques couples sans enfant du terrain, et ils sont rares car le profil des ménages qui y sont installés sont en très forte majorité (en quasi totalité) des familles avec enfants, et généralement avec enfants mineurs de moins de 12 ans. S'installent au foyer de Meyzieu le couple C. et le couple du fils aîné. Monsieur C. père est un vieux râleur, mais il fait ses affaires dans son coin la plupart du temps et régente la vie de son fils dans la maigre mesure de ses possibilités. C'est un homme d'une petite soixantaine d'années qui en fait probablement au moins dix de plus. Sa large bouche, qui fend franchement son visage d'une pâleur grisâtre, dévoile dans ses coups de colère une seule et unique dent toute noire sur le devant. Sa respiration est bruyante et il parle carrément du nez. Son fils, qui lui ressemble un peu, est au demeurant très discret. J'apprends rapidement (parce que Monsieur C. vient me trouver tous les deux jours pour se plaindre) qu'il a un autre fils, que ce monsieur veut à présent faire venir. Ce qui est absolument impossible. Les deux « places » (en fait quatre chambres) qui leur sont réservées dans ce foyer le sont dans le cadre du dispositif mis en place spécifiquement parce que nous intervenons sur le bidonville de la Soie. Les places sont limitées et correspondent à des questions de « crédits » débloqués pour l'occasion. La question de l'accueil supplémentaire de membres de la famille va souvent se poser par la suite. Ce monsieur est le premier à formuler une question d'une longue série de demandes régulières et répétées. Difficiles d'être insensibles à ces demandes, mais elles ne peuvent pas trouver de réponse dans le sens des ménages hébergés car la question même qui est posée ne correspond pas aux dispositifs dans le cadre desquels les personnes sont accueillies (nous parlons du « système » des « prises en charge »).

Il y a la réponse du « système », de la limite des « prises en charge » sur des « contingents » de « places d'urgence ». Il y a aussi la posture qui est de comprendre l'intérêt de ces personnes de se réunir si les conditions deviennent plus *immédiatement* clémentes (je dis « immédiatement » car elle restent très fragiles sur le moyen ou long terme, notamment sur l'aspect très temporaire de ces « mises à l'abri »). De la même manière, difficile de répondre à celui qui l'ignore (ou qui veut l'ignorer) que l'hébergement dont il dispose (pour un temps seulement et sous certaines conditions) n'a aucunement la souplesse d'un logement (ou d'un abri) à soi ; et que dans ce cadre, il n'est certainement pas possible de faire ce que le bidonville par exemple permettait.

Ce ne sont pas moins de 8 ménages qui entrent au foyer de Corbas ces deux jours de la fin avril. Parmi eux, des femmes « isolées » avec enfants. Raluca a quatre enfants avec elle. Ils sont plutôt jeunes. Le plus grand a à peine huit ans. Le plus petit n'en a que trois. Cette femmes semble épuisée. Elle est aussi toujours très

angoissée et vient régulièrement nous trouver sur le terrain pour se faire expliquer ce qu'on lui a indiqué la veille. Elle ne sait ni lire, ni écrire, et elle nous apparaît à la peine, même avec ses enfants. C'est le plus grand qui semble le mieux s'occuper des plus petits. Au foyer, Raluca nous apparaît d'abord bien mieux. Elle est souriante, les enfants jouent et ils sont propres. Mais ce n'est qu'une impression des premiers jours. Par la suite, l'assistante sociale du foyer hésitera à faire des « signalement » à l'administration compétente pour mauvais traitement des enfants. La chambre, comme la cabane qu'ils occupaient sur le bidonville, est dans un état innommable. Raluca fume de nouveau trois cigarettes à la suite en creusant nerveusement ses maigres joues. De nouveau, c'est le grand fils qui s'occupe des petits. Nous la retrouvons souvent sur le terrain, avec les enfants qui ne sont pas à l'école. A l'expulsion du bidonville, Raluca choisira de rentrer en Roumanie. Elle reviendra quelques mois plus tard avec les mêmes familles qui l'entouraient sur le terrain de la Soie.

A Corbas, l'ambiance entre les familles est tendue. C'est un très grand foyer, il y a même des familles de roms roumains hébergés là depuis plusieurs années. Non que l'entente ne soit pas bonne, au contraire, mais les « règles de vie » ne sont pas respectées. Un « suivi » des familles est mis en place mais les travailleurs sociaux nous indiquent rapidement que les familles ne sont pas « coopérantes ». En cause, le bruit, la musique et les réunions entre voisins de palier. La plupart ne viennent pas aux rendez-vous, ne font pas les démarches qu'on leur indique, enfin beaucoup de « visites » de l'extérieur (d'autres personnes du bidonville) pour prendre des douches et utiliser les toilettes, ce qui est interdit.

C'est au Foyer de Gerland que je passe le plus de temps pour faire de la « médiation » entre les familles et les travailleurs sociaux sur place. Damian, que je connais assez bien du terrain de la Soie, va être l'un de ceux à l'origine de plusieurs périodes de tension (des périodes qui parfois s'étendent sur plusieurs semaines et concernent un étage entier). Damian est probablement la plus enthousiaste des personnes à être relogée ce jour là à Gerland. Il trouve les lieux parfaits et sa chambre très correcte. Il me regarde souvent et lève son pouce, ou bien me fait des clins d'oeil. Parfois encore il gonfle ses joues et paraît surpris. Il exagère mais il est vraisemblablement satisfait et soulagé. Il se trouve qu'il parle assez fort et qu'il a une grosse voix. Il est convoqué à plusieurs reprises parce qu'il fait trop de bruit, veut imposer des choses à ses voisins, ne fait pas le ménage et, me dit-on, « se croit tout seul chez lui ». Les autres sont excédés, le lui reprochent. Eclate à la suite une série d'accrochages avec ses voisins, sur lesquels un jour il ose brandir sa canne. Il se fait expulser du foyer après plusieurs semaines de disputes et de rappels du règlement.

Après un peu plus d'une année, les trois quarts des familles logées dans ces trois foyers ont quitté leur hébergement avant la fin de la prise en charge. Nous faisons alors l'hypothèse que ces systèmes d'hébergement sont contraignants et probablement « mal adaptés » à la vie des familles.

3.3.3 Evacuation

La mission sur le bidonville de la Soie, dans les conditions que je m'efforce de décrire ici, connaît une *fin* qui nous est alors apparue décevante et décourageante.

Je ne peux pas me résigner à taire l'impression, pour la petite équipe que nous formons alors, mes collègues et moi, de profond malaise lorsque le 18 juillet 2007, nous apprenons que l'expulsion va avoir lieu à la fin du mois. S'il nous arrive d'en reparler depuis (plusieurs années après cet événement !), nous le faisons sur ce même ton d'une légère nostalgie (de cet aventure humaine d'une intensité toujours peu commune pour nous tous) et d'une amertume que nous ne pouvons transformer avec le temps. Le regret, s'il en est un et un seul, que nous partageons bien, est lié à un souvenir qui est encore pour nous tous très présent. Le souvenir de l'expulsion, le matin du 1^{er} août. Les derniers préparatifs des bagages à l'aube pour les dernières personnes pour lesquelles nous sommes présents ce matin-là, l'arrivée angoissante des cars de CRS, l'organisation froide et mécanique de l'évacuation par l'arrière du terrain (la rue de la Soie), les policiers qui avancent en lignes et ratissent tout, enfin les barrières et les cars qui embarquent les occupants après avoir fait l'appel dans un drôle de silence. Je me souviens même précisément d'un policier renversant une tasse de café avec sa tonfa en riant – assez fort, donc – sous son masque de protection. Une image détestable et pourtant sans conséquence, que j'associe toute entière à un furieux dégoût pour l'indifférence mécanique, ce jour-là, de la force de l'ordre.

Epidémie et contagions

Début juillet, un cas de tuberculose est détecté parmi les habitants du bidonville. Le Comité Départemental d'Hygiène Sociale (CDHS), avec les équipes duquel nous travaillons en lien avec Médecins du Monde, me le signale par mail, mais les indications sont assez vagues. Le cas est grave et *contagieux*. Difficile pourtant de localiser le malade. Il s'est « échappé » de l'hôpital peu de temps après que lui ait été annoncé le diagnostic. Il se peut qu'il réside sur le terrain de la Soie. On me donne un nom qui ne correspond pas à quelqu'un de connu (mais nos « listes », je l'ai dit, restent même à nos yeux peu fiables). Au final, c'est en réalisant un « tour » sur le terrain que des membres de sa famille sont reconnus par les infirmiers du CDHS. Le malade est localisé quelques jours plus tard, non sans mal. Nous comprenons qu'il se cache sur un autre terrain (et d'ailleurs, on ne sait pas très bien où il « habite », c'est plutôt un homme qui se greffe sur des occupations existantes, chez des parents généralement). Nous allons retrouver cet homme sur un bidonville de Vénissieux. Il s'entête, ne veut rien entendre. Autour de lui, on l'encourage à partir avec nous, sur-le-champ, et ces conseils deviennent des menaces. Jusqu'ici, il est passé *incognito*. Mais à présent, les occupants de ce terrain de Vénissieux ont vent de ce qu'ils perçoivent comme un danger et ne ménagent pas leur peine pour éloigner ce qu'ils disent être, en désignant notre homme, une menace pour eux. Une rumeur accompagne cette drôle d'annonce, que vient confirmer notre visite que nous voulons pourtant des plus discrètes. Sous la pression, et parce que je tente de le rassurer, il accepte de nous accompagner et nous l'emmenons à l'hôpital.

Dans les jours qui suivent, à partir du 16 juillet, le CDHS, un peu dans l'urgence, organise une série de dépistages directement sur le terrain de la Soie. Un camion radio est, durant deux jours, garé au fond du terrain, et chaque famille est appelée à être dépistée, à commencer par les enfants et les mamans qui les accompagnent. Puis c'est le tour, à grand peine, des adolescents et des hommes.

L'opération est très délicate. Moins de deux cent personnes sont dépistées. Il s'agit là encore, sur le principe, d'une opération *systématique*, c'est-à-dire qu'elle doit idéalement toucher tout le monde pour être tout-à-fait efficace. Dans la pratique, elle s'appuie sur des moyens – impressionnants en vérité – qui sont une nouvelle fois, eux aussi, dépassés par la difficulté de les mettre en œuvre. La volonté d'exhaustivité butte, là encore, sur le contexte de ce grand village dont le fonctionnement échappe à la mise en ordre que réclame cette opération particulière.

Le CDHS, qui tente d'organiser cette campagne de dépistage, s'organise cette fois différemment pour atteindre ses objectifs. Ils ont conscience de ne pouvoir toucher l'ensemble des occupants, et le dépistage ne sera pas complet. Par contre, les familles sont prises en compte en tant que telles, c'est-à-dire que si un individu d'une famille n'est pas touché, que les enfants sont vaccinés (ou le sont sur-le-champ, puisque cette opportunité existe), il importe donc moins d'être, pour ce foyer là, tout-à-fait exhaustif, et le risque est moindre pour l'ensemble des individus qui le composent comme pour le voisinage immédiat (voisinage de connaissance, de parenté, etc.). D'autre part, le dépistage se fait à partir des quelques familles repérées comme étant en lien, ou ayant été en lien, avec ce qui devient le foyer d'infection premier. En ce qui concerne donc le dépistage à proprement parler, une méthode plus réaliste est mise en œuvre. Il s'agit de s'appuyer sur deux notions qui « fonctionnent » : celle de foyer d'habitation ou de *cohabitation* (avec le double sens de foyer géographique – là où les cabanes sont plus ou moins à proximité – et de foyer familial ou de connaissance – disons l'habitation commune) ; celle ensuite, plus technique, d'*épidémiologie*, que le CDHS, avec la double entrée de santé publique et de médecine préventive qui correspond à ses fonctions, est tout-à-fait à même de maîtriser.

D'une certaine manière, cet épisode du dépistage sur le bidonville de la Soie, qui se présente d'abord mal (on se demande alors comment on peut dépister chaque personne), recèle cependant une méthode de bon sens qui est tout-à-fait originale et particulièrement rare en l'occurrence. Basée sur l'idée d'épidémiologie, l'ensemble que semblent former les occupants du bidonville est envisagé avec une sorte de souplesse propre à bien appréhender d'une manière dynamique et adaptative le « fonctionnement » du terrain. Autrement qu'en travaillant systématiquement et frontalement sur le plein ensemble, envisagé comme cohérent et homogène, le CDHS semble anticiper ce qui fait le « succès », en quelque sorte, de la contagion comme une communication normale (qui participe de ce « fonctionnement ») et quotidienne sur le bidonville, et par là semble envisager ce terrain comme n'importe quel autre espace-temps de vie. Cette méthode rejoint la définition que fait Julien Bonhomme de l'épidémiologie culturelle dont il s'inspire pour parler d'une rumeur africaine de sorcellerie qui est un phénomène singulier qui échappe, dit-il, à toute objectivation rationnelle : « débarrassée de toute connotation pathologique, l'épidémiologie *lato sensu* consiste à décrire les dynamiques de distribution spatio-temporelle d'un phénomène au sein d'une population et à identifier les facteurs causaux qui permettent d'expliquer cette distribution¹. » L'auteur précise qu'il s'agit d'éviter l'écueil de l'approche pathologique du phénomène de la rumeur. Ici, il s'agit de tuberculose et le dépistage en lui-même est une démarche médicale de santé publique.

1. Julien BONHOMME, *Les voleurs de sexe. Anthropologie d'une rumeur africaine*, Paris, Seuil, 2009, p. 27.

Cependant, le dépistage en tant qu'opération pratique d'envergure sur le bidonville dépasse la question de la pathologie infectieuse pour devenir en premier lieu une tentative d'organisation de l'action (d'une action d'ensemble). Et en ce sens, cet aspect de l'opération est une réussite bien rare.

Mais si quelques cas sont repérés après ces tests somme toute efficaces, il en va tout autrement pour faire appliquer les soins. Pour l'essentiel, ce sont des traitements « préventifs » qui sont prescrits (de quelques semaines à plusieurs mois d'antibiotiques tout de même). Les traitements sont cependant vite abandonnés. Les rendez-vous à l'hôpital ne sont pas suivis. Des personnes contagieuses sont de retour sur le terrain sans traitement. Les occupants préfèrent exclure ceux qu'ils pensent malades ou renvoyer certains en Roumanie. Plusieurs membres d'une fratrie sont malades (cas assez rare, il n'y a pas de parents, ce sont deux sœurs qui sont responsables de deux jeunes frères, dont un présentant un lourd handicap mental). Je rencontre la sœur aînée pour tenter de la raisonner. Elle m'annonce qu'elle a envoyé le plus jeune en Roumanie (il n'a toujours pas de traitement) en car (un voyage de près de trente heures en transport collectif confiné. . .)

L'ambiance sur le terrain est lourde. L'annonce de l'existence de cette pathologie sur le bidonville se transforme en rumeur, voire en vent de panique. Nous craignons même que des personnes se fassent agresser, tant les malades (ou ceux estimés malades par la rumeur) sont stigmatisés. Pour les occupants du terrain, la tuberculose, dont le nom est vaguement connu mais très fortement connoté, est une maladie que certains confondent avec le sida (sans savoir non plus ce que ça signifie), perçue non seulement comme mortelle, peut-être inguérissable, mais surtout probablement le fruit d'une « mauvaise vie »¹. . . Pour reprendre la thèse soutenue par Julien Bonhomme à propos de la rumeur, l'idée de tuberculose trouve en ce contexte ses conditions de propagation (en tant que rumeur) qui provoque son « succès »² et provoque également des conséquences bien réelles.

C'est au niveau de la préfecture que l'existence de cette pathologie à une incidence réelle. La connaissance de l'épidémie est plus précise certes, mais le « succès » de cette annonce repose de la même manière sur un tissu de connaissances, justement, qui provoquent presque immédiatement une réaction. Car le fait est qu'après avoir dépisté quelques cas *inquiétants*, le traitement de la maladie n'arrive pas à se faire d'une manière *rassurante*³. Cet espèce d'échec est observé par la préfecture. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. La décision est prise d'expulser le bidonville de la Soie, vraisemblablement à cause de ce (dernier) événement impossible à *maîtriser* – au final comme le reste⁴. « Derrière les dispositifs discipli-

1. On me dit même qu'il s'agit d'une maladie qui se contracte à cause de l'usage de drogue.

2. *ibid.*, p. 29.

3. Une seconde série de dépistages est organisée en août sur le terrain de Vénissieux dont il est question un peu plus bas. Le même camion radio est utilisé et amené directement à proximité du terrain. Cette fois, plusieurs dizaines de personnes sont emmenées, suite à ces premiers tests, à l'hôpital pour s'y voir prescrire un traitement curatif ou préventif. L'opération semble être mieux organisée. Des camionnettes de pompiers sont mises à disposition pour embarquer les « dépistés positifs » jusqu'à l'hôpital, à qui on oblige de porter des masques. Des traducteurs professionnels sont employés pour permettre plus de fermeté, plutôt que pour bien faire entendre ce qui se passe. La scène se passe devant tout le monde. J'observe cette seconde opération sans avoir accepté d'y participer. Cette opération, que j'estime tout-à-fait ratée – même si plus de cas sont traités – devait palier les difficultés rencontrées durant la première.

4. Je ne peux pas omettre non plus la présence cet été-là d'un nouveau préfet délégué qui,

naires, ponctue Michel Foucault, se lit la hantise des “contagions”, de la peste, des révoltes, des crimes, du vagabondage, des désertions, des gens qui apparaissent et disparaissent, vivent et meurent dans le désordre¹. »

Volontariat

Le 18 juillet 2007, quelques jours après les événements liés au risque d'épidémie de tuberculose, une réunion à la préfecture confirme que le bidonville sera expulsé en fin de mois, selon la décision de justice qui restait suspendue jusqu'ici. Nous mettons les occupants au courant de cette décision dans la foulée en convoquant une de ces assemblées générales à présent habituelles. Les réactions sont partagées entre une résignation quasi muette et une sourde colère. Ceux (en fait presque tous) qui sont en colère le sont parce qu'une partie seulement des habitants du bidonville ont été relogés et qu'il leur avait été promis, à eux aussi, un hébergement ou un logement. La promesse n'est pas tenue, mais c'est surtout le fait, pour ceux qui restent, « de s'être fait avoir », comme me dit l'un d'entre eux ce jour-là, qui provoque quelques réactions de dépit exprimées avec une certaine colère, somme toute assez mesurée.

Quelques jours plus tard, une équipe de l'Agence Nationale d'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM) se rend sur le bidonville de la Soie. Nous en sommes prévenus sans que nous puissions d'abord mesurer l'impact de cette visite qui est une nouveauté. Depuis janvier 2007, la Roumanie fait donc partie de l'Union européenne et le statut des ressortissants roumains en France a changé. Les conditions des aides au retour dans le pays d'origine, qui est une des compétences de cette agence, évoluent également. C'est donc une certaine nouveauté que de voir arriver une équipe de l'ANAEM sur le terrain. Une table est installée à l'entrée du terrain, où sont disposés des prospectus en français uniquement et derrière laquelle se tient une dame, prête (mais très peu rassurée aussi) à vous recevoir. Ce que nous pensions être un simple moment d'information se transforme en bureau d'inscription improvisé. Beaucoup se ruent autour de la table et des membres de l'ANAEM pour les presser de questions (et pensant bénéficier de quelque soutien). Mon inquiétude (qui se transforme bientôt en constat) est de ne voir personne se comprendre vraiment. Il règne une assez grande confusion. Quelques personnes sont déjà allé consulter l'ANAEM les jours précédents, et finissent quelques démarches sur-le-champ, ce qui laisse entendre à d'autres que les choses peuvent se faire immédiatement, que le départ peut être prévu dans la foulée, que l'ANAEM est comme une agence de voyage qui se présente à vous, et l'information qui est donnée là représente la panacée des propositions : on vous offre votre voyage et un petit pécule en bonus à l'arrivée ! Chacun fait l'addition. Puis s'inscrit sur une espèce de liste d'attente devant laquelle on se chamaille la première place. A noter également que personne encore, ce jour-là, ne sait très bien ce que représente l'ANAEM et

en l'absence du préfet lui-même, va prendre cette décision d'expulsion. On pourra penser que le changement à la tête de la représentation de l'État est le facteur de la décision, mais je crois bien plutôt qu'il n'aura fallu qu'un *événement* supplémentaire (dont la forme est celle de l'*épidémie*, ce qui, concernant la question de la présence « d'étranges étrangers », n'est pas rien) à l'homme moins décidé à expérimenter et à faire l'examen de cette situation pour que la décision d'expulsion soit prise.

1. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, op. cit., p. 231.

cette proposition.

Pour autant, plus de la moitié des occupants du bidonville s'inscrit ce jour-là comme « volontaire » pour un retour en Roumanie. Chose inattendue en fait. Du moins pour une part seulement. La surprise de taille, c'est *l'irruption* de l'agence dans ce contexte. Du jamais vu encore, de cette manière, comme *solution de masse*. Si le bidonville doit être résorbé, et que les relogements « peinent » par ailleurs, voire que le danger d'une épidémie menace à cause justement de ces conditions de vie si mauvaises, alors le bidonville peut être expulsé car voici une solution alternative (à laquelle personne encore n'a pensé à ce point), le retour au pays¹. D'un autre côté, l'audit du mois de février rendait clairement compte de l'expression de la volonté de rester en France, de « s'intégrer », de trouver du travail, de se loger, etc. Or, à la première proposition de retour, plus de la moitié de ceux qui s'expriment en ce sens quatre mois plus tôt *choisissent* ensuite « d'abandonner » cette voie et de retourner chez eux. Dit de cette manière, c'est à ce moment présent bien penser que le retour est définitif. C'est même un impensé du vocabulaire employé, une pleine évidence ou, plutôt, une absence de doute. Car le dispositif sur lequel s'appuie cette proposition, c'est le « retour volontaire » auquel les roumains, à présent européens, peuvent prétendre. Le « retour » n'est pas un départ, pas un voyage, pas une direction vague, c'est un trait définitif sur le « rester ». Si on rentre, ce n'est pas pour revenir, sinon on part simplement (ce qui laisse en suspend la suite). *Retourner, c'est se dédire*. Et c'est ce qui se passe enfin, lorsque la résorption du bidonville trouve presque son aboutissement (du moins son résultat le plus probant suivant cette méthode). Car enfin, les personnes qui se pressent en masse pour repartir avec leur famille en Roumanie sont « volontaires ». Elles font le « choix » du retour. Sans contrainte mais dans un contexte particulier, certes. De toute manière il faut partir, car le terrain est expulsé, il faudra partir de la cabane qu'on occupe, prendre ses affaires et se déplacer ailleurs. Mais où ? C'est la question qui se pose et à laquelle répond très directement la proposition de l'ANAEM comme une nouvelle solution.

1. J'ignore précisément le rôle que tient l'ANAEM jusque là. Mais il est certain que les retours, d'une part, étaient forcés, réalisés sous la contrainte : on vous « expulsait » par sanction (irrégularité au vue des conditions de séjour en France). Mais il est certain, d'autre part, que les moyens (policiers ou en terme de places au centre de rétention par exemple) n'existaient pas pour expulser près de deux cent personnes en même temps.

Chapitre 4

Sécuriser les abords

Malgré l'expulsion du bidonville de la Soie en milieu d'année 2007, l'Alpil poursuit le travail sur le terrain des squats et des bidonvilles sans commande publique. Les 6 derniers mois de l'année sont marqués par l'absence de « cadre » explicite et institué, comme a pu l'être d'une certaine manière le travail à la Soie avec la commande d'un rapport par la préfecture.

Les expulsions de sites occupés sont doublées d'une incitation au retour volontaire, qui est peut-être l'un des seuls dispositifs à montrer un certain résultat sur le court terme. Mais on découvre que les dispositifs policiers qui sont déployés à l'occasion des évacuations de squats et bidonvilles sont à ce point imposants qu'ils s'exercent comme pour faire face à la plus extrême des situations, c'est-à-dire face au plus sérieux danger. A la fermeté, à la surveillance et à la sanction « normalisatrice » vient s'ajouter des mesures de sécurité exceptionnelles. Autant le pouvoir met en place une surveillance et une *mesure* (un examen) pour gagner du terrain sur (la connaissance de) ceux « qui l'occupent », autant les dispositifs de sécurité qui sont mis en place, à la suite de l'opération d'évacuation du bidonville de la Soie, sur d'autres sites d'occupation, n'ont rien de spécifiques sinon d'être dimensionnés pour les seuls cas extrêmes.

Ce qui se déroule sur le terrain des occupations précaires fait cependant apparaître une certaine continuité de l'action de la puissance publique sur cette question, sous une forme toutefois nouvelle : les squats et bidonvilles, de lieux indéterminés dont il faut procéder à l'examen, apparaissent également comme des lieux dangereux qu'il faut sécuriser. Il y avait déjà quelque chose qui déstabilisait suffisamment le pouvoir pour provoquer le doute et exiger une surveillance, une vérification et, le cas échéant, une punition, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Ce qui se poursuit ici en tentant de se perfectionner, c'est la volonté du pouvoir de reprendre ou conserver la maîtrise de ces espaces et de ces personnes, non seulement *non-conformes*, mais aussi *dangereux*. Les « zones de danger » ne doivent pas rester hors d'atteinte. L'enjeu, c'est l'efficacité de l'action publique.

La puissance publique ne sait d'abord pas vraiment comment intervenir *au mieux* sur les bidonvilles, elle se perfectionne notamment depuis les interventions sur le bidonville de la Soie, et les moyens mis en œuvre pour ces opérations le sont dans l'hypothèse de la plus grande des menaces, qui est en premier lieu celle de ne pas savoir à quoi s'attendre. Il ne s'agit plus seulement de la discipline qui, selon Michel Foucault, s'exerce « sur le corps des individus » ; il ne s'agit plus non plus seulement

de l'exercice de la souveraineté qui s'exerce « dans les limites d'un territoire » ; il s'agit de « la sécurité [qui] s'exerce sur l'ensemble d'une population¹. » Si insécurité il y a, il faut prévoir (le pire), anticiper, tenter d'éviter, se prémunir, etc. « On va travailler sur l'avenir », nous dit Foucault, en tenant compte « de ce qui peut se passer [...] on peut parler là d'une technique qui s'ordonne essentiellement au problème de la sécurité, c'est-à-dire au fond au problème de la série [...] C'est la gestion de ces séries ouvertes, et par conséquent qui ne peuvent être contrôlées que par une estimation de probabilités, c'est cela, je crois, qui caractérise assez essentiellement le mécanisme de sécurité². » Alors que l'action disciplinaire distribue et hiérarchise les individus (et punit les non-conformes), le dispositif de sécurité va au contraire construire un ensemble, « des séries d'éléments et d'événements possibles³ » et repérer ce qui s'en écarte. Il faut donc idéalement délimiter une « zone de danger », un champ d'action, des abords et, faute de pouvoir parler des bidonvilles et des roms, on va qualifier un ensemble approximatif, « l'habitat précaire », avant de constituer un premier dispositif public en fin d'année 2007 pour intervenir sur cette situation d'ensemble qu'on ne cesse de désigner à mesure qu'elle échappe.

4.1 Dangers

Quelques jours après l'expulsion du bidonville de la Soie, l'ANAEM organise le premier convoi d'ampleur vers la Roumanie pour raccompagner les personnes qui se sont portées volontaires en Roumanie. C'est en fait une partie seulement des anciens occupants du bidonville de la Soie. Car beaucoup de personnes n'ont au contraire pas fait le choix de *partir*, ou plutôt ont fait le choix de *rester* (et je dirais même de rester « coûte que coûte »). Certains rejoignent des bidonvilles ou des squats existants, notamment le terrain dit « du Puizot » à Vénissieux (la « Soie Bis » d'après le mail d'une militante que je reçois en août dénonçant la répétition du problème suite à l'expulsion de la Soie et sa reconduction ailleurs). D'autres dorment quelques jours dans des espaces publics ou dans la rue. Le bidonville de Vénissieux est à son tour évacué, moins d'un mois après celui de la Soie. Cette évacuation est menée plus durement que la première. On expulse (un mot qui fait équivoque entre expulsion des sites et expulsion du territoire) beaucoup et avec fermeté.

La réaction contre les occupations de roms et les roms eux-mêmes s'exerce et tente de s'améliorer à tâtons. Il y a là quelque chose qui s'invente d'une manière peut-être malhabile, parfois choquante, et qui dépasse les seules pratiques policières : on interdit l'entrée des roms aux restaurants municipaux, on encadre au sifflet les groupes de roms rapatriés, à qui on confisque les passeports, etc. La réaction est presque « spontanée », elle n'est pas pensée comme un dispositif spécifique en tant que tel, elle montre seulement des moyens mis en place pour les situations les plus « dangereuses » ; c'est le processus de gestion qui s'invente à tâtons.

1. FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p. 13.

2. *ibid.*, p. 21-22.

3. *ibid.*, p. 22.

4.1.1 Eloigner

Le tout premier convoi de retour « humanitaire » de l'ANAEM part le 12 août 2007 au petit matin en direction de la ville d'Oradea¹ dans le nord-ouest de la Roumanie. Nous sommes contactés à l'Alpil par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) qui demande ma présence sur ce voyage comme « traducteur ». Il semble que la DDASS ainsi que l'ANAEM attendent une certaine continuité dans le lien avec les familles comme pour se prémunir d'un risque et trouver une assurance supplémentaire pour que tout se passe bien. On me propose en particulier de participer comme bénévole de la Croix Rouge qui accompagne le convoi, mais nous n'acceptons au contraire qu'à la condition d'y participer qu'en « observateur » pour marquer notre distance et notre désaccord. L'Alpil défend la position, à l'inverse, qui réclame qu'une action soit conduite *ici* (car il s'agit de défendre le droit au logement pour tous et la lutte contre la mal-logement quelle qu'en soit la cause)². Ces rapatriements sont un outil de renvoi vers un ailleurs qui est aussi pour l'Alpil notamment « l'ailleurs » de la question et de sa résolution.

Quatre bus sont prévus pour accompagner 151 personnes vers la Roumanie pour un « rapatriement humanitaire », également nommé « retours volontaires ». Le rendez-vous est donné à 6 heures devant les locaux de Forum Réfugiés rue Garibaldi³. La police est sur les lieux en l'attente des bus. Je crois d'abord que la police est présente pour réguler la circulation, mais elle est également présente parce qu'il s'agit d'une première opération de ce genre et elle est là pour « sécuriser » les lieux. Elle fait partie intégrante de ce dispositif. Cet équipage est là comme pour veiller au fait que ce qui se passe se déroule dans une sorte de « huit clos » : que personne de l'intérieur du dispositif s'en écarte (du cadre, des règles, de la conduite à avoir, du lieu et du périmètre défini, ou du temps donné avant le départ, voire aussi à en limiter les résistances si besoin, etc.) ; et que personne de l'extérieur « ne s'en mêle » (à l'instar des dispositif d'encerclement mis en place pour les expulsions de squats ou de bidonvilles qui ne permettent ni de sortir pendant l'opération, ni de rentrer). En tous les cas, cette présence montre en premier lieu le caractère *policiier*, au premier sens du terme (« qui police », pourrais-je dire), de l'opération. Elle montre également la force (de l'ordre) du dispositif⁴.

Les bus arrivent les uns après les autres entre 6 et 7 heures avec à leurs bords une partie des passagers. Le reste des « voyageurs » arrive ensuite petit à petit en

1. On retrouve cette ville par la suite, chapitre 6 et 7, jusqu'à l'intervention du Grand Lyon en Roumanie dans cette zone sur mon idée, voir plus précisément p. 275.

2. Je reprends en quelque sorte cette idée dans la dernière partie de ce travail. D'autre part, l'Alpil se positionne contre ces « retours », ce qui commence à dessiner les contours des différents positionnement des acteurs engagés, de près ou de loin, sur cette question, voir à ce propos la note 3 page 131.

3. Forum Réfugiés est une association pour l'accueil des réfugiés en France. Je vais être amené à en reparler car c'est une association *diamétralement opposée*, dans son mode de positionnement, à l'Alpil sur le sujet des roms roumains notamment. Si Forum Réfugiés est présente dans cette première opération de rapatriement avec l'ANAEM, c'est qu'elle se propose d'être opérateur en accord avec ce dispositif. L'Alpil n'est pas partie prenante de cette opération et Forum Réfugiés l'est au contraire...

4. En ce sens, le titre du livre de Didier Fassin est évocateur : Didier FASSIN, *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 2011.

navettes depuis leurs différents lieux d'hébergement (hôtels et foyers) dans lesquels ils ont été placés à la suite de l'évacuation du bidonville de la Soie. La plupart sont ravis d'avoir pu disposer de nuitées d'hôtel ou d'un hébergement qu'ils ont trouvé *réconfortant*¹. Ce qui m'étonne car je me représente le moment différemment et je vois dans cette mise à disposition d'un hébergement un piège qui se referme ce matin-là². La plupart s'apprêtent à faire un voyage auquel ils sont habitués (les aller-retour avec la Roumanie) et ils ne paraissent pas se préoccuper du cadre plus particulier du voyage qui se prépare là. Je note d'ailleurs que l'ANAEM conserve les papiers d'identité de chaque personne. J'y vois une confiscation d'identité qui m'interroge sur l'idée que ce voyage puisse n'être qu'un retour contraint³. Les placements dans les bus ont été prévus à l'avance, chacun d'entre eux ayant son lot d'enveloppes contenant les papiers de l'ensemble des occupants. Un comptage sérieux et opiniâtre est effectué dans chaque bus, par un appel et la vérification des identités.

Je suis aussi surpris de voir des personnes des autres terrains (et non seulement du bidonville de la Soie), notamment plusieurs familles du terrain de Saint-Priest⁴ (une quarantaine de personnes dans le quatrième bus). Et plusieurs autres du terrain de Vénissieux. L'ensemble des personnes de la Soie ne sont pas du voyage, faute de temps pour l'ANAEM de régler les dernières questions administratives pour les cas de passeports périmés et autres laisser-passer extraordinaires qui sont plus difficiles à obtenir. Ce dispositif m'apparaît étendu et complexe, ce qui tranche avec les faibles moyens avec lesquels les associations comme l'Alpil fonctionnent (et le nombre de difficultés quasi insurmontables, notamment dans les liens avec l'administration d'État). Il concerne des administrations qui sont parmi les moins facilement atteignables (je pense en particulier aux administrations qui délivrent des papiers d'identité ou des titres de séjour), et par-là les plus éloignées du travail de terrain (tel que nous en faisons l'expérience).

Le départ est donné aux environs de 9 heures, après la montée des passagers dans le calme et une discipline étonnante mais une ambiance tendue. Nous laissons également le directeur de l'ANAEM en région et son adjoint qui nous rejoignent, eux, à Oradea par l'avion (ils ne font pas ce voyage éreintant de près de 30 longues heures en bus). Un responsable de l'ANAEM accompagne cependant le convoi. Trois bénévoles de la Croix Rouge encadrent chacun des bus⁵.

Autre aspect de la nouveauté, nous sommes escortés par une voiture de police

1. Ou encore « confortable » : la notion de confort est importante, comme on peut s'en douter aux vues des conditions de vie dans un bidonville, ce qui est important pour la suite.

2. J'utilise le terme de piège d'autant qu'il fait référence à celui de stratégie, de la même manière que Foucault parle de « la stratégie du pouvoir ».

3. Il s'avère que cette pratique est illégale et elle n'a à ma connaissance pas été reproduite par l'ANAEM au cours des opérations de rapatriement suivantes, sans non plus qu'il n'y ait eu de démarche auprès de la justice à ma connaissance encore. On voit apparaître là encore l'aspect expérimental et nouveau.

4. Voir plus bas le bidonville dit « du BUE », notamment page 149 et suivantes.

5. Je n'insisterai pas sur cet aspect, mais là encore, le présupposé de cette présence est, cette fois, qu'elle est destinée à la part « humaine » du convoi, qui résonne comme l'intention « humanitaire » du rôle de cette organisation. Il reste que les accompagnants de la Croix Rouge sont eux aussi en uniforme. Comble, ils utilisent des sifflets pour se faire entendre des rapatriés à chacune des pauses sur la route. . . Pour eux aussi, c'est une nouveauté. Les voyages qui suivent ne sont pas à ce point encadrés et les sifflets ont heureusement disparu.

jusqu'au péage de Villefranche à 70 km/h de moyenne. La suite du trajet jusqu'à la frontière Franco-Allemande se fait même en compagnie d'une escorte des gendarmes de chaque région traversée. Des moyens impressionnants sont là encore mis en œuvre. Le plus étonnant est notre halte au niveau de Besançon, prévue sur la feuille de route, sur une aire volontairement sans commerce, où nous sommes attendus par une trentaine de gendarmes qui encadrent cette pause en constituant, tout autour de nous, un « cordon de sécurité » (c'est ainsi que se nomme l'opération qui consiste à encercler pour constituer un périmètre clôt). Nous y prenons notre repas.

Je ne crois pas que les rapatriements suivants ont été préparés de la sorte. Ce qui s'expérimente là se fait sur le présupposé que les personnes pourraient vouloir s'enfuir (je n'ai pas d'autre mot) et que cet important dispositif est excessif et au moins maladroit, sinon malavisé (il n'y a jamais eu, depuis qu'il y a des bidonvilles de roms roumains à Lyon et en général dans les grandes villes de France, la moindre résistance des personnes expulsées ou rapatriées). Je ne crois pas que ce dispositif « de sécurité » ait été remis en place lors des rapatriements suivants.

A l'entrée en Roumanie, les douaniers comprennent que nous « expulsions » des « roms » et c'est comme s'ils s'en agaçaient. Dans le quatrième bus, un homme du bidonville de Saint-Priest, Paul, qui est un type assez charismatique et qui ne se laisse pas faire, se fait un peu remuer par le douanier qui lui conseille de faire autre chose de ses bras que la manche en France. Paul répond qu'il n'y a pas de travail, qu'il n'en trouve pas et que personne ne l'aide (en fait, il dit littéralement que « personne ne lui donne du travail », ce qui peut aussi s'entendre comme : « vous n'avez qu'à m'en donner »). Le douanier rit jaune.

Nous arrivons enfin à Oradea sur les coups de 15 heures ce lundi 13 août 2007. Nous sommes accueillis par le directeur de l'ANAEM et ses collaborateurs de Bucarest (un français et une roumaine), affublés de deux personnes d'une association qui dit reprendre le travail de « suivi » des personnes sur place¹. Dans de grands locaux vides qui résonnent, les membres de l'ANAEM appellent les chefs de famille pour la remise de l'argent promis dans le cadre du rapatriement, en *Lei* (au cours du jour) et de leurs papiers d'identité.

Ce premier convoi est une première expérience. La méthode ne va pas être reconduite à l'identique, ce qui est d'ailleurs l'indicateur qu'à l'ANAEM, on se rend compte qu'il n'est pas besoin de prévoir un tel dispositif. C'est aussi l'indicateur que tous les acteurs de ce dispositif s'organisent avec d'abord le présupposé que les choses demandent de telles mesures. Ce n'est pas tant qu'ils craignent que les choses dérapent, que les personnes aient des réactions violentes. Ce qui est craint, c'est un débordement plus « latent » à l'image de l'installation d'un bidonville, un désordre qui ne peut être contrôlé et qui est celui du non-conforme. Ce premier rapatriement humanitaire de l'ANAEM est une sorte de « garde-fou » contre le danger que représente ce qui n'est pas conforme. C'est aussi l'occasion pour montrer sa force, ce qui fait partie de la correction, cette « micro-pénalité » disciplinaire (Foucault) sur les manières de faire et les attitudes.

1. Voir le chapitre 7 pour l'épilogue, notamment p. 279. Il se trouve qu'aucun travail de suivi ne va avoir lieu, l'ANAEM n'arrivant pas à trouver des associations capables sur le terrain d'organiser les choses.

4.1.2 Épauler

Le 28 août 2007, c'est au tour du bidonville dit « du Puizot » à Vénissieux d'être « évacué ». Après l'expérience de l'ANAEM, c'est lors de cette expulsion que je réalise – que nous réalisons tous – que les moyens mis en œuvre pour évacuer ce lieu de vie sont un peu différents que durant l'année écoulée (au moins). Le travail autour du bidonville de la Soie a produit une sorte d'effet inattendu mais efficient¹. C'est le processus de gestion qui s'invente à tâtons et met en œuvre des moyens jusque-là utilisés avec une certaine « parcimonie ».

Ce jour-là, comme à l'habitude d'abord, le bidonville faussement endormi attend l'arrivée des forces de l'ordre au petit matin, avant même le lever du soleil. La ville est encore très silencieuse. Le périphérique proche n'a pas encore repris son grondement et les rues alentours sont désertes. Enfin, les cars de la gendarmerie mobile se glissent à la queue-leu-leu et comme en silence dans ces ruelles vides. Le *dispositif* policier se met en place. La rue est d'abord barrée de part et d'autre. La circulation est détournée, plus personne ne peut passer par-là *librement* (il faut montrer patte blanche pour les riverains). L'opération est visiblement préparée et ne connaît aucune hésitation, tout semble minuté. Ainsi, au moment prévu, les gendarmes sortent mécaniquement des cars, se tiennent en rang quelques secondes, se mettent en ordre de marche en direction du terrain, le contournent dans l'obscurité comme des fantômes, à bonne distance, et nous encerclent, enfin immobiles, à quelques pas les uns des autres, distribués mathématiquement sur toute la circonférence du bidonville. La volonté là encore est de clore l'espace et de ne laisser personne hors du dispositif.

Une photographie publiée dans le journal *Le Monde* du soir du 28 août continue de me marquer. Elle illustre d'une manière étonnamment forte la situation et je ne cesse de la citer depuis pour montrer que ce qui s'expérimente prend parfois des proportions démesurées. Je connais le photographe qui est présent au moment de cette évacuation ce jour là et qui réalise cette photo. J'ai une copie de ce cliché et je ne cesse de la regarder avec inquiétude, tant elle me paraît particulièrement manifeste d'une réaction contre un grave danger.

On y voit quatre gendarmes à la queue-leu-leu à l'arrière-plan desquels se trouve une femme et son fils. Les militaires passent, en uniforme, dans la même démarche, semble-t-il avec la tranquillité du devoir accompli et quelque chose d'ordinaire. En arrière-plan (les gendarmes passent devant eux), une femme avec son fils sur les genoux. Leurs regards à tous les deux semblent perdus dans le vide et expriment une lassitude qui apparaît aussi comme une résignation, voire une indifférence, ce qui crée un énorme décalage en même temps que ces deux plans forment une même histoire. L'histoire, c'est celle de l'inconséquence d'une force démesurée sur des individus inoffensifs et indifférents. Le décalage, c'est celui qui existe entre des « gens d'arme » et des gens « ordinaires ».

Ce décalage est accentué par l'arme que tient l'un des militaires. Il porte sur le côté un fusil d'assaut FA-MAS² qui est une arme de guerre très puissante, utilisée

1. Il y a également l'épisode du dépistage de la tuberculose sur ce même terrain du Puizot qui, de la même manière, peut être vu comme des prémices de cette nouvelle méthode forte. Voir ci-dessus le chapitre 3 page 125 (note 3).

2. Pour Fusil d'Assaut de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne.



ILLUSTRATION 4.1 – *Expulsion du bidonville du Puizot à Vénissieux, le 28 août 2007. Photographie de Bruno Amsellem*

par les militaires français (on reconnaît parfois sa forme caractéristique sur des clichés ou à la télévision lorsque des soldats français sont en opération sur des terrains dangereux et dans des pays en guerre). Il porte ce fusil sous le coude et on comprend qu'il n'a pas dû être utilisé. Cependant, même de la manière la plus détachée qu'il soit, les militaires (on aura noté au passage que ce ne sont pas des policiers) sont venus armés lourdement. Plus en détail encore, on remarque les casques et les protections anti-émeutes, puis le pistolet à la ceinture du porteur du fusil. Mais un pistolet à la ceinture (dans son étui) n'a pas tout-à-fait la même valeur qu'un fusil d'assaut, même s'il s'agit d'une arme (soyons précis sur les termes : un pistolet est une « arme de poing » qui se tient à une seule main, un fusil est une « arme d'épaule » qui est plus puissante et plus précise, donc plus efficace pour viser et toucher une cible, en même temps que son usage est plus précis et demande un geste et une visée plus spécifiques, donc probablement une intention plus ferme). Je m'interroge toujours sur cette intention. Pourquoi avoir emmené ce jour-là une arme de guerre ?

Toujours est-il que la méthode employée pour l'évacuation du bidonville du Puizot est une méthode qui se veut systématique et efficace. Les moyens mis en œuvre sont impressionnants et entendent l'être : c'est un dispositif quasi-militaire avec une stratégie et une préparation pour répondre à une intention qui est d'abord de ne rien laisser au hasard. Cette situation, pour être « traitée » comme il se doit et sans aucune défaillance, doit l'être de la manière la plus ferme avec un préalable de taille : si un tel dispositif est déployé, c'est qu'il doit exister pour les promoteurs d'un tel plan une menace bien sérieuse, qui n'est peut-être pas la menace d'une guerre, mais d'une menace tout de même. Bien que les militaires soient armés, il s'agit ici de l'usage d'une « autre » arme contre une « autre » menace.

Ce cliché est manifeste de ce qui se déroule à cette époque de l'évacuation du bidonville du Puizot, après l'évacuation du bidonville de la Soie : la puissance publique ne sait pas encore très bien comment intervenir sur les bidonvilles et les opérations d'ordre public se déroulent avec des moyens qui sont ceux mis en œuvre

dans l'hypothèse du plus grand danger, qui est moins celui d'une menace claire que le danger de ne pas vraiment savoir à quoi s'attendre.

4.1.3 Interdire

Le jeudi 13 septembre 2007, ma collègue Véronique reçoit à l'Alpil une famille qu'elle suit depuis le travail engagé sur le bidonville de la Soie. Cette famille vient la solliciter au sujet d'une aide alimentaire¹. Elle est passée dans la matinée à la MUSE de la Ville de Lyon, une antenne qui centralise les demandes d'aide sociale de première nécessité et réoriente les personnes vers les structures adaptées ou les dispositifs d'aide existants. Ce matin-là, l'accès aux restaurants municipaux est refusé à cette famille. Ces gens n'en prennent ombrage que du fait que d'autres familles, les jours précédents, ont au contraire pu en obtenir l'accès. Les refus d'aide sont légions et la complexité des démarches auprès des services sociaux incitent les familles à ne jamais contester les blocages, sauf si d'autres familles dans les mêmes conditions ont pu obtenir les mêmes aides. Au final, la famille se présente à Véronique en demandant son soutien pour obtenir cet accès. Ma collègue est étonnée et s'enquiert du problème directement auprès de la MUSE. Il lui est répondu que « les roms n'ont pas accès aux restaurants municipaux » et que c'est une directive interne à leur service qui le stipule. . .

Bien entendu, la situation est grave et nous sommes face à un évident cas de discrimination qui est, en France, interdit par la loi. Le critère est étonnant : ce sont « les roms » qui n'ont pas droit à cette aide, critère vague mais explicite et formulé précisément. La personne de la MUSE qui répond à ma collègue est légèrement embarrassée mais n'hésite cependant pas à donner cette précision, sans vraisemblablement avoir assez de recul pour réaliser la gravité de la chose, et les implications d'un tel arbitraire.

Nous nous rendons avec la famille directement à la MUSE pour constater et dénoncer cette situation. Dans le même temps, l'élue de la Ville de Lyon en charge des affaires sociales est interrogée sur ce cas flagrant et confirme « qu'il n'y a pas de consignes discriminatoires à la Ville de Lyon ». Les salariés de la MUSE sont finalement soulagés en réalisant qu'une telle décision (la directive interne) est injuste et injustifiable face aux familles qui les sollicitent et qu'elle les met bien dans une position insoutenable.

Pour autant, ils sont soulagés d'une décision qu'ils ont, pendant quelques heures au moins, contribué à appliquer. Même si on reconnaît à un moment donné qu'une action est injuste, il faut qu'il y ait un déclencheur « critique » avant qu'elle n'apparaisse pratiquement injuste et insoutenable. Avant ça, cette volonté discriminatoire (qui s'ignore d'abord en tant que telle) existe et est appliquée. A un moment donnée, elle est vraie et correcte (pour ceux qui l'appliquent, même sous un ordre hiérarchique) et porte à conséquence (elle interdit physiquement l'accès sur un critère arbitraire). C'est bien qu'existe à un moment *au moins* un doute. A notre arrivée, et à l'évocation du problème, ils sont même d'abord sur la défensive (également en lien à ce que notre présence s'impose fermement dans le contexte),

1. Bien que l'Alpil s'occupe essentiellement de problématique de logement, il est très souvent nécessaire d'accompagner les personnes vers le droit commun au-delà de la seule question du logement qui ne peut généralement pas être prise seule.

avant de s'incliner face à une certaine évidence que je rejoue quelques instants plus tard avec une salariée que j'interroge d'une manière plus détendue (mais avec une ferme intention de confirmer mes hypothèses) : « comment faites-vous pour reconnaître un rom ? » Elle me précise qu'il s'agit « des roumains », et qu'elle aurait vérifié la *nationalité* avec des papiers d'identité. Puis elle hésite, voyant d'une part que cette histoire de nationalité est gênante, d'autre part parce qu'elle a un doute et qu'elle se rend compte que « rom » et « roumain », « ce n'est pas la même chose ». Je ne cherche pas à la mettre mal à l'aise plus longtemps, nous changeons de sujet, mais le fait est qu'elle reste perplexe et inquiète. Puis soulagée, avec ses collègues, de n'avoir à appliquer plus longtemps une décision abusive et illégale, qui les mettait en porte-à-faux et dans une situation problématique proprement *inextricable*.

Ma question, « comment reconnaître un rom ? », est une « question piège » à mon sens car dans cette situation on ne *doit* pas reconnaître « un rom », *ça n'existe pas* dans ce contexte en particulier¹. De toutes les manières, c'est aussi une question d'une extrême complexité. Elle renvoie en premier lieu à une perception « subjective » de personnes, de situations et d'un contexte d'ensemble. Et c'est bien en ce que cette perception est subjective que le fait de « reconnaître un rom » signal un *processus de subjectivation*, et notamment en l'occurrence, ce que j'essaie de montrer, qui correspond à rendre réelle une simple idée qui n'est en fait que « le produit d'un rapport social », comme le rappelle Pap Ndiaye au sujet des nuances de couleur pour les personnes². Ce n'est d'ailleurs pas tant que la perception soit « subjective » qu'« objective », c'est-à-dire érigée en *critère convenu* qui m'intéresse ici. Dit autrement, c'est ainsi que pour Bruno Latour, « les objets participent aussi à l'action³ ». Le critère convenu est le fait d'« être rom ».

Il faut également préciser que la directive est probablement dictée dans les jours précédents durant lesquels un nombre croissant de « roms » (en toute hypothèse) sont venus solliciter la MUSE. Il n'est pas rare d'observer que, pour chaque nouvelle démarche, pour chaque nouvelle possibilité, les premiers à y accéder informent les suivants, et le bouche-à-oreille fonctionne parfaitement. Cependant, le nombre de demandes peut augmenter très rapidement (en quelques heures) pour passer de quelques demandes à plus d'une cinquantaine sans laisser à l'administration le temps de s'adapter. « Rom » a ici une réalité et une contingence. On peut aller plus loin en constatant que l'interdiction d'accès « aux roms » se fait avant même que les capacités maximum soient atteintes, soit par mesure de *précaution*. Prendre ses précautions, c'est prendre des mesures de prudence, et si l'on est prudent, c'est

1. Gérard Noiriel parle notamment de « color blindness » (l'« aveuglement racial ») dans l'espace public français qui est décrit comme un « contexte républicain ». Voir Gérard NOIRIEL, « “Color blindness” et construction des identités dans l'espace public français », in, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, sous la dir. de Didier FASSIN et Eric FASSIN, Paris, La Découverte, 2009, p. 168.

2. pap NDIAYE, « Questions de couleur. Histoire, idéologie et pratiques du colorisme », in, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, sous la dir. de Didier FASSIN et Eric FASSIN, Paris, La Découverte, 2009, p. 45.

3. LATOUR, *Changer de société, refaire de la sociologie*, *op. cit.*, p. 101. Je ne discute pas ce qui amène ensuite Latour à soutenir que le sens de « subjective » pas, il « se forme, il se traduit et se trahi », illustré de manière toute particulière dans Bruno LATOUR, *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 2006, p. 44.

qu'une situation pourrait être dangereuse. Il y a en effet le danger de ne plus avoir de places aux restaurants municipaux à cause de l'afflux. Mais de toute manière les restaurants ne peuvent en toute vraisemblance pas accueillir tout le monde ni être prévus pour tout le monde (comment savoir et comment anticiper exactement ?) Si bien que la seconde idée liée est que ces demandeurs là (« les roms ») ne sont pas tout-à-fait légitimes.

Ce qui est une nouvelle fois troublant dans cet épisode est d'une part l'idée selon laquelle les roms « existent » (ils sont un critère convenu), d'autre part que ces « roms », en tant que tels, représentent une possible menace (pour « l'ordre des choses », pour rester le plus large possible) qui rend leurs demandes illégitimes, sans pour autant que le lien soit évident. Un même renversement aussi peu évident et qui apparaît pourtant fidèle à la « réalité » que celui observé dans le chapitre précédent se produit : si le problème se fait manifeste (qu'il soit celui de l'occupation illégale d'un terrain ou celui d'une trop grande affluence à un guichet d'aide), il est le fait de ceux qui le provoquent plutôt que le fait du cadre qui le produit. L'importance est donnée à l'individu-sujet ou à la situation-objet, mais en aucun cas à la relation qui est ainsi « naturalisée » (évidente). Or, que ce soit l'éloignement des occupants « dans leur pays d'origine » (une notion elle aussi « naturalisée »), les mesures exceptionnelles prises pour l'évacuation de quelques dizaines de familles d'un bidonville au petit matin, ou encore l'interdiction d'accès de personnes sans moyens à l'aide alimentaire, rien n'interroge les décisions qui sont prises et qui ont pour conséquence de délimiter une zone de danger qu'il s'agit de « sécuriser ».

4.2 Disperser

Comme pour l'expulsion de la Soie, l'ANAEM propose aux occupants du bidonville de Vénissieux (et d'autres bidonvilles et squats par la suite, comme le bidonville de Saint-Priest) le rapatriement en Roumanie. Beaucoup acceptent, si bien que le départ du 12 août est suivi d'autres convois d'importance tout au long de la fin de l'année. C'est probablement le moment où, à Lyon, il y a si peu de roms, alors qu'à l'habitude, le nombre de familles est plutôt stable¹.

En même temps que les réactions face aux bidonvilles et aux roms s'exercent comme face au plus grand des dangers, et qu'on observe un traitement « démesuré » (hors de toute mesure, de toute retenue et de toute réflexion) des situations où des roms sont « naturellement » désignés, la puissance publique trouve son efficacité dans les évacuations des squats et bidonvilles et dans les rapatriements humanitaires. La conséquence, c'est la dispersion des occupants. Pour la puissance publique, c'est au moins la possibilité de régler le problème « *ici et maintenant* », à chacune des évacuations de site, comme pour faire disparaître les masses informes et indéterminées des bidonvilles.

La dispersion, c'est la reprise de contrôle sur l'espace qui est occupé (cet espace n'est pas seulement l'espace du bidonville, c'est aussi l'espace du non-conforme), c'est ce qui doit marquer l'efficacité des mesures du pouvoir, c'est en dernier ressort le contrôle de la place de chacun (rester ou partir). Disperser, c'est une première mesure en réaction au danger, et on verra que la seconde, qui fait l'objet de la

1. Même si celui-ci est parfois mal évalué, voir *infra* page 166.

section suivante, est la mesure qui vise à la *qualification* du « problème ». En tous les cas, cette première mesure est exécutée avec force, en masse, pour s'exercer de la manière la plus efficace.

4.2.1 Notifier

Le rapatriement humanitaire est une proposition : on peut l'accepter ou la décliner, si tant est qu'elle est une proposition formulée, on peut aussi ne pas s'y intéresser. La nouveauté, c'est qu'elle participe de l'évacuation d'un bidonville, et en l'occurrence, d'une manière très active, de l'évacuation du bidonville du Puizot. Le dispositif policier possède un autre outil que je dirais être complémentaire à cette première « proposition » (j'ajoute ici des guillemets puisqu'elle prend une autre tournure) et qui est la délivrance à certains des occupants d'une notification d'Obligation à Quitter le Territoire Français (Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF)). En matière, ces obligations sont des « mesures d'éloignement » que la préfecture, qui représente l'État au niveau local, délivre, par le biais de sa police, à une personne étrangère dont la situation administrative ne respecte pas les conditions de séjour en France. Il y a donc là deux nouveaux outils. Ils ont l'aspect de la nouveauté parce qu'on les utilise dans le cadre d'une nouvelle méthode qui semble marcher, au moins les premiers temps de son utilisation. Et si elle « marche », si elle « fonctionne », c'est qu'elle est *efficace*. Et s'il s'agit d'efficacité, il s'agit donc avant tout de l'idée de résolution idéale qui est la dispersion, l'éloignement, le renvoi ferme et définitif. Le problème qui se pose là n'est pas un problème à régler *ici*. On oblige donc à « quitter le territoire » et on propose d'une manière attractive de l'argent pour des volontaires qui, s'ils ne le sont pas, peuvent aussi à leur tour être « obligés ». Il y a donc un phénomène de prescription, parce que notifier (une OQTF par exemple), c'est prescrire une attitude : partir. Il s'agit pour l'essentiel d'une mesure disciplinaire plutôt que d'une mesure juridique : il s'agit bien plus d'une tentative d'imposer et d'intimer une norme que de faire entendre une loi.

Les OQTF sont distribuées « en masse », c'est une nouvelle méthode qui s'ajoute à ce qui s'invente à ce moment-là. Les occupants me préviennent et je me rends compte, en venant sur le bidonville, du nombre impressionnant d'OQTF délivrées en une seule intervention des forces de l'ordre (parfois une trentaine, parfois encore une cinquantaine, et sur le bidonville de la Soie en juillet 2007 plus d'une centaine). Une OQTF, c'est une simple décision écrite, qui stipule essentiellement, dans un langage administratif assez peu abordable, les motifs de l'obligation.

Pour des européens comme les roumains, les motifs, basés sur les conditions de ressources, sont toujours les mêmes (les ressources « insuffisantes »). Si bien que ces OQTF sont visiblement préparées sur le même modèle, suite aux différents passages de la police sur les terrains, qui repère et note les noms des personnes qui contreviennent aux règles de séjour (généralement en mesurant seulement la durée du séjour et en repérant les séjours de plus de trois mois¹). Puis les OQTF

1. L'article L 121-1 du *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile* (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA)) précise les conditions pour un séjour au delà de trois mois : « Sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, tout citoyen de l'Union européenne [...] a le droit de séjourner en France pour une durée supérieure à trois mois s'il satisfait à l'une des conditions suivantes : 1) S'il exerce une activité professionnelle

sont distribuées à un ensemble de personnes sur un même lieu durant un de ces contrôles « de routine » (la routine correspond à la fréquence des contrôles, non à ce qu'ils se suivent et se ressemblent...) Chaque personne qui se voit notifier une OQTF a un délai d'un mois pour quitter le territoire français à compter de la date de notification. A noter que les dates de notification peuvent manquer sur le document remis, car elles sont dans ce cas ajoutées à la main par le policier qui remet le document en main propre. Notification qui doit être signée par la personne concernée que la plupart, (le mot circule petit à petit), refusent de signer par une sorte de contestation vaine (ne pas signer indique un simple refus symbolique qui n'a pas de conséquence généralement, même si l'OQTF est contestée en justice). Au moment de la notification de l'obligation, un interprète de la police est là (la plupart du temps) pour expliquer et traduire, et doit également apposer sa signature sur le document. Pour une cinquantaine d'OQTF, un seul interprète généralement, ce qui laisse imaginer la précipitation avec laquelle cette distribution s'organise, dans un cafouillis de cris, de contestations et d'ordres qui ne permettent pas de porter clairement à la connaissance de l'intéressé la décision de la préfecture. Au plus consternant, des erreurs de noms (orthographe comme prénoms, etc.) et de date (sinon de lieu) de naissance, dans les emplacements laissés libres sur ces formulaires identiques de décision préfectorale, à compléter par l'officier notifiant l'obligation.

Ces distributions d'OQTF qui deviennent de plus en plus fréquentes et interviennent ici comme un moyen complémentaire et supplémentaire au rapatriement humanitaire, se déroulent autrement que dans le cadre de la procédure stricte à laquelle elles se réfèrent. Car aucune vérification des ressources, dans les faits, n'est réalisée (par exemple, puisque c'est le motif principal et le plus fréquent de ces obligations). Ces obligations sont délivrées sur le *présupposé* que ces personnes n'ont pas de ressources « suffisantes ».

On a donc là deux nouveaux outils pour une nouvelle méthode : la proposition de l'ANAEM et les OQTF. La nouvelle méthode, c'est la méthode de masse, comme si indifféremment tous les occupants étaient dans la même situation. D'autre part, c'est une méthode de masse parce que plus la mesure touche l'ensemble, montre son emprise, son omnipotence, plus elle marque la légitimité du pouvoir et de la mesure qui s'exerce elle-même. C'est aussi une méthode à l'image de celles que j'ai déjà décrit : des méthodes démesurées, car ce n'est pas fait dans la « nuance » (du « cas par cas » par exemple), la mesure est exécutée avec force, pour marquer l'autorité.

4.2.2 Efficacité

Une des conséquences de ces nouveaux moyens pour évacuer les bidonvilles est la *dispersion* des familles (ce qui n'est pas forcément synonyme d'éloignement). Une grande partie d'entre-elles, à l'évacuation du terrain, rentrent en Roumanie (parce qu'elles ont accepté le rapatriement, soit « spontanément », soit à la suite d'une OQTF). Celles qui restent se dispersent dans l'agglomération après la disparition de leur lieu de vie, en rejoignant d'autres squats, d'autres terrains, ou en « ouvrant »

en France ; 2) S'il dispose pour lui et pour les membres de sa famille [...] de ressources suffisantes afin de ne pas devenir une charge pour le système d'assistance sociale, ainsi que d'une assurance maladie [...] ».

d'autres lieux de plus en plus discrets, de plus en plus cachés. Le fait est que le « problème » est réglé, *vu* depuis l'extérieur (« visiblement », c'est-à-dire que le problème est peut-être d'abord visuel, en quelque sorte immédiat), que des gros terrains bien visibles et inquiétants sont évacués et *disparaissent*, comme celui de la Soie fin juillet 2007 et du Puizot, presque un mois après.

On a vu plus haut qu'une évacuation doit être efficace et ferme, notamment en ce qui concerne la gestion du « secret » (les huissiers, la préfecture, voir *supra* page 90) signifiant qu'il n'est plus temps pour la discussion et qu'*on ne transige pas*. On a vu également qu'une expulsion marque la fin d'une occupation, sa fin *totale*, et elle est une évacuation efficace lorsque « le problème est réglé », que le bidonville n'existe plus, que « le trouble à l'ordre public » a *disparu, ici et maintenant*. De la punition disciplinaire (qui est aussi une remise en ordre des préalables de la règle et de la norme), on passe à la recherche systématique de l'efficacité immédiate.

En terme d'efficacité, l'expulsion pure et simple d'un lieu de vie semble être la meilleure manière de résorber un bidonville. A un instant T, le bidonville qui cause tant de problèmes¹ est éliminé, *il n'est plus*, un point c'est tout. Le terrain est vidé de ses occupants, des bulldozers sont parfois à l'œuvre dès le dernier occupant éloigné pour détruire les cabanes et toutes les constructions (donc généralement sous les yeux des anciens occupants), parfois aussi pour creuser des fossés qu'on espère infranchissables pour des véhicules et caravanes ou bien encore des barrières et autres grillages sont érigés. Dans le cas de squats (dans des bâtiment en durs), j'ai souvent observé que les lieux sont murés, mais j'ai aussi parfois observé que le bâtiment squatté est démoli sur-le-champ ou même éventré pour le rendre *définitivement* inhabitable (fenêtres et portes fracassées, pans de murs crevés ou tombés). C'est l'illustration exemplaire de la volonté du pouvoir d'imposer sans le dire la nécessité de se conformer à un modèle d'habiter : un bâtiment est vide, désaffecté, par là il n'est pas habitable dans le sens où il n'est pas normalement habitable (il n'est pas dans les normes, qu'elles soient sociales ou architecturales ou encore « de sécurité ») ; dans le cas où des personnes s'y installent quand même, on fait valoir le droit de propriété (le propriétaire ne donne pas l'autorisation d'y habiter ni n'en a la possibilité puisqu'un bâtiment n'est pas dans les normes pour être habité), c'est-à-dire qu'il est occupé sans droit vis-à-vis du droit de propriété (et non pas vis-à-vis de la norme de l'habiter) ; le bâtiment est évacué, ses occupants illégaux (vis-à-vis du droit de propriété toujours) expulsés du lieu ; et enfin on dégrade encore un peu le bâtiment pour que les occupants (ou d'autres occupants) ne s'y installent pas de nouveau. Cette ultime dégradation tait ce qu'elle réalise pourtant : elle reconnaît la possibilité à un bâtiment d'être occupé (être habité) mais il est dit que c'est une propriété privée, qu'on ne peut s'y installer qu'autorisé (signer un bail par exemple), il n'est pas dit que ce n'est pas une manière correcte de s'installer quelque part.

Au niveau de l'autorité publique, le travail est fait, même s'il faut le recommencer ailleurs, un peu plus loin, dans les mêmes conditions, souvent avec les mêmes personnes, après quelques semaines ou quelques mois. Il s'agit d'une efficacité immédiate, *hic et nunc*, ici et maintenant, mais aussi « directe », c'est-à-dire qu'elle touche ce qui est mis en avant du problème, rendu unique, la « cible », la cause

1. On pourra toujours discuter desquels en particulier, mais en général un bidonville est bel et bien vécu comme un problème et « tout le monde » semble s'accorder à le dire, voilà notre intérêt.

première : ici en l'occurrence, un ensemble de personnes qui sont dans des cabanes sur un terrain qu'ils n'ont pas le droit d'occuper. S'ils n'ont pas le droit de l'occuper, on les fait partir, par la force s'il le faut. Ils sont dans un lieu qu'ils doivent quitter, donc on les oblige à le quitter. Cette mise en avant d'un problème pratique unique est le fruit de ce qui est institué (et objectivé) : d'un contexte problématique, des éléments sont catégorisés et certains sont mis en avant alors que d'autres sont laissés pour compte, voire n'ont pas particulièrement de possibilité d'être (de sorte qu'ils *n'existent pas*, sauf à en parler dans cette paradoxale absence d'existence...) L'efficacité reconnue d'une expulsion est le fruit de l'évidence que c'est l'occupation sans autorisation d'un terrain qui est la cause du trouble. Pourquoi ne serait-ce pas l'interdiction de construire sa propre cabane qui serait désignée comme problème premier, ou qu'il ne faut pas déroger à un style architectural en particulier, etc. ? D'abord il existe une procédure en justice qui permet de révéler et de nommer le problème de l'occupation illégale d'une propriété privée et non pas autre chose (en fait de légitimer une plainte d'un propriétaire, et par là aussi de mettre l'accent sur l'importance même du principe de propriété privée). Le problème est *de toute évidence* un problème d'ordre. Dans notre cas, il s'agit d'un problème qui est désigné comme étant d'abord un problème d'ordre public et c'est à l'État que revient la charge d'en assurer le respect. Il trouve son *dénouement* dans une action de (re)mise en ordre. Si l'évidence avait été celle d'être face à un problème de pauvreté, les services sociaux de différentes institutions, suivant leurs compétences et leurs territoires, auraient été amenés à intervenir avec les outils qui sont les leurs (aides sociales, accompagnement et médiations, travailleurs sociaux, etc.) Reste encore que l'outil dont dispose l'autorité publique (État décentralisé) est la police et que cet outil possède une efficacité intrinsèque par des pouvoirs permettant une action directe¹. Pas sûr que les services sociaux n'aient pareille « arme » pour intervenir sur cette facette du problème.

Dans le même sens, si l'évacuation (« *de tous les occupants* » telle qu'elle est prononcée par le juge) se veut efficace, les familles qui restent doivent avoir un motif pour rester, puisque je parlais plus haut des obligations à quitter le territoire (et ainsi à « quitter les lieux », comme le commandement en vue de l'expulsion, délivré par l'huissier de justice, le précise). Et son corollaire – qui est d'ailleurs premier en pratique – est aussi vrai : que toutes les familles qui n'ont « rien à faire » ici partent (« rien à faire » synonyme ici de « n'ont pas le droit »). Plus précisément encore, s'en devient une exception dès lors que certaines familles sont « autorisées » à rester, ce qui veut dire que, de toutes les manières, *tous* – sauf exception, donc – doivent partir.

Puis trouver où aller, où s'abriter. Car il s'agit de se glisser entre les mailles d'un nouveau filet. Ceux qui restent ont compris qu'il valait mieux se faire *discret*. C'est une des conséquences des nouvelles « mesures » qui s'expérimentent, parfois sans encore la conscience (des mesures qui ne se mesurent pas encore) qu'une nouvelle époque s'ouvre avec de nouvelles manières de gérer la présence de roms (avec force, sans forcément de « mesure » d'ailleurs). L'expérience de la Soie a donné un nouveau souffle aux interventions de la police. La période, justement, correspond à un sentiment de reprise de contrôle de ce qui, il y a encore quelques

1. Voir FASSIN, *La force de l'ordre*, op. cit.

mois de ça, paraissait ingérable. On pense alors que les rapatriements en Roumanie sont efficaces (et ils le sont d'une certaine manière qui n'est qu'immédiate). Les expulsions des lieux de vie le sont aussi : les occupations sont de plus petite taille, elle sont le fait de ménages isolés (on n'est plus dans le cas des grands bidonvilles de plusieurs centaines de personnes). Ceux qui restent sont plus isolés et se retrouvent dans des situations qui demandent parfois une plus grande attention comme elle semble indiquer de leur part une plus grande détermination.

4.2.3 Rester, partir

C'est ainsi qu'à l'Alpil nous sollicitons régulièrement les services de l'État ou des collectivités pour « mettre à l'abri » les ménages les plus fragilisés, que nous appelons « les vulnérables », et qui représentent une bonne partie de ces familles qui décident de rester.

Nous sollicitons également les services de l'État pour les personnes et leur famille qui sont dans une démarche « d'insertion », soit en formation professionnelle, soit en cours de demande d'autorisation pour un emploi. Ce que nous mettons en avant, ce sont les *motifs* renvoyant à des préoccupations généralement *admisses* : problèmes de santé graves, présence d'enfants en bas-âge, des situations qui représentent un danger immédiat pour la santé des personnes, mais également des problèmes d'hébergement pour « les personnes qui sont inscrites dans un parcours d'insertion » selon la préfecture. Ces motifs répondent directement aux exigences de l'Etat et ne font *a priori* pas équivoque. *A priori* seulement, car nos sollicitations ne trouvent jamais de réponses simples et laissent à penser que les moyens d'y répondre ne sont pas mis en œuvre. Dans le même temps, les « échecs » des prises en charge et des hébergements se poursuivent et nous mettent en difficulté pour montrer le bien fondé des mises à l'abri. Le doute sur l'utilité de ces prises en charge apparaît clairement.

Le lundi 10 septembre 2007, en fin d'après-midi, je reçois l'appel de Marian que j'ai beaucoup accompagné dans ses démarches depuis le début de l'année. C'est d'ailleurs un type qui m'est particulièrement sympathique. Il se trouve qu'il est roumain (il « n'est pas rom ») et qu'il est marié à une « *romni* » (femme rom). Alors qu'il occupe avec sa femme et sa fille une cabane sur le bidonville de la Soie, il est débouté de sa demande d'autorisation de travail. Il engage des recours qui confirment le refus. Il prend les choses tantôt avec une sagesse rare, tantôt avec une colère juste et nous discutons souvent durant ces moments que je me remémore comme agréables et qui sont en particulier associés à cette personne. Avant l'expulsion du bidonville fin juillet, il est hébergé dans un foyer de Gerland car il n'a qu'un enfant à charge (il est paradoxalement plus simple de loger des ménages peu nombreux alors que l'essentiel des demandes urgentes concernent des ménages avec plusieurs enfants). Au téléphone, il me prévient qu'il a accepté de partir avec l'ANAEM : « *Tu sais comment c'est... Je reviendrais, moi, je peux me débrouiller, mais ma femme... — Tu sais que tu perds le foyer ? — Oui, mais ce sera plus simple pour une personne seule...* » Je regrette son départ. Il est resté comme il a pu, mais les refus répétés d'autorisation pour qu'il puisse travailler ont eu raison de sa patience. S'il accepte le retour avec l'ANAEM, c'est pour le pécule qui est promis dès l'arrivée en Roumanie (à cette époque environ 150 euros

par adulte, qui a augmenté par la suite) et qui est *immédiat*, il n'y a plus besoin d'attendre pour obtenir quelque chose, je dirais même quelque chose de positif. Sa femme est la plus fragilisée par cette attente, elle fait plusieurs crises d'angoisse durant l'été et je pense que son état relève de la psychiatrie (une nuit, elle fait une telle crise qu'elle se lacère la poitrine avec un couteau, ce qui lui vaut quelques jours d'internement, mais à l'hôpital général, pas en psychiatrie, ce que je pense alors regrettable¹). Il quitte donc volontairement son hébergement, *sans pour autant partir définitivement*, alors que par ailleurs nous adressons sans cesse, pour ceux qui restent, des demandes urgentes de mises à l'abri.

Un certain nombre de familles décident, elles, de rester en France après l'expulsion de leur lieu de vie. Elles cherchent d'abord à s'organiser pour ne pas être encore présentes sur le bidonville le jour de son évacuation. C'est le cas d'une famille que je connais bien depuis le bidonville de la Soie. Ioan est inscrit à une formation de l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) depuis l'opération à la Soie². A l'expulsion du terrain fin juillet, il a préféré prendre ses affaires et quitter le terrain la veille de l'évacuation (annoncée), avec sa femme et ses deux enfants (une grande fille de 17 ans et un garçon de 15 ans) pour ne pas risquer « l'expulsion » (le mot dont l'équivoque lui fait peur car il ne veut pas retourner en Roumanie, mais il est prêt à quitter le bidonville...). Il est inscrit dans cette précieuse formation et ne veut pas perdre cette chance. D'autant que la « promesse » (qui ne semble pas être respectée et honorée par la préfecture) est d'obtenir un hébergement au titre de son parcours d'insertion.

A la même période, le 5 octobre 2007, je suis appelé dans un foyer de Vénissieux pour discuter avec Alexandru, qui est le père d'un petit garçon en convalescence après un accident sur un bidonville (une brûlure grave). Alexandru est assez jeune (une petite vingtaine d'année) et c'est son premier enfant. La situation du ménage est suivie par Médecins du Monde et je me rends disponible pour faciliter les échanges, ce pourquoi je me retrouve ce jour-là avec ce jeune homme (qui a préféré venir sans sa femme) dans le bureau de la responsable des suivis sociaux du foyer. Alexandru a formulé le souhait de partir en Roumanie, ce qui inquiète ceux qui ont favorisé à grand peine, durant plusieurs mois, la rééducation du petit et l'installation en hébergement de la famille (sur le même principe du « motif » nécessaire dans une situation « exceptionnelle »). Concernant les soins de rééducation de l'enfant,

1. Je ne cache pas que mon sentiment est lié au regret que personne du corps médical notamment ne se soit senti la possibilité d'orienter cette femme en psychiatrie, peut-être essentiellement parce qu'à Lyon il n'existe pas de service psychiatrique suffisamment doté pour obtenir l'aide de traducteur et, pourquoi pas, d'ethnopsychiatres comme c'est le cas à l'hôpital Avicenne en Seine-Saint-Denis (Voir Marie-Rose MORO et Isidoro MORO GOMEZ, *Avicenne l'andalouse. Devenir thérapeute en situation transculturelle*, Grenoble, La pensée sauvage, 2005), ni de clinique comme le Centre George Devereux, dont le fonctionnement est décrit dans la deuxième partie de LATOUR, *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux faitiches*, op. cit. En ce qui concerne l'ethnopsychiatrie et quelques illustrations, je renvoie à François LAPLANTINE, *Ethnopsychiatrie psychanalytique*, Paris, Beauchesne, 2007.

2. Dans le cadre de l'intervention de l'Alpil sur le bidonville de Villeurbanne, un partenariat avec l'AFPA est organisé pour faire entrer dans une formation adaptée à des personnes ne parlant pas encore trop bien la langue française d'obtenir des cours de pratique professionnelle comme de langue. 8 personnes vont intégrer une formation de maçonnerie mais la moitié seulement va bénéficier d'un hébergement ou d'un relogement dans le cadre des opérations de la Soie. Ioan fait partie de ces personnes qui restent alors en attente d'une proposition.

ils sont nombreux et compliqués, et ils impliquent d'incessants déplacements assez loin, ce qui a demandé aussi de rechercher un hébergement plus adapté mais plus éloigné de Lyon et des habitudes du ménage. Ces soins sont aussi nécessaires pour que le fils de Alexandru ne soit pas handicapé à vie. On ne compte plus le nombre de sollicitations et de démarches. L'ensemble des contraintes a d'une part réuni un grand nombre de professionnels autour des jeunes parents et de l'enfant mais également a produit chez ce jeune père un découragement inversement proportionnel aux avancées des soins du fils. Dans le bureau, nous tentons de le convaincre de rester. Le jeune homme n'en démord pas. Il quitte le foyer le lendemain au petit matin.

La semaine suivante, le lundi 8 octobre, je me rends de la même manière dans un foyer pour jeunes, où j'ai réussi à faire rentrer Abel, non sans un long processus d'explication du projet et de la motivation du jeune homme aux responsables du foyer. Cas rare d'une personne seule et « isolée » (c'est-à-dire sans parent, ni concubin, ni enfant) sur le bidonville de la Soie. Qui plus est, Abel a un âge qui lui permet d'intégrer des dispositifs d'insertion destinés « aux jeunes »¹. Lui comme moi (en tant que travailleur social) devons montrer patte blanche et assurer que Abel peut « s'insérer », notamment « professionnellement » (montrer qu'il le peut « techniquement », c'est-à-dire légalement puisqu'il est roumain, mais aussi et surtout qu'il en est capable et suffisamment motivé). Une espèce de « feuille de route » lui est donnée, avec un certain nombre d'activités et de rencontres pour sa futur orientation. Le jour de son entrée, nous montons visiter sa chambre. Il s'agit d'une petite chambre d'une dizaine de mètres carrés assez moderne, dont la salle d'eau est étrangement moulée dans une seule pièce de plastique qui en forme tout à la fois les murs et le lavabo. Un petit lit, une étagère et une fenêtre qui ne s'ouvre pas (question de sécurité nous dit-on). interdiction de fumer dans la chambre ou de cuisiner. Abel fait mine ce jour là d'être satisfait de ce qu'on lui offre et s'oblige à être reconnaissant. Je sens qu'il n'est pas convaincu. Je prends par la suite fréquemment de ses nouvelles. Il me paraît s'habituer au lieu mais j'apprends qu'il n'y dort pas tous les soirs. Il est rappelé à l'ordre (en fait on s'inquiète de ses départs qui semblent montrer « une perte de motivation » qu'on questionne). Enfin, ce 8 octobre, je suis convoqué avec Abel pour discuter de sa volonté de quitter le foyer. Il tente le coup en disant que sa mère est malade et qu'il doit être auprès d'elle (cette mère qui l'a abandonné enfant et qu'il connaît mal). Je n'en crois pas un mot mais je le laisse convaincre les travailleurs sociaux du foyer qui saisissent l'occasion pour s'apitoyer (Abel joue particulièrement bien la tristesse) et lui souhaitent bon voyage. Je retrouve par hasard Abel dans un squat deux jours plus tard, l'air ravi. Il y occupe une espèce de cabane dans le coin sombre d'une pièce.

Ces quelques illustrations qui semblent aller à sens contraire de l'effort qui est fait dans le cadre d'opérations visant à la résorption de l'habitat précaire et

1. Mon sentiment à l'époque est que Abel *paraît* déjà beaucoup plus « vieux ». Il a probablement vécu toute sa courte vie dans des conditions difficiles et il en est marqué. Il est issu de ces orphelinats roumains dont on a beaucoup parlé après la révolution de 89. Il est sorti de l'école il y a très longtemps et il a vécu une « vie d'adulte » depuis dans des conditions très rudes, si bien qu'il est difficile de le catégoriser comme « jeune ». Les responsables du foyer le remarquent tout comme moi mais ne disent rien explicitement, seulement une légère hésitation que je pressens et que je tente de modérer.

cherchant une issue à cette question épineuse, ne le semblent que parce que le problème commence à être pensé et conçu d'une manière homogène, comme un ensemble ayant une logique propre (ou pas de logique du tout) et sur lequel il s'agit d'intervenir en un point pour que l'ensemble soit résolu. C'est ce que tente d'esquisser les quelques méthodes efficaces pour les expulsions et les éloignements des occupants. C'est d'ailleurs à l'inverse de ce qui a été tenté sur le bidonville de la Soie durant l'enquête par questionnaire qui, elle, visait à considérer chacun des ménages et chacune des personnes.

Ces nouvelles méthodes d'ensemble masquent à peine les quelques conséquences qui découlent sur le terrain de ces nouvelles techniques de gestion et de gouvernement de ces situations d'occupation. D'abord, on commence à observer que les gens se rendent de plus en plus discrets jusqu'à volontairement parfois se cacher. Certains tentent des installations seuls, ce qui est là aussi nouveau, et ne bénéficient plus des réseaux de solidarité des squats et bidonvilles qui réunissaient parfois plusieurs dizaines de familles. On assiste à une sorte de dispersion des familles les plus inquiètes de cette nouvelle gestion qui, on va le voir, se ressent en terme de pression et de tension sur le terrain. En revanche, on assiste aussi à une large diminution du nombre d'occupants et du nombre d'occupations. Qui plus est, la taille des squats ou des bidonvilles diminue en moyenne. Les expulsions sont en effet immédiatement efficaces. Mais elles ne peuvent masquer complètement le fait que de plus en plus de familles errent parmi la ville d'une manière plus dispersées ou disparaissent un temps, cachées dans de petites occupations très discrètes ou de manière temporaire en Roumanie.

4.3 Qualifier

4.3.1 Conférence d'agglomération

A la même période, le 4 octobre 2007, se tient une « conférence d'agglomération » à la préfecture. C'est une première sur cette question. Elle est convoquée dans un contexte de flottement qui laisse à penser une amélioration « politique » sur la question des occupations précaires de roms.

Deux jours plus tôt, le 2 octobre au soir, je suis avec mon collègue André à Saint-Didier, dans les Monts d'Or, à la demande du préfet. Un squat de roms a été découvert à l'occasion d'un départ de feu. Il s'agit d'une grande bâtisse à l'orée d'un coquet village aux résidences discrètes mais somptueuses. Autant dire que ce squat fait, dès le lendemain, les grands titres de la presse locale parce qu'une telle situation est du jamais vu autant qu'elle suscite à la fois des peurs et un très vif rejet. Nous rendons un rapport écrit dès le lendemain, où nous exposons d'abord la situation :

Nous nous sommes rendus sur place en début de soirée. La maison est un pavillon Rdc+2 avec jardin. Le rez-de-chaussée porte les traces du récent incendie. Il est largement encombré par des débris et gravats divers. Un nettoyage a commencé à l'initiative des occupants. Une partie des déchets est déjà stockée à l'extérieur dans des sacs-poubelles. Lorsque nous arrivons, le nettoyage est en cours.

Les pièces des étages 1 et 2 sont propres et aménagées pour un accueil unifamilial. Sur les murs, il y a des graffitis qui manifestent des « occupations » successives d'une population « jeunes ». A l'évidence la maison a servi de lieu de « détente ». Ce qui explique l'accueil plutôt sympathique, selon les occupants, que le propriétaire a réservé aux squatters : plus calmes que les habituels usagers du lieu.

Les traces de l'incendie sont visibles, mais les poutres ne semblent pas endommagées de façon dangereuse (cf. le rapport du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)). L'électricité est fournie par un groupe électrogène placé à l'extérieur de la maison. Les occupants s'approvisionnent en eau à une borne incendie voisine (la borne est correctement refermée après usage).

Nous faisons part de la rencontre de 7 familles, soit 21 personnes. Certains enfants sont scolarisés à Villeurbanne et Vénissieux. Tous les occupants sont « des anciens de la Soie » (comme nous avons l'habitude de le dire). Ils ont déjà été délogés d'un autre squat entre temps. Leur parcours est déjà long, bien avant la Soie. Certaines familles sont connues de l'Alpil depuis 2002, soit à ce moment depuis plus de 5 ans. Et depuis cette date, leur histoire est toujours la même, faite d'installation, d'aménagement et de nettoyage et d'espoir (de rester), enfin d'expulsion, avant qu'un nouveau cycle ne recommence. Nous concluons notre rapport d'une manière *résignée* :

En l'absence de validation de l'arrêté de péril, une éventuelle procédure engagée par le propriétaire pourrait entraîner l'évacuation. Les occupants souhaitent obtenir de la part du propriétaire un délai pour l'hiver. [...] Cette situation mérite réflexion en l'absence de toute solution envisageable à court terme. Les trois ménages avec enfants trouveront difficilement place dans les lieux d'accueil d'urgence. Nous restons à disposition et nous ne manquerons pas de faire des propositions dès que la situation sera plus claire [...]

La conférence d'agglomération s'annonce comme un écho. Mais elle n'annonce cependant pas clairement son intention puisqu'il ne s'agit pas explicitement de la question des roms mais de la situation de « l'habitat précaire » dans l'agglomération lyonnaise. Les quelques maires qui se mobilisent pour cette réunion ont l'intention de discuter « des roms ». Les services de l'État, en nombre (la salle est essentiellement remplie de fonctionnaires de l'État, alors qu'elle aurait dû rassembler les maires des communes de l'agglomération lyonnaise, voire du département), restent muets et mal à l'aise sur la question.

L'Alpil est sollicitée pour effectuer une présentation de la situation. C'est André qui s'explique devant l'assistance en suivant un *Powerpoint* dont je contrôle le déroulement derrière l'ordinateur. L'idée de cette présentation, c'est de déplacer légèrement le débat, au niveau d'une problématique plus large qui est en effet celle de « l'habitat précaire ». La nuance est de taille, alors que l'attente des quelques maires présents est rivée sur la question des squats de roms. Il s'agit bien « d'habitat précaire » mais d'un habitat précaire vu par le prisme d'une situation particulière, qui apparaît cependant comme « majoritaire » (on dit que les roms sont « majoritaires » dans les squats) et même unique (il n'y a que des roms qui squattent). Cette conférence d'agglomération est toute tournée vers la présence

des roms. Il y a eu le travail sur le bidonville de la Soie en début d'année (qui a été particulièrement long et plutôt novateur et dont on a entendu beaucoup parlé dans les différents services de la préfecture comme des collectivités) puis une espèce « d'accélération » parce que ce premier travail a donné un certain élan au travail des associations et militants¹.

Le *Powerpoint* de présentation est constitué de deux séries d'arguments constituées d'une manière pédagogique comme deux catégories de situations rencontrées sur le terrain (les présentations du type *Powerpoint* privilégient ce genre de « démonstration »). Il s'agit d'une classification descriptive des pratiques de traitement de l'habitat précaire et des types de public rencontrés. Lorsqu'un bidonville est expulsé, il l'est soit sans autre forme de solution alternative (on donne des exemples, ils sont nombreux, parmi ces bidonvilles dont les occupants sont simplement éparpillés « dans la nature »), soit avec relogement collectif (l'ensemble des occupants déplacés ailleurs) ou individuel (chacun des ménages occupants est orienté vers une solution de plus ou moins long terme). Parfois, il est possible de maintenir les occupants dans les lieux (convention ou tolérance), voire de transformer l'occupation en location ou hébergement (là encore, nous donnons des exemples qui sont rares et commencent à dater). Nous insistons à un moment donné sur les décisions de justice et les délais accordés par le juge (le juge de Grande Instance s'occupant des terrains squattés, le juge d'Instance s'occupant des immeubles d'habitation squattés) en faisant la liste, là encore, des différents points examinés par la justice : le temps de vacance de l'endroit occupé, la dangerosité et les troubles, les problèmes sociaux des occupants, la présence d'enfants ou de personnes « vulnérables », les difficultés pour se loger et les démarches entreprises, etc. Sur ce dernier ensemble de précisions, notre « stratégie » transparait. Elle est même plus qu'une simple stratégie puisqu'il s'agit du positionnement de l'association, qui n'est pas une posture choisie pour l'occasion mais la raison d'être tout entière de cette entreprise associative (qu'à l'Alpil nous résumons comme « la lutte pour l'accès de tous aux droits »).

Ainsi, la première partie du *Powerpoint* est dévolue à la description des différentes procédures d'expulsion, avec un *focus* sur les critères qui peuvent influencer sur l'obtention de délais par le juge. La nuance qui est ici introduite pour élargir l'objet de la conférence se situe au niveau du déplacement de la question des roms (qui squattent) à la situation même de squat : il ne s'agit pas de rester à la situation de roms installés sur un terrain ou dans un bâtiment et voir comment sortir de cette situation-là mais voir ce qu'il en est du traitement de ce genre de situations prises dans leur ensemble (n'importe quel squat ou bidonville) pour en améliorer l'appréhension (essentiellement par l'autorité publique en s'appuyant sur les éléments du droit).

La deuxième partie de la présentation est orientée sur « les publics concernés », en fait sur les différentes situations des personnes qui squattent et leur besoin

1. Hartmut ROSA, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010. A noter que chez Daniel CEFAL et Edouard GARDELLA, *L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte, 2011, la notion d'urgence n'est pas travaillée en tant que telle, « urgence sociale » renvoyant uniquement à une pratique (en action) et non pas à son rythme qui est, à mon sens, un élément participant du gouvernement des vivants, où le pouvoir (ceux qui l'exercent comme ce qui s'exerce) fluctue suivant des rythmes (d'accélération mais aussi de relâchement). C'est aussi tout le sens que je donne à ce travail qui s'écrit d'une manière chronologique mais rythmée (s'agissant par exemple de répétition).

(en terme d'hébergement ou de logement) : les personnes dont l'hébergement doit être accompagné (problème de santé physique ou mentale, toxicomanie, etc.), les personnes en impossibilité d'accéder à un logement ordinaire (manque de ressources, perte d'emploi, situation administrative de ménages mixtes, etc.), les personnes émergeant à un accueil spécifique (demandeurs d'asile), etc. Par là aussi, nous insistons sur des situations particulièrement problématiques, en soulevant le manque de place en CADA ou en hébergement d'urgence, la quasi absence d'hébergement familial (pour familles nombreuses ou pour les ménages refusant d'être séparés du groupe familial par exemple). Nous n'oublions par de parler des terrains pour un public dont nous généralisons (avec difficulté) le nom en « migrants européens » pour ne pas réduire le problème à un « problème des roms »¹.

La conclusion de notre propos est dirigé sur la nécessité de la création d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), dispositif public dans le cadre duquel une réponse institutionnelle peut être trouvée aux situations problématiques d'habitat précaire, de la même manière qu'existent des Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) sur la question de l'habitat indigne par exemple. En l'occurrence, la loi en France (loi MLLE de 25 mars 2009) donne une définition de l'habitat indigne, contrairement à la notion d'habitat précaire. L'Alpil espère trouver un dispositif calqué sur ceux qui existent autour du problème de l'indignité dans le logement. Qu'une définition (dans la loi) existe déplace la *responsabilité* du problème : on passe d'un problème particulier qui semblerait demander une réponse particulière (par exemple une réponse en terme d'ordre public, ce qui est majoritairement le cas à ce moment-là, ou encore en terme de dispositifs spécifiques d'insertion ou de « rapatriements humanitaires ») à un problème « public » en un premier sens, dont la responsabilité (de son traitement et de sa résorption) appartient au collectif (en premier lieu à l'autorité publique).

4.3.2 L'affaire Balcescu

Le lundi 22 octobre 2007, j'envoie une note à l'attention de mes collègues de l'Alpil qui se réunissent chaque début de semaine pour discuter des dossiers en cours et mettre en commun le travail de chacun. Ma note concerne deux journées de la semaine écoulée qui ont été particulièrement complexes. Voici ce que je leur envoie :

Mercredi 17 octobre

Premier épisode : Après un long temps de présence ce matin et la confirmation de plusieurs éléments auprès de la Police Aux Frontières (PAF) et des différents commissariats concernés (en lien avec T. de Médecins du Monde) et des informations recueillies auprès de B. du CDHS (Comité Départemental d'Hygiène Sociale), il s'est avéré que la police nationale est intervenue ce matin tôt, à la « Poste aux chevaux » (PAC)² mais également sur le terrain du Boulevard Urbain Est (BUE), probablement accompagnée

1. Il s'agit d'ailleurs d'un embarras récurrent, même si au fond c'est une question qui peut être débattue, mais ce qui est embarrassant c'est que l'idée qu'il ne s'agit pas d'abord d'un problème avec les roms n'est pas facilement entendue et est très polémique, si on ne la manie pas avec un certain talent... ce qui est une manière de renoncer à ses arguments et au débat.

2. Je reviens dans le détail plus bas page 154 en ce qui concerne ce squat.

de la police municipale, pour des contrôles qui laissent peu place à la clarté (contrôle d'identité, recensement d'enfants, vérification OQTF, etc.)

Six personnes ont été arrêtées (5 à la PAC et une au BUE). Trois ont été relâchées dans le début d'après-midi. La CIMADE à Saint Exupéry (au centre de rétention) me confirmera que trois personnes sont arrivées au centre de rétention et seront expulsées pour le motif de dépassement du terme fixé pour une OQTF. Pas de recours possible après le dépassement du délai d'une OQTF.

Deuxième épisode : 15h00, visite du squat de la rue de la Poudrette. 10 personnes, 5 adultes, 5 enfants. Roms roumains et autres (?) en lien avec les Yougos de la rue de la Convention à Oullins. Installés depuis mercredi dernier, délogés par la police une première fois le dimanche dans la journée à coup de gaz lacrymogène. La maison en reste encore très imprégnée (j'ai eu du mal à respirer). Ils s'y sont de nouveau installés le dimanche dans la nuit, en dormant cependant dehors, dans la cour.

17h00, j'apprends que le même squat vient d'être vidé de nouveau par la police, de la même manière (lacrymos). Les affaires sont enfermées dans la maison que la police a fermé à clef (confiscation donc des clefs...) et saturée de gaz.

M. de la mairie de Villurbanne n'était pas au courant de cette opération. Il a néanmoins été contacté pour rechercher le proprio sur le cadastre par une de ses équipes qui était passée la veille (mardi) pour constater l'occupation.

Jeudi 18 octobre

Premier épisode : Arrivé sur le terrain du BUE tôt (7h50). J'y rencontre un ouvrier transi de froid dans sa camionnette qui me dit attendre la police pour défoncer la butte qui masque le bidonville et qui laisse une voie libre pour faire rentrer une voiture. Et en effet, depuis hier, j'avais pu me rendre compte qu'une voiture était stationnée au milieu du terrain.

Je suis allé prévenir les gars avec lesquels j'avais rendez-vous à 8h00 pour aller à l'AFPA de Saint-Priest. Nous sommes donc partis rapidement (avant l'arrivée de la police) avec leur voiture et la mienne. Ce qui a probablement évité de nouvelles altercations avec la municipale.

Force est de constater la volonté de la mairie de contrôler les moindres faits et gestes de ces résidents d'infortune. Plus tôt dans la semaine, durant la réunion de mardi 16 octobre après-midi en mairie à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), nous avons pourtant eu la confirmation qu'en aucune manière la police ne reviendrait sur le terrain pour le circoncire de nouveau.

Volonté de la Mairie de contrôler au mieux ce terrain, cependant, l'eau et les toilettes promises ne sont toujours pas là. . .

Deuxième épisode : Alors que nous étions arrivés à l'AFPA (à l'heure), j'apprends par Véronique que la famille Balcescu est en difficulté dans leur petit squat de la rue de la Soie. A 10h00, j'y retrouve Daniel et sa femme morts de peur, après la visite la veille en leur absence de la propriétaire (reconnue par les voisins) qui a mis à sac leur petite installation (télé cassée, rideaux décrochés, vêtements déchirés, vaisselle cassée, meubles renversés). Je joins M. de la mairie de Villeurbanne, que je rencontre l'après-midi à 14h30 avec Adeline. Nous apprenons que la propriétaire a porté plainte pour vol et effraction. Daniel n'est pas rassuré à l'idée de porter plainte à son tour. La propriétaire a été, elle, convoquée au commissariat pour un « rappel à la

loi ».

Plus tard dans l'après-midi, un fonctionnaire de la mairie me prévient que la police recherche les Balcescu et qu'ils sont devant chez eux. Je téléphone à Daniel qui est allé chercher ses enfants à l'école (il se déplace avec sa femme car ils sont terrorisés à l'idée d'une nouvelle descente de la proprio...) Je lui apprends que la police est chez lui. Plus tard, il envoie un ami à la maison, qui constate que les flics ont ramassé toutes leurs affaires. M. me confirme que les bagages sont « confisqués » au commissariat. Je téléphone au commissaire R. qui prend le temps de m'expliquer l'affaire avec assurance, que « ce n'est plus ma tasse de thé » (que je m'occupe de mes affaires) mais bien du pénal. Adeline le rappellera ensuite, après s'être entendue avec un avocat pénaliste. Mêmes explications.

Au final, Daniel a dû quitter le squat, qu'il a de toute manière trouvé fermé et ses affaires confisquées. Il a d'abord refusé le 115 de peur d'être trouvé par la police. Mais de toute manière, à 18h30, il n'y avait pas de place. La famille Balcescu a finalement rendez-vous ce lundi matin, accompagné d'Adeline, avec un avocat. A suivre...

Ces deux journées mettent l'accent sur l'extrême violence avec laquelle la question des occupations de roms roumains est traitée au quotidien. Ces événements se déroulent deux semaines après la conférence d'agglomération. Celle-ci n'a donné lieu à aucune annonce particulière à son terme, sinon le positionnement renouvelé des représentants de l'État que les évacuations se poursuivent et que les occupants doivent s'en tenir à leur obligation de « s'insérer en France ». L'insertion est la nouvelle frontière (alors que les frontières nationales s'estompent). Ce que la conférence d'agglomération promettait sans le dire, c'est de donner des moyens pour accompagner cette insertion, soit avec l'intention de se débarrasser du problème, soit avec la volonté d'assouplir sa posture. Il faut peut-être déjà dire qu'elle préfigure la futur Maîtrise d'œuvre sur l'habitat précaire dont les premières esquisses de convention (c'est-à-dire d'entente sur le contenu et les moyens) circule déjà entre l'Alpil et les couloirs des services du Grand Lyon comme de la préfecture.

Dans les épisodes que je décris à mes collègues, la première des violences est le manque de clarté des interventions de la police. On ne sait pas (du moins on ne sait pas explicitement) ce que signifient les contrôles et interventions. Quand ces opérations se multiplient comme c'est le cas au cours des événements dont je rends compte à mon équipe, elles donnent l'impression que la *pression* est mise sur les occupants (une pression que nous ressentons à notre tour dès lors que nous sommes engagés auprès des personnes que cela concerne). D'autant que ces contrôles, parfois, sont particulièrement intrusifs, notamment lorsqu'il est question de « recensements »¹ durant lesquels les familles sont questionnées sur le nombre des enfants ou encore les dates de naissance (c'est ce qui choque le plus les

1. J'ajoute ici des guillemets non pour mettre en doute le fait que ces contrôles sont *aussi* des recensements, mais plutôt que les opérations de recensement deviennent, avec la répétition des contrôles et le fait qu'il s'agit toujours d'intervention policière (parfois les mêmes agents de police plusieurs fois par semaine), une opération de contrôle par excellence, et non seulement, si je peux dire, une action de production de connaissance (sur un nombre de personnes, d'enfants, etc.) Les « recensements » deviennent pratiquement ici, je dirais même « physiquement », des opérations de contrôle par comptage et identification.

personnes avec lesquelles je discute de ces interventions policières). On peut tout de même comprendre que les recensements sont utiles lorsque la mairie, par exemple, s'engage à scolariser les enfants du terrain ou du squat. Généralement, c'est la police municipale, logiquement, qui intervient et procède à ce comptage. D'autres fois, c'est la préfecture qui fait procéder à des recensements du nombre d'occupants ou des sites d'occupation sur le territoire de l'agglomération. Parfois encore, ce sont de simples contrôles de routine de la Police Nationale ou des contrôles ciblés en cas de soupçons de trafics divers. Enfin, des contrôles de régularité de séjour sur le territoire sont organisés régulièrement (même si on ne peut plus vraiment parler en ces termes pour des européens comme les roumains, hormis lorsque ces derniers n'ont *a priori* pas les ressources « suffisantes » pour résider sur le territoire français), à l'occasion desquels sont distribuées des OQTF ou bien encore que certains parmi les occupants se trouvent expulsés de force en Roumanie parce qu'ils ont dépassés le délai d'un mois laissé par une OQTF pour quitter le territoire français. Dans tous les cas, chacun de ces contrôles n'est jamais tout-à-fait distinct des autres, parfois tout peut se faire dans le même temps et dans une pagaille qui laisse aisément un sentiment profond d'injustice¹.

Une des interventions de la police dont je fais part à mes collègues est une opération de contrôle, au sens premier du terme, de l'utilisation du terrain qu'en font les occupants (alors qu'il n'est pas encore question ni d'expulsion, ni d'une très hypothétique régularisation de ce petit bidonville de Saint-Priest). Le jeudi matin, je rencontre un ouvrier qui vient à la demande de la police (ou du propriétaire ou bien encore de la mairie, impossible de savoir exactement d'ailleurs, ce qui est encore une fois fâcheux) délimiter le terrain avec un tractopelle. Il s'agit pour lui (je le découvre les jours suivants) de circonscrire le périmètre « utile » du terrain en creusant des trous un peu partout, de manière à peu près régulière, de sorte qu'aucune habitation de fortune ne puisse être construite en plus de celles qui existent déjà². Par ailleurs, il creuse un fossé à l'entrée du terrain et érige quelques buttes pour qu'aucune voiture ne puisse entrer sur le terrain. La voiture que j'ai vue sert parfois d'alimentation en électricité grâce à la batterie et d'éclairage avec les phares. Cette intervention, orchestrée par la police (l'ouvrier attend les agents de police pour intervenir), est une intervention qui s'immisce dans la vie de ce petit bidonville. Ce qui s'exerce là, c'est la volonté de reprendre la maîtrise sur ce qui semble avoir échappé (la propriété qui est squattée – et ce n'est pas *seulement* la propriété « physique », matérielle, qui est squattée). Il m'apparaît là encore que l'illégalité d'un squat donne « le droit » (mais un droit qui n'est pas écrit dans la

1. Et pas seulement pour les occupants. Je suis moi-même contrôlé à cette période sur le terrain du BUE, au petit matin d'une de ces visites de routine avec mon collègue André. La police est en train d'intervenir sur le terrain quand nous arrivons. Observateurs de la scène, un agent de police nous interroge de ce que nous faisons là. Il comprend que nous n'y sommes pas par hasard (nous ne sommes pas de simple badauds) et il nous demande nos pièces d'identité pour noter dans son rapport d'intervention notre présence (qui fait donc partie de ce sur quoi il intervient). Un contrôle que nous jugeons inutile puisque nous sommes là dans le cadre de nos fonctions qui n'interagissent pas à ce moment précis. Et puis le sentiment d'être soupçonné à notre tour sans trop savoir ni de quoi, ni pourquoi.

2. J'ai parlé un peu plus haut (page 141) du moment où on éventre un bâtiment pour le rendre *définitivement inhabitable*, qui est une manière efficace de traitement d'une occupation. On va continuer à rencontrer des situations qui illustrent cette méthode.

loi) au propriétaire (comme à la puissance publique) de s’immiscer dans les lieux de vie des personnes.

Une autre de ces opérations (qui n’est, elle, clairement pas un recensement des occupants) met en lumière une « méthode » particulièrement violente (cette fois tout-à-fait physiquement) de la police pour évacuer (*illégalement*, puisque non fondée sur une décision d’un juge comme le prévoit la loi) une maison squattée à Villeurbanne. Les policiers qui interviennent vident volontairement plusieurs bombes lacrymogènes dans la maison après avoir fait sortir les occupants soi-disant pour un contrôle d’identité et d’en avoir refermé portes et fenêtres. Le produit ainsi déversé en quantité met plusieurs jours à se dissiper et imprègne profondément les murs et autres affaires de la maison, rendant toute installation proprement impossible. Je visite cette maison le mercredi. Les occupants qui m’ont appelé ont passé la journée à nettoyer et aérer (ils ont aussi jeté quelques matelas trop imprégnés et des couvertures) mais il est impossible de rester plus de quelques minutes dans la maison, les yeux nous piquent et nos gorges brûlent. Les policiers ont contourné l’impossibilité de les expulser en les empêchant de continuer à le faire. Imposition subtile de la force mais non moins violente.

Enfin, « l’affaire » (nous la nommons ainsi entre collègues) qui est au centre de ces deux jours n’est en fait que la synthèse de ces nouvelles méthodes d’intervention dans les squats et les bidonvilles menée à son paroxysme. La famille Balcescu s’installe dans une maison vacante de la rue de la Soie (quelques mois après l’évacuation du bidonville de la Soie, à quelques dizaines de mètres de là) probablement dans le week-end précédent. La propriétaire de la maison en est avertie (probablement par des voisins) et s’y rend (peut-être avec quelques acolytes) pour mettre à la porte les occupants qui ont pris le temps, depuis leur entrée dans les lieux, pour faire du ménage et s’y installer plus confortablement. La propriétaire ne trouve personne et met à sac la nouvelle installation, pour enfin porter plainte contre les occupants pour *violation de domicile*. Sa plainte, qui est possible lorsque votre domicile (usage actuel et avéré, généralement par vos affaires et mobilier) est pénétré ou occupé par quelqu’un qui n’y a pas été autorisé, rend assez bien compte, de prime abord, comment peut être vécue une occupation par un propriétaire (dans ce cas en particulier un « petit » propriétaire privé). Dans un second temps cependant, le sentiment qui est en exergue est celui de pleine propriété, voire celui de domicile : autrement dit, la propriétaire se sent chez elle, je dirais même occupée chez elle (ce qui n’est au final pas le cas puisqu’elle n’habite pas cette maison et qu’aucune de ses affaires ne s’y trouvent, ce qui aurait pu caractériser une violation de domicile). D’où sa réaction extrêmement violente (elle rentre en fracassant la porte d’entrée qui possède un cadenas posé par les occupants et saccage tout à l’intérieur) qui rend en effet compte de cette espèce de blessure ou de douleur, si on veut bien prendre en compte ce qui peut apparaître comme un premier sentiment d’injustice. Sauf qu’une occupation, bien qu’elle soit sans titre, sans autorisation (« sans droit ni titre »), ne laisse pas les occupants sans droit justement (*le droit d’être traité en justice* et de se défendre devant le Tribunal d’Instance ou de Grande Instance qui ordonnerait vraisemblablement l’expulsion). Autrement dit encore, on ne peut se faire justice soi-même (la légitime défense est un cas particulier qui ne fonctionne pas ici). Dans l’affaire Balcescu, l’occupation est vécue comme une agression, elle semble provoquer une défense vive en retour. Ce que cette affaire montre, c’est le

glissement vers un traitement défensif des occupations qui sont un désordre mais un désordre vécu comme une blessure ou une agression.

4.3.3 Abords

Voisinages

Au mois de septembre 2007, nous sommes alertés de la constitution d'un nouveau squat sur la commune de Saint-Priest, découvert par la Police municipale, dans une vieille bâtisse appelée « la poste aux chevaux » (que nous noterons PAC). Le 10 octobre, des collègues de Médecins du Monde me font passer un compte-rendu qui décrit ce lieu comme dangereux :

« L'état du bâtiment fait effectivement peur : les escaliers, le plancher, leurs installations de chauffage dans les chambres et les ordures qui commencent à s'entasser. Pour l'eau, ils vont la chercher en dehors du terrain, il y a un point d'eau assez proche (nous n'y sommes pas allés, il faisait nuit. . .) Les sanitaires, ce sont les alentours (buissons, arbres qui entourent la maison). Ils utilisent des générateurs pour la lumière (mais est-ce que tous en ont ?) »

Nous échangeons très régulièrement avec les équipes de terrain de Médecins du Monde qui passent également sur les sites à la rencontre des occupants. On le verra, les informations du terrain sont essentielles à plusieurs titres : dans un premier temps pour identifier qui s'est installé (lorsqu'il s'agit de poursuivre un travail de suivi social ou sanitaire), ce qui est un corollaire du repérage de « qui est où » (alors qu'une expulsion d'un précédent site a « éparpillé » les occupants qui se retrouvent généralement dans de nouveaux sites) ; dans un second temps, nous tentons d'assurer un soutien juridique aux occupants lorsqu'ils sont convoqués devant la justice qui statue sur la demande d'expulsion du propriétaire (le jugement se fait après un débat contradictoire durant lequel les occupants peuvent être représentés par un avocat). A cette fin, une fois que nous avons mis en relation les occupants avec un avocat¹, nous nous engageons à lui fournir un descriptif détaillé de la situation (description du site comme de la situation sociale des occupants), en plus de faire passer, au besoin, les pièces justificatives nécessaires à la constitution des dossiers d'aide juridictionnelle, car les occupants n'ont généralement pas les moyens de payer les honoraires (je devrais d'ailleurs d'abord dire qu'ils en ont le droit, ce qui signifie qu'ils sont en dessous des conditions de ressource pour bénéficier de cette aide), voire accompagner les occupants auprès de l'avocat pour des entretiens plus précis sur leurs conditions de vie et leurs intentions.

A quelques dizaines de mètres de cette vieille bâtisse massive en pisé où se sont abrités 80 personnes (estimation dans le compte-rendu de Médecins du Monde

1. Généralement il s'agit d'un avocat issu d'un petit réseau que nous avons constitué, avec lesquels nous travaillons en accord sur la méthode de mise en lien et de constitution des dossiers de défense. Il se trouve que tous les avocats n'acceptent pas forcément de défendre ces occupants « là », ni « ces » situations d'occupation, à tel point que, du domaine spécifique du droit au logement, on glisse en l'occurrence vers une espèce de spécialisation qui ne tient plus seulement à une situation d'occupation très précaire mais aussi à un type d'occupant (les « roms »).

d'octobre) se trouve une autre maison plus petite à moitié écroulée. Cette annexe est placée en « arrêté de péril »¹ dès le 20 septembre par la mairie, qui s'explique doublement à cette occasion (pour éviter que cette mesure soit jugée opportuniste) : d'abord, la mairie rappelle que l'arrêté est pris dès le début de l'année 2007, c'est-à-dire bien avant cette occupation et qu'il est renouvelé en septembre lorsque s'installent ces occupants ; elle rappelle également que cette maison a déjà été squattée en 2005 et que le juge en a ordonné l'expulsion alors. Deux manières de s'expliquer sur son action que d'aucun pourrait juger durement. Au voisinage des situations d'occupation, les mairies doivent assumer leurs responsabilités, qui passent souvent par les questions règlementaires de sécurité. Les communes sont également dans l'obligation de scolariser tous les enfants qui sont présents sur le territoire communal. Le 17 septembre, des familles vont inscrire leurs enfants à la mairie. Quelques jours plus tard, le même 20 septembre que le rappel de l'arrêté de péril, la directrice de l'école refuse de considérer les inscriptions au motif que le recensement de la police n'est pas fait (le rectorat l'aurait « exigé » sans aucun fondement légal et nous nous en étonnons). Des militants d'une association de soutien pour la scolarisation des enfants des squats² a fourni le 5 octobre une liste à la mairie concernant 9 enfants qui doivent être scolarisés en classe primaire et deux au collège. Les inscriptions sont alors mises en attente par la directrice. Un militant de ma connaissance m'adresse un mot courant octobre que j'ajoute à mon compte-rendu pour l'avocat qui s'occupe du dossier. Il met en lumière la complexité au voisinage de cette situation :

« Cela ne fait hélas ! que renforcer ma conviction que la Municipalité agit depuis le départ en accord avec le propriétaire, avec lequel elle avait un projet d'urbanisme tertiaire (il y a un panneau sur la clôture). Et je comprends mieux, pour ma part, pourquoi les inscriptions à l'école, demandées depuis maintenant plus d'un mois, sont toujours "différées", officiellement en attente d'un "recensement de la police nationale" dont la base juridique m'échappe. »

Il poursuit à propos du constat d'huissier en date du 13 septembre (et versé au dossier pour l'expulsion du site). Celui-ci laisse traîner une ambiguïté autour de la notion de dangerosité et celle, en conséquence, d'urgence (à procéder à l'expulsion). D'après lui, l'huissier parle de dangerosité en ce qui concerne l'annexe à moitié effondrée et non en ce qui concerne la bâtisse occupée. « Je pense qu'il n'y a pas urgence à évacuer » se prononce-t-il dans le mail qu'il m'adresse. Il relève que le constat de l'huissier mentionne en effet que « dans une pièce du rez-de-chaussée de l'un des bâtiments, un début d'incendie noircissant de suie le mur au-dessus de la cheminée et le plafond » alors que selon ses observations (et la connaissance qu'il a du terrain – je l'y ai rencontré souvent) il y a une différence entre des murs noircis en effet à cause de l'utilisation du chauffage au bois et un départ d'incendie. Légère

1. Le maire peut « prescrire la réparation ou la démolition des murs, bâtiments ou édifices quelconques lorsqu'ils menacent ruine et qu'ils pourraient, par leur effondrement, compromettre la sécurité ou lorsque, d'une façon générale, ils n'offrent pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité publique », dit le premier alinéa de l'article L 511 du code de la construction et de l'habitation.

2. Il s'agit de l'association CLASSES dont l'acronyme bien choisi signifie « Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien aux Enfants des Squats ».

nuance qu'outre le fait qu'elle puisse être lourde de conséquence (dangerosité qui peut accélérer l'expulsion) elle met en lumière ce que la connaissance du terrain peut expliquer et permettre de comprendre afin d'orienter et décider ; et que cette connaissance passe donc par une *posture compréhensive de proximité*. C'est un peu la position que défendent un ensemble de militants et citoyens engagés auprès des roms occupant des squats et bidonvilles.

Les débats sur les éléments de connaissance de la situation sont poursuivis en audience au tribunal de justice pour l'expulsion des lieux. Ce pourquoi nous alimentons généralement l'avocat des familles qui occupent tel ou tel site où nous intervenons en soutien. Nous tentons de faire passer tous les éléments permettant d'argumenter en faveur des familles, si nous jugeons que des délais avant expulsion peuvent être demandés (il nous est arrivé parfois de n'assister les familles que pour suivre la légalité de la demande d'expulsion et sans forcément espérer de délais au vu des conditions de dangerosité d'un site par exemple¹). Ces éléments nous sont souvent communiqués par un ensemble de personnes qui interviennent différemment sur le terrain. C'est toute la diversité des intervenants et de leurs points de vue, sinon de toutes leurs postures, qui forme en un premier sens le voisinage de ces situations d'occupation.

Outre la connaissance du terrain, un autre type de débat se déroule cette fois dans le champ « politique » aux abords des occupations précaires de roms. Cité plus haut, le militant qui m'adresse ses remarques sur les difficultés d'inscription des enfants à l'école de la commune et qui lui font dire que la municipalité « agit depuis le départ en accord avec le propriétaire ». Le 16 octobre se tient une réunion à la mairie de Saint-Priest à laquelle je participe. C'est une sorte de « cellule de crise » plutôt axée sur les problèmes de scolarisation (présence d'un inspecteur de l'éducation nationale notamment) même si nous abordons la situation plus globalement. Une militante s'exprime alors ainsi (elle propose un premier compte-rendu par mail deux jours plus tard) : « *Madame C.* [adjointe au Maire] *disait que c'était le propriétaire qui avait demandé l'expulsion pour raison de dangerosité. Je lui ai dit qu'à l'audience de lundi, l'avocate du propriétaire avait indiqué que c'était sur la demande de la mairie de St Priest que ce référé avec demande d'expulsion avait eu lieu. Et que cette maison avait été squattée depuis plusieurs années par d'autres familles. Madame C. n'a pas démenti ce que je disais.* » A l'Alpil, nous prenons du recul par rapport à ce questionnement et nous nous efforçons de nous en tenir aux compétences de chaque institution² : ainsi, une mairie ne peut pas « demander l'expulsion » si elle n'est pas propriétaire du bien occupé ; c'est en effet le propriétaire qui demande l'expulsion des occupants (qu'il soit un propriétaire privé quelconque ou un propriétaire public comme une mairie). La position de ce groupe de militants, c'est de placer l'institution publique, quelle qu'elle soit,

1. La notion de dangerosité prolonge une première notion qui est celle de « condition de vie », voire celle de « confort » (dans son sens minimal). La dangerosité, c'est en un certain sens les conditions de vie moins le fait qu'un squat ou bidonville ne soit pas un lieu adapté pour y vivre. Derrière cette nuance se cache aussi toute la posture de l'Alpil notamment qui défend l'idée selon laquelle un logement doit être digne (condition de confort selon la loi qui définit d'ailleurs ce terme) et propre (à soi avec un titre et des droits).

2. La notion de compétence fait ici très directement référence aux obligations de telle ou telle institution. S'agissant d'institution publique, c'est la loi qui détermine les compétences de ces institutions, c'est-à-dire leurs champs d'intervention, et donc leurs obligations.

en responsabilité totale de la situation, si on peut dire, avec la volonté que la protection des personnes sans logement soit une priorité effective.

Le squat de la PAC est évacué le 15 novembre 2007 au petit matin. La plupart des familles sont déjà parties quand la police puis les bulldozers arrivent. Durant les jours qui précèdent, un nouveau squat nous est déjà indiqué dans une commune voisine, où se trouvent « des anciens de la PAC » notamment. Nous le nommons rapidement comme étant le squat de la « rue de la Batterie ». Un collectif de voisins ne va pas tarder à se constituer. Dès les premières semaines de l'occupation, un contact est cependant établi avec l'un des propriétaires de cette jolie maison désuète. Il s'agit, là encore, d'une personne faisant partie du groupe de militants autour de ces quelques familles de roms qui rencontre l'un des « héritiers », c'est ainsi qu'il le nomme, co-propriétaire de cette bâtisse en attente de la clôture d'une longue procédure d'héritage. Voici un extrait du mail que je reçois le 3 décembre à ce propos :

« J'ai rencontré ce soir l'un des 11 héritiers de la maison de la rue de la Batterie. Nous avons partagé durant près d'une heure sur l'évolution du squat.

En conclusion, la maison est inhabitée depuis juin 1998 et non 16 ans comme l'annonce la rumeur ; Il souhaite que les cheminées, si elles sont utilisées, soient ramonées au plus vite ; Il souhaite que le branchement électrique soit vu par un électricien au plus vite ; Il est ok pour la benne et souhaite que le nettoyage soit fait au plus vite ; Il souhaite que les familles qui partiraient ne soient pas remplacées par d'autres ; Il va voir la mairie rapidement. Pour lui, la maison n'est pas abandonnée mais en situation de succession ; Il souhaite que ce ne soit qu'une solution provisoire et que la mairie et les associations trouvent une solution de logement à court terme qui lui permette de récupérer la maison ; il souhaite qu'une date de restitution de la maison lui soit communiquée.

Je lui ai présenté ensuite les différentes familles et je lui ai fait visiter les appartements. Les familles nous ont apporté à boire et nous avons discuté avec G. et V. [des occupants] tous les quatre. Les familles sont prêtes à payer l'électricité si un compteur est placé prochainement. »

Rare document sur la rencontre avec un de ces « petits » propriétaires privés¹, dont les demandes dénotent une posture de proximité et une sorte d'ordinaire (même si ça ne l'est pas) dans le rapport à l'occupation (on est chez lui) : il attend la « restitution » de sa maison qui « n'est pas abandonnée ». Dans les jours qui précèdent, le 14 novembre, je rencontre un voisin qui me signale tous les troubles en conséquence de cette occupation, notamment chez lui. Il m'explique que les enfants jettent des débris sur sa pelouse bien tondue par dessus le mur et parfois des pierres sur les vitres de sa véranda. Il n'a rien d'agressif et déplore seulement « qu'on en arrive là ». C'est là encore une des rares occasions que j'ai eues de parler

1. Par opposition aux « grands » propriétaires publics qui sont représentés par des fonctionnaires inscrits dans une hiérarchie qui donne à voir des rôles et non d'abord (mais pas exclusivement) des engagements personnels. On a aussi vu une autre de ces réactions pour le squat de la rue de la Soie au cours de l'affaire Balcescu, page 153.

directement au voisinage¹. Quelques mois plus tard, ce voisin formera avec quelques autres une association pour faire pression sur la mairie afin d'évacuer ce squat.

Associations

C'est dans ce contexte et au terme d'une année particulièrement intense pour l'Alpil (au départ de la mission exceptionnelle d'audit du bidonville de la Soie en février 2007) que nous organisons le 6 décembre 2007 une soirée de « remerciements » que nous souhaitons adresser opportunément à ceux que nous appelons nos « partenaires » et avec lesquels nous travaillons au quotidien sur les questions de l'habitat précaire : assistants sociaux de secteur, travailleurs sociaux de l'hébergement d'urgence et d'insertion, bailleurs sociaux, formateurs, techniciens, fonctionnaires, de police, des écoles, de mairie ou de l'État. Nos interventions sur le terrain puis dans le travail d'accompagnement des ménages s'inscrivent dans un maillage d'actions réciproques que nous appelons autrement « orientations » (j'oriente untel chez une assistante sociale, untel m'a été orienté par telle structure, etc.).

Les partenaires sont aussi ces institutions qui financent et soutiennent notre travail. Nous faisons d'ailleurs à cette occasion un bilan que nous appelons cette fois le « bilan des 6 mois » pour faire référence à la seconde partie de l'année 2007 (que je viens de décrire dans ce chapitre), après l'expulsion des occupants du bidonville de la Soie où nous étions missionnés (et donc financés), période durant laquelle nous poursuivons nos efforts (en gardant un lien très étroit avec les services de l'État). Notre bilan fait état de l'ensemble des actions menées par l'Alpil sur la question des squats et bidonvilles dans les mois qui suivent l'expulsion du bidonville de la Soie et durant lesquels nous ne sommes pas payés pour ce que nous faisons. Le fait est que ces interventions sont pour nous la poursuite de l'action entamée à la Soie. Pour l'Alpil, la commande publique est nécessaire sur cette question. Commande est donnée pour le travail du début de l'année et c'est une remarquable avancée. Mais elle doit se poursuivre et nous préconisons de créer un dispositif de maîtrise d'œuvre tel qu'il existe par ailleurs pour d'autres problématiques d'habitat (dégradé, indigne, etc.)

En particulier, nous sommes au contact d'un ensemble d'intervenants sur le terrain des bidonvilles. J'ai évoqué une association, CLASSES, et un collectif, le « collectif rom » (en fait « collectif des associations lyonnaises travaillant auprès des roms »), et un ensemble de militants et citoyens. Parmi ces derniers, des membres de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) ou du mouvement ATD Quart-Monde. Le « collectif rom » les réunit régulièrement et coordonne leurs interventions. A l'Alpil, nous participons à ces rencontres mensuelles, d'une manière plus formelle que les nombreuses rencontres sur le terrain. Ces réunions sont le lieu d'un partage d'information et des discussions sur les différents positionnements. Les postures de l'Alpil dénotent quelque peu par rapport à l'ensemble de ces militants et citoyens. La démarche n'est pas tout-à-fait la même : l'Alpil est une association professionnelle ;

1. La première fois, c'était lors d'une manifestation des voisins du bidonville de la Soie en 2007 durant laquelle je me suis fait prendre à partie violemment, la troisième et dernière fois lors d'une rencontre avec le voisinage dans le cadre d'une réunion publique organisée par la Ville de Lyon et la mairie du 6^{ème} arrondissement au sujet du squat de Bellecombe, épisode sur lequel je reviens longuement plus bas.

les militants des différentes associations sont des bénévoles engagés en dehors d'un cadre professionnel, même si une partie d'entre-eux consacre tout leur temps aux actions sur ce terrain-là. La « technicité » de l'intervention n'est pas la même, les outils pour l'intervention ne le sont pas non plus. L'Alpil s'appuie sur le droit, encadre ses interventions dans un projet d'ensemble dont la finalité est l'amélioration et l'adaptation du droit aux réalités du terrain, se dote de moyens importants (une quinzaine de salariés à plein temps, un accueil du public en difficulté de logement où 3000 ménages par an se rendent, des contrats de financement avec les institutions publiques, etc.) L'Alpil reste certainement une association militante dans le fond, mais son mode d'intervention n'est pas tout-à-fait celui d'une association militante, même si la lutte pour le droit de tous au logement est une priorité et un mot d'ordre. Sauf que cette lutte se déroule sur un objet technique existant, partagé par des organisations et institutions non militantes avec lesquelles l'Alpil partage au moins les termes du débat. Enfin, l'Alpil se positionne entre les institutions et les personnes. L'association se donne pour rôle de faire le lien entre « ceux qui sont exclus des circuits normaux du logement » (comme stipulé dans le premier article de ses statuts) et les institutions en charge du logement et de l'hébergement, dans un double objectif qui est celui de faire parvenir l'état des besoins à ceux qui y pourvoient selon la loi, et d'autre part participer à l'amélioration de la fabrication et de l'application du droit au logement pour tous. Pour leur part, les militants des associations du « collectif rom » interviennent sur le terrain avec une ambition peut-être similaire mais des moyens différents. Leurs réactions et leurs interventions s'expriment sur un mode moins *technique* et peut-être plus *affectif*. S'il s'agit de dénoncer les dérives d'une situation, leur communication se basera sur des principes moraux, alors que l'intervention de l'Alpil se fait dans le champ plus technique du droit.

Cela ne signifie pas non plus qu'à l'Alpil, nous ne sommes pas dans des démarches qui allient des connaissances et des compétences techniques à un engagement personnel et affectif. Mais cet engagement est le support à une intervention technique. Nous faisons ce travail par conviction, mais c'est un travail technique. Il reste que ce travail n'est pas détachable de son assise affective, ce qui fonde sa spécificité.

Enfin, un des aspects le plus divergeant dans les interventions de ces acteurs associatifs et militants est le rapport à la question « des roms ». Pour l'Alpil, intervenir sur les bidonvilles permet de dénoncer un problème de mal-logement, c'est-à-dire dénoncer une atteinte au droit de chacun de trouver au moins un abri pour ses besoins les plus élémentaires ; pour certains des membres du « collectif rom », intervenir sur les bidonvilles permet de dénoncer des atteintes à la dignité d'une « population » parmi « les plus exclues », qui subit « haine et rejet ». L'objet de la dénonciation s'appuie sur le fait que les occupants sont « des roms ». La question qui a pu être soulevée à plusieurs reprises en réunion du collectif est celle de la nécessité de citer la qualité des occupants ou de ne parler de la situation qu'en terme de mal-logement. L'objet de la dénonciation n'est pas le même. On retrouve d'ailleurs le problème soulevé par ailleurs de savoir si les bidonvilles sont le fait des roms ou le fait de la pauvreté. Un désaccord subsiste sur le terrain de l'intervention associative et militante sur l'objet même de la dénonciation, qui conditionne ensuite le type d'investissement et les outils engagés dans le travail. Intervenir auprès des roms, c'est défendre des principes moraux en ce qui concerne une population

en particulier, avec le risque de rendre le problème dénoncé spécifique à cette « population » ; Intervenir auprès des « mal-logés », c'est dénoncer une situation globale et politique, c'est s'inscrire dans un débat non spécifique sur la protection et le bien-être de chacun. La démarche de l'Alpil est en effet d'intervenir ici sur un problème de mal-logement (donc sur une problématique transversale à toutes sortes de situations et de personnes), d'une manière non spécifique ; l'idée est de faire évoluer le droit pour tous et notamment l'un de ces droits fondamentaux qu'est le logement (de la mise à l'abri et l'hébergement d'urgence au logement autonome) quelque soit la personne, son parcours, son origine ou ses intentions, etc. Non que la question de la présence des roms roumains en habitat précaire puisse avoir été ainsi évacuée du problème, mais celle-ci ne représente pas *l'objet* des interventions ; l'objet des interventions de l'Alpil est l'accès pour tous à un logement.

Il y a enfin un point de divergence entre le « collectif rom » et l'Alpil en ce qui concerne le lien avec l'institution. Le 4 octobre 2007, pour la conférence d'agglomération, le collectif réfléchit à sa réaction. Les membres sont satisfaits que se réunisse enfin cette conférence. C'est selon eux une nécessité car c'est à l'État que revient la responsabilité de la situation. Même posture pour l'Alpil. Cependant, à l'issue de la réunion à la préfecture, le collectif ne souhaite pas valider les conclusions car elles ne sont pas suffisantes, les changements se feront à la seule mesure des moyens de la préfecture, ce qui signifie que le principe reste le même. La préfecture pense proposer des moyens supplémentaires pour soutenir une action de résorption de l'habitat précaire, mais elle continue, selon le collectif, de ne pas vouloir regarder la situation de ces familles roms qui ne sont pas prises en compte à la mesure de leur fragilité.

Chapitre 5

Résorber l'habitat précaire

L'année 2008 opère un tournant dans le rapport des institutions publiques à la situation des roms roumains installés dans des squats ou des bidonvilles de l'agglomération lyonnaise. Ce tournant n'est cependant pas une rupture, bien au contraire. Il s'agit alors plutôt d'instituer ce qui se fait déjà, c'est-à-dire de créer un *dispositif* organisé *institutionnalisant* le rapport à la situation des roms par le biais de ce qu'on appelle déjà « l'habitat précaire ». C'est une originalité de la situation lyonnaise. Rares sont, partout ailleurs en France à la même époque, les prises en compte institutionnelles à ce point cadrées. Le dispositif est attendu pour *instituer* une « réponse » à la présence des squats et des bidonvilles, c'est-à-dire qu'il instaure et prête officiellement la fonction à l'institution publique de résorber l'habitat précaire en mobilisant des moyens adéquats. Cette fonction n'était jusqu'alors pas « officielle », si tant est qu'elle ait pu être portée par quelque institution ou collectivité de manière seulement ponctuelle, ne répondant sans spécificité qu'à des situations de « crise » momentanées (comme l'intervention sur le bidonville de la Soie début 2007 par exemple).

La MOUS « Habitat précaire » (que l'on notera aussi MOUS HP) est donc mise en place au début de l'année 2008. Une convention est signée entre l'Alpil et les institutions publiques engagées dans ce travail en début d'année. Elle délimite le champ d'intervention et fixe les objectifs. Un « comité de suivi » discute la méthode et définit les priorités. L'Alpil opère sur le terrain, produit des comptes-rendus qui sont présentés au comité de suivi et doivent servir à la prise de décision.

Cette première partie de l'année 2008 durant laquelle s'expérimente le dispositif MOUS dans sa mise en œuvre pratique, montre surtout la nécessité de *convenir* de ce sur quoi on intervient, ce qui en l'occurrence fait débat et annonce un dispositif fragilisé par des questions de départ non résolues. Alors que la convention doit délimiter et définir avec précision les attentes du dispositif, les désaccords sur le terrain sont nombreux et les réussites un « moindre mal ».

Les désaccords se situent sur les « justifications », au sens que leurs donnent Laurent Thévenot et Luc Boltanski¹, qui sont employées pour décider des actions à mener sur le terrain. Ces justifications concernent la définition des « mécanismes » en œuvre sur ce terrain qui sont autant d'arguments disputés en vue de convenir de la définition de la situation même. Ces formes de justification interrogent le « bénéfice »

1. Voir Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

des interventions, c'est-à-dire non seulement qui doivent être les « bénéficiaires », mais essentiellement savoir à qui « profite » le « gain » des interventions gagné sur la situation de départ. Le dispositif devrait d'un côté s'intéresser à la question large de l'habitat précaire, c'est-à-dire à un problème de mal-logement et donc à une problématique plus générale qui touche au collectif. D'un autre côté, le dispositif semble se concentrer sur la question de la présence des roms dans les squats et bidonvilles, c'est-à-dire au problème vu sous un angle particulier et qui fait référence à une manière de considérer la problématique comme pouvant être limitée à un aspect en particulier : en ce sens on s'intéresse aux occupations les plus gênantes pour la collectivité et les pouvoirs publics, les moins « accessibles » et les moins compréhensibles, celles qui sont productrices du plus grand désordre et du plus grand trouble.

Les 6 premiers mois de fonctionnement du dispositif sont l'occasion d'un bilan de la part de l'Alpil qui souhaite montrer en quoi les premiers échecs (ou plutôt l'absence de toute réussite et de toute efficacité selon une certaine idée) sont le signe d'un « défaut de regard » sur la réalité sur laquelle on intervient. La connaissance du terrain devient un enjeu de l'intervention. Convenir de ce travail, se devrait être s'accorder sur les mécanismes à l'œuvre sur le terrain couvert par le dispositif. Or, selon l'Alpil, qui utilise un ensemble d'outils statistiques, qui montrent à leur tour une certaine limite dans l'utilisation des « données » et font apparaître là encore une situation peu transparente, les mécanismes ne sont pas correctement pris en compte.

5.1 Convention

La convention de la maîtrise d'œuvre est signée entre l'État, le département du Rhône, le Grand Lyon (communauté de communes) et l'Alpil, en janvier 2008. La convention porte sur deux ans, au lieu de trois ans habituellement pour ce type de dispositif. Cette légère inflexion montre que, dès le départ, il y a quelque chose qui, dans l'intention de la convention, ne donne pas toute satisfaction à ses promoteurs. Une réserve est émise par cette décision. Toujours est-il que la convention prévoit un travail large sur plusieurs axes (logement principalement, mais aussi santé, emploi, scolarisation et apprentissage du français pour les adultes) autour desquels l'objectif fixé de résorber « l'habitat précaire » semble à peine voiler, en plein embarras de tous, un travail dirigé seulement sur la question des roms.

La convention permet de donner à ce dispositif des intentions, de désigner des bénéficiaires et de se fixer des priorités, c'est-à-dire un ensemble d'orientations au travers desquelles on peut finalement observer que le dispositif construit un rapport à une réalité toute désignée. Cette réalité n'est pas encore très bien « qualifiée » et sa définition reste « disputée » entre l'Alpil, qui est l'opérateur du dispositif sur le terrain, et ses commanditaires institutionnels. Cette « dispute » qui apparaît dans l'écriture de la convention (c'est-à-dire dans une forme de *compromis*) concerne des questions de *pertinence* des principes retenus, c'est-à-dire des « formes de justification » de l'intervention à venir, qui prennent elles-mêmes appui sur des « formes de généralités », pour reprendre les mots des « économies de la grandeur »

de Boltanski et Thévenot¹.

L'un des arguments fondamentaux de cette définition est de déterminer s'il s'agit d'intervenir sur un problème d'habitat ou bien au seul bénéfice d'une population en particulier. L'Alpil incite à défaire les spécificités et espère la construction d'un dispositif public pour intervenir sur une problématique de mal-logement. Mais la question, que fait apparaître une réflexion à propos de « bénéficiaires », montre que les maîtres d'œuvre cherchent à influencer sur une situation qui concerne un type de personnes en particulier et qui est caractérisée par l'idée d'irrégularité (qui dépasse de loin la seule référence qui est faite au « séjour régulier en France »). L'étrangeté n'est encore une fois pas seulement celle des occupants mais de toute la situation dans son ensemble, ce qui définit en soi une réalité sur laquelle intervenir (et qui « l'évalue » comme étant un problème en ce sens particulier). Le problème de l'habitat précaire n'apparaît toujours pas comme un problème d'ensemble qui intéresse le collectif, même si c'est justement les représentants d'institutions publiques qui commandent une intervention. Au démarrage du travail, sont désignés des sites d'intervention prioritaires qui sont tous des occupations de roms. Ces orientations, dénommés « priorités », donnent un caractère impérieux et un caractère d'urgence au travail pour intervenir autant sur l'identification mais aussi la gestion des lieux de vie des roms.

En fin de compte, la réalité qui est désignée dans la convention et les orientations du comité de suivi du dispositif interroge le « bénéfice » des interventions (on parle de « bénéficiaires »). A qui doivent-elles bénéficier, alors qu'on expulse toujours autant ? Et que la dispersion des personnes conséquemment aux expulsions des lieux de vie crée une situation de pis-aller : à chaque expulsion, de nouveaux squats se créent et de nouvelles expulsions ont lieu, ce qui rend qui plus est l'intervention de plus en plus difficile et de plus en plus vaine et décourageante.

5.1.1 Intention

Le préambule de la convention replace l'intention du dispositif dans ce contexte :

« La permanence des occupations de sites bâtis depuis 1995 et l'apparition de nouveaux bidonvilles par l'installation de campements sur des terrains depuis 2001, constituent une des données de la problématique logement/hébergement dans l'agglomération lyonnaise. »

Le travail qui se prépare s'inscrit précisément dans cette « nouvelle » histoire des squats et bidonvilles de l'agglomération lyonnaise.

Dans les années 90, et notamment après 1989 et la chute du mur de Berlin (puis en particulier la révolution roumaine de décembre 89), des roms des pays de l'Est arrivent en Europe occidentale, à commencer par l'Allemagne, d'où arrivent ensuite, dès 1991, les premières familles roms de Craiova (sud de la Roumanie) à Lyon. C'est notre collègue André qui nous le rappelle au cours de nos nombreuses discussions. L'Alpil intervient sur la question des squats de roms depuis avril 1993 (c'est-à-dire sur la question de ces squats en particulier, mais d'abord de toutes les questions d'habitat par défaut). A ce moment-là, des familles, peu nombreuses,

1. *ibid.*

s'installent dans des squats discrets. Des roms des pays de l'ex-Yougoslavie arrivent également au même moment mais sont beaucoup moins nombreux. Le nombre de familles de roms augmente petit à petit jusqu'à représenter plusieurs centaines de personnes dans la fin des années 90, et elles s'installent cette fois sur des terrains. On parle – mais d'une manière uniquement officieuse – à partir des années 2000 du « retour » des bidonvilles à Lyon (en référence aux bidonvilles des années 60). Le terme « bidonville » n'est d'ailleurs pas utilisé dans les discours politiques officiels, encore qu'il n'est, en 2008, pas encore tout-à-fait remplacé par l'expression de « campements illicites » connotée très différemment : on évite ainsi de rappeler qu'un bidonville est produit par la pauvreté et on insiste mieux sur son caractère illégal et irrégulier (illicite va plus loin que le simple fait de légalité). Par contre, le terme de « rom » est utilisé pour parler des squats et des bidonvilles, dans lesquels s'installent en effet des roms roumains en très forte majorité. C'est presque comme si le retour de cette forme d'habitat précaire est attribuée aux roms, et aux roms seulement (à en oublier, alors, l'histoire passée des bidonvilles en France notamment¹).

Jusqu'en 2008, il n'y a pas de dispositif public appliqué au problème de cette nouvelle forme d'habitat précaire² (« nouvelle » uniquement parce qu'elle se présente de nouveau, mais les squats et bidonvilles n'ont rien de nouveau, au contraire). Localement (et dans l'agglomération lyonnaise en l'occurrence), il y a parfois des initiatives de la puissance publique mais point d'entreprise systématique de gestion (et certainement d'abord de définition) du problème nouveau. Le phénomène peut être considéré comme relevant d'une certaine nouveauté parce qu'il évolue rapidement dans un sens méconnu. En l'espace de quelques années, les squats de quelques dizaines d'individus (soit quelques familles) deviennent des bidonvilles de plusieurs centaines de personnes et de plusieurs dizaines de caravanes défaits et de cabanes de bric et de broc sur des terrains vagues³, où on découvre (je devrais dire « redécouvre » mais tout le monde n'a pas les images des années 50-60 en tête – ou plutôt seulement des images *exotiques* des bidonvilles du Maroc et des *favelas* du Brésil) des enfants pieds nus et sales, des maladies d'un autre âge, des trafics et des bandes de mafieux aux bijoux et dents en or. D'une manière inconnue pour l'époque (la fin des années 90 et le début des années 2000), les pouvoirs publics et les habitants de certains quartiers, puis les services et associations qui y interviennent, font face à des ensembles complexes de personnes installées dans des conditions *scandaleuses*. Une complexité liée dans un premier temps à la langue et aux « typologies familiales », comme on dit dans le travail social – grandes familles, notamment par le nombre d'enfants et les ramifications, présence des parents d'enfants mariés, etc. Puis dans un second temps complexité liée au grand nombre : que faire de 300 personnes, dont plus de la moitié sont des enfants de moins de 15 ans, dans une situation qu'on ne sait pas caractériser ?

1. LALLAOUI, *Du bidonville aux HLM*, *op. cit.* par exemple.

2. Le 16 janvier, je suis à Nantes pour rencontrer un chargé de mission de Nantes Métropole dont le service est l'un des premiers à expérimenter des dispositifs d'accueil de quelques dizaines de familles de roms roumains auparavant installées dans un bidonville. Nantes Métropole est précurseur en la matière. L'année 2007 est un point de départ pour ce que l'on va nommer les « villages d'insertion ». J'en parle plus loin chapitre 7.

3. Je renvoie une nouvelle fois (toujours ce mouvement de répétition et de retour) à mon premier chapitre sur le bidonville comme défaite de la perception et des repères ordinaires.

On a vu précédemment comment la préfecture commande un travail d'audit au début de l'année 2007 sur le bidonville de la Soie alors qu'elle est confrontée à un ensemble énorme de personnes (près de 600 personnes au plus haut) face auxquelles elle ne dispose que du seul moyen de gestion que représente l'évacuation du lieu et la dispersion des personnes (dont une partie est renvoyée en Roumanie, cf. le chapitre 3). S'il s'agit de tenter un autre type de gestion (proposition de l'Alpil et d'un groupe de militants), la préfecture commande une étude qui démarre par un recensement puis un travail de connaissance et de caractérisation.

En fin d'année 2007 et au début de cette année 2008 (chapitre précédent), ce sont plus de 600 personnes qui sont recensées chaque mois dans l'agglomération, réparties sur plus d'une quarantaine de sites d'occupation (squats et terrains). Ce chiffre est loin d'être exhaustif. Les recensements sont rendus difficiles par la mobilité imposée à cet ensemble incertain : en 2005 déjà, alors que j'interviens sur ce terrain avec Médecins du Monde (dont j'ai parlé au chapitre 2), nous sommes souvent amenés à réaliser des maraudes pour repérer des situations nouvelles ou retrouver la trace de personnes ou de familles perdues de vue (généralement à la suite d'une expulsion). Il n'est alors pas rare de ne plus savoir *localiser* des familles pourtant bien connues. A partir de 2007, mon travail avec l'Alpil consiste également à *signaler* les situations d'habitat précaire en accompagnant les occupants dans les démarches liées à leur installation et à leurs situations plus individuelles. Malgré le risque de l'équivoque (signaler à l'autorité, c'est exposer les occupants à une expulsion), les signalements sont le résultat d'un travail de repérage, de description et de connaissance des sites comme des personnes. La connaissance est aussi celle du contexte urbain, social et politique des occupations précaires.

Le rôle que se donne l'Alpil est de rapprocher les personnes qui connaissent des difficultés d'habitat des « circuits normaux » du logement et des institutions publiques. Les signalements et la description des situations d'occupation participent d'une « remontée » de l'information qui est essentielle à un travail de sollicitation de moyens donnés (ou assumés) par la puissance publique pour intervenir sur des situations qui, signalées et présentées ainsi, demandent l'intervention de l'institution. La dispersion des personnes conséquemment aux expulsions des lieux de vie, qui amènent alors à la création d'autres sites d'occupation (dont il faut un certain temps avant d'y accéder), rend le travail de repérage plus difficile et crée une situation d'échappée et de pis-aller : d'une part les expulsions provoquent de nouveaux squats, donc de nouvelles expulsions ; d'autre part la situation qu'il s'agit pour l'Alpil par exemple de signaler à l'institution en charge de sa résolution devient difficile à signaler à cause de l'intervention de l'institution¹...

Durant toutes ces années, le nombre de roms roumains en habitat précaire dans l'agglomération lyonnaise augmente (sans qu'aucune estimation officielle n'ait été donnée) jusqu'à atteindre peut-être un bon millier de personnes en 2006 et 2007 (chiffre à peu près similaire à 2002 et 2004)². A l'entrée de la Roumanie dans

1. Nous sommes confrontés sur le terrain à des installations très précaires (précaires et rendues précaires), aux durées d'installation rythmées essentiellement par les expulsions successives. Alors que nous tentons de mettre en place des « suivis » (médicaux, sociaux) pour des occupants comme pour les situations d'occupation dans l'ensemble, l'instabilité des installations met à chaque fois en péril l'évolution des prises en charges et des accompagnements et rend presque impossible les signalements.

2. Estimation faite par l'Alpil, à laquelle je participe mais que je pense aujourd'hui avec un peu

l'Union européenne, il s'agit pour les associations (comme l'Alpil) de rappeler que le chiffre est quasiment stable (quoi qu'il en soit des estimations) depuis le début des années 2000. En France, le nombre de roms (roumains, pour l'essentiel, bulgares dans une moindre mesure et des pays de l'ex-Yougoslavie) est estimé d'une manière officieuse et peu transparente à une quinzaine de milliers par le collectif national RomEurope¹.

5.1.2 Bénéficiaires

L'État comme les collectivités n'ont aucun outil pour réagir face à un problème qui reste un temps assez peu visible, avant cependant d'apparaître extrêmement préoccupant, à la mesure de l'extrême dénuement (dans le sens premier et phénoménologique du terme, tel que nous l'avons vu dans le premier chapitre) des bidonvilles. La suite du préambule de la convention le précise :

« Malgré les moyens qui ont été déployés ponctuellement, l'éradication du phénomène se heurte à des difficultés multiples qui doivent être abordées dans leur complexité. La Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale "habitat précaire" dans l'agglomération lyonnaise est un outil au service de l'Etat, du Conseil général, de la Communauté urbaine de Lyon et des communes pour atteindre cet objectif. »

Le point de départ du travail de la MOUS est bien l'ensemble « des difficultés multiples » pour l'éradication du phénomène. A cela s'ajoute, sur une proposition de l'Alpil, la nécessité d'appréhender la situation dans toute sa « complexité », pour que le problème ne soit pas seulement celui des roms roumains. Encore une fois, il ne s'agit pas de masquer la présence des roms dans les bidonvilles et squats, il s'agit d'intervenir sur une « problématique logement/hébergement » et non pas sur une catégorie de squatteurs. Si bien que le préambule se termine par une mise en garde en évoquant les limites du travail sur le bidonville de la Soie, désormais à dépasser :

« Le déroulement de l'action initiée par l'État pour l'éradication du bidonville de la Soie à Villeurbanne montre l'intérêt mais aussi les limites d'une opération sur un seul site qui se déroule dans un calendrier tendu. Si la fermeture du site a été précédée d'un audit de la population et de la recherche de possibilités de relogement et d'insertion, le travail des pouvoirs publics et des associations a subi les contraintes d'une double limite technique et politique : toutes les solutions alternatives n'ont pu être entièrement explorées, faute d'une vision globale de la situation et de l'action sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. La MOUS doit permettre de dépasser ces limites [...] »

plus de recul probablement sous-estimée de moitié. Le chiffre est à prendre comme un indicateur relatif et non comme un compte absolu : il reste un bon moyen de comparer entre les périodes.

1. Ce sera au moment des premiers bilans (voir ci-dessous p. 185) que la question de la connaissance du terrain va apparaître clairement comme un enjeu important du gouvernement de la situation.

De prime abord, la convention s'attache à un problème de mal-logement (un problème, quel qu'il soit, lié aux conditions de logement) que sont les squats et les bidonvilles, soit l'habitat « sans droit ni titre », pour reprendre la formulation juridique. Une MOUS est un dispositif qui est mis en place pour intervenir sur une situation spécifique liée à l'habitat en mettant à disposition des moyens et des outils visant à développer l'accès au logement des plus défavorisés. Elle ne devrait avoir aucune prétention à se focaliser spécifiquement sur les installations de roms puisque c'est un dispositif public (issu en ce sens des politiques publiques qui se doivent d'être non-discriminantes). L'intention des acteurs institutionnels¹ est d'intervenir sur un problème spécifique qui peine à se dire autrement que par le biais de la désignation de la présence des roms. Lors de la conférence d'agglomération d'octobre 2007, le préfet (son représentant en fait) s'est interdit de parler des roms (il en appelait au principe républicain qui ne permet pas de parler de minorités en France²). Pour autant, la préoccupation essentielle des institutions est d'ordre pratique renvoyant à une situation de terrain toute désignée, évidente, des squats et bidonvilles de roms.

De l'autre côté, l'Alpil incite à utiliser ce dispositif public pour défaire les particularités du traitement de cette situation (les particularités du traitement et non les particularités de la situation). C'est ainsi que dans le dernier paragraphe du préambule cité plus haut il s'agit d'adopter « une vision globale ». Le dispositif ne peut pas s'annoncer comme étant un dispositif spécifique à une catégorie de personnes. Sauf que le premier article de la convention trouve une formulation ambiguë qui est en même temps la formulation de l'administration :

« Populations concernées : les populations “sans-abri” recourant à l'occupation illicite de bâtiments (squats) ou de terrains (bidonvilles) en situation régulière sur le territoire français. »

Lorsqu'elle nous est soumise, la formulation nous froisse. Elle nous paraît être le signe que l'État (la préfecture en fait) n'est pas prêt à laisser de côté son idée d'irrégularité. Il s'agira de personnes « *en situation régulière sur le territoire français* », je souligne. Fausse évidence que de le dire, puisqu'il n'est pas besoin de le préciser, sauf si la situation est avérée. On notera par ailleurs les guillemets sur le mot de sans-abri qui peuvent être entendu comme une hésitation bienvenue sur la réalité sociologique que le terme recouvre aujourd'hui mais également comme une réserve sur la qualification des occupants des squats et bidonvilles. A l'Alpil, nous formulons à notre tour ce qui nous semble devoir être pris en compte dans ces situations d'habitat précaire et qui est ajouté à la suite :

1. Nous avons, dans le cadre de ce travail, un ensemble d'interlocuteurs, du Grand Lyon comme de la Direction Départementale de l'Équipement (Direction Départementale de l'Équipement (DDE) à l'époque en 2008) ou encore de la préfecture, avec lesquels nous discutons des détails pratiques de nos interventions (et avec lesquels nous nous réunissons régulièrement lors des comités de suivi et autres groupes thématiques de travail). Il est important selon moi de ne pas laisser trop vite de côté le fait que l'institution est aussi la somme de rapports et interactions avec des personnes qui la représentent. C'est à ce niveau que je me situe et je reviens plus en détail un peu plus loin sur les différents interlocuteurs.

2. Voir Didier FASSIN et Eric FASSIN, éd., *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2009.

« Le diagnostic sera réalisé pour tous les ménages recensés dans les situations d'habitat précaire que la MOUS identifiera. La problématique du droit au séjour n'entrant pas dans le champ de la MOUS, les actions d'insertion s'engageront en fonction de la situation administrative des personnes concernées. »

Le travail doit concerner toutes les personnes dans cette situation. On ne peut avoir à juger, dans le cadre de cette mission de travail social, de la régularité (quant au droit au séjour) de tel ou tel occupant d'un squat ou d'un terrain que nous recensons. Les actions d'insertion doivent s'engager, ajoutons-nous, en fonction uniquement de la réalité de la « situation administrative » des personnes, c'est-à-dire des seuls éléments que nous sommes en droit de prendre en compte chez les occupants, les ressources ou revenus, les situations familiales, la situation par rapport à l'emploi (âge, état de santé, compétences mais aussi l'ouverture du marché du travail pour les européens par exemple ou encore l'accessibilité des dispositifs d'insertion), etc.

Qui plus est, le flou qui persiste entre d'une part la notion de bénéficiaires « réguliers » et, d'autre part, de bénéficiaires dont la « situation administrative » relève de l'aide sociale à l'insertion est une permanente bataille d'interprétation. Elle en rejoint une autre qui est celle de la notion de « charge déraisonnable » présente dans les motifs d'éloignement du territoire et dans l'article R. 121-3 du *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile* en ces termes : « Tant qu'ils ne deviennent pas une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale, notamment l'assurance maladie et l'aide sociale, les ressortissants mentionnés au premier alinéa de l'article L. 121-1 ainsi que les membres de leur famille mentionnés à l'article L. 121-3 ont le droit de séjourner en France pour une durée inférieure ou égale à trois mois, sans autre condition ou formalité que celles prévues à l'article R. 121-1 pour l'entrée sur le territoire français ». Rien de moins évident qu'une notion de charge, qui plus est lorsqu'elle est « déraisonnable ».

Il est donc convenu théoriquement d'effectuer un travail sur une problématique d'habitat avec un ensemble d'outils à l'attention de personnes défavorisées. Mais dans la pratique, le travail s'oriente tout autrement. La convention n'est pas le média de ce qui devrait convenir à tous. Le travail commence sur un désaccord qui transparait mais qui ne se dit pas encore.

5.1.3 Priorités

Les interventions de la MOUS sont ainsi essentiellement dirigées vers les occupations de roms, parce que ce sont ces occupations qui concentrent les attentions et les inquiétudes. A l'inverse d'autres occupations, qui sont plus minoritaires et réduites en taille (la taille est représentée par le nombre des occupants d'un site), les bidonvilles ou les squats occupés par des roms restent une espèce d'exception.

Les orientations pratiques du travail dans le cadre de ce dispositif sont encore précisées dans la convention :

« La MOUS prendra en compte les éléments constitutifs des occupations en habitat précaire, en fera l'analyse et proposera les réponses adaptées très concrètes en vue de leur résorption (production de fiches-actions). »

« Sur cette base, des actions seront diligentées par site désigné par le comité de pilotage. Elles devront en priorité être menées dans le cadre des dispositifs de droit commun. Elles pourront, en cas d'inadaptation de ces actions du droit commun, permettre de tester des solutions nouvelles et adaptées en matière d'hébergement et de logement temporaire.[...] »

« Sur l'ensemble de ces axes de travail, la MOUS est une source de propositions. Elle recherchera des opportunités et s'attachera à la réalisation des projets validés dans le cadre du comité de pilotage. »

La composition et le rôle du « comité de pilotage » sont précisés par la suite. Le comité de pilotage est présidé par le préfet (ce qui marque en particulier le fait que le dispositif est un dispositif de l'État). Il associe « les institutions publiques et les responsables concernés » (sa composition est déclinée encore plus précisément quelques paragraphes plus bas, citant l'État, la Communauté urbaine de Lyon, le Conseil général, deux maires de commune désignés, etc.), il a pour fonction de « valider les propositions d'action et de suivre le déroulement de la MOUS », étant « l'instance de validation » et devant se réunir chaque semestre « ou plus fréquemment si nécessaire ».

Entre janvier et septembre 2008, le comité de pilotage ne se réunit pas une seule fois. C'est le comité de suivi (que nous appelons aussi parfois le « comité technique », ce qui dit aussi de sa composition et fonction) qui donne alors les orientations. Son rôle est lui aussi défini dans la convention, « pour suivre en continu la MOUS », est-il inscrit, composé « de techniciens de l'État, de la communauté urbaine de Lyon, du Conseil général auxquels seront adjoints les représentants des communes concernées par un problème spécifique et les organismes (établissements publics ou agences) et des associations ». En 8 mois, il se réunit seulement 3 fois (contrairement à la fréquence mensuelle définie dans la convention). La première rencontre se fait le 24 janvier 2008. Il réunit comme prévu les institutions citées dans la convention : un représentant de la préfecture, deux personnes de la Direction De l'Équipement (DDE) et deux personnes de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) pour ce qui est du niveau de l'État ; un représentant du Conseil général (CG, niveau du département) ; deux personnes du Grand Lyon ; l'inspection académique est excusée, ainsi que la Direction du travail (tous deux du niveau de l'État). Cette première réunion, qui prend d'une certaine manière la direction pratique des opérations (à l'instar du comité de pilotage, ou en tous les cas se doublant de l'autorité de la première instance), aborde une première réflexion, qui s'avère centrale dans le travail, sur la notion de « site prioritaire ». Comme à ce moment-là sont recensés plus d'une soixantaine de sites d'occupation dans toute l'agglomération, il faut que la MOUS se donne des priorités en terme de sites sur lesquels tout particulièrement intervenir (même si, pour le coup et dans la suite, on ne sait pas très bien le contenu de cette intervention). Est également évoquée la tenue de « groupes de travail » thématiques : « logement et hébergement », « santé », « emploi, formation et scolarisation » et « apprentissage du français ». Ces groupes correspondent aux axes de travail définis dans la convention et font résonance avec la manière dont l'intervention a été menée sur le bidonville de la Soie un peu plus tôt. Il est à ce propos à noter que ces axes de travail concernent tout particulièrement des situations avec un besoin en terme « d'apprentissage du

français » en plus du fait que le découpage de la sorte de toutes ces actions mêlées apparaît donc une première fois sur le bidonville de la Soie où sont installés presque exclusivement des roms roumains... Ces groupes se réunissent de manière très irrégulières : le groupe « logement » une seule fois ainsi que le groupe « emploi », le groupe « santé » 3 fois (aucun des autres groupes ne se réunit). Les discussions, sur chacun de ces sujets, n'ont véritablement aucune conséquence sur le terrain.

Quant à la notion de sites prioritaires qui est discutée fin janvier lors de la toute première réunion du comité de suivi, elle est finalement définie, après s'être collectivement entendus sur la nécessité d'établir « des indicateurs objectifs et pertinents » qui sont : « la dangerosité des sites, l'engagement d'une procédure d'expulsion » ainsi qu'en particulier les « sites d'occupation en extérieurs » (campements et bidonvilles). 5 sites sont désignés comme étant en ce sens « prioritaires » : le bidonville du BUE à Saint-Priest (dont j'ai parlé plus haut page 149), les berges du Rhône vers le pont Pasteur à Lyon, le squat de l'avenue Roger Salengro à Vaulx-en-Velin, le squat de la rue de la Convention à Oullins et le squat de la rue de la Batterie à Bron (je vais revenir sur chacun de ces sites plus bas). Il se trouve que ces 5 premiers sites prioritaires sont occupés par des roms.

Une différence est en outre formulée durant cette rencontre entre les squats dit « politiques » d'un côté et les occupations de roms (sans pourtant être explicitement nommé ainsi) de l'autre. Elle rejoint une différence que propose de faire Florence Bouillon entre les « squats alternatifs » ou « squats d'activités » et les « squats de pauvreté »¹. Cette distinction reste de toutes les manières un parti-pris, tant « le squat a différents visages », définit-elle² :

« Envisagé comme résidence permanente par certains habitants, il est pour d'autres un point de chute ponctuel au sein d'une trajectoire migratoire, pour d'autres encore un lieu d'activités politiques ou artistiques. Il peut être collectif, familial ou individuel, ouvert sur l'extérieur ou pas, en quête de visibilité ou au contraire de discrétion, insalubre ou confortable, situé en centre-ville ou en périphérie, violent ou pacifique [...] En outre, un même squat accueille souvent des individus d'origine et de condition sociale très diverses, et peut changer de "nature" au cours du temps, en fonction des groupes successifs qui l'occupent. »³

Florence Bouillon donne ici une définition descriptive, dans le sens où elle essaie de brosser un portrait intérieur, objectif, « naturel » (elle évoque un possible « changement de nature ») de ces lieux. Or les définitions telles qu'elles sont élaborées dans le cadre des discussions du comité de suivi sont données de « l'extérieur », c'est-à-dire qu'il s'agit moins de correspondre à ce qu'il en est des situations d'occupation que de définir sans vraiment le dire ce qu'il en est de la situation *par*

1. Florence BOUILLON, *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 3. Voir aussi Florence BOUILLON, *Le squat. Problème social ou lieu d'émancipation ?*, Paris, Editions Rue d'Ulm et Presses de l'École Normale Supérieure, 2011 où l'auteure formule encore la distinction entre respectivement « squats de conviction » ou « d'adhésion » et les « squats d'habitation », p. 7.

2. BOUILLON, *Les mondes du squat, op. cit.*, p. 5.

3. *ibid.*, p. 5-6.

rapport aux squats, et notamment la position de l'État et des collectivités *face* à ces occupations.

La MOUS doit mettre de côté les squats « politiques », insiste, lors de la première réunion du comité de suivi, le représentant de la préfecture. Il s'agit d'un homme que nous savons proche de la retraite, très organisé pour prendre des notes, en costume gris et qui s'applique, inflexible et droit, quoique voulant se rendre sympathique, à bien assumer l'attitude qui probablement incombe à son rôle. Il n'a pas vraiment connaissance du terrain (de la situation actuelle tout au moins), si bien qu'il se saisit de cette question en particulier parce qu'il a la possibilité de décliner d'une manière toute « théorique » ces deux catégories. Il est rejoint dans cet avis par les autres membres du comité. La personne qui suit les discussions pour le Grand Lyon abonde. En un sens, pour sa part, il connaît bien le terrain. Il suit tous les dossiers de demande d'expulsion transmis aux tribunaux. Beaucoup de squats et bidonvilles sont sur les propriétés du Grand Lyon, si bien qu'il en a une assez bonne « représentation » : au 24 janvier (date de la réunion), nous estimons à plus d'un tiers du total des occupations recensées les sites dont le propriétaire est le Grand Lyon et pour lesquels soit une procédure d'expulsion est effectivement en cours, soit en tous les cas le Grand Lyon a connaissance de l'installation.

Nous nous mettons d'accord pour n'accorder qu'une attention secondaire à des squats qui expriment plutôt une posture militante et revendicatrice, sachant que des médiations sont généralement réalisées par ailleurs (au niveau de la collectivité par exemple le plus souvent). L'objet de la MOUS, ce sont les installations à défaut (sans autre solution), les « squats de la pauvreté » (le caractère social du dispositif). Reste que la posture de ce monsieur masque à peine l'évidence de l'intérêt de tout le dispositif pour ces *autres* squats qui demandent, autrement que pour des raisons seulement sociales, une intervention en priorité. A se demander si une troisième catégorie existe, après celle de squat politique et de squat de la pauvreté. La variété des situations de squat soulevée par Florence Bouillon (que je dirais toute théorique) décrit mal la réalité des squats dans l'agglomération lyonnaise dans leur rapport nécessaire avec l'institution. Les sites d'occupation prioritaires sont ceux qu'au final on ne peut, ni ici en comité de suivi, ni dans une définition englobante, caractériser avec facilité. Et le plus important, semble-t-il, c'est que ces sites sont problématiques, autant dans leur définition (même théorique) qu'en pratique sur le terrain. Les sites prioritaires sont ces sites sur lesquels il faut intervenir parce que leur présence est tout autant un problème d'identification qu'un problème de gestion de leur (omni)présence, c'est-à-dire la question toute entière de leur gouvernement.

Nous sommes encouragés, en ce qui concerne l'intervention de terrain, à nous focaliser sur les bidonvilles, souvent les plus grands par le nombre de leurs occupants et les plus visibles. Ce sont en effet les plus *préoccupants* pour les institutions publiques, pour la Préfecture comme pour le Grand Lyon, et d'une certaine manière les plus gênants parce que leur gouvernement échappe.

5.2 Désaccords

Dès les mois de décembre 2007 et janvier 2008, nous sommes confrontés à des situations de gros squats (après une légère « accalmie », provoquée par les départs des convois de l'ANAEM de l'été) jusque dans le centre ville de Lyon. Cet hiver-là n'est probablement que l'une des conséquences de l'évacuation consécutive des terrains de la Soie et de Puizot et montre là aussi que les retours volontaires de l'ANAEM ont une limite. A l'Alpil, nous affirmons que la majorité des familles qui ont accepté cette aide au retour sont de nouveau présentes à Lyon. Ce sont par exemple elles, d'après nous, qui squattent de nouveau quai Perrache, un immeuble vide voué à la démolition face au Rhône et à l'autopont de l'autoroute « du soleil ».

Le constat que l'Alpil fait est un démenti de l'efficacité des rapatriements, des expulsions et de toutes les méthodes que j'ai notamment décrites dans le chapitre précédent. Ce qui s'oppose là, ce sont des manières de s'expliquer les « mécanismes » à l'œuvre sur le terrain, et comment se justifie l'intervention. Ces mécanismes apparaissent d'une certaine évidence, mais ils restent une forme de justification, comme l'est la nécessité d'expulser un squat ou un bidonville pour la préfecture ou les commanditaires de la MOUS.

Sur le terrain, les premières opportunités d'intervention pratiques soulevées par l'Alpil sont paradoxalement ignorées par les commanditaires du dispositif. Les expulsions se poursuivent et les occupants errent et se cachent. On observe aussi sur ce terrain certaines « logiques », comme celles des périmètres en attente de travaux d'ampleur comme les grands travaux de transformation urbaine qui génèrent des espaces vacants qui sont autant de lieux susceptibles d'être occupés. Ainsi, l'errance des familles nous apparaît à l'Alpil comme étant aussi l'errance du travail sur le problème de l'habitat précaire. . . Il nous semble y avoir un manque de cohérence entre l'absence de moyens et le principe de réplique (au moins un squat créé à l'issue d'une expulsion) qui est un autre de ces mécanismes repérés sur le terrain.

Il y a ainsi une opposition qui se construit pour nous qui intervenons dans l'urgence du terrain, entre les intentions des commanditaires et la contingence des situations pratiques. A l'Alpil, nous intervenons sur le terrain que nous connaissons bien, ce qui nous permet de penser que les mécanismes qui y sont à l'œuvre sont ignorés (dans un premier sens) et qu'en ce sens c'est toute la « logique » des besoins sur ce terrain-là qui échappe à nos commanditaires. D'un côté, il y a des mécanismes qui paraissent évidents à l'Alpil, évidents aussi qu'ils sont aggravés par l'inaction des commanditaires et l'absence de moyens. Dans la section précédente, au sujet de la convention, il y avait une dispute autour de la valeur de notre action pour le collectif. Là, la dispute concerne les conséquences des décisions. Chacun s'accuse d'être contre-productif : l'Alpil pense que les commanditaires font le contraire de ce qu'ils devraient. Les commanditaires pensent que l'Alpil joue contre la résolution du problème.

5.2.1 Mécanismes

Dans les derniers mois de 2007, alors que le froid de l'hiver s'installe, je passe régulièrement avec mes collègues de l'Alpil sur les quais du Rhône en contre-bas du pont Pasteur, le long de l'eau, où nous visitons quelques familles installées dans

des cabanes et des caravanes. Le froid est vif, accentué par la proximité de l'eau et l'extrême humidité. Nous connaissons bien ces familles : ce sont des familles de la Soie, pour lesquelles les démarches que nous avons entamées avec elles n'ont donné aucune réponse véritablement positive. Leur situation est particulière puisqu'il s'agit de familles des pays de l'ex-Yougoslavie. La plupart tentent de faire valoir qu'elles sont apatrides (leur pays d'origine, après les transformations de la guerre des années 90, ne les reconnaît plus et refuse même leur retour au pays dans le cadre d'une expulsion du territoire français). Je connais bien l'une d'entre-elles. Il s'agit d'un couple mixte. Marko, qui est serbe, est marié à une roumaine avec laquelle je peux discuter en roumain et qui traduit ensuite en romani à son mari. Ils sont tous les deux très calmes et attentifs, très discrètement inquiets, pourtant toujours aptes à sourire, Marko montrant joliment son visage radieux, sa femme baissant la tête par pudeur. Un jour, Marko me demande discrètement, alors que nous échangeons sur les risques d'une expulsion prochaine des lieux, ce que je pense du bâtiment qui est en face des quais. Je sais déjà que cet immeuble est vide et que sa question n'est pas naïve. Je ne peux rien lui dire mais je pense qu'ils y seraient en effet bien mieux, dans un bâtiment en dur plutôt que dans des caravanes surannées au bord de l'eau, en plein courant d'air glacial.

A la fin novembre 2007, les premières familles occupent le bâtiment du quai Perrache. Marko s'y installe avec sa femme ainsi que les autres familles des quais qui n'abandonnent pas pour autant leurs installations en contre-bas, au cas où l'immeuble serait rapidement évacué (ils s'imaginent que l'occupation de l'immeuble est plus susceptible de se faire évacuer que celle des quais). Les parties communes de l'immeuble sont encombrées de gravats et de déchets de toutes sortes mais les appartements des six étages sont encore en bon état, hormis ceux du premier étage dont les canalisations des toilettes ont explosé et d'où se dégage une odeur pestilentielle. Le bâtiment était encore utilisé en juin de la même année et vient d'être libéré pour le préparer à la démolition. C'est le Grand Lyon qui en est propriétaire. Il l'a jusqu'à présent mis à disposition d'une association qui a relogé des familles en difficulté de logement de manière temporaire. La situation d'occupation est donc délicate et involontairement d'une certaine « ironie ». Outre le fait que le bâtiment n'est plus aux normes (notamment en ce qui concerne les installations électriques très dégradées dans la montée d'escalier, malgré le bon état général des appartements), il est voué à la démolition après une période d'occupation légale temporaire depuis son rachat par la collectivité pour une opération urbaine de transformation du quartier (futur projet « Confluence »). Ce projet présentait alors un délai permettant l'utilisation temporaire des lieux. L'immeuble servait donc, jusqu'à son évacuation en juin dernier, de lieu d'occupation temporaire (mais légalisé par convention entre la collectivité et une association). En novembre, lorsque les « nouveaux » occupants s'y installent, la situation présente le même aspect d'occupation temporaire, mais elle utilise un délai dépassé et aucun des occupants n'a d'autorisation de s'y installer (ils n'en ont pas demandé d'ailleurs). Difficile, pour ainsi dire, de discuter de cette installation avec le Grand Lyon alors que nous y faisons régulièrement des visites pour en connaître les conditions de vie et transmettre nos observations au propriétaire et, à la demande des occupants, à l'avocat qui s'occupe de la procédure d'expulsion des lieux.

Les occupants de l'immeuble sont expulsés le 23 janvier 2008 dans la matinée.

Les fenêtres et les portes des appartements sont démontées (pour ne pas dire fracassées) et les entrées sont murées¹. Il n'y a pas eu de discussion avec le Grand Lyon. La MOUS « Habitat Précaire » qui démarre (elle vient d'être signée début janvier 2008) va éluder la question de cette occupation. Cependant, nous préparons une « fiche site » (fiche navette descriptive pour les partenaires de la MOUS), au sujet de l'occupation des berges du Rhône, dans le descriptif de laquelle nous indiquons :

« Plusieurs occupations successives depuis 2 ans. Ménages qui vont d'installation en installation : Bron, Chassieu, Soie, quai Perrache. Déboutés du droit d'asile, ces ménages ont engagé une procédure en demande d'apatridie. »

« Plusieurs baraquements en contrebas ont été installés et occupés avant l'occupation de l'immeuble quai Perrache puis réoccupés après l'évacuation dudit immeuble. Le 11 février 2008, en nous rendant sur place nous constatons que les baraquements n'existent plus et sont remplacés par d'énormes pierres² empêchant désormais d'autres installations. Nous n'avons pas eu connaissance d'une évacuation des personnes, ni d'une procédure d'évacuation du lieu. »

Nous ajoutons enfin en ce qui concerne la rubrique des « perspectives » sur cette fiche dont la rédaction est complétée après le constat de l'expulsion de ce petit campement des berges, que « le site ne comportant que deux ménages, des solutions peuvent être trouvées rapidement », manière pour nous de relever que le dispositif créé pour le suivi des situations d'occupation ne permet déjà pas de communiquer sur l'évolution des situations qui nous préoccupent et ne permet donc pas même de solutionner de toutes petites installations.

Le 13 février 2008, c'est le bidonville du BUE à Saint-Priest qui est évacué (terrain dont le Grand Lyon est propriétaire, là encore sur le tracé d'une opération d'urbanisme pour la construction du « Boulevard Urbain Est »)³.

Le 28 février, les forces de l'ordre procèdent à l'expulsion du squat de la rue de la Convention sur la commune d'Oullins. Les occupants sont des bosniaques de Serbie, connus de l'Alpil depuis plus de 7 ans. Le squat est ouvert depuis la fin du mois d'octobre 2007. Une procédure judiciaire est engagée par le Grand Lyon qui est, là encore, propriétaire des lieux. Les occupants sont assignés au tribunal d'instance le 30 novembre qui n'accorde aucun délai aux occupants au motif qu'un projet de transformation en logement social est engagé. Il se trouve que le Grand Lyon a bien été en discussion avec un bailleur social jusqu'à une période proche de l'audience, mais le projet présenté au juge n'est pas si avancé et d'autres discussions vont reprendre après que le premier bailleur se soit retiré. Quoi qu'il en soit, le Grand Lyon, confronté à cette occupation, ne saisit pas le dispositif de la MOUS. Lors du premier comité technique le 24 janvier 2008, le cas du squat de la rue de la Convention est discuté (du moins est-il amené à la discussion) et fait partie de

1. Autre exemple, là encore, de la méthode de démolition partielle qui empêche *définitivement* les occupations, de la même manière que pour le bidonville du BUE page 152.

2. Là encore une entrave physique qui est le pendant des démolitions partielles mais faisant obstacle définitivement en abimant suffisamment ou entravant les possibilités d'installation.

3. Pour rappel, j'ai déjà parlé du bidonville du BUE lors de l'occupation de la Poste aux chevaux ci-dessus p. 154 sur la même commune et aussi des opérations de réduction de l'espace du terrain p. 149, en plein dans « l'affaire Balcescu » que je décris au même moment.

la liste des « sites prioritaires » du dispositif (cf. page 168). Pour l'Alpil, ce site présente des caractéristiques favorables à un maintien des occupants dans les lieux et une proposition est formulée le 12 février dans une « fiche site », communiquée aux membres de la MOUS. Mais le 19 février, nous sommes informés que la mesure d'expulsion des occupants est en cours et que la Préfecture (membre de la MOUS) donne son accord au concours de la force publique pour le 28 février au matin. La veille de l'expulsion, le 27, la Police Aux Frontières (PAF) intervient et interpelle tous les occupants, sauf une femme et quatre enfants (dont deux qui ne sont pas les siens) qui vient nous prévenir. Les occupants sont relâchés dans la soirée car ils sont tous en situation régulière (comme nous l'avions communiqué en réunion de groupe de travail de la MOUS quelques jours plus tôt). Nous ne sommes volontairement pas présents sur les lieux le jour de l'expulsion car aucune information liée à notre rôle dans le cadre du dispositif de la MOUS « Habitat Précaire » ne nous est donnée (par là, nous ne savons pas quel est notre rôle dans une expulsion qui ne cadre pas avec le dispositif dans lequel nous nous inscrivons et qui ne répond pas à nos propositions).

Périmètre

Trois expulsions se succèdent durant le mois d'avril 2008 dans des conditions à peu près similaires et qui mettent en lumière un ensemble de difficultés récurrentes. C'est donc le cas de deux squats sur la commune de Vaulx-en-Velin (commune du Grand Lyon), éloignés d'à peine deux ou trois centaines de mètres l'un de l'autre. Le premier est situé à l'angle de l'avenue de Bohlen (en fait de l'avenue Garibaldi qui la prolonge) et de l'avenue Roger Salengro, dans un ancien entrepôt au numéro un de cette dernière. Celle-ci mène directement au second squat rue Marius Grosso (première rue à droite après l'impasse Jacquard¹). Ces deux installations se situent dans le même périmètre. Si on élargit un peu la zone, on y trouve l'ancien emplacement d'un des plus gros bidonvilles de l'agglomération de ces dix dernières années (en 2002) avenue de Bohlen, à quelques centaines de mètres en revenant en direction de la commune de Villeurbanne où se trouve l'ancien site du bidonville de la Soie rue Léon Blum (prolongement, dans ce sens, de l'avenue de Bohlen), ou encore les différentes installations de la rue de la Soie (de « l'affaire Balcescu ») et les maisons de la rue de la Poudrette au même moment (et les interventions musclées au gaz lacrymogène de la police en octobre 2007). En fait, cette zone en triangle entre l'avenue de Bohlen (et rue Léon Blum), la rue de la Soie et l'avenue des Canuts (qui se prolonge en rue Marius Grosso) est une de ces zones des grands projets urbains : celui du centre commercial de la Soie et des prolongements des tramways vers l'aéroport Saint-Exupéry et de la ligne vers le grand est lyonnais en correspondance avec l'extension de la ligne A du métro jusqu'à Vaulx-en-Velin La Soie. Ce sont des zones qui, sur un laps de temps assez long (parfois plus d'une dizaine d'années), génèrent des espaces vacants et *des périmètres en attente* (terrains vides, bâtiments expropriés et vides, maintenus hors d'usage, anciennes industries démantelées, etc.) C'est dans le giron de ces périmètres que se

1. Où sont installés (légalement) des anciens du bidonville de la Soie, dans une maison mise à disposition pour une période de temps donnée à des fins de logement temporaire, typiquement une propriété qui va être démolie ou qui est située dans une zone de transformation urbaine.

retrouvent bien souvent des squats (généralement dans des bâtiments qui ne sont pas voués, à l'origine, à l'habitation comme les usines et autres hangars) et les plus gros bidonvilles (parce que les terrains sont souvent vastes et sans voisinage trop immédiat ou avec un voisinage de travail et non de résidence).

Le squat de l'avenue Roger Salengro se situe dans les bâtiments d'une ancienne usine. Y est installée une petite dizaine de familles, essentiellement réparties dans les locaux qui devaient être les bureaux à l'époque du fonctionnement de cette usine. Le reste du site nous paraît très dangereux lorsque nous y faisons des visites de routine entre février et mars. Le 3 mars, le maire de la commune sollicite une rencontre à ce propos. Je m'y rends avec André pour exposer la situation qui n'a rien de très simple, ni d'apparemment résoluble : nous exposons au maire les seules difficultés qui existent pour mettre en oeuvre des solutions alternatives (les solutions existent, ce sont les moyens qui manquent). Par exemple, nous proposons d'installer un ensemble de mobil-home dans la cour de cette usine (qui est viabilisée, ce qui est en pratique très important et permet de réduire les coûts) et sécuriser les ateliers qui sont très dangereux et dont les verrières du toit s'écroulent (et sous lesquels les enfants jouent à jeter des pierres aux pigeons qui s'y aventurent).

Dans le milieu du mois de mars, je visite avec ma collègue Véronique les occupants du squat à l'improviste. Nous sommes préoccupés par la procédure d'expulsion en cours pour laquelle les occupants ont insisté pour s'en occuper seuls, mais les nouvelles que nous en avons parlent d'une procédure inappropriée de saisie du juge de l'exécution¹ et tout-à-fait vaine de cette façon. Nous tombons sur un homme que nous ne connaissons pas, qui n'est pas un occupant du lieu. Il nous reçoit d'une manière très agressive et nous menace si nous ne décampons pas sur-le-champ, ce que nous faisons sans délai. Plus tard, on me dit qu'il s'agit en effet de quelqu'un qui ne réside pas dans le squat, qui a quelques « affaires » avec des occupants et qui n'a aucun intérêt à nous y rencontrer en visite, que ce soit pour l'intérêt des personnes qui y vivent ou pour toute autre raison. L'ambiance nous apparaît très mauvaise et nous décidons de ne plus intervenir sur ce site malgré nos inquiétudes quant aux conditions de vie et sa proximité avec le second squat du périmètre rue Marius Grosso. En quelque sorte, nous nous retirons du travail sur ce site en particulier pour une conjonction de motifs : nous précisons d'abord dans nos rapports que les occupants sont tous « des anciens de la Soie » ; par là, nous avançons une nouvelle fois que si un site est expulsé sans solution de relogement, c'est forcément au moins un nouveau site d'occupation qui est ouvert ; nous commençons également à dire que l'intervention à répétition auprès des mêmes personnes n'est pas productive sans avancées notoires et a plutôt tendance à tendre les rapports et à les rendre plus difficiles² ; enfin que les moyens manquent et que la situation n'est pas bloquée faute de solutions. Particulièrement, nous précisons dans la « fiche site » qu'en pratique l'expulsion du site ne va faire que grossir le squat de la rue Marius Grosso. Alors qu'une date en début du mois d'avril commence à se

1. Il s'agit du juge (noté JEX) qui statue sur l'exécution de décisions de justice en matière civile, comme des changements importants dans le cadre d'une occupation qui doit être expulsée et qui pourrait obtenir de nouveaux délais (mais rarement dans le cas de squats comme ici). Le recours au JEX n'est pas suspensif (ne suspend pas la procédure en cours). Ce n'est pas forcément un moyen de repousser une expulsion.

2. C'est l'idée tout particulièrement développée dans la première partie du chapitre suivant.

préciser, nous retrouvons l'essentiel des occupants de l'avenue Salengro sur le site de la rue Marius Grosso, à tel point que le lieu est vide le jour de l'évacuation. Le squat de l'avenue Salengro est en effet expulsé le 8 avril 2008 dans la plus grande discrétion (pas d'article de presse, pas de CRS en nombre – une seule voiture de police! –, pas de communiqué d'associations), comme s'il n'était pas *d'actualité* d'en parler (et si ce n'est pas une actualité, c'est que c'est soit une banalité – ne présente pas de nouveauté – soit l'événement est laissé de côté plus ou moins volontairement).

Les répliques et l'errance

Avec l'arrivée des familles de l'avenue Salengro, le squat de Marius Grosso atteint en avril les 200 personnes au moins (selon mon estimation). Les occupants s'y installent probablement dans les premiers jours du mois de janvier. Le site, là encore d'une ancienne industrie, est constitué d'une maison d'un étage au devant d'une grande halle et d'une annexe moins volumineuse. Plusieurs ménages d'une même famille s'installent dans la maison (une sorte de privilège très relatif), tandis que le reste des familles se confectionne des cabanes dans la halle et son annexe plus sombre et sale (qui est abandonnée petit à petit au profit de la seule halle à cause des conditions de salubrité qui s'y dégradent à mesure que les occupants s'en servent comme d'une décharge où y faire aussi ses besoins, en dépit des quelques familles qui y sont installées et qui rejoignent rapidement les autres dans la halle).



ILLUSTRATION 5.1 – *Jeux d'enfants dans la halle de la rue Marius Grosso à l'installation des occupants, mars 2008. Photographie de Bruno Amsellem*

Le 28 mars, la police, après des passages réguliers depuis le début de l'occupation, distribue à la plupart des occupants des Obligations à Quitter le Territoire Français (OQTF). Dans la foulée, l'ANAEM propose et inscrit sur place des retours « humanitaires » en Roumanie pour ceux qui n'auraient pas les ressources suffisantes pour retourner au pays comme l'y obligent, dans un délai d'un mois, les mesures d'éloignement notifiées par la police¹. Sur la désormais systématique « fiche site »

1. Nouvel exemple de cette proposition incitative, comme déjà vu plus haut page 138.

dans le cadre de la communication de la MOUS Habitat précaire, nous précisons, à quelques semaines de l'expulsion du site :

« La très grande majorité des occupants va retourner en Roumanie avec l'aide de l'ANAEM. Pour autant, ceux-ci ont déjà réalisés un aller-retour cette année suite aux expulsions des terrains en 2007. Il semblerait que la grande majorité des occupants soit dans une logique d'aller-retour, puisque sur les 200 personnes présentes (avec enfants), 150 au moins étaient partis cet été. »

« Il est fort probable que les ménages ayant refusé l'aide au retour ouvrent rapidement un autre lieu. Ou viennent grossir le nombre d'occupants d'autres installations. Compte tenu de l'imminence de l'expulsion du site, du départ vers la Roumanie d'une grosse partie des occupants (certains sont déjà partis, d'autres devraient partir d'ici le 28/04/08), de ce fait nous avons suspendu le travail d'enquête sur ce site. »

Nous soulevons en ce sens deux problèmes liés : le premier est l'errance de certaines familles. Ce squat en est la triste illustration. Les familles sont « dans une logique d'aller-retour » pensons-nous¹. Ce sont des familles de la Soie ou du Puizot (les deux grands bidonvilles expulsés durant l'été 2007) qui sont rentrées en Roumanie avec l'aide de l'ANAEM, puis de retour et probablement déjà, à la veille de l'expulsion du site, de nouveau sur le départ. Derrière cette idée, c'est moins la résignation qui s'installe pourtant dans nos interventions sur ce type de site comme celui de Salengro (nous nous retirons du travail que nous jugeons impossible en l'état), que le constat qu'une expulsion sans solution entraîne de l'errance et ne permet pas de créer des solutions durables ni d'évaluer les solutions mises en place (comme les retours de l'ANAEM qui apparaissent déjà dévoyés dans leurs objectifs). L'errance des familles est aussi l'errance, si je peux dire, du travail sur le problème des squats et bidonvilles.

Le second problème que nous soulevons dans nos commentaires s'établit à la suite du premier. L'errance des familles est aussi une errance « locale ». Elle entraîne la création d'autres sites d'occupation lorsqu'une expulsion est opérée sans solution de relogement. L'éparpillement des familles que sous-tend une expulsion signifie aussi l'éparpillement des sites d'occupation et leur multiplication, ou tout au moins leur reproduction. Et s'agissant de « résorber l'habitat précaire », ainsi que l'annonce la MOUS Habitat précaire, il s'agit d'abord, pensons-nous, de réduire le procédé de réplique d'un squat après un autre. Dans ce procédé, interviennent tout autant les OQTF distribuées par la préfecture (*via* les services de police sur le terrain) ou encore les procédures sans transparence (sans communication – communication de l'information comme cohérence et lien – avec les membres de la MOUS Habitat précaire) engagées par le Grand Lyon.

Le squat de la rue Marius Grosso est expulsé au petit matin du 28 avril 2008. Je m'y rends un peu avant 6 heures du matin avec mes collègues de Médecins du Monde mais nous sommes d'abord refoulés des lieux par les agents de police qui gardent l'entrée de la rue. Le dispositif policier est conséquent. Il y a aussi des cars de l'ANAEM et des bulldozers. Nous insistons et nous obtenons le droit de

1. J'explore dans la dernière partie de ce travail ce que recèle cette expression.

rejoindre le site où nous attend l'officier en charge de l'opération qui nous passe un savon comme à des enfants. Nous ferons remonter l'information qui interroge une nouvelle fois le dispositif de la MOUS Habitat précaire (et plus précisément la question est posée – mais ne trouve pas de réponse – sur la présence de l'Alpil lors des évacuations des occupations). La halle est détruite partiellement sur-le-champ¹.

Le squat de la rue Anatole France, derrière le quartier « des Grattes-ciel » à Villeurbanne, est muré le 3 avril après que les derniers occupants aient été « invités » à quitter les lieux. Il y a jusqu'à un peu moins de 80 personnes dans ce squat lorsqu'il est expulsé. L'occupation date du mois d'avril 2007. On en entend alors déjà parler sur le bidonville de la Soie parce que les trois ménages qui l'ont ouvert y ont de la famille. Si bien qu'à l'expulsion du bidonville de Villeurbanne en juillet 2007, des ménages rejoignent les premiers dans cette maison de trois niveaux assez vaste avec une sorte de cour intérieure assez charmante où pend joliment des tiges de lierre. Dans la chronologie de l'occupation que nous consignons dans la « fiche site », nous précisons qu'entre septembre et décembre 2007 nous constatons les « retours progressifs de plusieurs ménages issus de la Soie suite à OQTF ou retours humanitaires. La plus grande majorité des occupants est constituée à ce jour d'anciens occupants de la Soie. » La fin du mois de janvier est marquée par une inquiétude des militants du collectif d'associations autour des occupants qui transparait dans des échanges de mails : on parle d'une expulsion la semaine du 4 février à cause d'un départ de feu fin janvier, sans gravité pourtant. Quelques semaines auparavant, l'électricité – un branchement sauvage sur l'ancienne installation de la maison – est coupée sur ordre de la préfecture, ce qui pousse les occupants à faire un plus grand usage des chauffages à bois, source du départ de feu maîtrisé. En fait, le 6 février, c'est une expertise du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) qui a lieu pour déterminer si la maison est dangereuse et si la mairie doit prendre un arrêté de péril, ce qui est décidé dans la foulée et affiché sur la porte d'entrée de la bâtisse. Au 11 février (date de la dernière mise à jour de la fiche) il n'y a, à notre connaissance, aucune procédure d'expulsion engagée par le propriétaire, ce qui explique l'initiative de la mairie (qui est une injonction faite au propriétaire et qui n'a pas directement d'incidence sur les occupants)². Nous faisons nos constats dans une première « fiche site » à cette dernière date. Elle recense 68 occupants (soit 11 ménages). Nous concluons cette première version de fiche par deux remarques : « Des démarches en vue de l'amélioration du site ont été effectuées par les occupants : débarrasage de l'entrepôt, nettoyage, ouverture des fluides, organisation de l'espace commun. Volonté mi-janvier de la municipalité d'installer un générateur puis retour en arrière. » La seconde remarque clôt un ensemble de propositions pratiques de relogement et d'hébergement à partir d'un certain nombre d'outils financiers et de solutions pratiques mobilisables (outre les dispositifs de droit commun en terme d'hébergement et une installation de mobil-homes sur un

1. Ce qui ne va pas empêcher une triste et aberrante nouvelle installation au cours de l'année 2009 dans un contexte de très grande pression contre les occupations et leurs occupants et qui pousse les familles à recourir à des installations extrêmement précaires et dangereuses.

2. Un article du journal local *Le Progrès* à la date du 12 février 2008 est titré « Squat rue Anatole France : la mairie tente de reprendre la main », dans lequel je suis cité en ces termes : « Thomas Ott, un autre membre de l'Alpil rencontré la semaine dernière, présume qu'«en cas d'expulsion, les Roms concernés se répartiront sur d'autres sites», et il constate que «pour accueillir ces personnes dignement, les solutions restent à inventer.» ».

terrain, il s'agit de mobiliser le Fond d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU), et deux mesures d'Allocation Logement Temporaire (ALT) : « Sortir de la crise par le haut : reloger les 4 ménages (deux en insertion professionnelle, deux touchés par la pathologie d'un ou plusieurs enfants). » Nous « clôturons » volontairement une première version de cette fiche alors que la situation se transforme radicalement fin mars dans le squat. Le 29 février, la police distribue des OQTF à une grande partie des occupants (dont les ménages cités plus haut). Le 20 mars, la plupart des occupants partent avec l'ANAEM en direction de la Roumanie. Le 31 mars, nous constatons que de nouvelles personnes ont pris les places libérées par les derniers départs (nous précisons qu'il s'agit des occupants de Marius Grosso notamment). Une nouvelle fois, nous nous retirons des interventions sur ce site en l'inscrivant sur cette seconde version de la « fiche site » que nous achevons sur ces inquiétantes « perspectives » :

« Une fermeture du site doit être accompagnée de solutions adaptées dans le cadre des objectifs de la MOUS pour éviter un “essaimage” dans d'autres sites (existants ou nouvelles ouvertures). La plupart des ménages ont déjà bénéficié de l'aide au retour humanitaire de l'ANAEM. Ils réitèrent ainsi leur volonté de s'établir en France, estimant qu'ils n'ont pas de possibilité dans leur pays. Les deux ménages en formation à l'AFPA de Saint-Priest restent à ce jour sans solution de logement, malgré les sollicitations auprès de la DDASS ou des structures d'hébergement. Les trois ménages concernés par des pathologies sévères restent en très grande précarité et le suivi des soins ne peut se dérouler au mieux. »

5.2.2 Moindre mal

Le squat de la rue Emile Decorps

Le 5 mai 2008, André m'envoie au squat de la rue Emile Decorps à Villeurbanne. Il vient de discuter avec un avocat de sa connaissance, par ailleurs engagé dans des instances liées aux activités de la mairie de Lyon en matière de Droits de l'Homme, qui le prévient que le propriétaire de cette maison vient de changer (l'acquisition vient de se réaliser) et ce dernier est son client pour la procédure d'expulsion du squat de la rue Decorps qui s'engage. Sur place, je fais la rencontre de plusieurs ménages qui forment une même famille. Je reconnais quelques-uns que j'ai déjà vus, mais je confonds les visages et nous faisons de nouveau connaissance avec une certaine réserve (parce qu'on ne sait plus vraiment ce qu'on connaît des uns des autres). Je passe l'après-midi avec les occupants pour dresser un descriptif du squat et évaluer les possibilités, d'une part, d'utiliser les lieux légalement, même temporairement, et d'autre part connaître les situations administratives de chacun des ménages pour évaluer les possibilités de relogement.

Cette visite ne fait pas tout-à-fait partie du travail dans le cadre du dispositif de la MOUS Habitat précaire. Elle en est plutôt en marge et si André m'envoie, c'est qu'il a l'indication de l'avocat du propriétaire qu'une discussion est possible dans le cadre de la procédure d'expulsion qui s'engage. Une procédure est toujours nécessaire. Elle ne signifie cependant pas toujours l'expulsion immédiate

des occupants. Elle est aussi une entrée en matière pour détecter le problème qui se pose (au propriétaire comme aux occupants) et faire des propositions pour le résoudre, si possible. En l'occurrence, l'occupation de cette maison de la rue Emile Decorps est assez ancienne. Les familles me disent qu'elles sont installées depuis la fin de l'année 2005 (à peu près au même moment que le bidonville de la rue Paul Kruger qui est dans le même périmètre et que j'ai déjà évoqué plus haut tout au long du chapitre 1.). Au moment où je m'y rends, les occupants y sont installés depuis déjà plusieurs années. La procédure d'expulsion est engagée parce que la maison va être détruite. Elle est alors rachetée par le SYTRAL qui est la société qui gère l'exploitation des lignes Lyonnaises de transport en commun et qui construit l'extension de la ligne 4 du tramway qui longe à cet endroit à trop grande proximité cette vieille bâtisse. Un délai confortable peut être obtenu, pensons-nous, parce que la ligne ne sera mise en fonction que dans quelques années. La démolition n'est pas prévue dans l'immédiat. Une convention d'occupation temporaire peut être négociée. En tous les cas, la discussion peut s'ouvrir à la base d'un premier rapport qu'André me demande d'écrire à la suite de cette visite, ce que je fais dans la foulée et qui est transmis à l'avocat qui s'occupe de le présenter au propriétaire.

La maison présente un bon état général, malgré quelques points de vétusté prononcés (installation électrique surannée qu'utilisent encore les occupants d'une manière hasardeuse, une partie du plafond du couloir et de l'alcôve du salon très abimée). Mon rapport est approximatif en ce qui concerne l'état du bâti (je ne suis pas spécialiste de la sécurité des logements et de l'ingénierie du bâtiment). Cependant, malgré le fait que je n'ai pas forcément les moyens de l'inscrire dans cette note, je suis convaincu qu'il est possible de s'entendre facilement avec les familles qui y sont installées très paisiblement et l'après-midi que je passe avec elles est une longue discussion très productive qui ne fait que confirmer mon sentiment. Je sors confiant parce que je pense qu'à la différence des autres squats ou bidonvilles que je connais et qui sont souvent marqués par des difficultés dans le rapport aux occupants (avec lesquels on ne s'entend pas forcément, j'y reviendrais, ou encore pour des raisons de compréhension des procédures, du rôle de chacun, etc.) nous pouvons montrer que cette occupation « fonctionne » (les trois années écoulées le montrent) et que cette situation peut être « gérée » sans autre forme de procès, si je puis dire.

Première situation d'occupation, donc, qui met en lumière ce sentiment. J'ai alors conscience que *quelque chose* tranche avec les situations rencontrées par ailleurs. La taille de l'occupation composée de quelques ménages dont il est simple de connaître les liens (et ces liens me sont correctement expliqués), taille de l'occupation qui ne me laisse pas l'impression d'être submergée par le nombre de personnes et le nombre de sollicitations de la part des occupants, un nombre de personnes liées qui donne une impression de « stabilité » à l'ensemble (pas de « surprise » à attendre, me dis-je, en terme d'augmentation du nombre de personnes ou du renouvellement complet des occupants) et donne à ce squat une taille abordable et rend l'intervention (avec les moyens dont nous disposons) pensable et possible.

Le fait est que des résultats, en ce sens, plus « positifs », sont obtenus dans les discussions avec le propriétaire, qui accepte de donner des délais pour que les habitants du squat soient relogés sans urgence. La maison de la rue Emile Decorps est expulsée sans autre intervention que celle de l'huissier de justice et

d'un équipage de la police municipale (que les occupants connaissent bien pour avoir reçu les policiers à demeure – pour boire le café! – plusieurs fois par mois durant ces quelques années) à une date *convenue* dans le début de l'année 2009. A regret cependant, aucune solution n'est trouvée aux occupants qui rentrent en Roumanie à cette occasion et reviennent s'installer dans un nouveau bidonville dans le quartier de la Part-Dieu à leur retour quelques mois plus tard.

Le squat de la rue Germain

En avril 2008, un squat est « ouvert » dans le 6^e arrondissement de Lyon (dans la partie « pauvre » de l'arrondissement le plus riche de la ville, derrière l'ancienne gare des Brotteaux). Plusieurs familles s'installent dans une grande bâtisse vide qui fait encore office, quelques mois auparavant, de bureau de poste dans ce quartier très résidentiel et plutôt tranquille. Il se trouve que ce sont des familles de l'ancien squat de la rue Anatole France à Villeurbanne¹. De la même manière que pour le squat de la rue Emile Decorps, c'est par un contact *officieux* que des discussions s'engagent avec le propriétaire (Ville de Lyon). Je suis chargé d'un travail de « médiation » avec les occupants du squat et je dois rassembler les éléments de connaissance de la situation pour les différents rapports que nous sommes appelés à faire au cours de l'existence de cette occupation esseulée, comme « accidentelle » dans ce quartier (mais il est très normal que ce soit un « accident »).

Le 28 juillet, après toutes les étapes de la procédure franchises², le concours de la force publique pour expulsion du site est accordée par la préfecture au lendemain. Dans la précipitation, la suspension de cette échéance est obtenue grâce à l'engagement fébrile d'un adjoint au maire qui rentre en discussion avec le maire d'arrondissement avant d'aboutir à un accord (peu explicite) pour faire suspendre la procédure.

L'adjoint et le directeur de cabinet du Maire se déplacent sur le site à la nuit tombée, accompagnés du maire d'arrondissement et de quelques techniciens. Ils veulent rencontrer les occupants. Je traduis ce qui est un avertissement du maire d'arrondissement, qui prend comme responsable un des hommes de la maison, en

1. Je suis là le jour de leur « installation » (ce qui est particulièrement exceptionnel puisque les « ouvertures » de squat sont toujours très discrètes) puisque ces familles sont accompagnées par des militants de l'association « Demeurant partout » qui n'hésitent pas à cette période à « ouvrir » des squats, notamment pour les mettre à disposition de ceux qui en ont besoin. En réalité, c'est une première pour une telle opération. Cette association va oeuvrer de cette manière jusqu'à la garde à vue d'un de ses membres dans le désormais bien connu quartier de la Soie durant l'année 2009, ce qui va reconfigurer pour le moins leurs actions en des opérations de soutien (lors des expulsions ou dans diverses manifestations). L'installation des familles dans cette maison de la rue Germain est bien observée par le voisinage et la police est vite prévenue. L'association évite le flagrant délit (en vertu duquel – une période de 48h en fait – la police peut procéder sur-le-champ à l'expulsion des occupants et au-delà duquel une procédure d'expulsion devant le tribunal de Grande Instance doit être suivie par le propriétaire pour obtenir la libération des lieux) mais une des conséquences de cette installation *indiscrete* (contrairement à l'habitude, donc) est le mélange que va faire la rumeur dans le voisinage en confondant Demeurant partout et l'Alpil, ce qui va nous confronter à quelques difficultés dans notre intervention. Les militants de Demeurant partout sont déjà autour des familles à l'expulsion du squat de la rue Anatole France le 3 avril.

2. Dépôt d'une requête devant le Tribunal Administratif (TA) de Lyon le 6 juin 2008 ; le 19 juin, audience au TA ; le 26 juin, notification de l'ordonnance d'expulsion du 24 juin ; le 15 juillet, notification du commandement de quitter les lieux.

l'exhortant de ne créer aucun problème et d'être responsable de toute la maisonnée. Celui-ci répond qu'il ne peut en aucun cas être responsable « des autres » mais qu'il se tient responsable de sa propre famille et s'engage à faire respecter l'ordre. La réponse ne rassure guère mais « j'arrondis les angles ». Et comme de toute façon ce type est très sympathique, on termine la visite sur des rires.

Dans la foulée cependant, nous sommes convoqués, André et moi, dès le lendemain 29 août à l'Hôtel de ville pour préciser nos axes de travail. On nous donne un mois. Le travail en septembre est effréné pour trouver des solutions de relogement. Une solution est esquissée pour la grande famille du bas, ce qui fait qu'une réunion est convoquée sur le site de la rue Germain le 6 octobre à la demande du directeur de cabinet du maire qui chapeaute dorénavant le travail (soutenu par deux adjoints avec lesquels nous discutons également et qui prônent une posture plus « humaine ») et le maire d'arrondissement. Je suis encore là pour traduire. Toujours des mises en garde aux occupants (comme pour leur faire entendre que ce qu'ils font là est *quand même* répréhensible) et enfin la promesse que tout ira bien.

Durant ce mois d'octobre, on me demande expressément de produire des documents concernant la situation des occupants pour aussi bien comprendre « ce qu'il font ici » (le directeur de cabinet¹) et « qui ils sont » (le maire d'arrondissement). Je suis convoqué à la mairie du 6^e arrondissement le 14 octobre et je prépare une petite synthèse à laquelle j'ajoute des aspects explicatifs simples sur le parcours des familles du squat :

« Les occupants sont tous originaires de Roumanie. Ils sont présents en France depuis plusieurs années. Ils ont tous eu recours à des solutions d'habitat par défaut en squat depuis leurs arrivées. Certains ménages ont fait plusieurs aller-retour plus par nécessité que par choix, certains ont connu d'autres installations dans d'autres villes de France (Marseille notamment) voire d'autres pays (Allemagne, Espagne). Ces ménages choisissent de venir en France faute de perspectives en Roumanie (emploi, logement, scolarisation) et de conditions normales de vie (vivent en bidonville en Roumanie). Tous se disent roms et se disent victimes de discriminations dans leur pays d'origine, voire d'atteintes graves aux droits fondamentaux. »

« Tous les ménages sont venus en France avec la volonté de trouver des opportunités d'emploi (essentiellement les chefs de famille). Le second projet qui est formulé est de scolariser les enfants. Enfin, pour certains ménages, le projet premier est celui de faire soigner des membres de la famille malades (l'accès à des soins lourds et réguliers n'est pas toujours possible en Roumanie). »

« Les ménages se connaissent tous pour bien souvent habiter dans le même village ou habiter dans des villages peu distants appartenant à la même commune et à la même région de Roumanie. Tous les ménages de la rue Germain ont des liens de parenté plus ou moins ténus (fratries et cousins germains ou cousins par alliance). »

1. Celui-ci me connaît un peu, il sait que je suis anthropologue et il me dit être convaincu que je peux répondre à ce genre de question. J'en reste à ce moment là assez embarrassé mais je ne peux que noter qu'on me donne un rôle qui dépasse celui du travailleur social et m'engage en tant que chercheur à apporter de la matière à la décision politique. Ce sera une première expérience avant que je ne sois par la suite de plus en plus questionné en ce sens.

Un point en particulier est très questionné en dehors des parcours des familles. Le directeur de cabinet comme le maire et leurs services sont inquiets de l'état de « peuplement » du site. La crainte est que le nombre d'occupants n'augmente. Je m'engage à veiller à ce que les familles du squat ne changent pas et nous faisons le pari à l'Alpil que la bonne entente avec les familles peut permettre de fonctionner selon la règle (nouvelle, car nous n'avons jamais été trop interventionniste dans la gestion des occupations auparavant) que j'énonce souvent aux occupants en ces termes : « Chaque départ de la maison est considéré comme définitif ». Si une famille part (en Roumanie ou ailleurs), l'appartement qu'elle occupe est immédiatement muré. Je sais pourtant que les départs ne sont jamais « définitifs » en ce sens qu'un départ n'est qu'un *passage* ailleurs (en Roumanie généralement pour voir la famille ou régler quelques affaires) avant de revenir à Lyon. La règle du départ définitif possède le revers d'expulser en silence pour simplifier l'issue de cette crise qu'est l'occupation de la maison de la rue Germain.

Le recensement approximatif que je réalise le 15 avril fait état de quelques 33 personnes (et 6 ménages, peut-être d'abord sous-estimé). Le 16 juillet, je comptabilise 5 ménages et 29 personnes (cette fois, je suis sûr du nombre ce qui explique une faible baisse, malgré les efforts pour réguler – ou plutôt stabiliser – la résidence des uns ou des autres). Un mois et demi après, le 29 juillet, le chiffre est presque stable (5 ménages et 25 personnes, un couple de jeunes ados et deux enfants du ménage installé au 2^e étage rentrent en Roumanie). Bien plus tard, le 22 décembre, alors que l'occupation de la maison rue Germain se prolonge, il ne reste plus que 2 ménages, soit 16 personnes. Le dernier étage est muré. Enfin, un mois plus tard, le 30 janvier, ne réside plus que la grande famille du bas qui a concentré, depuis le début, toutes les attentions en raison de pathologies rares de deux des 11 enfants de ce très grand ménage.

C'est un argument de taille dont il est fait état lors d'une très désagréable réunion avec le voisinage, organisée dans les locaux d'une école du quartier le 22 octobre 2008 au soir. Quelques voisins très virulents accusent les roms d'envahir le quartier et d'être responsables des tags sur les murs, de nous cacher des « Mercedes » et des trafics divers. La famille du bas est là et les enfants pleurent. Une des grandes filles prend courageusement la parole pour dire qu'ils sont reconnaissant pour l'aide que le Maire et les habitants leur donnent. Nous donnons cependant l'impression que la situation est « contrôlée », ce qui apaise les esprits.

A l'issue de cette longue période d'attente avant le relogement final, la dernière famille qui occupe la maison a bien compris qu'une situation claire pour des personnes extérieures est gage de bon déroulement. Je suis à mon tour conscient que le travail sur un site d'occupation demande énormément de moyens et de temps, même et surtout si le site est à l'échelle du travail social que nous sommes en mesure de réaliser. Je réalise également que rien n'est fait pour faciliter les sorties de « crise » (une occupation comme celle-ci est tout particulièrement une crise à calmer – la réunion avec les voisins, mais aussi dans les différents cabinets des mairies en témoignent).auprès des occupants, j'ai toujours tenté d'être absolument transparent à propos du déroulement des discussions avec la mairie et les différents interlocuteurs, jusqu'à les inviter (et les encourager) à participer aux discussions. Je n'ai rien caché de ce qui pouvait se dire, en bien ou en mal, sur leur présence. La famille du rez-de-chaussée est relogée en février 2009 dans une maison à Bron en

sous-location, seul et dernier des six ménages présents au départ de l'occupation.

Rien n'est pourtant plus difficile à dire que ce qui fait dans ces deux cas la différence et rend possible, au moins un temps, une intervention. Certes, la taille réduite des occupations, un engagement des élus, quelques soutiens, une impression au moins de stabilité, permettent de créer des conditions qui facilitent l'intervention, même si le travail reste difficile et les solutions pas forcément évidentes. Il reste que ces conditions un peu plus favorables ne font pas que faciliter le travail, elles produisent un sentiment de possibilité qui est aussi *l'exercice* d'un *accord*¹. Autrement dit, des justifications valables sont partagées, il y a une même justesse dans les jugements, dans la qualification des besoins, des « états des choses » et l'orientation des actions ; il y a un accord partagé qui concerne la gêne occasionnée, l'impression moindre d'arbitraire, le danger acceptable qu'elle représente, etc.

Les occupants apparaissent responsables de ce qui se passe dans un sens positif, et ce qui se passe est jugé moins gênant (d'abord par le contexte extérieur : un propriétaire bienveillant, un élu décidé, etc.), donc ils sont responsables d'un moindre mal. Le cadre de l'occupation n'apparaît pas comme un danger, le terrain est qui plus est investi (le maire vient visiter, la police passe boire le café) et les occupants n'apparaissent pas comme s'emparant de cet espace. Ils ne s'en emparent pas non plus d'une manière qui peut être jugée arbitraire mais pour en faire quelque chose (c'est-à-dire que leurs intentions semblent compréhensibles), ce qui transparait suffisamment : soit c'est un abri contre le handicap (et le handicap physique peut confirmer le handicap social), soit il n'y a pas d'autre trouble que le manque d'un logement, alors que les familles apparaissent aptes à en organiser un, puisque la maison qu'ils occupent, qui ressemble bien à un logement en tant que tel (et donc déjà pas à un habitat non-conforme) est bien tenue. En d'autres termes, ce sont des situations qui sont vues comme conformes à un défaut acceptable (un moindre mal) sur lequel on pose un regard favorable, mais qui est aussi un regard qui attend, qui espère la normalisation. Il n'est pas de réussite ou de chemin vers la réussite qui n'emprunte la voie de la conformation, qu'importent les dommages.

5.3 Bilan

Au début de l'été 2008, les difficultés ont été telles que nous préparons à l'Alpil un « bilan » des premiers mois de fonctionnement du dispositif de la MOUS. Nous souhaitons proposer un « regard critique » sur ce fonctionnement dont j'ai déjà décrit les difficultés, qui nous apparaît contre-productif et qui dysfonctionne. Notre idée est de réunir une large documentation sur les « mécanismes » dont la description n'a jamais suffi à influencer sur les décisions du comité de suivi (encore que ce comité n'a jamais vraiment pesé sur les opérations sur le terrain) et qui doivent, d'après nous, orienter les interventions. Nous souhaitons également montrer que nous ne disposons pas de moyens pour intervenir à notre tour efficacement. En ce sens, nous montrons que des moyens sont investis ailleurs et non seulement empêchent l'intervention, mais demandent en conséquence plus encore de moyens pour la mener à bien (c'est-à-dire que nous sommes éloignés de la possibilité de résolution au sens où nous l'entendons).

1. BOLTANSKI et THÉVENOT, *De la justification*, *op. cit.*

La connaissance du terrain est de cette manière un enjeu de l'intervention. En quelque sorte, le bilan *actualise* un point de désaccord dans le cadre du dispositif qui est la connaissance qu'on peut avoir du terrain. La dispute n'a pas lieu sur des éléments de la connaissance même, mais sur son emploi comme justification de l'action et des décisions.

Nous disposons, à l'Alpil, d'une grande variété de données issues de notre travail de terrain. La description, l'organisation et le commentaire de ces données sont en fait un des seuls moyens dont dispose l'association pour tenter d'influer sur le fonctionnement du dispositif. Lorsqu'un site risque d'être expulsé, l'Alpil n'a pas de moyen pour reloger les occupants, mettre en attente la procédure d'évacuation ou réquisitionner le bien occupé, etc. Par contre, nous connaissons les familles, nous pouvons dire qu'il s'agit des mêmes familles, nous pouvons recenser le nombre de squats à une période donnée, nous pouvons aussi évaluer le nombre de personnes sans solution de logement, etc. Ces données sont importantes. J'ai déjà dit que les institutions publiques, les commanditaires de la Mous et même la puissance publique, manquaient de « visibilité » du terrain. Recenser les sites occupés, mesurer le « phénomène » de squat, recenser les personnes y recourant, sont des prérogatives et même des devoirs pour les institutions publiques. D'autre part, mettre en lien ces données avec l'action publique (et notamment l'action de la MOUS qui est un dispositif publique) permet d'évaluer en un certain sens les résultats de son investissement dans le collectif. Il est possible de dire que si le nombre de squats augmente, alors qu'on dit qu'il faut le faire diminuer (« éradiquer l'habitat précaire »), l'action publique est inefficace et demande à être réorientée. Il est possible de faire des corrélations qui sont lourdes de conséquences. En ce sens, organiser les données issues du terrain et les « faire parler » dans un rapport porte à conséquence. A l'Alpil, nous souhaitons dire ce qui se passe sur le terrain à la mesure de l'action publique de la MOUS.

Il reste qu'exploiter des données issues de la connaissance du terrain pour dresser un bilan argumenté, c'est-à-dire évaluer une intervention, n'est pas très évident. L'Alpil va buter sur la difficulté, au moment du traitement des données, que tout ne peut pas être argumenté, voire prouvé, par des liens et des corrélations ; que la combinaison des données n'est pas exempte de parti-pris ; qu'il y a des relations qui demandent en plus à être présentées, proposées ; et qu'à chercher l'objectivité des données on fabrique l'objet lui-même.

5.3.1 Défaut de regard

Au milieu de l'été, après un peu plus de 6 mois de travail dans le cadre du dispositif de la MOUS Habitat précaire, nous nous réunissons à l'Alpil pour préparer le premier *bilan* de la demie année écoulée. Ce premier bilan est important pour nous car il est l'occasion de revenir d'une part sur l'utilisation des « outils » à disposition du travail dans le cadre de la MOUS, d'autre part d'analyser les « données » issues du travail de terrain qui concernent le « phénomène » sur lequel nous tentons d'agir. Et si nous ressentons le besoin de formaliser un premier bilan (outre le fait qu'un bilan de mi-année est attendu par les financeurs du dispositif), c'est que les premiers mois de travail nous ont confrontés à une série de difficultés liées pour une part au dispositif lui-même qui ne « fonctionne » pas comme il devrait et pour une

autre part à ce que nous considérons comme un défaut de regard sur la « réalité » sur laquelle nous intervenons au travers de ce dispositif.

Il y a un lien à peine couvert entre *fonctionnement* (et la notion liée d'*outil*) du dispositif et *réalité* (ici, la notion liée de *connaissance*) à laquelle ce dispositif s'attache (et sur laquelle il s'agit d'intervenir).

Ainsi, la synthèse qui précède le gros du texte du rapport (qui fait avec ses annexes près de 200 pages) propose trois commentaires sur le travail de la première partie de l'année 2008. D'abord, l'Alpil constate « une dispersion du sens de l'action », qui est le constat le plus fort et le plus général : « le contenu de la mission ne correspond plus à la réalité des engagements actuels des porteurs du dispositif ». En cause, une plus grande « pénalisation » des occupations (caractérisée comme une approche « ordre public ») en contradiction, précise l'Alpil, avec « l'objectif d'un traitement social dans le cadre de la MOUS. »

Le second ensemble de constats concerne les outils de la MOUS et l'Alpil considère qu'ils sont « sous-utilisés » : les instances pilotes du dispositif ne se réunissent pas, une coordination faible et sans « moyens décisionnels » en comité de suivi, des groupes de travail « sans relais opérationnels ». Cet ensemble de remarques fait le lien avec « les éléments de connaissance des situations » qui ne sont pas « exploités » et « restent à affiner en mettant en place un partenariat renforcé » pour enfin permettre la « mise en place opérationnelle d'actions en direction des objectifs de la MOUS ».

Enfin, en s'appuyant sur un ensemble de traitements statistiques de quelques aspects de la situation récoltés sur le terrain, l'Alpil conclut sur « des constats en contradiction avec les objectifs du dispositif » :

- Diminution notable du nombre d'occupations entre janvier et septembre ;
- Diminution moindre du nombre des occupants sur la même période ;
- Diminution du nombre des occupants à relier à un faisceau de motifs :
 - Relogement temporaire de 42 personnes (soit 12 ménages représentant environ 10% de la population ayant recours au squat sur la période observée) ;
 - Ces relogements ne sont pas des logements définitifs et sont souvent peu adaptés ;
 - Ces relogements ne concernent aucun des sites prioritaires de la MOUS ;
 - Les retours au pays, dans une moindre mesure avec un retour des personnes repérées dans de nouvelles installations ;
 - Plus grande autonomie des ménages qui sollicitent seuls et plus fréquemment le circuit de l'urgence via le 115.
- Invisibilité accrue des occupations les plus récentes, notamment suite aux évacuations répétées sans solutions de relogement durables et adaptées ;
- Les trois quart des occupations au 1^{er} septembre, en raison de leur typologie (locaux d'habitation) constituent autant de possibilités de mise en œuvre de projets innovants ou de conventionnement temporaire ;
- Diminution du nombre des grandes occupations (de type terrain) au profit d'occupations plus réduites et plus nombreuses ;
- Déplacement dans la répartition géographique des occupations de l'Est vers le centre ;

- Alignement de la fermeture des occupations du patrimoine public sur celles des propriétés privées ;
- Expulsion majoritaire de sites familiaux et dans le même temps croissance du nombre des occupations familiales.

Le vœu avec ce bilan est de réaliser une représentation *dynamique* de l'habitat précaire dans l'agglomération lyonnaise, c'est-à-dire de représenter l'évolution des situations rencontrées sur le terrain entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2008. Cette représentation, nous devons la donner au travers de la géographie de la ville. Elle doit correspondre à quelque chose de physique, de phénoménologique. Nous circulons énormément dans la ville. L'intervention dans les squats et bidonvilles est faite de maraudes, de circulation hasardeuse dans les creux et les recoins de la ville (ces lieux où nous n'allons d'ordinaire jamais), d'observations et reconnaissances visuelles, d'aller-retour et de déplacements incessants. Notre constat est que nous cherchons de plus en plus les squats, que les familles se cachent de plus en plus, que les grands terrains et les grands squats disparaissent, laissent place à de toutes petites occupations plus miséreuses encore, sans aménagement, sans solidarité (entre plusieurs familles, avec le voisinage qui ne repère plus les besoins puisque les gens se cachent), expulsées plus rapidement, parfois aussi avec la force par les propriétaires ou des voisins et les occupants ne s'en défendent plus, ne prennent plus la peine de se signaler, de reprendre contact avec nous pour entamer des procédures qu'ils ne pensent plus utiles. Ils se trouvent dans une détresse qui devient de plus en plus silencieuse (sans en être moins criante). De notre côté, nous recherchons de plus en plus ces petites occupations, plus dispersées, entre lesquelles nous circulons incessamment et qui nous demandent plus encore d'attention et de présence, et face auxquelles nous nous épuisons¹.

Nous devons en donner une représentation dynamique, évolutive, de ce qui se passe rapidement, par à-coups fréquents et répétés sur le terrain. Nous voulons parler des rythmes dans l'intervention, dans l'ouverture des squats et leurs expulsions, la circulation des personnes qui s'éparpillent par groupes de plus en plus réduits et de plus en plus nombreux, qui se retrouvent à intervalles réguliers dans des situations bien souvent similaires par période. Nous voulons représenter un phénomène mécanique, logique, implacable même, sans que celui-ci ne soit si évident que ça.

L'enjeu de ce bilan est de communiquer au plus juste sur l'évolution du phénomène. Les résultats de cette tentative de traitement statistique, d'objectivation des situations à la base d'un ensemble de données éparses issues de notre travail sur le terrain énoncent quelques principes que nous peinons pourtant à bien illustrer. C'est tout l'enjeu de la connaissance des situations d'habitat précaire, c'est-à-dire de produire l'explication ou de permettre la compréhension de ce qui est en train de se dérouler sous l'effet d'un ensemble d'actions et de décisions sur lesquelles nous

1. On reconnaît une nouvelle fois le lien étroit entre la situation des personnes, occupants dispersés, réduits à des stratégies de repli et de dissimulation, d'éloignement des institutions et des lieux d'aide et de conseil, livrés progressivement à eux-mêmes sans regard extérieur sur leur condition et l'Alpil dont le travail nous mène sur le terrain à une sorte d'épuisement et d'isolement des institutions. C'est ici je pense le lien direct entre ce qui se passe sur le terrain (et qui est à « connaître ») et ce qui est vécu par les intervenants sociaux (avec leurs « outils » qui ne sont plus suffisants).

voulons faire « levier ». C'est à cet endroit que le lien entre « connaissance » et « outil » se fait. C'est à cet endroit que se situe le travail de « bilan » des 6 premiers mois de la MOUS Habitat Précaire.

Photographies statistiques

Pour ce faire, nous prenons une période de référence (1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2008). Nous définissons, à l'intérieur de cette période, quatre « photographies »¹ thématiques (*statiques*, en somme) pour reconstruire la *dynamique* d'évolution de situations d'occupation. Notre problème est là. Nous ne connaissons pas de méthode ou d'outil qui puisse nous permettre de rendre compte d'une manière dynamique et *mobile* des résultats de notre travail qui est d'abord, en un sens, un travail d'observation et de remontée d'informations. Ces informations, elles trouvent leur place dans un « tableau de bord » qui recense les sites occupés en faisant la synthèse de diverses autres sources à ce sujet (notamment un tableau transmis par la préfecture issu des interventions de la police et un tableau des services de la Ville de Lyon sur les 9 arrondissements lyonnais). Ce « tableau de bord » a une limite de taille. Il est difficile de le mettre à jour sans en faire passer une version nouvelle presque chaque jour... Ce tableau que nous faisons passer une fois par mois aux membres de la MOUS ne nous permet que très difficilement d'illustrer l'évolution des installations précaires (qui est une évolution très rapide, presque quotidienne). Nous le complétons donc sans cesse avec les « fiches sites » qui, elles-aussi finalement, manquent cruellement d'une certaine « souplesse » pour établir précisément les *histoires* des sites dont nous parlons. De quelle « souplesse » s'agit-il au juste ? A l'instar des deux « fiches sites » au sujet du squat de la rue Anatole France (une des rares occupations pour laquelle nous établissons deux fiches), la première donne une sorte de première période d'occupation, avec quelques ménages bien déterminés et repérés avec lesquels des démarches claires et signalées sont faites (l'important est en effet de faire passer à qui de droit une demande pour qu'elle soit au moins traitée et, par-là, qu'elle participe à un ensemble signifiant, à l'instar des statistiques des chômeurs de Pôle emploi ou encore du nombre de demandeurs de logement social dans telle ville), jusqu'à la survenue d'un événement (ce qui rend déjà caduc un premier *état* de l'occupation) qui produit une telle transformation dans cette occupation que nous établissons une seconde fiche puisque la première situation d'occupation *n'a plus rien à voir* avec la seconde. La « souplesse » est celle qui permet à la description d'une situation de rendre compte de sa transformation. Et si cette souplesse existe, elle permet d'illustrer un mécanisme. Ne pas pouvoir rendre compte de ces transformations ne nous permet pas de communiquer l'information qui nous semble première dans le travail qui est à réaliser dans le cadre de la MOUS : si une situation d'occupation n'est pas gérée, administrée (voire *gouvernée*) autrement que dans une approche en terme d'ordre public (qui est cependant une première manière – mais certainement incomplète – de gouvernement), elle est vouée à se distancier (ou à être distancée)

1. Je fais directement référence à un terme choisi au moment de la rédaction du bilan et qui est notamment utilisé dans le titre de la partie du rapport qui concerne les résultats de l'étude : « Photographies de l'habitat précaire à l'échelle de l'agglomération lyonnaise : données et analyses », page 7 du rapport de septembre 2008 de l'Alpil.

des institutions (et peut-être, dans un second temps, du droit). Nous assumons cette posture dans notre introduction à cette étude : « réguler l’habitat précaire, disons-nous, suppose qu’un temps soit accordé à la gestion et à l’administration des situations infra légales ».

Pour le squat de la rue Anatole France et ses deux fiches (cf. page 179), il s’agit de dire que la première forme d’occupation est un signalement de l’état de dangerosité (*physique*, souligné par une nouvelle expertise pour délivrance d’un arrêté de péril, nous l’avons vu) et de nécessité (*sociale*), demandant une intervention des pouvoirs publics (évacuation, hébergement, soins médicaux divers, etc.) Sans intervention, sans gestion ni administration, nous passons à la seconde *version*¹ de la fiche : on passe de 11 à 14 ménages (qui ne sont plus les ménages à l’origine de l’installation et qui viennent d’autres sites expulsés), les sollicitations ne sont plus les mêmes (ce ne sont plus les mêmes « demandeurs »), l’intervention sociale, si elle est sollicitée (l’un des « problèmes » pour l’Alpil est qu’elle ne l’est pas), doit se faire d’une toute autre manière. Toujours sur le même exemple, une des illustrations que l’Alpil souhaite produire est celle qui permet de montrer que le travail est vain s’il n’est pas accompagné d’un travail « d’endiguement », à partir des mécanismes des occupations qui sont à connaître. La « connaissance » que nous souhaitons produire doit pouvoir être tirée des illustrations de ce « bilan ».

Nombre final

Notre bilan doit indiquer le nombre de sites d’occupation sur la période de référence, mais aussi le nombre d’expulsions de sites (ainsi donc que le nombre de sites ouverts sur cette même période). Premiers indicateurs à partir desquels on peut construire une première vue d’ensemble. Ainsi, nous recensons 82 sites sur l’ensemble de la période. Mais ce chiffre ne porte qu’une signification limitée puisqu’il s’agit de l’addition, en totalité, de tous les sites que nous avons recensés, à tous moments, « ouverts » ou « fermés ». Il donne une ampleur qui fausse pourtant sa réalité non seulement évolutive mais aussi très *concrète*. Nous ajoutons donc le chiffre des 48 sites expulsés sur la période, c’est-à-dire que parmi les 82 sites existants ou ayant existé durant cette période, 48 sont aujourd’hui « fermés ». Nous choisissons d’ajouter les notions de « situation initiale » (au 1^{er} janvier, à partir de laquelle le travail opérationnel de la MOUS démarre) et de « situation actuelle » au 1^{er} septembre qui correspond à la date pour faire un premier bilan. Nous avons donc démarré le travail en janvier alors que sont recensés 56 squats. Début septembre, nous n’en recensons plus que 34.

La baisse du nombre de squats n’a pour l’Alpil rien de tout-à-fait positif (nous précisons d’ailleurs que le nombre de personnes diminue beaucoup moins). Cette diminution est essentiellement le fait que les expulsions se poursuivent sans que ne soient trouvées des solutions pour les occupants. Notre bilan l’annonce ainsi, 12 ménages (une quarantaine de personnes – *seulement*, peut-on là encore penser) ont été hébergés temporairement à l’issue d’une expulsion (rien ne nous dit si ces personnes ont, sur la période, rejoint par suite, pour une raison ou une autre, un

1. La définition de ce terme renvoie exactement à des formes différentes que prend un récit historique, ce qui exprime parfaitement le problème de la description des histoires successives des squats et de leurs occupants.

squat, ce qui arrive souvent et ce que nous appelons des « ruptures d'hébergement »). Le recensement du nombre de personnes concernées est en ce sens plus évocateur, semble-t-il, du problème que nous soulevons : l'ensemble de la période concerne théoriquement 1077 personnes (une *somme* totalisant les occupants dans chacun des 82 sites, soit un nombre augmenté par ceux qui se trouvent dans plusieurs squats recensés *successivement* au cours de la période). Au démarrage du travail en janvier, il y a 679 personnes comptabilisées dans des squats (un chiffre que le travail de la MOUS n'a pas encore confirmé et dont les méthodes de recensement ne sont peut-être pas celles qui seront utilisées par la suite). Mais ce sont 716 personnes qui sont expulsées durant cette période *au moins une fois* (là encore, c'est-à-dire *une fois ou plus*, à une récurrence que nous ne savons justement pas estimer, ce qui est là le cœur de notre problème). Il n'y a plus, début septembre, que 361 personnes recensées. Nous calculons, pour préciser le mécanisme que nous tentons de mettre à jour, les nombres moyens d'occupants par site des quatre périodes de références, pour en calculer ensuite leurs écarts : mais nous ne calculons pas le nombre médian d'occupants par site qui nous aurait permis de mieux préciser nos constats, qui ne donnent pas vraiment, en l'état, d'informations concluantes.

Les calculs risquent en tous les cas de rester fragiles car les données dont nous disposons sont établies parfois grossièrement (un nombre *final* – au mieux – d'occupants sur un site par exemple avant son expulsion, et parfois des variations positives ou négatives durant le temps de l'occupation qui ne sont pas comptabilisées avec des arrivées et des départs d'autres squats, des entrées ou sorties d'hébergement d'urgence, etc.)

Nous arrivons cependant à calculer une sorte de fréquence moyenne d'ouverture et de fermeture de sites. Entre janvier et août (inclus), s'ouvrent 3,5 squats en moyenne par mois et 6 squats sont fermés. Sans surprise pour nous, c'est au mois d'avril que sont ouverts le plus de sites (5 squats) alors que les mois de mars et avril sont aussi ceux qui voient s'exécuter le plus d'expulsions. Le mécanisme – simple mais silencieux – apparaît là plus lisible. Quand un squat est expulsé sans que ses occupants ne soient orientés sur d'autres solutions d'hébergement ou de logement (ou d'autres solutions encore comme les rapatriements humanitaires dans le pays d'origine, même si nous ne croyons en cette solution qu'au cas par cas), ce sont un ou plusieurs sites qui sont ouverts dans la foulée. Durant ce début d'année 2008, même si le nombre de sites recensés chute, il reste que la mécanique d'ouverture des squats reste la même, redoublée du fait que les sites sont de plus en plus dispersés et de plus petite taille.

5.3.2 Descriptions

Cartographie des possibles

Nous représentons également grossièrement la géographie des occupations et leur distribution sur le territoire du Grand Lyon, en divisant sommairement l'agglomération en grandes zones (Grand Est Lyonnais, Lyon, Rhône amont et Rhône aval), ce qui nous permet de déterminer que les occupations se rapprochent de plus en plus du centre-ville (en très forte majorité dans le 7^e arrondissement de Lyon) tout en restant très fortement présentes dans les communes du Grand Est Lyonnais. Cette géographie ne nous étonne guère. Nous le savons, les occupations se concentrent

surtout à l'est du Rhône, jusque dans les communes à l'est, là encore, d'une autre frontière urbaine qu'est le périphérique (le boulevard Laurent Bonnevey). C'est là que nous nous rendons la plupart du temps pour nos maraudes et les rencontres avec les occupants. C'est dans le « grand est » que nous avons connu les plus grands bidonvilles (le bidonville de l'avenue de Bohlen à Villeurbanne en 2002, le bidonville de la rue de Surville dans le 7^e au pied du périphérique en 2004, le bidonville de la Soie en 2007 à 500 mètres de l'avenue de Bohlen, le bidonville du Puizot à la même époque à quelques centaines de mètres du périphérique au niveau de Vénissieux, etc.) Mais la représentation géographique que nous proposons n'est que trop sommaire et nous tentons en vain de trouver un système cartographique simple ou des compétences logicielles chez quelques collègues et amis. Nous n'avons pas le temps suffisant pour nous concentrer sur ce point qui va manquer encore plusieurs années¹. Dans l'idéal, nous cherchons à représenter d'une part le mouvement incessant des occupants entre installations (ouverture de squats) et expulsions puis de nouveau installations, etc. et d'autre part l'un des mécanismes des installations de squats dans la ville que sont les chantiers urbains.

La première intention de cette cartographie idéale est de représenter des *parcours* qui sont presque toujours, selon nous, des parcours sous contrainte, « par défaut » tout comme le sont les installations en squat ou bidonville. Ce qu'il aurait fallu montrer, c'est le trajet de chacune des familles, expulsées puis qui s'installent dans un nouvel environnement (celui, sans trop de surprise, d'un chantier urbain ou d'un quartier pauvre en transformation, ce qu'on appelle parfois des quartiers en « renouvellement urbain »), pour un temps seulement : l'habitat est précaire non seulement par ses conditions de vie et par sa non stabilité. C'est cette extrême *mobilité* de situations labiles par défaut et qui est aussi de la fragilité que nous devons montrer. Faire état d'une mobilité par des photographies statiques n'est pourtant pas suffisant. Les moyens en ce sens, à l'instar des moyens donnés à la MOUS Habitat précaire, nous manquent.

Nous faisons également, en complément, un ensemble de tris statistiques à partir d'une typologie simple de propriété : soit le propriétaire est un privé, soit il s'agit d'un propriétaire public et dans ce cas, il s'agit d'une institution publique, de la collectivité à l'État, en passant par diverses administrations et échelles territoriales. Nous faisons cette distinction élémentaire pour insister, d'une part, sur la possibilité différente d'intervenir sur un site s'il est privé ou public car nous estimons, d'autant plus dans le cadre de la MOUS (dispositif *public* s'il en est), que nous pouvons entrer en discussion avec l'institution publique pour évoquer une intervention sociale et peut-être aussi négocier des délais, estimant aussi que l'institution est à même d'être dans son rôle en accompagnant ce qui doit être un travail du collectif (au sens premier de dispositif public) ; d'autre part, pour poursuivre la mise en lumière du phénomène dans le périmètre des grands chantiers urbains qui sont commandités ou accompagnés par la puissance publique (c'est le cas du chantier du tramway ou du métro, etc.), où les propriétés appartiennent donc à l'institution publique qui réalise les travaux (généralement donc la collectivité, et notamment le Grand Lyon). Les squats et bidonvilles dont j'ai parlé plus haut (avenue Roger Salengro ou rue Marius Grosso, page 176) et qui partagent le même « périmètre » se trouvent

1. Je n'y travaille qu'au moment de la rédaction de ces passages fin 2013 ! Soit près de 6 ans après...

tous dans le giron de l'énorme chantier du nouveau centre commercial de la Soie. De la même manière, depuis plusieurs années, le grand chantier de l'extension du tramway vers l'est (toujours cette même direction qui traverse d'ailleurs le 7^e arrondissement mis à l'instant en valeur par l'étude) est programmé avec son lot d'expropriations (habitations et bâtiments vidés, terrain vacants, etc.), le long duquel nous retrouvons donc bon nombre d'occupations. En ce sens, comme je le disais plus haut, les chantiers urbains sont programmés et les propriétés (bâtiments ou terrains) mises à disposition pour les transformations urbaines le sont bien souvent plusieurs années avant que ne démarrent effectivement les travaux (et plus encore qu'ils se terminent). Marquer (idéalement) sur une carte les sites d'occupation en même temps que les périmètres de transformations urbaines aurait pu être un moyen, que nous ne savons mettre en place, de rendre là encore *lisible* ce mécanisme (que nous ne faisons donc que décrire, d'une manière moins efficace, par les chiffres).

Du hors-norme institutionnel

Ainsi, « Un tiers du patrimoine public occupé appartient au Grand Lyon (33%) sur cette période », constatons-nous avant de poursuivre : « à l'issue de la période d'observation, les occupations relevant du patrimoine du Grand Lyon ont toutes été fermées ». Si nous affinons les tris sur la base de cette typologie de propriété, c'est aussi pour montrer que l'un des principaux membres de la MOUS est le Grand Lyon et qu'il est certainement dommageable, selon nous, de ne pas s'appuyer sur ce qui doit apparaître comme un partenariat qui recèle de nouvelles possibilités. L'Alpil a un passé de promoteur de solutions d'habitat « adapté », c'est-à-dire d'habitat « non conforme », dont la forme est originale et innovante et elle s'adapte à une demande « hors-norme ». C'est l'intention de l'Alpil, dans le cadre de la MOUS, de pouvoir proposer, sur la propriété de la collectivité, de produire des logements adaptés à des situations en dehors de la demande classique. Ainsi, le problème de l'habitat précaire est la conséquence de la déficience en logement « hors-norme ». Par là aussi, c'est toute la posture d'écoute des « demandeurs » que sont les personnes installées en squat ou bidonville. Par ailleurs, le regret qui peut se formuler est exprimé à la fin du passage de l'étude consacrée à la nature de la propriété : « sur le seul territoire de Lyon, les expulsions sont réalisées dans des proportions similaires entre sites du domaine public et sites du domaine privé », exprimant en ce sens qu'il est dommageable d'expulser autant que les propriétaires privés alors qu'il s'agit de traiter le problème par le public.

De la même manière, nous faisons aussi la distinction entre les locaux occupés qui ne sont pas voués à l'habitation (hangars, usines, terrains vagues, caves, etc.) et ceux qui le sont (maisons, appartements, immeubles d'habitation, etc.) Et nous sommes amenés à regretter les mêmes constats, selon lesquels ces derniers ne sont pas utilisés, quand l'occasion le permet (à ce moment, il s'agit de croiser la nature de l'occupation et sa typologie pour regarder que les locaux d'habitation dont le propriétaire est public sont en grand nombre et généralement expulsés sur cette période).

Nous poursuivons le même constat avec deux autres catégories que sont la nationalité des occupants et le type de public (familial ou plutôt isolé) et, pour affiner

cette direction, le croisement entre les types d'occupation suivant les nationalités (et en particulier dans la liste des sites expulsés). Ces derniers traitements statistiques permettent enfin de souligner, mais dans un langage à peine voilé, que les sites où sont installés des roumains (ou les sites à majorité composés de familles, ce qui permet de reconnaître la typologie particulière des ménages roms roumains) et qui sont généralement des terrains ou des grands sites d'occupation (usines ou immeubles entiers) sont expulsés quasi systématiquement. Sur ce dernier constat, nous reconnaissons avec regret que la seule préoccupation des membres de la MOUS est d'intervenir sur les grands sites (visibles) « de roms » (qu'elle participe à désigner et stigmatiser sans pour autant les définir) avec l'intention de trouver là, au travers d'une interface (l'Alpil qui n'a cependant pas les moyens de cette intention), un moyen presque inespéré de se débarrasser d'un phénomène sur lequel aucune définition (et donc aucun contrôle, sinon aucun *gouvernement*) ne semble être possible.

Troisième partie

La faillite

Chapitre 6

L'offre et les demandes

Le premier bilan du travail de la MOUS Habitat précaire en septembre 2008 que rédige l'Alpil exprime un certain désarroi. Dans le travail au quotidien, l'association doit réajuster ses modes d'intervention. Non pas que le travail se transforme radicalement. L'inflexion est plus contenue et elle nous engage progressivement vers un travail plus en lien avec chaque ménage, ce qu'on appelle alors un travail plus « individualisé ». Il correspond à une sorte de changement d'échelle, à un travail tourné vers la situation des personnes et qui rend plus secondaire le travail global sur la situation de l'habitat précaire. Il correspond dans le même temps à ce que le travail de terrain nous amène à être en lien direct et régulier, sur un temps long, avec les familles. Notre travail avec ces personnes nous engage bien au-delà de ce qui est prévu et convenu. Ce travail ne peut être « neutre », comme ne peut guère l'être non plus le travail d'observation et de renseignement (dans le cadre du travail social comme dans le cadre de l'enquête ethnographique). Chaque interaction avec les occupants nous engage en personne.

En décembre 2008, dans un sorte de mouvement de retrait, la préfecture, conjointement au Grand Lyon, met fin au dispositif de la MOUS d'une manière prématurée. Si bien qu'en 2009, c'est la FAP qui soutient un travail sur les bidonvilles et les squats de l'agglomération en devenant le financeur exclusif de ce travail, ce qui acte enfin que les pouvoirs publics n'estiment plus nécessaire un dispositif général sur des problématiques d'habitat et préfèrent poursuivre leurs interventions dans le seul domaine de la gestion de l'ordre public. Pour l'Alpil sur le terrain, l'absence d'effet du dispositif de la MOUS a causé quelques faux espoirs et laisse le travail auprès des occupants entre connivence et défiance.

A la fin de l'année 2008, alors que nous réduisons drastiquement les visites sur le terrain, je mets en place une sorte de « permanence » ouverte, liée à l'activité de domiciliation postale de l'Alpil, qui devient pour les roms roumains le lieu de toutes les demandes et la possibilité d'échanger en roumain sur leurs situations mais aussi sur tous les aspects de la vie quotidienne. Je suis travailleur social, interprète et écrivain public tout à la fois. C'est un point d'observation qui m'entraîne cependant, au cours de l'année 2009, dans un rapport plus personnel avec certaines des personnes que je rencontre d'une manière très régulière. Toutes les demandes qui me sont adressées le sont d'une manière qui défait le rôle de travailleur social et qui questionne en le soulignant le rapport qu'entretiennent ces personnes à l'offre d'assistance et aux ressources que je représente pour eux aussi en ce sens.

Après s'être attelé à observer des interventions se faire dans un cadre institutionnel certes tâtonnant, mais qui fait apparaître une ambition dont la mesure n'a d'égale que les difficultés sur le terrain, je propose dans ce chapitre de suivre le mouvement de glissement, du rapport qu'entretient l'institution avec cette situation insaisissable jusqu'aux rapports interpersonnels qui questionnent enfin le « rôle » des « roms » des bidonvilles comme (co-)acteurs des situations.

Par ce mouvement d'individualisation du travail social, c'est toute l'expérience de ces situations dans leur ensemble qui se déplace au niveau des personnes, alors que la partie précédente portait le regard au niveau des institutions et du rapport qu'elles entretiennent avec la nébuleuse des situations d'occupation. Cette troisième partie se place au niveau de la relation interpersonnelle, en même temps que le travail en crée l'occasion mieux encore qu'auparavant. Je me place alors non plus dans le cadre des *injonctions faites* aux individus, mais au niveau des *engagements souhaités* par les individus.

C'est de cette manière que le rôle des occupants va apparaître avec la notion de « non-recours », qui permet d'aborder d'une manière nouvelle le glissement des responsabilités du collectif à celles de l'individu dans la relation d'assistance. La relation d'aide, dans le cadre des opérations de résorption de l'habitat précaire, passait du ressort du collectif à l'effort (et au choix, nous l'avons vu) de l'individu. Mais en tenant justement compte du choix des individus et en se replaçant à ce niveau, on peut alors considérer « la possibilité d'une *non-envie* », comme le proposent Philippe Warin et les chercheurs de l'Observatoire DEs NON-Recours aux droits et services (ODENOR)¹, c'est-à-dire la remise en question du postulat selon lequel les individus sont censés se satisfaire de la redistribution générale et l'aide de « l'État protecteur » qui sait mieux que quiconque définir la demande sociale². « Le thème du non-recours défait ce postulat³. » Il introduit un « changement de paradigme » en levant « l'impensé » du rôle actif et sensé, bien qu'à défaut et dans une logique de survie, des occupants des terrains et des squats⁴. C'est ce qui apparaît mieux dans les relations interpersonnelles que je souhaite décrire dans ce chapitre. Ce qui est interrogé, ce sont les *demandes* des familles. Jusque-là, l'offre d'assistance n'est proposée que conditionnée à l'existant d'une manière ferme qui doit faire autorité et qui ne peut pas être mise en cause. On a aussi l'habitude de beaucoup questionner « l'identité » des « roms », « qui ils sont » ou encore « ce qu'ils veulent ». Le présupposé en ce sens est l'évidence de la place fixe et déterminée et de l'action centrale des roms dans cette situation. Or, le thème du non-recours peut replacer l'action dans un contexte partagé où l'offre et la demande sont rediscutés à l'aune de l'écart qui s'en dégage, que je considère enfin comme une « marge de manœuvre » qui traduit la place et le rôle dans la situation des occupants des bidonvilles.

1. Phillippe WARIN, « Le non-recours aux droits. Question en expansion, catégorie en construction, possible changement de paradigme dans la construction des politiques publiques », in *SociologieS*, 15 nov. 2012, § 35.

2. *ibid.*, § 36.

3. *ibid.*, § 36.

4. *ibid.*, § 38.

6.1 Non-recours

Le non-recours, « c'est la situation des personnes ou des ménages qui, pour différentes raisons, n'accèdent pas aux droits et services auxquels ils peuvent prétendre. Il existe plusieurs formes de non-recours, qui s'expliquent par un manque d'information, par la complexité des démarches, par le contenu de l'offre ou encore par une inhibition des ayants droit. Il existe également des gens qui n'engagent plus de démarches : ce sont celles et ceux que les institutions peuvent perdre de vue¹. »

On peut en tous les cas y voir deux postures² : soit le non-recours est dû à des obstacles de nature cognitive, ce qui est la crainte la plus immédiate sur le terrain (que les personnes soient mal-informées, qu'elles aient peur de s'adresser aux « guichets administratifs » ou à l'institution, quelle qu'elle soit) ; dans ce cas, la prise en compte du non-recours suit une logique de renforcement des « droits-créances » par l'amélioration de l'accès à l'offre publique, à l'information et en améliorant aussi nos accompagnements.

C'est à ce point d'ailleurs l'occasion pour moi d'un premier constat qui me permet aussi d'expliquer le glissement vers une « relation au terrain » plus « individuelle » : en septembre 2008, j'ai déjà passé plusieurs années (depuis novembre 2005) au contact de familles et de personnes que je rencontre régulièrement sur le terrain, dans des squats et des bidonvilles ou dans des structures d'hébergement que je visite parfois. Plus particulièrement, depuis le travail sur le bidonville de la Soie (où je suis présent sur les lieux sur une longue période de temps et de manière très régulière), mes collègues et moi nouons des relations parfois privilégiées (en tous les cas *différenciées*) avec les personnes qui sont là, ce qui peut nous apparaître parfois problématique, alors que chaque ménage devrait pouvoir accéder de la même manière à ses droits. Mais « la réponse construite sur une logique de “droits-créances” aborde les destinataires de façon impersonnelle. La réponse apportée au non-recours relève essentiellement des institutions. Les éléments impersonnels du droit objectif résoudre les problèmes de non-recours³. » En d'autres termes, au contact des personnes sur le terrain, nous nous tournons vers l'institution.

La seconde posture est une posture autrement critique : elle suit une logique de réexamen du contenu et de la définition de l'offre publique, des « utilités collectives et individuelles », « allant jusqu'à changer les rapports avec les ressortissants des politiques publiques en substituant une logique de la demande par les destinataires à une logique de l'offre “préconstruite”⁴. » Cette « logique des utilités collectives et individuelles » permet de considérer que les personnes peuvent ne pas avoir « envie » de l'offre proposée, elle met en lumière une des complexités de la question du non-recours par « non-demande » qui est celle de la dénégarion de ses propres besoins.

1. Définition donnée par Philippe Warin et Yves Saillart, interviewés par *Libération* à l'occasion de la publication des travaux de l'ODENOR le 13 novembre 2012. Voir ODENOR, *L'envers de la « fraude sociale »*, Paris, La Découverte, 2012. Je m'appuie par ailleurs sur l'excellent article de WARIN, « Le non-recours aux droits », *op. cit.*

2. C'est la rupture théorique que fait Philippe Warin à la fin de son article, qui entraîne des actions qui font ou non appel aux bénéficiaires. C'est la rupture théorique qu'il situe entre *Welfarism* et *Postwelfarism*. Voir *ibid.*

3. *ibid.*

4. *ibid.*

L'individualisation des rapports dans le travail quotidien sur le terrain permet d'abord cette posture critique qui prend en compte les personnes et leurs propres postures, ce qui parfois m'amène à me penser en sympathie, voire « complice » avec eux ou, au contraire, à ressentir une tension lorsque de la méfiance s'installe. À l'inverse, par la suite, le retrait de l'institution marque un mouvement inverse vers les personnes qui est aussi un désaveux.

6.1.1 Individualisation

À la fin du mois d'août 2008, durant une de nos tournées des squats et bidonvilles (dans le cadre du travail de connaissance et de recensement de la MOUS), mon collègue Nicolas et moi-même sommes à la recherche d'un petit campement que la gendarmerie locale nous a indiqué à l'orée d'une zone industrielle de la commune de Chassieu, dans le grand Est lyonnais. Avec une certaine surprise (je ne savais pas qui nous allions trouver mais je ne suis pas étonné d'y trouver là quelques têtes connues), j'y retrouve Sorin que je connais bien mais qui est une de ces personnes que je ne sais jamais vraiment bien localiser et associer avec un groupe ou un autre. Il y a des personnes que je sais pertinemment avec qui retrouver et dans quelles conditions. Je sais par exemple que Sorin s'installe rarement dans de gros bidonvilles avec beaucoup de monde, je le croise plus souvent dans des plus petits squats. Je le croise rarement sur le terrain et c'est lui qui vient me trouver au bureau si besoin. Il est assez gai mais rouspète plus souvent qu'à son tour, surtout s'il y a du monde autour. Il est toujours bref et va droit au but, toujours une seule question à la fois. Je sais qu'avec lui je ne prends guère de temps et je le reçois souvent sans que ça ne soit prévu parce que je ne ferai pas attendre les suivants.

À cette époque, je reçois de plus en plus au bureau (par opposition aux rencontres sur le terrain). L'Alpil est en centre-ville, sur le début des pentes de la Croix-Rousse. Les bureaux sont « ouverts au public » à mi-temps dans la semaine. Ces plages d'ouvertures servent aux services liés à la domiciliation : l'Alpil peut proposer une adresse postale pour les démarches administratives à ceux qui ne peuvent autrement en avoir (les CCAS des mairies peuvent domicilier mais selon des conditions de lien avec la commune qui rend difficile la domiciliation des plus « mobiles »...) Nous distribuons donc les courriers durant les heures d'ouverture, si bien qu'il y a du passage dans la salle d'accueil de l'association, qui s'anime ainsi du passage de plusieurs dizaines de personnes pour le courrier. Certains en profitent pour venir me trouver, si bien que j'en profite à mon tour pour donner « des rendez-vous » aux uns ou aux autres au besoin, en leur indiquant durant quelle demi-journée ils peuvent venir me trouver et des plages de temps plus ou moins larges¹.

Je retrouve donc Sorin dans ce misérable petit campement caché derrière une épaisse rangée d'arbustes bien touffus. Il y a plusieurs tentes à moitié affalées en cercle autour du gros foyer d'un feu en train de s'éteindre dans l'humidité de cette fin d'été. J'ai l'impression que nous dérangeons. Il est vrai que nous passons presque toujours à l'improviste et les occupants sont à leur tour *surpris* (au sens propre comme au figuré). Mais ce jour-là, Sorin et quelques autres sont également surpris parce qu'ils ne pensaient pas nous voir arriver jusqu'ici : aucun d'entre eux ne nous

1. C'est une des « stratégies » que je mets en place pour réduire les difficultés d'accueil et d'interaction avec certains des roms roumains en bidonville.

a demandé de venir (c'est cependant souvent le cas) mais aucun d'entre eux n'a non plus le besoin de nous voir par ici. Sorin nous reçoit sympathiquement, mais il a cette manière que je lui connais de nous demander poliment en quoi il peut nous aider, signe que lui n'a pas besoin de nous. Nous repartons donc sans idée d'intervenir sur ce lieu. Les gendarmes nous ont sollicité sans trop savoir ce qu'on pourrait y faire (mais ils sont dans ces communes plus habitués aux « gens du voyage » et savent que des associations ont, elles, les moyens de les accompagner vers d'autres terrains). Généralement, nous nous rendons sur les lieux pour aider les occupants dans les démarches liées aux procédures d'expulsions. Ici, rien n'apparaît, Sorin nous dit que tout va bien, qu'il n'y a pas de procédure d'expulsion et qu'il n'y a pas de problème avec les gendarmes (mais il n'est pas rassuré à l'évocation de ce mot).

Entre temps surgit pour nous la question de savoir que faire lorsque les occupants ne souhaitent pas notre aide. Notre rôle n'est pas de s'imposer, d'aucune manière. Nous avons cependant un léger regret lorsque des occupants ne se saisissent pas des possibilités de se défendre (dans le cas où ils sont menacés d'expulsion) ou de faire valoir leurs droits et les difficultés de leur situation. L'objectif de l'Alpil sur les bidonvilles et squats (dans le cadre particulier de la MOUS mais aussi plus largement dans le cadre des objectifs de cette association) est de relever et faire savoir quelles sont les difficultés rencontrées par les occupants et de quelle manière peut être formulée une demande auprès des institutions compétentes pour résorber cette situation difficile. La situation du petit campement de Chassieu et quelques autres situations d'occupation que nous rencontrons parfois¹ nous confrontent à cette question qui est aussi celle de notre « utilité », si ce n'est celle de nos objectifs et, disons-nous alors à l'Alpil, de « notre métier ». C'est une de ces réflexions et les difficultés notamment rencontrées dans le cadre du travail de la MOUS Habitat précaire qui produisent un glissement dans nos modes d'intervention sur cette question et auprès des occupants : nous nous positionnons petit à petit au niveau des personnes et souhaitons répondre à leurs sollicitations en priorité. Ainsi, d'un travail sur la situation globale de l'habitat précaire (que nous ne quittons cependant aucunement mais qui est relégué progressivement à une place plus secondaire au fur et à mesure que nous passons plus de temps auprès des personnes et au niveau des familles et des ménages « sur le terrain », c'est-à-dire « en pratique »), nous intervenons sur les situations « individuelles » (le cas d'un individu ou d'un ménage) à la demande plus directement des personnes. C'est finalement un repositionnement assez profond qu'entraîne moins d'abord une réflexion consciente et explicite (même si, on va le voir, le dernier rapport de la MOUS propose une réflexion approfondie) que les conséquences progressives d'une situation sur le terrain.

Complicités

Au début du second semestre 2008, je sais que je connais déjà beaucoup de monde dans les bidonvilles et les squats de l'agglomération lyonnaise. Depuis la fin de l'année 2005, je suis assez bien identifié par les occupants roumains de ces habitats précaires mais aussi connu cette fois comme un interlocuteur *stable* (ils connaissent

1. On se souvient de la déconvenue un peu similaire mais un peu plus violente aussi pour nous dans le squat de l'avenue Roger Salengro dans le chapitre précédent.

beaucoup de « traducteurs » qui ne prêtent bien souvent que ponctuellement main forte aux associations et acteurs de terrain) : cela fait quelques années qu'ils me retrouvent régulièrement à leurs côtés¹, dans une posture de disponibilité et, faute d'une réelle efficacité concrète, une capacité non seulement d'écoute de leurs difficultés mais la possibilité d'en parler « pratiquement », c'est-à-dire sans trop de blocage dans la langue (on verra aussi que quelques-uns avec lesquels je vais surtout parler en français me considèrent comme un bon interlocuteur parce que je connais « les roumains », dont la situation semble être en ce sens une sorte de langage à elle toute seule...). Nos rapports commencent, depuis le travail sur le bidonville de la Soie, à se transformer.

Mercredi 15 octobre 2008, je reçois l'appel d'un homme que je connais. Il est roumain mais il est avec les anciens occupants du campement du pont Pasteur (des Bosniaques je crois) le long des berges du Rhône et en face de l'immeuble du quai Perrache squatté en janvier 2008. Certains aussi viennent du squat de la rue de la Convention. Ils sont installés dans un recoins d'un terrain vacant sur la commune de Pierre-Bénite (banlieue sud de Lyon) et tentent de faire valoir devant la police qui intervient au moment où il m'appelle, qu'ils sont là depuis plusieurs jours et qu'ils ne peuvent être mis dehors comme ça. Il m'appelle donc en urgence et demande ma présence. Je m'y rends assez vite en fonçant en voiture à travers la ville pour y rencontrer, en plus de l'équipage de police qui attend les ordres de la préfecture, un adjoint au maire accompagné d'un de ses techniciens. Je me présente à lui : « Ah!, vous êtes éducateur! », comprend-il. « Dites à ces gens qu'ils doivent partir, qu'ils ne peuvent pas rester là ». La situation est déjà bien envenimée. L'adjoint est assez nerveux et n'entend pas (en fait, je crois qu'il n'écoute plus) mes arguments : si ces gens sont là depuis plus de 24 heures, lui dis-je, la police ne peut les expulser sans qu'une décision de justice ne soit prise. Je prend le risque de rajouter : « c'est la loi ». L'agent de police qui nous écoute le sait. Il attend les ordres de sa hiérarchie. Les occupants, eux aussi, m'ont entendu. Et à leur manière ils m'ont compris. Ils sont là, silencieux et attentifs. Celui qui m'a appelé est auprès de moi, en porte-parole. Il a très bien compris la situation et nous échangeons en roumain, pour que personne ne nous comprenne. Nous sommes complices et échangeons des regards amusés avec les autres à qui il traduit nos échanges en romani. « Ne bougez pas, et s'ils vous demandent, dites que vous êtes là depuis plus de 48 heures, ils n'ont pas le droit de vous faire partir, c'est la loi! », lui dis-je en ajoutant entre nous : « L'adjoint ne comprend rien, c'est un imbécile ». Nous sommes à tel point complice que personne n'y prend vraiment garde et que nos interlocuteurs semblent troublés. Seul le technicien de la mairie n'en démord pas, il dit que la veille à la même heure il n'y avait personne. La décision est en attente. A l'Alpil, mes collègues appellent les membres de la MOUS pour tenter de trouver une issue. Je laisse là les occupants qui me remercient en me tapant dans le dos. Nous sommes ravis de ce moment qui nous a presque amusé, même si l'issue est plus qu'incertaine. Plus on s'amuse d'un risque, plus la manœuvre est aérienne, et plus elle démontre une certaine maîtrise. Je sais que j'ai touché quelque chose

1. Plus loin, il s'agit tout de même de mettre en question cette idée d'être « à leur côté » comme on est « de leur côté ». Je ne suis pas sûr, même à cette période, que les personnes que je rencontre sur le terrain soient elles-mêmes sûres que mon action est en leur faveur. Il y a toujours eu comme un doute, c'est ce qui transparait encore ici et plus bas.

chez eux et j'en suis également bouleversé.

En fin d'après-midi, de retour au bureau, j'apprends qu'ils ont bel et bien été expulsés. Le terrain appartient à la DDE qui est en effet aussi un des membres du comité de pilotage et de suivi de la MOUS. La police, qui attend l'ordre d'agir ou non, s'en remet alors au propriétaire. Il se trouve que nous sommes en bon terme avec la DDE et que mes collègues et moi avons même comme interlocutrice une fonctionnaire de cette institution d'État qui nous accompagne dans les travaux de la MOUS. C'est celle-ci qui me répond, plus tard dans la journée, pour me dire que le terrain doit accueillir « un projet d'aire d'accueil des gens du voyage ». Drôle de paradoxe. On expulse des indésirables pour en loger d'autres, d'une autre catégorie administrative qui convient mieux.

Cet épisode illustre bien les dysfonctionnements du dispositif de la MOUS Habitat précaire (cf. le chapitre précédent). A cela deux conséquences principales : d'une part le travail sur le terrain ne se fait plus tout-à-fait de la même manière, j'ai commencé à le dire. Nous passons moins de temps sur les sites où nous ne faisons plus de recensements précis, d'abord parce que nous n'en avons pas de commande (elle devrait venir du comité de suivi de la MOUS, par exemple dans le cadre du choix des sites prioritaires¹), ensuite parce qu'un recensement se fait dans le cadre d'un projet d'intervention (avec l'objectif d'un résultat), et la MOUS ne porte plus cette promesse d'intervenir concrètement sur les squats et les bidonvilles pour proposer des solutions alternatives aux occupants. En ce sens aussi, nous ne pouvons plus prendre le risque d'orchestrer des actions de renseignement sans être un minimum assurés qu'elles vont donner suite à un travail positif (disons autre qu'une expulsion et donc autre qu'un travail « contre » les occupants). Ainsi, les situations dans lesquelles nous intervenons et demandons des informations aux occupants se multiplient avec pour seule conséquence l'expulsion des lieux ou, au mieux, l'absence de suite. On le verra tout-à-l'heure, ce sont ces situations notamment qui portent le risque de compliquer notre intervention et de tendre les rapports avec les occupants.

La seconde conséquence en découle directement : depuis les interventions sur le bidonville de la Soie, nous sommes intervenus régulièrement sur les sites d'occupation avec, durant toute la première moitié de l'année 2008, cette sorte de promesse de la MOUS (et avant elle de la mission à la Soie) que la situation pouvait s'améliorer et qu'en tous les cas ce que nous faisons là, à recenser, questionner, observer les sites d'occupation, n'allait pas être vain, puisque nous nous y investissons ! Or, très rapidement, je l'ai dit plus haut, point de répercussion de ce premier investissement. Qui plus est, dès les derniers mois de l'année 2007, nous retrouvons sur le terrain presque toujours les mêmes personnes : soit ce sont des « anciens de la Soie », soit ce sont des occupants « connus de l'Alpil » (souvent notés dans nos rapports et « fiches site »), en tous les cas des têtes connues et, lorsque je ne connais pas telle ou telle personne (qui pourtant vient me solliciter, souvent en m'appelant par mon prénom), je questionne et devine rapidement un lien avec d'autres personnes que je connais.

Au final, plus je rencontre les mêmes personnes, plus nous apprenons à nous connaître et à interagir, ce qui signifie que chacun de nous est en connaissance

1. Comme vu plus haut p. 168.

minimum de son interlocuteur. Je me sens plutôt « complice » avec la plupart. En dehors de la connotation délictuelle d'un tel sentiment d'association autour d'une action qui serait répréhensible, il s'agit pour l'essentiel du sentiment d'être les *co-acteurs* d'une situation complexe et vaste mais limitée, qui n'est paradoxalement pas homogène : on pense sans mal à ce que, faisant partie de la même situation (où se croisent les questions de l'habitat précaire, des roms, de l'action sociale militante, du regard de l'opinion publique et des médias, les décisions politiques, la police, etc.), on n'occupe pas forcément les mêmes positions. Au niveau interpersonnel, j'ai même mes préférences, ceux avec qui je suis plus à l'aise, ce qui relève souvent d'une impression très subjective mais aussi du niveau d'honnêteté dans lequel je juge que se font les échanges (ce qui n'implique nullement la notion de « vérité » ni celle « d'information (pure) » comme on va le voir, mais plutôt celle de concordance dans les propos et les interactions). Ce qui signifie aussi que plus nous nous connaissons, plus les interactions s'appuient sur un large panel d'attentes implicites ou formulées. La complicité, enfin, n'est pas exempte de tensions.

Tensions

Toujours est-il que sur le terrain, les rapports se transforment jusqu'à devenir même assez tendus avec certains des occupants, souvent les « anciens de la Soie », comme on les appelle. Le 16 octobre, je me déplace sur le site d'un nouveau squat de la désormais bien connue avenue Paul Kruger à Villeurbanne¹. Je suis averti par des militants qui sont passés dans le squat un peu plus tôt qu'une procédure d'expulsion est engagée (l'information vient du fait que des occupants sont en possession d'une assignation au tribunal). Je vais donc à la rencontre des occupants. La plus grande partie de ceux-ci sont installés dans une grande halle, dans laquelle ils ont construit des cabanes assez vastes en deux grandes rangées appuyées aux murs et qui se font face. Les enfants courent dans l'allée centrale encombrée de vélos et poussettes. Des gens sont là aussi en train de discuter.

Je suis accueilli un peu froidement par un groupe d'hommes. Je les salue tous en leur serrant la main. L'un d'eux m'adresse directement une question d'un air inquisiteur, dans un mauvais français : « qu'est-ce qui se passe, là ? C'est quoi le problème ? » Sa réaction me déstabilise mais je lui répond que c'est à lui de me le dire. Il esquisse un sourire en direction de son voisin. Un plus jeune aux cheveux décolorés arrive sur un vélo d'enfant sans pédale. Il me salue, enthousiaste, en criant mon nom. « Thomas ! T'as vu, je suis parti en Roumanie et je suis revenu ! », m'adresse-t-il en me toisant, content de son effet. Je ne suis pas rassuré. Je ne dois pas perdre la face. Je ne dois pas non plus me justifier. Il est en train de faire entendre que je suis un de ceux qui ont voulu son retour en Roumanie et il fait aussi apparaître une des opinions les plus médiatisées – et ce que tous ici savent – qu'ils ne sont pas les bienvenus et que beaucoup souhaitent qu'ils retournent dans leur pays. A ce moment là en plus, il y a une rumeur qui court selon laquelle, lorsque vous rentrez en Roumanie avec l'aide de l'ANAEM, on vous interdit de revenir. On me questionne souvent, depuis les premiers retours (et notamment celui

1. J'ai déjà parlé d'un squat dans cette avenue que j'ai appelé « bidonville de Kruger » dans le chapitre 1 fin 2005 et début 2006. J'ai aussi parlé du squat de la rue Emile Decorps chapitre 4 qui est dans le même périmètre.

auquel je *participe* en août 2007, quoi qu'il en soit du positionnement de l'Alpil dont les nuances de posture échappent en bonne partie à la plupart), à propos des « interdictions », disent-ils (interdiction de quitter la Roumanie). « Est-ce que j'aurai une "interdiction" si je pars avec l'ANAEM ? ». « Quelqu'un a dit qu'il a une "interdiction sur son passeport" pour partir de Roumanie. . . » Il faut dire qu'au-delà de la question des retours volontaires de l'ANAEM, la question des « interdictions » devient une rumeur persistante. L'idée d'une telle entrave est une crainte qui anime beaucoup de discussions et participe à beaucoup d'hypothèses. Le gamin aux cheveux décolorés insinue que je participe de cette volonté de les *piéger* (bien sûr, personne ne dit rien de ces « interdictions », donc il est *vrai* qu'elles existent puisqu'on ne veut rien en dire, sinon elles pourraient être déjouées. . .). Je commence à le savoir : ma réponse doit être inscrite dans mon attitude pour l'essentiel et moins dans ce que je peux dire, ma parole n'a que peu de poids si je ne passe pas l'épreuve du corps. Alors je ris et je lui dis qu'il s'est bien débrouillé et que je le félicite. Il repart moins jovial qu'il n'est arrivé, comme déjà préoccupé par tout autre chose. Je m'en tire à bon compte mais d'autres ont certainement bien vu mon embarras.

Je parle enfin de l'assignation en justice. Personne n'a vu les « papiers » de l'huissier. Je vois qu'aucun n'est disposé à parler mais j'insiste un peu. Je leur dit que je fais ça pour eux, que je peux regarder ce qu'il en est s'ils le souhaitent ; s'ils ne le souhaitent pas, ça ne me dérange pas, je n'ai pas d'autre intérêt que de comprendre ce qui se passe. Toujours rien. Je m'appuie enfin sur un homme qui vient d'arriver et que je connais bien. C'est Dan, un type assez fort, crâne dégarni sur le dessus, une petite moustache et qui est généralement très calme, voire un peu mou. Je répète la raison de ma présence. Il me dit qu'en effet, « un homme » est venu porter des papiers. Il envoie une de ses filles en chercher une copie. Elle revient avec l'assignation et je demande alors s'ils veulent se défendre, avoir l'aide d'un avocat puisque l'audience est prévue dans un laps de temps qui le permet. « Non, non, on veut pas de problème » me dit le premier. J'explique que c'est un droit et que ce n'est donc pas « un problème », que les frais peuvent être pris en charge dans leur situation, mais ils le savent (tous ceux qui sont là ont connus des dizaines d'expulsions depuis qu'ils sont en France). Ils ne sont pas d'accord, discutent entre eux (en romani, je ne comprend pas) et se disputent avant de tomber d'accord et de laisser Dan faire. « D'accord ». Je propose alors qu'on s'organise rapidement pour monter des dossiers de demande d'Aide Juridictionnelle (AJ). J'ai besoin des « *buletin* » (« carte d'identité » en roumain), dis-je (en fait, de cette manière, je demande qui est volontaire pour *apparaître en son nom* afin que l'avocat soit indemnisé pour son travail). Il s'agit aussi que ce soit les personnes qui ont été nommées sur le document (c'est-à-dire dont l'identité est portée sur l'assignation qui s'adresse nommément aux occupants), mais c'est sans compter le fait que certains donnent de faux noms ou que d'autres, seulement de passage dans les lieux (mais n'y habitant pas) aient donnés le leur. On verra plus bas que la question des noms et des identités participe au trouble de la situation. Personne, autour de moi, ne se déclare. Je me tourne vers Dan à la rescousse. Il regarde ses pieds. « Je ne sais pas », marmonne-t-il. On finit par se mettre d'accord avec quelques-uns que j'ai un peu sermonnés en les mettant face à leurs contradictions : ils donnent leur accord mais sans vouloir ne rien faire. Je leur donne rendez-vous, un peu comme à

l'habitude, le jour d'après à l'Alpil entre 9 et 10 heures. Le lendemain, Dan est là avec deux types et une femme. Il manque encore deux personnes dont Dan ne sait rien (ou ne veut rien dire, qui sait ?). Tous me proposent d'inscrire le nom de leur épouse et je comprends que la femme a été trainée là à dessein. Je reconnais là ce qu'on m'a déjà fait entendre à d'autres reprises : les femmes peuvent exposer leur identité, tant que le mari reste, lui, discret (n'est pas identifié). C'est également valable pour parler à la presse, on le verra. On met d'avantage en avant une petite vieille qui ne sait rien et ne comprend rien plutôt qu'un type charismatique et à l'habitude grande gueule (on le verra encore au sujet de la représentation). Dans mon carnet de terrain, je note « Crise de confiance » à la date du 16 octobre 2008.

6.1.2 Faux amis

Faux espoirs

Dans ce contexte, plus aucune réunion de suivi de la MOUS Habitat précaire n'est convoquée. La dernière rencontre du comité de suivi s'est tenue en avril. Quelques groupes de travail vivent encore mais ne donnent plus suite après la trêve estivale (qui n'est en rien une trêve des expulsions). Le premier rapport est rendu début septembre 2008, j'en ai parlé (chapitre 5). En l'attente de retours sur cet ensemble de documents importants (près de 200 pages, une analyse chiffrée et une réflexion fouillée), nous n'intervenons plus qu'en observateur des conditions des occupants, tout en restant très disponibles aux demandes qui nous sont faites et auxquelles nous sommes en mesure de répondre et qui relèvent de notre *rôle* (le rôle que nous nous donnons). Nous poursuivons, mais d'une manière plus circonstancielle, l'écriture des rapports de situation des sites occupés et de notes d'information (ce que deviennent, en somme, les « fiches site »). Ces rapports signalent sans cesse que « les occupants sont connus de l'Alpil », manière pour nous de continuer de manifester cette réalité du terrain qui est que les occupants sont toujours les mêmes personnes, évacuées dans les mêmes conditions (*manu militari*) de ces mêmes endroits (l'avenue Paul Kruger par exemple) pour les mêmes raisons (la vacance provoquée par les grands chantiers urbains notamment) et la même volonté des occupants que nous répétons de la même manière : les occupants cherchent un travail, à scolariser les enfants, se loger et des conditions meilleures pour vivre.

Dans la note en date du 16 octobre 2008 que j'envoie aux membres de la MOUS au sujet de l'occupation de l'avenue Paul Kruger dont je viens de parler, j'annonce clairement :

« Toutes ces familles sont connues de l'Alpil (toutes, car durant nos visites nous n'avons pas rencontré de nouvelle famille) au moins depuis le bidonville de la Soie à Villeurbanne (septembre 2006 – juillet 2007). Certaines familles ont fait plusieurs aller-retour en Roumanie entre temps, profitant parfois de l'aide au retour humanitaire de l'ANAEM. »

Ce qui me permet ensuite de poursuivre « logiquement » :

« La présence de ces familles montre la teneur des préoccupations comme la scolarisation des enfants ou la recherche d'un travail. Une majorité de chefs de famille ont déjà, à l'époque du bidonville de la Soie et suite à l'audit

commandé par la préfecture du Rhône à l'Alpil sur ce terrain, évoqué leurs projets de travail et parfois même écrits des CV. »

Que ce soit la « vraie » raison de cette présence insistante, répétée, assidue même, ou seulement une raison « logique » n'est pas la « question » (ni même, à mon sens, une question naïve, neutre ou sans intention puisqu'il s'agit d'une question qui définit, puisqu'elle est posée, un rapport avec la réalité qui est questionnée). Ce qui est *en jeu*, c'est la posture de ceux qui discutent et disputent de quel rapport avoir avec cette réalité (et c'est à son tour la définition même de la réalité qui est alors disputée).

En substance, la posture de l'Alpil est celle de donner une raison justifiant d'intervenir ou, tout au contraire, de n'en donner aucune, parce que la question d'intervenir ne se pose pas (par-là encore, c'est donc le rôle du collectif et des institutions, on ne devrait pas même avoir à en débattre). De l'autre côté, si on peut dire, les pouvoirs publics (les institutions signataires de la MOUS mettons) ne semblent y voir d'autre raison que celle qui est instituée, admise communément et qui dicte de s'insérer de telle manière et de s'adresser à qui de droit (le droit c'est l'institué même) en cas de besoin dans telle situation (de précarité, d'urgence sanitaire, etc.) Il doit y avoir une réponse à chaque problème et si la réponse n'apparaît pas, semblent indiquer les pouvoirs publics, c'est que le problème n'est pas envisagé de manière adéquate avec la réponse qui est donnée, c'est-à-dire avec la réalité. . .

La MOUS est à l'abandon. Nos sollicitations, de plus en plus rares (non qu'il n'y en ait plus nécessité mais l'absence de réponse a fait comme disparaître l'interlocuteur et, en ce sens, la possibilité même de formuler la sollicitation). Sur le terrain, nous sommes confrontés à des occupants qui continuent de nous solliciter, alors que nos possibilités sont comme diminuées (mais ont-elles existé un jour ?). Ainsi, l'injonction qui est faite de s'intégrer, à laquelle répond l'évidence qu'elle est la plus systématique des raisons que les occupants ont d'être là, est comme adressée *sans moyen* de l'exécuter. Cette remarque équivaut presque à ce que la puissance publique nie même (ou, mieux, n'a rien à nier) en être à l'origine, si bien que l'injonction est faite « naturellement » (comme par enchantement !, autrement dit sans sujet de l'action, comme si c'était déjà là) et qui fait que les institutions publiques ne peuvent se tenir pour responsables des moyens d'exécution de l'injonction.

Le travail sur le bidonville de la Soie en 2007 a produit beaucoup d'espoir (ou a alimenté une attente immodérée mais sans forcément de cible bien définie) autant chez les occupants que du côté des travailleurs sociaux ou des militants (qui, du coup, participent de propager l'espoir comme les faux espoirs. . .). En fait, c'est même un ensemble d'actions et de présences, un mouvement d'ensemble (médias, politiques, intervenants de terrain, voisins – qu'ils se plaignent ou se posent en soutien de cette présence) qui crée une attente, qui donne l'élan nécessaire à de l'attente. Il y a bien les 60 relogements du bidonville de la Soie (dont à peine une dizaine sont encore en place vers la fin de l'année 2008, soit un an après) ou les trois sessions de formation professionnelle « maçonnerie et Français Langue Étrangère (FLE) » à l'AFPA qui ont concerné 12 personnes (qui n'a mis au travail de manière pérenne que deux personnes) qui sont mises en place à grand peine. Pour le reste,

des intentions, quelques annonces, des dispositifs policiers disproportionnés, des articles et reportages de journalistes en nombre et beaucoup d'heures de présence pour l'équipe de l'Alpil. C'est dans cet élan que notre travail se transforme en une individualisation de l'intervention et une attention davantage tournée vers les familles et les occupants, faute de moyen pour intervenir, comme la convention de la MOUS a pu en être la promesse, sur une situation globale. Il y a l'impulsion de départ sans véritables moyens, la raison d'espérer mais pas les conditions, la forme mais pas le fond.

Désaveux

Fin novembre enfin, nous recevons à l'Alpil une lettre du préfet en date du 17 novembre 2008, mettant prématurément fin aux financements de l'État pour le dispositif de la MOUS : « Les circonstances, tout d'abord, qui avaient justifié sa mise en place ne sont plus présentes » indique le courrier. Selon le préfet, la situation s'est depuis améliorée. Le coût ensuite : trop élevé « alors même que le contexte budgétaire actuel implique [...] une grande vigilance de la part des pouvoirs publics ». Mais tout particulièrement, poursuit le préfet dans son courrier, « dans le cas de l'espèce, cette préoccupation est d'autant plus importante que les prestations, que l'Alpil a pu mettre en œuvre depuis le 1^{er} janvier dernier, ne semblent pas en adéquation avec la mission qui lui a été confiée dans le cadre de la MOUS ». Telles sont les raisons évoquées qui conduisent le préfet à ne pas renouveler les crédits de l'État délégués au Grand Lyon pour financer la deuxième année du dispositif. En l'attente du positionnement du Grand Lyon face à cette décision (nous craignons l'alignement du président du Grand Lyon sur cette décision), nous formulons une demande de rendez-vous dans laquelle nous exprimons notre inquiétude face à la perspective d'arrêt du travail engagé pour l'éradication des squats et bidonvilles de l'agglomération :

« Le travail de terrain a été commencé depuis une douzaine d'années est conduit dans des conditions très difficiles par l'équipe de l'Alpil. Trop souvent l'incompréhension de notre engagement dans un domaine par nature problématique (illégalité des situations et illégitimité des personnes) nous a interdit de faire valoir les arguments tant humanitaires que d'ordre public qui nous mobilisent. Nous avons pensé que la signature d'une convention entre l'État, le Grand Lyon et le Conseil Général permettrait enfin de construire des réponses durables tant pour les collectivités que pour les personnes concernées. »

Nous parlons d'une décision « idéologiquement motivée » du préfet et exprimons la crainte d'un retour en arrière qui conduit, d'après l'Alpil, au « pourrissement de la situation » dont « l'absence d'administration de l'habitat précaire en a toujours été la cause ». Enfin, nous demandons instamment d'être entendus sur ce dossier : « notre association a prouvé, malgré les procès qui lui sont parfois faits, sa loyauté et sa disponibilité. En recevant chaque année 3000 ménages de l'agglomération dans nos permanences d'accueil, et en étant présent aussi aux côtés de ceux qui vivent dans la rue (lyonnais, français ou étrangers) nous pensons mériter un peu d'écoute ». Nous espérons être entendus avant que le président du Grand Lyon ne prenne une

décision, même si nous pensons en fait que l'arrêt de la MOUS est d'ores et déjà acté. Le 12 décembre, le président du Grand Lyon, sans répondre directement à notre lettre, nous adresse à son tour un courrier dans lequel il indique :

Nous avons été amenés, au cours de ces derniers mois, à constater que les conditions d'un fonctionnement normal de ce dispositif n'étaient plus réunies. C'est pourquoi, dans la réponse que je lui adresse ce même jour, j'indique à Monsieur le préfet que je répons favorablement à sa requête visant la résiliation de cette convention nous liant, à compter de l'échéance proposée, soit le 1^{er} mars 2009.

Cette fois, même s'il semble vouloir dans le même temps adresser un message rassurant (« ...malgré l'investissement réel de votre association sur le terrain et la production de documents utiles pour l'action... »), il estime pour sa part que « la question des squats et autres occupations illicites n'étant pas résolue à ce jour, je demande à Monsieur le préfet que soit mis en œuvre un dispositif mieux adapté à la situation actuelle », ajoutants ses regrets « que l'action envisagée n'ait pu être menée à bien »¹.

Nous collectionnons ces échanges que nous versons au bilan de fin de MOUS en date de février 2009. Dans les annexes de cet ultime rapport, nous joignons également les quelques dernières notes de situation à propos des squats que nous visitons. A la suite des notes qui concernent la tentative d'installation sur un terrain de Pierre Bénite dont j'ai parlé plus haut ou encore la situation du squat de l'avenue Paul Kruger, nous ajoutons un long descriptif des démarches engagées pour résoudre une situation très particulière d'occupation de quelques familles dans un parc public du 1^{er} arrondissement de Lyon (que j'évoque plus bas) mais nous taisons aussi et surtout toutes les interactions dans lesquelles nous sommes engagés et qui n'ont alors aucune résonance avec les décisions qui sont par ailleurs prises, sinon celles de nous rendre plus vulnérables aux côtés de ceux qui le sont déjà.

Suivi

Durant la fin de l'année 2008, alors que nous ne nous déplaçons quasiment plus sur le terrain des grands squats afin notamment d'éviter les tensions, je continue de mon côté (comme mes collègues du leur, ce qui sonne aussi le glas d'un intense travail d'équipe) le suivi de certaines situations de terrains ou squats. J'associe de plus en plus souvent, et avec toujours un peu plus de facilité (toute relative cependant), les situations des sites avec celles de certains de ses occupants. Là encore rien n'est tout-à-fait simple pour localiser des personnes (on l'a déjà vu depuis le début), mais le fait de connaître plus « personnellement » certains

1. En copie de ce courrier, le président du Grand Lyon nous adresse également la lettre qu'il fait parvenir au préfet. En donnant son accord, tel qu'il nous le précise, à la fin de la convention, il modère les raisons exprimées par le préfet : « Toutefois, si nous connaissons effectivement une baisse du nombre global des populations concernées et la disparition des très gros bidonvilles, les problèmes de fond demeurent, les situations de grande précarité se pérennisent, les squats et petits campements misérables en centre ville et sur des sites relégués en limite de l'agglomération lyonnaise persistent au gré des expulsions et des déplacements forcés. Je reste donc très attaché à ce que des modalités de poursuite d'une action partenariale soient mises au point entre nous, en vue de l'émergence d'un dispositif mieux adapté au nouveau contexte ».

améliore sensiblement non seulement la localisation, mais aussi le suivi des parcours – cette fois au sens propre et non plus seulement au sens de « suivi social » – et la compréhension des liens de famille et des lieux d'origine en Roumanie (on verra l'importance que ces deux derniers éléments vont prendre par la suite).

J'accorde donc de plus en plus d'attention aux parcours de certaines familles que je connais bien – comme la tendance générale de notre travail à l'Alpil nous y amène –, pour lesquelles je suis par ailleurs de plus en plus souvent sollicité par d'autres travailleurs sociaux (pour des questions liées à la santé, à la scolarisation des enfants ou des points plus particuliers aux parcours de chacune, procédures judiciaires, emploi, santé mentale, etc.)¹, que je suis dans la cadre de demandes bien spécifiques d'hébergement ou de logement, et que je visite donc parfois sur leur lieu de vie (dans le travail social on appelle ça des « visites à domicile »). La situation de certaines familles de roms croise enfin le maillage classique du travail social de droit commun (le droit d'assistance commun à tout un chacun), ce qui relève à ce moment là d'une certaine nouveauté.

Pour le reste, moins de nouveauté puisqu'entre les mois d'août et novembre 2008, un grand nombre de familles sont dispersées au gré d'expulsions rapprochées dans le temps². Ainsi, alors que la fin du mois d'août voit, à la suite de l'expulsion du terrain du BUE (cf. p. 149), l'installation de familles à même le gazon d'un parc à proximité de la Guillotière (puis dans des tentes pour certaines), expulsées le 26 septembre au matin, un nouveau squat s'ouvre rue du Capitaine Cluzan (même quartier, sans surprise) avec des anciens de la rue de la Batterie (cf. p. 157) expulsés le 23 septembre en même temps qu'un squat rue de Gerland, alors qu'une menace d'expulsion plane sur le bidonville de la rue de Surville³. Le 1^{er} septembre, un bidonville sur l'emplacement du futur stade de l'Olympique Lyonnais à Décines est lui aussi expulsé sous un soleil de plomb. Le 26 septembre encore, nous craignons une expulsion rue Germain (fausse alerte) alors que dans le même temps c'est l'occupation des jardins de la place Raspail qui est évacuée. A la même période, c'est la situation au jardin des Chartreux (cours Général Giraud sur le haut des

1. Ce qui dénote là encore une évolution dans l'implication des travailleurs sociaux : le cas des roms représente jusqu'en milieu d'année 2007, au moins à Lyon, une affaire toute particulière où ne s'impliquent que les services sociaux les plus « spécialisés » ou les militants acquis à *cette cause là* (on se souvient qu'en 2007 le 115 restait hésitant pour héberger les roms qui le demandaient ou encore l'interdiction de l'accès aux restaurants municipaux, cf. p. 136), alors qu'à partir de l'année 2008, les choses changent et les travailleurs sociaux de secteur (compétence du département notamment) suivent beaucoup plus de ménages dans le cadre du droit commun et donc d'une pratique commune de l'aide sociale.

2. Un article du *Progrès* du 25 avril 2008 annonçait déjà la couleur avec son titre accrocheur mais non moins fidèle à « l'ambiance » sur le terrain : « Roms : ne pas être repéré, à n'importe quel prix ». Puis le 14 août, le même quotidien titre : « Expulsion des roms : le problème reste entier ».

3. La rue de Surville est un de ces lieux très bien connu pour ses occupations successives. Cette rue va devenir le lieu le plus fréquemment occupé de tout le territoire lyonnais (au jour où j'écris ces lignes). Une militante (qui par ailleurs suit tout particulièrement une même famille depuis des années) résume dans un mail du 19 septembre : « *En Avril 2004, dans le bidonville de Surville, 2 jeunes filles, Mariana et Simona meurent dans l'incendie de leur caravane. Le monde politique, religieux et associatif est indigné. Tout le monde crie et écrit : "plus jamais ça !". Septembre 2008, des familles Rroms sont là, revenues sur ce même lieu après l'errance de terrain en terrain, de squat en squat et d'expulsion en expulsion : la boucle est bouclée sans qu'aucune instance politique n'ait proposée de solution durable.* »

pententes de la Croix-Rousse) qui préoccupe (même type d'occupation très précaire avec des tentes dans les buissons d'un parc public et des familles qui dorment dans des voitures)¹. Le 8 octobre, on me prévient que des familles roms ont trouvé refuge sur le parvis d'une église de Vénissieux à peine à l'abri de l'avancée de toit devant la porte d'entrée. Le 17 octobre a lieu la tentative d'installation à Pierre-Bénite (dont j'ai parlée) alors qu'un militant me donne l'information quelques jours plus tôt que les caravanes du pont Pasteur (en contre-bas des berges du Rhône) n'y sont plus (il s'agit en fait des mêmes occupants qui passent des berges du Rhône au terrain de Pierre-Bénite, puis je ne sais où).

Durant toute cette période, je suis l'évolution de la situation du « bidonville d'intérieur », ainsi que le nomme un journaliste du *Progrès* dans un article de janvier 2009², de l'avenue Paul Kruger (cf. p. 204). Je connais assez bien quelques familles auxquelles je me fie (on se rappelle le soutien que je trouve auprès de Dan pour les dossiers d'AJ). Ces familles sont toutes des familles que j'ai rencontrées pour la première fois sur le bidonville de la Soie en 2007. Le 1^{er} octobre, une militante, voyant beaucoup de monde de retour de Roumanie (ces mêmes familles que nous connaissons) me dit sa crainte que le nombre d'occupants n'augmente rapidement. Dans le contexte des expulsions nombreuses de cette période, elle ajoute le lendemain en m'informant de ce qu'elle observe sur le terrain :

« Des familles seraient reparties ou sur le point de partir en Roumanie en car avec l'ANAEM vu les pressions policières. Elles étaient à Gerland, dans des squats expulsés, place Raspail. . . Sont restées les personnes qui avaient déjà été expulsées en Roumanie et parties par l'ANAEM (car elles n'avaient pas droit à un nouveau retour, certaines voulaient repartir !) et les familles qui ont leurs enfants scolarisés et qui veulent ainsi rester en France, voir place Raspail et ailleurs. . . Confirmation qu'il y a de plus en plus de monde à Kruger, plus d'une centaine de personnes. Des familles nouvelles sur ce squat arrivent chaque jour. »

Le 20 novembre 2008, je signale mes difficultés avec les dossiers d'AJ directement à l'avocate qui suit la procédure d'expulsion pour les occupants. Le 4 novembre, la même militante recopie dans un mail ce qui vient de se dérouler dans l'après-midi durant lequel je l'ai longuement au téléphone alors qu'elle est dans le squat de l'avenue Paul Kruger : « *lorsque je suis arrivée j'ai été entourée par une quinzaine*

1. Le 25 septembre 2008, le *Courrier international* publie la traduction d'un article d'un journal roumain, *Dilema Veche*, qui titre : « Le paradis français des roms ». Ma remarque aurait pu être seulement critique. Mais je donne cet élément à cet endroit pour montrer à quel point la question est non seulement complexe mais également sensible. Au final, bien que proposant un traitement particulier, cet article est particulièrement instructif et vaudrait un chapitre à lui tout seul.

2. L'article dans l'édition du 6 janvier 2009 précise ainsi : « Ayant établi une sorte de bidonville d'intérieur, ils sont suivis par plusieurs organisations, comme Médecins du Monde ou l'Alpil (Action lyonnaise pour l'insertion par le logement). Leur avenir dépendra notamment d'une décision de Justice, qui devrait tomber le 15 janvier prochain. Le 11 décembre dernier, le tribunal de grande instance de Lyon avait en effet examiné leur situation, à la suite d'une demande d'expulsion formulée par le conseil général du Rhône, alors propriétaire des lieux. "Il n'y a pas de trêve hivernale pour les squats, les bidonvilles", rappelle l'Alpil, dont l'un des spécialistes s'inquiète de voir ces Roms disparaître dans la nature en cas d'expulsion ».

de personnes car ils avaient tous reçu une OQTF également le 30 octobre. Ils ont un délai d'1 mois pour contester cette OQTF. Devant eux j'ai téléphoné à Thomas, qui m'a expliqué les difficultés de situation des uns ou des autres : différents retours en Roumanie notamment. J'ai insisté pour qu'au moins l'Alpil où ils sont domiciliés leur explique ce qui était possible de faire ou pas. Donc Thomas m'a dit qu'il irait les voir à la fin de la semaine ». Plus loin dans son mail, elle retrace assez précisément le parcours d'une de ces familles, ce qui est à ce moment là une nécessité pour échanger et savoir de qui et de quelle situation on parle :

« D'autres familles, dont celle de C. le fils de M. qui m'a accompagné dans un nouveau squat où la famille venait de s'installer, près de la Place du Pont [squat de la rue du Capitaine Cluzan]. Cette famille était à la Soie où j'étais référent des enfants à l'école Jean Zay. Lors de l'expulsion de la Soie, ils étaient repartis en Roumanie, ensuite nous les avons retrouvés à la Poste aux chevaux où les deux enfants C. et E. étaient inscrits à l'école de Saint-Priest mais sans possibilité d'y aller du fait de la mairie. Ils ont été expulsés lors de l'expulsion de la Poste aux Chevaux. Puis je les ai retrouvés à Marius Grosso, puis expulsion et retour en Roumanie, puis retour rue de Gerland, expulsion... , place Raspail... , Vénissieux avec une autre famille... , et depuis 3 jours à la Guillotière. Ils sont dans un squat genre usine désaffectée, avec d'autres familles dont le frère de T. avec un bébé de 7 mois. »

« L'usine désaffectée » qu'elle décrit d'une manière encore peu précise (le squat vient d'être ouvert) est un squat du quartier de la Guillotière. La dite « place du Pont »¹ est un point de repère pour les familles qui l'appellent « *Guillotchiel* » qui est en roumain (*ghiocel* orthographié correctement) le nom d'une fleur du printemps que tout le monde connaît (perce-neige). Le mois de décembre 2008 voit s'amplifier une inquiétude que je partage alors pour ce squat, dont le moment de l'expulsion approche à mesure que des problèmes de voisinage et de sécurité dans le squat éclatent et que la rumeur enfle jusque dans les services de la mairie qui s'en saisit avec l'intention de frapper le bâtiment d'un arrêté de péril. Le 4 décembre, je m'y rend une première fois avec mon collègue Nicolas et nous faisons face à un très mauvais accueil. En face de nous, des « anciens de la Soie » qui nous toisent et nous provoquent en nous demandant des comptes sur les promesses engagées sur le bidonville de Villeurbanne qu'ils ont dû quitter sans que ne vienne leur tour d'être relogés. Nous sommes clairement accusés d'avoir fait des préférences. Le lieu est un ancien hangar assez dégradé, occupé au rez-de-chaussée (de petites cabanes le long des murs et de part et d'autre d'un vaste espace encombré par des gravats et détritiques) et dans les étages dans des pièces sombres et dans certaines parties d'une vaste soupenne dont le plancher menace par endroit de se crever. Ceux que nous y retrouvons sont des familles avec lesquelles le travail de la Soie avait eu du mal à se mettre en place. Je me souviens bien de chacun. Un matin du début de l'été, nous avons été informés qu'une bagarre s'était produite sur le terrain. En arrivant, plusieurs familles n'étaient plus là (quoi qu'il en ait été des démarches de

1. Dont Azouz Begag retrace l'histoire « multiculturelle » qui sied encore à sa réputation actuelle (encore que le terme doit être rediscuté) et que les roms, en s'y réunissant, actualisent encore. Azouz BEGAG, *Place du Pont ou la médina de Lyon*, Paris, Autrement, 1997.

relogement engagées). Nous apprenions plus tard qu'elles s'étaient enfuies sous la menace des repréailles de la bagarre qu'elles avaient déclenchée.

Au contraire, le temps que je passe à la même époque avec les familles de la rue Germain dans le 6^e arrondissement de Lyon m'éclaire sur l'ensemble de leur situation. Ce n'est pas faute de demander. Mais « l'information », si elle existe, ne vient qu'*incidemment* (quand on ne s'y attend pas), mais jamais *involontairement* (lorsque le moment est choisi). Ainsi, je passe l'après-midi du 20 novembre au squat de la rue Germain entre la famille du haut et celle du bas qui se chamaillent pour l'usage de l'électricité : comme le disjoncteur est en bas, la moindre dispute est l'occasion, pour la famille du bas, d'user de son pouvoir de contrôle de l'alimentation en électricité des deux étages. . . Je comprends ce jour-là les liens de famille entre tous les occupants parce que je prends le temps de discuter longuement avec Liviu (le père de la famille du bas) et nous nous éloignons même un peu de la maison parce qu'il me raccompagne, le soir venu, à ma voiture, et c'est à cet endroit qu'il se confie un peu plus.

Le même jour, dans la matinée, je reçois Lidia, qui est hébergée dans un foyer de Gerland depuis le travail sur le bidonville de la Soie ou encore Matei qui vient me voir chaque semaine parce que lui et sa famille sont ballotés de foyers en foyers depuis son expulsion d'un vieux bâtiment des pentes de la Croix-Rousse. Chaque personne, rencontre après rencontre, me livre des éléments de compréhension de leur situation personnelle comme de l'ensemble de la situation des squats sur le territoire de l'agglomération. Alors que l'année 2008 qui va en se terminant sur ces entrefaites est marquée par la mise en place et l'arrêt d'un dispositif en tant que tel pour agir sur les situations d'occupation critiques, j'observe cependant une inflexion du travail, qui a pour point de départ une plus grande « individualisation » de l'action de l'Alpil autour de ces questions, vers une meilleure compréhension (je dirais même appréhension) des situations des ménages en habitat précaire, qui va m'amener à « faire des différences » entre les familles (le résultat de la conjonction de l'individualisation des rapports et d'une meilleure connaissance des familles).

6.2 Marges de manoeuvre

6.2.1 Faire des différences

Bons et méchants

Le 25 novembre 2008, je fais une visite dans une maison squattée de la rue Léon Blum à Villeurbanne (juste en face de l'ancienne parcelle où était installé le bidonville de la Soie plus d'une année auparavant) avec mon collègue Nicolas. C'est Ofelia, une occupante, qui nous a sollicité parce que « des gens » se sont installés dans « son » squat. Une situation inédite et plutôt cynique : la maison qu'elle occupait il y a encore quelques jours est maintenant fermée par un cadenas (dont elle n'a pas la clef). Nous sommes à l'habitude attentifs à ces situations où parfois le propriétaire veut reprendre son bien, ce qui ne peut se faire de cette manière et n'est pas légal (on se souvient de « l'affaire » Balcescu décrite p. 149). Mais cette fois, Ofelia, que je fais répéter plusieurs fois, m'indique que ce sont des « *țigani* » qui ont pris « par la force » (« *cu forța* ») cette maison alors qu'elle y

était installée. Même si je commence à connaître ce qui se passe habituellement dans ces situations si précaires et si rudes, je suis étonné par l'hypothèse qu'elle me soumet (c'est une certitude pour elle, elle ne semble faire que me décrire ce qui s'est passé, ce dont elle a été témoin, mais ma seule habitude est de ne pas tout prendre « pour argent comptant » et de me faire une opinion à partir de ce qu'on m'apprend). Elle m'apprend donc que des roms sont venus occuper par la force la maison qu'occupaient d'autres roms ! Un vieux monsieur vient nous rejoindre et appuie la version de Ofelia. Il explique que « des hommes » se sont imposés dans la maisonnée, se sont mis à boire, à jouer aux cartes, à faire du bruit toute une première nuit. Personne n'a osé rien dire, mais le lendemain la situation se reproduit et devient impossible à vivre. A partir de là rien n'est très clair, ni de la bouche de ce monsieur, ni dans les explications d'Ofelia qui est moins précise non sans que les explications qu'elle me donne ne soient cependant différentes de celles de ce monsieur qui parle avec calme et une légère faiblesse dans la voix dû à son âge qui semble corroborer la drôle d'histoire qu'il me raconte, parce que c'est comme si elle montre très justement qu'on a profité de sa vulnérabilité.

A partir de la deuxième journée « d'occupation » donc, rien n'est très clair, mais le vieil homme indique qu'« on » les a mis dehors. Pour bien se faire comprendre, il avance petit à petit les éléments de l'histoire jusqu'à dire enfin qu'ils ont été menacés par les occupants et que ces derniers « ont tout cassé dans la maison ». Je place mes doutes à cet endroit du récit. Pourquoi ne pas avoir dit tout de suite qu'ils ont été menacés (et de quelles menaces parle-t-on) ? Ne connaissait-il pas les nouveaux occupants, pour les avoir hébergés une première nuit, et d'abord les avoir fait rentrer et s'installer, sans ne rien dire, même de peur ? Pourtant, je commence à croire possible son histoire (elle commence à prendre sens), parce que je sais aussi que lorsqu'une situation apparaît par trop originale (et aussi rare), le seul ressort pour celui qui en fait le récit – et qui doit convaincre son auditoire ! – est de grossir certains traits pour rendre compte de ce qui est là extraordinaire (une concession sur la « véracité » de l'histoire pour rendre plus réel encore *l'événement*). Ce que je sais aussi d'expérience est l'extrême rudesse et l'extrême violence de certains rapports entre les occupants. Cette situation de mise en abîme (des occupants occupent l'occupation des occupants, etc.) est possible. Ce que j'ignore encore (et ce dont je prendrai petit à petit conscience) est la manière dont tout ça s'est produit : quels sont les rapports entre les occupants de force et ceux qui y sont à l'origine installés ? Ai-je connaissance de toute l'histoire ? N'est-ce pas « seulement » une querelle qui s'est transformée en règlement de compte (je prends ta maison en contre-partie) ? Et puis, qui sont ces occupants ? Pourquoi les menacent-ils ? Est-ce seulement de la violence gratuite, ce que semble dire les seules explications qu'on me donne ? Je me doute bien que personne ne me le dit *volontairement*.

Un peu plus tard dans l'après-midi, alors que je vais prendre congé de ces gens, arrivent quatre individus qui me trouvent avec étonnement sur le pas de la porte. Parmi eux Sorin, dont j'ai commencé à parler. Je reconnais aussi un homme de plus grande taille et aussi Andrei, un bonhomme rond avec une large mais fine moustache. Je ne connais pas le quatrième mais tous me connaissent. Sorin bredouille quelques explications et demande à voir quelqu'un qui n'est manifestement pas à cette adresse. Ils s'en retournent aussi vite qu'ils sont arrivés. Je me dis que ce sont eux, les occupants. Que je viens de les surprendre alors qu'ils reviennent dans

cette maison qu'ils occupent abusivement. Et comment intervenir sur cet abus ? Comment le dénoncer, alors que les premiers occupants ne sont pas mêmes les occupants réguliers du lieu (ils l'occupent sans titre) ?

Pour poursuivre nos visites programmées de l'après-midi, mais aussi peut-être avec l'idée de démêler cette drôle d'histoire, nous arrivons chez une tante d'Ofelia (le hasard des visites). Margareta vit dans un petit appartement qu'elle loue depuis plusieurs années. Elle parle un français limpide avec tout de même un fort accent roumain. Elle dit être la première arrivée à Lyon dans les années 90 (du moins elle fait partie assurément des premières familles arrivées durant ces années-là). On ne lui dit rien de ce que nous venons d'apprendre, mais nous parlons de la situation de ces familles qui sont dans des squats. Elle nous abreuve d'anecdotes sans trop de lien mais qui mettent en scène ceux qui « veulent s'en sortir » et les autres qui ne sont là que pour « en profiter ». Elle ne cite jamais personne en particulier. Ses anecdotes sont comme anonymes. Mais elles disent un ensemble de catégories et un ordre des choses, où il y a ceux qui ont « la volonté » et les autres. Peut-être répète-t-elle ce qu'elle pense que nous attendons. Toujours est-il qu'elle a un discours très tranché. Nous n'apprenons rien en particulier mais dans cet enchaînement de situations, je crois que je ne peux pas m'empêcher de « lire entre les lignes » : sait-elle réellement ce qui se passe, dans les squats, chez toutes ces familles qui sont encore dans un monde dur et violent, encore livrées à elles-mêmes ? Sait-elle ce qui s'est passé chez Ofelia ces jours ? connaît-elle ceux qui occupent abusivement le squat de la rue Léon Blum ?

Le choix des Chartreux

Depuis près d'une année, les abords du jardin des Chartreux, sur le haut des pentes de la Croix-Rousse côté Saône (premier arrondissement de Lyon), sont occupés par des familles d'origine roumaine. Cette fois, je ne dis pas que ce sont des familles de roms, je n'ai là aucune certitude à ce sujet qui n'est d'ailleurs pas questionné (soit parce qu'il est évident que ce sont des roms, soit que la question n'a ici pas d'importance, notamment parce que le mode d'occupation est original et que ces personnes ne sont pas nombreuses à cet endroit). La première famille s'est installée en décembre 2007. Elle a garé un camion dans une des rues adjacentes, en a aménagé l'arrière avec des matelas et des petites étagères en hauteur.

Fin novembre 2008, Nicolas et moi recensons 9 ménages, soit 30 personnes, qui y vivent dans des conditions très précaires, soit dans leur véhicule (il y a un camion et deux voitures), soit dans des tentes cachées dans des bosquets du parc public des Chartreux. Il se trouve d'ailleurs que, pour augmenter encore l'impression de très grande pauvreté, deux hommes qui vivent dans ces buissons ont un probable handicap mental difficile à évaluer précisément tellement ils sont asociaux et prostrés, silencieux, fuyant les attentions et les questions, ne circulant dans la ville que pour faire la manche à l'angle d'une rue toute la journée, dès le petit matin et ne rentrant dans leur tente qu'à la tombée de la nuit, y dormant dans un état incroyable de crasse et de dénuement. Ils sont visiblement pris en charge (mais aussi « cachés » tant il est difficile de les approcher ou d'aborder le sujet avec ceux qui semblent les accompagner) par les familles qui toutes se connaissent et entretiennent des liens de parenté plus ou moins proches, venant de la même

banlieue de la ville de Sibiu en Transylvanie (Roumanie).

A partir du 26 novembre, la situation, plutôt singulière, préoccupe à tel point la mairie d'arrondissement que sa maire en personne convoque une réunion pour évoquer les solutions possibles pour répondre à cette situation critique. Le 27 après-midi, Nicolas et moi sommes dans le bureau de la maire et présentons les différentes alternatives pour chacune des familles que nous avons rencontrées à l'Alpil le matin même. Les parcours sont assez divers. Il y a les couples des parents, les couples des enfants et des cousins, avec ou sans enfant. Il y a ceux qui parlent français, ceux qui le comprennent à peine sans le parler, ceux qui se « débrouillent » (qui ont fait des démarches de demande d'aide), ceux qui sont suivis et sont connus et soutenus parfois par des comités de parents d'élèves (de l'école où sont inscrits les enfants), etc. Il y a ceux qui ont un projet et des volontés assez précises (telle profession, préférence pour un appartement ici ou là, etc.) et mesurent les (maigres) possibilités qui s'ouvrent à eux (on dit qu'ils sont « réalistes »). Et il y a ceux qui se disent prêts à tout (« *Je peux travailler dans n'importe quoi* ») et qui disent n'avoir que peu d'exigence pour être bien (« *On a seulement besoin d'un petit coin pour dormir, le reste on veut pas déranger, on se débrouille* »).

Le week-end qui suit la réunion en mairie voit les températures chuter drastiquement, si bien que Nicolas et moi sommes obligés d'intervenir dans l'après-midi du dimanche 30 novembre au jardin des Chartreux où nous retrouvons la maire qui a été appelée en urgence. Les enfants ont froid, les moteurs des voitures et du camion tournent sans interruption pour alimenter le chauffage et menacent la sécurité (et la santé) des occupants, en plus d'être très coûteux en carburant. Nous faisons le tour des familles, leur demandons ce qu'elles souhaitent faire et nous décidons d'appeler le numéro d'urgence du 115 afin de négocier des mises à l'abri en urgence. Le plus dur de la négociation a en fait lieu avec les familles... Le 115 nous met à disposition un ensemble de places en hébergement d'urgence, soit dans des dortoirs, soit dans des chambres individuelles, partagées, ou encore dans un gymnase. Sur place, nous devons organiser la répartition des familles sur ces différents lieux avant qu'un camion du samu social ne passe les prendre et les y emmènent. Les hébergements en collectif ne satisfont pas toutes les familles. Nous nous retrouvons face à des hésitations de certaines et, lorsque nous arrivons enfin à organiser les orientations, il faut de nouveau discuter et expliquer que ces mises à l'abri ne sont pas *idéales* (en fait, comment s'expliquer sur l'« idéal » ?) mais qu'elles sont la réponse *pratique* (et forcément limitée) à leur demande (du moins a-t-on transformé la situation de ces familles en demande...) Finalement, tous le monde trouvent sa place dans ces dispositifs bien précaires (on peut légitimement se demander s'ils ne sont pas tout aussi précaires que la situation dans laquelle se trouve ces personnes, à la seule différence qu'il existe un précaire institutionnalisé à l'instar de l'hébergement d'urgence...) Pour autant, je m'aperçois très clairement dans ce contexte complexe et sans véritable issue satisfaisante (on peut en effet discuter de toute une série d'options dans cette affaire), de la grande disparité de ces familles aux parcours différents mais similaires, semble-t-il, au point où nous les trouvons.

Le point de difficulté se trouve plus particulièrement entre trois familles en toute fin de journée, alors qu'une pluie fine et glaciale s'abat sur la ville plongée dans l'obscurité de la nuit tombante. La famille F., un couple avec deux enfants,

est bien connue de l'Alpil et de la mairie. Les parents sont soutenus par des parents d'élève de l'école de la fille ainée. Ils sont accompagnés dans leurs démarches depuis plusieurs mois et sont très au fait des procédures et des solutions existantes à leur problème. On peut dire que la famille F. jouit d'un statut particulier. La famille D. semble comme tentée de s'en inspirer. Deux enfants du même âge mais les parents semblent plus jeunes, un contact moins sympathique, une moins bonne connaissance du contexte et moins bien entourés. Enfin la famille B., un seul petit garçon qui ne va pas à l'école parce que les parents n'en n'ont jamais fait la demande (certainement par ignorance de son importance et de sa possibilité). Le père est un grand gars qui parle fort et est très vulgaire (je suis le seul à comprendre à part les autres familles qui en rougissent parfois de honte), il me tutoie en me tapant régulièrement dans le dos parce qu'il nous espère en connivence : « *toi, t'as de la jugeote, toi, j't'aime bien, va !* ».

La famille F. se voit proposer une chambre dans un foyer d'hébergement où il ne seront qu'entre-eux. Même chose pour la famille D., même si le foyer qui est proposé est assez éloigné du centre-ville, ce qui donne lieu à quelques hésitations, d'autant que cette périphérie vers laquelle nous les orientons ne leur dit rien (ils n'y sont jamais allés et n'ont pas de point de repère, ce qui semble les embarrasser au plus haut point). Un espace dans un dortoir est proposé à la famille B. parce qu'il n'y a qu'un enfant. Ces derniers ne comprennent pas d'une part pourquoi on fait des différences entre eux et les autres. Il n'y a que deux propositions en foyer, le reste des ménages sont orientés dans des dortoirs et autres gymnases, mais la seule comparaison est faite avec les familles dont l'orientation apparaît être la meilleure. Ils se demandent d'autre part si l'hébergement qui leur est proposé n'est pas moins confortable que leur voiture. Le père semble aussi beaucoup s'interroger sur la nature de la proposition : lui est-elle faite *à lui* en particulier, ce qui le placerait dans une position moins prestigieuse et abaisserait sa qualité ? ; si elle n'est pas exclusivement formulée pour lui, il ne voit pas en quoi il ne peut pas avoir mieux, ni même en quoi il ne pourrait pas plutôt s'en passer. . . Enfin, la famille B. accepte. J'apprendrai cependant qu'arrivés au foyer, ils s'en retourneront sans rien dire à personne pour passer les nuits suivantes dans leur voiture.

Dans les jours qui suivent, trois couples prennent la route vers la Roumanie (d'après ce qu'on me dit), emmenant avec eux les deux hommes des bosquets. Deux autres couples font la demande auprès de l'ANAEM pour être rapatriés en Roumanie avec une aide au retour. La famille B. reste encore quelques jours. Elle bénéficie dans les semaines qui suivent d'un hébergement en foyer dans des conditions qui lui semblent meilleures. J'apprends enfin leur retour en Roumanie (ou ailleurs ?) dans les semaines qui suivent.

Loi des dispositifs

L'Alpil est, depuis sa création en 1979, une association plongée dans le concret des situations des personnes et organise une « remontée » de l'information du terrain pour participer à l'amélioration des politiques publiques du logement. L'association est reconnue depuis de nombreuses années comme une organisation en quelque sorte pionnière sur les sujets du mal-logement et régulièrement consultée et investie dans les débats et discussions qui se déroulent sur les sujets de l'accès aux circuits

normaux du logement ou plus largement de l'accès aux droits¹. Le 9 décembre 2008, j'ai rendez-vous avec un chercheur de l'ODENOR qui nous sollicite à l'Alpil pour son étude sur l'état du « non-recours » dans le domaine du logement. De ma part, il souhaite en particulier des éléments pour évaluer la situation sur les squats et bidonvilles. Son étude met le doigt, à cet époque, sur un des problèmes cruciaux dans la situation sur le terrain que je fréquente et me permet d'y apercevoir alors un des écueils sur lequel il nous est le plus difficile d'intervenir. Situation où les occupants ne font pas appel à un avocat pour les accompagner dans les procédures d'expulsion des squats, familles remises à la rue après quelques jours de mise à l'abri, demandes d'aides sociales qui ne sont pas faites par peur de ne pas être « légitimes », etc., le « non-recours » est une notion vaste mais très adaptée, à mon sens, au contexte de cette fin d'année 2008. Cette année là est la première année de mise en application de la loi dite DALO qui permet à une personne mal-logée (selon un ensemble précis de conditions) de présenter un recours devant une commission (qui représente l'État) pour faire valoir son droit (et le devoir de l'État) d'être logée décentement. « Opposer » son droit, c'est mettre le garant de ce droit face à son défaut et c'est aussi une manière particulière de recourir au droit. Le chercheur que je rencontre et qui entame une étude essentielle à partir de cette notion, m'éclaire en quelque sorte sur la réalité que je côtoie depuis plusieurs années auprès de roms dans les squats et bidonvilles de l'agglomération.

Cette notion peut caractériser cette hésitation qui semble représenter un risque (non pas pour les personnes, paradoxalement, mais pour les travailleurs sociaux !) dans la situation de la famille B. décrite dans la section précédente, hésitation entre la proposition de mise à l'abri et celle de rester dans sa voiture, cette hésitation qui part de la remarque que j'ai entendu tellement de fois sur le terrain (que je traduits généralement par : « on ne veut pas déranger » et qui peut aussi bien souvent vouloir dire « on se débrouille avec ce qu'on a mais ce qu'on a ce n'est pas du droit ») et qui produit des situations de non-recours (et voilà poindre le risque du côté des travailleurs sociaux qui souhaitent participer à sa garantie). Le non-recours aux droits produit de l'éloignement entre les personnes et les dispositifs (certains dispositifs).

Dans un autre sens, l'annonce de l'arrêt de la MOUS Habitat Précaire, dispositif par excellence, y participe également. Le 12 décembre, un journaliste avec lequel je suis en lien sur ces sujets, me fait passer un communiqué de presse de la préfecture intitulé « Point sur la situation des Roms dans l'agglomération lyonnaise » où il est écrit que « les résultats n'étant pas au rendez-vous, le préfet vient de mettre

1. Cette reconnaissance est aussi celle d'une posture toute particulière sur la question des bidonvilles. L'Alpil n'y voit qu'un problème de mal-logement avant de n'être un problème « de roms », ce qui va radicalement à contre-courant du sens commun (des médias, de l'opinion publique et des politiques bien souvent). Cette posture s'appuie sur des notions en droit, si bien que l'Alpil, qui a contribué à l'écriture de la loi DALO, salue sa mise en application début 2008. Cette reconnaissance de l'Alpil, qui est autant une reconnaissance locale que nationale et dans certains réseaux européens, est aussi une reconnaissance à double tranchant puisque c'est aussi cette sorte de « notoriété » qui fait que l'association a ses ennemis acharnés (ce qui se joue au niveau politique mais aussi pratiquement dans les attributions de subvention). Enfin, c'est cette reconnaissance qui nous donne la liberté d'intervenir, ces années, d'une manière aussi pleine et intense dans une situation, en particulier celle des squats et bidonvilles, qui n'est certainement pas sans difficulté, bien au contraire.

un terme à cette MOUS ». Le communiqué explique, point par point, les actions menées par la préfecture pour gérer la situation des bidonvilles de roms. « Or, seize mois après, lorsque l'on veut bien s'intéresser aux résultats effectifs de ces actions, on constate que deux familles seulement *ont accepté* l'intégration par le travail et ont pu bénéficier d'un logement social » (c'est moi qui souligne). Dénonçant des « situations clandestines », le communiqué semble donner la responsabilité non seulement au choix des personnes elles-mêmes de ne pas recourir à leur droit (« l'insertion par le travail » est-il écrit) mais la responsabilité est aussi celle « des roms », dont la dénomination par la préfecture est contradictoire avec la responsabilité de l'État français de ne pas faire de différences « ethniques » (si on veut bien pour le moment caractériser le qualificatif « rom » d'ethnique).

Le 23 décembre justement, je consigne dans mon carnet de terrain l'initiative d'un collectif « Morts dans la rue » qui propose une cartographie sur le site internet de *Mediapart* des personnes mortes de froid dans la rue en France. Cette initiative m'apparaît accompagner et confirmer ce que je remarque comme un changement de paradigme durant l'année 2008¹ et la création d'un réseau de travailleurs sociaux (à l'initiative de l'Alpil et de quelques personnes des réseaux associatifs informels sur les questions de l'hébergement d'urgence à Lyon) « Personne dehors ! » qui dénonce le manque de place en hébergement d'urgence à Lyon et les manquements de l'État selon ce constat. Ce réseau se consolide durant l'année notamment autour de la situation d'un ancien foyer d'hébergement, le « foyer des Acacias » où sont hébergées jusqu'au milieu de l'année des familles sans abri (parmi elles, des familles « rom »). Leur prise en charge prend fin avec la fin du plan froid (les mesures hivernales de renforcement des capacités d'hébergement d'urgence) mais, comme la nouvelle loi DALO le précise, les familles hébergées ne peuvent sortir des circuits de l'hébergement que par une proposition « par le haut », sans une orientation vers d'autres solutions d'hébergement ou de logement mieux adaptées (la mise à l'abri est, en ce sens, « un pied à l'étrier »). Entourées par un ensemble de travailleurs sociaux et militants, les familles refusent de quitter leur hébergement sans une autre proposition. Le foyer des Acacias devient, après le départ du gestionnaire des lieux et des derniers employés qui encadraient la vie du foyer, une « occupation sans droit ni titre », un squat comme un autre. Sa particularité, qui rejoint le glissement de paradigme qui s'effectue à ce moment-là, est que les familles sont très diverses (pour être très clair, ce n'est pas un squat de rom) et qu'elles tentent là de faire valoir leur droit par une action d'*opposition* (au sens de droit opposable). Le bras de fer (notamment avec les services de la préfecture) dure tout le reste de l'année. Il est l'occasion de la formation du réseau « Personne Dehors ! ». Le nouveau paradigme, c'est celui qui délaisse la qualification des personnes au profit du seul droit (et le même pour tous). La question des roms (qui est très lourdement posée au moins depuis le travail sur le bidonville de la Soie en 2007, il y a plus d'une année et demi et qui réapparaît encore dans les justifications de la préfecture dans son communiqué de presse, il semble enfin remplacé par la question première, d'après ces militants et travailleurs sociaux (dont l'Alpil fait très activement partie), des problème d'hébergement et de logement : les bidonvilles ne sont pas une affaire de roms, c'est une affaire de logement. En 2007, le 115 hésitait à héberger les roms

1. Plus tard, la FAP utilise un slogan qui illustre bien ce renversement qui est aussi celui du changement de paradigme du non-recours : « ce n'est pas le froid qui tue, c'est la misère ».

qui en faisaient la demande. A la fin de l'année 2008, on dit que les capacités d'hébergement sont insuffisantes et qu'il y a des personnes encore à la rue (qui y demeurent, dans des bidonvilles par exemple, et qui y meurent), malgré la loi et la volonté de résorber toutes les situations d'absence de logement. Entre temps, il y a aussi la transformation des capacités des personnes elles-même à recourir à leurs droits et, en pratique, à solliciter le 115 ou à *manifester* leur volonté d'être prises en charge, ce qui est nettement le cas parmi les familles que je côtoie alors dans les squats et bidonvilles (déjà évoqué plus haut p. 187).

On l'a déjà vu pour le squat de la rue Germain dans le 6^e arrondissement de Lyon au cours de l'année 2008, l'intervention de l'institution (en l'occurrence de la collectivité locale) pour suspendre la procédure d'expulsion (voire même en fait mettre en attente pratiquement l'expulsion en retenant le concours de la force publique) pour des raisons « humanitaires » et d'une manière discrète dans son sens premier (qui n'en dit pas trop, qui est exprimé avec mesure), c'est-à-dire *discrétionnaire* (prendre des mesures en dehors de la législation). Je me rends le 24 décembre dans l'après-midi au squat de la rue du Capitaine Cluzan dans le quartier de la Guillotière. Je ne suis pas à l'aise de m'y rendre, mes précédents passages n'ont pas été très engageants (cf. p. 212). Je dois prévenir les occupants que la Ville de Lyon a accepté de retarder la procédure de péril (police du maire dont il a déjà été question dans la note 1 p. 155) sur ce bâtiment dangereux, ce qui facilite tout de même ma démarche (l'annonce d'une bonne nouvelle doit pouvoir apaiser les occupants fâchés). En arrivant, je croise quelques femmes affairées comme à l'ordinaire (je m'attendais à des préparatifs pour le réveillon de Noël) qui ne font pas vraiment attention à moi. Je monte à l'étage et ne trouve pas grand monde non plus. En redescendant, je confie la nouvelle à une femme que je connais. Elle semble complètement indifférente à la nouvelle et s'étonne même de la possibilité d'une expulsion en urgence, même si elle me montre la poutre qui menace de céder et d'éventrer le bâtiment.

L'année 2008 se termine sur cette nouvelle distance entre les occupants et les institutions et leurs dispositifs. On dit les roms « en marge » : en marge de la société, en marge des dispositifs dans lesquels ils n'émargent pas justement (restrictions d'accès au marché de l'emploi, aux formations, au logement, aux hébergement d'insertion, etc.), en marge de ce qui est institué (de la loi – dans l'illégalité ou dans la clandestinité –, des habitudes « culturelles » de la majorité de la société, etc.) Mais le constat n'est pas complet. La marge est toujours aussi une marge de manœuvre, dans le creuset de laquelle oscille sans cesse une relation faite de proximité et de distance dans un mouvement d'indécidabilité. Le début 2009 est marqué par « le retour de la manière forte » d'après le journaliste de *Lyon Capitale* qui publie dans le numéro de janvier 2009 un long reportage sur « les échoués du jardin des Chartreux ». Dans les mois qui suivent, les deux familles qui restent aux abords du parc sont heureusement relogées dans des logements qui appartiennent à la Ville de Lyon, négociés âprement entre mairie d'arrondissement et mairie centrale dans des enjeux qui dépassent de loin ces deux seules familles (en voici une autre, de distance). Là encore, des décisions discrètes, exclusives, particulières et non systématiques (c'est-à-dire hors des dispositifs qui systématisent des relations et régulent des interactions entre sujets ou entre des sujets et des objets). Si les occupants de squats sont à distance des dispositifs, ils n'en sont pourtant jamais

isolés¹.

6.2.2 Carnet de bal

L'année 2009 est à mon sens fortement marquée par un rapprochement et une *personnalisation* des rapports avec les occupants des squats (en ce qui concerne l'aide que nous tentons d'apporter à l'Alpil et plus particulièrement de ma position de proximité avec les familles et les personnes que je côtoie). Tout le début de l'année est un fourmillement de contacts et de petites interactions avec une multitude de personnes pour des raisons aussi diverses que le parcours de ceux qui me sollicitent pour résoudre tous ces petits problèmes et défaire les éventuels obstacles de toutes les manières qui soient en ma possession. De cette manière on n'est pas loin de la *personnification* des rapports². On vient me trouver et on m'intronise comme le rouage d'un grand mécanisme qui n'est pas seulement celui dans lequel ces personnes seraient prises mais bien aussi celui qu'elles-mêmes mettent en place et dans lequel, à mon tour, je dois « être pris » pour, justement, y intervenir.

Cette année-là est alors pour moi une année extrêmement dense et en même temps assez monotone, non qu'il s'agisse d'une année ennuyeuse mais plutôt une période faite d'une répétition « sans caractère » (précisément : que je ne sais caractériser). C'est là tout le problème sur lequel je m'interroge et que je tente de comprendre, par l'observation minutieuse (ce que me permet ma position à l'Alpil³) des personnes que je rencontre et avec lesquelles je passe beaucoup de temps (une temps découpé mais fait de répétitions) et de nos interactions, pourquoi la situation paraît si complexe et trouble (voire incompréhensible), alors que l'agitation médiatique ne faiblit pas, ni les expulsions qui rendent visible et extraordinaire ou encore répréhensible la situation des roms dans l'agglomération lyonnaise.

Je me mets en tête de dresser ce que j'appelle un « carnet de bal » de toutes ces rencontres, inspiré de celui que tient Grisélidis Real de tous ses clients⁴. Grisélidis Real est une écrivaine qui s'est prostituée et qui a ensuite milité pour la cause des prostituées (« la Prostitution est un Art, un Humanisme et une Science », dit-elle – les majuscules sont d'elle). Elle dit, dans son roman autobiographique *Le noir est une couleur*⁵, qu'elle est « à moitié de sang tsigane ». Elle publie *Carnet de*

1. Dans l'édition en date du 2 janvier 2009 du Monde (édition lyonnaise), un article titre « Le réveillon invisible des roms », parlant des familles du « bidonville d'intérieur » de l'avenue Paul Kruger. Un réveillon « invisible » peut-être, mais des familles et un « problème » extrêmement *visible*, objet de toutes les communications (en ce qui concerne le monde politique comme la presse) et de toutes les projections (en ce qui concerne l'opinion publique). En quelques sorte un même paradoxe irrésolu (ou insoluble?).

2. Je prête une grande attention à la différence de sens entre deux termes étymologiquement proches : *personnalisation* et *personnification*. L'individualisation de l'aide et les rapprochements font que les rapports sont plus personnels (plus singuliers et plus proches) : en ce sens il y a aussi *personnification* des liens entre eux et moi. On vient me trouver parce que je parle roumain et parce que « je connais les roumains » (me dit-on souvent sur les bidonvilles ou les squats, ce qui semble rassurer). Mais c'est aussi une manière qui pose un grand nombre de problèmes et que je n'ai pas vraiment souhaitée, pour cette raison et pour toutes les conséquences que nous allons voir.

3. Jusqu'à celle de l'accueil que je mets en place deux fois par semaine au siège de l'association, dont j'ai commencé à parlé plus haut.

4. Grisélidis REAL, *Carnet de bal d'une courtisane*, Paris, Verticales, 2005.

5. REAL, *Le noir est une couleur*, *op. cit.*

bal dont je m'inspire ici librement du titre mais qui est selon moi un ersatz de carnet ethnographique d'un genre qui demanderait à être développé et travaillé par les socio-anthropologues, où la multiplication des portraits des personnes rencontrées (certainement toujours dans les mêmes conditions ou le même contexte qui n'est dans ce cas-là pas mis en avant), mis bout à bout, donne une espèce de « description dense » (Clifford Geertz), qui est d'un autre type que monographique (je dirais même forcément polygraphique) et qui est à rapprocher selon moi du travail novateur à l'époque de Margaret Mead (dont Grisélidis Real a beaucoup de traits) et Gregory Bateson dans le très célèbre *Balinese character*¹. J'ai l'impression d'être à la disposition d'un grand nombre de personnes qui viennent me consulter et parfois m'utiliser pour toutes sortes de raisons : je suis écrivain public, travailleur social, intermédiaire dans certaines situations, récipiendaire de plaintes et secrets, guichet institutionnel, faux-ami et gardien du temple. J'observe les méthodes de chacun, les manières de faire, d'approcher, de dire ou de ne pas dire. Je fais se croiser de différentes « sources » les « informations » qui n'en sont jamais pour elles-mêmes, mais toujours et seulement à l'aune de mon engagement (volontaire ou non) et de ce que je dois multiplier les questions ou les points de vue. Il n'y a rien de gratuit et chaque action est recyclée dans la suivante pour faire boule de neige (à partir d'un moment, plus rien ne l'arrête, ce mouvement qui m'engage encore plus avant).

L'année 2009 ne semble faire que répéter les précédentes. Je m'habitue (en un sens seulement de la routine, mais en rien dans l'accommodation) à tous ces contacts que je consigne comme une longue liste de choses à répertorier mais sans classement. S'il s'agit en effet à un moment d'ordonner et de classer ces expériences éparées, répétées sans qualificatif, ce sera chose faite à la fin de l'année où je sens que je dois faire un choix et « choisir mon camp ».

Amalia

Je suis contacté par le commissariat de police de Villeurbanne le lundi 5 janvier 2009 par un officier qui semble assez dérouté par le cas d'une jeune roumaine pour lequel il a besoin d'un éclairage, mais peut-être aussi d'une aide. La jeune femme qu'il a en face de lui souhaite porter plainte contre son mari et sa belle-mère pour des violences et « le vol » de sa petite fille. Elle est en larmes et le policier n'y comprend pas grand chose. Je décide de rejoindre le commissariat autant par curiosité qu'inquiétude. Je ne connais pas cette jeune femme. Elle m'explique en sanglot et sans grande clarté qu'elle est privée de sa fille parce que sa belle-mère l'a mise à la porte après qu'elle se soit battue avec son mari. Elle a avec elle un sac en plastique qui semble contenir toutes ses affaires. Le policier est ennuyé parce que l'affaire a tout pour être grave (coups et blessures, enlèvement d'enfant), encore qu'elle ne l'est que parce que cette jeune femme apparaît là dans tous ses états. Je propose au policier que nous prenions, cette jeune femme et moi, le temps de discuter calmement et nous nous installons dans un coin de la salle d'attente. Elle me dit son nom : Amalia. Elle me demande des mouchoirs, que, par chance,

1. Gregory BATESON et Margaret MEAD, *Balinese character. A photographic analysis*, New York, New York Academy of Sciences, 1942. Voir aussi BATESON, « Les usages sociaux du corps à Bali », *op. cit.*

je peux lui fournir. Elle me demande si je suis marié. On arrive petit à petit à discuter, même si à chacune des évocations de sa fille elle se jette en sanglot dans le mouchoir humide qu'elle a à la main, avant de se moucher bruyamment et de reprendre la discussion avec moi. Je vois qu'elle est surtout en colère et qu'elle a du chagrin. Elle veut rentrer en Roumanie et trouver un toit jusque-là (elle a le mal du pays). Elle semble aussi décrire une dispute (je dirais une « simple » dispute) mais pas forcément de coups (elle utilise le verbe « se battre » comme on utilise « se disputer » qu'elle ne connaît d'ailleurs pas en français qu'elle parle très mal à l'aide de quelques faux-amis qui détournent plutôt le sens de ce qu'elle souhaite dire). Elle me paraît moralement blessée (elle n'a pas de blessures physiques) et très fatiguée. Je suis tranquilisé pour une part. Il me semble qu'elle veut porter plainte comme « on se plaint » de quelque chose. Je téléphone au 115 par anticipation pour lui trouver un hébergement pour quelques nuits et la mettre à l'abri mais elle n'en veut pas, sans pour autant savoir quoi faire. Nous fumons une cigarette que je lui offre dehors. Elle est plus calme, toujours hésitante, mais ne souhaite plus porter plainte. Elle veut rentrer chez elle, faute de pouvoir aller jusqu'en Roumanie.

Dans ce laps de temps de près de deux heures, un officier de police est sollicité sur ce cas et s'est inquiété de cette affaire. Il vient nous voir à plusieurs reprises dans la salle d'attente. Lorsqu'Amalia demande à rentrer chez elle, l'officier de police propose de la raccompagner (il me dit qu'il veut voir ce qui se passe à l'adresse qu'elle indique). Je propose de l'accompagner pour faire l'interface même si nous sommes « escortés », ce qui convient bien mieux à la jeune fille. Je ne suis tout de même pas entièrement rassuré. Le problème qu'elle soulève a tout pour être « vrai ». Mais elle n'est pas cohérente, ni sur les raisons du « vol » de sa fille, ni sur son intention de porter plainte (elle ne donne pas de nom ni de moyen de trouver ses agresseurs et sa fille). En matière, il n'est pas possible, avec sa déposition, de constituer une plainte. Et puis je crois retrouver ce que j'ai déjà rencontré par le passé (en particulier sur le terrain de la Soie) : une dramatisation parfaitement orchestrée dans laquelle je me suis déjà plusieurs fois engouffré avant que ne retombe aussi rapidement le vent de la panique et les cris de la colère. Manière que je ne juge nullement mensongère puisqu'elle fonctionne et dit quelque chose de la situation et de sa gestion par les personnes. Seulement voilà, cette manière ne fonctionne que *si on y est pris* (je vais revenir plus bas sur cette expression). Sinon, il n'y a rien à signaler.

Dans ma voiture, elle pleure une nouvelle fois à l'évocation de sa fille qu'elle va retrouver (elle me dit paradoxalement qu'elle ne peut pas la laisser). L'équipage de police nous suit. Nous arrivons devant la porte d'un ancien garage à laquelle elle frappe, entourée des policiers. Je me tiens en retrait. On parle français. Le type qui ouvre et qui doit être le mari de Amalia la regarde désolé, elle qui baisse la tête et marmonne quelque chose que je ne comprends pas. Le type est rassurant. Une vieille femme est un peu plus loin derrière. Les policiers espèrent ne pas avoir à revenir. Le type s'excuse et la porte se ferme sur un espèce de mystère. Je consigne un peu plus tard dans la journée cet incident (au sens que lui donne Roland Barthes, « qui tombe de biais sur les codes »¹) et la manière qu'à eu cette jeune femme naïve et en colère de se plaindre à la seule autorité qu'elle connaissait, nouveau dénuement

1. Roland BARTHES, *Incidents*, Paris, Seuil, 1987.

que pour ma part je ne connaissais pas. Je note dans mon carnet :

Difficulté pour expliquer depuis le début au flic, faire cette médiation impossible du sens implicite et, pour nous, si fragile d'une volonté au coup par coup, « irraisonnée », jamais égale à elle-même.

Monsieur Vladucă

Durant tout le début de l'année 2009, je « démocratise » (au sens premier, je donne au pouvoir de chacun) un « accueil ouvert » à l'Alpil où viennent essentiellement me trouver les roumanophones (qui sont pour la plupart des habitants de squats et tous ceux qu'on a pris l'habitude – et notamment depuis le début de ce travail – de désigner comme « des roms »). Viennent aussi s'ajouter non seulement les personnes que je rencontre à l'accueil plus « classique » à l'Alpil et dont je suis la situation de logement¹ mais aussi le suivi cette fois plus cadré de certaines personnes que je connais depuis plus longtemps. C'est le cas le 7 janvier lorsque je suis contacté par une travailleuse sociale d'un foyer de Gerland (un foyer d'hébergement et de « réinsertion sociale », c'est-à-dire avec la possibilité d'un suivi social de la situation de chaque ménage logé) au sujet de Monsieur Vladucă. Il n'y est pas logé depuis longtemps. Je connais bien le foyer pour y avoir fait entrer plusieurs familles pendant les opérations de relogement du bidonville de la Soie en 2007. Je connais aussi ce Monsieur, mais pas aussi bien que d'autres. Je l'ai vu plusieurs fois à l'Alpil et nous avons même travaillé sur un CV, raison pour laquelle cette travailleuse sociale me sollicite, également pour tirer au clair le parcours (pas seulement professionnel) de cet homme.

Je ne suis pas très à l'aise avec Monsieur Vladucă. Il m'a été orienté dans l'année précédente presque comme une demande de faveur et seulement parce que je parle roumain (et lui très peu français). Je sais peu de choses sur lui, je ne l'ai jamais rencontré dans un squat, en quelque sorte nous n'avons pas (encore) d'histoire commune. Il est grand, assez beau, plutôt costaud, habillé toujours avec style (chaussures de sport de la même couleur que l'imprimé de son T-shirt), bien coiffé et à l'aise. Je n'ai pas vraiment l'habitude de tant d'aplomb et d'éclat. Ceux que je retrouve sur le terrain ou au bureau sont petits ou gros, foncés de peau, parfois tout aussi coquets mais moins à l'aise. Il ont les traits tirés, des mines graves et montrent des signes de faiblesse (soit que leur situation est critique, soit qu'ils se laissent émouvoir par pudeur ou par trouble). Monsieur Vladucă est dur. Il sait ce

1. L'Alpil, qui est une association généraliste sur les problématiques liées au logement, reçoit environ 3000 ménages par an dans le cadre d'une permanence tournante (que nous nous partageons entre salariés). Une fois par semaine, je tiens cette permanence au côté de quelques autres collègues. Ce qui m'engage aussi dans un travail de suivi avec des personnes qui nous sollicitent et que j'ai rencontrées durant ce temps d'accueil, qui est différent du temps d'accueil des roumanophones bien plus fréquent. Il n'est pas inutile de bien insister sur la séparation de ces deux accueils qui ne sont pourtant pas très différents dans le fond, mais l'un est une permanence d'accueil impersonnelle, l'autre une permanence où on vient me trouver personnellement ; l'un est une permanence livrée au hasard des rencontres, l'autre est un temps ouvert à un type de personnes ; l'un est un temps cadré sur lequel l'Alpil communique (les travailleurs sociaux savent qu'ils peuvent orienter des personnes vers nous par exemple), l'autre est un temps que seul le bouche à oreille a forgé, etc.

qu'il veut même s'il a cette posture attentiste et un peu distante. Je le distingue en tous les cas du reste des personnes que je retrouve, elles, presque chaque semaine depuis que je travaille à l'Alpil (et jusque pour certains lorsque j'étais à Médecins du Monde).

En avril de l'année précédente, la situation au foyer Yves Farge a bien failli dégénérer. En cause, une dispute entre trois familles d'un même étage : Monsieur Vladucă et sa femme, qui n'y étaient d'ailleurs pas installés depuis bien longtemps, le couple Slăniceanu et le couple de Lidia et Nicuță. La dispute a en particulier opposé les Vladucă au couple de Lidia et Nicuță. Les Slăniceanu ont vraisemblablement dû choisir leur camp, même si je connais la sagesse de Monsieur Slăniceanu mais peut-être aussi la véhémence de sa femme. . . La responsable du foyer convoque une réunion à laquelle je suis invité à participer. Monsieur Vladucă me reçoit froidement et refuse de me serrer la main. Le conflit a débuté sur fond de sentiment de différence de traitement. Monsieur Vladucă me reproche d'avoir parlé de lui en négatif et d'avoir induit un plus mauvais traitement que les autres. On compare le nombre et l'emplacement des chambres des uns, la musique tard le soir des autres et les connivences de certains. Je suis littéralement pris à partie. C'est même Lidia qui commence par me défendre (Monsieur Vladucă pense que j'ai parlé en mal de lui à Lidia). Je ne suis pas à l'aise et soutiens avec peine le regard féroce de Monsieur Vladucă qui m'impressionne. Et puis la situation se calme, la responsable fixe une nouvelle fois les règles. Les Vladucă ont gagné, ils vont être transférés dans un autre bâtiment qui a la réputation d'être plus agréable à vivre (et il est vrai que les chambres sont un peu plus grandes). D'après les habitants du foyer, les familles qui y vivent jouissent d'une sorte de statut plus avantageux. . .

Une autre famille roumaine y est installée depuis plusieurs années. Je rencontre régulièrement l'un des fils, Denis (prononcé à la roumaine, « *Dénisse* »), pour l'aider à faire son CV (ce qui n'est pas du tout dans mes prérogatives, mais je le fais en réponse à l'aide qu'on m'apporte dans d'autres cas). Il s'agit d'un jeune homme de 18 ans qui a certainement passé, au moment où je le rencontre, plus de temps en France qu'en Roumanie. Il parle très bien français et connaît surtout des mots d'argots¹. Il est plutôt réservé, attentif et observateur, toujours discret et volontaire. Il vient du sud de la Roumanie, comme les Vladucă, comme Lidia et son compagnon, comme les Slăniceanu. On me l'oriente parce que depuis 2007 et le travail à la Soie, nous avons, à l'Alpil, réussi à nouer des liens privilégiés avec l'AFPA pour faire entrer, d'une manière souvent gracieuse, quelques personnes pour une formation en maçonnerie. Denis n'a jamais travaillé, n'est pas diplômé, n'a pas un bon niveau scolaire (tout au plus le niveau 6^e) et a toujours été en marge de la société en général (mais très pratiquement) : il n'a pas d'amis autres que les roumains qu'il côtoie depuis toujours (la famille et les amis de la famille) et ceux qui habitent dans le foyer (toujours de manière temporaire d'ailleurs et qui sont plutôt des gens dont il se méfie), ce qui représente tout de même son ouverture sur le monde. Il ne va que rarement dans le centre-ville, il accompagne plutôt ses cousins à Carrefour Vénissieux qu'il connaît bien ou dans les périphéries où se trouvent les squats et les déchèteries. Il n'a pas vraiment d'argent de poche mais il a toujours de vieux lecteurs de musique à échanger. Je ne l'ai jamais rencontré dans

1. Je parle français avec lui, avec plaisir et soulagement. Mais il est l'un de ceux qu'on m'oriente systématiquement parce qu'il est roumain.

les bidonvilles ou les squats et il ne ressemble en rien, lui non plus, aux personnes que j'y rencontre. Il est en outre bien plus à l'aise que les couples des étages du grand bâtiment d'à côté. J'ai, à un moment donné, voulu aborder la situation des squats avec lui mais il n'a jamais vraiment voulu en parler, comme par pudeur et l'envie de changer de sujet en disant qu'il n'en savait rien.

De toutes les manières, je commence à constater que plus les familles s'isolent les unes des autres volontairement et plus leur situation, selon les critères normaux (qui « normalisent »), s'améliore. Au contraire de Denis et sa famille ou encore des Vladucă, les familles que je rencontre dans les squats et les bidonvilles et qui vivent en nombre dans des lieux misérables et exigus (même les plus grands bidonvilles dans les plus grands espaces où la promiscuité est généralement grande, cf. le premier chapitre de ce travail) connaissent des situations généralement précaires et complexes.

L'autre élément que je découvre, c'est la spécificité des situations des trois familles. Cette fois, tout s'inverse : dans leur « normalité » (des situations qu'on dit « normalisées »), voire dans leur « banalité », chacune des situations de ces familles apparaît d'autant plus singulière.

Lidia

Lidia et Nicuță habitaient sur le bidonville de la Soie quand ils se sont vu proposer, assez rapidement après le début des opérations de relogement, une chambre dans ce foyer de Gerland. Ils n'ont pas d'enfant à charge, ce qui rend alors leur hébergement plus simple et plus rapide (plus grande capacité des foyers en chambre pour couple). Il faut dire aussi que Nicuță a entre-temps eu la possibilité d'avoir un emploi en Contrat à Durée Indéterminée (CDI)¹ dans une grosse entreprise de travaux publics (dans le cadre de la prospection que nous réalisions pour la mission sur le bidonville). Depuis lors, Lidia vient me trouver à l'Alpil très régulièrement. Je vais ainsi suivre tout son parcours au foyer, de son installation à son relogement (je quitte l'Alpil alors qu'elle n'a pas encore déménagé).

Quelques temps après leur entrée dans le foyer, Lidia va être la révélatrice d'un problème qui aurait pu rester plus longtemps encore dans l'ombre. C'est à partir de là que je vais commencer à voir Lidia régulièrement à l'Alpil et qu'elle me considèrera comme « référent » ou « point de repère » concernant un ensemble de questions auxquelles elle se trouve confrontée. Il se trouve qu'au tout début des relogements de la Soie, le foyer Yves Farge met à disposition de l'opération un étage entier (10 chambres). Peut-être peut-on reconnaître là aussi une « erreur de jeunesse » du foyer (au même titre que les hésitations du 115 en 2007 face aux demandes autonomes des familles roms qui sont nouvelles pour l'époque), qui n'a probablement pas anticipé que ce serait ni nécessaire, ni particulièrement productif. Ce qui s'est observé par la suite sont de grandes difficultés à gérer des familles qui avaient eu l'habitude de vivre – mais surtout de subir – une très grande promiscuité, alors que le fait de les séparer et de les isoler les unes des autres a pu favoriser des contacts inédits avec d'autres familles et permis que chacune fasse son propre parcours (fait d'essais et d'erreurs bien-sûr).

1. Fait très rare : ils étaient deux seulement à avoir trouvé un emploi pérenne à l'issue du travail sur le bidonville, à mi-année 2007.

Une dispute éclate quelques semaines après les entrées dans le foyer. Le couple de Vlaicu et Sorina, qui est donc hébergé à cet étage, est accusé par les autres familles (d'une manière très violente par Lidia qui prend la tête de la fronde) de faire du bruit toute la nuit et de faire venir d'autres familles pour se doucher et utiliser les toilettes (communes à l'étage avec des « tours » pour en faire le ménage et celui du couloir et de la cuisine). La première des plaintes a été celle de la responsable du foyer qui est d'abord venue me trouver pour dire que les familles ne s'entendaient pas. Finalement, après avoir passé du temps à entendre chacun des couples, j'ai fortement soupçonné Vlaicu de s'enivrer à l'excès et de battre sa femme. Lidia en avait très peur mais elle n'a pas voulu prendre le risque de dénoncer Vlaicu. On le verra plus loin mais il est une règle d'or chez les roms (du moins dans ces contextes) que de ne jamais parler de quelqu'un d'autre que soi-même pour ne pas être engagé dans une affaire qui n'est pas la vôtre. Un ou deux jours plus tard, la responsable du foyer m'appelle pour me dire qu'elle a délivré un « avertissement » à Vlaicu après avoir retrouvé Sorina blessée (qui n'a qu'à demi mot admis avoir été battue). Finalement, c'est Vlaicu qui décide de partir. Sorina a hésité un peu mais elle a suivi son mari.

Tout à l'opposé du couple Vladucă par exemple, Vlaicu et Sorina sont installés dans une chambre au fond du couloir et y vivent les quelques premiers jours d'une manière très discrète et presque invisible. Vlaicu est un homme d'une cinquantaine d'années un peu renfrogné et inégal. La plupart du temps, il est plutôt inerte et apathique. Quand je lui parle, il me laisse l'impression confuse qu'il ne m'a peut-être pas compris. Et puis la minute d'après il est à discuter à bâton rompu avec les siens. Sa femme fait sans cesse le lien. Une grosse dame avec un de ces habituels fichus sur la tête, affable, trop polie, ampoulée même avec des manières rustres. Vlaicu et Sorina viennent « de la campagne ». Ils sont comme « parachutés » ici et ne semblent « s'en sortir » que parce qu'ils sont liés à une communauté d'interconnaissances. En dehors, au fond de ce long couloir qui dessert plus d'une dizaine de chambres de petite taille, le couple se fait d'abord très peu entendre. En fait, cette discrétion n'est pas forcément volontaire et cache plutôt une première difficulté pour trouver ses repères et son fonctionnement dans ce nouvel environnement du foyer pas particulièrement évident (règles de vie, fonctionnement collectif, promiscuité, etc.). En fait, les voici isolés dans leur fond de couloir, si bien qu'après à peine une semaine de vie au foyer, ils y invitent de la famille (qui, pour certains, sont encore installés sur le terrain de la Soie). S'en devient des passages incessants, les invités passent des journées entières dans la chambre du couple qui devient le lieu de beuveries bruyantes sur fond de musique populaire de plus en plus forte. Les douches et toilettes sont utilisées et laissées dans un état de plus en plus grande saleté. S'en devient insupportable pour les voisins de l'étage et des disputes éclatent. Elles n'éclatent cependant nullement quand la chambre du couple est pleine d'invités mais au moment du ménage (généralement le matin) ou des repas (le soir), elles aussi dans une sorte de discrétion. Ce sont des moments durant lesquels l'équipe d'animation du foyer n'est plus en poste et ce sont les gardiens de nuit qui font leur rapport (ce qui ajoute du trouble aux querelles). Il y a une sorte de silence qui entoure les conflits, comme si ce qui est négatif ou qui engage des responsabilités (à déterminer ou à justifier) ne doit pas apparaître. Si bien que lorsque je discute du grabuge avec Lidia, elle ne me dit rien qui puisse me faire comprendre ce qui

se passe *vraiment*. Mais ce qu'elle me dit est « vraiment » ce qu'il en est de la situation.

Il y a enfin le problème avec les Vladucă. Lidia vient me trouver avant même que la responsable du foyer ne convoque la réunion avec toutes les familles de l'étage en cause. Elle n'aborde pas vraiment le sujet frontalement mais elle me dit qu'il y a des problèmes avec les autres familles : bruits, saleté des toilettes et en général propreté des espaces commun, etc. Elle me laisse cependant entendre qu'elle ne s'entend pas avec les Vladucă, qu'ils ne participent pas au ménage et se mêlent sans cesse des affaires des autres.

Nicușor Caldaru

Au milieu du mois de janvier 2009, je fais le point avec mes collègues sur la situation des squats que nous suivons. Nous faisons d'abord l'inventaire des procédures d'expulsion. Je viens d'avoir la confirmation par une personne de la Ville de Lyon que les occupants du bidonville de l'avenue Berthelot, en face du nouveau cimetière de la Guillotière, ne sont pas encore sous le coup d'une procédure d'expulsion. Ce bidonville se cache derrière des palissades de chantier, entre deux bâtiments voués à la démolition, comme celui qui a laissé place à cet espace vacant occupé depuis l'automne dernier par des familles du terrain du BUE à Saint-Priest et d'ailleurs encore. Le terrain étant limité en taille, pris en tenaille entre deux murs, les familles ne sont pas très nombreuses mais les cabanes sont assez serrées les unes contre les autres. Je visite le terrain dans les jours qui suivent et je rencontre là le vieux Nicușor Caldaru, un homme que je connais depuis la Soie et dont je me souviens en particulier de la gouaille et des colères. Durant les opérations autour du bidonville de la Soie, il a été hébergé un temps dans un foyer de Meyzieu où il avait fait venir son fils en catimini et s'en était fait exclure avant d'y être réintégré dans la cadre d'un hébergement d'urgence via le 115 (le paradoxe des différents moyens d'accès et des lignes budgétaires qui les commandent), avant d'en partir de nouveau à la fermeture du foyer. Il était rentré en Roumanie, revenu, hébergé de nouveau puis reparti encore (peut-être une nouvelle fois en Roumanie). Je le retrouve là un peu avec surprise. Il me saute littéralement dessus et se met à me crier après en demandant ce que je pense de « tout ça » (il montre autour de lui mais il parle de sa situation). Il me regarde avec ses yeux vert olive fou de colère, à mesure que je me décompose et ne sais quoi dire (ce qui semble lui donner raison, d'autant qu'un petit groupe de jeunes hommes du terrain s'est rassemblé autour de nous).

Nicușor Caldaru a près de 60 ans lorsque je le rencontre. Il en fait au bas-mot 10 de plus. Un ton roque de gros fumeur qui porte, le nez bouché qui exalte le son cavernieux de sa voix et quelques chicots sur des gencives vides, il est plutôt bavard et assez vif même s'il montre, de temps en temps, quelques signes de fatigue (il s'assoie dès qu'il trouve une chaise ou un appui). Il connaît des problèmes de santé assez graves sur le bidonville de la Soie, où il est pris en charge par Médecins du Monde et hospitalisé plusieurs semaines avant d'y revenir avec un gros bandage autour du cou et quelques kilos de moins. Il est hébergé en foyer pour cette raison mais n'y reste pas très longtemps et fait des aller-retour qui le font disparaître puis réapparaître à plusieurs reprises. Il me dit souvent qu'il souhaite travailler

mais se désole de ne pas pouvoir à cause de son état de santé, s'en justifie-t-il. Nicușor Caldaru est un de ceux qui n'est en France que pour se soigner et suivre ses fils, dont il parle sans cesse et que je rencontre lorsqu'il est mis dehors du foyer où je le fais entrer quelque semaines plus tôt. Mais les soins qu'il vient trouver le placent dans une posture sans véritablement d'issue à cette époque où l'injonction de « s'insérer » passe essentiellement par le travail.

Dans le même temps, nous faisons également le point avec mes collègues de la situation de l'occupation des garages de l'avenue du Docteur Rebatel au coeur du quartier résidentiel de Montplaisir. Entre deux immeubles longeant cette petite avenue secondaire, des anciens garages à voiture en arrière-court, laissés à l'abandon avant démolition, abritent une famille qui est, elle-aussi, bien connue de l'Alpil. Casian, sa femme et leurs quatre enfants occupent un de ces garages et utilisent deux autres espaces mitoyens pour entreposer quelques affaires récupérées. Casian a installé un poêle à bois de sa fabrication pour lequel il a dû percer le toit du garage pour y faire passer le tuyau d'évacuation des fumées. L'installation de la famille y est très sommaire. Casian est un homme au visage très doux. Ses sourcils et les plis de son front pointent le haut de sa tête, ce qui a même tendance à lui donner un air triste qui semble convenir à l'observation de sa situation. Sa femme ne parle pas un mot de français mais elle est très volontaire pour s'expliquer avec les mains et vous froter l'épaule avec sympathie et satisfaction. C'est un couple très attachant qui a décidé de se tenir à l'écart pour mieux « s'en sortir » (on pourrait presque dire littéralement). Je suppose sans en être sûr qu'il n'ont pas beaucoup de famille sur Lyon. D'ailleurs, après qu'un ensemble de démarches et de sollicitations aient été réalisées autour d'eux, qu'un comité de voisins se soit spontanément constitué, notamment à la suite d'une descente violente et sans raison de la police (dont ont été témoins les voisins), après que le maire et ses services se soient saisis du dossier et fait valoir la cause de la famille directement auprès du préfet¹, après que des militants se soient arrangés pour se procurer du bois et des légumes auprès d'un exploitant de la campagne environnante, Casian me fait savoir qu'il a pris la décision de partir s'installer à Marseille pour rejoindre de la famille. Le 6 avril, une réunion autour de sa situation est prévue à la Maison du Rhône (MDR) du secteur. Je l'annule dans les jours qui la précède, après avoir discuté avec Casian. Il m'explique que le frère de sa femme est installé dans un squat à Marseille depuis « plusieurs années », que c'est « légal », qu'il travaille dans le bâtiment et qu'il a du travail pour lui aussi. Il paraît un peu embêté. Il sait toute la mobilisation autour de sa situation. Mais il a peur. Une maison à côté des garages vient d'être démolie (bruit, poussière et proximité du chantier ont raison de son calme). La police passe très régulièrement. Il n'y a toujours pas de procédure d'expulsion pour cette occupation au moment où Casian part en direction de Marseille, le 13 avril. Il appelle une militante le soir pour dire qu'il est bien arrivé.

Gabriel Tican

Durant les accueils que je mets en place à l'Alpil pendant les heures d'ouverture pour la domiciliation, je rencontre un jour un homme que je ne connais pas encore

1. Ce dont rend compte un encart dans *Le Progrès* du 26 février 2009 : « Famille roumaine dans un garage : la mairie "cherche une solution". ».

et dont le visage et la manière de se présenter me sont elles aussi très étrangères. Il est roumain, il vient expressément me trouver (on lui a parlé de moi et il connaît mon prénom – il dit comme les autres « Monsieur *Tôma* » à la roumaine). Il vit « dans un camion » quelque part à Caluire avec sa famille. Il s'appelle Gabriel Tican, un nom qui m'est tout-à-fait inconnu. Il me fait penser aux familles qui occupaient le jardin des Chartreux un peu plus tôt dans l'hiver, ce qui a plutôt tendance à m'inquiéter (la crainte sans cesse de retrouver des personnes dans des situations extrêmes). Comme le type me met en confiance, je lui demande de m'emmener sur son lieu de vie pour constater les conditions dans lesquelles cette famille est installée. En vérité, ce n'est pas vraiment sa demande. Il vient me trouver parce qu'il a entendu parler des évaluations d'entrée à l'AFPA que le bouche-à-oreille a tendance à déformer en possibilité d'accéder à un travail. J'évacue peut-être un peu trop vite cet aspect de sa demande pour ne m'intéresser qu'à celui de son installation. L'accès au travail n'est pas de mon ressort. Quant aux évaluations pour intégrer une formation à l'AFPA, ce ne sont que des évaluations du niveau de langue et des connaissances, en vue d'une orientation sur une formation si il y a des financements et des places. Comme pour d'autres demandes, le principal obstacle est le temps long et la rareté des réponses.

Nous partons de l'Alpil jusqu'à sa voiture. Il a garé une vieille Citroën AX sur un trottoir des quais du Rhône. Elle est pleine d'outils, de câbles et de ferraille. La batterie de la voiture est posée sur le siège passager et je la garde entre mes jambes durant le trajet. Nous arrivons sur un parking d'hôtel sur le bas de Caluire, près des échangeurs du périphérique. Il a garé un camping-car tout au fond du parking, dans un recoin discret. Il a aménagé un espace devant l'entrée du camion. Il me présente à sa femme, son fils et sa fille qui révise ses mathématiques allongée sur la banquette qui doit lui faire office de lit dans le renforcement au-dessus du poste de conduite. Tous sont très souriants et polis, un peu gênés de la situation. Gabriel Tican m'explique comment ils s'organisent et comment ils vivent. Je comprends qu'il tient à son indépendance. Il ne souhaite que de pouvoir se débrouiller seul et ne rien demander à personne. Mais dans sa situation, il est sans cesse obligé de passer par des demandes longues et compliquées par l'intermédiaire d'assistantes sociales ou de guichets administratifs divers. Il vit de la revente de vieux fer. Il récupère dans son AX, parfois avec l'aide de son fils (qui n'a cependant pas encore l'âge de travailler), des vieux électroménagers qu'il démonte ensuite pour en trier les matériaux. Il me montre toutes les factures que lui produisent les entreprises qui lui achètent les métaux qu'il récupère et trie. Il a voulu obtenir des « papiers » pour régulariser sa situation mais on lui dit qu'il n'y a pas droit. En fait, ce n'est pas vraiment qu'il n'y a pas droit, c'est seulement qu'il n'en a pas « besoin » dans sa situation, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de « papier » qui corresponde à sa situation. Sauf qu'en effet, partout où il s'adresse (à la sécurité sociale, à la CAF, etc.), parce qu'il est « étranger », on lui demande un titre de séjour ou quoi que ce soit qui ne soit pas sa seule carte d'identité roumaine, quelque chose qui fasse le lien, la traduction dans le langage administratif qu'il a une identité et une existence en France. Or, Gabriel Tican est européen. Le droit à la libre circulation sur le territoire de l'Union européenne s'étend à la « libre résidence », si on veut bien vulgariser l'explication, dans la mesure où le voyageur européen possède les moyens de cette résidence, c'est-à-dire qu'il a du travail (dans ce cas il est redevable de

cotisations et d'impôts qui lui permettent ensuite d'ouvrir des droits sociaux en France) ou l'argent nécessaire pour s'établir dans un logement, vivre et vaquer à ses activités (tant qu'elles sont légales) sans ne rien demander à personne (dans ce cas il n'a aucun droit social – allocations familiales, sécurité sociale, logement social). Malgré ses factures, Gabriel Tican est dans ce deuxième cas, ce qui est pour lui une injustice. Selon lui, il travaille en France et il est normal qu'il puisse avoir d'autres droits sans complications. Il n'est pas non plus dupe. Il sait qu'il ne faut pas trop en demander.

Matei Napa

Matei Napa est probablement un de ceux que j'aurai le plus vu à l'Alpil. Je le rencontre une première fois durant l'année 2008. Il squatte le rez-de-chaussée d'une ancienne boutique sur les pentes de la Croix-Rousse (quartier au centre de Lyon). Il a eu le temps de se faire connaître. Il est à Lyon depuis 2003 et a certainement connu tous les dispositifs d'aides sociales possibles. De nouvelles sollicitations sont mises en œuvre auprès d'un ensemble de partenaires (bailleurs, élus, associations) pour que cesse ce parcours chaotique et à ce point inutile. C'est à ce moment que je « récupère le dossier » de ce monsieur, comme on dit.

A partir de là, Matei Napa vient me trouver à l'Alpil à la moindre permanence que je tiens. Lorsque je n'y suis pas, il attend tout de même parfois de longs moments pour ne pas perdre l'occasion de mon éventuel retour. Il prend au contraire soin de ne pas trop me téléphoner. Son insistance en fait vite, d'entre les personnes que je « suis » à l'Alpil, celle qui se montre être la plus habile : Monsieur Napa a une connaissance redoutable des circuits de l'aide sociale, il me donne les contacts de plusieurs travailleurs sociaux avec intelligence de l'utilité des connexions, si bien que nous arrivons conjointement à le faire entrer dans un foyer en marge de tous dispositifs et en ajustant des financements qui ne sont pas tout-à-fait disponibles pour ce genre d'opération.

Parmi les tentatives pour le faire accéder à une solution de logement, nous organisons d'une manière tout-à-fait originale une rencontre entre la représentante d'un bailleur social et Matei Napa accompagné de sa femme. Le but de cette réunion est de convaincre le bailleur que monsieur Napa doit pouvoir être relogé comme n'importe qui mais que sa situation est urgente et peut mériter un examen particulier. Hélas, durant la rencontre, Matei Napa ne cesse de se présenter comme un pauvre homme sans moyens, il grimace et se lamente en demandant de l'aide (mais ne demande pas à être logé), ne parlant que de la maladie de sa femme et de ses difficultés. Je ne le connaissais pas sous ce jour. Il est stressé et énervé. Je réalise qu'il n'a pas idée de devoir mettre en avant ses qualités et non ses difficultés pour attirer l'attention de cette dame qui cherche à voir en lui le meilleur des locataires. A l'habitude, Monsieur Napa a beaucoup d'atouts, il sait très bien se comporter avec tous les agents des services sociaux qu'il rencontre à longueur de temps, il sait parfaitement se comporter avec moi et se montrer (sans finalement en être conscient) sous un visage actif et entreprenant, débrouillard et habile.

A partir de la deuxième moitié d'année 2009, il trouve en moi une ressource supplémentaire contre ses déboires administratifs, parce que dans nos discussions répétées, je tente de comprendre son état civil un peu compliqué. Je me prends

même, pour que nous soyons bien au clair, à dessiner des schémas avec lui et mettre le résultat de cette petite enquête par écrit. Si bien qu'à plusieurs reprises, dès qu'une difficulté se pose entre ses différents patronymes entre papiers d'identité et certificats de naissance, il vient me demander d'envoyer un courrier pour expliquer concrètement ce qu'il en est.

Il se trouve que Monsieur Napa est né Dimitru (il a un certificat de naissance sur lequel il prend le nom de son père). Il vit avec une femme avec laquelle il n'est pas marié. Au moment où je les rencontre, celle-ci est enceinte et donne naissance à un petit sur le certificat de naissance duquel est inscrit le nom de naissance de son père, Dimitru. Or, Matei Napa n'a plus de papiers d'identité avec ce nom. Il y a quelques années, il s'est marié avec une femme en Roumanie et a pris son nom à elle : Napa, en étant aujourd'hui séparé mais pas divorcé. La démarche la plus complexe est alors de faire rectifier le certificat de naissance de son fils pour qu'il puisse voyager avec lui sans problème. En dehors de cette démarche, il vient me trouver dès qu'il y a un besoin de donner une explication. Le problème est encore un peu plus embrouillé, car sa concubine a fait la même chose : née Dragea, elle prend le nom de l'homme qu'elle épouse quelques années auparavant et dont elle n'est au jour de la naissance du petit toujours pas divorcée. J'ai pour ma part mis un petit moment avant de comprendre, puis quelques mois avant d'apprendre incidemment que de telles pratiques permettent justement de perdre l'administration en Roumanie, d'autant que parfois des certificats peuvent s'acheter...

Marcel et Viorica

Entre novembre et décembre 2009, je visite Marcel et Viorica dans leur coquet squat de la rue Paul Péchoux à Villeurbanne. Il s'agit d'un petit immeuble de deux étages à l'abandon (vraisemblablement en attente de travaux). Mis à part l'entrée qui est très dégradée et tout le second niveau proche de la ruine, tout le premier étage est en parfait état d'habitation, où est donc installé ce ménage qui m'accueille très sympathiquement les jours de mes visites. C'est un des premiers squats que je connaisse qui me fasse penser à une habitation normale. Il n'y a rien, dans cette appartement du premier étage, qui fasse penser à une occupation précaire. Je suis accueilli dans le salon, en face d'une immense télévision sur laquelle des fleurs en plastique sont posées, assis sur un large fauteuil (probablement la meilleure place bien en face du téléviseur) et Viorica me sert un café et un grand verre de soda à ras bord qu'elle pose sur la petite table en face de laquelle Marcel me regarde en souriant, pour vérifier avec plaisir que je suis bien installé et satisfait. Il me pose une série de questions sur l'occupation, le jugement qui a eu lieu un peu rapidement en septembre, l'absence paradoxale de délai et la plus cruciale : « qu'est-ce que je fais, moi, si je suis expulsé, en plein hiver avec des enfants qui vont à l'école ? ». Nous prenons tout de même le temps de faire ensemble une série de dossiers de demande d'hébergement qui ne sont en rien une garantie d'être relogé lorsqu'il faudra quitter les lieux, mais Marcel et sa femme, qui ne savent ni lire, ni écrire, et qui ne font pas la différence par exemple entre le palais de justice et la préfecture (d'autant que les termes sont des « *faux amis* » en roumain), me regardent évoluer dans ces pages avec un mélange d'admiration et d'espoir que je ne peux empêcher.

Voilà l'inédit de la situation : cette fois, Marcel, qui a suivi le travail sur le

bidonville de la Soie, vois que je m'occupe de lui, et de lui seul (contrairement à ce travail de grande ampleur dans un bidonville de près de 500 personnes). Pour ma part, je crains bien plutôt l'issue dramatique de la situation. Plus aucune possibilité de solliciter l'intervention de l'autorité publique. Le propriétaire n'a rien voulu entendre de la proposition de bail temporaire en l'attente d'une autre solution pour cette famille. Les dossiers que je remplis avec Marcel vont demander du temps et ne sont pas porteurs d'autant d'espoir que veut bien y placer Marcel.

Lors d'une de mes visites de routine (pour voir si tout va bien et évoquer les dernières évolutions de la situation), Marcel, alors que je m'apprête à prendre congé, me met dans les mains un sac en plastique dans lequel apparaît une petite boîte rectangulaire et noire, qu'il m'invite à ouvrir sans non plus en faire cas. C'est un téléphone portable tout neuf dans sa boîte. Marcel me dit qu'il est « *original* » (en roumain, ce qui signifie que ce n'est pas une copie) et qu'il a la facture, qu'il l'a achetée à la Guillotière, se plaît-il à me dire. Je refuse d'abord vivement qu'il m'en fasse cadeau, je lui dit qu'il n'a pas à faire ça et que je n'en ai pas besoin. Je me risque même à lui dire que je n'en ai pas non plus besoin « pour faire des dossiers », ce qui l'amuse et le fâche à la fois, avant qu'il ne me réponde que si je ne le prend pas, il le jette par terre et le casse. Je repars un peu penaud mais touché avec mon cadeau¹. Il reste pourtant que d'une relation sympathique se profilent aussi un certain nombre d'attentes et d'idées préconçues (mutuelles) qui compliquent le simple geste du don de téléphone. Marcel est dans une situation difficile qui va d'ailleurs « mal finir », puisqu'il est expulsé le 4 décembre en toute discrétion². Il se retrouve sans autre solution que d'aller s'installer dans un nouveau squat dont il est expulsé sur-le-champ dans le délai de flagrance et qu'après quelques jours en hébergement d'urgence il tombe gravement malade (son état de santé est déjà bien mauvais à cette période) et est hospitalisé, ce qui complique d'ailleurs la situation de sa femme qui reste quelques jours sans son mari en hébergement d'urgence, ce qui la fragilise d'autant. Nous sommes en sympathie (ce que je vais tenter d'interroger par la suite et jusqu'au terme de ce travail) mais rien d'autre que cette situation critique ne nous rapproche.

Cette expulsion, que j'apprends par la presse avant de retrouver la trace de Marcel dans le nouveau squat dans lequel il ne passera qu'une seule nuit, m'atteint profondément. Elle est à l'image des événements des derniers mois moins marqués par l'annonce de la fin de la MOUS que de son abandon avant même toute décision. L'expulsion de ce couple très ordinaire (que *le Progrès* de manque cependant pas de désigner comme une « famille Rrom ») de cet appartement lui aussi si ordinaire montre l'absence de tout espoir, au contraire de celui dont me charge Marcel avec son cadeau. A l'instar de mes collègues à l'Alpil, nous ressentons un lourd démenti :

1. Comme je n'en ai alors pas l'utilité, je le propose, de retour à l'Alpil ou m'attend une dame qui vient d'être expulsée de chez elle, qui n'a pas le sous et qui n'a pas accès au garde-meuble où sont stockées toutes les affaires du logement qui lui a été retiré. J'ai passé plusieurs jours à essayer de la joindre avant de la recevoir ce jour-là à l'Alpil. C'est l'occasion et elle s'étonne de mon offre. Je fais comme Marcel, je lui dit qu'il est neuf et que j'ai (vu) la facture, que c'est un monsieur très gentil mais en difficulté de logement comme elle qui a pensé que je pouvais en avoir besoin. C'est le cas, j'ai besoin de pouvoir la joindre alors je lui donne à mon tour.

2. La mairie, interrogée par un journaliste du Progrès, « n'a appris que le jugement avait été exécuté qu'une fois les événements passés ». Article du Progrès du 5 décembre 2008, classé aux « faits divers ».

nous subissons l'échec d'un projet dans lequel nous nous sommes engagés à fond.

Octavian

Courant janvier 2010, à la veille de mon départ de l'Alpil, je suis affairé durant un de ces accueils ouverts dont je tiens permanence les après-midi de domiciliation. Des éclats de voix se font entendre à l'accueil et une collègue vient me trouver en me demandant de venir prestement. A peine arrivé dans le hall qu'un homme à la tête d'un petit attroupement m'interpelle vigoureusement. J'ai d'abord de la peine à comprendre les raisons de sa colère mais il me parle d'Octavian et me désigne une femme que je ne connais pas mais qui montre de sévères traces de coups sur le visage et un œil au beurre noir assez gonflé. Je tente de garder mon calme mais je suis très déstabilisé. Ce grand gaillard plutôt menaçant pousse la femme blessée face à moi. Tout en vociférant, elle débande ses pansements pour me montrer ses plaies boursoufflées. Je commence à comprendre qu'Octavian en serait d'après eux l'auteur et toute la clique semble me tenir pour responsable de ses actes parce que notamment on me parle de « mon » Octavian avec un pinçant sarcasme. Je leur demande de se calmer et les invite à s'installer tranquillement dans la cuisine qui jouxte mon bureau où il y a une grande table et qui est à l'écart du hall où il y a à ce moment-là une foule tout-à-fait silencieuse qui me laisse l'impression d'assister à la scène avec la même terreur que moi. Assis à cette grande table, je suis assailli de reproches et tenu clairement pour responsable de la bagarre qui aurait opposée Octavian et ses fils à cette pauvre dame qui faisait la manche au moment où ces derniers l'auraient passée à tabac. On me donne des détails terrifiants de l'altercation. Octavian était « armé d'un couteau », qu'un des fils a tenté de lui « arracher un oeil avec une petite cuillère », qu'on lui a « arraché des poignées de cheveux » avant de lui les raccourcir nettement à l'aide du couteau mentionné (elle enlève son fichu pour le prouver). On lui a promis de la « tuer » pour de bon s'il s'avérait qu'ils la recroiseraient. Je n'ai bien entendu pas cherché à discuter de la véracité de ces propos. Je demande d'abord s'ils ont porté plainte à la police. Mais je ne réussis pas à faire taire les accusations à mon égard. On m'accuse d'avoir fait de Octavian le « président des roms » et de le soutenir, lui et ses petits commerces. Je suis complice d'un trafiquant qui est « mon ami », que « j'ai relogé et que je protège ». On insinue que je participe à ses coups bas et que je dois bien y avoir un intérêt. Que je me fâche d'abord ne change rien. A quatre ou cinq autour de la table, ils vocifèrent en même temps et me laissent à peine le temps de parler. S'ils ne parlent pas, ils me regardent avec un sourire ironique aux lèvres. On a compris « mon petit jeu » avec Octavian. La femme blessée se lève et hurle. On profère des menaces le doigt pointé et le grand gaillard tape fort du point sur la table. J'ai de la peine à me raisonner et je crains un moment qu'ils en viennent aux mains (ce qu'après coup je ne crois pas possible, je n'arrive seulement pas à penser cette grande mise en scène dans laquelle je dois jouer ce rôle et me taire, ce qui est au final toujours difficile à admettre). Les insinuations vont bon train et je ne peux m'en défendre. Je décide enfin d'appeler André qui est connu d'eux et qui représente l'autorité à l'Alpil, et particulièrement – et heureusement – à leurs yeux. Avec André au bout du fil, nous leur faisons la proposition d'un rendez-vous pour en parler. André insiste sur la gravité de cet événement et me demande de

leur transmettre son inquiétude. Il est plus rodé que moi dans cette mise en scène et je regrette alors qu'il ne soit pas là. Nous remettons à plus tard le reste de la discussion. Ils partent enfin en me promettant de ne pas en rester là et continuent un temps de crier dans l'escalier. Ils me laissent bien secoué avec l'envie de pleurer.

Entre temps, je reçois plusieurs coup de téléphone qui me rappellent que je ne m'en tirerai pas comme ça. J'ai même un jour un message sur mon répondeur que voici :

« C'est moi Thomas, Cornel, je sais pas pourquoi tu réponds pas, ni tu me téléphones, je sais pas pourquoi. . . Ca pose la question toujours, avec Octavian, pourquoi tu fais cette différence, pourquoi tu fais avec lui la corruption, et tu partages tous les tickets restaurant de 3000 euros au mois de décembre 2009, fin d'année 2009, et tu partages tout avec lui. . . C'est pas grave, Thomas, tu fais comme ça. . . On va pas arrêter là, j'te jure, tu fais comme ça, tu m'as donné une adresse d'une avocate qui m'a demandé des sous, si tu es pas capable de faire rien, tu m'as dit qu'il fallait trois mois avant qu'il arrive le dossier. . . D'accord, c'est pas grave. . . ¹ »

Je suis inquiet de la précision des accusations qui sont portées dans le message que ce Corneliu me laisse. Je ne souhaiterais bien sûr pas être accusé à tort, mais je me dis aussi que cette histoire de tickets doit avoir un fond de vérité et je me prends à imaginer que Octavian profite de combines pas claires, que je ne peux pas cautionner. Dans le même temps, j'ai déjà l'expérience de ce genre de rumeurs qui transforment une information vaguement entendue en une information qui sert d'argument, et une précision qui n'était qu'approximation devient le détail pointu qui fait basculer la balance en faveur de celui qui le dit. De la même manière, j'ai orienté ce même Corneliu vers une avocate, concernant son dépôt de plainte dans une autre affaire annexe. Lorsque je lui donne cette adresse, il est en position de me demander des choses puisque j'ai été, d'après lui, pris en faute. Je lui dois des services, en quelque sorte, et si je lui donne l'adresse d'une avocate, il va de soi, pour lui, que c'est un service que je lui rends, et que, comme tout service que je lui dois, il doit être gratuit. Les services de l'avocate auraient pu être gratuits si l'affaire en cause avait pu entrer dans le cadre de l'aide juridictionnelle. Or en l'état, Corneliu ne peut y prétendre. L'avocate demande alors des honoraires. Le fait est que le moindre événement est interprété en fonction de ce conflit dans lequel, bien malgré moi, on me fait entrer.

Le plus incroyable se produit le jour du rendez-vous où la même assistance se rend au même nombre. André les reçoit avec une mine sévère autour de la même table et je m'installe face à eux, moi d'un côté, eux de l'autre. Je suis dos contre le mur. Au propre comme au figuré. J'ai l'impression d'être jugé. André leur prête une grande attention, qu'il souligne par son air impartial en fronçant légèrement les sourcils. Il leur demande de s'expliquer dans le calme. Ils parlent à tour de rôle et posent les mêmes arguments, à force d'insinuations en me pointant du doigt. J'ai fait d'Octavian le « président des roms » et je l'ai soutenu dans une tache qui, nous disent-ils, a renforcé son pouvoir arbitraire sur les autres et lui a permis

1. Message vocal du 28 janvier 2010 que j'ai sauvegardé *via* la messagerie de mon opérateur téléphone. J'ai gardé la syntaxe de ce message en français, mais le flot de parole, et sa tonalité lourde et calme à la fois, échappe à sa retranscription.

« de bien en profiter » pour « exploiter » ce petit monde. Je m'exprime ensuite et André tente de les faire taire en leur disant que j'ai le même droit à la parole. On m'écoute tant bien que mal. De toute façon, je ne cherche plus à m'expliquer. Il était entendu avec André que j'en dise le moins possible et que je reste ferme sur le sens de mes activités et l'aide que j'apporte à toutes les personnes qui viennent me voir, de la même manière. C'est ainsi qu'après ma défense, l'accusation demande réparation. Pour ce faire, je me dois de « déloger » Octavian et de loger à la place la victime de l'agression et sa famille. André tranche en éludant leur demande, tant bien que mal. Il promet d'avoir une discussion avec Octavian et de l'exclure de ce travail de représentation, voire de dissoudre l'association qui a été créée. Il joue son rôle et se met en colère. Cela produit son effet. Plus personne n'y trouve à redire. On met fin à la réunion. J'ai pour ma part l'impression mélangée d'avoir reçu une bonne correction et d'avoir subi une pleine injustice face à laquelle je ne trouve même pas d'argument pour me défendre et dire le vrai.

Mais une fois le calme retrouvé, j'ai véritablement l'impression d'avoir assisté à un *jugement* ou, pour être plus précis encore, à un *arbitrage*, qui n'est pas étranger aux roms sous une forme qui est nommé « *criss* ». Une *criss* est une réunion sous l'égide d'un tiers pour arbitrer des conflits ou prendre des décisions. Précisément en effet, un tiers extérieur est choisi par les deux antagonistes pour se prononcer à la suite d'une discussion. Ce personnage tiers est généralement une personne charismatique et influente. Il est choisi et accepté par les deux parties. A la différence du juge, l'arbitre fait l'unanimité pour réguler et trancher, à la différence du juge qui s'impose et décide, sans l'accord de celui qu'il juge. Les arbitrages sont fréquents et j'ai eu à plusieurs reprises vent de ce genre de pratiques. En 2007, sur le bidonville de la Soie, un homme avait été hospitalisé pour des blessures graves à l'arme blanche, avait eu un poumon perforé en recevant des coups de tournevis et avait été laissé pour mort après une bagarre dont personne ne disait rien mais qui avait laissé les habitants du bidonville assez choqués. J'ai ensuite beaucoup entendu parlé de cet événement, comme l'affrontement des « serbes » et d'une famille de roms roumains (du terrain) pour une histoire de fille. Puis un jour, l'affaire ne fait plus cas. Difficilement, j'obtiens quelques réponses vagues et j'apprends que la famille roumaine en cause a payé une grosse somme d'argent pour dédommager le « serbe ». On me dit alors que la somme a été déterminée durant une *criss* et qu'un arbitrage a mis fin à la querelle. Quelques jours plus tard, le « serbe », avec le visage à moitié bandé, buvait une bière devant une cabane sur le terrain. De l'extérieur cependant, les informations ont été très difficiles à obtenir et je n'ai jamais pu savoir qui avait arbitré le conflit, ni même, à d'autres reprises, assister à ces réunions dont personne, *a posteriori*, ne souhaite parler.

Quant à l'affaire qui m'avait au final opposé à Corneliu, en plus de la « réparation » que promettait André au moment de la *criss* improvisée à l'Alpil, il se trouve que je quittais l'Alpil dix jours après cet événement. Le bruit a ensuite couru que j'étais parti de l'Alpil à cause de cette histoire ou encore que j'avais quitté mon poste de peur de représailles, ce qui semblait à ceux qui colportaient la rumeur le plus vraisemblable. Corneliu m'a rappelé quelques jours après mon départ. J'ai été particulièrement ferme au téléphone en lui disant que je ne voulais plus qu'il utilise mon numéro ni n'avoir affaire à lui ou à Octavian. Puis je n'ai jamais plus été inquiété à ce sujet.

Chapitre 7

Économies domestiques

Je quitte l'Alpil en janvier 2010. Je ne romps pas pour autant mes liens avec certaines des personnes que j'ai connues dans ce cadre. Ce départ me permet justement d'approfondir des liens en particulier. Je quitte mon rôle de travailleur social pour m'engager en personne dans des relations d'amitié. Je ne m'oblige plus à conserver de la distance, j'assume mes préférences, j'intègre petit à petit la vie d'une grande famille que j'ai rencontrée dans les bidonvilles, croisée et accompagnée pendant plusieurs années et que j'apprends dorénavant à connaître mieux. Nous parlons « des autres » en marquant la différence. Le point de vue que j'adopte alors est un point de vue intérieur, proche, « empathique » et « sympathique ». Plusieurs des membres de cette famille (des frères et des soeurs avec les enfants, accompagnés des parents) sont relogés et j'observe les installations et la transformation progressive du quotidien.

Je me demande d'abord si ce nouveau point de vue ne peut pas me permettre de « passer de l'autre côté », du côté des « coulisses », alors que l'on peut aussi se demander si « une ethnologie des tsiganes est possible ? » à l'instar de Patrick Williams dans un numéro de la revue *L'Homme* au titre réaliste et provocateur : « Des tsiganes impossibles ? »¹, en questionnant également la nécessité d'être « d'un côté ou de l'autre », et de part et d'autre de quelle limite... C'est la question de la connaissance ou, autrement dit, de la nécessité de toujours bien savoir, vouloir savoir et pouvoir savoir, de situer, classer et fixer des identités. Elle est à mon sens la marque de la subjectivité contemporaine qui implique un sujet transparent et objectif². Transparent au pouvoir (les corps dociles et le panoptisme) et à soi-même, ce que décrit Michel Foucault dans les trois tomes de *L'Histoire de la sexualité*³. J'observe ce que j'appelle les « économies domestiques », les modalités de l'*oikonomia*, « l'administration de la maison⁴ » auprès de ces gens qui deviennent

1. Numéro 197 de janvier 2011. Patrick WILLIAMS, « Une ethnologie des tsiganes est-elle possible ? », in *L'Homme*, n° 197, jan.-mar. 2011, p. 7-24. Il reprend une partie des idées d'un premier travail là encore au titre évocateur : Patrick WILLIAMS, *Nous, on en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993.

2. LAPLANTINE, *Le sujet*, op. cit.

3. FOUCAULT, *La volonté de savoir*, op. cit., Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, t. 2 : *L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984 et Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, t. 3 : *Le souci de soi*, Paris, Gallimard, 1984.

4. Giorgio AGAMBEN, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris, Payot & Rivages, 2007, p. 21-22.

mes amis.

Je crois alors qu'une ethnographie des économies domestiques peut permettre d'approcher ces conduites « ménagères » et « privées » qui résistent à une gestion généralisée lorsque ces familles s'installent dans des bidonvilles. Je teste l'hypothèse selon laquelle les occupations dans la ville peuvent être considérées comme des « contre-conduites » qui ne sont, précise Foucault, ni des révoltes politiques, ni des révoltes économiques, mais des « révoltes de conduite »¹, ce que je situe entre les « arts de faire » de Michel de Certeau² et les « arts de la résistance » de James C. Scott³. Ce que font ces familles « pour elles-mêmes » dérange l'ordre des choses et en premier lieu les conduites adéquates. Ce sont bien les moyens investis qui restent inaccessibles au pouvoir et aux tentatives de les ordonner. Il s'agit alors d'observer cet *investissement*.

Ce nouveau point de vue me permet en ce sens d'approfondir la réflexion sur le « rôle » de ces occupants des squats et des terrains (comme abordé dans le chapitre précédent) qui n'en sont progressivement plus. J'interroge alors ce qui dorénavant les « occupe » et les *préoccupe*. Je propose dans ce chapitre de questionner le rapport entre d'une part l'occupation de l'espace (les squats et bidonvilles) qui a mis à mal toutes les possibilités de gestion institutionnelle et de compréhension des acteurs et observateurs de la situation, et d'autre part « l'occupation du temps », *l'investissement* des familles ou, plus précisément encore, « la dépense », au sens que lui donne George Bataille⁴, non moins *potlatch* qu'*excédent*. Ce qui m'interroge dans ces situations est à l'instar d'une affirmation de Bataille lui-même : « l'absence de besoin plus malheureuse que l'absence de satisfaction »⁵. Je pense que l'investissement des familles traduit la seule nécessité de trouver des possibilités et des issues à leur situation et que la satisfaction de ce besoin n'a de consistance que progressivement, chemin faisant. Or, depuis le début de ce travail, on relève l'accent qui est mis par l'ensemble des acteurs de la situation des occupations précaires dans l'ensemble, hormis peut-être les acteurs marginaux (et sans cesse replacés au centre du « problème ») que sont les occupants eux-mêmes, sur la nécessité impérative de la détermination d'une explication (« rationnelle »), d'un choix, d'un projet, d'une insertion et d'une intégration, d'une trajectoire (« migratoire », de retour, ascendante, etc.) ou encore d'un *objectif*. La question qu'il est possible de poser en déplaçant le point de vue est celui de l'objectif, moins de le déterminer que d'observer son absence mais surtout son caractère fortuit et différé.

Mon départ de l'Alpil me permet également de m'inscrire dans un travail d'un autre type au contact d'un ami photographe de presse et de suivre et participer au travail de montage d'une exposition, c'est-à-dire non seulement d'« investigation » sur le terrain ou de médiation, mais de construction d'un propos sur les « roms » et de ce qui est nommé alors leurs « voyages pendulaires ». Cette exposition de

1. FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p. 199.

2. MICHEL DE CERTEAU, *L'invention du quotidien, tome 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

3. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance*, op. cit.

4. Depuis l'article de 1933 reproduit dans Georges BATAILLE, *La notion de dépense*, Paris, Lignes, 2011 jusqu'à sa reprise dans *La part maudite*, in Georges BATAILLE, *Oeuvres complètes, tome 7*, Paris, Gallimard, 1976.

5. Il s'agit d'un des titres qui ponctuent le texte de « L'apprenti sorcier » in Denis HOLLIER, *Le Collège de Sociologie. 1937-1939*, Paris, Gallimard, 1995.

photographie a lieu à la fin de l'année, alors que le contexte politique autour de la question de la présence des roms (qui devient alors la seule « question rom » dans les milieux savants et spécialistes ou seulement connaisseurs) est, lui, marqué par le discours de Nicolas Sarkozy à Grenoble le 30 juillet 2010¹. Il n'est finalement pas seulement question d'un emballement médiatique puisqu'à la fin novembre je suis contacté pour étudier avec le Grand Lyon la possibilité d'une « coopération décentralisée » en Roumanie, ce à quoi je travaille alors dès le début de l'année 2011.

Ce chapitre réintroduit alors du mouvement, nécessairement, entre France et Roumanie. Il explore les économies domestiques ici et là-bas. Il rend compte des va-et-vient. Il défait l'idée selon laquelle le domestique est statique et sédentaire. La circulation dont il rend compte laisse cependant planer de nouveau le doute et les incertitudes.

7.1 A demeure

Mon départ de l'Alpil me permet de me rapprocher d'un certain Lucian que je croise régulièrement depuis plusieurs années sans pour autant le voir souvent. Je connais la plupart des membres de sa famille et j'identifie assez bien (ce qui est encore assez rare pour moi) qui est qui (car il ne suffit pas de connaître une fratrie par exemple, il faut identifier qui est le concubin de qui et qui sont les enfants, etc.) Ce rapprochement est inédit. Je ne me suis pas donné l'occasion d'être plus particulièrement en lien avec qui que ce soit jusque-là, afin de tenter de préserver une sorte de « neutralité » par ailleurs toute relative, ou une certaine distance. Mais à l'occasion de la rencontre d'un photographe avec lequel je décide de travailler plus avant, je me rends avec lui chez Lucian en Roumanie pour les fêtes de fin d'année 2009. C'est la première fois que je vais dans cette région, dans les environs d'Oradea (nord-ouest de la Roumanie), dont on verra plus loin quelle va être son importance. La rencontre est donc doublement inédite : je me lie d'une manière singulière avec l'un de ceux que j'ai tant côtoyé sur le terrain des squats et bidonvilles à Lyon depuis 2005 et je retourne en Roumanie dans une région et dans un contexte très différent de celui que j'ai connu par le passé (je ne connais véritablement que la vie à Bucarest, où je m'établis entre 2003 et 2005 et où je retourne régulièrement, plusieurs fois par an, entre 2006 et 2008).

Après ce passage de l'hiver chez Lucian, je retourne en Roumanie une nouvelle fois en avril 2010, toujours pour le projet d'exposition photographique auquel je suis associé un peu plus à mesure que je « fais l'intermédiaire » auprès d'une nouvelle famille que souhaite suivre (dans un sens bien différent que le « suivi social ») le photographe. Cette fois, nous allons en direction du sud-ouest de la Roumanie, dans une nouvelle région qui me permet, aussi par contraste, de mieux cerner les différences régionales et aussi les différents parcours et choix des familles. Rencontre d'une nouvelle famille et nouveaux moyens de revenir en Roumanie,

1. La revue *Lignes* consacre deux numéros aux incidences de ce discours, les numéros 34 et 35 de février et juin 2011. Y contribuent un grand nombre d'auteurs dont les différentes contributions interrogent les conditions « des partages et des refoulements », ainsi que le précise la présentation de la revue, que le discours du président de la République et « la rhétorique gouvernementale » (Eric Fassin) supposent.

puisque ces gens ont accepté l'aide au retour de l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration (OFII), ex ANAEM¹ et nous faisons le voyage avec eux, avant de vivre quelques jours chez eux, à demeure. Ce voyage est particulièrement instructif et c'est comme s'il me permet de voir cette fois « l'envers du décor » (notion que je mets cependant en doute), s'agissant du retour volontaire de l'OFII que j'ai fait une première fois durant l'été 2007. Il me permet surtout de découvrir un autre aspect dans les relations avec ces personnes et les conditions de vie chez eux, en Roumanie.

Ainsi, à l'expression « mettre en demeure » qui signifie plutôt l'obligation ou l'injonction ferme et dernière, il s'agit ici d'explorer ce que recèle par ailleurs l'idée d'être « à demeure », chez soi, pour soi, avec ses « manières de faire » et en pleine possession de soi. Autrement dit, je questionne ici ce qu'il peut en être du « soi » (sans connotation psychologisante cependant), c'est-à-dire questionner si la demeure ne serait pas le lieu de l'exercice du « gouvernement de soi » (Foucault) entendu cette fois comme l'exercice d'une conduite propre qui peut, ramenée à la situation des occupations précaires dans son ensemble, apparaître comme une « contre-conduite », voire l'exercice d'une « résistance ». Je ne sais d'ailleurs pas encore à ce point si je peux parler de pleine résistance volontaire, comme le propose James C. Scott², qui est un plein refus ou, d'une autre manière, de « contre-conduite morale »³ à la manière de Foucault qui est surtout une *inflexion* du gouvernement de soi.

7.1.1 A couvert

Je rencontre Bruno au cours de l'année 2007. Il est photographe de presse et travaille alors avec une journaliste du quotidien *Le Monde*. Ils réalisent ensemble un reportage sur la situation des roms dans l'agglomération lyonnaise qui squattent des bâtiments désaffectés ou des terrains vagues et posent problème aux collectivités locales. Bruno, qui est photographe indépendant, illustre les articles de Sophie, « correspondante » du quotidien à Lyon à cette époque. Ce qui me plaît dans leur démarche, c'est qu'ils souhaitent travailler sur le long terme et rendre compte de l'évolution de la situation sur une longue période, ce qui tranche radicalement des démarches journalistiques habituelles qui ne traitent que ponctuellement les situations problématiques autour de la présence des roms en habitat précaire qui n'apparaissent alors que comme des événements plutôt extraordinaires – « tout ce dont parlent les médias devient événement » répète François Jullien⁴ – événements qui « défraient la chronique », c'est-à-dire qui ne tiennent d'aucune chronologie, d'aucune *généalogie* et qui ne rendent aucunement compte de la complexité du « problème ». Je m'attache à cette démarche qui fait écho à celle que je souhaite avoir pour ce travail de thèse. Je suis par ailleurs en sympathie avec Bruno, avec

1. On notera les changements de dénomination de cette agence d'État qui garde cependant les mêmes prérogatives mais dont la dénomination est porteuses des évolutions de la politique gouvernementale de l'époque. On peut bien-sûr faire le lien avec le discours de Nicolas Sarkozy en septembre 2010 à Grenoble dont j'ai parlé plus haut et qui en est comme le prolongement.

2. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance*, *op. cit.*

3. FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, *op. cit.*, p. 201.

4. François JULLIEN, *Les transformations silencieuses*, Paris, Grasset, 2009, p. 161.

lequel je garde plusieurs années durant des liens qui dépassent largement le seul travail que nous prévoyons de faire ensemble.

En août 2007, Sophie et Bruno couvrent pour *Le monde* l'expulsion du bidonville du Puizot à Vénissieux (dont j'ai déjà parlé, notamment au sujet d'un cliché que fait Bruno pendant l'évacuation, voir p. 134) puis partent avec un convoi de l'ANAEM qui suit de peu celui que j'accompagne le 12 août 2007 (voir p. 131) et arrivent à Oradea, ville depuis laquelle ils suivent ensuite une famille (que je connais bien) jusque chez elle, dans la campagne roumaine environnante, à une quarantaine de kilomètres de là. Il se trouve que ce village dans lequel Sophie et Bruno arrivent cet été là n'est autre que Tinca, village dont je proposerai le nom au Grand Lyon fin 2010 pour le projet de coopération avec la Roumanie... Commence pour eux un travail de plusieurs années autour des parcours de familles roms entre France et Roumanie. En 2009, Bruno commence la préparation d'une exposition photographique au musée du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) à Lyon, exposition prévue pour la deuxième moitié de l'année 2010.

Mobilité invisible

Dans le cadre de ce projet, Bruno me propose de l'accompagner en Roumanie durant les fêtes de Noël de la fin 2009. Il me demande de faire le lien avec une famille que je connais. Sa demande est assez délicate pour moi. J'ai déjà eu l'occasion d'accompagner des journalistes dans les squats à la rencontre des occupants alors encore à l'Alpil. Les premières fois, les occupants ont simplement refusé, poliment, d'apparaître à l'image ou de témoigner, ou bien ils acceptent du bout des lèvres « parce que c'est moi ». D'autres fois encore, on m'indique au mieux une petite vieille un peu étonnée des questions qu'on lui pose. Je crois alors d'abord qu'ils veulent se dérober aux regards et je les soupçonne de vouloir cacher la réalité, sans imaginer d'autres raisons, et avant de me rendre compte que mon raisonnement est aussi le sens commun. Je réalise d'ailleurs, notamment à l'occasion de ma propre interview, que personne ne peut aimer apparaître dans un média sans pouvoir en maîtriser un tant soit peu le contenu.

On ne m'a pourtant jamais refusé l'accès d'un squat par exemple. Par contre, plus souvent, la présence des journalistes provoque la colère de certains : pourquoi venir là pour « montrer la misère » ? Pour se moquer ? Pour qu'ils se fassent expulser plus vite ? Les occupants refusent d'être visibles, d'apparaître, de s'exprimer, sachant que s'ils s'expriment ou apparaissent, c'est avec le risque que leur situation s'aggrave. Ils me disent aussi leur crainte d'apparaître à la télévision ou dans les médias en Roumanie. Là encore, ma première réaction est de ne pas croire que des images ou des articles soient repris aussi loin. Sauf qu'en effet, certaines agences de presse roumaines diffusent, à certaines périodes (de polémique au sujet des roms par exemple), l'actualité à ce sujet en France ou partout ailleurs en Europe où les médias affichent les conditions de vie de ces familles, si bien que je me suis aperçu que des images de l'actualité française sont retransmises en Roumanie. J'ai aussi commencé à comprendre que les occupants peuvent également craindre d'être vus par d'autres personnes de « chez eux », de leur région ou d'ailleurs encore. Comme de partout finalement, pour éviter qu'on ne comprenne mal le sens de sa démarche,

la discrétion est de rigueur. . .

Enfin, j'ai moi-même refusé d'accompagner certains journalistes, soit que leur posture m'est apparue trop partisane (en fait d'abord si je pensais que leur démarche n'était pas assez documentée en amont), soit que je ne sois plus trop à l'aise, ayant entendu la rumeur parmi les occupants prétendre que je gagne de l'argent sur leur dos en me faisant payer des journalistes pour le service que je leur rends (ce qui est faux jusqu'à ma collaboration avec Bruno qui se fait alors dans un autre cadre et avec des objectifs de sensibilisation auxquels cette fois j'adhère).

A l'instar des « paysans crédules et arriérés, imperméables à la causalité », que Jeanne Favret-Saada s'interdit de seulement « croire » (« si c'est une croyance, ce n'est pas vrai »), les occupants de squats savent trop bien ce qu'on pense d'eux et qu'ils sont la cible de critiques (pour le moins), qu'« on ne veut pas d'eux » comme ils le disent eux-mêmes parfois. « De même, quand un reporter, héros du discours positiviste, s'en va demander à des paysans s'ils "croient encore" aux sorts pour le bénéfice d'un public présumé incrédule, les jeux sont faits d'avance[. . .] » « Les paysans ne s'y trompent guère, qui opposent à ces entreprises un mutisme obstiné¹. » De la même manière, je crois que les occupants ne veulent pas forcément « cacher » des choses, il ne veulent simplement pas « montrer » ce qui leur appartient et sur lequel ils ne veulent pas avoir sans cesse à se justifier. James Scott est, lui, dans une optique plus encore volontariste du secret (le « texte caché » qu'il est important de garder pour soi). Dans une position intermédiaire, ne pas dire et ne pas montrer est un risque à prendre (le risque d'être accusé d'être malhonnête), mais c'est aussi se protéger.

Je me rends aussi une nouvelle fois compte, en ce sens, qu'il n'y a pas de position neutre de l'observateur (Favret-Saada). On ne peut pas venir s'intéresser à la situation des occupants d'un squat seulement pour « savoir ». Les occupants se protègent aussi en un sens de toute autre intention.

Du reste, c'est un peu un concours de circonstances qui fait que je présente à Bruno un certain Lucian vers la fin de l'année 2009 (ou bien est-ce l'inverse, est-ce que je ne présente pas plutôt Bruno à Lucian ?). A cette époque, Lucian vit sur le bidonville de la Part-Dieu rue Paul Bert, le long des voies de chemin de fer à proximité de la gare, dans un angle de terrain vacant où sont installés, depuis le début de l'année, une centaine de roms de Roumanie, dans des cabanes et des tentes d'abord très sommaires, avant que le temps ne leur permettent d'établir un véritable petit village de cabanes au toit bleu (à cause de la couleur des bâches de plastique utilisées). Lucian parle assez bien français (ce qui est un avantage pour le reportage mais pas seulement, c'est aussi le gage que Lucian a mieux connaissance du fonctionnement en France que d'autres qui ne connaissent pas même la langue). Légèrement dégarni, une large bouche qui fend carrément un visage intelligent, il est plutôt calme et détaché, blagueur, parfois joueur, sinon malicieux. Il a une diction facilement reconnaissable, non à l'entendre, mais à le voir, par un rictus souriant.

J'ai pensé à lui un jour d'octobre 2009 alors que j'arrive sur le site du bidonville de Paul Bert pour une visite de routine. Lucian est au volant de sa voiture que je reconnais de loin. Il s'arrête à ma hauteur pour me saluer et faire monter sa

1. FAVRET-SAADA, *Les mots, la mort, les sorts*, op. cit., p. 16-17.

femme qui est là à éviter, comme nous tous, la boue de cette partie du chemin. Il est tellement agacé que sa colère commence à se voir sur ce visage d'habitude plus impassible ou plus souriant. Je suis étonné de le voir non seulement dans cet état mais surtout lorsque je réalise qu'il vient de prendre la décision *sur-le-champ* de partir en Roumanie. C'est alors la possibilité d'illustrer *cette décision-là* qui me fait penser que je pourrais ensuite lui demander s'il veut bien que nous le rejoignons en Roumanie, Bruno et moi. Voilà à ce moment-là pour moi le point d'importance à comprendre et à illustrer et témoigner : cette extrême « mobilité » qui n'est pas seulement celle de prendre sa voiture et de faire près de deux mille kilomètres d'une traite, mais les conditions de vie et la « disposition d'esprit » qui permettent de jouer de cette mobilité, qui est moins leur mobilité à eux que celle d'un environnement dans lequel ils ne trouvent pas à occuper cette position statique de rigueur.

C'est alors non moins la question de la mobilité (au sens classique de mobilité dans l'espace – dont on affuble toujours les roms en les qualifiant de « nomades ») mais d'une « mobilité » en un sens à la fois plus étendu et plus localisé : la mobilité comme une idée formée historiquement, à l'intérieur d'un dispositif qui a investi non plus les « idées » en un sens abstrait mais ce qu'il y a de plus matériel, de plus vivant chez nous et qui rend possible ou non des déplacements, qui a créé des distances et des impossibles (des « infranchissables » en terme de temps, de « fatigue » et de capacité physique, etc.), nous a doté de limites dans un monde où la circulation et la mobilité sont un flux soit-disant ininterrompu... Il ne s'agit d'ailleurs plus tellement de mobilité, mais de la possibilité dont dispose Lucian par exemple de s'affranchir de certaines de ces limites (je suis étonné de sa décision et je sens que je n'en suis moi-même pas « capable »). Il me semble que cette idée *d'affranchissement* (au moins en partie et malgré les contraintes qui expliquent cette décision – mais qui ne la rendent pas complètement volontaire ni purement un acte de résistance, comme le pense Scott) est une illustration importante de ce qui résiste et défait la compréhension et l'accès à ce qui se passe autour des roms occupant les squats et bidonvilles de l'agglomération.

Pour le dire autrement, ce qu'il me semble important de questionner, c'est l'*économie* de cette décision : c'est se demander ce qui est investi (en terme de temps, de ressources matérielles et financières diverses – moins les objets ou les montants que les valeurs – ou d'espoir), ce que « ça peut rapporter », ce qui se passe quand ça ne marche pas (qu'est-ce qu'on perd), comment ça s'organise (en pratique ou en théorie, ce qui est anticipé ou non, les préparatifs) et toutes les questions liées à la notion de dépense, notamment dans le sens que lui donne George Bataille¹ qui a, rappelons-le, souhaité écrire un « traité d'économie générale » où « la “dépense” (la “consumation”) des richesses est, par rapport à la production, l'objet premier². »

Alors que je pense m'entretenir avec Lucian au téléphone pour lui soumettre notre projet, je le croise de nouveau quelques jours plus tard à l'Alpil (nouvel étonnement) alors qu'il vient récupérer son courrier et me solliciter pour que nous fassions ensemble des demandes de logement (à l'inverse, peut-on donc penser, de

1. BATAILLE, *La notion de dépense*, *op. cit.*

2. Avant-propos de *La part Maudite* (sous titrée *Essai d'économie générale*) dans BATAILLE, *Oeuvres complètes*, tome 7, *op. cit.*, p. 19.

ses aller-retour). Nous nous donnons rendez-vous une première fois fin octobre, rencontre qu'il annule quelques jours avant par téléphone très poliment parce qu'il part de nouveau en Roumanie. Nous fixons une nouvelle rencontre au cours du mois de novembre. Je bloque mon après-midi pour avoir le temps de discuter tranquillement avec lui. J'en profite pour « faire le point » sur sa situation, comme on dit dans le travail social, et lui expliquer les possibilités qui sont les siennes d'obtenir un logement. A la suite de quoi je lui explique à mon tour « où j'en suis », parce que je sais bien que je ne peux lui demander de se livrer qu'à la condition où je me livre moi-même. Je lui confie donc que j'ai l'intention de quitter mon poste à l'Alpil. Je viens de poser ma lettre de démission et je suis dans le délai de mon préavis (je quitte mon poste fin janvier 2010). Je n'en ai pas encore beaucoup parlé autour de moi. Je lui confie cette information non moins pour lui indiquer que je me lance dans un « autre » projet, ni même pour lui dire que je n'aurai plus la même « place » ni le même « regard » (en imaginant qu'il puisse être soulagé que je ne sois plus un « travailleur social » mais seulement un « observateur neutre mais présent » !); je lui fais une confidence pour lui donner quelque chose de moi, un gage de ma bonne foi, une avance en nature sur notre nouvelle relation.

De toute façon, nous sommes en quelque sorte en sympathie depuis quelques mois déjà, voire quelques années, bien que d'une part ce soit impossible à dire précisément et que cette sympathie « apparait progressivement », peut-être depuis mon travail de compte-rendu pour la maison qu'il squattait avec sa famille rue Emile Decorps (j'en ai parlé plus haut p. 180); d'autre part il m'est en réalité impossible à caractériser et décrire précisément ce qui « apparait progressivement ». . . Comment non seulement parler d'un tel sentiment et sur quelle base l'affirmer? Quoi qu'il en soit, Lucian est un type qui m'inspire de la sympathie, c'est-à-dire qu'à mesure que je le rencontre, lui et ses frères, sa femmes, ses enfants, ses parents aussi, j'admire son intelligence des situations et son détachement (ce qui, je crois, le caractérise parfaitement et fait écho, si on me permet, avec le nécessaire détachement de l'ethnologue!).

Lorsque ce jour là je lui parle du projet photographique, il se montre plus intéressé par le fait que nous souhaitons venir chez lui pour les fêtes que du projet en lui-même, à l'évocation duquel il montre une certaine gêne. Je crois qu'au fond il n'aime pas vraiment l'idée (on verra plus loin ce qu'il en est), mais il accepte en me disant : « si tu veux ».

Terrain connu

Nous avons donné rendez-vous à Lucian au Carrefour d'Oradea en fin de matinée. Nous sommes là, dans les fauteuils d'un bar dans la galerie marchande du grand magasin à boire du café depuis plus d'une heure ce 23 décembre 2009. Nous avons voyagé en avion depuis Lyon, sommes passés par Bucarest avant de prendre un petit avion jusqu'à Oradea où nous avons atterri la veille au soir. Lucian arrive directement de France en voiture. Il a fait le voyage avec son frère (en convoi de deux voitures avec les familles). Il est heureux de nous accueillir et vraisemblablement heureux d'être en Roumanie où il donne l'impression d'être à l'aise. Il nous commente la route avec des anecdotes qui le font toujours rire. Nous faisons ensuite plus de 50 kilomètres avant d'arriver chez lui (qu'il vient de faire

dans l'autre sens pour venir nous chercher, après les deux mille kilomètres depuis la France, sans compter sa nuit blanche). Un village tout en longueur qui n'a rien de particulier, un peu à l'image de tous ces villages que nous avons déjà traversés. Il gare la voiture devant chez lui et nous fait entrer, puis nous fait visiter. Une cour centrale dessert deux petites maisonnettes de plein-pied. Nous entrons d'abord dans la maison de gauche. Deux pièces. La chambre de Vera et Lucian où dorment aussi les enfants, seule pièce chauffée. À côté, une sorte de séjour assez coquet, décoré de fleurs artificielles sur un énorme buffet qui couvre tout le mur du fond, pièce qui ne semble pas utilisée, sinon pour entreposer le linge et quelques paquets. Nous y posons nos sacs car nous y dormirons cette première nuit. Puis au fond de la cour, une pièce unique en longueur, partagée entre la cuisine d'un côté et un long salon de l'autre, par lequel nous entrons, meublé d' uniques canapés le long des murs et une table dans un coin avec un vieil ordinateur et d'énormes enceintes de sono de mauvaise qualité. Dans un angle, un poêle à bois.

Je reconnais là, en quelque sorte, les intérieurs des cabanes – les plus élaborées, certes – des bidonvilles de Lyon, en légèrement plus spacieux (surtout en hauteur, en fin de compte). Mêmes intérieurs construits autour du lit (unique) ou du canapé (qui fait office d'unique lit). Les fleurs en plastique comme seule décoration et le poste de télévision comme seule fenêtre (sur le « vaste monde », non sur la cour vide ou les voisins qu'on rencontre déjà sans le vouloir!).

Nous regagnons la chambre. Il nous invite à nous mettre à l'aise. Lui s'étend sur le lit. Vera coupe du bois dehors. Les enfants sont chez le frère de Lucian qui est voisin à quelques maisons de là. Nous peinons à trouver notre place. Tantôt nous nous asseyons sur le lit, tantôt dans des fauteuils mous. Même impression que dans un squat ou une cabane de bidonville, où le lit – lieu de l'intimité pour moi – est un lieu de sociabilité, on peut s'asseoir sur ce lit et discuter, boire et même manger. « L'intimité » n'est décidément pas là où je la pense... C'est une notion qui semble relever du même problème que l'idée substantialiste du « caché » à découvrir par le chercheur (ainsi que les notions proches d'identité et de représentation que François Laplantine propose de déplacer¹). Peut-être faut-il entendre là ce que propose par ailleurs Richard Sennett, que les intimités sont « tyranniques » si elles apparaissent dévoilées (sans « masque ») dans l'espace public². L'impression d'accéder à de l'intimité en étant dans la chambre n'empêche cependant pas que les masques ne soient, eux, pas (encore) tombés... Le lieu de l'intimité n'est pas un terrain connu et il n'est pas là où on l'attend.

La télé est allumée et Lucian zappe en même temps qu'il nous parle. Nous nous demandons ce que nous pourrions faire et c'est comme si Lucian y réfléchit sans le dire. Lui non plus ne sait pas quoi faire. Nous sommes tous un peu intimidés. Puis *d'un coup* nous décidons d'aller « au bar ». Ce sera le lieu de notre activité au village. À quelques maisons de chez Lucian, nous nous y rendons pourtant en voiture³. Chaque matin, nous venons y prendre le « petit déjeuner » – un simple café – et

1. LAPLANTINE, *Je, nous et les autres*, op. cit.

2. Richard SENNETT, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979.

3. Garée devant, elle peut indiquer aux voisins ou aux passants qui est là. Voiture qui est aussi l'un des rares accessoires (qui se différencie donc – c'est essentiel – des vélos, charrettes ou tracteurs) dans ce village qui s'allonge de part et d'autre le long de cette unique voie de circulation. Mais elle permet enfin de partir sur-le-champ, alors que ce décide généralement dans l'immédiat ce qui vient après.

nous y passons à répétition à tous moments de la journée. Nous y rencontrons toujours beaucoup de monde et nous nous installons au fond de cette grande pièce un peu sombre sur des poufs et des canapés en mauvais skai noir et brillant de crasse. Au milieu de la pièce, un billard à la toile verte défraîchie.

Je rencontre beaucoup de monde que je connais (« de l'Alpil », comme je le note dans mes carnets) pendant les trois jours de notre séjour. Chaque fois qu'apparaît là, devant moi, une nouvelle personne que je connais (on vient à ma rencontre), je marque la surprise ou l'étonnement, mais il s'agit plutôt pour moi non moins une pleine surprise que l'étrange impression de retrouver là où on ne l'attend pas ce qui est du reste (presque) familier. C'est un peu comme si j'étais paradoxalement cette fois en « terrain connu ». Dès le premier jour par exemple, je rencontre Răzvan, le fils de Dorin qui habite à un petit kilomètre de là. Il est le neveu de Ștefan, dont je découvre là encore avec ce curieux étonnement le fait qu'il habite juste en face du bar. Je passe à peine plus d'une demi-heure dans ce bar que ce dernier vient nous retrouver (prévenu probablement par téléphone – les nouvelles vont vite) et insiste pour me payer une bière après celle que m'a déjà offerte Răzvan. Le lendemain, il insiste pour que je vienne chez lui et il me reçoit en grande pompe dans son salon où il me sert des verres de jus de fruit à ras-bord et de la charcuterie suivie de gâteaux à la crème.

« Terrain connu » là encore parce que je reconnais aussi non seulement que tout le monde se connaît et interagit sans cesse, mais que tout se passe sans cesse en interconnexion, que tout se sait sans forcément que ne soient utilisés les « canaux » habituels – dont j'ai pour ma part l'habitude – de la « communication » (comme si d'ailleurs – d'où les guillemets – la « communication » était une « chose » qui existe). Il ne semble y avoir là, dans cet environnement, rien d'impersonnel, aucun contact évitable, aucune limite à la pleine présence, transparente, au su et vu de tous. Sauf que, lorsque je suis chez Ștefan, il ne me dit rien de lui, il me reparle de ses demandes de logement, comme si nous étions à l'Alpil, et lorsque je lui parle de sa maison et lui demande combien de temps il a mis pour la construire, il esquive et me répond que la vie est dure en Roumanie. . . Finalement, chacun dans son rôle, les « masques » (non plus forcément Goffmanien mais ceux de Sennett¹) sont bien en place !

Je reconnais aussi ces temps « vacants »² et dans le même temps cette extrême agitation de tous les instants. Il n'y a aucun répit dans cette suite de moments qui pourtant m'apparaissent vides. Ils me semblent même être des moments d'attente de ce qui va se passer ensuite ou, si je veux faire l'effort de me défaire de ma perception (et de l'habitude d'organiser mon temps autrement), des moments de préparation et d'organisation (mais sans le dire) de ce qui va « suivre ». D'un coup,

1. Richard Sennett critique le formalisme de Erving Goffman. Il lui reproche de n'avoir pas évoqué l'histoire des interactions en public pour en être seulement resté à leurs règles à un moment donné, finalement.

2. Quant à la notion de vacance, elle est toujours beaucoup associée à l'espace, s'agissant par exemple du squat (occupation d'un logement ou d'un terrain dit « vacant »), par contre très peu pour caractériser la perception du temps. Il y a une sorte d'accord sur le fait que cette perception du temps est « subjective », c'est-à-dire qu'elle ne fait pas toujours consensus, ni n'est ressentie de la même manière par tous. Par contre, c'est comme si la vacance de l'espace n'était pas (ou plus) histoire de perception. . . En ce qui concerne le squat, il ne s'agit plus de perception mais de règle (légiférée en plus) qui interdit finalement que l'espace, à cet endroit là, soit histoire de perception.

Lucian nous dit que nous y allons. Nous sortons du bar et Dinu, un copain, passe très précisément au même moment en voiture devant nous (il accélère, fait ronfler le moteur et met la sono à fond, puis fait demi-tour un peu plus loin et revient se garer). Entre Dinu et Lucian, ce ne sont pas à proprement parler des retrouvailles, même si les deux compères ne se sont pas vus depuis près d'une année. Ils sont sans cesse restés en lien, essentiellement par téléphone, et parce que les uns ou les autres transmettent les nouvelles de leurs entourages et connaissances. Le temps ne me paraît d'abord pas « organisé », d'où l'idée que ce temps est vacant, libre d'être « rempli » par telle activité, comme si d'ailleurs les moments de discussion dans le bar n'en étaient pas. Or ce temps est particulièrement « rythmé », bien plus (ou bien autrement) que je n'en ai l'habitude. Du reste, ce temps s'étire entre des moments que j'éprouve d'une certaine lenteur (nous buvons le café en fumant beaucoup sans forcément être attentifs à toutes les discussions, mais où le rire est très présent) durant lesquels Bruno et moi attendons que « quelque chose se passe », même si je profite en particulier de ces temps pour prendre les nouvelles de ceux que je rencontre et reconnais – re-connaiss, dans un sens premier – et le temps s'étire entre des moments d'accélération intense (nous prenons la voiture, nous roulons vite, rencontrons beaucoup de monde avant d'aller de nouveau dans un bar ou chez quelqu'un, les discussions sont plus « ciblées » mais on parle moins avec, paradoxalement, plus de bruit – musique, vrombissements, etc.)

Mais nous sommes venus en particulier passer les fêtes de Noël avec Lucian et sa famille. Manière d'alibi pour une part. Possibilité aussi de rencontrer du monde autour de lui, de découvrir son environnement en Roumanie et, au travers d'un moment hors de l'ordinaire, observer en contraste l'ordinaire du quotidien. Enfin, Noël est souvent l'occasion, pour ceux qui le peuvent (et tout le monde, loin s'en faut, ne le peut), de quitter un temps le squat ou le bidonville pour revenir « au pays » (Lucian me dit même qu'il revient « au bled », expression d'emprunt...) Un des enjeux du travail photographique est d'illustrer l'ordinaire de parcours entre la France et la Roumanie. Montrer que des familles passent des fêtes de Noël en famille peut redonner de l'ordinaire à des parcours qui sont souvent vus comme extraordinaires au travers des images des bidonvilles, de la misère et de la mendicité, sinon des faits divers de violence et d'exploitation des uns par les autres. L'enjeu est aussi celui de défaire l'évidence selon laquelle ces familles qui s'installent de manière très précaire dans les villes de France notamment, ont une vie ordinaire par ailleurs. Mais c'est aussi prendre le risque de rendre artificielle, voire fautive ou abusive, la présence de ces familles en France (ce qui est, sans forcément l'appui de photographies, souvent déjà entendu).

Nous ne savons cependant pas vraiment à quoi nous attendre pour ces fêtes. Nous imaginons quand même trouver là une forme assez classique, sinon « traditionnelle » de réveillonner en famille. Il se trouve que le réveillon, puis le jour de Noël, sont fêtés comme on fête un anniversaire par exemple, d'une manière joyeuse et animée, entre-soi mais parfois aussi avec les amis et les voisins. En fait, Noël s'improvise, c'est un temps disponible, où se réinventent des « traditions » dont on ne sait vraiment jamais si elles sont mises en place à l'occasion de notre présence ou bien parce que c'est normalement comme cela même sans que nous n'y soyons invités. Lucian et Vera font le ménage et nous emmènent faire des courses puis, le soir en attendant les convives (mais Bruno et moi ne savons pas encore qui vient), nous

préparons le sapin avec des papillotes que nous nouons aux branches avec du fil à coudre. J'ai bien l'impression que quelque chose s'invente là et que nous faisons avec les moyens du bord. La soirée va se dérouler, selon les mots de Lucian, « comme à la discothèque ». Le repas complet (de l'apéritif jusqu'aux gâteaux à la crème) est déjà disposé sur des tables basses placées au milieu de la pièce. La musique – des *manele*, de la musique populaire chantée par des roms – est forte dans les enceintes qui grésillent. Tous les amis et voisins que nous avons déjà rencontrés au bar nous ont rejoint ou passent un moment au fil de la soirée. On danse sur les derniers tubes à la mode. On boit de la bière et de la *țuica* (alcool local de prune). Au milieu de la nuit, deux jeunes femmes arrivent et Lucian nous dit en s'en amusant que ce sont « des prostituées ». Elles dansent avec nous tous. Un groupe de voisins emmené par Abel¹ que je revois là avec stupeur, entonne en rigolant des chants de Noël que nous chantons ensuite tous ensemble dans la rue puis jusque chez des voisins (d'abord chez l'un des frères de Lucian puis chez Dorin qui se fâche de la présence de Bruno et de son appareil photo) avant d'échouer chez l'oncle Marcel, l'un des frères du père de Lucian, qui nous accueille avec force gnôle et chante avec nous.

Le lendemain, qui est aussi le jour de notre départ, nous visitons la mère de Vera (Vera a ramené de Lyon des cabas pour sa mère et ses soeurs). Elle habite une vieille bicoque crasseuse à l'orée d'un village au bout d'une route boueuse. Elle vit là avec ses deux dernières filles (adolescentes, malgré l'âge de cette femme) et des petits-enfants dont il est difficile de savoir de qui ils sont, tant la fratrie est nombreuse (peut-être onze enfants) et compliquée (cinq maris différents). Une pièce unique avec un gros poêle à bois au coin et une casserole salle dessus avec les restes du repas du matin. Vera donne à sa mère de l'argent et elles ouvrent ensemble les cabas (des vêtements pour les enfants, des bonbons, des verres et un peu de vaisselle, du café et quelques aliments). Lucian en profite pour me raconter comment il a rencontré (il dit « trouvé ») sa femme : sa mère à lui a un jour vu cette jeune femme affairée dans les environs. Lucian venait de « divorcer » (en fait de se séparer) d'une première femme qui « est retournée vivre chez ses parents ». Sa mère est allée trouver la mère de cette jeune femme pour demander la permission que son fils la rencontre. Il se sont vus un soir, il l'a trouvée jolie, il aurait « vérifié qu'elle ait une belle poitrine » et « le lendemain » ils étaient « mariés » (l'union est consacrée par l'accord des parents et une petite fête qui dépend du statut de la famille et de ses moyens). Lucian n'aime pas sa belle-mère. Il l'a trouvée « imbécile » et, selon lui, elle « demande toujours de l'argent » (qu'ils ne peuvent refuser de lui donner, ni Vera ni lui, m'explique-t-il). Elle me semble vivre dans une profonde misère qui tranche avec le confort relatif de la maison de Lucian, encore plus avec celle de Ștefan. Pour autant, et cet aspect n'apparaît pas dans les clichés de Bruno, c'est le temps qui semble le plus « pauvre », c'est ce qui se passe ou est susceptible de se passer qui m'apparaît vide de toute possibilité (ou, au contraire, plein d'une grande potentialité, qui dépasse la logique de l'espace et du territoire).

Dehors, il jette un caillou sur le chien de sa belle-mère qui aboie puis s'enfuit et nous remontons tous dans la voiture en direction de l'aéroport d'Arad.

1. On se souvient de Abel que je reloge un temps dans un FJT, voir p. 145.

7.1.2 Réinstallations

Relogement

Le 8 janvier 2010, j'ai rendez-vous à l'Alpil avec Lucian et ses frères. C'est non seulement un de mes derniers rendez-vous (je dois alors partir à la fin du mois et j'ai plutôt hâte de finir), mais c'est aussi le premier rendez-vous avec Lucian après être passé chez lui en Roumanie et avoir en quelque sorte noué des liens plus forts qu'à l'habitude, au contraire de ceux que j'ai jusqu'alors reçus en rendez-vous. Le moment est très sympathique, teinté de cette espèce de sentiment de timidité en se retrouvant de nouveau autour d'une grande table à l'Alpil à remplir des dossiers DALO. Ils me donnent leurs pièces d'identité pour avoir à éviter de redire leurs dates de naissance, que je préfère pourtant tenter de me rappeler. Pour le dossier, leur situation est une nouvelle fois à décrire. Vera me tape sur l'épaule en riant. Elle me dit d'inscrire qu'ils n'ont « pas de maison et pas d'argent en Roumanie ». Elle rit parce qu'elle vient de m'héberger chez elle il y a quelques semaines encore. Je n'ai heureusement pas besoin de dire leur situation en Roumanie mais celle qu'ils connaissent en France au moment de la demande. Or, à ce moment-là, ils viennent de revenir dans leur petite cabane du bidonville de la Part-Dieu. Ils sont sans logement et bénéficient du Revenu de Solidarité Active (RSA). Ils peuvent prétendre à un logement temporaire et ils disposent d'un droit de recours pour obtenir la mise en œuvre effective de ce droit. Ils comprennent assez bien ce nouveau droit et comptent beaucoup sur ce recours. La commission de médiation, à qui sont adressés ces dossiers, doit ensuite se prononcer dans un délai de 3 mois fixé par décret. Bien que nous précisons pour chaque dossier que le vœux est d'obtenir un appartement autonome temporaire, il réside un risque de se voir attribuer un hébergement en foyer ou en résidence collective, au pire une attribution insensée d'une place en hébergement d'urgence dans les foyers du 115. Reste alors à attendre la réponse de la commission de médiation avec l'espoir d'une attribution heureuse qui ne dépend plus d'eux ni de moi.

Au début du mois de mars, alors que j'ai définitivement quitté mon poste à l'Alpil, Lucian me téléphone. Il me demande de mes nouvelles. Je lui demande des siennes et les nouvelles de sa petite. Elle a été brûlée gravement il y a quelques semaines sur le bidonville, en recevant de l'eau bouillante sur le visage et le bras. Lucian a pu obtenir du 115 une prise en charge à l'hôtel à cause des températures très froides cet hiver. Mais chaque midi, il utilise sa cabane pour préparer à manger parce qu'il ne peut pas cuisiner à l'hôtel¹. C'est en chauffant de l'eau sur le poêle à bois de sa cabane que la petite a été blessée. On parle justement de la situation sur « le *platz* » (sa manière de parler du bidonville). Il me dit que les gens de chez lui se rassemblent pour éviter d'être rackettés, et c'est un peu nouveau. « On est plus fort parce qu'on est plus nombreux ». Il parle du « chef de *platz* » avec lequel il a eu « quelques mots ». Il devait encore payer pour sa cabane et il n'a pas trouvé

1. C'est un élément qui complexifie la compréhension de la vie d'un bidonville (notamment lorsqu'on veut faire un recensement), qui est d'abord défini par le fait que les occupants n'ont pas d'autre choix que d'être là. Or parfois, comme dans ce cas, les occupants n'y sont que la journée, ce qui peut aller jusqu'à penser, tout à l'inverse, que les occupants n'y sont que par loisir. Lucian utilise encore le bidonville par défaut, non pas le défaut d'hébergement (il est hébergé à l'hôtel) mais le défaut de pouvoir jouir pleinement de son lieu de vie.

ça juste, parce qu'il avait déjà payé et qu'en plus le prix qui avait été discuté avait été augmenté. En rassemblant les siens (ceux de son village et des environs qui sont présents sur le bidonville), il a réussi à faire pression, mais il a payé quand même un prix qu'il dit être plus « normal », parce que c'est une sordide règle établie à laquelle il est pourtant toujours plus simple de se conformer que de résister, encore qu'il faille dans le même temps veiller à ce que soit respectées les conditions. Il finit en disant, comme pour lui-même, « laisse tomber », comme il en a pris l'habitude, probablement en m'entendant le dire, à d'autres occasions toutefois.

Je reste étonné puis flatté d'entendre de sa part de telles histoires parce que j'ai donc bien l'impression qu'il me fait « confiance ». Je reconnais aussi dorénavant qu'un bidonville reconstitue les liens du village, je me sens plus à l'aise dans le bidonville, d'autant que beaucoup savent que je suis allé en Roumanie, les rapports sont changés, on me salue un peu différemment, on me demande si j'ai aimé la Roumanie.

J'ai enfin de nouveau l'impression de découvrir « l'envers du décors ». Ce n'est pourtant pas un déplacement dans l'espace, un passage d'une scène à une autre, d'un endroit à un autre. Il ne s'agit pas non plus de décors en carton-pâte qui masqueraient la réalité enfin retrouvée qui était là avant. François Laplantine incite à se déprendre de la logique de la présence et de la représentation, qui mène à une « conception substantialiste du réel¹ » et qui adopte une « vision frontale » : « Dans cette optique, au sens littéral du terme, il ne peut guère y avoir de place pour une pensée critique dont l'une des caractéristiques est d'être inactuelle ou, comme le dit Nietzsche, intem-pestive. Une pensée critique, en effet, ne peut s'élaborer sans négativité, c'est-à-dire notamment sans résistance². » La découverte de cet envers du décors (qui est essentiellement une découverte perceptive) est un passage qui se fait dans le temps et qui est le fait du temps. L'envers du décors, c'est surtout une transformation de la relation au terrain et des rapports sur le terrain. Il n'y a pas de retour en arrière possible, on ne repasse pas à l'endroit ! Laplantine préconise une attention au « hors-champ », cet « autre de l'espace », « qui ne se laisse pas voir, ce qui momentanément se dissimule, mais c'est aussi du virtuel » et qui est en fait « le temps en mouvement »³. L'envers du décors, c'est la transformation de ma relation avec Lucian.

Il prend alors ensuite le ton de l'événement et me dit qu'un roumain « a brûlé dans sa cabane », à Décines. « C'est qui ? Je le connais ? – Non, un nouveau, il venait pour rentrer en Roumanie avec les sous du bus. Il avait 4 enfants. Ils étaient au magasin et quand ils reviennent, il restait plus rien de la cabane. Tout fini. On a juste retrouvé un pied ». Je frémis. Je sens que Lucian est sous le choc mais il continue la conversation comme pour s'en dégager, et il me donne l'air de ne pas s'en faire, que « c'est comme ça ». Pour moi, c'est une nouvelle fois la marque de l'intimité, avant celle de la résignation (c'est comme s'il se reprend). Lucian se confie parfois.

Le 9 mars, c'est-à-dire le lendemain de l'annonce de l'incendie mortel de Décines, Lucian me rappelle, euphorique. Il m'annonce qu'il doit visiter un appartement dès lundi prochain et qu'on lui remettra « des clefs ». Je suis content pour lui. S'agissant

1. LAPLANTINE, *Je, nous et les autres*, *op. cit.*, p. 89.

2. LAPLANTINE, *Le social et le sensible*, *op. cit.*, p. 80.

3. *ibid.*, p. 85.

de l'invitation qu'il me renouvelle à chacune de nos conversations téléphoniques depuis déjà quelques semaines, de venir manger chez lui une *ciorba* (un potage) comme cet hiver en Roumanie – comme à la maison en somme – j'ai moins de remord à lui dire « une autre fois ». Cette fois, donc, je lui dis que je viendrai « chez lui », et nous rions parce que c'est étrange et nouveau que d'avoir à le dire.

Enfin, le 4 avril, je passe chez Lucian en fin d'après-midi, un immeuble à Villeurbanne au centre des gratte-ciels. En montant, je me trompe d'étage et, sans vérifier, je sonne et me fais ouvrir par un petit garçon qui reste autant étonné que moi. Sa mère arrive et je m'excuse de mon erreur en demandant si elle peut m'indiquer les nouveaux arrivants. Je me sens subitement imprudent de les signaler car je sais leur discrétion habituelle. Mais elle me répond qu'ils sont directement au-dessus et elle me demande à son tour de leur dire de faire moins de bruit.



ILLUSTRATION 7.1 – Grand ménage à l'entrée dans le logement pour Lucian et la famille. Photographie de Bruno Amsellem

Un étage plus haut et c'est Lucian qui m'ouvre, en disant « c'est ouvert ». L'accueil est sympathique, Lucian semble content de me voir. Je salue tout le monde : il y a là son père, avachi sur le lit de gauche, pieds nus, une nièce qui s'occupe de la petite de Lucian, une de ses soeur et son mari avec leur fils. Et Vera, qui me propose à boire et à manger. Lucian semble heureux et fier de me voir. Il me montre le nouveau meuble qu'il a trouvé à la déchetterie « avec les vis » et qu'il a monté tout-à-l'heure. Un ordinateur portable est placé sur le dessus du meuble, une sorte de bureau assez sale, avec des tiroirs sur le bas et des étagères au dessus. L'ordinateur diffuse un de ces films indiens qu'ils affectionnent particulièrement et Lucian le connaît déjà, parce qu'il m'annonce d'avance ce qu'il va se passer. Il est question d'une voiture douée d'un esprit qui se venge contre une série de types en leur roulant dessus. Mais c'est drôle et ça monopolise distraitemment les attentions. Que ce soit une histoire avec une voiture est probablement un plus. Mais encore une fois il me fait remarquer que les indiens ont des expressions que les roms comprennent. J'ai déjà visité ce nouvel appartement rapidement il y a quelques jours, alors qu'il était encore totalement nu (lors de la visite d'état des lieux). Depuis, il est presque complètement meublé, bien que je le trouve encore

très vide. Lucian et Vera me donnent l'impression de ne pas savoir encore comment en prendre totalement possession. Mais au contraire de l'espace, c'est l'ambiance qui prend toute la place. Il y a selon moi beaucoup de bruit (l'ordinateur sur le meuble hurle ses bruitages de mauvaise qualité en plus du brouhaha des voix). Difficile d'entamer la conversation et d'avoir quoi se dire. En plus, avec le passage par erreur chez la voisine du dessous, je ne suis pas rassuré et je me dit que leur installation, puis la vie dans cet appartement, risque d'être à un moment forcément problématique. Même impression « d'envers du décor » : ce que j'ai beaucoup rencontré à l'Alpil comme problèmes de voisinage dans les logements me semble ici, « de l'intérieur », une évidence à venir.

Retours

Raluca et Anton à Oullins Dans la suite de l'année, après un premier passage chez Lucian en Roumanie¹, nous prévoyons de suivre une nouvelle famille dans une autre « posture de mobilité » : Bruno m'indique ainsi un couple qui a contacté l'OFII dans le projet de revenir en Roumanie avec les aides au retour. Je ne les connais pas, ce qui devient d'une certaine manière un nouvel élément d'intérêt : il s'agit d'une famille qui n'est pas très inscrite dans les circuits de l'aide sociale et n'a pas tenté ni de se faire connaître, ni de faire valoir ses droits (ou seulement son droit au rapatriement « humanitaire »), ni même de s'inscrire dans une perspective d'insertion (au sens le plus banal d'inscription dans des réseaux d'interconnaissance pour apprendre, s'installer et améliorer ses conditions de résidence). En fait, lorsque je fais leur connaissance, je comprends qu'ils ne sont pas à Lyon depuis longtemps et que leur projet n'est pas vraiment de s'installer ; en fait, il n'est même pas tout-à-fait défini.

Je rencontre une première fois Raluca avec Bruno sur le parking des boucheries André près du pont de la Mulatière (sortie sud de Lyon) où elle nous a donné rendez-vous parce que, me dit-elle au téléphone, « [elle] ne connaît pas grand chose ». C'est une jeune femme frêle et soucieuse, réservée, assez prudente, plutôt silencieuse et secrète. Nous lui exposons notre projet et elle nous dit qu'elle va en parler à son mari. Quelques jours plus tard, de nouveau au téléphone, elle me dit que son mari, Anton, « ne veut pas de photos ». Nous allons avec Bruno à sa rencontre à un carrefour de Gerland où il a l'habitude de faire la manche pour tenter de le convaincre². Il nous promet d'y réfléchir de nouveau et nous prenons cette ouverture pour un « oui ».

Nous décidons, quelques jours avant le départ prévu par l'OFII le 16 avril dans lequel vont embarquer Raluca et Anton avec leurs enfants, de passer au squat qu'ils

1. Ce n'est pas pour Bruno le premier parcours illustré. Avant de rencontrer Lucian par mon intermédiaire, il suit pendant plusieurs mois le parcours d'un certain Tarzan et de sa famille dont les photos vont être les plus marquantes de l'ensemble du travail. Avec la rencontre de cette nouvelle famille qui va suivre, ce sont en tout trois différents parcours qui vont être illustrés dans le cadre de cette démarche.

2. Cette idée de « convaincre » semble plutôt assez étrangère au projet ethnographique (encore que...) et il me serait bien aisé de dire qu'il s'agit alors du projet journalistique d'exposition qui relève d'autres enjeux (de temps, d'obligations liées à la commande ou encore de ressources). Or je pense que pour tout projet « contre-nature » comme celui d'une étude ethnographique ou d'un projet journalistique il s'agit d'être convaincant. Ensuite, la démarche va dépendre du degré d'honnêteté des arguments employés pour convaincre...

occupent sur la commune d'Oullins (où ils ne nous ont pas encore invité, ce qui nous inquiète). Nous arrivons en fin de journée devant cette grande maison décrépie où je téléphone à Raluca. Je note le soir dans mon carnet : « J'ai fait comme eux le faisaient avant : j'ai appelé une première fois sans laisser de message. Une seconde fois ensuite, même chose et j'ai pas cessé d'insister sans ne jamais dire pourquoi en laissant un message ». Puis nous trouvons à rentrer en assurant une petite vieille craintive qui vient ouvrir que nous sommes attendus. Raluca apparaît dans la montée d'escalier, surprise et gênée. Je ne sais pas si elle n'a pas voulu répondre à mes appels ou bien, comme elle le dit, qu'elle n'a pas entendu le téléphone (elle l'avait cependant dans la poche). Nous montons cet escalier sombre et pénétrons dans une grande pièce orange au milieu de laquelle se trouve un lit de travers.

Nous sommes installés sur deux tabourets en face du lit sur lequel s'allonge Raluca et où se tient Anton raide comme un piquet. Une chaleur étouffante alors que nous ne savons pas vraiment quoi se dire. Puis des vieilles arrivent. Une m'appelle « *puiu* » (« mon poussin ») comme par habitude (au moins l'habitude, à la « campagne » en Roumanie, pour une vieille femme de s'adresser à un jeune homme, en fait à un enfant. . .) Je les connais tous à peu près. Eux me reconnaissent avant moi. De l'Alpil sans doute. D'ailleurs, le vieux me fait remarquer que sa dame n'a pu avoir de domiciliation¹. Pour sortir de ces discussions soit un peu convenues, soit déjà entendues (je note : « comme à l'Alpil »), je demande s'ils ont des liens avec « ceux du département de Bihor », d'où nous revenons avec Bruno. Je sais que j'ai besoin, pour aller plus loin dans la discussion, de fabriquer des repères communs ; pour le moment nous sommes deux étrangers mis bien face à leur embarras, littéralement. Voici donc l'enjeu : dépasser ce qui est établi d'office comme rapport d'étrangeté. Les vieilles répètent comme un disque rayé ce qu'elle pensent nécessaire de m'asséner comme *justification* (ils sont par ailleurs habitués à montrer des *justificatifs*. . .) sans faiblir, qu'ils n'ont pas assez pour vivre en Roumanie, qu'il n'y a pas de travail, qu'« un pain » (« *o pâine* », valeur élémentaire) coûte aussi cher qu'en France, qu'il faut bien manger, etc. Je n'aime pas vraiment entendre ces arguments qui ne sont pour moi rien d'autre qu'une ritournelle imposée par une situation plus globale de laquelle j'aimerais m'éloigner le plus possible pour rendre possible un échange dans lequel je peux m'investir en propre, malgré les risques d'y être « pris » comme j'estime l'avoir été quelques mois auparavant. C'est seulement à cette « condition » que je crois pouvoir établir ce lien qui va permettre non seulement le travail photographique avec Bruno mais aussi – je ne cesse de l'espérer – de défaire l'image d'étranger qu'on m'assigne à mesure que je m'approche d'eux².

1. Puis je crois enfin m'en souvenir. Je crains que ce ne soit durant ces moments de grande affluence, durant lesquels les seuls à insister était « servis ». *A posteriori*, je sais bien que les plus efficaces à obtenir ces domiciliations parfois étaient ceux qui insistaient, mais d'une manière habile, et ceux qui sacrifiaient un temps énorme à nous attendre sans perdre patience ni se décourager, c'est-à-dire sans accepter de revenir à un autre moment, ce que nous leur demandions souvent, sans savoir si en fait nous aurions le temps une autre fois ; ceux encore qui, autrement qu'insistant sur le moment, revenaient régulièrement et se faisaient connaître, sinon apprécier de nous en devenant ces sortes de personnages reconnaissables.

2. Si je ne cesse de l'espérer, c'est qu'après plusieurs années de travail auprès de ces familles, j'espère toujours pouvoir être « traité » non plus comme un complet étranger mais peut-être avec une forme de lien qui prenne en compte mon expérience. A mon tour, au final, de demander de la

Raluca me demande comment nous avons eu l'adresse du squat. Je crois que c'est curieusement la première fois que cette question m'est posée. J'ai répondu à brûle pourpoint, sans vraiment réfléchir, que j'ai eu une liste des lieux squattés quand j'étais à l'Alpil et que je le savais de là de toute façon. J'ai ajouté que cette liste est faite à partir des informations du « tribunal » (j'ai failli dire de la police). Comme je me justifie en quelque sorte (et que je ne suis pas à l'aise avec ce que pourtant je ne dois rien craindre pour ma part), elle dodeline du chef sans être tout-à-fait satisfaite (du moins pas forcément rassurée, puisqu'elle voulait l'être en posant la question). Car quelque chose la chagrine. Depuis le début, et cette première rencontre mercredi 31 mars sur le parking des boucheries André, elle semble être très prudente (mais comment ne pas l'être ?) à notre égard. D'abord, disait-elle, les autres (de la maison — que nous n'avons pas encore vu ce mercredi-là) l'avaient prévenu de faire attention à deux choses : de faire attention à ce qu'un tel reportage ne lui rapporte une expulsion et une interdiction du territoire ; que ce reportage ne paraisse pas dans les journaux ou à la télévision.

Raluca dans ces cas n'est pas complètement ouverte. C'est du moins notre crainte avec Bruno et nous attendons toujours de voir. Anton nous avait paru plus ouvert lorsque nous le trouvions sur son lieu habituel de manche (vendredi 2 avril). Qu'il soit sur ce lieu n'est probablement pas anodin : lorsqu'il est arrivé à la maison ce jeudi, il m'a présenté un petit papier sur lequel étaient griffonnés une adresse et un nom de personne (une adresse incomplète d'ailleurs). Il me demande ce que c'est, il n'a pas compris ce que lui voulait cette personne qui pouvait par exemple (ce que j'imagine tout-à-fait) lui proposer des vêtements ou du travail (moins sûr). Ne parlant pas français, il n'a pas compris, ni même son fils qui était avec lui (il ne va pas à l'école, donc difficile d'apprendre le français). Anton n'est pas non plus très décidé, mais il semble faire avec notre présence.

Resița Vendredi 16 avril, nous rejoignons l'aéroport de Lyon, pour y retrouver les agents de l'OFII et Raluca et Anton sur le départ. J'aperçois avec surprise et inquiétude des roms dehors au soleil, rassemblés par un dispositif policier léger mais visible (quelques agents de police seulement mais dans une posture claire d'encadrement de ces personnes alanguies au soleil). Comme prévu, des agents de l'OFII nous accueillent sous l'oeil d'un policier qui va accompagner le couple jusqu'à l'embarquement dans l'avion. Ils nous expliquent que la somme d'argent promise avec le rapatriement sera remise dans la zone d'attente juste avant le départ, après le passage des portiques de sécurité. Personne ne traduit pour Raluca qui est là silencieuse mais qui nous regarde tous, interrogative. Pour le moment elle ne me demande rien. Je lui traduis les explications plus tard. Trois autres couples vont faire le voyage avec nous (sans compter la présence des personnes qui attendent dehors et qui, je l'apprends par indiscretion, viennent de Saint-Etienne). Je suis Raluca et Anton qui passent le contrôle maladroitement avec leurs airs à peine inquiet, mais plutôt abasourdi par des mesures extraordinaires impressionnantes (pour qui n'en a pas un tant soit peu l'habitude).

En salle d'attente, Anton me parle de son accident qui l'a paralysé plusieurs mois il y a quelques années. Il me décrit par le menu ses cicatrices et les différentes

opérations qui l'ont presque laissé pour mort. Je ne sais pas ce qu'il cherche, s'il veut m'effrayer ou m'impressionner. Je suis plutôt dégouté et un peu choqué. Lui en parle sans laisser apparaître une quelconque émotion, comme s'il était habitué à ce que je ressens comme une grande violence. Je crois qu'il souhaite seulement me raconter quelque chose de lui. Raluca vient me voir pour me poser des questions sur le voyage. Elle semble s'approprier notre présence.

Nous arrivons à Bucarest en fin d'après-midi. Je me renseigne sur le bus à prendre : on m'indique le 780, une nouvelle ligne en direction de la gare du nord, où nous espérons prendre un train de nuit pour l'ouest. A partir de ce moment là, je me rends compte que ceux que nous accompagnons comptent plutôt sur moi pour les guider. Le mot est passé que j'ai vécu à Bucarest deux ans pour mes études. C'est moi « le gars du coin ». Eux ne sont pas d'ici !

A peine le temps d'une cigarette. Le bus est là. Bruno et moi donnons à Anton l'argent de nos billets qu'il se charge de négocier avec le chauffeur et je ne sais pas s'il y arrive, en tous les cas nous voyageons sans billets. Dans le bus, on me demande des indications (« combien de temps jusqu'à la gare ? »). Je comprends encore une fois qu'ils comptent sur moi. A la gare du nord, nous peinons à comprendre où prendre les billets. On fume une cigarette devant la gare. Nous avons du temps (presque 3 heures) avant de prendre le train. Anton hésite beaucoup avant de changer de l'argent, il trouve les billets de train trop chers et il décide de ne pas en prendre pour les enfants. Des jeunes femmes de Oradea qui ont voyagé avec nous depuis Lyon semblent compter sur moi aussi, elles me demandent quoi faire parce qu'elles ont raté le train de 20 heures. Nous faisons des courses dans une petite épicerie sous la surveillance d'un agent de sécurité un peu alarmé par nos manières.

Pour prendre le train, j'indique une nouvelle fois à notre groupe le numéro de la voie et je mène la marche à grand pas car le train ne s'arrête pas longtemps. Je demande notre wagon. On se presse avec les bagages (je porte un des bagages de Anton et Raluca). Les places sont exigües et les enfants sont sur nos genoux. Le voyage, de nuit, dure plus de 12 heures jusqu'à Resița (prononcer « Réchitsa »). On vient me dire qu'il y avait forcément d'autres solutions moins longues, comme si j'étais responsable du choix de ce train là. Nous dormons mal et tout le monde en a marre.

Arrivés soulagés à Resița à l'heure du marché en centre-ville, nous cherchons un taxi pour nous emmener dans le village à une trentaine de kilomètres. Cette fois je suis relevé de mes « fonctions » de « guide » et c'est Anton qui revient nous chercher avec le taxi dont il a négocié le prix. On ne dit même pas au revoir aux autres qu'on laisse à leur sort. Nous arrivons après 30 minutes de collines, de virages et de routes mauvaises dans le village de Secășeni (prononcer « Sékechen' »). La maison, dans un hameau à la sortie du village, est ouverte et on nous attend. C'est la mère de Anton qui arrive en premier. Bises (sur la bouche pour eux). La mère a préparé des *sarmale* et de la soupe pour nous tous. On mange et il y a beaucoup de passage des voisins, amis et famille. Les enfants, nombreux, jouent en plein milieu en criant.

Nous faisons la connaissance de David, le premier fils de Anton, qui vit avec sa grand-mère. Il a 14 ans et ne semble pas tenir en place. Il porte des vêtements très abimés et très sales.

Leur maison est assez massive, toute en longueur et abrite un lopin de terre

assez conséquent derrière le porche qui la sépare du chemin. Il est en friche avec des hautes herbes à moitié couchées. C'est une ancienne ferme qui semble pouvoir encore rappeler des temps meilleurs et un passé plus généreux. Aujourd'hui, elle est presque à l'état de ruine. L'ancienne bergerie dans le sous-sol de la bâtisse est vide et sale. Le toit s'affale et toute une partie souffre d'infiltrations importantes qui rendent la pièce du fond impossible à vivre. Anton et Raluca occupent une pièce unique sans aucun aménagement. Les deux seuls meubles en formica semblent lamentablement ramollis par l'humidité qui a du régner pendant leur absence (plusieurs mois).

Raluca défait les bagages, surtout pour faire des cadeaux. Le sac le plus lourd, que j'ai beaucoup porté avant de monter dans le train à Bucarest, est plein de victuailles (café, bonbons, boîtes de conserve, notamment petits pois carotte et raviolis) et de vaisselle (des verres à jus de fruit dépareillés, quelques assiettes de couleur).

Je vais chercher des bières avec Anton à l'épicerie du coin. On rencontre la dame qui tient cette boutique, une roumaine très forte, un peu tendre et qui est contente de revoir Anton. Elle m'explique – devant lui – dans quelle misère se trouve la famille de Anton, comme beaucoup d'autres, me précise-t-elle. Elle me montre son cahier où elle note les crédits qu'elle fait aux gens du village. Elle dit que c'est à cause de la misère qu'un type comme Anton vient en France, en ponctuant ses explications de « c'est comme ça » dans de courts soupirs. Elle ajoute qu'elle trouve que la France est « bien trop bonne », qu'on ne devrait pas permettre ça. Anton, que je regarde en appréhendant sa réaction, acquiesce. Ça ne semble pas lui poser de problème. C'est comme si le fait de ne plus pouvoir venir en France ne le touchait pas vraiment, alors qu'à l'instant on venait de dire qu'il n'avait pas le choix et qu'il le faisait pour sa survie. Je m'explique finalement cette contradiction par le fait que s'il ne peut plus venir en France, il fera autrement, il trouvera d'autres moyens. Je me dis que c'est exactement sur ce point là de compréhension qu'on achoppe : si Anton – ou bien d'autres de la même manière – vient en France, c'est un moyen comme un autre, ni plus ni moins. Or, depuis la France et ses emballements médiatico-politique (on me permettra ce raccourci proprement et médiatique et politique!), on ne peut entrevoir le fait que le passage en France n'est qu'un moyen et que la question de construire une finalité d'établissement (de notre côté, en France, on dit au moins « insertion ») n'est pas évidente du tout. Pour se débarrasser de cette discussion, on achète une caisse entière de bières pour les offrir à ceux qui passent saluer le retour de Anton et Raluca.

Sur le chemin de retour, Anton m'explique que la seule manière de vivre ici sans moyen est « d'acheter pas cher et de revendre plus cher ». Il a ramené des vieux téléphones portables de France qu'il compte revendre ici. Il me fait ensuite visiter sa maison. Il m'explique qu'il prend les tuiles d'un côté pour réparer l'autre partie du toit. Il y a de larges fissures sur les murs de terre et de briques qui s'effritent. Nous entrons dans une pièce au fond qui est pleine de toiles d'araignée et sent très fort le mois. On parle aussi déjà beaucoup du projet qu'il pourrait écrire pour l'OFII (le retour humanitaire lui permet de faire une demande de soutien financier – jusqu'à 3500 euros – à la création d'une activité qui lui permet de se « réinsérer » au pays après son retour). Il me dit qu'il pourrait acheter des vaches ou un tracteur.

Raluca est maintenant dans le jardin où Anton, avec toujours la même placidité,

essai de redresser ce qui devait faire office de latrine. Ils viennent de discuter, peut-être de se disputer. Raluca fait les cent pas, elle marmonne, vitupère et je crois qu'elle pleure.

Le soir enfin, juste avant le coucher, je prends des notes dans un coin de la pièce unique où nous allons tous dormir. Bruno, qui prend des photos, est installé juste en face de Raluca et Anton, assis de part et d'autre d'une petite table basse sur deux fauteuils dégingués. Ils discutent et planifient un probable retour en France. Raluca me l'explique le lendemain matin. Elle est triste d'être rentrée et ne supporte pas la vue de cette maison qui l'exaspère et l'enferme (la colère d'hier dans le jardin). Je lui demande pour combien de temps elle a d'argent. Elle me dit qu'il ne lui reste pas même de quoi vivre là plus de 10 jours. Le lendemain, alors que nous les quittons dans la soirée, nous nous rendons ensemble en ville, où Raluca me présente une voisine qui me donne une ordonnance de médicaments pour sa mère au cas où je puisse me les procurer en France et les lui faire parvenir. Enfin, nous prenons un moment pour téléphoner à l'OFII, comme indiqué sur un de leur prospectus donné à l'aéroport de Lyon avant le départ, pour se renseigner sur l'aide à la réinstallation. Nous sommes vaguement informés qu'il s'agit de faire passer une demande écrite à l'agence de Bucarest. J'écris un peu comme je le peux une maladroite demande plutôt solennelle que je fais signer par Anton et Raluca qui ne savent pas écrire et à peine lire et que nous postons sur-le-champ, avec deux photocopies de leurs pièces d'identité.

Puis le lendemain, alors que nous remontons vers Oradea¹, je reçois un curieux message de Raluca sur mon téléphone :

Ceau.ce.faci.dormi.ie
 au.stau.Si.ma.gandesc
 .la.ce.meai.Zis.Mam.a
 ndragostit.te.tine.te.
 plac.te.iubesc.pa.te.p
 up.

Message que j'ai finalement approximativement traduit par : « Salut, comment ça va, tu dors ? Moi je pense à ce que tu m'as dit. Je suis amoureuse de toi, tu me plais, je t'aime. Salut, je te embrasse. » D'abord un peu gêné, je laisse ce mot de côté et le place dans la même démarche que « l'espoir » (un terme à revoir) contenu dans l'envoi de la demande de soutien à l'OFII, un « espoir » ou une attente (mais une attente sans suspens, sans temps d'attente, seulement l'intention) sans indicateur, sans rien qui ne puisse permettre ni de savoir quelles sont les chances d'obtenir ce qu'on souhaite ni même de pouvoir intervenir pour influencer sur les chances d'obtenir ce qu'on a demandé. Pour élargir encore l'explication qu'il me faut trouver à ce message troublant, je me dis que la démarche est encore similaire à celle, plus tôt, qui permettait de dire que les séjours en France étaient, pour un type comme Anton, un moyen sans vraiment d'option sur la finalité. . .

1. Nous retournons voir Lucian qui est en Roumanie au même moment. Nous en profitons pour réaliser, avec Bruno, un travail sur les anciennes industries de l'époque communiste et les fermes d'État qui ont fermé à la révolution, après décembre 1989. Nous espérons illustrer une des raisons de la situation parfois dramatique de bien des familles roms qui restent dans ces contrées sans travail alors qu'à l'époque de Ceaușescu, ces entreprises employaient dans toute la région.

Dans la même prise de recul, alors que nous sommes cette fois de retour dans les environs de Chişlaca chez Lucian, je peux dorénavant comparer les situations, ce qui me semble intéressant, bien qu'un peu limité par les singularités de ces familles si différentes. Finalement, l'observation de deux situations un peu différentes en Roumanie de deux familles rencontrées en France permet non moins de « révéler » des aspects cachés de la situation que d'augmenter l'observation d'éléments de complexification de la question de cette présence. Je compare moins leurs conditions de vie en Roumanie que leur démarche de venir jusqu'en France tenter de s'y installer.

Ces démarches sont pour une part assez similaires. Il s'agit d'investir un temps vacant et l'investissement prend l'aspect d'une « occupation », dans tous les sens du terme, jusque dans sa forme concrète que l'on connaît. Il reste que ce qu'il y a en effet de plus concret, de plus visible et de plus « connaissable », c'est la forme finale de cet investissement (l'installation en bidonville par exemple, ou encore les aller-retour). En amont il est composé d'une somme de petits « trajets » pour se frayer un chemin, coûteux en temps et en essais, au travers d'un ensemble de contraintes. Il y a la même « conduite d'affranchissement », la même « posture de mobilité », qui sont deux démarches qui mettent en tension les temporalités sans cependant être des démarches résolutes et conclusives, ce qui est normalement l'accord contemporain sur l'exercice des durées et la performance dans le temps.

Pour une autre part, ces démarches sont assez différentes. Lucian a « un temps d'avance », au sens propre comme au sens figuré : il est en France depuis plus longtemps, il a eu le temps d'expérimenter un certain nombre de contraintes et de s'en dégager ; il a progressivement formulé son intention de sorte qu'elle soit entendue et reconnue, il a fait l'apprentissage non seulement de la langue française mais du langage qui consiste à solliciter l'assistance et les aides disponibles. Le temps « passé » (en fait le temps *investi*) est l'élément clef. C'est pourtant ce mode d'investissement qui continu d'être une sorte d'impensé, dès lors qu'une visée claire et déterminée n'est pas formulée.

7.2 A destination

Je visite en septembre 2010 avec une ancienne collègue de l'Alpil les « villages d'insertion » à Nantes et en région parisienne dont on commence à entendre parler comme d'une « mode » – pour les plus critiques – qui répondrait à la question de l'action possible de la puissance publique (Olivier Legros, qui est un des rares chercheurs à travailler cette question au même moment parle de « standardisation »¹). Pour moi, c'est un autre projet, après le travail – toujours en cours – de reportage avec l'ami photographe, pour « approfondir » la connaissance des différents contextes et des différentes « solutions » mises en place autour des roms et de l'habitat précaire. Je découvre dans ces « villages » une autre manière de demeurer, une « mise en demeure » dont les conditions sont drastiques et interrogent les intentions (la « destination » de ces projets et ces dispositifs), moins celles de résolution du problème que la manière même de penser l'inclusion sociale et

1. Olivier LEGROS, « Les pouvoirs publics et les grands "bidonvilles roms" au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen) », in *EspacesTemps.net*, 27 sept. 2010.

toute la présence de roms roumains (puisqu'ils sont concernés essentiellement les ressortissants roumains et dans une moindre mesure les bulgares) en France.

Dans le même temps, les relations avec Lucian connaissent un moment de tension important, aussi bref qu'intense, autour de l'exposition des photos qu'a fait de lui Bruno durant l'hiver précédent. Il est bien question du problème récurrent d'exposition ou de *publicité* au sens premier du terme, ce qui permet d'interroger avec James C. Scott, le « texte caché » aux yeux des « dominants » produit par les « dominés » qui serait une « critique du pouvoir » et une « résistance à la domination »¹. D'une autre manière, je m'attache à ce que « l'homme ordinaire » de Michel de Certeau puisse en tous les cas se soustraire *silencieusement* à l'espace organisé des choses pour mieux s'en resservir². Sorte de posture intermédiaire, elle place la « résistance » moins dans un refus net de l'assujettissement qu'une appropriation par le sujet des manières de faire.

Mieux installé à demeure, Lucian s'installe et nous nous lions un peu plus dans l'intimité et parfois dans les *discrètes* activités d'achat et de vente de voitures qui y trouvent leur point d'ancrage. Lucian et sa famille ont peut-être trouvé là leur « destination ».

Puis à la fin novembre 2010, je participe à la première réunion de concertation autour de l'idée de coopération du Grand Lyon avec la Roumanie, à laquelle je suis invité à titre d'expert. Si bien qu'au cours de l'année 2011, je réalise plusieurs missions d'évaluation en Roumanie, jusqu'à Oradea et cette région que je connais mieux depuis mon premier voyage durant l'hiver 2009. J'invite Lucian à participer à l'une d'entre-elles. A la fin de l'année 2011, alors que la convention de coopération est co-signée, les réunions ouvertes (« participatives ») de programmation du projet renvoient une nouvelle fois, mais d'une manière cependant inédite (puisque l'initiative l'est également sous la plupart de ses aspects), à une difficulté d'accord sans fin, comme répétant encore et toujours les difficultés de gouvernement des situations précaires de roms, là aussi « jusque » dans ce petit village du nord-ouest de la Roumanie qui est la nouvelle « destination » des dispositifs expérimentaux de résorption des situations problématiques liées aux roms roumains à Lyon.

7.2.1 Insertion

Argent

Depuis notre passage, Bruno et moi, à Chişlaca chez Lucian, je garde de bons liens avec toute sa famille : le père et la mère de Lucian que je vois toujours chez leurs enfants, eux qui ne bénéficient pas d'un hébergement parce qu'ils n'ont aucune ressource, et les frères de Lucian et deux de ses soeurs.

Un vendredi d'avril en fin d'après-midi, Vlad, le plus jeune frère, m'appelle au téléphone en colère. Il a un problème avec sa dernière quittance de loyer qui lui demande une somme qu'il juge beaucoup trop grande : « ça va pas, ça ! », répète-t-il. Je lui promets de passer le voir dans le week-end. J'ai aussi Lucian au téléphone (qui est en fait juste à côté et c'est lui qui donne mon numéro à Vlad et peut-être même lui dit de m'appeler pour ce genre de problème) et je comprends alors une

1. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance*, op. cit., p. 12 notamment.

2. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien, tome 1. Arts de faire*, op. cit.

chose : Lucian me dit d'abord que Vlad préfère partir de l'appartement plutôt que de payer des sommes pareilles. J'en suis bouleversé parce que, depuis leur entrée dans un logement, je tremble à l'idée que tout soit à refaire au cas où ils décident, sur un coup de tête, de le quitter. Je sais que cette hypothèse est possible. Le logement n'est encore qu'un « accessoire » embarrassant pour eux. Un logement n'a qu'une utilité immédiate, à l'instar d'une cabane sur un bidonville qui ne fait que soutenir le projet par ailleurs d'améliorer ses possibilités de vivre à sa mesure.

Je visite Lucian chez lui le dimanche qui suis l'appel d'Vlad. On boit le café, comme on commence à en prendre l'habitude. Vera est là, les enfants dorment. Je me fais la réflexion que leur vie est enfin « paisible ». A telle point, avec ce qu'il me dit au téléphone la veille (« tu fais quoi demain ? lui demandais-je – Je ne sais pas, rien ! ») que je crois qu'il s'ennuie. D'ailleurs, alors que je bois le café avec Lucian à la table du salon, et que Vera me parle de la Roumanie et du voyage qu'on pourrait faire cet été, je lui demande, en roumain (langue que j'abandonne progressivement avec eux), si elle a « le mal du pays » (il y a une expression roumaine très spécifique : « *Ți-e dor de țara ?* »). Elle me répond que oui, que sa mère aussi lui manque et je comprends aussi que toute cette vie et ces liens avec le pays peuvent également lui manquer.

Nous passons chez Vlad ensuite, avec toute la petite famille dans la voiture, « comme en Roumanie à Noël », pensais-je. Vlad nous reçoit toujours assez fâché et je prends un assez long moment pour regarder ses papiers et cette fameuse quittance, en étant rassurant et en faisant avec la calculatrice de mon portable quelques soustractions bienvenues. Il se trouve qu'elle comporte une simple erreur en ne prenant pas en compte les aides au logement du mois précédent, ce qui gonfle d'autant le total. Puis Vlad, qui se détend un peu, me fait visiter le balcon de son appartement et je découvre l'environnement que je trouve agréable de cette petite résidence de Vaulx-en-Velin (périphérie est de Lyon). Contraste saisissant, pour moi, entre cette paisible petite propriété (certes très simple et entourée d'industries dans un quartier assez pauvre) et l'abandon possible de celle-ci pour une erreur de total sur une quittance (pour peut-être retourner dans un bidonville).

En repartant, Vera me dit dans la voiture qu'elle n'aime pas l'appartement d'Vlad. Pour elle il est sale et la *gadji* (une « non-rom » ou une étrangère) avant lui « ne faisait pas le ménage ». Je trouve qu'elle met souvent l'accent sur les différences entre les appartements. En tous les cas, elle « évalue » la qualité des appartements (notamment par rapport à leur degré de saleté) et elle fait des comparaisons entre les frères et sœurs de son mari. La finalité est moins de classer les appartements que de mesurer un degré de réussite (qui pourtant tient au hasard en quelque sorte). Je suis attentif à ses critères qui expriment d'une manière nouvelle l'idée d'une « destination » et d'une certaine finalité. L'investissement n'est plus la recherche d'une simple possibilité, elle n'est plus la seule dépense, mais elle signifie aussi un bénéfice qu'il s'agit d'évaluer et de valoriser.

En repassant dans la rue avant de remonter chez eux, je regarde une maison qui me semble abandonnée. Vera s'écrie que dans une maison abandonnée comme celle-là, elle ne payerait pas aussi cher que ce qu'elle paie pour son appartement.

Au cours du mois de mai, je me rends chez Lucian en début d'après-midi. Vera a préparé des *sarmale* et je mange avec Lucian. Il me parle de la garantie pour l'appartement qu'il doit avancer et qu'on lui réclame. Je ne sais pas s'il peut trouver

cet argent, le fait est qu'il est dorénavant dans le logement et qu'il estime ne plus avoir à payer quoi que ce soit (sinon son loyer dont le montant est, dans son esprit, celui du loyer résiduel, c'est-à-dire la part qu'il lui reste à payer après déduction de l'aide au logement). Ce qui me surprend un peu, c'est qu'il est à ce point préoccupé par cette somme. Il me donne cependant l'impression d'avoir compris, ou de prendre « en compte », le fait que cette somme est une caution qui lui est rendue quand il quittera l'appartement (conditionnée au bon état du logement). C'est tout de même une nouvelle « durée » à considérer dans ses calculs. On en discute et il me dit : « je m'en fout si on me la rend pas », comme s'il était prêt, par cette espèce de *résignation*, à renoncer à une certaine somme pour conserver une sorte de « liberté » par rapport à elle : dans ce cas, il fini par accepter de verser une caution (il va me demander de lui prêter de l'argent) mais préfère annoncer d'entrée qu'il y renonce parce que d'une part il ne sait pas encore s'il la récupérera et que, s'il la récupère, ce sera dans un temps *indéterminé* et, d'autre part, il n'obtient rien en échange, sinon une possibilité conditionnée qu'il ne semble pas vraiment vouloir entendre...

L'argent est une inquiétude et un sujet qui revient souvent. Si bien que j'en profite pour toujours redire à quel point d'après moi « la vie est cher ici » : je cite tant que je peux mon exemple, en faisant le tour de ce que je gagne et de ce que je dépense. Il s'étonne que je puisse par exemple dépenser « autant » pour manger au restaurant avec mes amis ou aller au cinéma. Par contre, je ne dépense que très peu pour les produits alimentaires (moins du tiers de son budget) qu'il s'explique par le fait que je n'ai pas d'enfant. Il écarte les dépenses liées aux voitures, parce qu'il tient un compte séparé des comptes des dépenses domestiques.

La comparaison s'arrête là, comme si nous ne pouvions véritablement nous entendre sur ce point. La notion de dépense touche à la valeur des choses et il ne nous apparaît pas possible de s'accorder sur ce point. Nous faisons attention à ne pas « juger » nos « choix » respectifs. La notion de dépense est par ailleurs un critère d'évaluation d'un certain rapport de conformité dans les économies domestiques. Lucian me raconte par exemple comment une vieille dame, chez qui il tondait parfois le gazon, lui recommandait sans cesse de revendre sa voiture parce qu'elle pensait de lui qu'il était « pauvre ». Je me souviens aussi qu'il y a quelques années une assistante sociale, sollicitée par une famille pour une demande de logement, m'avait fait remarquer qu'elle trouvait douteux que le monsieur possède (et puisse assumer financièrement) une voiture. J'avais aussi plus récemment participé à une conférence à l'issue de laquelle, après avoir présenté la situation des familles roumaines en habitat précaire à Lyon, on m'avait interpellé pour me faire remarquer, cette fois, qu'au lieu de s'acheter des téléphones portables, ils devraient donner à manger à leurs enfants (pensant peut-être qu'il s'agissait là d'une crise humanitaire ou d'une famine, ce qui renvoie bien entendu à des questions très élémentaires dans la vision que le public a de la précarité).

Villages d'insertion

Au cours de l'année 2010, nous élaborons le projet, avec une ancienne collègue de l'Alpil, Véronique, de faire la visite des « villages d'insertion » à Nantes et dans la région parisienne, dont tout le monde parle beaucoup à cet époque (dans les milieux associatifs et militants, ou encore au niveau politique où les uns se

positionnent pour et d'autres contre), et depuis déjà plusieurs mois. Le premier village de ce type est créé en 2007 à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Mais c'est l'agglomération Nantaise, à la même époque, qui fait un peu plus parler d'elle avec cette même idée de « village » qui est expérimentée et dépêche un chargé de mission sur cette question (que je rencontre durant l'année 2007 déjà à ce sujet, qui apparaît précurseur et demande à s'y intéresser¹). Nous prévoyons quelques jours dans le début du mois de septembre 2010 pour visiter ces installations, à Nantes, Aubervilliers, Montreuil et Bagnolet.

Notre objectif est de questionner puis de fournir un éclairage des modalités de ce que nous appelons dans un premier temps des « réponses alternatives nouvelles ». Chacune de ces installations de type « village d'insertion », même si le terme est par ailleurs discuté de différentes manières, est une expérimentation. Nous espérons alors que notre travail et nos observations, que nous prévoyons de réunir dans un texte de synthèse, puisse permettre de mieux appréhender ces formes nouvelles de « réponses » institutionnelles (tous ces « villages » sont financés par les collectivités et pouvoirs publics). Pour ma part, je souhaite en particulier observer et décrire ces « dispositifs » *par excellence*.

Une des questions qui me semble intéressante à poser, c'est de savoir si les villages sont une réponse « satisfaisante » pour les personnes dans le cadre de ce que j'appelle leurs « projets d'installations ». Ce qui m'apparaît en ce sens, sans vouloir directement y répondre, c'est que ces villages, ou tout autre solution, même temporaire, ne sont pas forcément très adaptés. Je souhaite observer comment les villages d'insertion s'inscrivent dans les parcours des personnes et dans l'idée d'une installation ou d'un passage en France, alors que les projets me semblent se faire et se défaire à la vitesse des événements sur le terrain et ne sont pourtant jamais autant d'obstacles qu'on peut le penser *a priori*. Les villages sont-ils une réponse satisfaisante pour les personnes dans le cadre de projets d'installation *a priori* vagues et ouverts aux opportunités telles qu'elles se présentent. Les projets d'installation restent soumis aux événements. Les villages d'insertion sont une sorte d'alternative qui se placerait entre un plein accueil et un rejet.

Je fais la synthèse, avant le départ, des rares informations que je trouve à ce sujet dans les documents dont je dispose, qui sont des rapports du collectif RomEurope, mais aussi toutes sortes de documents et de témoignages que j'ai récoltés au fur et à mesure des rencontres (dans des cadres assez divers) de collègues associatifs et mêmes parfois de quelques roms qui ont pu assister ou participer à ces installations. A ce moment là aussi, il n'y a pas encore de production scientifique, hormis celle que produit Olivier Legros sur le site internet du réseau Terra à partir de juillet 2010² et sur le site de la revue *Espaces Temps*, second article mis en ligne le 27 septembre 2010³. Son travail est issu d'une enquête qu'il a menée entre décembre 2008 et

1. A Lyon, nous sommes en plein dans le travail de résorption du bidonville de la Soie qui nous demande d'aller là aussi expertiser des solutions nouvelles, ce qui me permet de me rendre à Nantes en fin d'année 2007 et de faire la rencontre de la personne en charge à l'agglomération nantaise des villages d'insertion locaux et des opérateurs associatifs qui sont d'ailleurs des partenaires historiques de l'Alpil sur les questions plus large de droit au logement.

2. Olivier LEGROS, « Les "villages d'insertion" : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? », in *Revue Asylon(s)*, n° 8, juil.-sept. 2013.

3. LEGROS, « Les pouvoirs publics et les grands "bidonvilles roms" au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen) », *op. cit.*

juillet 2009. Même dans la presse, les premiers articles documentés paraissent bien plus tard au cours de l'année 2012, très rarement avant ¹.

Il se trouve que depuis à peine 5 ans, l'idée de « villages d'insertion » a fait son apparition autour de la présence de roms européens (roumains et bulgares) squattant des terrains ou bâtiments, autour de la question de la gestion des expulsions de ces squats. D'abord initiés pas Nantes Métropole, ils existent à présent dans plusieurs régions, sous des formes sensiblement différentes. C'est d'ailleurs probablement à partir de 2004 (2002 à Sénart) que certaines municipalités s'engagent dans un accueil de familles roms, soit en améliorant un habitat très dégradé (par un apport de service et matériel, soit en donnant les moyens aux familles de subvenir à l'entretien et amélioration de leur lieu de vie) soit de toute manière en tolérant certaines occupations, voire en mettant à disposition des personnes d'autres lieux de vie plus dignes, comme à Achères (Yvelines), Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), Fontenay-sous-Bois (banlieue est de Paris, dans le Val-de-Marne), Lieusaint (Seine-et-Marne), d'abord présentées comme des avancées ponctuelles (je trouve cette remarque dans un vieux rapport de Romeurope de 2004). Mais en 2005, dans la droite ligne de ces premières initiatives, la municipalité de Lieusaint loge dans de « vrais appartements » ces mêmes familles qui ont, un temps, été tolérées dans des squats améliorés (branchement électrique et accès normalisé à l'eau, gestion des poubelles, médiation, etc.). La même année, un lieu d'accueil est aménagé dans une ancienne gendarmerie. Enfin, c'est un premier terrain d'accueil qui est aménagé à Nantes à l'initiative de la communauté d'agglomération. En 2006 à Aubervilliers, une MOUS se met en place à l'initiative de la municipalité et d'une association à l'intention d'une sélection de 80 personnes, sur les 600 à 700 roms d'un gros bidonville (rapport de Romeurope de 2006). Je peine cependant à être tout-à-fait exhaustif, jusqu'au rapport du collectif de 2009 (qui est publié quasi simultanément à nos visites), qui donne un aperçu synthétique assez fiable (alimenté par des membres d'associations présentes sur le terrain) de l'état de la situation.

Pour organiser nos visites, nous contactons les organismes qui gèrent, sur le terrain, ces « villages ». Ils commencent à être habitués aux visites (la question commence à faire quelques remous et à provoquer nombre de débats parfois vifs) et se méfient d'abord de notre intention, avant de nous accueillir très cordialement. Nous rencontrons donc les acteurs opérationnels et certains des acteurs institutionnels de ces dispositifs, mais aussi des ménages « pris en charge » dans ces dispositifs. Nous complétons aussi nos observations par des rencontres que nous jugeons complémentaires d'acteurs associatifs intervenant auprès des ménages en squat et bidonville en dehors de ces dispositifs et de ménages toujours installés en bidonville sur une des communes dotée d'une de ces réponses institutionnelles, mais aussi avec des ménages non pris en charge sur ces dispositifs et toujours contraints de recourir à l'occupation de bâtiments ou de terrains.

Les dénominations de ces dispositifs peuvent varier suivant les circonstances de montage des projets et dépendent de la manière dont les gestionnaires de ces installations souhaitent ou non être associés à l'image que contient à ce moment là

1. « Roms : l'alternative controversée des "villages d'insertion" », *Le Monde* du 1^{er} août 2012 ; « La lueur d'espoir des villages d'insertion pour les Roms », *Marianne* du 12 août 2012 ; « A Aubervilliers, un "village d'insertion" pour sortir les Roms de la misère », *20 Minutes* du 27 août 2012.

le terme d'origine de « village d'insertion » : A Nantes on nous parle de « terrains conventionnés », de « terrains aménagés » à Montreuil, ou encore, de manière plus « classique », de « villages d'insertion » à Aubervilliers et Bagnolet. Pour autant, nous découvrons des dispositifs assez similaires dans leur forme et leurs intentions.

A Nantes, où nous commençons nos visites, nous découvrons un premier terrain où sont alignés une vingtaine de *mobil-homes* verdâtres sur un parterre impeccable de gravillons grisâtres. Une impression de camping triste s'en dégage, où les familles qui sortent petit à petit de ces maisons en plastique perchées sur des moellons et des roues, auxquelles on accède par un petit escalier en métal, semblent, eux, hésiter à investir l'espace extérieur (pas un seul mobilier devant les habitations par exemple). Ce terrain se trouve en périphérie, dans une vaste zone industrielle. On nous montre les installations sanitaires (dans des algécos) et nous saluons des travailleurs sociaux en train de régler quelques affaires courantes avec une des familles dans un *mobil-home* autrement aménagé pour l'accueil des habitants de ce terrain. Les familles ne sont pas très intéressées par notre visite et deux femmes qui sortent du *mobil-home* de l'association avec quelques papiers en main ne veulent pas vraiment comprendre nos questions (« est-ce que vous êtes bien, là ? Vous y trouver ce que vous souhaitez ? » et elles haussent les épaules en répondant par l'affirmative dans un rictus qui dit le contraire).

A Aubervilliers, nous découvrons d'abord un premier terrain assez discret derrière de hauts murs assez vieux qui se fondent parfaitement dans le paysage (l'ancienne enceinte d'une industrie du coin). Les baraques semblent être de meilleure qualité que les *mobil-homes* de Nantes, plus vastes aussi, mais toujours cet univers « lunaire » où les extérieurs paraissent désertés, si ce n'est les quelques géraniums disposés ça et là. Ce jour là, le terrain est vide. On nous explique que les gens sont au travail et les enfants à l'école. « Ca fait partie du contrat qu'on passe avec eux », m'explique la responsable. Ailleurs, toujours à Aubervilliers, nous visitons un autre terrain, plus récent, qui n'est pas encore totalement mis en place : il s'agit d'un vaste parking goudronné, entouré d'un grillage assez haut et sur lequel sont disposées (presque alignées) des caravanes de tailles différentes. Un large espace est laissé libre au milieu, où sera installée une salle commune pour les réunions, les formations et le suivi social. Là, il y a beaucoup de monde. Les habitants (on ne dit plus « occupants ») me semblent mal à l'aise et ne cherchent pas du tout le contact (au contraire, systématiquement, d'un bidonville où vous êtes d'abord assésés de questions). Ils se tiennent en petites grappes près de certaines caravanes et quelques types nous toisent. Les travailleurs sociaux sont eux aussi mal à l'aise et nous sommes reçu par le directeur de l'organisme qui gère le « village » (celui-ci, d'ailleurs, n'y ressemble pas vraiment), qui nous répète que le dispositif est très imparfait mais très positif. On ne sait pas vraiment s'il l'est pour les personnes ou pour l'organisme et, au-delà, pour les politiques qui l'ont instauré par leurs financements.

Je reviens à la rencontre des habitants en insistant un peu. Ce qui m'intéresse, et ce à quoi je n'ai pour le moment pas facilement accès, c'est de jauger le sentiment des familles qui y sont installées. Je sais qu'il est très difficile d'obtenir des personnes, surtout quand on ne se connaît pas, des réponses où se positionne votre interlocuteur. Généralement, d'expérience, les occupants d'un bidonville par exemple sont assez discrets et s'en tiennent à vous dire que « la vie est dure » et

qu'ils sont reconnaissants pour l'aide qu'on leur apporte. Si on en reste là, l'échange qui s'établit semble se faire sur le même mode que la conversation que décrit Evans-Pritchard avec son informateur Cuol : manière d'opposition selon lui qu'il va jusqu'à caractériser de « sabotage »¹. Mais c'est imposer un sujet de conversation qui n'est peut-être pas celui de votre interlocuteur (Eric Chauvier indique, en reprenant ce même dialogue entre Evans-Pritchard et Cuol, que « l'anthropologue et son "informateur" seraient par conséquent en train de négocier une catégorie classificatoire »²). Sans cela, c'est la manipulation de l'« informateur » face à la naïveté de l'anthropologue. On pourrait, comme le fait Chauvier, se focaliser, dans une démarche critique, « sur les conditions d'occurrence des catégories classificatoires des anthropologues »³. Sur ce terrain des « villages d'insertion », je préfère plutôt être attentif au contexte en comparaison de ceux que j'ai par ailleurs connus, notamment dans les squats et bidonvilles de Lyon où, parfois, j'ai pu assister et participer à des discussions sans « opposition », sans « sabotage », en tous les cas où les catégories, faute d'être partagées, sont explicitées, parfois simplement par le fait, comme avec Lucian par exemple, qu'un temps de « vie commune » a été (*co-*)*aménagé* (le terme n'est pas neutre – pensons simplement aux « terrains *aménagés* » de Montreuil) et ce temps est reconnu et validé comme expérience commune. Pour installer un contexte commun, je tente de faire valoir que je parle roumain et que je connais bien ce qui se passe sur les bidonvilles et dans les squats. Qui plus est, j'observe dans le détail les postures des habitants de ces « villages » et l'utilisation qui est fait de cet espace organisé, comme tout espace public (mais ici exagéré), sur le mode de la contrainte.

Ces espaces justement me semblent être des espaces de *désappropriation*. Je suis plus habitué à l'ambiance des bidonvilles, auxquels ressemblent ces espaces, sauf que ceux-ci sont *déserts* (quoi qu'il en soit du nombre de personnes) et paraissent *inanités*. L'animation, nous explique-t-on justement, est assurée par les travailleurs sociaux... Un type s'adresse à l'un d'entre eux et je profite de le saluer. On lui dit que je viens de Lyon et il répond qu'il connaît en effet cette ville, qu'il est passé à Villeurbanne (il n'explique pas les circonstances), mais il ne s'attarde pas. Je le retrouve dehors au moment de partir. Il est avec deux autres, dont l'un n'est pas du terrain et n'a pas pu rentrer. Ils sont en colère et vocifèrent en profitant de notre présence. Je me risque à poser la question de savoir s'il sont bien ici, mais je l'oriente déjà en m'adressant de manière convenu à eux pour leur faire dire que cet installation n'est pas vraiment satisfaisante. On ne me répond pas.

A Bagnolet, le « village » que nous allons visiter et que nous avons d'abord de la peine à trouver est en fait dans un bâtiment en dur, assez sale, par lequel on pénètre, en traversant des locaux sinistres qui sentent assez mauvais, avant d'atterrir dans une cours assez vaste où sont disposés des algécos sur deux niveaux, ce qui surprend par l'effet de hauteur et de combinaison. Y sont hébergés des roms bulgares. J'interroge un jeune homme qui dit parler français (très mal en fait). Il hésite (comme s'il n'était pas chez lui) mais nous fait visiter rapidement une chambre qui est assez petite et les longs couloirs qui desservent des espaces

1. Edward Evan EVANS-PRITCHARD, *Les Nuers. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Paris, Gallimard, 1994, p. 27-28.

2. CHAUVIER, *Anthropologie de l'ordinaire, op. cit.*, p. 15.

3. *ibid.*, p. 14.

assez réduits et très segmentés. Il nous dit que c'est suffisant, mais un peu trop petit. L'interrogeant sur les possibilités qui lui sont offertes avec la présence des travailleurs sociaux et cet environnement, il prend cette question comme si on l'interrogeait sur l'état du bâtiment que nous venons de traverser et il prend un air dégouté pour nous dire que c'est très sale, que « ça pue » et qu'on ne peut pas circuler comme on veut (il fait allusion aux gardiens à l'entrée). A l'intérieur justement, un petit groupe de personnes stationne dans la pièce principale (peut-être attendent-ils de voir la personne en charge de l'espace et que nous passons saluer dans son bureau). Personne d'autre ne souhaite nous parler. Chacun se tient silencieux et fermé. Des femmes assises nous regardent méchamment. Je pense à ce que nous les surprenons dans un espace d'aide (on parle d'aide à l'intégration) ou de prise en charge qui n'est pas valorisant. Ils ne peuvent qu'être soit reconnaissant, soit suspicieux face à l'observateur qui peut-être les accuse d'en profiter (comme on l'entend souvent). Le fait est que le contexte, en général, ne se prête absolument pas à l'échange (un village d'insertion n'est visiblement pas un lieu d'échange mais un lieu d'injonction unilatérale).

Selon Olivier Legros, ces « villages » actualisent même le « paradigme sécuritaire » qui est notamment porté au même moment par la posture du président de la République, Nicolas Sarkozy, dont le discours de Grenoble du 30 juillet 2010 portant entre autres sujets sur les roms, est qualifié d'« offensive sécuritaire » par certains médias. « S'ils constituent des outils d'insertion, dit-il, les "villages" s'inscrivent cependant dans un mouvement d'affirmation des logiques sécuritaires¹. » Ce *dispositif* par excellence qu'est un « village d'insertion » prévoit des mesures d'intégration et de contrôle : outre l'aménagement de bâtiments modulaires et aux normes (au moins minimum), l'espace reste en effet clôturé et surveillé en permanence. On met en place des mesures de sécurité et de surveillance, notamment la limitation des visites des proches qu'on doit désigner au préalable. « Cette surveillance a pour objectif d'éviter que des étrangers pénètrent dans le village sans autorisation². » mais dans le même sens, des mesures dérogatoires accompagnées d'un travail social approfondi permettent de faciliter les procédures d'accès au logement et au marché du travail. Le « village » est pour Olivier Legros une institution : « ce traitement de faveur a une contrepartie, à savoir le respect de règles, visiblement inspirées de celles qui régissent les foyers et les résidences sociales. Elles doivent s'inscrire dans le "projet social" défini par les institutions et par les associations. Ce projet comprend la scolarisation, les cours d'alphabétisation, des bilans de santé et l'élaboration d'un projet professionnel. Le respect de l'autorité du gestionnaire est également requis. Ce dernier peut visiter les hébergements tant que de besoin, confisquer le matériel non autorisé et, si nécessaire, déménager les familles sur le site. Les résidents doivent également avoir un usage adéquat des locaux³. » « Les villages sont des instruments de pouvoir », conclut-il. Il convoque enfin Michel Foucault au travers des « espaces disciplinaires » dans lesquels on peut reconnaître l'espace du « village » : lorsqu'on installe un tel *dispositif*, on réalise un tri des populations

1. LEGROS, « Les "villages d'insertion" : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? », *op. cit.*

2. LEGROS, « Les pouvoirs publics et les grands "bidonvilles roms" au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen) », *op. cit.*

3. *ibid.*

(la sélection se fait lors « d'enquêtes sociales » dit-on), on regroupe les « bénéficiaires » dans ces espaces et on expulse ceux qui sont perçus comme indésirables. Les autorités qui le mettent en place n'ont aussi plus besoin de recourir à la force : les mesures d'éloignement combinées à la mise en place du « village » vident plus « naturellement » le bidonville¹. Plus précisément, Olivier Legros s'explique sur l'hypothèse qu'il formule d'abord de « régulation de la grande précarité en milieu urbain » par « la dimension spatiale » : « les pouvoirs publics privilégient largement les techniques de contrôle spatial que sont le cantonnement, l'éloignement et, bien sûr, la *tabula rasa*. Sans doute cette caractéristique est-elle déterminée par la nature des problèmes publics que les autorités entendent résoudre : à problème spatial, réponse spatiale pourrait-on dire pour simplifier². » La tentative qui est réalisée là est celle qui veut instaurer un *gouvernement* d'une situation qui échappe toujours et à répétition au pouvoir. Les roms installés dans des bidonvilles ou des squats sont jusque-là « ingouvernables ». Le village d'insertion est une tentative de reprise de contrôle.

Je crois en ce sens qu'il réside là une idée sous-entendue, selon laquelle les familles forment un ensemble spécifique, qu'on ne sait pas vraiment délimiter, qu'on ne sait pas en même temps ni définir ni « intégrer » (normaliser les existences, fabriquer des sujets), si bien que le « village d'insertion » répond et *physiquement* (l'espace sécurisé et surveillé, clôturé, délimité fermement) et *théoriquement* (on fabrique un ensemble de discours qui donne la direction à suivre). En ce sens, les villages sont des dispositifs spécifiques et, en un sens, des dispositifs ethniques (Marc Bernardot parle d'« indigénisation »³) à mesure que la catégorie « rom » devient dans le même temps une catégorie « ethno-juridique », au sens où l'entend Grégoire Cousin⁴. Par là aussi, le dispositif demande des moyens extraordinaires et en même temps tout à fait dans l'ordinaire de ce qu'on voudrait que ces « ingouvernables » deviennent : on commence par le « village » (la forme simple de la communauté), avant de se civiliser un peu plus. . .

7.2.2 Exposition

Les villages d'insertion sont des expérimentations. On ne sait pas encore bien quelle solution mettre en place car on n'a pas encore très bien caractérisé le problème. L'exposition qu'élabore Bruno avec le CHRD tente à son tour de caractériser la situation et de construire un point de vue sur la présence de roms en habitat précaire par l'illustration de leurs parcours. L'exposition tente de décrire ce qui se passe pour amener à cette situation (moins directement la situation « politique » et publique

1. *ibid.*

2. *ibid.*

3. Voir en particulier Marc BERNARDOT, *Camps d'étrangers*, Brignais, Les Éditions du Croquant, 2008 et Marc BERNARDOT, *Loger les immigrés. La Sonacotra, 1956-2006*, Brignais, Les Éditions du Croquant, 2008 dont la forme (l'auteur parle de « chronique ») m'intéresse en particulier. On peut aussi à l'occasion de l'évocation du rôle de la Sonacotra, abonder dans le sens de la conclusion de Olivier Legros dans son article de la revue *Espaces Temps*, lorsqu'il rappelle enfin que « l'habitat assignatif » qu'on étiquetait les cités de transit avait déjà montré la limite de ce type de dispositif. . .

4. Grégoire COUSIN, « Rroms migrants. Tsiganes hier, Rroms migrants aujourd'hui ? », in *EspacesTemps.net*, 16 avr. 2009.

que celle des roms eux-mêmes installés en habitat précaire). Cette exposition tente donc de « raconter » (c'est un mot de Bruno) qui sont les habitants des bidonvilles, comment ils s'organisent et, par conséquent, *pourquoi* il en est ainsi (l'explication intervient après l'essai de compréhension). Par là encore, outre le fait de tenter de présenter « qui sont les roms », une des questions à laquelle cette exposition tente de répondre est celle qui concerne la caractérisation de la situation, du point de vue de la mobilité (qu'est-ce qui pousse les roms à se rendre mobile et comment, de quelle manière le sont-ils ?). C'est une nouvelle démarche qui participe de tout un ensemble (plus vaste où se mêlent différents niveaux et différents interlocuteurs) pour tenter de caractériser ce dont il est question. Cette exposition est en ce sens une nouvelle expérimentation. Elle participe à caractériser ce qui se passe (et qui ne passe pas) en montrant que ces parcours sont des « voyages pendulaires ».

Presque dans le même temps, Lucian « part en vacances » : il est de mieux en mieux installé, si bien qu'il commence à dire, l'été venu, qu'il profite des vacances pour aller en Roumanie, ce qui devient vite (avec plus de sérieux qu'une simple blague entre nous) un réel départ en vacances, peut-être le premier de ce type, alors que tout autour, la vie quotidienne est faite de bricolages et d'adaptation – De Certeau affirmerait plutôt que « le quotidien s'invente avec mille manières de *braconner*¹. »

Enfin, peu de temps avant l'exposition, Lucian se fâche contre Bruno. Une photo de lui est publiée dans un journal. Au même moment, son activité de revendeur de voiture, qu'il garde d'une certaine manière discrète, l'oblige à faire parfois près de deux aller-retour par semaine, sorte de nouvelle mobilité au moment où on caractérise de « pendulaires » des voyages qui sont par ailleurs peut-être encore une toute autre démarche, entre craintes et survie.

Voyages pendulaires

Alors que l'exposition du travail de Bruno au CHRD se rapproche (elle est prévu du 17 juin au 24 décembre 2010), on me demande dans ce cadre d'écrire le texte qui accompagnera la série de photographies sur le parcours de Lucian. On me demande de raconter son histoire et de donner des éléments de contexte. Pour ce faire, je ne questionne pas directement Lucian. Je n'ai pas très envie qu'il voit de nouveau en moi quelqu'un qui « enquête » sur sa vie. Je n'ose l'assumer, d'autant que ce n'est par ailleurs pas vraiment ma manière de travailler. Je recompose son parcours à partir des notes que j'ai prises depuis les quelques mois que je le fréquente plus régulièrement, et je remonte jusqu'à mes notes réunies à l'Alpil.

Voici ce qui est publié et accroché dans l'exposition :

Lucian arrive à Lyon en décembre 2006. D'abord seul, il est rejoint par sa femme Vera et leurs fils Flaviu quelques mois plus tard, et s'installe à Lyon dans le bidonville de l'ancienne gare de Villeurbanne. Ils quittent alors leur petite maison du village de Chişlaca dans la campagne déserte du département Arad, à l'ouest de la Roumanie, qu'ils regagnent tous les trois mois durant l'année 2007 à l'occasion de brefs allers-retours.

En avril 2007, naît Flavia, leur deuxième enfant. A l'expulsion du terrain de Villeurbanne et de tous ses occupants, ils se réfugient dans un maison vouée

1. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien, tome 1. Arts de faire, op. cit.*, p. XXXVI.

à la démolition sur le tracé du tramway à Villeurbanne, où ils demeurent sans titre jusqu'à leur expulsion au cours de l'été 2009. Auparavant, en 2008, Lucian s'est vu refuser deux demandes d'autorisation de travail pour un emploi de déménageur. Lucian et Vera retournent alors s'installer sur un terrain abandonné le long des voies de chemin de fer de la gare de la Part-Dieu, où ils vivent dans une petite cabane que Lucian construit à l'aide de palettes de bois et de bâches.

Durant l'hiver 2009, Lucian est éloigné du territoire une troisième fois (il reçoit une OQTF). Il rentre de nouveau en Roumanie avec femme et enfants, y passera les fêtes de Noël avant de revenir à Lyon en janvier 2010. Sollicitant un hébergement d'urgence au 115, la famille obtient une mise à l'abri à l'hôtel en raison du grand froid et de l'incendie du terrain qui détruit une dizaine de cabanes. Dans le même temps, elle saisit la commission de médiation du droit au logement opposable en vue d'une offre de logement transitoire. Flaviu va à l'école, Flavia reste auprès de sa mère qui mendie. Lucian fait aussi la manche les jours de marché à Vaulx-en-Velin et à Givors, ou encore à la sortie d'un tabac à Villeurbanne, en face duquel il a la surprise de recevoir en mars 2010 un proposition de logement. Il y réside depuis avec sa famille.

Un des éléments avancé sur cette affichette accrochée à côté de la série de photo consacrées au parcours de Lucian n'est pas exact. Je ne le sais pas encore au moment de l'écrire. Il s'agit de la première arrivée de Lucian à Lyon. Je lui ai pourtant demandé à plusieurs reprises au détours de nos conversations (essentiellement parce que je ressentais le besoin de le savoir pour définir le « personnage », non pour les besoins d'une quelconque « enquête »).

Lucian a toujours fait débiter ses récits sur son parcours (pendant plusieurs mois, il n'a fait que raconter toujours les mêmes histoires) dans la maison squattée de la rue Emile Decorps, dont j'ai déjà parlé (p. 180). Je ne dispose alors toujours pas de date d'installation dans cette maison, et Lucian semble incapable de me l'indiquer avec précision et assurance parce qu'il ne se souvient pas et ne semble pas avoir de point de repère à ce moment là. J'ai souvent du mal à savoir à quelle période tel événement dont il me parle se place. Généralement, nous trouvons des points de repère communs, notamment à partir du moment où je commence mon travail avec les équipes de Médecins du Monde (fin 2005), ce qui aide à replacer les choses, mais je vois bien que ce n'est pas une nécessité pour lui et je vois bien que je suis le seul, quand nous nous racontons nos histoires, pour qui compte vraiment cette espèce de cartographie des événements.

La seule fois durant laquelle j'ai pu d'après moi aborder cette question du temps, c'est alors que nous sommes en Roumanie avec Bruno, de retour de Reșița, de passage chez Lucian pour finir la série de photos sur les anciennes fermes d'État. Il nous conduit dans notre voiture de location. Je suis à côté de lui à l'avant de la voiture. Bruno est affairé à l'arrière. J'interroge Lucian sur cette sœur qui m'intrigue, dont il ne m'a jamais vraiment parlée et qui vit à Paris. « *Oh là là, elle est vieille, tu sais, me dit-il. Elle a au moins... (il hésite) Ouh là! au moins 70 ans, au moins! Jamais je voudrais être aussi vieux, je veux mourir avant.* » On pourra penser qu'il ne s'agit pas de la même chose que les dates d'un parcours. Sauf que les repères dans le temps, que nous utilisons et usons, sont des marqueurs

abstrait qui n'ont par ailleurs pas beaucoup de sens en dehors de leur utilisation. Le temps dont nous faisons usage est un temps contraint et arithmétique, auquel nous sommes *assujettis* (« l'ajustement des chronologies » de Foucault dans *Surveiller et punir*) et, finalement, à la logique peu évidente. Non que Lucian ne sache s'en « servir ». Seulement, s'agissant par exemple d'un parcours, il n'a de perception que des événements qui ont marqué « son » temps « à lui » et qui d'ailleurs ne trouvaient peut-être pas vraiment leurs marques dans les repères du temps par ailleurs, parce qu'il tentait de s'installer là dans des « espaces » (et des temps aussi) qui n'existaient pas vraiment ou aux caractéristiques peu claires, comme nous l'avons déjà vu, s'agissant du bidonville. Ainsi, son temps à lui est son existence, qu'elle soit celle du temps passé dans la squat de la rue Decorps ou le temps de la vieillesse qu'il ne veut pas.

Je visite pour la première fois le squat de la rue Decorps alors que je suis à l'Alpil, le 5 mai 2008 (avec la précision de notre temps). Mais dès le mois de novembre 2005, je suis présent sur le bidonville de Kruger, à quelques pas, finalement, de la maison de la rue Decorps, qui n'est peut-être pas encore squattée, mais peut-être déjà vide. Toujours est-il que je place pendant longtemps l'arrivée de Lucian vers 2006, alors qu'il dit d'abord être arrivé dans la maison de la rue Decorps durant l'année 2007 (hypothèse que je retiens), ou plus tôt encore : pour déterminer la date du début de l'installation dans cette maison le jour où je visite pour la première fois le squat, je m'entends avec eux pour dire que leur arrivée coïncide avec l'établissement du bidonville de l'avenue Kruger. Or ce bidonville brûle et est totalement évacué en mars 2006, et les premières installations datent probablement du début de l'année 2005, peut-être même des derniers mois de 2004. A cette époque cependant, la maison n'est pas encore vide de ses habitants, d'après le dossier de demande d'expulsion. Du reste, un squat a « une durée de vie » relativement courte et la plupart du temps n'excède jamais deux années.

Enfin, Lucian a toujours pris pour point de repère « la maison » (« tu sais, me dit-il souvent, quand j'étais dans la maison... ») pour dire son « arrivée ». Après l'exposition, et les nombreux moments que je partage avec lui, je comprends progressivement que cette arrivée n'est peut-être pas la date d'arrivée sur le territoire, mais le moment où il s'est « su » arrivé à Lyon. S'il faut chercher une autre « vérité » à ce parcours, je pourrais aujourd'hui dire que Lucian est arrivé une première fois à Lyon vers 2002, mais il a fait plusieurs aller-retour et donc plusieurs séjours assez courts *dont il ne sait presque rien dire*, avant d'arriver dans cette maison. Mais je ne peux l'affirmer et lui non plus.

Vacances

Au début du mois de juillet 2010, Lucian me surprend, durant un de ces moments à prendre le café ensemble dans le salon de son appartement de Villeurbanne, à me parler de ses « vacances » et de quelle manière il souhaite les « planifier ». Il prévoit de partir le 10 juillet et de passer « un mois » en Roumanie, chez lui, à Chişlaca. Je ne sais pas vraiment ce qui m'étonne le plus, entre la manière de « planifier » avec une drôle d'exactitude dont Lucian ne m'a jamais trop habitué, et la notion de « vacances » qui est, elle aussi, assez nouvelles dans nos discussions au moins.

L'idée des vacances est cependant assez familière par ailleurs dans les discussions

que j'ai pu avoir avec des personnes dans les bidonvilles et les squats. A une période, alors que je suis encore à l'Alpil, j'interroge régulièrement les personnes que je rencontre sur la durée de leur installation en France. C'est une question que je fais alors évoluer. D'abord, je demande ce que les personnes souhaitent faire à la manière d'une question ouverte. Je ne me rend pas encore vraiment compte que les réponses vont forcément être orientées par la situation même, si bien qu'en effet, on me répond sans variation que « *on ne peut pas vivre en Roumanie, la France c'est mieux, on veut travailler et vivre ici* ». L'inflexion que j'introduit dans ma nouvelle question permet par contre de mesurer ce que signifie la tentative d'installation pour les personnes en terme de temps et de projection. Cette fois au moins, les réponses varient (« le temps que la grande aille à l'école », « définitivement », ou encore « je ne sais pas » qui m'a toujours semblé la réponse la plus fiable). Par contre, ce que j'ai donc beaucoup entendu, c'est l'intention de retourner en Roumanie « pour les vacances ». Un des enjeux de la question et de ses transformations est aussi au même moment de passer de la *justification* de la présence en France par « on a pas de maison en Roumanie », ce qui n'est peut-être pas exact, littéralement entendu ainsi, à l'idée d'un essai d'installation, d'une tentative assumée (on a une maison en Roumanie, mais il n'empêche que nous avons besoin d'être là pour améliorer nos conditions de vie d'une manière ou d'une autre). Dans ce dernier cas, l'idée de rentrer en Roumanie pour les vacances amène l'idée que la présence en France n'est plus un exil (d'aucun dirait une errance) mais un « projet ». Il reste que cette idée de vacances est délicate pour les personnes qui craignent de ne pas être assez pauvres pour qu'on soutienne (ou au moins qu'on accepte) leur présence en France dans ce projet d'installation et d'amélioration des conditions de vie.

Lucian a donc non seulement prévu sa date de départ, mais également le temps qu'il y passerait – et donc sa date de retour. Comptant y passer « un mois », il m'explique explicitement qu'il a choisi ces dates en fonction du début du Ramadan. Faire la manche (ce qu'il continu de faire avec sa femme) en période de Ramadan est un moment durant lequel les musulmans « donnent plus », m'explique-t-il. Le Ramadan débute cette année aux alentours du 10 août.

En me parlant de ses vacances, il en profite pour m'inviter, ce qui me fait d'ailleurs assez plaisir : « j'aime bien les vacances avec toi », finit-il par me dire, se rappelant essentiellement nos passages chez lui avec Bruno et de quelle manière nous avons fêté Noël. Il se trouve qu'il a aussi discuté avec une travailleuse sociale de sa connaissance qui lui aurait dit vouloir le rejoindre en Roumanie, proposition qu'il semble prendre au sérieux, à tel point qu'il en est embarrassé parce que, me confie-t-il, il n'a « pas de toilettes ni de salle de bain ».

A ce propos, je reste très attentif, depuis son emménagement, à sa perception du confort. Mon intérêt vient d'ailleurs du fait que cette notion est l'une d'entre celles qui est la plus « évidente » sur un bidonville ou dans un squat, elle appartient alors à un de ces indicateurs « élémentaires » de la pauvreté¹. Je suis dans l'attente, au contraire, de réactions de la part de Lucian, de Vera ou des enfants (et des autres qui passent chez eux) par rapport à leur usage de la salle de bain, des toilettes, des chambres ou de la cuisine. Dans les premiers temps de l'emménagement, le salon

1. Serge PAUGAM, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005. Paugam ne parle cependant pas de cette notion en particulier. Je fais référence à cet auteur plutôt pour la notion « élémentaire » elle-même.

est au centre des activités (nombreuses, comme les visites) et la cuisine est l'espace des femmes (et plus il y a de visites, plus la cuisine est utilisée). Une seule chambre est utilisée sur les deux parce que, me dit Lucian, « les enfants ont peur ». Ensuite, une seconde télévision fait son apparition dans la chambre, le salon devient un peu plus tranquille, les enfants font la sieste dans la chambre. La deuxième chambre est utilisée comme salle de jeu pour eux après avoir été un dépôt pour tout un tas d'objets récupérés (pneus de voiture, vieux ordinateurs, sacs de vêtements donnés) et qui transite ensuite chez d'autres personnes qui en ont utilisé (probablement avec échange d'argent), d'où les passages fréquents au début. J'avoue avoir été étonné de l'usage de la salle de bain, par exemple, dès les premiers jours : allant m'y laver les mains, j'y ai vu les quatre brosses à dents dans deux gobelets assez mignons, un savon à main et des serviettes (de couleur et de taille différentes) pendues à des crochets à différents endroits, Vera m'ayant indiqué la serviette que je pouvais utiliser pour me sécher les mains, etc. Si bien que je n'ai donc pas eu de réaction avant celle du retour des vacances.

Nous nous sommes téléphonés une ou deux fois en début de séjour. Je prenais des nouvelles, notamment pour savoir s'ils étaient bien arrivés, puis une seconde fois pour avoir des nouvelles des personnes que je connais là-bas (notamment de Șerban qui tient le bar).

En milieu de séjour, il m'annonce que Vera était tombée malade et qu'elle est à l'hôpital. Elle y passera près de 10 jours. La raison de cette maladie me reste assez trouble à distance. Tantôt Lucian m'indique que c'est un mauvais rhume, tantôt une infection au poumon, enfin une suspicion de tuberculose. « *C'est à cause de la misère*, m'explique-t-il, *on a fait le ménage à la maison et ça a soulevé plein de microbes* ». En écho, la voix fatiguée de Vera avec qui je parle rapidement au téléphone alors qu'elle est encore à l'hôpital. Elle me dit : « *t'as vu, c'est ça les vacances en Roumanie. La Roumanie, c'est pas bien, c'est la merde* ». Elle répète : « *c'est à cause de la misère que je suis tombée malade!* » Bien sûr, elle ajoute qu'en plus les soins sont très chers. « *On a donné plus de mille euros! En France, c'est gratuit, mais pas ici.* » En effet, les soins sont à la pleine charge des patients, d'autant qu'il faut aussi ajouter les bakchichs aux infirmières et pour le ménage, et les « cadeaux » aux médecins.

Je passe chez Lucian le lendemain de leur retour. Je trouve que Vera a grossi, plutôt un peu bouffie, fatiguée et mal en point. Elle a même arrêté de fumer. Elle est plutôt amère et fait un constat sans nuance : « *on ne retournera pas en Roumanie d'ici à 4 ou 5 ans!* ». Bien sûr, elle dit ça avec colère. Mais voilà une autre manière de mise à distance du pays, après celles, plus utilitaires ou plus fonctionnelles pour se justifier de venir s'installer en France. Enfin, je demande aux enfants s'ils ont aimé aller en Roumanie. Le grand en a été ravi. La petite, me dit sa mère, voulait rentrer en France dès le deuxième jour parce qu'elle avait « peur de faire pipi dehors ».

Exposition

« L'exposition » n'est pas forcément là où on l'attend. . .

Au milieu du mois de juin a lieu le « vernissage » de l'exposition des photographies de Bruno au CHRD qui est un musée municipal. Il s'agit d'une exposition

importante, par son sujet d'abord qui reste troublant et polémique, d'autre part de par sa taille, puisque tout le sous-sol du musée y est consacré. Bruno y accroche en outre une centaine de clichés. L'exposition est organisée en un « parcours », un sens pour la visite qui fait un « aller » pour suivre les photos du mur à votre gauche, puis un « retour » (les photos à votre droite à l'aller). L'idée est assez bonne, d'autant qu'elle veut illustrer physiquement le propos de l'exposition qui est de parler des parcours des familles roms et elle est intitulée : « voyages pendulaires. Des roms au cœur de l'Europe ». Le parcours justement commence par une série d'anciens clichés de bidonvilles qu'à pris Bruno à partir de 2001, pour montrer d'abord que la question des roms n'est pas récente. Cette première série associe également cette question « des roms » et celle des bidonvilles. Ensuite, dans le même espace, une série sur les fermes d'État démantelées en Roumanie. Les légendes permettent d'associer ces fermes en ruine avec le manque d'emploi dans les campagnes ou les périphéries industrielles où vivent les personnes qui partent de Roumanie et s'installent dans des bidonvilles en France notamment et dont on parle dans la suite de l'exposition. Son propos, ce n'est pas celui de caractériser « qui sont les roms » (comme il est très souvent le cas par ailleurs, je l'ai déjà dit) mais de questionner le « pourquoi » à travers la description des situations de mobilité, et ainsi approcher l'idée que ces « voyages » ont une raison économique et sociale, c'est-à-dire qu'ils sont la conséquence de la pauvreté ou du manque de moyen pour vivre correctement (voire parfois même vivre dignement). Pour ce faire, trois séries sont présentées dans la suite, suivant le parcours de quatre différentes familles : celui de Gyongy et Mircea qui ont accepté de rentrer en Roumanie, en août 2007, avec l'aide au retour de l'ANAEM ; le parcours de Tarzan qui rentre en Roumanie pour les fêtes de Pâques avant de revenir dans un squat où il ne trouve plus « sa » place et de rejoindre un bidonville de Lyon ; le parcours de Anton et Raluca et enfin le parcours de Lucian et sa famille.

Finalement, c'est le titre de l'exposition qui donne l'une des clefs principales de lecture de l'exposition. Ces familles sont dans des « voyages pendulaires »¹ du moment où ils n'ont pas les moyens de résider quelque part, que ce soit en Roumanie ou en France. Le ton de l'exposition marque d'abord une inquiétude. Les personnes sont poussées à faire ce mouvement incessant de « pendule » dans des allers-retours souvent contraints et qui ne sont pas la solution (le parcours de Gyongy avec l'ANAEM ou celui de Tarzan avec des « passeurs »). Il prend ensuite une autre tournure : sans espoir avec le parcours de Anton et Raluca ; mais aussi plus heureux avec le parcours de Lucian. Bruno a réussi, *in extremis* avant le bouclage de l'exposition, à photographier l'entrée dans le logement de la famille et le fils à l'école, ce qui donne enfin à cette dernière série une touche positive.

Lucian ne souhaite pas venir au vernissage. Il met à distance et ne veut pas en entendre parler. Il a vu les affiches de l'exposition dans la rue (sur lesquelles sont reprises partout dans la ville une photo de la femme de Tarzan sortant de sa maison) et mesure désormais avec inquiétude l'ampleur de l'entreprise.

1. Je n'ai pas été convié au choix du titre. Mais je ne suis pas en accord avec les termes qui ont été choisis, un peu plus avec l'idée selon laquelle le mouvement est incessant et régulier. Je n'aime pas la notion de « voyage » qui banalise les allers-retours, ni celui de « pendulaire » qui impose une mécanique huilée à l'ensemble. Pour autant, on va voir dans la suite la difficulté de trouver la bonne manière de caractériser cette mobilité.

Si bien que le soir du 3 septembre, je reçois son appel. Il me dit sèchement « *qu'est-ce qu'il a fait, Bruno ? J'ai ma photo dans le journal !* » Il me répète ce qui avait été convenu, comme pour s'assurer qu'on est d'accord : il a donné son accord à Bruno pour qu'il le photographie sans qu'il n'apparaisse dans la presse. « Pas de photo de journaliste ! » Or cette fois, sa photo est « dans le journal ». Je ne sais trop quoi répondre. Je lui dis que je vais parler à Bruno et je tente de minimiser l'impact de cette publication, même si je pense qu'il ne s'agit en effet pas de ça mais d'une histoire de confiance. Son embarras : « *maintenant on va me reconnaître quand je fais la manche. Déjà plein de monde m'a dit que je suis dans le journal.* » Ce sont des personnes autour de lui qui lui ont signalé le cliché. En plus, il fait directement écho à la crainte qu'il avait ressentie lorsqu'il avait vu les affiches dans la ville.

En fait, la photo paraît dans un de ces quotidiens gratuits d'information qui se trouve être distribué en grand nombre dans les transports en commun le matin. C'est en effet un média accessible et consulté par tous, si bien qu'il est découvert par des proches. La photo est publiée dans une colonne qui annonce l'exposition, elle n'est pas de très grande taille et seuls ceux qui le connaissent peuvent le reconnaître. Cependant, j'ai retrouvé après coup une autre publication, quelques jours auparavant, dans un quotidien de la presse nationale payante qui n'a donc pas la même diffusion ni auprès du même public que dans le métro le matin. La photo, qui est exactement la même que celle que Lucian découvre, s'étend sur toute une page. Je ne lui en ai jamais parlé finalement, mais elle m'a permis de me tranquilliser en partie, sachant qu'il n'en a à ma connaissance lui-même jamais entendu parlé par la suite.

Voilà cependant où, à mon sens, se trouve « l'exposition » de ce parcours et ses conséquences. Le problème de l'exposition, c'est d'afficher dans l'espace public le « texte caché » des parcours des « dominés » (Scott). Je reste néanmoins convaincu de la nécessité de cet affichage. Car voilà également son bien-fondé : permettre de comprendre d'une part et de banaliser d'autre part ce qu'il en est de cette présence. Cette nécessité passe par un drôle d'affichage certes, celui du « texte privé », mais il doit pouvoir participer à la compréhension par l'image (à imaginer, donc) les raisons et le vécu de ces parcours. La question qui est posée et qui se répète, sur laquelle on butte sans cesse, sans que ne cesse les *a priori* et la recherche d'éventuelles « solutions » qui ne font en fait que répéter le problème, et qui pourtant n'a rien de très extraordinaire : qu'est-ce qui se passe là, pour que des familles entières s'installent dans de si mauvaises conditions ? Elle ne doit pas être celle qui est trop souvent posée à la place : « qui sont-ils ? » Il ne faut pas se tromper d'*objet*, comme diraient les scientifiques : l'objet du « problème » n'est pas présentement *qui* le subit mais quels en sont les « causes », si on veut. Car s'il s'agit de le résorber, il faut intervenir sur la cause. Enfin, on a déjà bien vu que la cause n'existe que dans un mécanisme de construction, de justification et d'objectivation¹.

1. J'ai souvent fait en ce sens référence aux travaux de BOLTANSKI et THÉVENOT, *De la justification, op. cit.*, comme à ceux de LATOUR, *Changer de société, refaire de la sociologie, op. cit.*

7.2.3 Tinca

J'y pense depuis déjà quelques mois, et ma démarche d'accompagner le photographe va dans ce sens : alors que je suis encore à l'Alpil, je me demande ce que peut être la vie de ces familles en Roumanie, dans ces villages et ces villes quittés au moins pour un temps. Tout le monde me dit, parfois de manière un peu trop systématique, qu'on ne peut pas vivre en Roumanie, « en Roumanie, c'est la misère ! », expression canonique répétée (de « *mizerie* » en roumain). Or, en travaillant à l'Alpil, même si nous avons souvent eu l'idée d'aller explorer les réalités là-bas, nous n'avons d'une part jamais eu les moyens de faire ce voyage dans le cadre de nos fonctions, d'autre part parce que le travail que nous faisons se trouvait être sur la réalité lyonnaise, et cette réalité-là uniquement. Ainsi n'avons nous pas été en Roumanie alors que les personnes que nous rencontrions sur le terrain nous y « emmenaient » par leurs évocations.

Quelques semaines avant mon départ cependant, j'accompagne Bruno une première fois en Roumanie. Je suis enchanté d'enfin connaître ce terrain là. Je suis aussi marqué par ce que je rencontre. Je reste curieux de mieux comprendre les réalités que j'observe une première fois, puis une seconde fois en avril 2010, de manière trop rapide.

Je reste aussi, d'une certaine manière, en attente d'une *autre* intervention, cette fois en Roumanie. J'ai la conviction – dans la continuité de mon engagement à l'Alpil – que la présence de familles de roms roumains en France dans des conditions de vie souvent très difficiles et précaires est l'expression d'inégalités sociales à l'échelle d'un territoire vaste et resserré tout à la fois. C'est là peut-être l'effet de la globalisation qui, à la différence de ce qu'on appelle la mondialisation (les mouvements et les flux), dit plus encore la nécessaire et quasi systématique double attache *et locale et globale* : elle exprime dans toutes les pratiques sociales la potentielle globalité du monde¹. La possibilité de cette « autre » intervention se présente à moi à la fin de l'année 2010.

Coopération

Fin novembre 2010, je suis sollicité par un ancien collègue de l'université, qui travaille pour une petite Organisation Non Gouvernementale (ONG), Villes en Transition (VeT), au sujet d'une rencontre qui doit se tenir dans les jours qui suivent. Dans le cadre de son organisation, il est en charge de l'animation d'un réseau d'habitants des quartiers en renouvellement urbain pour le compte du Grand Lyon et il a été invité par son principal commanditaire, et en particulier la vice-présidence aux relations internationales, pour donner son avis sur l'idée d'une « coopération décentralisée » avec la Roumanie. Il se trouve que cette ONG, dont la situation, à cause de la perte d'une très grande part de financement, n'est à ce moment là plus très fameuse (il ne réside alors plus qu'un seul salarié après la fermeture d'un siège au Vietnam – 4 employés – et le licenciement de la quasi totalité des autres salariés du siège lyonnais), s'est longtemps investie en Roumanie sur des projets divers liés à la « politique de la ville » (à Bucarest ou à Sibiu).

1. Marc ABÉLÈS, *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot, 2008. Je pense aussi, pour ce qui concerne les sciences sociales, au dorénavant plus classique Clifford GEERTZ, *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012.

Ce travail qui est terminé est reconnu par la collectivité qui fait appel à l'ONG à titre d'expertise sur cette idée d'intervention en Roumanie. A son tour, Simon, cet ancien collègue, fait appel à moi en connaissance de mon parcours.

Cette première « réunion de cadrage » se tient le 29 novembre 2010 dans les locaux du Grand Lyon. Elle rassemble d'une manière assez originale (en ce qui concerne la « forme » que prend la rencontre) les services des relations internationales de l'institution, son vice-président au logement (au côté, donc, du vice-président qui porte le dossier), un directeur de CHRS, un directeur d'association pour le droit d'asile (Forum Réfugiés¹) et le consul de Roumanie à Lyon. Elle n'est selon moi en rien « originale » dans un autre sens car les organisations ou les personnes invitées sont celles qui ont « historiquement » un lien, de près ou de loin, avec la question des roms en France et à Lyon en particulier. Le vice-président de l'agglomération, qui fait autorité ici par son parcours et sa connaissance du sujet (mais pas autorité d'un point de vue du protocole par rapport à son collègue aux relations internationales) n'est autre que l'ancien directeur de Forum Réfugié (association aussi représentée par son nouveau directeur), l'une des associations dont la posture est diamétralement opposée à celle qu'à pu tenir, au moment de la MOUS Habitat précaire notamment, l'Alpil². Il se trouve d'ailleurs que l'Alpil n'est pas conviée à la rencontre. Ce n'est cependant pas une association ayant une expertise sur la situation en Roumanie. Mais en dehors du consul roumain, personne, en dehors de Simon et moi, n'a spécifiquement de connaissance sur le contexte en Roumanie. Pas même Forum Réfugié ni le nouveau vice-président au logement, qui rappelle cependant, opportunément, qu'il était en 1995 en tête, avec l'Alpil (avant que la rupture entre les deux associations ne se produise), d'une délégation lyonnaise qui se rendait à Craiova, dans le sud de la Roumanie, pour expertiser la possibilité de s'y investir afin de limiter la venue de familles des périphéries pauvres de cette ville industrielle à Lyon. . . Outre le fait que « l'histoire », comme je l'ai défendu à plusieurs reprises dans ce travail, se répète encore (voir par exemple l'introduction de ce texte, en particulier p. 13 et suivantes), cette rencontre actualise une certaine posture qui est peut-être celle de la collectivité et, plus largement, des pouvoirs publics en général.

Le président du Grand Lyon (qui est aussi le maire de Lyon) a en effet insisté pour que le Grand Lyon s'investisse à son tour en Roumanie. Il se trouve que le département du Rhône – concurrent territorial et politique – s'inscrit (de manière discrète cependant) depuis plusieurs années dans une relation de coopération avec le département de Timiș dans le cadre de sa compétence d'aide à l'enfance. Le président du Grand Lyon n'est en revanche pas vraiment ouvert sur la question des roms et n'investit pas vraiment cette question depuis qu'il est maire. Il est de

1. Je renvoie, en préparation de la suite, aux paragraphes que j'ai consacrés à la présence de cette association sur cette question, au cours du chapitre 4 et à l'occasion du premier convoi de rapatriement de roms en Roumanie depuis Lyon, voir p. 131 et la note 3 p. 131.

2. Le dossier subi l'influence du vice-président au logement, Olivier Brachet, proche du président du Grand Lyon et du Préfet, de qui il se fait assez bien entendre. Il représente, je l'ai déjà dit, un des « pôles » du débat lyonnais sur l'accueil des étrangers (dans lequel il force l'absorption à ce thème de la question des roms roumains). Ce dernier pense que les roms ne rentrent pas dans le droit commun et qu'il faut des mesures *dérogatoires* si on veut faire quelque chose ici (à l'opposé, d'après l'Alpil notamment, d'un travail sur l'accès aux droits communs). Le pôle opposé à Lyon est le positionnement par exemple aussi de la Cimade.

notoriété presque publique (du moins dans les milieux en connaissance du sujet) qu'il tient ce dossier « en horreur » (d'après un ancien directeur de cabinet), comme beaucoup d'autres élus me semble-t-il, et pas seulement à Lyon... Ce n'est pas tant spécifiquement parce qu'il s'agit de roms, mais parce qu'il n'admet pas être tenu pour responsable des problèmes posés par l'habitat précaire dans sa ville alors que c'est à l'État d'intervenir et de trouver les moyens de sa résolution (je renvoie également aux arguments employés par le Grand Lyon et par l'État pour mettre fin au dispositif de la MOUS, chapitre 6 p. 208).

Cette première réunion donne lieu à une formulation du projet que j'estime, en sortant de la rencontre, maladroite : si les roms viennent s'installer chez nous, c'est qu'ils sont pauvres et mal installés en Roumanie ; si on intervient là-bas en améliorant les conditions de vie, on peut, par voie de conséquence, limiter les flux migratoires. La maladresse me semble apparaître dans l'idée des flux, et donc de la présence des roms en habitat précaire dans la ville. Je ne crois alors pas qu'une intervention aussi localisée ne puisse avoir de conséquence sur cette mobilité ni même pouvoir être précisément observée et quantifiée : je sais d'expérience qu'on ne connaît pas précisément la situation pour pouvoir la qualifier à ce moment là du projet et que cette intervention ne sera pas simple. Enfin, la mobilité n'est pas le problème d'après moi ; c'est la situation sociale, au travers des inégalités, qui pose problème en conséquence. Intervenir en Roumanie impose une posture humble et un travail dans toute l'épaisseur et la complexité du problème social. La mobilité n'est jamais un problème. Elle en devient un ici s'il s'agit de la mobilité de la pauvreté.

Le terrain lyonnais est par ailleurs mal connu par les personnes présentes et je suis interrogé, en l'absence d'un acteur de terrain véritablement en connaissance du sujet (je pense bien sûr à l'Alpil ou encore à Médecins du Monde), sur la situation à Lyon. Lors du tour de table de présentation en début de réunion, je me permets la remarque, sur le ton de l'humour, que je suis le seul dont on indique le parcours antérieur sur le dossier que nous possédons tous pour la réunion et qui présente l'ensemble des invités (« Thomas Ott, anthropologue, ancien salarié de l'Alpil »). Le consul général de Roumanie, qui est interrogé avant moi sur la situation dans son pays, me semble bien embarrassé et énonce des « évidences » sur le manque de capacité d'intégration des roms (son propos masque à peine la posture selon laquelle il donne toute la responsabilité du « problème » aux roms eux-mêmes, sans évoquer trop directement des problèmes sociaux plus vastes et les rapports au moins complexes entre les roumains et les minorités nationales). Il tente en outre, tant bien que mal, de donner quelques indications sur les situations très locales et très concrètes des roms en Roumanie, dont la réalité semble lui échapper.

Je me souviens cependant d'un détail, à la fin de la réunion, alors que le consul vient me saluer avant de prendre congé. Je lui demande s'il connaît un certain Octavian (à cause duquel je me retrouve très sévèrement ennuyé à la fin de mon poste à l'Alpil, voir la fin du chapitre 6) parce qu'il a parlé d'une association dans les discussions, comme pour légitimer sa connaissance du terrain, et je l'interroge peut-être un peu, en ce sens, par défiance. Je lui pose aussi cette question un peu directement pour ne pas passer pour un dupe. Je lui dis même dit qu'il faut qu'il se méfie (c'est à peine si ce peut être lui, le dupe!). Il en convient en me disant d'un autre qui est alors en prison pour avoir extorqué des occupants d'un

squat... Là encore, les discussions sont une bataille menée contre un jeu de dupes (au sens propre comme au figuré). L'enjeu est bel et bien, encore une fois, celui de la connaissance des situations.

Un point intéresse particulièrement le vice-président qui nous a réuni. On se demande d'où viennent les roms qui sont installés à Lyon. Je suis le seul à pouvoir répondre (par des approximations cependant car aucune étude n'a encore été produite). Je connais aussi un peu le terrain et j'arrive à un point de mon « parcours » sur ce sujet qui m'a permis de multiplier les points de vue : les questions de santé publique avec Médecins du Monde, le premier audit d'un bidonville commandé par la préfecture en 2007, le premier convoi de rapatriement « humanitaire » en Roumanie de l'ANAEM, le premier dispositif public lyonnais sur la question de l'habitat précaire en 2008, des voyages en Roumanie *avec* les familles, « de l'intérieur », etc. J'ai un point de vue nourri d'expériences diverses sur la question. Mon autorité ne fait pas question et je jubile tout de même un peu, en silence, en même temps que je me prends d'une peur panique à l'idée que tout puisse « recommencer » : j'ai l'impression de devoir retourner dans ces situations que j'ai beaucoup côtoyées et dans lesquels j'ai été « embarqué » et me suis beaucoup impliqué, avec leurs imbroglios, leur injustice, leur détresse et leurs violences.

Je donne cependant, à ce point de la réunion, alors que j'ai toute latitude pour expliquer mon point de vue sur la situation, l'idée d'une intervention à Tinca où il me semble que la situation est représentative, dis-je un peu abusivement, de la situation plus globale en Roumanie et dans son lien avec la mobilité des roms en France, et à Lyon en particulier. Tinca relève d'une certaine réalité et j'explique que j'ai beaucoup entendu parler de cette localité sur le terrain lyonnais, en discutant avec les occupants des squats. J'annonce y avoir des contacts. Simon et moi assurons pouvoir intervenir au moins dans le cadre d'une mission exploratoire pour évaluer la possibilité d'une coopération là-bas. C'est ainsi qu'à l'issue de la réunion, l'ONG Villes en Transition est mandatée pour expertiser la possibilité d'un tel investissement.

En somme, la collectivité trouve ici, avec l'idée d'intervenir en Roumanie, une nouvelle manière d'intervenir sur la situation problématique de la présence des roms roumains installés en habitat précaire dans le territoire de l'agglomération lyonnaise. Après diverses expérimentations dans le début des années 2000 (un terrain temporaire équipé d'Algéco en 2001 et 2002, quelques opérations d'hébergement), une ouverture en 2007 de la préfecture, un dispositif MOUS en 2008, le Grand Lyon se lance dans la coopération avec une localité d'origine de certains des roms roumains qui squattent en ville.

Participation

Après quelques réunions préparatoires au Grand Lyon, nous sommes reçus chez le Consul général de Roumanie à Lyon pour glaner quelques contacts supplémentaires et officialiser cette première mission. Ce dernier nous met en lien avec le maire de Tinca qu'il a rencontré par un heureux hasard à Paris le week-end précédent notre rencontre. Il l'informe au téléphone devant nous des dates de notre passage dans sa commune et le presse de faire tout son possible pour nous accueillir comme il

se doit. Le consul est enchanté par l'idée de ce travail, non qu'il soit forcément dans son rôle mais prend cependant les choses à cœur parce que l'accueil chez les roumains est affaire personnelle. A ce moment-là, nous avons une série de rendez-vous officiels à Bucarest (*via* l'ambassade de France en Roumanie qui ne sait pas nous indiquer d'autres points d'intérêts qu'à la capitale) où nous prévoyons de passer deux jours, et un programme chargé dans le giron de la commune de Tinca à l'autre bout du pays (limitrophe avec la Hongrie) où le consul nous garantit que nous trouverons tout l'accueil digne d'une délégation officielle en campagne. L'objectif est d'expertiser d'abord trois projets de coopération : deux projets nous sont présentés à Bucarest, un dans le 5^e arrondissement de la capitale (le plus pauvre des 6 secteurs), pour lequel nous rencontrons son maire, l'autre à l'initiative de la mairie centrale, présenté par l'architecte en chef de la ville sur des questions d'urbanisme¹. Outre les rencontres officielles un peu obligées, nous rencontrons le directeur régional de l'OFII qui tente de s'expliquer sur l'absence de résultat de son dispositif d'aide à la réinstallation après un retour « humanitaire » : sur plus d'une centaine de financements donnés pour la création d'activités économiques, plus aucune de ces entreprises ne fonctionne au jour où nous lui parlons. J'en reparlerai quand nous arriverons à Tinca, mais l'absence d'accompagnement dans les projets et de suivi ne lui permettaient même pas de proposer une première évaluation d'un dispositif aboulisque extrêmement coûteux (mais qui a suffisamment fourni de résultat, à cette époque, à la politique du gouvernement en place et son ministère de l'intérieur). Un épilogue triste et décevant par rapport aux attentes des premiers rapatriements (voir p. 133).

Bien que les trois jours prévus à Tinca et dans la région nous sont apparus très bien préparés (le consul ayant pris particulièrement à cœur l'affaire de notre accueil là-bas – chez lui en somme), nous avons toutefois pris la précaution de contacter Lucian pour qu'il nous serve de « guide » dans la région. Nous avons négocié, Simon et moi, une petite somme d'argent pour lui. Il est rom, il connaît parfaitement la région pour y avoir grandi, y a de la famille et des amis. Lucian est aussi une « caution » pour assoir notre légitimité dans ces rencontres. Il est notre informateur, s'il faut reprendre ici le vocabulaire classique des ethnographes. Avec lui, nous espérons pouvoir « lire entre les lignes », « traduire » autrement que de manière littérale (ce que je peux par ailleurs faire, certes imparfaitement) et éviter d'être bernés, ce que nous craignons d'abord. Nous souhaitons visiter des endroits qu'on ne souhaite pas vraiment nous montrer, les zones pauvres et délabrées pour nous faire une idée réelle des difficultés rencontrées par les habitants du coin. La présence de Lucian peut nous le permettre et nous rendre plus autonomes. Une location d'une voiture réservée à l'avance nous permet d'avoir une libre mobilité. Et un chauffeur expert en plus.

Nous arrivons donc le 14 février à Oradea par l'avion du soir. Nous rencontrons le maire de Tinca, Teodor Coste, le lendemain matin. Il vient nous chercher, en avance d'une demi-heure, directement à notre hôtel. Un type immense au nez pointu au milieu d'une très large face grimaçante mais un peu sympathique. Il est

1. Autant le maire du 5^e nous reçoit très sincèrement intéressé, autant la rencontre de l'architecte en chef de la ville a une allure de farce cynique où il nous est proposé de mener un programme d'aide aux roms du centre historique (les reloger ailleurs) que la ville cherche dans le même temps à évincer dans le cadre du projet de rénovation du centre historique de Bucarest.

accompagné d'une dame très vive qui est directrice du lycée de Tinca, professeur de français, langue qu'elle parle quasiment sans accent et qui traduit pour nous. Nous rencontrons avec lui le maire de Oradea, chef-lieu du département (une ville de quelques 200 000 habitants pour un département majoritairement rural d'une population de 600 000), qui nous tient un discours très conservateur et hostile à la minorité rom (« je ne veux pas de roms qui mendient dans ma ville, je les mets dehors ! »). Cette première rencontre permet de nous annoncer et dire nos intentions, et le maire de Tinca est attentif, bien que sans cesse au téléphone. Je comprends qu'il est en train de rassembler ses troupes à quelques 50 kilomètres de là, à Tinca.

C'est ainsi que nous arrivons à la mairie de Tinca. Je suis heureux alors de retrouver ce petit patelin que je commence à connaître, et cet endroit me parle et me rappelle non seulement mes précédents voyages avec Bruno et Lucian notamment, mais toutes ces années à l'Alpil où j'entendais parler de cette localité devenue au moins pour moi emblématique. Je crois que nous ne nous sommes pas trompés à être là, au milieu de cette plaine déserte et triste, à plus de 700 kilomètres de la capitale (loin), mais à un peu moins de 2000 kilomètres de chez nous (relativement proche). Lucian, qui est donc opportunément de passage en Roumanie, nous retrouve devant la mairie. Il a mis cette sorte de pull-chemise (la chemise est cousue avec le pull) qu'il m'avait montré à Lyon et qu'il était content d'avoir trouvé pas cher sur le marché de Vaulx-en-Velin (banlieue lyonnaise).

Nous entrons dans le bureau du maire qui nous fait installer autour d'une table ajoutée à la perpendiculaire de son bureau, dressée comme pour le déjeuner. Des cafés froids nous attendent sur un petit plateau métallique décoré. Il y a deux petits fanions aux couleurs de la Roumanie et de la France posés sur un support au centre de la table. Il nous montre les photos de l'équipe de Judo qu'il accompagnait à Paris il y a peu (où il a rencontré par hasard le consul). Il ne parle pas « travail », ce qui nous étonne, mais il nous dit de nous mettre à l'aise et de profiter de cette pause. . . Nous sommes ensuite accompagnés dans la cours de la mairie et dirigés vers un bâtiment au fond, plus récent. Nous sommes accueillis par une délégation déjà installée de part et d'autre de longues tables en forme de U, décorées et garnies, à intervalles réguliers, de boissons sucrées strictement alignées en diagonale de petits plateaux colorés, accompagnées d'assiettes entières de gâteaux secs. Au fond, la table en perpendiculaire des deux autres qui se font face est ornée des drapeaux roumains, français et européens. Je suis en face du maire de Tinca, qui place ses gens puis qui se lève et entame un discours de bienvenu. La réunion s'engage, où nous discutons avec le représentant du département présent spécialement pour l'occasion, le personnel de la mairie et des représentants des roms de Tinca plus quelques habitants plus curieux qu'intéressés (ils quittent la salle en plein milieu des discours). Je suis ravi d'y retrouver un pasteur rom, Ghița (prononcer « Guitsa », qui est le diminutif de Gheorghe), que j'ai connu lors de mon passage avec Bruno, il y a presque un an. Il se présente comme « représentant des roms de Tinca ». Il n'est cependant pas le seul pasteur rom, ni même le seul à se présenter comme représentant des roms. La réunion est interminable. Chacun (sans protocole et sans ordre) y va de sa diatribe, se félicitant de l'accueil de notre délégation « ayant choisie Tinca »¹.

1. Deux missions « exploratoires » (février puis avril 2011) ont été programmées avant que la

Un second voyage en Roumanie est prévu à la suite, en avril, cette fois avec le vice-président aux relations internationales, pour convenir précisément du contenu du travail de la coopération. C'est une visite plus officielle encore que la première, où les discours, bien qu'aussi longs et ampoulés, fonctionnent par raccourcis et s'empressent de délimiter par des notions un peu rapides et faussement évidentes, les attentes de ce nouveau partenariat. Les rencontres et les visites se déroulent très sympathiquement mais je commence pour ma part à percevoir les décalages (ou, plus précisément, les *risques* de décalage) avec la situation telle que je la connais sur le terrain. Nous faisons la rencontre d'une association locale, la *Fundația Ruhama* (« *fundația* », « fondation » en roumain, n'est qu'une nuance apportée à la notion d'association), basée à Oradea, travaillant régulièrement dans toute la région, qui nous parle de ce qu'elle nomme un « centre multifonctionnel », implanté dans le département, financé par une commune et géré par elle. Cette présentation va être décisive pour le projet de coopération et va orienter l'idée de construction d'un bâtiment composé à partir de ce modèle. Issu de ces temps de « concertation » (ces réunions interminables qui réunissent un grand nombre de personnes dont les représentants roms, ce qui est important pour le projet), il est donc convenu de procéder à la construction de ce que nous appelons alors des « bains-douches » dans le quartier rom. C'est un aspect plus classique de la coopération au développement qui oriente le projet sur l'accès à l'eau (une ressource première, comme une réponse presque évidente aux « formes élémentaires de la pauvreté » que sont la faim, le froid, la vulnérabilité des enfants, etc.) C'est l'action principale de ce projet qui se donne trois premières années pour aboutir. En parallèle, nous insistons, Simon et moi, pour prévoir un projet secondaire qui nous permette d'une part d'investir positivement le terrain (méthodologie cependant classique mais peu appliquée des ONG opérateurs sur le terrain) et d'autre part de répondre plus directement encore aux besoins qui sont formulés avec insistance par les représentants roms. Le Grand Lyon accepte de s'engager, dans le cadre du financement, à relier 60 foyers pauvres à l'électricité, ce qui permet par là d'intervenir aussi sur un terme beaucoup plus court (nous prévoyons de commencer les travaux dès la fin d'année). La pose d'un compteur représente un investissement de base très important pour les familles, qui correspond, selon nos estimations, à une année de ressource d'un ménage (environ 500 euros). Enfin, la préparation puis la réalisation de cette première phase du travail nous permet d'afficher notre présence dans le quartier, de tenter d'en comprendre le « fonctionnement », de rencontrer ses habitants et, dans le même temps, de préparer la construction du bâtiment. Elle permet aussi de répondre (puisque nous le devons également) à la commande initiale du Grand Lyon qui souhaite s'investir dans ce village (dit « d'origine ») pour que les roms qui viennent à Lyon par exemple trouvent les conditions de se réinstaller *définitivement* « chez

décision ne soit enfin prise définitivement. Deux projets ont été expertisés à Bucarest et deux autres dans les départements de Bihor et Arad. Le choix était dès le début presque entendu puisque l'idée de Tinca était entre-temps devenue évidente. Cependant, l'exploration de plusieurs autres pistes, outre le fait d'être politiquement correcte, était guidée par le mode habituel des « coopérations décentralisées » du Grand Lyon (liens directs avec les collectivités, intervention des services techniques, généralement pas d'opérateur délégué). Le choix de Tinca est consolidé par l'accueil très volontaire du maire (contrairement à d'autres communes visitées) et la clarté de la situation de cette commune, notamment dans sa relation avec la communauté rom et ses « représentants ».

eux ».

En novembre 2011, nous sommes de nouveau à Tinca avec Simon avec pour double tâche de soumettre à signature une convention de coopération entre le Grand Lyon, la commune de Tinca et le département de Bihor. Cette convention a été écrite après la visite du vice-président en mars, où les termes de la coopération ont été fixés (la construction d'un bâtiment « bains publics » et le branchement à l'électricité de 60 foyers). La convention précise les obligations de chacun et place le contexte et les objectifs de ce partenariat. Elle est d'abord écrite en français et traduite en roumain. Le maire de Tinca la signe sur-le-champ après s'être un peu attardé sur ses obligations (il me demande confirmation à plusieurs reprises pour savoir s'il a bien compris). Il s'engage entre autre à fournir un terrain viabilisé et à faciliter toutes démarches le concernant le cas échéant. A l'avenir, il se tiendra à ces quelques paragraphes à la lettre. Nous rencontrons quelques difficultés à faire signer cette convention au département, dont la forme est à peu près inconnue en Roumanie (nos interlocuteurs appellent cela « un contrat ») et où le directeur du cabinet du président, en son absence, ne sait qu'en faire. Nous trouvons un vice-président qui, en son nom (et avec la garantie en personne du maire de Tinca qu'il connaît bien et qui nous accompagne ce jour là), il accepte de signer ce document qu'il n'a même pas pris le temps de lire.

Nous trouvons plus de « résistance » avec les représentants roms et quelques habitants impliqués dans le projet lorsque nous exposons notre méthodologie pour les branchements électriques. Un sorte de coalition s'est formée et tente d'imposer une autre manière de procéder. Il nous est proposé de donner directement les moyens « à la communauté » qui sait exactement « quoi faire et comment bien le faire ». En jeu, deux points de détail concernant notre approche : le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux d'une part ; d'autre part le choix des foyers reliés et leur nombre. Les questions sont pertinentes et nous y répondons à plusieurs reprises en fonction des conditions qui nous ont été fixées dans le cadre de notre mission (budget, nécessité de passer par la mairie de Tinca pour la prise de décision, etc.) Mais c'est sur la forme de « l'opposition » (j'ai dit à l'instant aussi « résistance ») que nous rencontrons la plus grande difficulté et face à laquelle nous somme un temps mal à notre aise.

Le mardi 1^{er} novembre, nous visitons dans l'après-midi le quartier avec un entrepreneur, Cosmin, que nous a recommandé le maire de Tinca. Son entreprise, qui est une entreprise locale (à un peu plus de 20 kilomètres de Tinca), s'occupe, avec sérieux nous semble-t-il, du réseau électrique public de la commune. Nous nous déplaçons à pied dans le quartier rom et Cosmin nous présente les solutions techniques disponibles et nous parlons de la procédure des autorisations qui est assez complexe. Depuis le début de notre investissement à Tinca, nous avons l'habitude de nous rendre régulièrement dans ce quartier et de nous y déplacer sans craintes ni contraintes pour aller à la rencontre de ses habitants ou susciter des questions et sollicitations. Nous nous y sommes beaucoup promenés avec l'un des « leader » rom (ainsi qu'il est également nommé avec cet anglicisme), Ghița, qui n'a jusqu'à présent jamais rendu sa présence inévitable ou obligatoire mais n'a cessé d'insister pour nous y accompagner. Non que le quartier soit dangereux ou interdit. Mais c'est finalement ainsi que les choses doivent se passer (on va explorer un peu plus avant les raisons). Cet après-midi là, pour des raisons pratiques en tous les cas,

nous avons donné rendez-vous à Cosmin là-bas et y évoluons avec lui seul. Ghița a vent de notre passage et me téléphone un peu plus tard en me renouvelant sa proposition de nous accompagner dès que nous souhaitons nous y rendre. Je lui répond – naïvement – que nous n’avons pas voulu le déranger encore une fois. Il s’inquiète aussi, me dit-il, des prix pratiqués par l’entreprise de Cosmin. Il me dit (sans connaître le prix de l’intervention de Cosmin que nous ignorons encore nous-mêmes et qui dépend aussi des choix techniques à propos desquels nous ne sommes pas encore décidés) qu’il connaît une entreprise bien moins chère ailleurs.

Le lendemain, mercredi 3 novembre, alors que nous visitons avec le maire un quartier assez isolé dans un village voisin (sur le territoire de la commune), Ghița me téléphone et nous convoque à la mairie, dans la grande salle de réunion, à 10 heures, où nous avons la surprise d’y rencontrer pêle-mêle des habitants que nous connaissons et d’autres que nous ne connaissons curieusement pas, des pasteurs évangélistes des communes alentours, des représentants de partis politiques roms plus ou moins officiels, tous remontés comme des pendules et acquiesçant bruyamment aux revendications édictées par Ghița qui, d’une manière cependant emprunte de révérence mais opiniâtre, nous demande de revoir notre copie et de considérer la possibilité de faire les bains-douches dans la cours de son église où il a lui-même construit (avec l’aide d’évangélistes américains) une cantine pour les enfants du quartier, d’électrifier des foyers au-delà de Tinca, à l’aide d’une entreprise toujours beaucoup moins chère. Dans le même sens, ils demandent à ce que les moyens financiers leur soient confiés, contre le risque selon lequel les roms « sont sinon toujours mis de côté ». Revendications légitimes et propositions inadaptées se mêlent et font particulièrement monter une tension qui devient à ce stade assez peu productive. Le maire qui nous a accompagné est fou de rage et bouillonne en usant de quelques noms d’oiseaux. Nous proposons d’abord d’aller dans le quartier ensemble et de nous mettre d’accord sur les zones les plus nécessiteuses. Là, nous sommes escortés par une trentaine de personnes au milieu desquelles le maire, pris à partie, rouge de colère, gesticule en hurlant et insultant à qui mieux mieux. Nous calmons le jeu, retournons enfin à la salle de réunion – le maire a finalement d’autres affaires plus urgentes – et nous proposons de clairement noter toutes les idées et hypothèses afin de les soumettre à l’autorité compétente (que nous désignons comme étant le Grand Lyon) à laquelle, en dernier ressort, nous devons nous remettre. Dans le début de soirée, j’ai les appels de plusieurs personnes (Ghița notamment) qui ajoutent aux propositions déjà faites par les uns les craintes des autres qu’elles ne soient que mal intentionnées. Je comprends sans les identifier vraiment tout les rapports de force qui font que la coalition de tout-à-l’heure n’est pas si soudée.

Le surlendemain, jeudi 4 novembre, au petit matin, nous retrouvons Ghița et Marinel, un travailleur social membre, la veille, de la coalition, pour un petit déjeuner de travail dans un des bars de Tinca. La rencontre est prévue de la veille et m’a permis de couper court aux tergiversations à répétition par téléphone. Le même jour, nous prévoyons une dernière réunion à 14 heures pour rendre le verdict du Grand Lyon que nous consultons dans la journée rapidement – mais sans détail – sur la direction à prendre. La veille, Monica, la directrice des écoles et professeur de français qui nous aide régulièrement pour les traductions et qui a assisté assez choquée aux discussions difficiles avec le groupement des habitants et représentants

de la veille, nous promet d'être avec nous en début d'après-midi ce jour pour simplifier et en même temps préciser les termes de la discussion. A 14 heures, alors que devant la salle de réunion la tension est palpable et où attendent plus d'une trentaine de personnes, au milieu desquelles, très sollicités, nous restons silencieux sur les conclusions à venir (essentiellement pour ne pas avoir à les discuter encore sans fin alors qu'elles ne sont même pas encore mises en commun), Monica n'arrive toujours pas. Autour de nous, on discute en romani pour que, Simon et moi, nous ne puissions comprendre. Après un premier quart-d'heure, j'appelle Monica en vain (pas de système de messagerie en Roumanie). Après une demi-heure et des appels répétés (comme un appel au secours...), elle me répond et me dit qu'elle est malade et qu'elle ne peut pas venir. Dans le même temps, le maire est en retard et me dit de commencer sans lui, ce que nous ne souhaitons surtout pas. Nous commençons la rencontre avec une petite heure de retard. Presque autant de personnes qu'il y a deux jours mais bien moins d'entrain. Ghița garde toutefois la même posture, révérencieuse et opiniâtre. Simon et moi avons écrit ce que nous devons dire. Nous tranchons sur les questions et hypothèses en suspend. Ghița a le mot de la fin (mais pas la décision finale) en adaptant à sa manière un adage connu au-delà de la Roumanie (ce qu'il ignore) : « chez nous, dit-il solennellement, on a l'habitude de dire que lorsqu'on veut acheter un cheval, on regarde s'il est en bonne santé et si c'est une bonne bête ; mais quand on vous donne ce cheval, on ne peut pas être regardant, on le prend quand même, même si c'est une mauvaise bête... »

Perspectives

Le quartier rom de Tinca se situe à l'entrée nord de la ville, par où nous arrivons depuis Oradea (45 kilomètres à travers une campagne morne et presque plate). L'entrée dans le quartier ne dénote d'abord que parce que, de la route principale (l'axe principal du village), il faut cette fois emprunter, à droite, sauf à aller jusqu'au centre-ville, une route en terre, tantôt boueuse, tantôt poussiéreuse, bosselée et ravinée. L'entrée du quartier par la *strada Victoriei* est large et les maisons sont massives. Mais tout au long du kilomètre à franchir jusqu'à la fin de cette voie, les masures laissent progressivement leur place à de plus petites bicoques, parfois cachées derrière des palissades plus ou moins soignées. Le quartier est délimité par un quadrilatère entre la route principale, la *strada Victoriei* et, presque en parallèle, la *strada Ștefan cel Mare*, jusqu'à la rue *Arany Janos* qui ferme presque le quartier à l'ouest. Sauf qu'à partir de cette dernière voie, le quartier s'étend, de manière plus chaotique encore, jusqu'à une démarcation qui n'a pas de nom, une saignée un peu biscornue qui trace une dernière ligne droite avant une plaine sale et vide, parsemée de morceaux de plastique qui décoorent ce vaste champ triste.

On pourrait en tous les cas dire que toute cette parcelle de village un peu à l'écart, à la géométrie trop parfaite, dessine là un « nouveau » quartier où vivent peut-être 2000 personnes. Tout le monde n'habite pas les dernières petites bicoques de terre à moitié écroulées de la zone la plus éloignée de la route principale. Ce quartier s'est simplement développé ces 25 dernières années, d'est en ouest, à partir de la route principale le long de laquelle, au début, n'existait qu'une première rangée d'épaisses masures (le style architectural du coin). Habituellement, les villages ne sont en fait que des alignements, de part et d'autre des routes, de maisons faisant



ILLUSTRATION 7.2 – *Des maisons du quartier pauvre de Tinca. Photographie VeT*

front à la voie de circulation les unes à côté des autres, et abritant, en longueur, dans leur dos, une parcelle de terrain. Voilà le modèle qui aura servi au développement des trois premières voies perpendiculaires aux deux percées qui s'enfoncent plus à l'ouest dans la plaine. La quatrième voie, Arany Janos, est donc l'une des plus récentes. Cette archéologie géographique révèle donc une concrétion de maisons de plus en plus soumises à la raréfaction des terrains (municipaux) et donc à la pression foncière d'une part, d'autre part à la baisse visible des moyens des ménages par la simplification des techniques de construction. En fait, plus tout-à-fait aujourd'hui. Même si le quartier garde les traces de cette extension de plus en plus mal contrôlée vers l'ouest, les 10 dernières années ont simultanément vu s'installer de nouveaux ménages (de plus en plus pauvres) se construisant des bicoques de plus en plus miséreuses et des ménages déjà installés acquérir de nouveaux moyens (on soupçonne l'effet de la mobilité concomitante vers l'Europe occidentale) pour consolider, rénover, agrandir, enjoliver leurs maisons. Si bien que plus vous vous enfoncez dans ce quartier et plus l'architecture est bariolée, disparate et l'allure du quartier tout-à-fait hétérogène. Si bien que vous ne savez plus vraiment s'il s'agit d'un quartier pauvre, encore que votre impression peut varier suivant s'il fait beau, s'il pleut ou s'il neige. Ou encore si, par une fin d'après-midi de printemps ensoleillé, vous empruntez à pied la rue *Arany Janos* qui est bondée.

Là, un homme buriné qui sent l'urine vous interpelle en vous tombant presque dessus. Il boit de l'alcool médical et, parce que vous avez su l'éviter, il va s'étendre dans un fossé. Vous trouvez refuge sur la terrasse d'une espèce de petite épicerie crasseuse (si ce n'est l'activité nocturne de l'étage, jeux d'argent et compagnies féminines, qui sait ?) où vous pouvez boire un café. Vous êtes très vite rejoint, comme par magie, par un jeune homme handicapé (pas seulement physiquement, avec ce pied bot), d'une maigreur impressionnante, qui vous demande sans cesse, en gémissant (ou serait-ce le défaut d'articulation) un peu d'argent (vous comprenez à la main tendue). Il est rejoint par une flopée de gamins tous plus sales les uns que

les autres, qui commencent à se moquer de lui puis à lui lancer des cailloux pour s'amuser, avant que le patron du bar (qui voit dans votre présence une aubaine) ne décide de le chasser gentiment (il ne veut pas que vous pensiez qu'il est méchant, ou bien il ne veut pas avoir de problème avec la vieille matrone qui s'occupe de ce pauvre hère). Lui s'en va, mais les enfants vous suivent partout. Si vous êtes un homme, les petites filles veulent vous tenir par la main. Des garçons jouent avec un fouet qu'ils font claquer aux visages des plus petits qui pleurnichent la morve au nez. Vous pouvez toujours tenter de vous adresser à eux, ils ne parlent pas roumain (seulement romani, ce qui indique qu'ils ne vont pas à l'école). D'autres, qui arrivent encore, vous saluent en français. Tout autour, à présent, des hommes vous entourent pour vous accueillir et vous poser des questions. Derrière eux, des femmes vocifèrent avec des voix rauques de vieilles sorcières. D'autres encore sortent parfois des maisons et restent à vous toiser à l'entrée du portail.

Au début de la rue *Arany Janos*, vous pouvez passer derrière la première rangée de maisons par une toute petite allée humide et sale pour rejoindre une espèce de drôle d'enclave où les maisons sont toutes serrées les unes contre les autres, identiques, alignées, faites de briques de terre, presque sans aucune fenêtre ni ouverture. Il se trouve qu'il y a quelques années (personne n'est bien capable de le dire, probablement entre 2005 et 2007), des « hollandais » (peut-être une ONG humanitaire hollandaise ou peut-être une église évangélique) ont fait construire là 12 petites maisonnettes dans un périmètre très réduit. Cette enclave dénote parce qu'habituellement, les maisons bénéficient d'un lopin (toujours dans l'alignement de la maison au dos) qui peut essentiellement servir à accueillir, le plus loin de la maison, des latrines (improvisées mais signe d'un confort minimum) ou, autrement, pouvoir construire une deuxième maison pour les enfants (généralement le fils et sa femme). Si bien que l'enclave des hollandais abrite aujourd'hui les familles les plus pauvres qui, lorsqu'elles le peuvent, s'installent ailleurs pour construire leur propre maison avec l'argent de la revente de cette maison des hollandais, qu'on n'aimait pas, à un ménage encore plus pauvre.

Les derniers arrivés (en fait plutôt des jeunes ménages qui s'installent ou des familles qui ont quitté un endroit plus pauvre encore) tentent de construire une bicoque derrière la rue *Arany Janos*, dans cette parcelle de terrain municipal en entonnoir (le lit du ruissellement des eaux de pluie?). Ce que la demande de logement social est chez nous est ici une demande de terrain (à la mairie), ce que ne font pas systématiquement les nouveaux ménages (je passe sur les conflits qui vont jusqu'à la démolition de la maison par la mairie, sauf si celle-ci est « en dur »...). Une rue s'est de cette manière constituée ces dernières années (depuis peut-être 5 ans maintenant), d'une manière d'abord un peu improvisée, mais jusqu'à relier enfin un premier tracé au bas de l'entonnoir à la ruelle puante au milieu des maisons des hollandais.

En juin 2012, 60 premiers foyers sont reliés légalement à l'électricité. A la même période, nous décidons, en accord avec la mairie, de l'emplacement définitif de ce que nous appelons dorénavant le « centre multifonctionnel ». Son implantation est contraint de la même manière par le manque de foncier disponible, mais le terrain désigné est dans l'axe de la rue *Arany Janos* dans laquelle nous intervenons avec ces premiers branchements électriques qui nous permettent de rentrer en contact avec les familles, qui seront aussi les bénéficiaires des services sociaux du centre.

Une seconde visite officielle du vice-président (après celle du mois d'avril 2011) est organisée en septembre 2012 pour la « pose de la première pierre » du centre. La visite se transforme vite en voyage de presse (des journalistes de la presse écrite et télé nous accompagnent aux frais du Grand Lyon). Le quartier est pendant quelques jours en proie aux journalistes qui s'y promènent sous l'oeil atterré des habitants. L'ambassadeur de France en Roumanie est présent le jour de l'inauguration du chantier. La presse roumaine ne retiendra que la somme totale de l'investissement (300 000 euros), qu'elle va associer aux seuls 60 branchements, ce qui va déclencher dans le quartier, le jour de notre départ, une vaste rumeur selon laquelle le maire (dans une autre version, il s'agit de Ghița) a empoché la différence. . . Nous nous rendons en délégation dans le quartier pour réunir les habitants et s'expliquer sur l'usage de l'argent (qui ne transite pas pas la mairie pour éviter ce genre de déboire. . .) Je me retrouve de nouveau au milieu d'une cinquantaine de personnes, comme au bon vieux temps du bidonville de la Soie lors des « assemblées générales » que nous organisons, traduisant avec fermeté un message pour tous.

Ce travail ne me replonge pas seulement dans le souvenir du passé. Il me semble aussi répéter, ou poursuivre, non seulement les efforts d'improvisation face à une question (oui, justement, une question ouverte?) d'une complexité qui semble sans fin, mais aussi les échecs de l'intervention, quelle qu'elle soit. Si bien que cet investissement-là n'est pas une fin. A tel point aussi que les imbroglios et les difficultés, les points de blocage et les incompréhensions persistent, semblent se répéter là encore, loin d'où ils ont commencé (si on s'en tient à l'initiative du Grand Lyon dont le point de départ se trouve dans les bidonvilles et les squats des creux de la ville). Le « quartier rom », dont on ne sait plus très bien dire s'il doit être nommé ainsi, est un quartier tantôt sordide, tantôt paisible et banal lorsque vous le connaissez mieux. Mais c'est un lieu en marge comme l'est la question qu'il soulève jusque dans nos villes où des familles, celles qui sont installées derrière la rue Arany Janos ou encore celles de la *strada Victoriei*, tentent de s'installer au moins un temps dans un bidonville ou dans un squat, pour parfois ramener quelques centaines d'euros économisés chaque jour sur l'argent de la manche, de la vente des journaux, de la revente du vieux fer ou des rapines. A tel point qu'on ne sait plus vraiment qui est qui, qui est pauvre, qui est rom, qui habite encore là. « C'est votre maison, là monsieur? – Oui, je l'ai construite moi-même! » Eh bien ce n'est pas si mal après tout. Les voisins d'en face vivent dans une cabane en terre qui s'est effondrée à moitié la semaine passée à cause de la pluie qui a été forte. Un bébé y est mort. Mais ce n'est pas cette famille qui part en France, du moins qui part le plus souvent. C'est bien ce monsieur qui est fier de sa maison, assez coquette, un peu petite mais habitable *a minima*, qui part le plus souvent en France. Je l'interroge encore : « Oui, je connais la *Guilotiel*¹, je connais la Lyon! ». Il a pu consolider sa maison avec l'argent gagné là-bas. « Pourquoi partez-vous? – Ici y'a pas travail, pas manger, qu'est-ce que je peux faire? » Combien de personnes partent, combien sont à ce moment-là absentes? Pour combien de temps? Combien d'entres-elles ne reviendront jamais tout-à-fait? Pour les vacances? Pour la « retraite »? De quoi vivent les autres familles qui restent? Y'a-t-il des familles qui ne sont donc jamais parties? Et les questions des journalistes : l'investissement du Grand Lyon

1. Voir plus haut p. 212, cette fleur et ce quartier que tout le monde connaît.

va-t-il avoir un effet sur la mobilité des familles ? Les familles de Tinca, de la rue Arany Janos, ces familles dont la maison a été branchée à l'électricité, vont bientôt bénéficier des services d'un centre social, vont-elles rester chez elles ? Vont-elles cesser enfin de venir squatter nos bâtiments vides et attrister nos passants des centre-villes avec leurs mains tendues ? Enfin, les questions de l'ethnologue, toujours inquiet : est-ce là l'explication du « phénomène » ? Est-ce que la situation à Tinca permet de mieux comprendre ce qui se passe à Lyon ou ici-même ? Est-ce qu'intervenir là, dans les villages « d'origine » des familles qui se rendent mobiles jusque dans les grandes villes de l'ouest va permettre de trouver un équilibre et des réponses sur l'état des inégalités en Europe et dans le monde ? Va-t-on avoir le sentiment d'une réussite ? Va-t-il y avoir un effet quelconque qui fera dire à un premier des acteurs de ce genre de gouvernement des situations que, cette fois, on y est, que c'est de mieux en mieux ou que c'est fini, qu'il n'y a plus rien à faire et qu'on peut passer à la question suivante ?

Conclusion

10 novembre 2005

Je fais une toute première « visite » dans un squat le 10 novembre 2005, c'est-à-dire près de 7 ans plus tôt. Je retrouve dans mes notes, avec toute la distance ainsi retrouvée, mon étonnement de trouver dans cette rue à Villeurbanne un bâtiment « en dur ». Je m'attendais à découvrir un « bidonville » ou quelque chose de tout-à-fait extraordinaire, et par là quelque chose d'extrêmement grave, stupéfiant, étrange et exceptionnel, sans forme connue (qui ne soit pas « en dur » justement) mais bien visible, visiblement surprenant. Ma première impression est alors celle-ci : je m'étonne à l'inverse de découvrir un bâtiment tout-à-fait banal, caché derrière un haut muret où rien ne laisse paraître une quelconque mais invraisemblable et saisissante installation. Je m'étonne donc d'abord de ce qu'un squat reste très ordinaire dans la vie d'une ville. Je n'imaginai pas qu'une telle occupation puisse avoir lieu d'une manière aussi *anodine*. Je trouve un quotidien que j'ignore — qui s'ignore —, alors que j'attendais de l'extraordinaire qui se voit, et la situation se devait d'être criante. Puis à l'issue de cette toute première visite, mon impression qui se précise reste celle d'une étrange circonspection, mêlée de doutes et de déception. Je me sens désorienté et étrangement affecté. Je décide d'y être attentif, sans savoir que ce sera le fil rouge de plusieurs années de recherches et de questionnements.

Après être rentré dans une cour déserte et sale qui me donne l'impression d'être cette fois vraiment dans un bâtiment à l'abandon, on frappe à une lourde porte entre-ouverte, puis sans attendre de réponse nous montons. Premier contact avec un homme grand qui me paraît à ce moment là (je le note ainsi dans mon carnet) être le « chef ». Il me parle du genou de sa femme et est rejoint par une poignée d'autres hommes qui l'entourent, dans cet immense couloir parcouru par un courant d'air glacial. Des petites chambres sont aménagées dans ce qui devait être des salles de classe (pour ce bâtiment appartenant au rectorat) et les portes de part et d'autre du couloir s'entrouvrent pour laisser deviner des visages qui nous observent. Je suis tout de suite méfiant (je note : « ils cachent les choses qu'ils volent. L'homme au début me dit qu'il est moldave »), parce que je pense alors qu'ils mentent, mais seulement parce qu'on me parle d'une manière qui me déstabilise, que je ne sais qualifier et qui me laisse penser que « quelque chose ne va pas ». Puis un attroupement de femmes autour de nous, qui parlent fort et toutes en même temps. Les présentations sont difficiles et nous décidons de nous occuper des enfants d'abord. On s'installe dans une pièce (chauffée par une plaque électrique) pour s'occuper des jeunes enfants d'une femme. Dans le couloir, des discussions se poursuivent. Nous restons un bon moment (peut-être plus d'une

heure) auprès de cette femme, à tel point que le temps nous manque et que nous devons repartir sans voir plus de monde. Nous sommes pourtant attendus dans le couloir. Je note plus tard que j'ai la ferme impression que nous n'avons pas terminé notre travail et que nous sommes repartis trop rapidement. Je note même que « nous les décevons ». Nous donnons encore quelques conseils rapidement dans le couloir et tendons à une dame du sérum physiologique pour sa petite fille. Elle me jette le flacon à la figure en vociférant. Nous partons.

Cette première visite ne se passe apparemment pas très bien. Je me rends compte que nous avons si peu de temps par rapport aux attentes et aux nombreuses sollicitations. Je réalise aussi que nous ne pouvons pas simplement passer pour dispenser quelques soins et donner quelques médicaments sans être plus attentifs aux contacts avec ces personnes. Il y a quelque chose qui m'apparaît comme n'allant pas de soi. D'abord cet homme qui nous accueille, un grand gars solide au visage rond et à l'expression dure qui demande de l'aide comme un petit garçon. Puis cet attroupement et toutes ces questions auxquelles je ne sais pas répondre (concernant l'expulsion prochaine du lieu). Des questions qui se répètent, mes réponses vagues qui sont toujours « remises en question ». J'ai l'impression de ne pas m'en sortir. Je suis littéralement et physiquement acculé, le dos contre le mur et cette petite foule me tient en respect. J'ai même peur parce que j'ai l'impression que je ne maîtrise plus rien. Je me sens obligé de répondre et je ne sais jamais comment refuser ce que je ne peux pas faire, ou que je n'ai pas prévu de faire, ou encore que je n'ai ni le temps, ni la volonté de faire. C'est presque si j'ai l'impression d'être responsable de l'expulsion et de devoir l'arrêter absolument, et que c'est injuste. En plus je traduis maladroitement parce qu'il y a des mots que je ne sais pas encore dire, ou que je m'applique à dire sans savoir s'ils sont compris par mes interlocuteurs. Je réalise aussi qu'il n'est pas seulement question de traduction mot à mot. Et je sens que je suis observé, plus encore que je n'observe. Les regards m'impressionnent. Ces quelques hommes qui sont devant moi me toisent d'un air grave et inquisiteur, et je tente de soutenir les regards. Mes yeux traduisent mon désarroi. Je suis aussi déstabilisé par les regards, derrière, de quelques plus jeunes hommes qui balancent leurs têtes pour mieux me voir et qui parlent entre eux en cachant un sourire moqueur. Je ne suis pas à l'aise, j'ai l'impression que ces hommes et femmes le lisent sur moi et que ça n'est certainement pas à mon avantage.

Je me demande alors, le jour de cette première visite, s'ils sont inquiets, s'ils souffrent, s'ils perdent même patience. Je m'interroge d'abord sur la manière dont ils vivent ces moments de rencontre, et comment ils vivent leur condition de vie que je découvre ce jour là et qui m'apparaît pénible et rude. Le reste est évidence pour le moment. Cette première rencontre me laisse *inquiet de la relation*. Je suis traducteur, peu à l'aise encore en roumain que je parle sans véritablement de nuance, ces nuances qui sont la marque d'une très bonne maîtrise d'une langue étrangère, je suis surtout dans la position d'interprète et je me rend compte qu'il ne s'agit pas seulement du passage littéral d'une langue à une autre. Je suis désorienté, cette fois littéralement, par cette première rencontre et les premières discussions qui me donnent l'impression d'avoir été comme « un langage de sourd », parce que je crois que je ne trouvais plus ces repères implicites de la communication et des interactions qui étaient cette fois légèrement modifiés, déplacés, différés.

Je commence ce jour là d'hiver 2005 un travail auprès de roms de Roumanie

dont j'ai à peine entendu parler et dont je ne connais rien, si ce n'est les quelques idées reçues qui sont aussi les miennes, et qui apparaissent dès cette première visite. J'arrive là un peu par hasard et ignorant les situations que je vais rencontrer sur le terrain. Je sais que je vais parler roumain et je suis attiré par cet exercice que j'imagine a priori plus simple qu'il ne le sera. J'ai l'idée d'en faire mon projet de thèse et de faire du terrain. Je ne croyais pas si bien dire.

Fil rouge, fil blanc

Mon questionnement s'est transformé progressivement dans le temps, au fil des expériences et des rôles que j'ai endossés. Traducteur, travailleur social, « fixeur » pour un photographe, consultant, chargé de mission de coopération, j'ai cependant retrouvé plus d'un fil rouge dans toutes ces situations qui ont gardé en commun la question des bidonvilles et des roms, pour le dire vite. Je tente d'abord de m'interroger sur ce qui, chez « ces gens », déplace et modifie les relations au point de défaire l'ordre « normal » des interactions. Je commence par interroger ceux que je trouve « différents », je reproduis ce que je pense avoir appris durant mes enseignements d'ethnologie à l'université, qui demeurent ceux des grandes chroniques ethnographiques sur l'objet dont on est sûr et certain qu'il est celui des sociétés exotiques dans des ailleurs lointains. Selon moi, il faut interroger la qualité de ces personnes qui, parce qu'elles sont étrangères, dérangent l'ordre des choses ici qui n'est pas l'ordre des choses qu'elles amènent avec elles. Puis il m'apparaît que ce questionnement devient vite stérile s'il s'agit de regarder des situations d'interaction. Je me rends aussi compte que ce n'est pas tant l'ordre des choses pour ces étrangers dont il s'agit, mais l'ordre des choses pour *nous* qui faisons là leur rencontre. En d'autres termes, il ne s'agit pas de s'intéresser à ce qui est chez eux différent et de l'expliquer ou le comprendre, ni d'opposer le « eux » et le « nous », mais de travailler la relation, ce qui *relie* sans cependant réussir à faire un lien qui ne soit pas sans « problème ».

Le fil rouge de ce travail se situe dans un questionnement large : qu'est-ce qui trouble la relation, quelle qu'elle soit ? Et qu'est-ce qui est troublé ? Cette question va pouvoir à chaque fois être renouvelée de la même manière, quelle que soit en effet la situation dans laquelle le trouble se manifeste.

L'objet de mon travail n'est donc pas celui qui semble alors pourtant se profiler dans ces situations compliquées. Ce qui est généralement cousu de fil blanc, c'est lorsque l'interrogation se tourne vers ce qui *a priori* montre sa « différence ». En l'occurrence, ce sont les « roms » qu'on interroge, et c'est le risque enfin de les rendre (ou de les tenir pour) *responsables*, par le seul fait qu'ils sont là, des problèmes qu'on rencontre dans la relation qu'on tente d'entretenir avec « eux ». Le présupposé est l'opposition, la préexistence de nature propre et donc par conséquent de différences irréductibles. Le présupposé, c'est aussi celui qu'une situation a un fond inhérent aménagé pour son déroulement et qu'elle est dérangée par l'irruption *imprévue* (et qui n'est donc pas souhaitable) d'éléments étrangers.

La posture que j'ai progressivement choisie est toute différente. Entre fin 2005 et fin 2012, date à laquelle j'ai cessé de prendre des notes et de consigner chacune des situations et chacun des événements auxquels je participais, se renouvelle sans cesse des problèmes liés à la présence des roms en bidonville. Que ce soit dans

les relations de soin, dans la gestion de l'habitat précaire, dans l'illustration des conditions de vie, dans l'intervention dans le pays d'origine, le problème est toujours celui de la relation qui est défaite, détournée, déstabilisée. Je décide qu'il me faut donc décrire précisément toutes les situations problématiques et ces circonstances de malaise, que c'est en rendant compte de (et en reproduisant ici) la répétition de ce trouble que ce qui est troublé va pouvoir être reconstitué, re-assemblé. Je suis convaincu en ce sens que l'objet du travail que j'entame alors ne doit pas être à l'évidence ce qui est exotique et singulier, mais au contraire ce qui est transversal et répété : ce qui trouble la relation est un ensemble de points de résistance et ce qui est troublé est le mode de gouvernement de la situation. L'objet de la recherche n'est pas un objet mais une *objection*, ce n'est pas un objet fixe mais l'expression d'un processus.

Résistance et gouvernance

L'une des notions centrales qui intervient dans ce travail est celle de résistance. Il y a quelque chose qui résiste au gouvernement de la situation et cette hypothèse à pu s'entendre de plusieurs façon : d'abord, ce qui résiste est la possibilité d'objectiver ces situations, qui apparaît dans la perception de l'espace du bidonville, l'état des corps ou encore les recensements des occupants et les cartographies de l'habitat précaire, en tous les cas la possibilité de généraliser et de saisir globalement ce qui se passe ; ensuite, ce qui résiste se situe dans l'action même de gestion des « situations de crise » et des bidonvilles, c'est la « crise » même qui est autant celle de l'institution qui ne peut qu'imparfaitement gérer les choses et la crise de son ambition à disposer des corps et du temps de ceux qui débordent du cadre institué ; enfin, ce qui résiste s'adosse plus que s'oppose à l'intention dispositive par des manières de faire qui récupèrent ou conservent une marge de manœuvre tout en se situant en marge des subjectivités domestiques où s'investit avec plus ou moins de succès la gouvernementalité contemporaine. « La souveraineté moderne, ai-je indiqué en exergue de ce texte en citant Serge Margel, c'est le pouvoir de contrôler la surenchère des indiscernables. » La « surenchère » n'est cependant pas non plus celle que l'on attend. Elle est avant tout celle du contrôle et du pouvoir, moins celle des indiscernables qui ont cette capacité d'incertitude, au contraire du mode actuel de gouvernementalité (ou de gouvernance, qui est un terme plus en accord avec le vocabulaire de notre époque), qui est une capacité de propositions alternatives comme sont autant de modalités de subjectivités au travers de modes inédits et inattendus de re-subjectivation.

On pourrait tenter de formuler à grand risque l'hypothèse selon laquelle les points de résistance qui sont rencontrés dans le gouvernement de la situation des roms dans les bidonvilles sont possiblement un mode de gouvernementalité minoritaire (subalterne ?) qui n'est pas interrogé. Ces situations problématiques sont vécues sur le mode de l'opposition. Elles ne sont pas autrement médiatisées que dans l'incompréhension ou, ce qui semble d'ailleurs plus exprimé encore, sur le mode de la réprobation. La notion de résistance fait penser que la force qui est en ce sens déployée est improductive. La résistance ne serait qu'une force négative. Résister, ce serait ne pas créer ni gérer. Or, ce que je propose ici, c'est de reconsidérer cette posture qui « positive » et « objective » la pratique de la

gouvernance comme « performance »¹ et de redéfinir le trouble comme « processus créateur »² qui permet de penser d'autres modes de subjectivités et *intervenir*, car peut-être est-ce là la finalité de cette réflexion que d'entrevoir le besoin, sinon la nécessité, d'imaginer enfin d'autres modalités d'organisation et de gouvernance.

1. LAPLANTINE, *Quand le moi devient autre*, *op. cit.*

2. HERREROS, *Au-delà de la sociologie des organisations*, *op. cit.*

Annexes, tables et références

Cartographies

On trouvera réunies dans cette annexe quelques cartographies des lieux cités au cours du texte. D'une part, une carte de l'agglomération lyonnaise où sont indiquées les communes citées dans ce travail. J'y ai également indiqué quelques-uns des sites d'occupation les plus importants dans le récit. Il reste que les squats et bidonvilles sont majoritaires sur seulement quelques communes de l'est de l'agglomération comme Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Vénissieux ou Saint-Priest, pour les plus souvent citées. On se reportera également à l'index des squats et bidonvilles cités dans le texte.

D'autre part, j'ai dressé à titre d'information une très synthétique carte de la Roumanie où apparaissent les localités dont je parle dans ce travail (notamment la ville d'Oradea et la commune de Tinca où s'investit le Grand Lyon à partir de 2011).

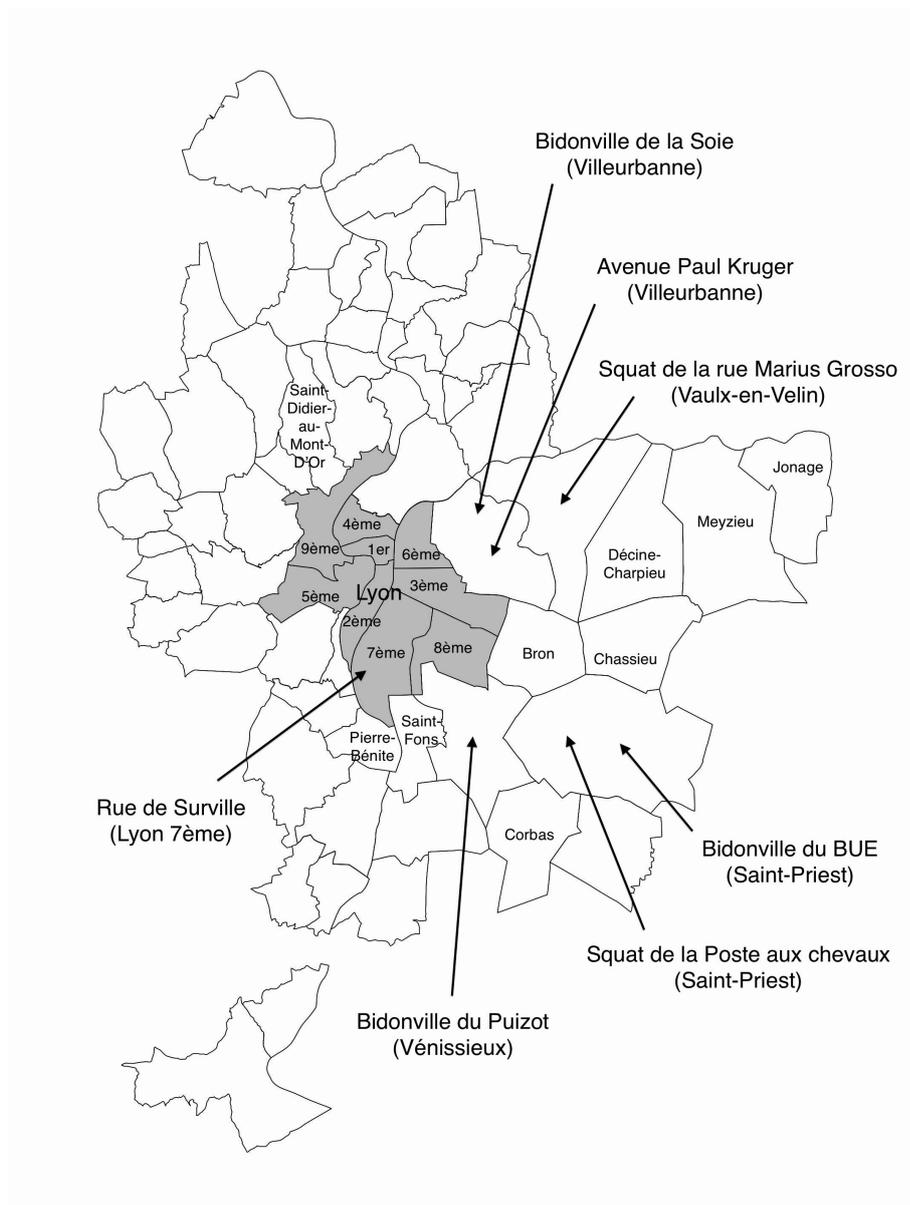


ILLUSTRATION 7.3 – Principaux bidonvilles et squats de l'agglomération lyonnaise (Grand Lyon) et communes citées dans le texte



ILLUSTRATION 7.4 – Villes et communes de Roumanie citées dans le texte

Index des squats et bidonvilles cités

- Bidonville de Bohlen, 95, 175, 192
Bidonville de Décines, 210
Bidonville de Kruger, 27, 32, 33, 36, 38–40, 46, 49, 50, 58, 62, 65, 71, 181, 204, 270
Bidonville de l’avenue Berthelot, 228
Bidonville de la rue de Surville
 En 2004, 95, 192, 210
 En 2008, 210
Bidonville de la Soie, 87–127, 129, 139, 141–143, 145, 146, 148, 158, 161, 165, 166, 169, 170, 175, 179, 192, 202, 203, 206, 207, 213, 219, 223–225, 227, 228, 233, 262, 287
 Anciens occupants du –, 130, 132, 144, 147, 173–176, 178, 179, 203, 204, 211, 212, 226
 Evacuation du –, 129, 130, 135, 138, 153, 158, 172
Bidonville de Paul Bert, 182, 242, 249
Bidonville du BUE, 132, 133, 138, 149, 152, 170, 174, 210, 228
Bidonville du Puizot, 130, 132, 134, 135, 138, 139, 141, 172, 178, 192, 241
Campement de Chassieu, 200, 201
Campement des berges du Rhône, 170, 172, 174, 202
Occupation de la place Raspail, 210–212
Occupation des garages de l’avenue du Docteur Rebatel, 229
Occupation du jardin des Chartreux, 210, 230
Squat de l’avenue Paul Kruger, 204, 206, 209, 211, 221
Squat de l’avenue Roger Salengro, 170, 175–178, 192, 201
Squat de la Poste aux chevaux, 149, 154, 157, 174, 212
Squat de la rue Anatole France, 179, 182, 189, 190
Squat de la rue de Gerland, 210–212
Squat de la rue de la Batterie, 157, 170, 210
Squat de la rue de la Convention, 170, 174, 202
Squat de la rue de la Poudrette, 150, 153, 175
Squat de la rue de la Soie, 150, 153, 157, 175
Squat de la rue du Capitaine Cluzan, 210, 212, 220
Squat de la rue Emile Decorps, 180–182, 204, 244, 269, 270
Squat de la rue Germain, 158, 182–185, 210, 213, 220
Squat de la rue Léon Blum, 213–215
Squat de la rue Marius Grosso, 175–178, 180, 192, 212
Squat de la rue Paul Péchoux, 232
Squat de Saint-Didier, 146
Squat du quai Perrache, 172–174, 202
Tentative d’installation à Pierre-Bénite, 202, 203, 209

Table des illustrations

1.1	<i>Un bidonville à Vaulx-en-Velin en novembre 2002. Photographie de Bruno Amsellem</i>	31
1.2	<i>Sous le hangar du bidonville de Kruger en novembre 2005. Photographie Médecins du Monde</i>	36
2.1	<i>Des enfants jouent sur le bidonville de Kruger en novembre 2005. Photographie Médecins du Monde</i>	69
3.1	<i>Le bidonville de la Soie fin janvier 2007. Photographie de Bruno Amsellem</i>	88
4.1	<i>Expulsion du bidonville du Puizot à Vénissieux, le 28 août 2007. Photographie de Bruno Amsellem</i>	135
5.1	<i>Jeux d'enfants dans la halle de la rue Marius Grosso à l'installation des occupants, mars 2008. Photographie de Bruno Amsellem</i>	177
7.1	<i>Grand ménage à l'entrée dans le logement pour Lucian et la famille. Photographie de Bruno Amsellem</i>	251
7.2	<i>Des maisons du quartier pauvre de Tinca. Photographie VeT</i>	285
7.3	<i>Principaux bidonvilles et squats de l'agglomération lyonnaise (Grand Lyon) et communes citées dans le texte</i>	298
7.4	<i>Villes et communes de Roumanie citées dans le texte</i>	299

Glossaire des acronymes utilisés

115 Numéro d'appel pour l'hébergement d'urgence.

AFPA Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes.

AJ Aide Juridictionnelle.

ALT Allocation Logement Temporaire.

ANAEM Agence Nationale d'Accueil des Étrangers et des Migrations.

CADA Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

CAF Caisse d'Allocations Familiales.

CASO Centre d'Accueil de Soin et d'Orientation.

CCAS Centre Communal d'Action Sociale.

CDHS Comité Départemental d'Hygiène Sociale.

CESEDA Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile.

CHRD Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation.

CHRS Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

DALO Droit Au Logement Opposable.

DDASS Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

DDE Direction Départementale de l'Équipement.

DDTEFP Direction Départementale Travail, Emploi, Formation Professionnelle.

FAP Fondation Abbé Pierre.

FARU Fond d'Aide au Relogement d'Urgence.

FJT Foyer de Jeune Travailleur.

FLE Français Langue Étrangère.

LDH Ligue des Droits de l'Homme.

MDM Médecins du Monde.

MDR Maison du Rhône.

MOUS Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale.

MUSE Maison de l'Urgence Sociale de la ville de Lyon en 2007, actuellement Maison de la Veille Sociale, MVS.

ODENOR Observatoire DEs NON-Recours aux droits et services.

OFII Office Français de l'Intégration et de l'Immigration.

ONG Organisation Non Gouvernementale.

OQTF Obligation à Quitter le Territoire Français.

PAF Police Aux Frontières.

RSA Revenu de Solidarité Active.

SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours.

TGI Tribunal de Grande Instance.

Bibliographie

- ABÉLÈS, Marc, *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot, 2008.
- AGAMBEN, Giorgio, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris, Payot & Rivages, 2007.
- AGIER, Michel, *Campement urbain. Du refuge naît le ghetto*, Paris, Payot, 2013.
- « Le biopouvoir à l'épreuve de ses formes sensibles », in *Chimères*, Vol. 3, n° 74, 2010, *Brève introduction à un projet d'ethnographie des hétérotopies contemporaines*, p. 259-270.
- AKRICH, Madeleine, Michel CALLON et Bruno LATOUR, *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses de l'école des Mines, 2006.
- ANDERSON, Nels, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993.
- ASSÉO, Henriette, *Les tsiganes, une destinée européenne*, Paris, Gallimard, 1996.
- AUZIAS, Claire, *Les poètes de grand chemin. Voyage avec les Roms des Balkans*, Paris, Michalon, 1998.
- *Roms, Tsiganes, Voyageurs. L'éternité et après ?*, Montpellier, Éditions Indigènes, 2010.
- BAILLY, Jean-Christophe, *La phrase urbaine*, Paris, Seuil, 2013.
- BARTHES, Roland, *Incidents*, Paris, Seuil, 1987.
- BATAILLE, Georges, *La notion de dépense*, Paris, Lignes, 2011.
- *Oeuvres complètes, tome 7*, Paris, Gallimard, 1976.
- BATESON, Gregory, « Les usages sociaux du corps à Bali », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 14, n° 5, 1977, p. 3-33.
- BATESON, Gregory et Margaret MEAD, *Balinese character. A photographic analysis*, New York, New York Academy of Sciences, 1942.
- BAUMAN, Zygmunt, *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Paris, Payot & Rivages, 2009.
- BEGAG, Azouz, *Place du Pont ou la médina de Lyon*, Paris, Autrement, 1997.
- BERNARDOT, Marc, *Camps d'étrangers*, Brignais, Les Éditions du Croquant, 2008.
- *Loger les immigrés. La Sonacotra, 1956-2006*, Brignais, Les Éditions du Croquant, 2008.
- BOLTANSKI, Luc, *Énigmes et complots. Une enquête à propos d'enquêtes*, Paris, Gallimard, 2012.
- « Les usages sociaux du corps », in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 26, n° 1, 1971, p. 205-233.
- BOLTANSKI, Luc et Laurent THÉVENOT, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- BONHOMME, Julien, *Les voleurs de sexe. Anthropologie d'une rumeur africaine*, Paris, Seuil, 2009.
- BOUILLON, Florence, *Le squat. Problème social ou lieu d'émancipation ?*, Paris, Editions Rue d'Ulm et Presses de l'École Normale Supérieure, 2011.

- BOUILLON, Florence, *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.
- BOUTINET, Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.
- BRUN, Françoise, « Un bidonville de gitans rapatriés : la campagne Fenouil », in *Méditerranée*, Vol. 5, n° 3, 1964, p. 243-255.
- CATTEDRA, Raffaele, « Bidonville : paradigme et réalité refoulée de la ville du siècle », in *Les mots de la stigmatisation urbaine*, sous la dir. de Jean-Charles DEPAULE, Paris, UNESCO, Maison des sciences de l'homme, 2006, p. 123-163.
- CEFAI, Daniel et Edouard GARDELLA, *L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte, 2011.
- CENDRARS, Blaise, *L'homme foudroyé*, Paris, Denoël, 2002.
- CHAUVIER, Eric, *Anthropologie*, Paris, Allia, 2006.
- *Anthropologie de l'ordinaire*, Toulouse, Anacharsis, 2011.
- *Contre Télérama*, Paris, Allia, 2011.
- CLASTRES, Pierre, *La société contre l'État. Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éditions de Minuit, 1974.
- COUSIN, Grégoire, « Roms migrants. Tsiganes hier, Roms migrants aujourd'hui ? », in *EspacesTemps.net*, 16 avr. 2009.
- DACHEUX, Jean-Pierre et Bernard DELEMOTTE, *Roms de France, Roms en France*, Paris, Petra, 2010.
- DAVIS, Mike, *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte, 2006.
- DE CERTEAU, Michel, *L'invention du quotidien, tome 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.
- DE HEUSCH, Luc, *A la découverte des Tsiganes*, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, 1965.
- DELÉPINE, Samuel, *Atlas des Tsiganes. Les dessous de la question rom*, Paris, Autrement, 2012.
- DESROSIÈRES, Alain, *L'argument statistique 1. Pour une sociologie historique de la quantification*, Paris, Presses des Mines, 2008.
- *L'argument statistique 2. Gouverner par les nombres*, Paris, Presses des Mines, 2008.
- *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte, 2014.
- DEVEREUX, Georges, *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Aubier, 1980.
- DOUGLAS, Mary, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 1992.
- EVANS-PRITCHARD, Edward Evan, *Les Nuers. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Paris, Gallimard, 1994.
- FASSIN, Didier, *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 2011.
- FASSIN, Didier et Eric FASSIN, éd., *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2009.
- FASSIN, Didier et Dominique MEMMI, éd., *Le gouvernement des corps*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2004.

- FASSIN, Didier et Richard RECHTMAN, *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.
- FASSIN, Eric, « Pourquoi les Roms ? », in *Revue Lignes*, n° 35, 2011, *L'exemple des Roms, les Roms pour l'exemple*, p. 115-122.
- FASSIN, Eric et al., *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique, 2014.
- FAVRET-SAADA, Jeanne, *Désorceler*, Paris, Éditions de l'Olivier, 2009.
- *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard, 1977.
- FAVRET-SAADA, Jeanne et Josée CONTRERAS, *Corps pour corps. Enquête sur la sorcellerie dans le Bocage*, Paris, Gallimard, 1981.
- FERNEY, Alice, *Grâce et dénuement*, Arles, Actes Sud, 1997.
- FONSECA, Isabel, *Enterrez-moi debout. L'odyssée des Tziganes*, Paris, Albin Michel, 2003.
- FOUCAULT, Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1976.
- *Histoire de la sexualité*, t. 2 : *L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984.
- *Histoire de la sexualité*, t. 1 : *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.
- *Histoire de la sexualité*, t. 3 : *Le souci de soi*, Paris, Gallimard, 1984.
- *Les mots et les choses. Archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966.
- *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004.
- *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- GEERTZ, Clifford, *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012.
- GRAFMEYER, Yves et Isaac JOSEPH, éd., *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie Urbaine*, Paris, Flammarion, 1990.
- HERREROS, Gilles, *Au-delà de la sociologie des organisations. Sciences sociales et intervention*, Toulouse, Erès, 2008.
- HERVO, Monique, *Chroniques du bidonville. Nanterre en guerre d'Algérie*, Paris, Seuil, 2001.
- HOLLIER, Denis, *Le Collège de Sociologie. 1937-1939*, Paris, Gallimard, 1995.
- JULLIEN, François, *Les transformations silencieuses*, Paris, Grasset, 2009.
- KALIFA, Dominique, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, 2013.
- LALLAOUI, Mehdi, *Du bidonville aux HLM*, Paris, Syros, 1993.
- LAPIERRE, Nicole, *Pensons ailleurs*, Paris, Stock, 2004.
- LAPLANTINE, François, *De tout petits liens*, Paris, Mille et une nuits, 2003.
- *Ethnopsychiatrie psychanalytique*, Paris, Beauchesne, 2007.
- *Je, nous et les autres*, Paris, Le Pommier, 2010.
- *Le social et le sensible. Introduction à une anthropologie modale*, Paris, Téraèdre, 2005.
- *Le sujet. Essai d'anthropologie politique*, Paris, Téraèdre, 2007.
- *Quand le moi devient autre. Connaître, partager, transformer*, Paris, CNRS Éditions, 2012.
- *Son, images, langage. Anthropologie esthétique et subversion*, Paris, Beauchesne, 2009.
- *Tokyo, ville flottante*, Paris, Stock, 2010.

- LAPLANTINE, François et Alexis NOUSS, éd., *Métissages. De Archimboldo à Zombi*, Paris, Pauvert, 2001.
- LATOURET, Bruno, *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2007.
- *Enquête sur les modes d'existence. Une anthropologie des Modernes*, Paris, La Découverte, 2012.
- *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte & Syros, 1997.
- *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux faitiches*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 1996.
- *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 2006.
- LE BRETON, David, *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011.
- LEGROS, Olivier, « Les "villages d'insertion" : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? », in *Revue Asylon(s)*, n° 8, juil.-sept. 2013.
- « Les pouvoirs publics et les grands "bidonvilles roms" au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen) », in *EspacesTemps.net*, 27 sept. 2010.
- LEIRIS, Michel, *L'Afrique fantôme*, Paris, Gallimard, 1981.
- *L'âge d'homme*, Paris, Gallimard, 1939.
- LIÉGEOIS, Jean-Pierre, *Roms et Tsiganes*, Paris, La Découverte, 2009.
- LURBE, Katia et Frédéric LE MARCIS, *Endoétrangers. Exclusion, reconnaissance et expérience des Rroms et gens du voyage en Europe*, Louvain-La-Neuve, Harmattan-Academia, 2012.
- MARGEL, Serge, *La société du spectral*, Fécamp, Lignes, 2012.
- MERCIER, Jacques, *Les traverses éthiopiennes de Michel Leiris. Amour, possession, ethnologie*, Montpellier, L'Archange Minotaure, 2003.
- MONGIN, Olivier, *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Seuil, 2005.
- MORO, Marie-Rose et Isidoro MORO GOMEZ, *Avicenne l'andalouse. Devenir thérapeute en situation transculturelle*, Grenoble, La pensée sauvage, 2005.
- NDIAYE, pap, « Questions de couleur. Histoire, idéologie et pratiques du colorisme », in *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, sous la dir. de Didier FASSIN et Eric FASSIN, Paris, La Découverte, 2009.
- NOIRIEL, Gérard, « "Color blindness" et construction des identités dans l'espace public français », in *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, sous la dir. de Didier FASSIN et Eric FASSIN, Paris, La Découverte, 2009.
- ODENOR, *L'envers de la « fraude sociale »*, Paris, La Découverte, 2012.
- OLIVERA, Martin, *Roms en (bidon)villes*, Paris, Éditions Rue d'Ulm et Presses de l'ENS, 2011.
- PAUGAM, Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.
- PÉTONNET, Colette, *On est tous dans le brouillard*, Paris, Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2002.
- PIASERE, Leonardo, *Roms. Une histoire européenne*, Montrouge, Bayard, 2011.
- REAL, Griselidis, *Carnet de bal d'une courtisane*, Paris, Verticales, 2005.

- *Le noir est une couleur*, Paris, Gallimard, 2007.
- REY, Violette, éd., *Atlas de la Roumanie*, Paris, CNRS et La documentation française, 2000.
- RICŒUR, Paul, *Sur la traduction*, Montrouge, Bayard, 2004.
- ROSA, Hartmut, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010.
- SAILLANT, Francine, Mondher KILANI et Florence GRAEZER BIDEAU, éd., *Manifeste de Lausanne. Pour une anthropologie non hégémonique*, Montréal, Liber, 2011.
- SANSOT, Pierre, *Gens de peu*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.
- SCHNAPPER, Dominique, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, 2007.
- SCOTT, James C., *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Editions Amsterdam, 2009.
- *Petit éloge de l'anarchisme*, Montréal, Lux, 2013.
- *Seeing like a state. How certain schemes to improv the human condition have failed*, Londres, Yale University Press, 1998.
- *Zomia. Ou l'art de ne pas être gouverné*, Paris, Seuil, 2013.
- SENNETT, Richard, *La chair et la pierre. Le corps et la ville dans la civilisation occidentale*, Paris, Les Éditions de La Passion, 2002.
- *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979.
- SIMMEL, Georg, *Le pauvre*, Paris, Allia, 2009.
- *Les pauvres*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011.
- *Philosophie de la modernité*, Paris, Payot, 2004.
- SPIRE, Alexis, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir, 2008.
- TARRIUS, Alain, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland, 2002.
- *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- THIÉRY, Sébastien, éd., *Considérant qu'il est plausible que de tels événements puissent à nouveau survenir. Sur l'art municipal de détruire un bidonville*, Fécamp, Post-éditions, 2014.
- THOMAS, William I. et Florian ZNANIECKI, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant (Chicago, 1919)*, Paris, Nathan, 1998.
- VARIKAS, Eleni, *Les rebuts du monde. Figures de paria*, Paris, Stock, 2007.
- WARIN, Phillippe, « Le non-recours aux droits. Question en expansion, catégorie en construction, possible changement de paradigme dans la construction des politiques publiques », in *SociologieS*, 15 nov. 2012.
- WEBER, Max, *La domination*, Paris, La Découverte, 2014.
- *La ville*, Paris, Les Belles Lettres, 2013.
- WILLIAMS, Patrick, *Nous, on en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993.
- « Une ethnologie des tsiganes est-elle possible ? », in *L'Homme*, n° 197, jan.-mar. 2011, p. 7-24.
- WINKIN, Yves, *La nouvelle communication*, Paris, Seuil, 1981.
- YOORS, Jan, *Tsiganes. Sur la route avec les Rom Lovara*, Paris, Libella, 2011.